

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
Victor GIRAUD. — <i>Après le centenaire de Chateaubriand</i>	1
Alexandre MASSERON. — <i>Un saint breton mal connu mais de célébrité mondiale.</i>	10
André LEBORS. — <i>André Suarès et la Bretagne d'après des documents inédits.</i>	15
Charles CHASSÉ. — <i>Les Bretons dans la Congrégation missionnaire des Pères du Saint-Esprit.</i>	23
Robert BALLAND. — <i>Lamennais et les Républicains modérés en 1840 et 1841.</i>	28
Charles GUÉRANDEL. — <i>Question posée au lecteur de la « N. R. B. » sur deux tauts et croquis inédits d'Olivier Perrin destiné à la « Galerie Bretonne ».</i>	36
H. CORBES. — <i>Les cantiques spirituels de Pierre Barisy (1710)</i>	38
Dr C. LAURENT. — <i>Origine étrangère de groupes ethniques bretons</i>	47
<i>De Nantes à Brest en 1845 (Correspondance d'Armand GUÉRAUD 1824-1861).</i>	50
<i>Une biographie de LE GONDEC</i>	59
Daniel BERNARD. — <i>Le bi-centenaire de la naissance de Cambry</i>	60
<i>Un graveur Nantais : Emmanuel PHÉLIPPES-BEAULIEUX</i>	67
<i>Les « Unités Monétaires » et le système de comptage en langue bretonne</i>	70
<i>Editions Bretonnes Charpentier</i>	74
<i>Le coin des Fureteurs</i>	75

Abonnement annuel : 450 frs - Le Numéro : 90 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-88 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courier

Nouvelle Revue de Bretagne

Après le centenaire de Chateaubriand

LE centenaire de Chateaubriand a été célébré avec un éclat qui fait grand honneur à notre pays. En dépit des misères et des inquiétudes de l'heure présente, la France a voulu montrer au monde qu'elle n'avait pas perdu le souvenir d'un de ses plus glorieux enfants, et qu'elle veillait avec une fidèle piété sur sa mémoire.

Au cours des *Journées Chateaubriand* on avait organisé une série de conférences où, à tour de rôle, un certain nombre de *chateaubriandistes* sont venus exposer au grand public lettré tel aspect de la vie et de l'œuvre du grand écrivain qu'ils avaient particulièrement étudié. Revues, complétées, mises au point et au courant des dernières acquisitions de l'histoire littéraire, ces conférences ont été réunies en un beau volume copieusement illustré qui s'intitule justement *Le Livre du Centenaire* (1). Ce volume ainsi composé forme comme la synthèse de ce que nous savons et de ce que nous pensons aujourd'hui de l'homme qui a rempli du bruit de son nom un demi-siècle de notre histoire. Il suffira de le lire pour être à cet égard très exactement renseigné.

On permettra à un vieil écrivain, qui lui aussi, depuis un demi-siècle, a longuement étudié Chateaubriand et souvent parlé

(1) *Le Livre du Centenaire de Chateaubriand*, par Georges COLLAS, André DUBREY, Louis-Martin CHAUFFIER, Pierre NOBLET, Armand WEIL, Pierre CLAMAC, Charles-H. POUZAS, Victor-L. TAPIE, H. LE SAVOUREUX, Marie-Jeanne DUBRY, Maurice LEVAILLANT, Yvon DELBOIS. Un volume in-8°, orné de trente-neuf illustrations documentaires (Flammarion) 1949.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Victor GIRAUD, né à Mâcon, le 26 novembre 1868. Études dans sa ville natale, puis au lycée Henri IV, à l'École Normale Supérieure. Il se fait remarquer de Brunetière et de Taine. En 1894, il est nommé professeur de littérature française moderne, à l'Université de Fribourg (Suisse). Son enseignement fut l'origine de ses deux premiers livres, un *Pascal*, et un *Essai sur Taine*. En 1904, Brunetière l'appelle à la rédaction de la *Revue des Deux Mondes* dont il a été le dernier Rédacteur en chef.

L'œuvre de Victor Giraud est considérable : 57 volumes, 18 brochures sur les sujets les plus divers. Ses *Maîtres de l'heure*, son *Christianisme de Chateaubriand*, sa *Vie héroïque de Pascal* sont parmi ses principaux ouvrages.

Il s'est, dans ces dernières années, senti attiré par l'évocation de quelques grandes figures religieuses : *Sainte Jeanne de Chantal*, *Saint Vincent de Paul*, *Bossuet*, sa *Vie de Jeanne d'Arc* couronne cette série. En présentant le livre à l'Académie des sciences morales, Edouard Le Roy déclarait : « De la personnalité propre de l'auteur, ne transparaissent que le talent littéraire dont il ne pouvait masquer l'existence et le saut de haute spiritualité qui anime son œuvre comme sa vie. »

On s'accorde à reconnaître à Victor Giraud, avec le goût des idées, un grand souci de l'information précise : le fanatisme de l'excellence » a dit Emile Faguel.

ROBERT HALLAND, né le 28 janvier 1901 à Paris. Études Lycée-Louis Le Grand puis à la Sorbonne. Licencié des lettres en 1922, il passa sa thèse de doctorat des lettres à Rennes le 26 Mars 1949.

Professeur d'histoire au Collège de Pontoise, a publié en 1922 *Sully*, *assistant ministre et gentilhomme campagnard*, en 1936 *L'Intendant d'Alençon et le tarif de 1715 à 1753* en 1942.

NECROLOGIE

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de deux de nos collaborateurs :
M. ELADIO COLIN, professeur agrégé de géographie se plaisait à tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui concernait la géographie de la Bretagne.
M. CHARLES LE PECHOUX était un modesto *drâit* qui consacrait ses loisirs aux recherches historiques dans la région de Quintin-Saint-Brieuc.

Quelques abonnés ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur réabonnement. Nous les prions instamment de verser 450 francs au compte postal FICHER, Rennes 330-68.

Si à la date du 15 Avril ce virement ne nous était pas parvenu, nous nous croirons autorisés à leur faire présenter un reçu majoré des frais. Qu'ils nous évitent ce travail ! Merci.

de lui, de prendre prétexte de cet ingénieux recueil pour exposer, dans une revue de sa province natale, sa pensée finale sur le très grand écrivain breton.

◇ ◇ ◇

Chateaubriand est, sans contestation possible — et sur ce point tout le monde est d'accord — le plus grand nom de notre littérature depuis 1800, puisque personne ne l'a encore remplacé. Ecrivains que nous sommes, nous sommes tous ses tributaires, et nous ne pouvons parler de lui qu'avec gratitude et avec respect.

Sa personnalité était fort complexe et il rassemblait en lui bien des contrastes qu'il ne prenait pas la peine de ramener à l'unité. Il était à la fois, ou tour à tour, généreux et féroce, égoïste, âprement ambitieux et superbement détaché, hautain et bon enfant, sincère et hâbleur, étrangement secret et naïvement expansif, désespéré et follement insouciant, mari patient, attentif et dévoué, et amant fougueusement passionné, aussi vite épris que promptement infidèle... Au total, avec de réelles qualités de cœur, et surtout d'imagination, une volonté assez faible et intermittente, qui ne savait pas se discipliner, et qui n'a guère été intransigeante que sur le chapitre de l'honneur.

Un document révélateur, que j'ai jadis publié, nous le montre tel qu'il était en 1791, à vingt-trois ans, ce jeune évaporé épris de poésie grecque qui part pour l'Amérique, en compagnie de quelques sulpiciens. Par un gros temps il se fait plonger dans la mer. Ramené en hâte sur le pont, tout ruisselant d'eau, il s'écrie : « O tempête, tu n'es pas aussi belle qu'Homère t'a faite ! » Ses propos et ses attitudes sont d'un franc libertin, qui a trop lu les encyclopédistes, et scandalisent fort les séminaristes. Mais il prend part à leurs lectures pieuses, qu'il commente avec feu, à sa manière. Comme on lui prêche la modération : « *Je mets de l'âme à tout !* » déclare-t-il, d'un mot qui éclaire étrangement cette ardente nature de poète. Et le vendredi saint, un crucifix à la main, il harangue les matelots bretons, exalte leur foi et leur tient des propos enflammés. Sommes-nous ici très loin du *Génie du Christianisme* ?

Huit années se passent. Il est exilé à Londres, il a connu l'épreuve, la maladie, la misère, et même la faim. Il est devenu auteur, mais il n'a pas abdiqué son incroyance. Un poème licencieux et impie du « citoyen » Parny, *La Guerre des Dieux*, lui tombe sous la main. Son honneur de gentilhomme se révolte ; il a un sursaut de dégoût. Il entreprend de réfuter cette misérable production. La question des rapports de l'art et du christianisme se pose à lui ; elle l'intéresse, et, de plus en plus, le passionne, ses lettres d'alors en font foi. Sur ces entrefaites lui parvient la double nouvelle de la mort de sa mère et de sa sœur, qui, toutes deux, le rappellent à la foi. Il est profondément ému. L'évolution morale qui, déjà, s'esquissait en lui se précise : un brusque retournement

s'opère dans sa conscience : « Il pleure et il croit ». *Le Génie du Christianisme* est né.

La conversion était définitive. Quoi qu'on ait pu dire ou insinuer parfois, sur ce point capital, ni extérieurement, ni intérieurement, Chateaubriand n'est jamais revenu ; « *Il croit croire* », aurait dit un jour Madame Récamier ; joli mot d'une méchanceté un peu féminine, s'il a été réellement prononcé. Chateaubriand, s'il l'a connu, y a victorieusement répondu. « Je sais parfaitement ce que c'est que la foi par ce que je sentis alors », a-t-il dit en parlant des impressions de sa première communion. Et ailleurs : « Ma conviction religieuse, en grandissant, a dévoré mes autres convictions ; il n'est ici-bas chrétien plus croyant et homme plus incrédule que moi. » Contre de semblables déclarations, les humaines contradictions et les faiblesses du *Génie du Christianisme* et de la vie ne sauraient prévaloir.

C'est Sainte-Beuve qui, assez perfidement, a défini Chateaubriand « un épicurien qui a l'imagination catholique ». Sans doute il a voulu insinuer que l'auteur du *Génie du Christianisme* n'avait pas la sensibilité chrétienne. Plus ardente et plus mobile peut-être que profonde, la sensibilité de Chateaubriand s'est trop rarement soumise à une volonté qui, elle, n'était point dominatrice ; elle n'a guère su se réprimer, refréner les chaudes impulsions du désir. Né avec un tempérament fougueux — un tempérament où il entrait, semble-t-il, plus d'imagination que de sensibilité, et même d'entraînement sensuel — Chateaubriand, tout chrétien qu'il fût, s'est acquis une réputation trop justifiée de grand et incorrigible amoureux. Il faut dire, à son honneur qu'il n'a pas, comme tant d'autres, fait porter à ses croyances la peine de ses erreurs sentimentales. Mais qu'il ait, lui-même, tout le premier, gémi de ces nombreuses et contagieuses erreurs, et qu'il en ait eu des remords, c'est ce qui n'est point douteux. Il s'est peint assez fidèlement sous les traits d'Endore. « C'est lui encore, toujours lui, observait finement Brunetière, qui a rêvé d'éteindre l'ardeur de ses passions dans le chaste, candide et virginal amour de Cymodoécé. » En dépit de Madame Récamier (1), il n'y a guère réussi. La nature était la plus forte, et, jusqu'à la fin — la significative *Confession délirante*, que j'ai jadis découverte et publiée, en est une preuve — elle a triomphé de ses trop faibles scrupules. Dans la première lettre que nous ayons de lui, en trop bon fils du XVIII^e siècle qu'il a commencé par être, il déclarait qu'une maîtresse était un « mal nécessaire ».

(1) Sur Madame Récamier, on pourra consulter encore le livre récent de M. La Varende, intitulé *Les Belles esclaves* (Flammarion) : livre où ne manquent ni l'exacritude, ni la pénétration psychologique ou morale, ni même le talent littéraire, mais où la nécessaire simplicité est prodigieusement absente. Sous bénéfice d'inventaire — car rien n'est plus difficile à déchiffrer que la psychologie féminine : voyez M^{me} de Maintenon ! — voici comment je me définis à moi-même le cas de M^{me} Récamier. Une âme frêle de vierge coquette, qui a cru longtemps pouvoir se contenter d'un cortège d'amitiés amoureuses, qu'elle excellait à entretenir, et par lequel elle a d'ailleurs fini, mais qui, à deux reprises, pour le prince Frédéric de Prusse et pour Chateaubriand, s'est laissé surprendre par l'amour-passion, dont elle avait toujours eu peur, et qu'elle a réussi à apprivoiser, et même à convertir.

Ce n'était pas un saint ; et, même converti, de cette prétendue « nécessité », trop peu respectueux de la femme, il a pris trop aisément son parti.

Il ne s'en est pas tenu là. Sans doute l'amour a été d'abord pour lui, comme au siècle passé, « l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes ». Mais bien vite il y mêlait une violence de passion, un besoin d'idéalisme et de poésie qui en transfiguraient la nature, Homme d'imagination par-dessus toutes choses, la triste réalité matérielle pouvait bien le retenir un moment ; elle était incapable de longtemps le satisfaire ; il planait au-dessus d'elle ; il la transformait pour avoir le droit de s'en éprendre ; les « puissances invincibles du désir et du rêve » le soulevaient, l'entraînaient dans une région supérieure. Il était poète, et, comme il l'avait dit jadis à ses compagnons de traversée, il « mettait de l'âme à tout ».

◇ ◇ ◇

Cette originale et toute neuve personnalité s'est naturellement traduite dans son œuvre. Elle s'impose d'emblée au jeune siècle qui se lève et qui se reconnaît en elle.

Une donnée tendrement émouvante, les thèmes immortels de l'amour, de la religion, de la mort, de somptueux paysages exotiques, un style enchanteur dont les vibrantes sonorités parlaient tout à la fois aux sens, à l'imagination et au cœur, bref, à l'âme tout entière, voilà ce qu'*Atala*, simple ballon d'essai, apportait aux lecteurs de 1801.

L'année suivante, le *Génie du Christianisme*, avec *René* et *Atala* encore, redoublait et amplifiait cette impression, ajoutant à la révélation d'un authentique chef-d'œuvre l'autorité d'une haute et large doctrine littéraire, à la fois traditionnelle et nouvelle, capable de « remplir tous les besoins » d'un siècle impatient de vivre, de sentir, de penser et d'agir. Dans l'ordre spirituel, l'âge moderne avait trouvé son chef.

Puis, ce furent, à divers intervalles, pour illustrer et appliquer tout ce programme, la *Lettre sur la campagne romaine*, les *Martyrs*, *l'itinéraire de Paris à Jérusalem*, les *Etudes historiques*, et, après la mort de l'auteur, les *Mémoires d'outre-tombe*, conçus et commencés quarante-six ans plus tôt.

Cette œuvre considérable avait un sens secret et une lointaine portée : elle rouvrait les sources du lyrisme, fermées depuis deux siècles ; elle rendait à l'écrivain le droit — dont il devait abuser — d'intervenir de sa personne dans ses livres, d'y exprimer son moi tout entier. Et non seulement elle l'encourageait, s'il était chrétien, à oser l'être dans ses ouvrages, mais elle lui révélait, elle faisait resplendir à ses yeux ce qu'on a depuis appelé la « catégorie de l'idéal » ; et par ses conseils, ses suggestions et ses exemples, elle en arrivait à renouveler presque tous les genres de la littérature et de l'art, et même à en inaugurer de nouveaux.

◇ ◇ ◇

Et d'abord, la poésie lyrique, qui semblait morte en France depuis Ronsard, et qui allait bientôt retrouver une merveilleuse floraison.

En second lieu, l'histoire, qui n'était pas entièrement ignorée de l'âge classique, mais qui, mise au service de la controverse apologetique ou philosophique, était bien rarement traitée pour elle-même, et d'ailleurs, dans les meilleurs cas, réduite à la simple narration des faits connus, ignorant l'érudition, la recherche méthodique et la critique des sources, et peut-être surtout l'évocation vivante du passé. Avec Chateaubriand, elle va prendre conscience d'elle-même, de ses méthodes, de son objet. Bien des pages des *Martyrs* sont déjà une première et suggestive ébauche de ce que les modernes entendent par l'histoire ; sous la plume du grand écrivain, elle est déjà une « résurrection » ; et les *Etudes Historiques* viennent compléter la féconde initiation.

Œuvre en partie manquée comme poème épique, *Les Martyrs*, surtout si l'on y joint *Atala* et *René*, sont encore une date dans l'histoire du genre romanesque. Le roman intime, le roman exotique, le roman historique ont là, dans ces lyriques « transpositions » de la vie sentimentale de Chateaubriand, une de leurs plus sûres origines.

La critique, d'autre part, qui piétinait pauvrement sur place, depuis Boileau et Fénelon, a été complètement renouvelée par le *Génie du Christianisme*. Sans rompre avec les anciens et avec nos grands classiques, en leur payant à tous le juste tribut d'une très sincère admiration, Chateaubriand ouvrait à nos écrivains de nouvelles perspectives : il leur révélait Dante et la poésie de la Bible. Répudiant les étroitesse esthétiques d'un Ronsard et d'un Boileau :

De la foi des chrétiens...

il félicitait nos classiques de s'y être parfois, quoique trop timidement dérobés. Il montrait que quelques-unes de leurs plus belles œuvres — un *Polyeucte*, une *Athalie* — devaient leur supériorité à l'inspiration chrétienne dont elles étaient l'expression ; qu'à leur insu peut-être, cette même inspiration chrétienne se mêlait à l'inspiration antique dans leurs autres œuvres, et que cette « union des deux antiquités » était même ce qui leur créait une originalité profonde.

Il ne disait pas, mais il aurait pu dire, et il devait obscurément sentir qu'il était lui-même un vivant exemple de cette « supériorité » esthétique de la religion chrétienne dont il se faisait l'apologiste. Il devait avoir conscience que, du jour où il était redevenu chrétien, où une nouvelle « catégorie de l'idéal » lui était nettement apparue, son propre talent d'écrivain avait subi la plus heureuse transformation : il n'y a, pour nous en convaincre, qu'à comparer, au simple point de vue de la forme, et du style, *l'Essai sur les Révolutions* au

Génie du Christianisme. De cet indéniable progrès Chateaubriand était trop profondément artiste pour ne pas se rendre compte.

Fort de cette expérience personnelle et de ses observations livresques, il pouvait se croire autorisé à prêcher son propre exemple aux hommes de lettres, ses contemporains. Ce qu'un Corneille et un Racine n'avaient fait qu'incidemment, et comme à regret, qu'ils le fassent, eux, résolument et avec audace, et, s'ils ont du génie, ou même du simple talent, les belles œuvres originales suivront nécessairement.

Et, poursuivant sa démonstration, réhabilitant, chemin faisant, le grand art du moyen âge, la cathédrale gothique, et l'éloquence de la chaire, si pauvre au XVIII^e siècle, et qui ne compte guère alors que le seul Brydaine, Chateaubriand en venait à suggérer l'exploitation directe des sujets tout contemporains. Lui-même prêchait encore d'exemple, en créant, de toutes pièces, deux genres littéraires, les notes et impressions de voyage, et les mémoires, dont le premier au moins, était entièrement nouveau. Quittant enfin l'ordre purement littéraire, il mettait en un puissant relief les bienfaits sociaux et moraux du christianisme, et il concluait déjà en 1802, comme il le fera plus tard dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, que l'idée chrétienne est l'avenir du monde.

Toutes ces idées, alors nouvelles, ou renouvelées, rehaussées par un style prestigieux, auraient pu faire de Chateaubriand un véritable chef d'école. Mais il n'avait pas la volonté tenace et persévérante qui eût été nécessaire pour jouer ce rôle de « régent du Parnasse », qu'il abandonnera bientôt à Victor Hugo. Il était d'autre part trop grand seigneur, trop dédaigneux à l'égard des simples gens de lettres pour condescendre aux mille servitudes que cette fonction eût nécessitées, et qu'un Lamartine, lui aussi, devait, après lui, mépriser. Il planait au-dessus de la mêlée ; il se contentait de formuler et de semer des idées, de donner d'un peu haut des directions générales. Cette attitude olympienne était la seule qu'il jugeât digne de lui.



Pour être un peu bien hautaine, la prédication de Chateaubriand n'en a pas moins été efficace. Avec le *Génie du Christianisme*, le romantisme est déjà tout formé dans ses éléments constitutifs : individualisme et lyrisme, amour exalté de la nature, rénovation du sentiment de l'amour et du sentiment religieux, recours aux sources étrangères, exotisme. M^{me} de Staël n'y ajoutera guère que l'inspiration allemande. René est déjà le héros romantique, sombre, solitaire et passionné, éternellement désespéré, proie d'une aveugle fatalité, et, en attendant les Hernani et les Ruy Blas, c'est sur ce modèle idéal que les auteurs d'*Oberman*, de *Corinne*, d'*Adolphe* auront toujours les yeux fixés.

Il n'est pas jusqu'au bas romantisme, celui qui s'étalera dans Baudelaire, qui ne se trouve, au moins en germe dans Chateau-

briand. Car, bien avant cette *Confession délirante* qui a fait couler tant de flots d'encre, déjà dans *Atala* et *René*, il y a d'assez vives touches de cette sensualité malade qui a fait le trouble succès des *Fleurs du mal*.

Puis, c'est la grande voix de Lamennais qui s'élève. L'auteur de *l'Essai sur l'indifférence*, ce livre qui réveillerait un mort, disait Frayssinous, et qui devait d'abord s'intituler *Esprit du Christianisme*, a bien lu l'ouvrage de son illustre compatriote (1). Comme lui il a très nettement vu et fort bien posé le grand problème religieux moderne, la nécessaire assimilation par le christianisme, qui s'est déjà si parfaitement assimilé la culture antique, de tout l'art et de toute la science d'aujourd'hui ; et il ne doute pas qu'il y réussira.

Trois ans se passent, et voici que toute la poésie rêvée par Chateaubriand éclate dans les *Méditations*. Et après Lamartine, c'est toute une pléiade de grands poètes qui viennent boire à la source sacrée. Victor Hugo a dit : « Je veux être Chateaubriand, ou rien » ; et sa volonté sera presque totalement exaucée : *l'Enfant sublime* n'a pas détrôné le maître ; mais il réussira, au moins en vers, à le faire un moment oublier. Vigny traduira en vers altiers sa désolation intime. Alfred de Musset, ce gamin tendre, reprendra, pour son propre malheur, sa dangereuse conception de l'amour. Tous les thèmes lyriques signalés par le *Génie du Christianisme* se trouveront ainsi exploités.

Après les poètes, qui se font souvent romanciers, et en même temps que de purs romanciers, George Sand, Balzac, ce sont les historiens qui entrent en scène. C'est en lisant *Les Martyrs* qu'Augustin Thierry a pris conscience de sa vocation ; et Chateaubriand a opéré ce miracle de convertir à demi, au moins par l'imagination, l'irréligieux, ou plutôt l'anticlérical Michelet : c'est à lui que nous devons les plus belles parties de *l'Histoire de France*, celles qui sont consacrées au moyen âge.

Aux alentours de 1850 arrivent à la lumière de nouvelles générations qui, affichant un dur réalisme, réagissent vigoureusement contre le romantisme de leurs aînés. Dans cette universelle réaction il semble que l'influence de Chateaubriand aurait dû sombrer tout entière. Il n'en est rien cependant. Les nouveaux maîtres de l'heure ne sont pas affranchis de cette souveraine tutelle. Taine, par exemple, se croit évidemment très loin de Chateaubriand. Mais il n'a pas attendu la fin de ses *Origines* pour conclure comme lui, dans une admirable page, sur la perennité du christianisme : critique et historien littéraire, esthéticien, voyageur, à son insu peut-être, il suit bien des directions de son illustre devancier. Enfin, et surtout, son style éclatant, perpétuellement imagé de « poète logicien » n'aurait pas tant de prise sur les esprits et sur les âmes, si Chateaubriand n'était pas venu au

(1) Sur les très curieux rapports de Lamennais et de Chateaubriand on fera bien de relire, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* (mai-juin 1948), l'article fortiment documenté de M. Y. Le Hu.

monde. De son confrère Renan et de lui on a pu dire qu'ils étaient « la colonne de lumière et la colonne de nuées qui conduisaient Israël dans le désert ». Or, Renan n'aurait certainement pas écrit *l'Antéchrist*, tel que nous le connaissons, et bien d'autres pages de ses livres, notamment *l'Abbesse de Jouarre*, s'il n'avait pas lu *Les Martyrs*, et s'il ne s'était enchanté d'*Atala* et de *René*. Et c'est des *Martyrs* encore que procède Flaubert, le Flaubert non pas de *Madame Bovary*, mais de *Scarambô*. Enfin, si Chateaubriand n'avait pas délivré son message, aurions-nous, dans les vers marmoréens de Leconte de Lisle, sa curiosité des religions, si haineuse qu'elle soit, l'âcreté de son pessimisme, la splendeur de ses paysages ?

Le siècle s'achève : de nouveaux talents apparaissent, des occupations nouvelles vont agiter les jeunes générations. Mais la postérité morale et littéraire de Chateaubriand n'est pas morte encore. Un évadé du naturalisme, converti comme lui, J.-K. Huysmans, lui doit sans doute l'inspiration, au moins lointaine, de sa *Cathédrale*. L'auteur du *Roman russe*, Eugène-Melchior de Vogüé saluera en lui « l'aïeul qu'il aime et vénère le plus ». Loti, bien qu'il se vante de n'avoir rien lu, avoue pourtant qu'il connaît *les Natchez*, qui lui ont fait « une très forte impression vers sa dix-huitième année » ; il doit peut-être à l'auteur un peu de son inquiétude morale, et en tout cas l'exemple de ses admirables évocations exotiques. Et l'on peut croire qu'il y a quelque chose de lui dans la *Thais* d'Anatole France et surtout dans la personnalité et dans l'œuvre de Maurice Barrès, la *Grande Pitié des églises de France*, *Une enquête au pays du Levant*, *Un jardin sur l'Oronte*.

Depuis un demi-siècle, dans le monde des lettres, de nombreuses et retentissantes conversions religieuses se sont produites : de François Coppée à Huysmans, de Brunetière à Péguy, de Bourget au P. de Foucauld, de Louis Bertrand à Psichari, à Gustave Hervé et à Bergson. Il serait sans doute puéril de prétendre qu'elles ont été directement inspirées de celle de Chateaubriand. Mais tous les cas individuels sont dans la dépendance, plus ou moins étroite du milieu qui les a vus naître. Or, c'est bien Chateaubriand qui a changé l'atmosphère spirituelle où nous vivons depuis 1802. Avant lui, l'élite intellectuelle était profondément et, souvent, grossièrement irréligieuse. Il est venu, et il a complètement retourné l'opinion. Il a transformé le climat moral qui est devenu le nôtre. Personne après lui, fût-il le plus déterminé des incroyants, n'oserait parler du christianisme comme en ont parlé les Voltaire et les Diderot. A ce titre, depuis cent-cinquante ans bientôt, nous sommes tous ses tributaires.

A un autre point de vue, presque aussi essentiel, nous le sommes encore. Certes, la langue du XVIII^e siècle a de grandes qualités : elle est nette, claire, agile et court vêtue ; elle convient excellemment à l'expression des idées abstraites. Mais, en regard de la langue de Bossuet et de Racine, qu'elle est pauvre ! Elle est purement intellectuelle ; elle n'est point musicale ; elle ignore l'élo-

quence de la poésie ; elle n'est point faite pour rendre les sensations, pour traduire les envolées de l'imagination, les nuances du sentiment. Chateaubriand est venu rendre à notre idiome national ses qualités d'autrefois. Sa phrase ample, harmonieuse, vive et nerveuse à l'occasion, riche en formules saisissantes, en chaudes et somptueuses images, se prête à toutes les délicatesses de la pensée ou du sentiment, à tous les mouvements de l'âme. Magnifiquement étoffée, nullement étrangère, quand il le faut, à la divine simplicité, cette langue a été immédiatement et spontanément adoptée par tous nos grands écrivains, de Lamennais à Victor Hugo, à Taine, à Renan, à Flaubert, à Loti, à Barrès, à François Mauriac, et depuis un siècle et demi, il ne s'est trouvé personne pour la déclarer insuffisante et pour la réformer. C'est la langue que nous parlons encore, à nos meilleurs moments. Celui qui l'a créée et qui nous a rendu le respect des choses sacrées a droit à notre gratitude.

Chateaubriand est quelque chose comme notre père spirituel.

Quand est mort, en 1892, celui qu'on a justement appelé un géant de l'apostolat, le cardinal Lavignerie, un de ses adversaires a eu le généreux bon goût de lui appliquer le mot historique du roi Henri III devant le corps du duc de Guise : « Mon Dieu, qu'il était grand ! ».

On en pourrait dire autant de Chateaubriand.

In eo vivimus, movemur et sumus.

Victor GIRAUD.



Un Saint breton mal connu mais de célébrité mondiale

La renommée des saints est parfois bien déconcertante ; je parle naturellement de leur célébrité sur la terre, et non point de leur hiérarchie au ciel, sur quoi nous n'avons guère de données précises : il n'y a que Dante à avoir eu l'audace d'assigner des places au paradis ; comme il avait du génie, comme il le savait et comme il le disait, il se croyait tout permis ; il a damné un saint dûment canonisé, et il a béatifié Cunizza da Romano, qui est surtout illustre par le nombre de ses aventures galantes...

« Conduite par des lois mystérieuses vers d'autres autels, écrivait l'abbé Bremond, la dévotion moderne abandonne insensiblement les vieux protecteurs de la chrétienté, saint Jacques de Compostelle, saint Christophe, saint Roch, sainte Barbe, sainte Catherine... » (1). Mais ces lignes datent des premières années du XX^e siècle, et, depuis lors, saint Christophe, tout au moins, a pris la plus éclatante des revanches : les automobilistes lui ont rendu une gloire que les protestants lui avaient ôtée, avec l'aide de quelques chanoines du XVII^e siècle que ce bon géant effarouchait...

Un vénérable Breton se trouve dans un cas encore plus curieux ; il doit sa place au paradis à l'héroïsme de ses vertus, mais il doit la place, très grande, qu'il tient sur la terre au choix qu'il fit de son ermitage : saint Emilion, sans trait d'union, a indiscutablement beaucoup moins de dévots que le Saint-Emilion, avec un trait d'union, ne compte d'amateurs... Quoi de plus étrange pour un saint que de recevoir d'un crû le plus éclatant de sa renommée ! Avoir vécu une vie d'ascète en ne buvant que de l'eau et gagner une célébrité universelle en donnant son nom à l'un des vins les plus fameux ! Rien ne saurait nous mieux faire toucher du doigt la vanité de la gloire humaine.

A dire vrai, nous ne sommes qu'assez imparfaitement renseignés sur la vie de notre héros. La *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes ne consacre qu'un seul numéro (99) à cet *Aemilianus confessor in Aquitania*, † circa 767 ; et comme sa fête se célèbre le 16 novembre, et que la monumentale collection des *Acta Sanctorum* n'a pas encore dépassé le 10 novembre, nous ignorons pour le moment ce que les illustres hagiographes pensent de saint Emilion et s'ils ont découvert sur lui un supplément de documentation, qui ne serait peut-être pas inutile.

(1) *Sainte Catherine d'Alexandrie*, Paris, s. d., p. 5.

C'est pourtant dans leur très érudite revue des *Analecta Bollandiana* que fut publié en 1894 l'unique document de quelque importance que nous possédons sur notre saint : *Une vie inédite de S. Emilion*, par M. le chanoine Allain, archiviste diocésain de Bordeaux, qui fit précéder l'édition de son texte d'une très remarquable introduction (1).

Il y mentionnait « une autre légende que Guadet a publiée en 1841, d'après un cahier petit in-8° de 27 pages, à lui communiqué par M. Sauldubois, curé du lieu ». Cette publication avait été faite dans les « pièces justificatives » d'un livre intitulé : *Saint Emilion, son histoire, ses monuments* (2). Elle y formait l'annexe II, sous ce titre : « *Vie de saint Emilion, tirée d'un petit livre intitulé : Officium sancti Emilianii confessoris, quod dicitur die 16 novembris in ecclesia propria per totam octavam* ». On remarquera le numéro de l'annexe : II. Guadet avait réservé le numéro I pour une autre annexe, qui lui paraissait devoir attirer probablement davantage la bienveillante attention de ses lecteurs : une notice sur les « vins de Saint-Emilion » (3). Il y a plus d'un siècle, Saint-Emilion, avec trait d'union, passait déjà avant saint Emilion, sans trait d'union !

Le chanoine Allain, en comparant la légende de Guadet avec la *Vita* qu'il publiait lui-même, a conclu que celle-là « est un *rifacimento* de l'autre ». Il s'impose donc de n'accueillir qu'avec un scepticisme prudent les rares indications nouvelles qu'elle nous apporte.

La *Vita* du chanoine Allain fut excellemment traduite en 1936 sous ce titre : *Vie inédite de saint Emilion d'après le manuscrit V 1 des A. D.* [comprendre : archives diocésaines], traduction de M. l'abbé Th. Lewden, suivie d'une notice sur le « Saint-Emilion » par M. E. Prot (4) ; titre qui est assez curieux : car on ne peut s'empêcher de remarquer qu'en 1936, cette « *Vie inédite* » était éditée depuis quarante-deux ans !

L'abbé Lewden a fait suivre son travail d'un certain nombre de notes, fort intéressantes, dont la dernière me paraît mériter un bref commentaire :

« La *Vie* que nous venons de traduire, écrit-il, date, à en juger par les caractères du manuscrit du XI^e ou au plus tard du XIII^e siècle, c'est-à-dire trois cents ou quatre cents ans *seulement* — c'est moi qui souligne — après la mort de notre saint ; mais il est très possible qu'elle soit antérieure à cette époque et qu'elle date du milieu du XI^e siècle. En tout cas, il nous paraît très probable, sinon certain, qu'elle a été écrite d'après des notes remontant aux années qui suivirent la mort du saint, et qui avaient été rédigées par les premiers disciples du saint ermite. On sent, en effet, à l'enthousiasme de l'écrivain et à la précision des détails, que c'est du « vécu » comme on dirait aujourd'hui. De plus, à notre avis, qui était d'ailleurs celui de M. le chanoine Allain, la publication de cette « *Vie inédite* de saint Emilion » tranche définitivement la question, jusqu'alors indécise, de savoir si saint Emilion est un saint hypothétique ou de légende ou bien un saint *réel* et ayant *réellement* existé. On ne fixe pas, en effet, la date de la mort d'un héros

(1) *Analecta Bollandiana*, t. XIII, 1894, p. 426-439.

(2) Paris, 1841, p. 263-268.

(3) Ces annexes m'ont été très aimablement communiquées par M. le recteur de Loguivy-Plongras, mais en feuilles détachées ne portant aucune indication de provenance. La pagination, qui correspond rigoureusement à celle que donnent les *Analecta Bollandiana*, montre qu'elles sont bien extraites du livre de Guadet, dont le chanoine Allain reproduit d'ailleurs quelques passages.

(4) Saint-Emilion, au siège de la société historique et archéologique de Saint-Emilion.

légendaire avec la précision de détails que l'on a pu constater en lisant la « Vie inédite » que nous venons de publier. Donc, saint Emilion, cela ne semble plus faire de doute même historiquement, a bien existé » (1).

Me sera-t-il permis de ne pas partager entièrement cette belle confiance, et de témoigner de quelque scepticisme ? Ce qui a donné à M. l'abbé Lewden l'impression du « vécu », me donne irrésistiblement l'impression d'un assemblage, assez inquiétant, de banalités hagiographiques, plutôt usées, par lesquelles l'auteur, écrivant trois ou quatre cents ans *seulement* après la mort de son héros — du François I^{er} ou, au mieux, du Louis XIII, pour nous ! — a essayé de masquer son ignorance. Quant à la « précision des détails », que fait valoir M. l'abbé Lewden, il faut mal connaître les procédés des hagiographes du moyen âge, pour en faire un critérium de vérité historique, sans les avoir d'abord soumis à une critique rigoureuse.

Saint Emilion, d'après la *Vita*, aurait décidé, « pour mortifier sa chair », d'aller visiter « saint Jacques en Galice », c'est-à-dire de faire le célèbre pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Or, le saint serait mort vers 767, et Mabillon avait déjà remarqué que le tombeau de saint Jacques n'avait pas encore été découvert à cette époque (2). « C'est seulement, écrit Emile Mâle, vers le milieu du ix^e siècle que l'Europe chrétienne commença à entendre parler du fameux tombeau de Compostelle » (3).

L'identification d'un certain abbé Martin, qui reçut saint Emilion à l'abbaye de Saujon (4) et lui donna l'habit bénédictin, présente de sérieuses difficultés, et le chanoine Allain soupçonne l'hagiographe d'avoir confondu « saint Martin de Saujon qui vivait au commencement du v^e siècle et un homonyme, à nous inconnu, du viii^e siècle ». Tout cela n'est pas bien rassurant...

Il ne semble pas cependant que l'on doive révoquer en doute l'origine bretonne du saint. Si, comme il est probable, l'auteur de la *Vita* est « soit un moine de Saujon, soit un moine ou un chanoine régulier de l'abbaye qui s'était élevée près du tombeau du saint confesseur », il est difficile de comprendre quel intérêt il aurait eu à priver son propre pays de la gloire d'avoir donné le jour à son héros. D'ailleurs il reste dans le vague et ne cherche pas à trop préciser ; on est donc en droit de penser qu'il rapportait une ancienne tradition : « *Fuit igitur ortus ex Britannia minori scilicet in pago Venetensi...* » L'auteur de la légende publiée par Guadet a trouvé que c'était insuffisant : « *Beatus Emilianus in urbe Venetensi minoris Britanniae natus est...* » Il paraît prudent de se contenter du *pagus*...

Le chanoine Allain fait remarquer qu'il n'a pu voir les « *Saints de Bretagne*, de Lobineau, édition de 1836 », ouvrage cité par le chanoine Ulysse Chevalier dans sa *Bio-bibliographie* bien connue. L'édition de 1836 est l'édition « revue, corrigée et considérablement augmentée » par l'abbé Tresvaux : on sait qu'elle n'est pas à l'abri de tous les reproches. Quoi qu'il en soit, la notice sur saint Emilion y figure (5), précédée d'un astérisque, ce qui signifie qu'il s'agit « d'un article entièrement refondu ou nouveau » (6) : en réalité entièrement refondu, car l'édition originale

(1) *Op. cit.*, p. 27.
 (2) *Analecta Bollandiana*, loc. cit., p. 428, note 5.
 (3) *L'Art religieux du xiv^e siècle en France*, Paris, 1922, p. 291.
 (4) Au diocèse de Salines.
 (5) Tome II, p. 245-247.
 (6) Tome I, p. XII, note 1. — Cf. Dom Lobineau, *La Vie des Saints de Bretagne*, édition de 1728, p. 69.

de Dom Lobineau ne contient sur saint Emilion que quelques lignes empreintes d'un complet scepticisme.

Voici le titre de l'abbé Tresvaux : « *S. Emilion, abbé au diocèse de Bordeaux. Tiré des Annales de l'Ordre de Saint-Benoît, par Mabillon, tome II. Voyez Bulleau, Histoire de l'Ordre de Saint-Benoît, tome II. L'an 767.* »

La notice de l'abbé Tresvaux, dont nous savons déjà que le chanoine Allain n'avait pas pu la consulter, confirme complètement ce que celui-ci écrivait : « Mabillon avait-il vu notre texte ? Je ne le crois pas... Les passages imprimés en italiques dans les *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, et qui, par conséquent, semblent avoir été textuellement empruntés à la *Vie* que Mabillon avait eue sous les yeux, ne se retrouvent jamais mot pour mot dans notre manuscrit. En revanche, ils sont tous dans une autre légende de S. Emilion que Guadet a publiée en 1841... » (1). Si l'on ne savait pas que l'abbé Tresvaux s'est directement inspiré de Mabillon, on dirait par endroits qu'il a presque littéralement traduit le texte de Guadet.

Je cite un exemple

Guadet : « *Cum beatum Emilianum neque calumniis, neque flammis superare daemones potuisset, hunc blanda laudum humanarum titillatione evterere aggreditur, cui tamen egregius Christi miles ita occurrit, ut cum bona venia fratrum a monasterio discederet, et in primam quam nactus esset sylvam se abderet, ubi longe ab hominum conspectu solus Dei vultum libere posset intueri. Fuit haec sylvia non longe a Dordoneo flumine, cui a Cumbis tunc temporis nomen erat, ad cuius latus rupes modice assurgens tugurium vitro Dei praebuit, in quo ille...* »

Abbé Tresvaux : « Le démon n'ayant pu le perdre par ces premiers assauts, essaya de séduire son cœur par l'appât des louanges ; mais Emilion, toujours en garde contre la séduction, résolut de se fixer pour toujours dans la première forêt qu'il trouverait, et de se dérober ainsi à la vue des hommes, afin de ne plus jouir que des regards de son Dieu. Le lieu où la divine Providence avait marqué sa retraite n'était pas éloigné de la Dordogne, et se nommait alors la forêt de Combes. Sur le bord de cette forêt était un rocher médiocrement escarpé, dont la caverne lui servait de cellule. Ce fut dans cette paisible solitude... »

Les notices et les études consacrées à saint Emilion sont assez nombreuses. D'après les remarques du chanoine Allain et un compte rendu des *Analecta Bollandiana* (2), elles ne semblent guère avoir de valeur. Comme fantaisie, qui mérite d'être signalée à l'admiration des lecteurs, les Bollandistes citent cette étymologie de *saint Emilion* : « *Σπιλον* *αἰσιω* fontaine consacrée à Semélé, mère de Bacchus, fontaine consacrée au milieu des vignes » ! (Le point exclamatif est des Bollandistes) (3).

En résumé, si l'on fait exception pour le savant travail du chanoine Allain, les sources de la vie de saint Emilion n'ont encore fait l'objet d'aucune étude critique ; et sans préjuger des conclusions auxquelles on aboutira, il paraît au moins assez probable que les faits historiques qui demeureront établis, avec une certitude relative, ne seront pas très nombreux et que le culte rendu à saint Emilion demeurera sans doute mieux connu que sa vie.

Il n'y a pas que le vin à avoir rendu célèbre le nom de ce bienheureux. L'art s'en est mêlé, qui a si souvent servi à répandre la gloire des

(1) *Analecta Bollandiana*, t. c. p. 427.
 (2) Tome XII, 1893, p. 473.
 (3) *Ibid.*, note 3.

saints : qui connaîtrait, par exemple, en dehors d'un coin de la Toscane, la charmante petite sainte Fine de San Gimignano, si Ghirlandajo ne lui avait consacré deux admirables fresques ?

La petite ville de Saint-Emilion, à deux lieues de Libourne, est une des principales curiosités archéologiques de la Guyenne ; et sa fameuse église monolithe, dont on dit qu'elle fut creusée dans le roc par les disciples du saint, est universellement connue.

L'un des plus beaux clochers du pays de Tréguier, datant de la seconde moitié du XVI^e siècle, est celui de Loguivy-Plougras, à trois lieues environ au sud de Plouaret. Le sanctuaire qu'il domine est aujourd'hui l'église paroissiale, dédiée à saint Emilion ; mais ce n'était qu'une chapelle avant 1892, époque à laquelle l'édifice fut agrandi.

Dom Lobineau écrivait à ce sujet : « En Bretagne, l'une des deux Trèves ou Eglises succursales de la paroisse de Plougras, dans l'évêché de Tréguier vers Carhaix, est à Loc Yvi, assez beau bourg, situé sur une hauteur, au bas de laquelle est une grande et magnifique chapelle voûtée de pierre de taille, dédiée à saint Million [ou Emilion], où il se fait une assemblée nombreuse le jour de la fête du patron ». (1)

M. le chanoine Guégan, recteur de Loguivy-Plougras, m'a communiqué sur l'origine du culte de saint Emilion dans sa paroisse, une ingénieuse hypothèse, qu'il ne donne d'ailleurs que comme telle, mais qui est fort intéressante à enregistrer : au XV^e siècle, Alain de Plougras, seigneur de Trogorre en Loguivy, s'en alla combattre les Anglais en Guyenne, avec l'armée du comte de Penthievre dont il était le vassal, et livra bataille sous les murs de Saint-Emilion. Heureux d'apprendre qu'un bienheureux, né en Bretagne, était honoré aussi loin de sa patrie d'origine, il aurait décidé de lui faire, dès son retour, édifier un sanctuaire.

Cependant comme d'après la *Bio-bibliographie bretonne*, de René Kerviler (2), saint Emilion aurait été ou serait encore honoré à Louanec, à Coatascorn, à Plouagat, à Saint-Adrien de Lanmodez, il n'est pas indispensable, semble-t-il, d'admettre que son culte ait été importé, à Loguivy-Plougras, par le seigneur de Trogorre. D'autres hypothèses sont évidemment possibles.

Détail curieux : le ruisseau qui, après avoir traversé l'étang de Beffou, passe à Loguivy-Plougras, avant de se jeter dans le Guic, s'appelle le Saint-Emilion. Cet hommage de l'eau à notre bienheureux est beaucoup moins connu que celui du vin... Et il reçoit aussi l'hommage du blé, car on le prie à Loguivy pour obtenir de belles moissons ; sa statue y est souvent encadrée d'une gerbe de froment et d'une gerbe d'avoine.

Ainsi, et jusqu'à plus ample étude, — qu'il faut souhaiter, — sur le grand saint breton Emilion, ce que nous savons de plus sûr à son sujet, c'est que, selon la parole évangélique, il a d'abord cherché le royaume de Dieu et que le reste lui a été donné par surcroît : sous les formes les plus variées et même les plus pittoresques...

Alexandre MASSERON.

(1) Edition de 1725, t. c., p. 89.

(2) Article *Emilion*.

André Suarès et la Bretagne d'après des Documents inédits

Fille dure de l'Océan, la Bretagne plait aux cœurs passionnés et volontaires... Elle est pure, elle est loyale ; elle est simple et sincère. On y ment moins qu'ailleurs ; et beaucoup qui ne sont pas du pays, à les y voir seulement, et sans dire même un mot, y font figure de mensonge... Une terre pensive et silencieuse ; un corps de granit sous une chair innocente de haies mouillées et de verdure. J'aime les os d'acier sous la peau de velours, et la mélancolie où l'énergie sommeille. Ici, la figure humaine vaut un paysage.

Le peuple y est encore, quelques fois, lui-même ; mais de moins en moins ; il en perd le courage... La Bretagne ne m'est si chère que parce qu'elle disparaît. J'aime les causes désespérées : j'en suis une.

On se consolerait de vivre parmi les hommes, si dans chaque homme on pouvait voir un paysage. Mais il faudrait être soi-même un rocher ou un grand arbre. Souvent ici, entre la mer et la lande, je prends racine.

ECRITES en 1901, publiées en 1913, dans *Idées et Visions*, ces lignes contiennent et résument tous les sentiments que la Bretagne inspire à Suarès (1). Il a de ce pays une conception très personnelle, qui peut à certains ne pas sembler la vraie, — qu'est-ce que la vérité dans ce domaine ? — mais toujours aimante, respectueuse, et originale. Aux paysages, il demande d'enchanter sa nostalgie ; aux gens, de la vague ou du champ, de soutenir par leurs vertus sa confiance quand même en l'humanité ; enfin, au rocher breton, cet itinérant, cet instable — condamné, comme ses congénères Bergson et Proust, à l'éternel mouvant, à la brûlante coulée de l'élan vital, à la fluidité juive — rêve d'adhérer, de se fixer, de résister aux délires qui l'emportent. Devant le silencieux orgueil breton, le claironnant orgueil du Condottiere se fait humilité. Rarement hommage plus exaltant fut rendu à la terre celtique.

◆ ◆ ◆

Né Marseillais, le 12 Juin 1868, de père et de mère israélites, Félix Suarès — qui signera André, pour raison d'euphonie, à partir de 1895 — tenait de sa grand-mère maternelle, Bretonne et catholique, cet amour inné de la Bretagne, qui lui inspirera des pseudonymes comme Yves Scantrel ou Jan-Félix Caërdal, le

(1) Mort à Paris en septembre 48, après une agonie « atroce, stupéfiante, déchirante ».

« quêteur de beauté » ou « l'ébloui par la beauté » ; *dael* = aveugle ?). Cette quête, renouvelée du Graal, le retint longtemps dans nos villes et nos campagnes :

Il a vécu, précise Yves Le Febvre (Les Cahiers Bretons, déc. 1918), à Hennebont, vieux nid de guerre et d'aventures, dont la « Ville Close » garde la palme du Moyen-Âge. Il a vécu à Saint-Gildas, où flotte la grande ombre d'Abélard. Il a vécu à la Clarté, à Ploumanach, dans le chaos des roches. Il a vécu à Quimper et à Pont-l'Abbé et aussi à Primel, en Plougastell, dont les falaises déchiquetées trouvent d'un épieu rose et gris la mer d'émeraude. Enfin, il a vécu deux étés dans l'admirable silence des dunes léonaises... dans la grandeur incomparable des terres et de la mer au large de Plouneour-Trez et de Pontusval, sur le radeau rongé où fut Occismor... Souvent, je revois le banc de pierre où nous devisions et les maigres tamaris tordus par le vent salé. Je revois Suarès, sa belle face ardente, ses longs cheveux noirs, sa bouche amère ou joyeuse, et j'entends l'âpre voix qui broyait les hommes et les choses au mépris forcené d'un cœur pur.

De Caërdal — (pâle et la peau mate, les cheveux noirs et lisses comme un Celte, les dents d'un fauve, saines et blanches, les traits d'une bête nocturne dont toute la vie est dans les yeux, le pas beaucoup plus long que sa taille ne le comporte, la pointe aiguë de la face accentuée par la « royale », princé par les doigts) — on trouvera le portrait détaillé en tête du *Voyage du Condottiere*, t. I : *Vers Venise*. On le complètera par une note du *Journal de Gide* (P. 322, 1910) : « Il est un peu court, un peu bouffi. Les mains sont grassouillettes. Je le souhaiterais plus émacié ».

Tel était l'homme qui dota la Bretagne de maintes pages scintillantes ou profondes, éparses à travers toute son œuvre, et d'un chef-d'œuvre : *Le livre de l'Émeraude - En Bretagne* (1).

(1) *Bibliographie* : Calmann-Lévy, 1902.
1914 : édition de luxe, illustrée par C. Cottet, A. Dauchez et L. Simon (*Société du Livre d'Art*).
1919, chez Emile-Paul, que Suarès appelait Paul-Emile, « pour lui conférer 2.000 ans de noblesse ».
1927, chez Devambez, ill. de A. Brouet.
1927, encore, extraits, sous le titre : *Crépuscule sur la mer*, aquarelles de Maurice Denis, gravées par Jacques Beltrand.
Emile-Paul compte le rééditer en 1950.
Voici comment Suarès appréciait l'édition originale :
« J'ai un projet que je ne veux pas te dire, pour que les Korrigans ne travaillent pas à l'entraver. En fait de Korrigans, les épreuves de « L'Émeraude » m'arrivent par paquets. Je suis content et ne le suis pas. Content du texte : peu de fautes ; ils lisent très bien mon écriture ; très mal content du type (Calmann) : le volume ne sera pas joli ; c'est moigre, compact, laid à voir. Malgré tout, je suis sensible à cela plus que je ne voudrais. Mais quoi ?... 7 sous par volume, au lieu de payer moi-même 7 francs. Je n'ai rien à dire. N'empêche que ce coquin de Calman aurait bien pu m'éditer aussi élégamment qu'il a fait pour tant d'autres ; il n'avait qu'à faire imprimer chez son imprimeur de Paris. — Châir, celui de la « Revue ». Il a donné, au contraire, l'Émeraude à un de ses ateliers de province, que le diable emporte. Du reste, ce qui est fait est fait : — pour le dire en passant, si tu ne le sais pas, je n'aurai qu'un très petit nombre d'exemplaires : 20. Gare aux gens qui ne seront pas reconnaissants de l'envoi.
« Que les « Images » soient ma consolation, j'espère en faire, sans trop de frais, un beau livre, simple et noble d'habit... »
(3 février 1901-?) ; à son frère, Jean Suarès, lieutenant de vaisseau, qui sera tué accidentellement en novembre 1903 ; voir *Sur la mort de mon frère*, (1904) ; fragment d'une lettre inédite, aimablement communiquée par Madame Alice-André Suarès).
Sur proposition de Ferdinand Brunetière, l'Académie Française décerna au *Livre de l'Émeraude* « un prix de la valeur de 1.000 fr. sur la Fondation Montyon », le 26 novembre 1903.

Je ne songe point à une analyse qui « dispenserait » de le lire : il n'est point encore, Dieu merci, de *digest* pour de tels ouvrages. Il faut se laisser imprégner par la pluie fine, impressionniste, de ce style (« Si j'avais connu Debussy, j'aurais choisi la musique », dira Suarès) ; respirer l'air marin qui joue sur les blanches tombes de Kergoat ; entendre les fleurs « nuptiales » des pommiers sonner « l'angélus des noces » ; suivre au crépuscule cette route bordée de landes ; voir luire, verdâtre, « comme la peau d'un étang qui frissonne », la pierre de Saint-Corentin, et la cathédrale de Kemper incliner, elle aussi, la tête à gauche, comme Jésus sur la Croix ; converser avec ce beau mendiant, qui a un air de voile, et pourrait être Ulysse naufragé ; entrer à Bénodet par mer, sous un ciel d'orage, en serrant la côte d'assez près ; parcourir Pont-l'Abbé, fantasque, charmant, qui « ne ressemble à rien » ; admirer l'Île, Tudy, sur la mer verte, un jour de régaté, en Juillet ; laisser tinter en soi les noms jaseurs : l'Isolé, l'Ellé, et pressentir soudain tout ce qu'il y a de Celte en Shakespeare rien qu'en rêvant d'Avon. « la rivière au doux nom, qui est Aven tout de même en Bretagne » (*Le poète tragique*, p. 65) ; surprendre Sainte-Barbe en sa retraite, vers Ker-Gouz et Lan-Huron ; chanter les lys « aux feuilles d'argent, sur le bord de l'eau, dans les près » ; contempler la ronde de dix jeunes filles, le lent balancement qui fait flotter les rubans de la coiffe autour des visages et les coins de la colerette blanche se soulever sur les seins.

Je m'étonne que les Bretons aient montré si peu d'aptitude à la peinture, avec un si grand goût dans le choix des couleurs pour le vêtement. Peut-être ont-ils prodigué tout ce qu'ils en avaient, dans l'invention qu'ils ont mise à se vêtir.

On trouvera cent remarques aussi profondes dans ce livre qui est plus encore une méditation sur l'homme qu'une peinture de lieux élus. Sur l'homme qu'est le Breton, et sur sa tragédie à laquelle Suarès participe ; « pour ce Breton, dira Caërdal de lui-même, un livre n'a jamais été qu'une tragédie qu'il a dû vivre. Et toute la nature est entrée dans sa mélancolie ». (*Vers Venise*, p. 3). Tragédies en raccourci, l'existence de Naïk, l'anémique aux trois enfants : « Le dernier a failli la tuer. C'est pourquoi elle le préfère » ; celle de Tugdual, rencontré entre Rosporden et Carhaix, et qui a « envie d'être mort » ; celle de Glazik, pareil au roi Gymbeline dans sa forêt ; celle du noyé anonyme parmi tant d'autres, découvert sur cette côte, « où le flot pousse les feuilles mortes de la tempête ». Et ce sont encore les mères qui sourient et pleurent, devant le cadavre de leur petit, que tous les enfants de son âge viennent embrasser le jour des anges. On a nommé la Cornouaille une Arcadie : *Et in Arcadia ego!* La Magicienne, les Thalysies, l'Idylle XXI sur les Pêcheurs, Théocrite n'est jamais loin de la plume du Normalien Suarès, dont l'écriture même, inoubliable, fait penser (selon Yanette Delétang-Tardif, autre Quimpéroise d'adoption, qui fait vivre à Quimper la ténébreuse Barbara des *Séquestrés*).

« à des falaises précises, à des ailes d'oiseaux de mer, à des fragments grecs. Même dans les brouillons, elle est réservée, pudique, sans familiarité, ni hâte. Un homme supérieur n'est pas familier avec soi-même, c'est le secret de la haute culture » (*Gazette de Lausanne*, 19-2-49).

C'est dire que le Phocéen jette, par sa prose, un pont de lumière de Fouesnant à l'Attique, ce que faisaient aussi le Trégorois de la « Prière sur l'Acropole », le Malouin de « l'Itinéraire de Paris à Jérusalem », le théâtral vicomte à qui, dans *Portraits*, Suarès consacre vingt pages cruelles, mais lucides. Bien plus, une « estampe dans le goût du Japon » déceit des affinités entre la plage bretonne, « qui a la couleur de la noisette » et les plages japonaises, affinités qui durent séduire l'auteur de *Madame Chrysanthème*, qui est aussi celui de *Pêcheur d'Islande*, comme le breton Segalen est l'auteur de cette « connaissance de l'Est », que sont les *Stèles*.

Yves Le Febvre souhaitait déchiffrer, de Suarès, une autre symphonie qui fût comme un « respons » au *Livre de l'Émeraude*. On y aurait vu les paysans de Plouescat et Cléder, la cathédrale de Saint-Pol et le Kreisker, et toute la vilille terre léonaise, Suarès n'a pas écrit cette symphonie. Parce que — l'ai-je assez indiqué ? — *l'Émeraude* contient déjà l'essentiel de son colloque avec toute la Bretagne, et pas seulement, malgré l'apparence, la Cornouaille ; que son œuvre postérieure est pleine, elle aussi, de souvenirs de ce dialogue ; et parce qu'enfin il lui fallut bien rompre l'amarré et suivre son destin d'errant.

◇ ◇ ◇

S'il avait cru — ce n'est pas invraisemblable — se délivrer de la Bretagne en écrivant *l'Émeraude*, Suarès dut s'apercevoir, comme fait son lecteur, qu'il la portait désormais en lui. Et je trouve presque plus émouvants ces rappels irrépressibles de volume en volume, que l'aède d'amour et de foi, voulu et prémédité du premier livre. *Voici l'homme* (Occident, 1906) contient une retraite en Cornouaille, puis une évasion vers l'Idéale patrie, celle de Tristan. On lit dans *Bouclier du Zodiaque* (1907) de ces phrases souveraines :

La rage du grand vent, qui se rue des Açores pluvieuses, mord déjà la Bretagne à la nuque ; et, entre les deux seins, les dents chaudes du suroît rompent la guimpe. (p. 115).

Ce qui me rappelle ce post-scriptum que Jean de Boschère m'a laissé copier dans l'inestimable amas des lettres que Suarès lui adressa :

Nous sommes dans l'ouragan et la plus sombre tempête. Cette rage du ciel et de l'océan dure depuis trois semaines. C'est une saison extraordinaire par la violence des convulsions. (16 Août 1912). (1)

(1) Inédit.

Preuve que Suarès a tout connu de la Bretagne, même ses fureurs les plus intempestives, en ce Finistère « fin de la terre et de l'Europe, sinon du monde » écrit-il encore ; car il haïssait « le Yankee ». *Lais et Sônes* (1909) est surtout breton par son titre : pourtant ce *Silence* est bien de chez nous :

*Si doux, si doux ! comme une mère,
Le soir pose ses mains qui soignent
Sur les tempes amères
De la tempête aux mèches noires
Qui se couche en grondant sur la mer.*

Sur la Vie (1910), parmi mainte page bretonne, nous apporte *Chute des Jours* :

Les pas en résille de plomb encadrent tendrement le vitrail de la mer pieuse.

La jeune fille chante pour moi la chanson du Trégor : je vois ma mort dans l'eau.

Par un soir pareil à celui-ci, j'ai ouï conter que sainte Anne s'était mise à pleurer en regardant le soleil couchant. Car la mère de la Vierge ou la bonne duchesse, la Dame d'Auray en tous les cas, est une douce Brette, qui est rentrée vieillir dans son pays, après avoir enfanté à Jérusalem ou à Paris.

A Ker-Mor, en 1901, il avait consacré tout un cahier à la Bretagne : *Lord Spleen en Cornouailles*, publié en 1913 : *Idées et Visions*, p. 133 à 241. Certes, la Bretagne y est moins décrite qu'évoquée ; la pensée s'évade souvent, tente de résoudre maint problème général. Mais, presque toujours, on perçoit la présence de la terre et des hommes à travers la méditation de l'auteur. Va-t-il voir le vieux pilote Hornès sur son lit de mort, « trop court pour lui », de qui le vaste corps a l'air « d'une charrue au repos, ou d'une barque tirée sur le rivage » — il lui envie son sommeil, et ce demi-sourire qu'on ne lui avait pas connu, car il ne riait jamais. Suarès s'aceroche comme à une bouée à sa conception, qu'on ne peut dire naïve, car elle semble très consciemment et presque désespérément enjolivée, des mœurs et des vertus bretonnes. Songe-t-il à la politique, — et ce sujet, comme il est naturel, le trouve-t-il enclin soudain à un vrai dégoût de tous les hommes — aussitôt, il se ménage un alibi :

Ou bien, il faudrait être pareil au plus loyal d'entre eux, à un beau paysan de Skaër, ou à une jeune fille de Kemperlé. Mais mieux encore, que ne suis-je un grand chêne, ou un hêtre, ou un houx sur un rocher ? Qui ignore, pardonne.

Voit-il venir sur la lande le vieux recteur ascétique, M. Kergall, « sain comme l'œil » ; et la Religieuse au visage lumineux « pareil à celui des petites filles de l'école », il en infère que « voilà, peut-être, le seul état où l'âme, se trouvant quelque prix, connaisse la paix ». Et si, par un soir de pluie, il rêve qu'une Bretonne aime « dans le vaste lit, sous les rideaux complices », il lui prête une ardente pudeur : l'analyse est troublante et la phrase belle, mais tout un folklore goguenard n'a-t-il pas raison contre Suarès ?

Elle étouffe dans sa gorge la colombe de la volupté ; elle ne veut même pas, dans la ville hypocrite, que son amant s'en doute, et sur sa bouche même, elle se tait ; seule, dans le miroir de ses yeux fixes, la convulsion du plaisir bat de l'aile, lorsque passe avec lenteur la colombe mourante.

Et toujours, le paysage, avec sa variété, ses ciels changeants, les dépaysements immobiles que procurent les saisons : « J'ai été, cet hiver, à Aberdeen, ou bien à Inverness, dans la lointaine Écosse ». L'armée des bois, telle la forêt qui marche dans *Macbeth*, monte à l'assaut des nuées « derrière les haies d'encre damasquinées d'or roux par les bruyères ». Une étrange ivresse naît d'une tristesse sans bornes : « Ici, je suis dans mon pays, peut-être ? » Tristesse que Lord Spleen résoud en poème :

*J'aurais touché mes orgues et chanté ma parté,
Au choral de l'Océan, de la Solitude et de l'Ennui.*

Enfin, dans *Portraits* (N. R. F., 1914), *Ker-Enor*, après un début incantatoire — « Ker-Enor est un manoir en Argol, entre Léon et Cornouailles » — demeure, en ses quarante pages, ce que Suarès a sans doute écrit de plus parfait. On en trouve des extraits dans *Pages*, l'anthologie du Pavois (1949) ; mais il faut le connaître en entier. Goéland jaloux de son aire, Caërdal, à Ker-Enor, est seul le plus souvent. Telle femme amoureuse qui l'y accompagne perd le souffle « dans cet espace inhumain de brumes et de vent ». Brûlant de mélancolie, il n'allume point la lampe, et songe, dans son obscurité voyante, « comme la panthère sur le sable ». Il y fait le bilan, la quarantaine venue, de ses amours, de ses passions, de ses haines. Suarès est tout entier dans ce *Ker-Enor*, dont la Bretagne peut être plus fière encore que de l'*Émeraude*. Pour la plénitude du style, on mesurera le chemin parcouru depuis les décoratives et symbolistes *Terrasses d'Ys* dans *Images de la Grandeur* (1901). Certains attaques de paragraphes ont l'allégresse vibrante de Mozart :

Souvent, à Ker-Enor, il retrouvait le ciel qui règne sur l'Île-de-France, comme un grand baiser tendre sur une femme enivrée. Mais en Bretagne, c'est l'heure la plus chaude qui rappelle les matins du Valois. Que cette lumière de la France est touchante, etc., (p. 161).

Mais ailleurs c'est le violoncelle de Lalo, quand il soutient de sa basse les tendres soupirs de *Rozenn* :

Ici, toute femme prend figure de fiancée ; et la fiancée a nom la douce. L'ardeur se cendre de mélancolie, comme le chant pourpre du rossignol se voile dans l'énorme murmure de la forêt, quand l'archet du vent atlantique fait ses triples cordes sur les branches. (p. 145).

Et c'est Bach et sa triomphante plénitude que suggèrent les lignes finales :

La pâle obscurité n'avait plus les frissons de l'attente. L'ombre était suave comme une main calme sur un front brûlant. Droit et blanc, pareil au désir de ce silence, Caërdal se mit alors à chanter ; et bientôt toute la soliture fut musicale.

Caërdal « sera fidèle à Ker-Enor jusqu'à ce que la tour tombe ». Il ne l'a pas été.

Si c'est aimer un pays que de souhaiter y bâtir et s'y installer, Suarès, pourtant, aimait la Bretagne. A son ami Jean de Boschère — souvent désigné dans ses œuvres sous le nom d'Agnel et dont *L'Âge Nouveau* vient d'insérer un émouvant *Suarès* — il écrivait, le 19 août 1916 :

Si jamais je suis un peu chez moi, cher Agnel, vous viendrez en Bretagne. Les maisons de passage où je suis forcé de vivre me gâtent le séjour. N'être point ici dans mon manoir est un reproche continué que me fait la terre ; et si je ne le fais pas à la terre, c'est générosité pure.

D'ailleurs, la maison où se fixer pose un grand problème en Bretagne, plus que partout. Je voudrais avoir un architecte sous la main, qui ne fut ni un assassin de pierres ni un père bric-à-brac, ni une volaille d'ingénieur.

Ici il faudrait d'abord aimer l'admirable granit, qui sert de matière ; en comprendre le rythme, la couleur et le grain. Il faudrait donc accorder, avant toute chose, la force et la masse du gros œuvre avec les aises modernes. Car nous voulons vivre chez nous, sans mourir de froid l'hiver, ni, en automne, de ténèbres ; sans avoir la pluie dans notre lit, ni les crapauds et les taupes sous l'oreiller, en août, par les nuits chaudes. Il est ridicule de bâtir un donjon en 1916. Je ne me pardonnerais pas d'être le Sire de Coucy. Mais il sera toujours hideux de planter en Bretagne une maison de bois blanc peint, de carton vert, de beurre ranci, un logis souisse de Californie et d'Asnières...

C'est le nerf de la bâtisse qui manque le plus à mes projets d'architecture. Puis, il n'est pas dans mon destin que je possède rien en ce monde, ni surtout ce que je désire le plus : un lieu de granit, un foyer pour l'hiver, un mur solide, en terre, un abri pour la tête ; oui, ce fut mon vœu, mon grand désir, et même la silencieuse récompense que je m'étais promise. J'en ai toujours été trop séduit ; je le suis trop encore, pour que ce ne soit pas une tentation. Et ne nos inducas in tentationem...

(Lettre inédite, datée de Ti Roc'hon, Ker-Roc'h, au Frouden, en Plouescat, Finistère).

Quand, beaucoup plus tard, on proposa au poète de l'*Émeraude* de faire partie d'une Académie de Bretagne, fondée à Rennes, Suarès, par sa réponse, donna la preuve d'une double fidélité : à une terre et à un ami fraternel :

21 décembre 1936 : Il est très juste que les Bretons donnent à la Bretagne l'Académie qu'elle mérite depuis longtemps. Si tant est qu'une Académie soit bonne à quelque chose.

Mon nom peut-il servir la Bretagne, si peu que ce soit ? J'en serais trop heureux. Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour la terre des Celtes et pour l'esprit celtique.

Je ne comprends pas qu'on ait omis le nom d'Yves Le Febvre : c'est un Breton des plus authentiques. Bleu ou blanc, Chouan ou Jacobin, la politique n'a rien à voir ici. L'amour du pays doit seul compter en cette affaire.

S. (1)

Et cependant Suarès ne s'est pas accroché à la Bretagne, n'y a point vieilli, n'y est point mort comme l'autre Marseillais Saint-Pol-Roux. C'est qu'il était, *fato profugus*, de ces pierres du Temple ruiné par Titus, et qui roulent depuis la nuit des temps. D'ailleurs « incontentable », comme ce prince d'Érin, à qui dans *Hypériorion*, il prête ses propres pérégrinations, son éternel appétit d'être autre part. Il n'était pas de ceux à qui il est permis de mouiller les ancrés au port :

Le doux prince Sundrim, triste et rêveur, le beau prince d'Erin, et de Cornouailles, après avoir longtemps erré de ses rocs de Glamorgan aux vagues de Ponant, quitta ses châteaux et ses villes, ses lacs et ses plages. Il laissa les aubes pluvieuses et les couchants brumeux, Killala et Pembroke, — Lathian, Carmarthen et Radnor, Waterford et Lismore, — l'océan vert sur les rochers vertes, la houle verte sur les prés verts de l'Émeraude Irlande. Et Sundrim, s'en fut vers le Levant...

Et partout où il fut, au milieu des délices, il nourrit le regret de ce qu'il n'avait pas... Et comme il avait voulu dans son humide Irlande, vivre à jamais sur le sol d'or où croît la fleur du marbre, il languit dans la contrée lumineuse vers l'Irlande brumeuse et la forêt trempée de pluie...

Dans ce conte, le prince revient pourtant mourir dans son pays ; mais la Bretagne n'était pas vraiment le pays de Suarès. Seulement un des aspects, le plus tenace peut-être, de sa nostalgie.

Elle était, au cœur vibrant de ce mélomane, un de ses musiques. Elle favorisait en lui cette musique dont l'Écriture nous dit qu'il ne faut surtout pas « l'empêcher » ; *ne impedias musicam !*

Taciturne et plein de chants, selon que l'une ou l'autre passion l'emporte, ici, j'ai la terre qui répond ou qui écoute, qui se tait quand il faut, et qui parle. Émeraude au cœur profond, Bretagne, nous nous dirons nos chants. Je veux mourir, roc sur la roche, où le père aux yeux purs chante encore, tandis que la vierge aux cheveux de lin, pareille au soleil d'avril sur les boulaux, sourit tendrement, de ses lèvres encore aussi virginales qu'elle.

Aspiration sincère, conviction d'une nécessité intime, mais aussi « littérature » debussyste, que dénonce cette *Fille aux cheveux de lin* (« ses lèvres virginales, ...ces pervenches marines d'Irlande, son air de venir sur la lande et les bruyères, comme entre les feuilles d'un missel » (Debussy, p. 59). Et, certes, entre le compositeur de la *Cathédrale Engloutie* et Suarès, il y avait de profondes affinités, et le souvenir lancinant d'une patrie celtique antérieure. Ils communiquaient en un *Tristan* rêvé qui n'eût pas été celui, haut-casqué, de Wagner. Mais Debussy n'est pas Breton, Suarès non plus.

Nous ne devons pas chercher à l'annexer, jalousement. Il ne se serait pas prêté à cette main-mise. Mieux vaut tenter de comprendre que le Condottiere, à l'étroit dans les frontières bretonnes, était à l'étroit dans toutes frontières. Avec lui, il faut dominer, prendre de la hauteur. C'est ce qu'avait très bien vu son camarade de Normale, Romain Rolland, qui lui écrivait de Spiez, le 12 Septembre 1902, à propos du *Livre de l'Émeraude* :

« Vois-tu, il ne faut pas trop s'étonner de n'être pas compris en France. C'est très peu français. Tu m'as dit souvent que j'étais très Français (et certes, c'est sans le vouloir). Toi, tu as beau comprendre la France, toute la France, l'ancienne et la nouvelle, tu donnes là l'impression d'un autre monde, presque d'une autre planète, — d'un Wanderer. Pour te comprendre tout à fait il faut être plus que Français, plus qu'Européen ; il faut être Mondial, un homme de l'univers. Et cependant tu finiras par vaincre, si tu vis, — par vaincre sans être compris, — comme tout ce qui est grand » (2).

André LÉBOIS.

(1 et 2). Inédit, communiqué par Madame Alice-André Suarès.

Les Bretons dans la Congrégation missionnaire des Pères du Saint-Esprit

UNE foule énorme s'est, il y a quelques mois, assemblée à Saint-Sulpice, pour célébrer le centenaire de l'activité missionnaire de la congrégation du St-Esprit. Certains ont même parlé à cette occasion, du deuxième ou du troisième centenaire de cette institution, hésitation qui s'explique par le fait qu'avant d'acquiescer sa réputation universelle, la Congrégation avait depuis longtemps mené une existence très militante, dont les débuts ne peuvent être très exactement fixés. C'est au XVIII^e siècle qu'elle est généralement considérée comme ayant pris naissance, son fondateur ayant été un Breton, Claude Poullart des Places, disciple à Rennes d'un autre Breton, récemment canonisé, le P. Grignon, de Montfort-sur-Meu. Il est intéressant de constater qu'au moment où Poullart des Places mit sur pied son institution, c'est parmi les Bretons qu'il recruta ses premiers adhérents. On comptait une douzaine de Bretons, parmi les Pères du St-Esprit qui, avant la Révolution, étaient allés évangéliser le Canada et, le 20 juin 1754, l'abbé de Lisle-Dieu, dans une lettre qu'il adressait à l'évêque de Québec (un Breton aussi, Mgr de Pontbriand), lui déclarait sans la moindre réserve : « Nous recevons plus de secours et de meilleure grâce de Nosseigneurs des évêques de Bretagne, que de tous ceux du Royaume et, d'ailleurs, les sujets, en prêtres et religieuses, y valent mieux que partout ailleurs ».

Le Breton Poullart des Places

Qu'était-ce que ce Charles Poullart des Places ? C'était un Rennais, fils d'un avocat au Parlement de Bretagne, et filleul de Claude de Marbeuf, président de la même assemblée. La famille de Poullart des Places aurait souhaité l'orienter vers la carrière parlementaire, mais une impérieuse vocation ecclésiastique le réclamait et si, pendant quelques années, il recula son entrée dans les ordres, ce fut par déférence pour ses parents, qui tenaient à ce qu'il achevât ses études de droit, avant de renoncer pour toujours au monde. Mais, se considérant déjà comme marqué par le Sacerdoce, il suivit, avec plus d'assiduité encore que ses recherches sur le droit, des classes de théologie au Collège parisien de Clermont, dirigé par les Jésuites et qui devait devenir plus tard, le Lycée Louis Le Grand. Il s'y intéressa d'abord aux petits Savoyards qui, à cette époque, exerçaient, au Quartier Latin, la profession d'aides-ramoneurs. Non seulement, il les évangélisait, mais encore il leur distribuait, ainsi

qu'aux étudiants affamés de la Montagne Sainte-Geneviève, les restes du réfectoire, participant tout le premier à leur lamentable menu qui, paraît-il, était presque exclusivement composé « des fèves qu'on appelle haricots, quelquefois si vieilles fricassées, qu'il y avait dessus deux doigts de moisi ».

C'est à peu près le même régime alimentaire qu'il instaura dans le Séminaire du Saint-Esprit, qu'il établit à Paris, en 1703, et (chose frappante), avant même qu'il eût reçu les ordres, soutenu qu'il était dans son entreprise par son ami Grignon de Montfort qui, tout comme le Saint-Alexis de la légende, couchait alors sous un escalier. Ce séminaire du Saint-Esprit, Poullart des Places l'a gouverné jusqu'à sa mort ; dans son institution, il ne recevait que des pauvres et, au début tout au moins, il n'y avait pas de domestiques dans la maison, M. des Places lavant la vaisselle et décotant les souliers de ses disciples. Pour les repas, c'était toujours le Collège de Clermont qui en faisait les frais. « Dieu, en effet, disait le règlement, nous a donné le goût comme un moyen pour nous nourrir et non pour flatter notre sensualité. Un homme ainsi mortifié, tel qu'on doit être ici, trouve tout bien quand il se souvient que Dieu a été abreuvé de fiel et de vinaigre ». Les autres coutumes du Séminaire étaient tout aussi rigoureuses. « Dans les rues, était-il prescrit, on ne regardera point dans les boutiques, ni aux enseignes. On ne portera pas même les yeux bien loin devant soi, mais seulement à trois ou quatre pas. Tel aurait conservé la pureté de son cœur et l'esprit intérieur, sans un coup d'œil quelquefois seulement échappé. On ne jettera point surtout les yeux sur les personnes magnifiquement habillées ».

J'ai signalé, tout à l'heure, que Poullart des Places était partout indiqué comme le fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit. Ce n'est cependant pas tout à fait exact, puisque ce qu'il a créé, c'est le Séminaire du Saint-Esprit et qu'avant lui (mais, de toute façon, nous revenons à la Bretagne) un ami et conseiller de P. Maunoir, le Père François Le Grand, jésuite au Collège de Quimper, avait, dit Georges Goyau, dans son livre sur la Congrégation du Saint-Esprit, fondé une Congrégation des dits prêtres du Saint-Esprit dont Mgr du Louet, évêque de Quimper, déclarait qu'en liaison avec les Jésuites, elle avait changé la face de son diocèse. Ce qui, au premier abord rend l'affaire un peu obscure, c'est que les premiers Missionnaires du Saint-Esprit, étaient officiellement désignés comme membres de la Compagnie de Marie, car c'est par l'opération du Saint-Esprit, que Marie est devenue mère et, en conséquence, dans l'esprit des fidèles, le nom de la Vierge et celui du Saint-Esprit étaient mêlés très profondément.

Les divers supérieurs bretons du séminaire du Saint-Esprit

Ce qui doit retenir encore notre attention, c'est que, non seulement les premiers séminaristes de Poullart des Places étaient d'origine bretonne, mais que, lorsqu'il mourut en 1709, ce fut un de ces séminaristes bretons, Garnier, qui lui succéda, lequel Garnier étant mort peu après, fut remplacé à la tête du séminaire par le Breton Bouic, du diocèse de Saint-Malo, qui mourut lui-même après avoir dirigé pendant 53 ans le séminaire avec tant d'efficacité que les Jansénistes disaient dédaigneusement les Bouics lorsqu'ils faisaient allusion aux membres de la Congrégation du Saint-Esprit.

Celle-ci s'était de plus en plus tournée vers l'évangélisation des populations pieuses. Mais assez étrangement, il arriva qu'au milieu du XIX^e siècle la Congrégation connut une sorte de fléchissement et un refroidissement se manifesta à son égard, tant au Vatican que parmi les Pouvoirs publics. Celui qui, vers 1848, lui redonna une vigueur dont elle fait encore preuve aujourd'hui, ce fut un étonnant apôtre alsacien, Liberman, d'origine israélite et même fils d'un rabbin de Saverne. Liberman s'étant converti au catholicisme et voué à la conversion des nègres, replaça la Congrégation sur de nouvelles bases en la fusionnant avec la Société du Sacré-Cœur de Marie qu'il avait lui-même fondée. Les Bretons auront plaisir à constater que cette renaissance de la Congrégation du Saint-Esprit a coïncidé avec une reprise de contact entre la Compagnie missionnaire et la terre bretonne.

L'Abbaye de Langonnet

Au cours de négociations qui durèrent plusieurs années et qui eurent pour résultats la remise en train de la Congrégation du Saint-Esprit, le P. Briot de la Mellerie était entré en relations avec Jean-Marie de Lamennais, fondateur des Frères de l'Instruction Chrétienne et frère du fameux écrivain Féli de Lamennais, qui devait, lui, quitter l'Eglise après sa condamnation par le Saint-Siège. Jean-Marie de Lamennais, dont on peut voir la statue à Ploërmel, avait mis son collège ploërmelais à la disposition de la Congrégation du Saint-Esprit ; puis ce fut à Gourin et enfin à Langonnet que s'établirent les Spiritains, après un court passage à l'abbaye de la Joye, près d'Hennebont. Depuis 1858, les Pères du Saint-Esprit sont demeurés à la tête de cette abbaye où, auprès des tombes des Pères, se voit le tombeau d'un laïc, le frère du Père Liberman, et qui avait devancé celui-ci dans la conversion. Ce Liberman laïc a eu pour fils le général Liberman, gouverneur militaire de Paris, et pour fille, une religieuse. Le patronage Saint-Michel, tout voisin de l'Abbaye et qui en a longtemps dépendu, est maintenant rattaché à l'Œuvre des orphelins apprentis d'Auteuil.

Quelle est la place que les Bretons occupent présentement dans la Congrégation du Saint-Esprit ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

Une visite au Père Cabon, quimpérois et archiviste des missionnaires

C'est tout près du Panthéon, dans la rue Lhomond, ancienne rue des Postes, que se dresse le grand bâtiment de la Congrégation du Saint-Esprit dont le supérieur général est un morbihannais, Mgr Le Hunsec et l'archiviste, un Finistérien, le Révérend Père Cabon. Quand je demande le P. Cabon, c'est le Frère portier qui me conduit jusqu'à lui, car une des intéressantes caractéristiques de la Compagnie est que le missionnaire, partout où il va, doit être accompagné d'un Frère qui s'occupe de tous les problèmes matériels, laissant ainsi au prédicateur le temps, lorsqu'il ne parle pas aux indigènes, de préparer ses sermons et d'étudier les langues du pays. C'a été là une des grandes inventions du renovateur de l'association, le P. Liberman, qui s'était aperçu que les missionnaires s'usaient beaucoup trop vite à la tâche quand on exigeait d'eux en même temps des besognes matérielles et des travaux intellectuels ; une de ses idées les plus profondes était aussi que, si l'on voulait Floch, de Kerlaz, dans le Finistère, biographe de Poullart des Places

maintenir les noirs de façon durable dans la foi chrétienne, il était indispensable de les convaincre que le christianisme, forme supérieure de civilisation, amenait avec lui des méthodes supérieures de travail, se traduisant par la construction de belles églises et d'ateliers bien aménagés ; pour détourner le noir de l'oisiveté, il n'était rien de tel aussi que de lui montrer des ecclésiastiques qui ne tenaient pas le travail manuel pour une dégradation, mais au contraire pour un hommage au Créateur. L'exemple du labeur fourni par les Frères est un instrument de conversion presque aussi puissant que les arguments présentés par le sermonnaire.

Le local de la rue Lhomond, où je me trouve actuellement et qui est tout proche de l'ancien emplacement du séminaire institué rue Neuve Sainte-Genève (depuis rue Tournefort) par Poullart des Places, n'abrite pas seulement la Congrégation du Saint-Esprit, mais aussi le séminaire des colonies, dont la direction lui a été confiée par les autorités religieuses. Notons à ce propos que, depuis 1853, la Congrégation du Saint-Esprit s'est vu octroyer une autre responsabilité, non moins lourde, celle d'administrer le séminaire français de Rome, où est envoyée l'élite du futur clergé de France.

De tout cela, je parle avec le Père Cabon qui me raconte comment, avant d'accomplir une longue carrière en Afrique, il a passé par le petit séminaire de Saint-Pol-de-Léon (en face du Kreisker — me dit-il), puis par le séminaire de Saint-Georges.

— Quelle est — demandé-je au P. Cabon — la répartition par diocèse d'origine des Bretons actuellement membres de la Congrégation du Saint-Esprit ?

— Commençons — me répondit-il — par les Pères, 18 viennent de Nantes, 16 de Rennes, 79 de Vannes, 61 de Quimper, 14 de Saint-Brieuc ; soit au total : 188. Passons maintenant aux scolastiques, c'est-à-dire à ceux qui sont présentement en cours d'études : 5 de Nantes, 7 de Rennes, 33 de Vannes, 34 de Quimper, 4 de Saint-Brieuc ; total : 83. Comme Frères, 3 du diocèse de Nantes, 9 de Rennes, 31 de Vannes, 34 de Quimper, 8 de Saint-Brieuc ; total : 85 ».

Il y a donc près de 300 Bretons dans la Congrégation du Saint-Esprit, ce qui représente une proportion très importante puisque l'association compte un peu plus de mille Français, l'ensemble de la Congrégation, étrangers et Français compris, étant d'environ 2.500 membres. Reconnaissances toutefois que le nombre des Bretons est inférieur à celui des Alsaciens, ainsi que l'a fait remarquer aux fêtes de Saint-Sulpice l'évêque de Strasbourg, qui a prononcé en chaire le panégyrique du P. Liberman.

Il n'en reste pas moins que ce sont des noms de Bretons qu'on rencontre surtout parmi ceux des plus illustres représentants de la Congrégation. Je prie le P. Cabon de bien vouloir m'en citer quelques-uns.

— J'en connais déjà plusieurs — lui dis-je — celui du Père Le Floch, de Kerlaz, dans le Finistère, biographe de Poullart des Places, et qui vient de mourir ; il dirigeait, il y a encore quelques années, le séminaire français de Rome, dont le premier supérieur avait été un autre Finistérien, Barazer de Lannurien, un des plus brillants disciples de Liberman ; le nom aussi, bien entendu, de Mgr Le Hunsec, né en 1878 à Ploumeur, près de Lorient, et qui, maintenant supérieur général de votre congrégation, a été récemment élevé au rang d'archevêque, après avoir été vicaire apostolique de Sénégambie. Souvent j'ai entendu parler du P. Mell,

frère du boulanger quimpérois de la rue Royale, dont Mgr Lerouge a publié aux éditions Spes une si émouvante biographie ; pendant mon enfance, on a souvent mentionné devant moi les noms de Mgr Buléon, qui a évangélisé le Sénégal et qui est mort en 1899, ainsi que celui de Mgr Le Berre, mort au Gabon en 1891. Mais j'aurais peur, si je continuais, de mentionner devant vous des missionnaires que je sais indiscutablement bretons, sans qu'ils aient pour cela appartenu à la Congrégation du Saint-Esprit, tant il est vrai que la Bretagne a alimenté en hommes toutes les congrégations missionnaires. Il y a, vous le savez bien mieux que moi, des pays comme Haïti dont le clergé est presque uniquement breton. L'autre jour, je parcourais le livre, paru en 1938, d'un missionnaire breton, le P. Boussard, sur *l'Apostolat en Haïti* : j'y relevais qu'à part Mgr Tonti, prélat italien, qui, de 1893 à 1903, a occupé le siège métropolitain de Port-au-Prince, tous les archevêques et évêques de la mission de Haïti ont été des Bretons authentiques ; Mgr Testard du Cosquer, de Lesneven, ancien curé des Carmes à Brest ; Mgr Guilloùx, de Ploërmel ; Mgr Conan, Mgr Kersuzan, Mgr Morice, Mgr Le Rouzic, Mgr Julliot, etc... « Il en est de même — poursuit le Père Boussard — des chefs de diocèse actuellement en fonctions ». On comprend après cela, que Mgr Gouraud et Mgr Duparc aient toujours dit « la Bretagne noire » chaque fois qu'ils faisaient allusion à Haïti. Parmi tous ces évêques ou archevêques bretons, la plupart appartenaient à notre congrégation. Mais voudriez-vous me citer encore d'autres noms particulièrement marquants ? ».

Feuilletant un annuaire, le P. Cabon, à mesure qu'il tourne les pages, évoque alors quelques physionomies qui lui sont familières. « Excusez-moi — me dit-il — si je vous nomme un peu pêle-mêle des missionnaires qui sont morts et ceux qui sont encore en fonctions. Voici par exemple, le P. Charlot qui, après avoir été préfet apostolique de Saint-Pierre et Miquelon, est mort dans les Côtes-du-Nord à 71 ans, à Ploubalay, dont il était, je crois, originaire ; un autre enfant des Côtes-du-Nord, c'est le P. Le Helloco. C'était encore un originaire des Côtes-du-Nord que Mgr Carmenté, de Trédrez, mort à Loudéac en 1908 et qui fut archevêque titulaire d'Hiérapolis. A cette page, je relève le nom d'un préfet apostolique, Le Tournais, qui, né à Plouguerneau en 1835, est mort à Saint-Pierre en 1893. Le P. Joseph Guillodot, qui est mort à Libreville (Gabon) en 1897, après avoir été préfet apostolique de la Guyane, était un Morbihannais de Saint-Noff. L'évêque titulaire de Tudana, et qui a fait toute sa carrière dans l'Oubanghi, Mgr Guichard, est né en 1881 à Corps-Nuds, près de Rennes. Le préfet apostolique Cotel, né à Plounerin, est mort à Langonnet en 1914. Mgr Jean-René Calloc'h, né en 1875 à Ergué-Armel, est mort dans l'Oubanghi en 1928 ; Mgr Fortineau, qui est mort à Madagascar, est né à Machecoul, dans la Loire-Inférieure ; Mgr Gourtay, originaire de Châteauclin, a été missionnaire à la Réunion, puis vicaire apostolique de la Guyane, c'est là que, vers 1933, il fut nommé évêque ; il est mort en 1944 ; Mgr Fréteau, de Rennes, est toujours parmi nous et en retraite à Langonnet ; Mgr de Langavant, toujours évêque de la Réunion, est un Malouin, et il en a bien d'autres que j'oublie, comme j'allais oublier le P. Limbour, né à Pont-Aven en 1841 et mort en 1915 à Saint-Louis du Sénégal ».

Charles CHASSÉ.

Lamennais et les Républicains modérés

en 1840 et 1841

LAMENNAIS, on l'a plus d'une fois remarqué, a été peu mêlé aux événements politiques. Rien chez lui de l'écrivain enclin à plier sa pensée aux exigences de l'action. Doctrinaire et systématique avant 1834, il le restera après, s'isolant ainsi, alors même que sa position nouvelle en face de Rome, l'obligeant à réviser toutes les thèses soutenues par lui dans sa jeunesse, eût pu l'incliner à prendre place de militant parmi les républicains engagés dans la lutte contre le pouvoir pour un idéal qui rejoignait le sien. Par contre, on aperçoit bien quels avantages ceux-ci, ou tout au moins certains groupes parmi eux, pouvaient avoir à utiliser l'immense prestige du philosophe de l'*Avenir*. Le succès des *Paroles d'un Croquant* en 1834, puis du *Livre du Peuple* quatre ans plus tard, ne semblait-il pas arriver à point pour faire de Lamennais une force incomparable au service de la démocratie ? N'était-il pas l'indice d'une vraie popularité ? Mieux même, l'écrivain en 1840 était regardé par les politiques comme un prestigieux produit de ce peuple qu'il chérissait au point d'être parvenu à s'identifier complètement avec lui. On admettait comme une victoire de l'esprit démocratique le fait d'avoir « pris Cormenin à la noblesse », mais Lamennais, en dépit de ses origines (avec Béranger, David d'Angers, quelques autres encore), semblait plutôt être l'incarnation même du peuple travaillant à sa propre libération. On donnait volontiers comme preuve de la parfaite communion qui s'établissait aisément entre le philosophe et les humbles, le fait que ses ouvrages, malgré l'élévation de la pensée, étaient lus avidement par les ouvriers instruits, intelligents et réfléchis.

Il n'est donc pas surprenant qu'on trouve Lamennais invité à participer à l'action du parti républicain. En 1840 et 1841, particulièrement, tandis que l'émeute du 12 mai 1839, et l'insuccès du premier mouvement pour la Réforme électorale avaient provoqué et accentué la scission entre Radicaux et Communistes, un petit groupe parmi les premiers va faire quelques tentatives pour utiliser la renommée de Lamennais au service de ses luttes plus encore que de sa doctrine. C'est le moment où les modérés vont essayer — sans désavouer leur direction première, c'est-à-dire sans intention de rompre avec les milieux populaires — de conquérir la moyenne et la petite bourgeoisie à la

démocratie politique. De là l'idée de mettre à profit l'ascendant d'un écrivain célèbre parmi les premiers et susceptible de rallier les autres éléments par l'ardeur des convictions et leur chaleur communicative.

♦ ♦ ♦

A cette époque, autour de la librairie Pagnerre, s'élaborait la rédaction du *Dictionnaire politique* (1) dont Duclerc et Garnier-Pagès avaient pris l'initiative et que l'éditeur républicain devait faire paraître par fascicules en 1840 et en 1841 sous forme d'une publication à bon marché, avant de le lancer, en un gros volume de près de 1.000 pages, à la veille de la consultation électorale de 1842. L'ouvrage se proposait de grouper les forces démocratiques éparses autour d'une doctrine, élaborée sans doute avec assez de souplesse pour n'interdire ni les nuances, ni même les traits disparates, mais pourtant assez ferme pour imposer une condamnation sans équivoque du despotisme présenté comme l'aboutissement quasi-inévitable du système monarchique, et le rejet des systèmes socialistes, particulièrement du communisme de Cabet. Rien de tout cela ne pouvait égarer Lamennais. N'avait-il pas du reste maintes fois exprimé une communauté de points de vue avec les auteurs principaux du *Dictionnaire* ? Comme eux, et depuis des années, il faisait confiance à la presse démocratique et réservait aux journaux une place de choix dans l'éducation de l'opinion. Il était lui aussi convaincu que la monarchie ne se soutenait que par le biais fallacieux et provisoire du privilège politique. Ce privilège-là en masquait un autre, le privilège social, dont la pensée de Lamennais aimait se préoccuper sans doute, tandis que les modérés préféraient esquiver les problèmes qu'il soulevait. Du moins tous étaient d'accord pour considérer que l'affranchissement politique était la condition première de l'affranchissement social. On sait que Louis Blanc lui-même pensait ainsi. Les divergences de vues pour l'édification de l'état républicain pourraient être renvoyées à plus tard. Ce que les modérés imposaient, en prenant l'initiative de l'élaboration du *Dictionnaire*, c'était l'adhésion à une forme de République assez sage pour gagner une partie de la bourgeoisie à l'idée que la démocratie, par une sorte d'enchaînement fatal, serait, qu'on le voulait ou non, le gouvernement de demain. C'est en mettant leurs adversaires en état de moindre résistance intellectuelle qu'ils espéraient ouvrir les voies à la coalition réformatrice à laquelle les parlementaires du parti songeaient depuis 1838 au moins, que le premier mouvement pour la réforme électorale avait plutôt retardée, et à laquelle il faudrait travailler plusieurs années, avant que n'arrive le moment de son éclosion, dans un pays où l'opinion serait cette fois, pensait-on, apte à la soutenir. Or Lamennais, comme ces hommes d'action mués pour l'occasion en théoriciens, allait à la République par la rigueur logique du raisonnement. Il était précieux pour eux de constater ses embarras pour la justification de la Révolution violente, de le voir exhorter le peuple à la patience, à l'heure où justement il importait de ne pas effaroucher et de répudier les souvenirs de 1793. Il était bon qu'un philosophe d'une

(1) *Dictionnaire Politique*, encyclopédie du langage et de la science politiques, rédigée par une réunion de députés, de publicistes et de journalistes, avec une introduction par GARNIER-PAGÈS, publié par E. DUCLERC et PAGNERRE.
Grand in-8° 1839-1842. Pagnerre, 20 francs.
Publié en 40 livraisons à 50 centimes. Plusieurs nouveaux tirages en ont été publiés, le 6^e en 1862 à 15 francs.

telle autorité estimât que le vrai remède contre la misère résidait dans le progrès moral. Même si son œuvre attestait qu'il pressentait l'importance des questions économiques et sociales dans le monde de demain, on ne pouvait s'en offusquer parce que son idéal dans ce domaine demeurait encore fort vague. Et on ne voulait retenir que l'essentiel : le tour résolument non socialiste de sa pensée.

En outre il convient d'observer que le *Dictionnaire politique* n'était pas uniquement un ouvrage doctrinal : il était aussi une affaire de librairie, lancée à un moment où les encyclopédies étaient en vogue. Pagnerre avait fait appel non seulement aux personnalités politiques les plus en vue, mais aux écrivains qu'il éditait ou qu'il vendait, parfois depuis les origines de sa maison d'éditions (1831), parfois depuis qu'il avait étendu son rayonnement (1837). Des écrivains ou publicistes renommés ou connus comme Altaroche, Cormenin, Kaufmann, Marrast, Théophile Thoré, Elias Regnault, Louis Reybaud, Victor Schoelcher, etc... avaient été priés de rédiger des articles. On avait aussi accepté Louis Blanc parce qu'il faisait éditer chez Pagnerre son *Histoire de Dix Ans*, ce qui montre bien un des aspects de l'entreprise. Mais comme les thèses de Louis Blanc n'étaient pas conformes au propos de l'ouvrage qui entendait rendre possible la coalition en condamnant le socialisme, la place lui avait été chichement mesurée, et on ne lui avait réservé que des articles où il pouvait sans doute exprimer des idées qui lui étaient chères, mais qui n'étaient tout de même pas fondamentaux (*Agitateur et Banque*). Or Lamennais entre 1838 et 1844 fut avec Cormenin le principal auteur de la maison Pagnerre. En 1838-39, huit éditions du *Livre du Peuple* sortirent de là ouvrant une série ininterrompue dans les années suivantes : *La Politique à l'usage du peuple* (1839). *La lutte entre la Cour et le pouvoir parlementaire* (1839). *Questions politiques et philosophiques* (1840). *De la Religion* (1841). Quand Lamennais se vit infliger un an de prison après la publication de sa brochure « Du Pays et du Gouvernement (1), Elias Regnault donna à la même librairie la relation du Procès en même temps que voyait le jour l'ouvrage composé par Lamennais dans sa prison : *Du passé et de l'avenir du peuple* (1841). Enfin en 1843-44 Pagnerre reprit les grands traités du philosophe, parus antérieurement chez d'autres éditeurs. (*L'Essai sur l'indifférence*, les *Paroles d'un croyant*, etc...). A ce moment ils n'étaient plus la propriété de l'auteur mais celle de Pagnerre (2). Ainsi pour de multiples raisons, de principe et de fait, le *Dictionnaire politique* eût donc dû faire appel largement à la collaboration de Lamennais.

Il n'en est rien pourtant. Lamennais n'y rédigea aucun article essentiel. On se contenta d'insérer sous la rubrique *souveraineté* la définition qu'il en avait donnée dans l'Introduction en tête de ses « *Questions politiques et philosophiques* », sous prétexte qu'on ne saurait mieux dire. Les articles auxquels on renvoyait pour les développements politiques particuliers (*Souveraineté du peuple - Pouvoir*) portaient la signature de Duclerc. Du reste, les auteurs de la publication, estimant que tout le livre n'était que l'exposé du principe de Souveraineté du peuple, avaient cru pouvoir se contenter de demander à l'œuvre de Lamennais un simple « résumé clair, précis et complet ». Il est difficile de voir dans

(1) Il avait été condamné à deux ans une première fois le 23 novembre, ainsi que Pagnerre, responsable de l'édition, mais celui-ci avait été acquitté devant la Cour d'Assises le 26 décembre, tandis que la peine de l'auteur était réduite de moitié.

(2) Cf. lettre à M. Dessolaires 26 novembre 1844.

cette parcimonieuse collaboration à un ouvrage collectif l'effet d'un hasard seulement. D'autant plus qu'en 1841 la librairie Pagnerre lançant l'*Almanach Démocratique* pour vulgariser les enseignements du *Dictionnaire*, Lamennais n'y eut pas plus large place. La petite brochure se contenta de reprendre ses pages sur la Souveraineté, et d'insérer de lui un mince article intitulé « Jeune Soldat où vas-tu ? » au milieu d'autres traitant de la situation internationale et de la question d'Orient. Présentation habile qui pique la curiosité du lecteur, tandis que Lamennais l'entraîne sur les cimes élevées du devoir, celles où l'homme lutte pour Dieu, la justice, la fraternité et l'égalité. En somme dans l'*Almanach* pas plus que dans le *Dictionnaire* Lamennais ne concourt vraiment à la fixation de la doctrine.

On ne peut expliquer le fait en observant que l'année 1841, il la passa en prison. D'une part, parce que la publication du *Dictionnaire* s'échelonna sur vingt mois, d'autre part parce que la captivité à Sainte-Pélagie fut pour l'illustre détenu une année féconde et qu'il y écrivit. Mais si on se reporte à la liste des rédacteurs de cette encyclopédie politique, on y constate des voisinages inattendus dans un ouvrage républicain : les ultra-modérés y sont représentés avec Pelletin, de l'école de Carrel, qui se montre d'une grande prudence dans ses conclusions (art. : *Légitimité*), avec Chapuys-Montlaville, député de l'opposition constitutionnelle, qui se garde de condamner l'expérience monarchique irrémédiablement. Au contraire un publiciste comme Hauréau, qui a rédigé dix ans plus tôt des notices à la gloire des Montagnards dans la *Tribune*, justifie dans le *Dictionnaire* leur politique de 1793. Félix Pyat, Théophile Thoré, Dupoty, sont parmi les Républicains, sinon des violents, du moins des ardents. Par le *Dictionnaire* on espère préparer la coalition de 1847, en en administrant la démonstration par le fait, sous la forme d'une coalition d'écrivains, mais les modérés responsables de la tentative espèrent encore à cette date ne pas élargir les scissions antérieures entre certaines tendances républicaines. Or peut-être Lamennais est-il mal qualifié pour s'associer trop activement à la rédaction d'un ouvrage en commun, en raison de la puissance même de sa personnalité. Ses origines catholiques risquent de lui aliéner les sympathies de certains républicains. (L'article sur le *Christianisme* est dû à la plume de Hauréau, l'admirateur des Montagnards). A l'opposé sa rupture avec Rome est susceptible de rendre le livre suspect, s'il participe de trop près à son élaboration, à une partie de cette bourgeoisie qu'on veut gagner et qui n'est pas tout entière voltairienne. Enfin et surtout un auteur de sa taille est sûrement moins apte à rédiger des articles considérés comme politiquement capitaux, selon une ligne fixée à l'avance, à écrire des pages sur commande qui doivent demeurer conformes à la position générale de l'ouvrage.

Il faut en effet remarquer que le *Dictionnaire* est resté, en dépit de ses apparences scientifiques, un instrument de propagande. Les principaux écrivains publiant chez Pagnerre y ont eu moins de place que des militants plus directement engagés dans la lutte, comme Duclerc, ou des publicistes de second ordre comme Elias Regnault et Hauréau. Sans doute Cormenin, en raison de sa formation juridique, s'est imposé plus fortement que Lamennais (article : *Appel comme d'abus et Responsabilité*, celui-ci très important), mais son influence par les emprunts faits à son œuvre par d'autres rédacteurs a dépassé sa collaboration directe. De même l'œuvre de Lamennais a inspiré des pages dont le

philosophe n'était pas le signataire. L'article de son neveu Ange Blaize sur le *Progrès* est imprégné de l'inspiration menaisienne et cite largement l'*Esquisse d'une philosophie*. Enfin au troisième grand auteur de la librairie, Louis Blanc, l'accès du Dictionnaire n'a été qu'entr'ouvert comme on l'a vu. Mais son cas est différent. Tandis que la rupture avec le socialisme exclut des rôles importants l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, les Républicains modérés ne renoncent pas, loin de là, à utiliser à leur profit la popularité de Lamennais. Si paradoxale que semble leur attitude, ils ont préféré faire du penseur un homme d'action, plutôt qu'un théoricien, en le lançant dans la carrière parlementaire, et en mettant à profit ses dons de journaliste.



De ces dons réels, ni les modérés, ni les démocrates avancés ne doutaient en effet. Lamennais avait été en 1837 à la tête d'un quotidien *Le Monde* qu'il dirigea pendant quatre mois. Il réunit les articles qu'il y publia dans sa *Politique à l'usage du Peuple*, ce qui lui permit de développer le rayonnement de ses idées sur un plan dépassant de loin celui de l'actualité. On sait que l'existence éphémère de cette feuille fut imputée au manque de sens commercial de son rédacteur en chef. Cette fois dans l'entreprise nouvelle mise en avant par les modérés, Lamennais était prié aux côtés de Cormenin de mettre son talent, en dehors de toute préoccupation matérielle, à « propager la politique de l'extrême gauche » qu'il restait bien entendu à définir en vue d'un objectif précis.

L'initiative du journal « *La Vérité* » qui devait voir le jour au début de l'année 1841 est due à Garnier-Pagès et à Pagnerre. Elle fut prise en hostilité contre la nouvelle politique du *National* qui venait d'accepter le projet Thiers sur la ceinture garnie de forts autour de Paris, les fameuses Bastilles. Cet organe vit se dresser contre lui le Comité central réformiste dont Lamennais était vice-président, le *Journal du Peuple*, Cabet qui lança en 1841 son second *Populaire*, beaucoup d'autres encore. La place semblait libre pour un nouveau quotidien qui bien conduit et rédigé par des hommes de talent aurait chance de faire tomber le journal de la rue Lepelletier. Pagnerre en tout cas s'en portait garant. Il avait prévu, sous la direction politique de Garnier-Pagès, d'assumer lui-même le rôle de directeur-gérant, de réunir un capital de 500.000 francs divisé en 1.000 actions de 500 francs, sous le couvert d'une société qui pourrait être constituée après la souscription des 400 premières actions. Mais il ne répondait du succès que si Cormenin se chargeait de la rédaction en chef, avec Lamennais pour associé ou pour principal collaborateur, cette deuxième solution semblant avoir ses préférences, du reste : « J'avoue, écrivait-il au pamphlétaire, que je ne prendrais pas le même engagement avec un autre, et surtout avec plusieurs autres ». C'était la réponse aux exhortations, venues de province parfois, et qui, telle celle des démocrates de Clermont-Ferrand, pressaient Garnier-Pagès de faire place dans le journal à tous ceux qui avaient la confiance des forces démocratiques : Lamennais, Voyer d'Argenson, Pierre Leroux, Trélat, Cavaignac, Louis Blanc et Thoré. Or, dans l'esprit de ses deux protagonistes, la *Vérité* était destinée à se substituer au *National*, le moment étant opportun, sans prétendre grouper autour d'elle les représentants de toutes les tendances de l'extrême-gauche. L'importante collaboration républicaine, adroitement assurée au

Dictionnaire, pouvait sans doute donner le change, mais le journal serait destiné à populariser pour l'avenir l'idée de la réforme électorale dans un esprit très modéré, c'est-à-dire en travaillant en même temps au succès de la coalition. Ni Voyer-d'Argenson, ni Pierre Leroux, ni Cavaignac n'avaient coopéré à l'ouvrage collectif. Ils n'avaient aucune chance de collaborer au quotidien annoncé. Les rédacteurs retenus étaient deux écrivains célèbres : Cormenin, acquis à la politique des modérés telle qu'elle devait triompher en 1847 (sans lui d'ailleurs) et Lamennais qu'il s'agissait d'y faire contribuer. Mais l'habileté consistait précisément, au moment où le *National* rallié au projet gouvernemental sur les Bastilles devenait suspect à beaucoup de démocrates, à lui substituer un journal que porteraient au succès les espoirs de ces mêmes démocrates déçus.

Lamennais s'enthousiasma pour le projet sans voir qu'il s'agissait d'une manœuvre. Il semble d'ailleurs qu'on ait pris soin de le cacher au captif de Sainte-Pélagie. « Il est certain, Monsieur, — écrivait-il le 4 avril à Garnier-Pagès — que le parti démocratique est loin d'avoir dans les journaux autant d'organes qu'il serait à souhaiter qu'il en eût. J'applaudis de tout mon cœur au projet que vous avez conçu de lui en créer un nouveau ». Lamennais assignait à la *Vérité* la poursuite d'un idéal patriotique et national, sous l'égide de l'inspiration démocratique. Il la considérait d'avance comme une « œuvre destinée à unir les efforts dispersés, à former en dehors de toutes les théories chimériques, de toutes les misères de coteries, une opinion vraiment nationale dont la puissance avec le temps serait irrésistible ». Il se réjouissait à l'idée que le nouveau journal serait un trait d'union : « Ce n'est point une feuille que vous voulez opposer à d'autres feuilles ; toutes sont utiles, toutes doivent être soutenues ; plus nous aurons de voix, plus notre force sera grande : ce que vous nous proposez, c'est par dessus tout de mettre en évidence les principes qui seuls rendront à la France tout ce qu'elle a perdu, la liberté, la puissance, la gloire, la prospérité de tous, inséparables du respect des droits de chacun ». Rassuré et confiant Lamennais donna à Garnier-Pagès sa promesse de collaboration en l'encourageant à persévérer dans son entreprise, et se chargea même de présenter l'auteur du *Livre des Orateurs* et d'insister auprès de lui pour obtenir de sa part une adhésion, qui après la mort de Garnier-Pagès (juin 1841) était devenue cette fois indispensable. Il ne s'agissait plus seulement pour Cormenin de contribuer au succès, mais de permettre ou d'interdire la tentative.

Malgré l'insistance de Lamennais, Cormenin refusa. Il vit plus clair que lui dans la manœuvre à laquelle les deux écrivains étaient invités à s'associer. Il estima avoir une dette de reconnaissance au *National* et, à l'heure où son comité directeur était « tout démantelé », et le sollicitait précisément d'entrer dans son sein, ne pas avoir le droit de provoquer la chute du vieil organe républicain. Pagnerre n'insista pas. Il est possible qu'il se soit replié sur une position de neutralité apparente au lendemain de la mort de Garnier-Pagès, tandis qu'il était seul désormais à porter la responsabilité de l'initiative prise en commun par les deux amis quelques mois plus tôt. La lettre laisse penser d'autre part que Cormenin ne fut pas retenu uniquement par des scrupules, mais aussi par la crainte d'un échec matériel. Quoiqu'il en soit Lamennais vit ainsi échapper l'occasion de reprendre dans un quotidien sa plume de journaliste. Mise à part son entrée au Comité directeur de

La Réforme, il ne la retrouvera qu'en 1848, au service d'un journal à lui, *le Peuple Constituant*.

◇ ◇ ◇

Les efforts pour faire de lui, en juillet 1841, un député ou tout au moins un élu ne réussirent pas davantage. Ils furent tentés après la mort de Garnier-Pagès (23 juin) qu'on songea un moment à faire remplacer par Lamennais. Ce n'était pas la première fois qu'on avait envisagé son élection : en 1837 Jules Simon avait proposé qu'il présentât sa candidature à Loudéac (1), mais le philosophe avait refusé, ne se sentant pas attiré par un mandat auquel répugnait son esprit systématique, inapte au compromis. Mais en 1841, il n'eût même pas à accepter ou à refuser, car il ne fut question que d'un projet à peine ébauché.

Les deux premières candidatures mises en avant au Mans furent celles de Ledru-Rollin et de Michel de Bourges. Elles avaient, il est vrai, été accueillies l'une et l'autre sans chaleur.

Le Journal du Peuple aurait préféré l'élection de Lamennais. Comme celui-ci, remarquait-il, ne payait le cens voulu ni pour être éligible, ni même pour être électeur, son choix prendrait une valeur symbolique. Par là, écrivait-il, les républicains « porteront à la loi du mopolé électoral le coup le plus sensible ; ils fourniront l'argument le plus frappant peut-être qu'on puisse donner à cette réforme que Garnier-Pagès comprenait et formulait sur des bases si larges ». La candidature de Lamennais aurait pu ainsi servir de trait d'union entre divers groupements républicains, les modérés acceptant eux aussi la proposition du *Journal du Peuple*.

Pourtant leur porte-parole en la circonstance, Pagnerre, préférait une autre combinaison. Il était lié d'affection avec le chef républicain prématurément disparu. Il lui sembla que l'efficacité de l'action serait mieux assurée si son frère utérin était élu à sa succession. Un scrupule le retenait. Il hésitait à faire entrer dans une carrière où l'ainé était tombé, Garnier-Pagès jeune, que diminuait lui aussi une santé fragile. L'éditeur qui, loin de marcher dans le sillage du Garnier-Pagès de 1848, comme on l'a dit, exerçait au contraire une grosse influence sur lui, alla consulter son médecin, obtint de celui-ci l'assurance que la vie politique serait moins nuisible aux forces de son ami que sa profession commerciale, et enfin s'en fut au Mans, bien résolu à gagner des sympathies à la solution qu'il avait imaginée. Mais il était trop tard. Le choix de Ledru-Rollin était déjà décidé. Pagnerre proposa alors la candidature de Lamennais en la recommandant par les arguments du *Journal du Peuple*, mais il n'eut pas plus de succès. Il en exprima le 6 juillet, c'est-à-dire plus de quinze jours avant l'élection, tout son dépit dans une longue lettre à son ami Cormenin, parlant d'« intrigue électorale » conduite par le maire Trouvé et l'adjoint Sevin, et déplorant de voir le parti républicain si peu soucieux de bien choisir ses hommes : « Il est impossible de se faire une idée de l'incommensurable vanité de ces gens-là, écrivait-il ; à les croire par exemple Garnier-Pagès n'a eu du talent et de l'intelligence politique que du jour où il a été élu par eux. Et puis ils ne considèrent comme hommes politiques que les parleurs. M. Lamennais et vous, vous n'êtes point des hommes politiques. M.

(1) Quelqu'un pourrait-il donner des précisions sur ce projet de candidature de Lamennais à Loudéac en 1837 ?
N. D. L. R.

Ledru-Rollin, voilà un homme politique. Ils sont bien convaincus (je n'exagère rien, je rapporte ce que j'ai entendu) que dès son arrivée à la Chambre, il ira remplacer Garnier-Pagès, et que, plus de lui, il sera reconnu par tous, par vous tous, comme le chef de l'extrême-gauche et du parti démocratique ». Quelques semaines plus tard Pagnerre s'inquiétait d'un échec possible l'année suivante pour Cormenin dans l'Yonne. Il voulut voir dans l'élection de Ledru-Rollin, et dans les difficultés rencontrées par Cormenin l'aboutissement de manœuvres gouvernementales tendant à écarter les hommes les plus capables de diriger l'action parlementaire du parti. Ne retenons pas ici son intervention toute personnelle en faveur de Garnier-Pagès jeune. Il n'est pas négligeable qu'il ait admis que Lamennais eût mieux rempli un rôle de chef que Ledru-Rollin. N'est-ce pas une preuve supplémentaire de la forte popularité dont jouissait le captif de 1841, que le soin mis à se l'attacher par les modérés se rencontrant ici avec d'autres éléments du parti républicain ?

◇ ◇ ◇

En fait, personne n'y parvint pleinement. Lamennais qui devait au sortir de la prison, voir diminuer son influence ne participera que de loin, ou si l'on préfère de haut, aux jeux politiques d'où sortira en 1847 ce que Lamartine appellera la « coalition d'agitation ». Il entra au Comité directeur de la *Réforme*, c'est-à-dire se rapprocha de Ledru-Rollin auquel on avait voulu l'opposer. Comme lui, il ne prêta qu'une médiocre attention à la campagne des banquets. Mais, tandis que le chef des démocrates sociaux devait se décider à partir de novembre à y prendre part après avoir bruyamment séparé l'action démocratique de celle d'Odilon Barrot, Lamennais ne le suivit pas, et en invoquant sa mauvaise santé refusa d'assister au banquet « montagnard » de Dijon, malgré l'intérêt que les organisateurs pouvaient attacher à sa présence après la rupture de Lille. Il restait plus préoccupé de pensée que d'action. Pourtant la réalisation inespérée de son idéal démocratique devait lui fournir après février l'occasion de reprendre sa plume de journaliste dans *Le Peuple Constituant* et le suffrage universel faire de lui un député. Dans son journal il n'hésita pas à soutenir la majorité du gouvernement qu'inquiétait, quelques semaines avant la consultation, la lenteur avec laquelle se faisaient les inscriptions sur les listes électorales. Comme Lamartine, Garnier-Pagès, et surtout Pagnerre qui, le premier, avait insisté sur ce point, Lamennais souhaitait que les élections fussent prochaines, et il consacra toute une série d'articles à préparer le corps électoral au grand rôle qui lui était dévolu. N'étant pas plus aujourd'hui qu'hier socialiste il n'avait pas de raison de souhaiter remettre à plus tard la date du scrutin. Mais il était trop attaché à la démocratie idéale pour s'associer après juin à la réaction qu'alors les modérés n'étaient plus maîtres d'enrayer. Qu'il ait été parfois sollicité par ceux-ci et ait accepté de leur accorder l'appui de sa popularité, qu'il se soit rapproché de Ledru-Rollin puis ait siégé enfin à la Montagne, cela éclaire un peu l'embarras qu'éprouvait une personnalité comme la sienne à ajuster son rêve à la réalité.

Robert BALLAND,

QUESTION POSÉE AUX LECTEURS DE LA N. R. B.
sur deux lavis et croquis inédits
d'Olivier Perrin destinés à la "Galerie Bretonne"

DANS l'article qu'a publié la N. R. B. de Nov.-Décembre sur le « rétablissement » de la Galerie Bretonne, j'indique l'existence d'albums contenant les lavis et croquis originaux. En dehors de ces lavis ou croquis qui, au nombre de 117 (1) se retrouvent dans l'édition de 1835, il en est une trentaine qui sont restés inédits, la plupart sans aucune note manuscrite.



Grâce à l'extrême obligeance des descendants du peintre quimpérois qui ont fait photographier deux de ces originaux, je puis en transmettre à la N. R. B. les reproductions pour être soumises aux lecteurs de cette revue qui auront, s'ils le veulent bien, à faire connaître les éléments essentiels de la légende qui, selon eux,

devait les accompagner. Il convient toutefois de situer ces deux dessins dans l'ensemble de la série.

La scène d'intérieur suit celle de *La Veillée* (N° 55) où l'on joue à la main chaude.

Je rappelle le texte de Bouët qui a sûrement vu ce lavis : « Chacun prête une attention mêlée de respect et d'effroi... La chaumière ne se trouvait plus éclairée que par une lampe de fer. Un moment de silence et de terreur succède au récit... ».

La scène de la cour de ferme (jeu de la queue-leu-leu ?) vient après *La fête des Boudins* (p. 58) et précède *L'aire neuve*.



Notons qu'il existe dans les « inédits » des dessins très curieux et fort intéressants comme ceux : du lavement de pieds en commun (avant le défrichement) — de la scène, assez légère, qui suit le repas du défrichement — du retour de la charrue au pardon de Loc-Ronan — du soulèvement de la bannière — du départ de l'armoire chez la mariée — du repas consommé à la sacristie après le mariage — de la course des chevaux — du jeu de Foint Jakot, etc...

Olivier Perrin avait aussi entrepris une série de « Philibert », paysan aisé fort amateur de foires. Ce Philibert achète des bœufs, se laisse aller à boire, va au pardon de Saint-Guérolé, loue des valets et une servante, agrandit sa maison, etc...

Cette série est seulement ébauchée ; mais il en existe le projet de table des planches : sur 19 prévues il n'existe que 9 ébauches plus ou moins poussées.

Charles GUÉBANDEL.

Signature

Un document inédit sur les anciens airs bretons

LES CANTIQUES SPIRITUELS DE PIERRE BARISY (1710)

Avant-Propos

Les documents écrits relatifs aux chansons populaires ou aux cantiques bretons antérieurs au XIX^e siècle sont extrêmement rares. Les seuls actuellement connus sont :

1^o Le *Doctrinal ar christien* (1) du P. Bernard du Saint-Esprit, carme (1680) qui contient 14 airs de cantiques, notés en plain-chant, et si mal imprimés que la transcription qui en a paru dans le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* (2) est, par endroits conjecturale. C'est d'autant plus regrettable que ces airs sont fort intéressants, car, indépendamment de leur valeur artistique certaine, ils forment comme une transition entre le plain-chant « musical » du XVII^e siècle (Messes de Dumont, airs des hymnes du Propre du diocèse de St-Brieuc (3), etc...) et le cantique breton moderne.

2^o Un recueil de cantiques, imprimé à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, qui a servi au cours du XVIII^e siècle à l'abbé Pourchasse (1720-1796) pour ses éditions de cantiques bretons, qui,

(1) On a longtemps cru, sur la foi d'Hersart de la Villemarqué, que cet ouvrage avait été imprimé en 1628 et était l'œuvre de Pierre Le Baeler. M. le Dr Dujardin a fait bonne justice de cette supercherie. Un exemplaire appartenait au professeur Ernault. Un autre est à Lesneven dans la bibliothèque de Kerdanet.

(2) Voir : H. CORNES : La Musique Bretonne aux XVII^e et XVIII^e siècles, *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, Année 1938, parue en 1939. Voir aussi : A propos des airs du *Doctrinal ar Christien*, Rectification, dans le *Bulletin* de 1947-1948.

(3) Ces anciens airs ont malheureusement fait place depuis une trentaine d'années à des airs nouveaux écrits dans le style du chant grégorien réformé par les RR. PP. Bénédictins. Sans nier la valeur artistique de ces nouvelles compositions, qu'il soit permis de regretter le charme pittoresque des airs traditionnels !

malheureusement ne contiennent pas d'airs notés, tandis que l'ouvrage original donnait ces airs (1).

3^o Le manuscrit de *Cantiques spirituels* (1710) de Pierre Barisy (1659-1719), recteur d'Inguiniel, qui se trouve à la Bibliothèque Municipale de Quimper.

4^o La *Grammatica Celtica*, de l'Abbé Dumoulin (1741-1811), prêtre émigré pendant la Révolution, qui parut à Prague en 1800. Elle contient en notation moderne (clé de fa - 3^e ligne) 3 airs de cantiques dont celui très connu dans une version française : « Au sang qu'un Dieu va répandre, Ah ! mêlez du moins vos pleurs » et 2 airs de chansons dont l'une contient aux mesures 6 et suivantes le thème de l'*Hollaika* du *Barzaz Breiz* (2) ; la chanson est intitulée : *Diuz ar Mintin, a ve ken trist ma min*.

C'est des cantiques spirituels de Pierre Barisy qu'il va être ici question : et pour la première fois, il va être fait de ce manuscrit une étude un peu détaillée.

Qui était Pierre Barisy ? Nous savons qu'il était recteur d'Inguiniel (Morbihan) à l'époque à laquelle fut écrit le manuscrit (1710). M. l'Abbé Le Goff dans sa « Petite histoire littéraire du dialecte breton de Vannes » (1946) donne les dates de naissance et de décès (1659-1719) de Pierre Barisy d'après un article de Joseph Loth (*Annales de Bretagne* III, 3). Nous ne savons pas grand chose par ailleurs sur sa vie.

I. -- Aspect général du manuscrit

Le manuscrit qui est en parfait état de conservation, sauf quelques piqûres de vers (de la page 113 à la page 347) est très curieux à voir car il a été calligraphié de manière à imiter un livre imprimé.

Relié en veau avec lettres dorées sur le dos, il mesure 17 centimètres de long sur 11 cm. de large. Il a 347 pages en plus de celles de la préface numérotée à part de 1 à 20. Sauf deux exceptions, il est entièrement écrit à la main en caractères d'imprimerie, et non en écriture cursive.

Le titre porte :

CANTIQUEU SPIRITUEL
AR DEVERIEU AR CHRISTEN
EN QUENVER AN AUTROU DOUE
En É QUENVER É HUNON
HAC EN QUENVER
E' NASSAN.

COMPOSET DRÉ PER BARISY PERSON A PARÈS INGUINIEL
ESCOPTI A GUENET MDCCX.

(1) L'Abbé Le Goff, dans son étude sur l'Abbé Pourchasse dans *La Revue Morbihannaise* (1909) en a donné quelques spécimens : (Cantiques des âmes damnées, et Chetu an eiz queute) nevé, même air à peu près que Chetu eiz keleannadurez de l'Abbé Henry.

(2) Ce thème n'a donc pas été inventé par La Villemarqué.

On y voit au milieu un dessin représentant un brûle-parfum ; avec l'épigraphe : « *Roborat, Reficit, Recreat* ».

II. — La Préface

La préface, écrite en français est divisée en quatre parties :

A) — Dans la première (*Utilité des cantiques spirituels*) l'auteur indique les raisons qui l'ont poussé à composer des cantiques.

Il veut, dit-il, procurer aux fidèles de saines distractions pour les jours de repos afin qu'ils n'aillent pas aux fêtes, aux bals ou dans les cabarets. Il s'autorise de l'exemple du P. Maunoir et de ses cantiques : « *le premier dessin de ces cantiques lui fut inspiré par M. Le Nobletz, autre excellent missionnaire de Basse-Bretagne* »... « *Il [le P. Maunoir] avoue lui-même dans la vie du R. P. Bernard, le fidèle compagnon de ses missions et de ses travaux apostoliques, que ce nouveau genre d'instruction faisait plus de fruit que tous les autres, que les sermons, que les catéchismes* ».

B) — Dans une seconde partie (*Plan et ordre de cet ouvrage*) il indique que ses cantiques sont divisés en trois groupes : 1° *Devoirs de l'Homme envers Dieu*, ce qui comprend des cantiques sur le signe de la croix, l'invocation au Saint-Esprit, le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, les actes de Foi, etc... et des cantiques sur la superstition, l'hypocrisie, la sanctification des dimanches, le culte de la Vierge, etc... 2° *Devoirs de l'homme envers soi-même*, auquel l'auteur rattache l'horreur du péché, les quatre fins dernières, la mort du juste, celle du pécheur, le jugement, le paradis, l'enfer, 3° *Devoirs de l'homme envers le prochain* œuvres de miséricorde spirituelles et temporelles, aumône, humilité, lutte contre certains vices, devoirs de gens mariés, des pères et mères, des enfants, devoirs envers les pères spirituels, les filleuls, les maîtres et domestiques, les voisins, devoirs enfin envers les défunts (1).

C) — Dans la troisième partie (*Style, langage, idiome, etc... de ce recueil*), l'auteur s'explique sur la langue qu'il a adoptée. Bien que recteur d'une paroisse vannetaise, il dit : « *J'aurais fort souhaité de pouvoir parler un Breton qui m'eût rendu intelligible à tout le monde* » et se plaint de l'existence de quatre idiomes différents, principalement celui du « haut pays de Vannes ». Lui, au contraire, tente de réaliser un compromis entre le haut van-

(1) Voici quelques aperçus du style de l'auteur : *Je parle du mérite de l'aumône, je reproche leur dureté à ceux qui n'assistent point les pauvres, je console ceux-ci en leur représentant la misère des riches, et le bonheur véritable des pauvres ; je tâche d'inspirer de l'humilité à la Noblesse et aux riches, j'enseigne à visiter les malades et à les assister. Et plus loin, l'auteur tonne contre les vindicatifs, les médians, les usuriers, les voleurs, les chicaneurs, les gyrognés, les joueurs de carte et le débauché de douces de nuit, races malheureusement qui ne sont que trop communes à la campagne.*

netais et le dialecte de Quimper (1). Il y a aussi quelques remarques sur la prosodie bretonne.

D) — La quatrième partie de la préface a trait aux *airs des cantiques*. L'auteur indique que, sauf trois airs empruntés à des proses latines (2), les airs sont ou bien des *airs français*, ou bien des *airs bretons, ceux-ci se divisant en airs anciens et en airs nouveaux*. Pour les airs français, l'auteur indique comment il s'y est pris pour adapter des paroles bretonnes. Il signale les difficultés que lui ont données les phrases musicales dont les paroles françaises se terminaient par un *e* muet, son qui n'existe pas en breton, où la dernière syllabe « ne saurait être qu'une syllabe pleine ou sonore ». (Notons qu'en vannetais l'accent tonique est sur la finale).

Les airs bretons anciens, il les a empruntés, nous dit-il, à deux recueils de cantiques bretons composés par deux RR. PP. Carmes des communautés d'Auray et d'Hennebont ; et il a eu recours aux lumières de deux amis « excellents musiciens » qui les ont revus et qui en ont « retouché » la plupart. « Ils les ont ou réformés ou rétablis ».

Quant aux airs nouveaux bien qu'ils soient l'œuvre de quelqu'un « qui ne se pique pas d'être musicien », l'auteur les a adoptés parce que « ils ont été trouvés assez justes par des connaisseurs ». Ne serait-ce pas un discret aveu qu'il les a composés lui-même ?

L'auteur explique également qu'il a adopté la notation musicale moderne au lieu de celle du plain-chant, et que pour faciliter l'exécution de ces cantiques à ceux qui sont peu versés dans la notation de la musique profane, il a indiqué en toutes lettres la première note de chaque air.

La préface se termine par une curieuse conclusion dans laquelle le brave recteur d'Inguiniel s'excuse d'avoir écrit en français la préface d'un livre breton (3).

(1) Pour cela, il choisit le parler de sa paroisse située entre le haut pays de Vannes, et le Diocèse de Quimper, son langage pouvant tenir quelque chose de l'un et de l'autre ». Il s'en écarte d'ailleurs à l'occasion et fait des emprunts au dialecte de Quimper, notamment pour substituer aux « expressions rudes et gutturales » les expressions « douces et molles des Evêchés de la Basse-Bretagne ». Il emploie : « *ens* » au lieu de « *ag* » et surtout termine par « un *r* ou par un *a*, comme on fait à Quimper, la plupart des mots que nous finissons en Vannes par un *h* ». (Déjà la querelle du *Z H* !). Il prévoit d'ailleurs, à ce sujet, les attaques de « quelques critiques chagrins » et ne veut pas « entrer en dispute avec eux à ce sujet », les laissant libres de rétablir l'*h*, et de prononcer à leur guise.

(2) Ce sont le *Verilla Regis*, le *Languentibus in Purgatorio* et l'*ut quous taxis*, dont l'air donné est d'ailleurs très différent de l'air d'ordinaire usité pour cette hymne.

(3) Quelques raisons m'ont obligé d'en user ainsi : Premièrement, cette préface n'est pas faite pour les gens de la campagne, qui ne parlent et n'entendent que le breton, ceux-ci passeront d'abord aux cantiques, et s'embarasseront fort peu de la préface, en quelque langue qu'elle soit. Secondement je me persuade que les personnes qui entendent les deux langues liront plus volontiers une préface française, qu'une préface bretonne, et enfin celles qui n'entendent que médiocrement le breton, auront négligé et la préface et les cantiques, et tout était en cette langue ; peut-être qu'une préface française excitera leur curiosité, et leur fera naître l'envie de voir l'ouvrage même.

III. -- Approbation

Après la préface l'auteur a copié — en écriture cursive — les diverses approbations des autorités ecclésiastiques chargées d'examiner le livre. C'étaient celle de « Monsieur l'Abbé de Chalons, Grand Vicaire, de Monseigneur l'Evêque de Vannes et Recteur de Sarzeau », datée du 6 Octobre 1710 et signée Pierre de Chalons, Vicaire général » (sans doute, l'auteur, du *Dictionnaire*), et celles de l'Abbé de la Prévalaye, Docteur en Sorbonne, Syndic du Clergé de Vannes et recteur de Grandchamp, de Thierry, Docteur en Sorbonne, de l'Abbé Guesdon, « bachelier de Sorbonne » et Recteur de Pluvigné et de Le Toullec, licencié « en droit civil et canon » et recteur de Carnac, la dernière datée du 21 Novembre 1710.

IV. -- Texte des cantiques

Vient ensuite le texte des cantiques répartis en trois parties suivant le plan indiqué dans la préface :

La première partie contient 31 cantiques.

La deuxième partie contient 32 cantiques.

La troisième partie contient 38 cantiques.

Il y a en outre deux cantiques supplémentaires ou plutôt un cantique avec deux variantes.

A) — *Les paroles.* Inutile de dire que les paroles sont d'une banalité et d'une pauvreté extrêmes et que la langue est celle des livres de piété du XVIII^e siècle, c'est-à-dire une mixture dans laquelle les mots français à peine affublés de terminaisons bretonnes (1) sont plus nombreux que les mots bretons. Ce ne serait d'ailleurs qu'un petit malheur si le texte était intéressant, car ce qui fait l'originalité d'une langue ce sont sa syntaxe, ses idiotismes beaucoup plus que sa Morphologie ; l'anglais, langue anglo-saxonne littéralement truffée de noms d'origine latine ne s'en porte pas plus mal.

B) — *Les Airs.* Les airs sont moins nombreux que les cantiques car certains cantiques se chantent, deux ou trois sur le même air. Il y a 3 airs de proses latines (*Var ton ar prosen...*)

et 21 airs français (*var an ton gallec...*) dont l'auteur indique après le titre du cantique breton le titre de la chanson française correspondante, et l'on ne peut manquer de sourire en songeant que Pierre Barisy qui, aussi bien dans sa préface que dans le texte

(1) Le regretté Chanoine Pommeret, l'historien bien connu, nous expliquait ainsi plaisamment le miracle du P. Maunoir qui, né à St-Georges-de-Reintembault, en pays gallois, et venu à Quimper évangéliser les bas-bretons, apprit, après avoir prêté la Vierge dans le sanctuaire de Ty Mam Doué, à prêcher en breton, en quelques jours : « Cela n'avait rien de difficile le breton alors usité en chaire ne contenait que des mots français ». Cette spirituelle boutade ne doit pas faire oublier que le P. Maunoir a été un bon grammairien breton, et que, si son vocabulaire est rempli de mots français, il a bien saisi le génie de la langue bretonne (mutations, syntaxe, idiotismes, etc...).

de ses cantiques, tonne contre les bals, les fêtes, etc... (1), utilise des airs de chansons telles que *Chantre de ces bocages — Amour n'a-t-il rien qui me tente — Je jure par tes yeux — Vous parlez belle Clémène — Belle et charmante brune pour qui je meurs — Dans ces lieux tout rit sans cesse — Le charivari, etc...*

Les airs bretons anciens (*Var an ton ancien* ou *var an ton coz...*) dont P. Barisy donne toujours le titre traditionnel après le titre du cantique composé par lui sont au nombre de 29. Enfin les airs nouveaux (*Var un ton neve*) sont au nombre de 12.

La notation est moderne. Cependant elle présente certaines particularités susceptibles de dérouter un musicien moderne : d'abord l'emploi des clefs (clefs de sol 1^{re} et 2^e lignes ; clefs d'ut, 1^{re}, 3^e et 4^e lignes ; clefs de fa, 3^e et 4^e lignes, dont la plupart ne servent plus aujourd'hui que dans les études de transposition à vue ou les cours d'harmonie (2) et de contrepoint ou dans le plain-chant) ; ensuite la forme du Dièse.

Les altérations sont, d'ailleurs peu nombreuses : si bémol à la clef, exceptionnellement fa dièse à la clef et au cours des morceaux quelques si bémols, do dièses, sol dièses, fa dièses, un ou deux mi bémols, quelques si bécarrés écrits comme des dièses (car jusqu'au milieu du XVIII^e siècle du dièse et le bémol servaient tout simplement à hausser ou baisser d'un 1/2 ton la note telle qu'elle résultait de l'armature à la clef, si bien que s'il y avait un si bémol à la clef, le dièse placé devant un si au cours du morceau indiquait seulement un si bémol haussé d'un demi-ton, c'est-à-dire un si bécarré et non un si dièse (3). Les mesures employées sont les mesures à 2 temps (2 blanches) écrites C ou 2 ; à 3 temps (écrites 3 et correspondant à 3 noires) à 4 temps (4 noires) écrites C, à 6/4. Les figures de notes usitées sont la blanche, la noire et la croche. Parfois certaines notes sont surmontées ou soulignées d'une petite croix. S'il s'agissait toujours de la note sensible dans les tonalités mineures, on pourrait se demander si ce signe n'indique pas une altération de la sensible. Mais on le rencontre dans n'importe quelle tonalité et il affecte n'importe quelle note, même souvent la finale. Lorsqu'il y a lieu à emploi de portée supplémentaire, l'auteur emploie, pendant une ou deux mesures, une ligne continue supplémentaire. Enfin, la 1^{re} note de chaque air écrite en toutes lettres est parfois la transposition à la quinte de la note réelle. Est-ce un

(1) L'auteur semble avoir également une hostilité particulière contre les chicaneurs et les gens de loi qui les assistaient. Voir le cantique N^o 19 de la 3^e partie. *Ar slot truheus euz ar chicaneour oxtinet, étre don ar procureur laër hu menter*. Peut-être l'auteur avait-il perdu quelques procès, ou eu des difficultés avec son « procureur » (l'avoué d'aujourd'hui) ou avec ses juges ?

(2) Aujourd'hui on n'emploie plus, dans la pratique, que les clefs de sol et de fa (avec les clefs d'ut 4^e ligne pour le violoncelle ou le trombone, et 3^e ligne pour l'alto). Mais il n'y a pas si longtemps que les partitions d'opéras avaient les parties vocales écrites en clefs d'ut, 1^{re}, 3^e et 4^e lignes et de fa, 4^e ligne.

(3) On employait, d'ailleurs également, dès cette époque, le signe du bécarré que l'on trouve dans le *Doctrinal or Christenen*.

reste des transpositions en usage dans le plain-chant, ou même de l'antique système des nuances (1).

Pour être complet, indiquons que le cantique n° 35 de la 3^e partie est indiqué comme se chantant sur un air d'opéra mais les deux pages de portées sont restées vides.

V. -- Table des matières - Erratum - Corrections

Le livre se termine par une table des matières et un erratum de 2 pages (« Corrections ») en lettres d'imprimerie.

À la fin du livre on trouve écrit — en écriture cursive, de la même main que la copie des approbations — « J'ay donné à Louis Bevan et à Jean Tanguy le 29^e d'Avril 1712 le Cantique St-Alban, le Cantique du Benedicite et des grâces, le Cantique du bon employ des dimanches et fêtes, le Cantique contre les yvrognes, le Cantique contre les médisans ».

Et ceci nous amène à parler d'une particularité du manuscrit : ce manuscrit si soigneusement calligraphié en vue d'imiter aussi parfaitement que possible un ouvrage imprimé a été par la suite, couvert de ratures, de surcharges, de notes marginales. De nombreux couplets ont été rayés, remplacés, par d'autres, des airs sont indiqués comme devant servir à tel cantique au lieu de tel autre précédemment indiqué (les corrections des textes musicaux sont, d'ailleurs, rares). On lit aussi en marge des appréciations de ce genre : « bien », ou « Cet air est à rebuter », « il manque une strophe », « Il faudrait mettre quatre lignes nettes sous la cartouche ou bien mettre deux lignes en une de l'autre côté », etc., etc...

Une hypothèse possible est celle suivant laquelle l'auteur, après avoir calligraphié son manuscrit et sollicité les approbations nécessaires en vue de l'impression, aurait, par la suite, corrigé son texte, soit avant l'impression, soit en vue d'une réédition. Mais si c'était en vue d'une réédition, pourquoi l'auteur aurait-il ainsi mutilé son manuscrit si soigneusement écrit, au lieu de faire ses corrections sur un exemplaire imprimé ? L'écriture des corrections est la même que celle des copies, des approbations et de la note manuscrite de la fin du livre. La date de cette note (29 Avril 1712) indique que les corrections sont presque contemporaines du manuscrit lui-même (1710). Et rien n'indique que l'ouvrage ait jamais été imprimé. Les approbations des censeurs portent toujours la réserve : « Si Monseigneur l'Evêque juge à propos d'en permettre l'impression », ou des réserves analogues. Et à la suite des approbations ne figure pas l'imprimatur de l'Evêque. Il est vrai que jusque vers le milieu du XIX^e siècle, la formule actuelle de l'imprimatur ne figurait pas toujours sur les ouvrages de piété : ainsi la traduction de la genèse par l'abbé Henry (Ar Cheneliez), ne porte aucun imprimatur.

On ne peut pas non plus exclure absolument les hypothèses

(1) Au moyen âge, et même parfois au XVIII^e siècle une même note écrite, ut par exemple se sollicitait sous des noms différents : ut, sol, fa. (Voir les Traites d'histoire de la Musique).

suivant lesquelles soit le manuscrit, soit les corrections, soit manuscrit et corrections à la fois, auraient été écrits par une autre personne que l'auteur des cantiques.

VI. -- Valeur artistique et intérêt historique

Et pour terminer cette étude, il convient de dire un mot de la valeur artistique et de l'intérêt historique de la musique de ce manuscrit.

Hélas ! c'est avec une immense désillusion qu'on parcourt ces airs. Alors que ceux du *Doctrinal ar Christienien*, malheureusement trop rares et trop mal imprimés, ont une incontestable valeur artistique, sans atteindre toutefois celle des cantiques de l'abbé Henry ou des airs du Barzaz Breiz (1), les airs du recueil de Pierre Barisg sont d'une platitude et d'un décousu qui déconcertent. On dirait que les airs français ont été choisis parmi les plus quelconques, et quant aux airs bretons, ils ne font pas plus honneur au compositeur des airs nouveaux qu'aux maladroits qui ont, comme le dit ingénument l'auteur, « reformé ou rétabli » les airs anciens.

Ces derniers ont dû d'ailleurs, être tellement défigurés qu'on a peine à y retrouver quelques bribes des airs bretons traditionnels. M. l'abbé Le Marrec, auteur d'un excellent recueil de Cantiques du Diocèse, de Quimper indique dans sa préface qu'il a tout juste trouvé dans le manuscrit de P. Barisg quelques analogies avec les airs n° 2, 33, 39 et 54 de son recueil. Nous avons relevé dans les cantiques n° 38 (1^{re} partie) et n° 15 (1^{re} partie) un membre de phrase de l'*Hollaika* (si do ré si do la sol). Dans le cantique n° 23 de la 1^{re} partie (*Penos tremen dinamant an deieu oberot, ar ton : Doh oh men Doue me coffessa*), on trouve la première phrase de l'air du *Conscrit du Finistère*. Le cantique n° 16 de la 3^e partie (*An digarieu fal eus an Usurer eut quemer usur, var an ton ancien : Presantam oll gotibunan*) ressemble assez à un cantique très connu de nos jours, même dans son adaptation française « Je vous offre, ô Dieu Tout-Puissant, ce sacrifice non sanglant, Pour adorer en vérité, la Très Auguste Trinité » (2). Les deux premières lignes sont à peu près identiques à l'air moderne, mais dès le milieu de la troisième ligne toute ressemblance cesse. On peut citer également comme ayant une certaine valeur artistique l'air du cantique n° 4 de la première partie (*Orason dar Spered Santel, ar an ton ancien : Me oc'h ador Doue Tad Eternel*).

Et n'est-il pas amusant de rencontrer à la fin du cantique n° 38 de la troisième partie (*Clemen truheus eus an anaoun tremenet, ar an ton neve*) une phrase musicale qui est presque celle du *Star*

(1) « Ils sont loin, dans l'ensemble, à mon humble avis, d'avoir la valeur remarquable et spécifiquement bretonne de certaines mélodies qui se sont transmises jusqu'à nos jours » nous écrivait le 18 Septembre 1948, le maître Guy Rogariz. Appréciation un peu trop évasive, à notre sens.

(2) Cet air forme le thème de la belle pièce N° 26, p. 68 du 1^{er} volume du recueil de pièces pour orgue ou harmonium : « Au pied de l'Autel », de M. Guy Rogariz.

spangled banner, l'hymne national américain ? Simple rencontre fortuite, car cette phrase est très banale.

Conclusion

En somme, le manuscrit de Pierre Barisy n'apporte guère de lumière sur l'origine et le développement de nos vieux airs bretons. Son intérêt artistique est nul, et son intérêt historique très limité au point de vue musical, sauf en ce qui concerne l'histoire de la notation (1).

Et c'est ici l'occasion de réagir contre une tendance trop répandue de nos jours et qui consiste à considérer *a priori* toute œuvre littéraire ou artistique ancienne comme un chef-d'œuvre. On s'extasie sur les productions contemporaines, on admire dévotement les œuvres du Moyen âge ou d'avant la Révolution, et l'on a un mépris de principe, on pourrait dire « conformiste », pour les grandes œuvres du XIX^e siècle, et leurs auteurs (2).

En réalité, à toutes les époques, à tous les âges, il y a eu — dans des proportions variables — des génies, des hommes de goût et de talent, et, beaucoup d'œuvres d'auteurs ou d'artistes médiocres. C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut ranger sans hésitation l'ouvrage de Pierre Barisy.

Néanmoins cet ouvrage offre un intérêt évident au point de vue non de l'histoire musicale, mais de l'histoire de la langue bretonne et de l'histoire au sens général. Il nous donne de curieux aperçus sur la façon dont le problème de l'unification des dialectes se posait et était résolu au XVIII^e siècle, sur la prosodie bretonne et... Il nous montre en même temps, la mentalité d'un prêtre breton ayant une culture à la fois française et bretonne, vivant dans nos campagnes au début du XVIII^e siècle ; il nous renseigne sur les formes de la piété alors en usage, sur les mœurs de l'époque. A ces divers titres, il mérite d'être parcouru.

H. CORBES.

(1) L'intérêt du *Doctrinal ar Christenien*, au double point de vue artistique et historique, est au contraire très sérieux. De même, les airs de l'ouvrage utilisé plus tard par l'abbé Pourchasse et dont l'abbé Le Goff a donné quelques spécimens permettent d'utiles rapprochements avec les airs actuels. Il serait intéressant de retrouver cet exemplaire qui avant 1914 avait été découvert par M. Le Lay, professeur au lycée de Pontivy et avait été offert à Joseph Loth.

(2) Comme nous le disait spirituellement, il y a une vingtaine d'années, Louis Guilloux, l'auteur du *Jeu de Patience*, dont nous avions fait la connaissance un jour dans le rapide Paris-Brest grâce à un ami commun : « Ils sont vieux. Ils ne sont pas anciens ».



ORIGINE ÉTRANGÈRE DE GROUPES ETHNIQUES BRETONS

JE remercie les Fureteurs qui ont bien voulu répondre soit directement, soit dans la Revue, à ma question sur les minorités ethniques en Bretagne. La manie de vouloir descendre d'étrangers n'est pas particulière aux Bretons, et je l'ai trouvée partout en France. Personnellement je préfère me sentir bien planté sur la terre de mes ancêtres que d'être petit-fils de personnes déplacées. Question de goût qui n'a d'ailleurs rien à voir avec les faits, et ce sont ceux-ci qu'il convient d'étudier.

Un arbre généalogique peut être dressé de deux façons, en montant et en descendant. Mais en montant et en descendant dans toutes les lignes, et non pas seulement la masculine. Celle-ci est au surplus la plus connue, mais aussi la moins assurée, pour bien des raisons...

Dans le premier cas, nous avons la progression géométrique bien connue 2ⁿ, et nous savons par l'histoire orientale du joueur d'échec qu'elle monte très vite et va très loin. En ne comptant que trois générations par siècle, c'est-à-dire en restant bien au delà de la vérité (car il y en a davantage en ligne féminine), nous nous trouvons huit aïeux vers 1800, 64 vers 1700, ce qui ne paraît pas grand chose. Mais la vingtième génération, au troisième siècle, dépasse le million, et en l'an 900 nous atteignons le milliard. Soit 8 milliards en l'an 800, 64 en l'an 700, 512 milliards en l'an 600... Ceci nous montre que la consanguinité, prise dans son sens le plus large, a certainement joué, et que nous descendons plusieurs fois de chacun de ces lointains ancêtres. On peut estimer que tout Breton actuel a pour aïeul tous les Bretons, et même tous les Français, pour ne pas dire tous les Européens (je n'ose pas songer aux grandes invasions pour ne pas compliquer les choses) qui, vivant en l'an mille, ont laissé une postérité féconde. Je laisse aux mathématiciens le soin de nous dire par le calcul des probabilités combien de fois nous descendons de chacun d'eux, compte tenu de son éloignement géographique. C'est ici que la notion de race doit se retrouver, si l'on peut prouver que nous provenons des centaines de fois — par des lignes différentes, bien entendu — d'un M. le Goff, bien moins souvent de MM. Lefebvre et Fabre, et encore plus rarement de MM. Ferrari, Schmidt, Smith et Haddad, tous pourtant nos aïeux.

J'ai dit en Europe. L'objection classique veut que les paysans ne se marient qu'entre eux et dans leurs villages. L'examen des textes

montre que l'exogamie, non seulement territoriale, mais encore sociale (1) a toujours existé, et qu'elle modifie rapidement l'aspect onomastique d'une paroisse (voir par exemple *Le mouvement de la population et ses répercussions sur l'anthroponymie dans une paroisse rurale du Finistère, Bolsorhel*, par F. Gourvil, dans *Onomastica* de septembre 1947).

Ce n'est pas le lieu de développer ce thème, j'en conclus seulement que le descendant d'un Espagnol bretonnisé en 1592 a de fortes chances pour ne conserver qu'un 512^e de son sang espagnol, ce qui ne doit plus beaucoup influencer sur son type physique et moral.

Inversement, si l'Espagnol de 1592 a laissé en Bretagne un enfant, je veux bien croire — ici nous ne pouvons nous baser sur des chiffres — que d'assez nombreux Bretons descendent actuellement de lui en ligne masculine et en portent le nom. Mais que ces enfants venus d'une poignée d'étrangers aient assez proliféré pour étouffer la population aborigène, nous laissant à sa place la masse imposante des morbihannais en O, cela me paraît dur à avaler.

L'armée de don Juan d'Aquila comprenait 7.000 hommes. Guerre, famine, brigandage, épidémies, ont pu diminuer la population, mais au point qu'il ait fallu ces quelques soldats pour repeupler un évêché qui ne fut d'ailleurs pas plus atteint que les autres par les fléaux, je n'en crois rien. Au surplus, toute armée du temps était doublée par une armée de femmes, si importante qu'il fallait parfois employer des moyens énergiques pour s'en débarrasser. Brantôme raconte comment Philippe Strozzi en fit noyer 800 aux Ponts de Cé. Dans ces conditions le militaire de l'époque avait moins de tendance à s'attaquer à l'autochtone.

F. Gourvil a montré qu'il ne restait pratiquement pas de trace onomastique, c'est-à-dire de descendance légitime des Espagnols. Je me permets de signaler deux ou trois noms qui me paraissent plus caractéristiques que ceux en O ; je ne sais s'ils ont été notés et discutés par Loth ou par Gourvil : en 1675, pendant la révolte du papier timbré, M. de Kersalaun fut sauvé par Mathieu Mendez, paysan de Bodivit. Le nom de Lopez était encore porté à Ploumilieu en 1934 (*An Oaled* N° 48, p. 98), et il est resté comme épithète dans le breton de Chateaulin avec le sens de Jourdaud (J. Riou, *Buhez Breiz*, 1923, p. 530). Le ebouan Gometz fut l'un des principaux lieutenants de Guillemot, le roi de Bignan, mais ancien soldat de Loyal-Emigrant, il n'était sans doute pas d'origine bretonne.

Pour les enfants naturels, l'expression chateaulinoise « *Eur pok Spagn en deuz roet dezhi* » — il l'a rendue fille-mère — citée par Sauvé dans ses *Proverbes et dictons de la Basse Bretagne*, montre qu'il y en a eu quelques-uns et que tous les Lopez n'étaient pas aussi lourdauds que leur réputation le prétend. « *Et tunc Hispaniorum gentes erant in Britannia qui jaciebant mala et spoliabant omnia quae paterant, et faciebant mala innumerabilia quae nemo poterat narrare et declarare* » écrit dans son registre le recteur de Melraud le 8 août 1592.

En fait, la plupart des noms authentiquement ou traditionnellement espagnols que l'on m'a cités sont habituellement des noms de négociants

(1) Quelques règles simples : « Il faut marier ses filles ; il faut fumer ses terres ». L'appauvrissement des branches cadettes ont fait que le Français moyen descend de saint Louis, ou tout au moins de Charlemagne, que Louis XIV ne pouvait pas faire ses preuves de Malte et que Louis XV se vantait d'avoir dans ses ancêtres un barbier de Bourges.

établis au cours des siècles dans nos ports, à Saint-Malo ou à Nantes, et ils sont bien peu nombreux.

C'est aussi au commerce, plus rarement au fonctionnarisme, que l'on doit les autres noms étrangers en Bretagne : boisseliers, faux-sauniers de Champsogré (*Ouest-France*, décembre 1948), quincaillers et fondeurs de cloches de Villedieu-les-Poëles, pâtisseries venus de la Suisse italienne, marchands de parapluies auvergnats, fruitiers des Baléares, mineurs allemands, ardoisiers ardennais... La Marine aussi a apporté son contingent à Brest et à Lorient.

F. Gourvil nous a parlé de l'immigration jacobite. Dans un volume de *l'Ame Bretonne*, que je n'ai malheureusement pas sous la main, il me semble que le Goffic parle de ces gentilshommes écossais ou irlandais qui s'établirent à Plouha, se mirent à la charrue, et y firent souche : « *Noblans Plouha, noblans netra* ». Il devrait être facile de les suivre dans les registres paroissiaux et de voir si cette tradition est fondée.

Quant aux Mongols, c'est dans la nuit préhistorique qu'il faudrait chercher, bien avant l'époque des invasions, puisque l'on a fait des rapprochements entre l'existence en Bretagne du type dit mongoloïde et la présence dans les mêmes lieux de kjoekenmoddings (cantons de Pont-l'Abbé, Ploudalmézeau). Seules probablement des mensurations anthropologiques précises pourront donner la clef du problème. Pour ceux qui tiennent à l'origine asiatique des Bigoudens, je leur conseille de rechercher un test qui paraît beaucoup plus précis que tous les autres, celui de la tache bleue mongolique. C'est une tache bleu-ardoisée de dimensions variables que portent habituellement dans les régions lombaires ou sacrées les nouveau-nés extrême-asiatiques, et qui disparaît vers l'âge de dix ans. Les Chinois l'ont dans la proportion de 98 %, les Japonais de 90, les Annamites de 89. Les races métissées l'ont dans une proportion qui varie suivant le degré de leur métissage (Hovas de Madagascar, Ainos du Japon). En Europe elle devient extrêmement rare, 1/200, 1/600 suivant les auteurs. Une enquête auprès des successeurs du D^r Mareschal à Pont-l'Abbé nous dira si la tache bleue est plus fréquente chez les Bigoudens que chez les autres Bretons.

D^r C. LAURENT.



De Nantes à Brest en 1845

(CORRESPONDANCE D'ARMAND GUÉRAUD 1824-1861)

Né à Vieilleville (Loire-Inférieure), d'une vieille famille bretonne tant par son père Guéraud de Boisjoli, médecin, que par sa mère Rose Francheteau, fille d'homme de loi, Armand Guéraud fit ses études au Lycée de Nantes. Son nom figure sur les palmiers à côté de ceux de Jean-Baptiste Braud, de Charles Chassin, de Proust, vigneron de la Jousselandière, etc...

Les professeurs étaient Talbot Eugène, Grégoire, Thomas, etc...

Il résida bientôt à Nantes, place du Pilon ou Puits Lory, où son frère Léon tenait la librairie achetée aux Mellinet. Il était voisin de Le Sant, pharmacien et de Ange Guépin, son beau-frère.

Il voyagea dans le Midi pour la maison de son frère dès 1843-44.

En 1845 il fit son voyage en Bretagne, qu'il avait sérieusement préparé. Il envoya des lettres à son ami J.-B. Braud devenu précepteur du fils de La Rochefoucauld-Bisacia (Sarthe).

En 1847, Armand Guéraud épousa Christine Véron, fille d'un officier de cavalerie.

Pris dans le mouvement d'idées de 1848 derrière Guépin, Michel Rocher, Ernest Ménard, avec Chassin, Jules Vallés, Poupart-Davyd, il fut nommé bibliothécaire adjoint grâce à l'influence du maire Colombel, mais il quitta vite cet emploi.

De 1849 il est associé avec son frère Léon et chargé de ce qui concerne l'édition. Il entre en relations avec Dugast Matifeux, Filon, Bizeul (de Blain)... et les artistes Félix Benoist, Lalaisse.

Il est admis à la Société Académique et à la Société Archéologique de Nantes. Il collabore à la *Biographie bretonne* de Levot, et rédige des notices sur Francheteau son grand-père, Pierre Grellier de Vieilleville, Huet de Coëtlizan (de Savenay), et il étudie la vie de Gilles de Retz.

En 1851, il est lié avec Jules Michelet, réfugié à Nantes et qui vient souvent à la Librairie. Son frère Léon meurt en lui laissant toute la charge de la maison.

Armand Guéraud fait paraître la *Revue des Provinces de l'Ouest* qui groupe les grands noms bretons de l'époque et qui reste une mine précieuse pour la documentation ; elle dure 5 ans.

Guéraud a laissé à la Bibliothèque municipale de Nantes un lot de manuscrits important : un Recueil de chansons annotées, trois grosses liasses auxquelles de nombreux emprunts ont été faits, mais il reste encore de l'inédit. Et tout un lot de lettres écrites par Michelet, Mélanie Waldor, Mgr Richard, Charles Chassin, etc...

Erudit, très cultivé, dévoué pour tous les lettrés et artistes de toutes opinions, Armand Guéraud fut un grand libraire nantais dont le souvenir mérite d'être conservé.

On lira avec intérêt les lettres qu'il écrivit à son ami Braud.

Alfred GERNOUX.

Vannes, le 6 avril 1845.

Mon Cher Braud,

Aujourd'hui dimanche, je suis à Vannes, comme te l'annonce la date de ma lettre. Je n'ai pas oublié ma promesse, puisque me voilà en besogne pour te parler de moi et de mon vivre ; tu sauras ce que je vois, ce que je fais, ce que je pense. Si parfois il m'arrive de radoter un peu, de mettre seulement du noir sur du blanc, ne m'en veuille pas, car je me sens déjà bien seul depuis les deux jours que je suis en route. Et pourtant j'entreprends mon voyage avec plaisir, quoique je sache bien que tout ne sera pas rose sur ma route.

A sept heures du matin vendredi 2 avril, après avoir fait mes adieux à mon frère Léon et à mon beau-frère Victor Audrain, je montai en voiture avec deux Bas-bretons et trois autres messieurs. Quelques instants après je roulais sur la route de Vannes, la tête baissée, disant une dernière fois à ma chère ville de Nantes : Que je serai content dans quelques mois de te revoir ! Adieu... L'un de nos bas-bretons chantait et égayait mes voisins, pendant que, rentré en moi-même, je pensais à ce que je quittais et à ce que j'allais faire ; c'était la première fois que j'allais me trouver seul, entièrement libre de mes actions, moi, toujours habitué à vivre au milieu de la plus excellente famille. Ce brave homme finit par me faire rire et m'amuser tout comme les autres.

Que dire de la route de Nantes à Vannes ? Je n'ai rien vu de bien curieux, un pays de landes, triste et plat jusqu'à Pont-Château. En sortant de cette petite ville ou mieux de ce gros bourg on a un assez joli point de vue. Pont-Château est assis sur le penchant d'une colline dont les pieds sont baignés par un petit ruisseau. L'horizon s'étend derrière la ville et complète assez bien le tableau.

Plus loin, on aperçoit, au milieu d'une lande déserte, sur le bord de la route, le calvaire si renommé du Vénérable Père Montfort, ce sage missionnaire qui se dévoua tout entier au bonheur de ses semblables.

Avant d'arriver à la Roche-Bernard on trouve le château de la Bretèche qu'on répare avec soin et qui se cache au milieu d'une forêt d'arbres verts. Je crois qu'il appartient maintenant à M. Perron qui, dit-on, va entrer dans la compagnie de Jésus.

Je ne te parlerai pas de la Roche-Bernard, de la Vilaine, de ce pont si hardiment jeté d'une colline à l'autre, de ses cinq cent-quarante pieds de long et de ses cent pieds de haut au-dessus des plus grandes marées. Je me suis déjà étendu avec toi sur ce sujet. J'ai hâte d'arriver à Vannes, car on ne trouve plus sur la route, qui sans cesse monte et descend, que le bourg de Muzillac et le village de Theix.

Ne parlons pas de Vannes aujourd'hui, ce sera la matière d'une autre lettre. Sache seulement que je suis descendu à l'hôtel du Dauphin sur la place Napoléon ; on y a de la complaisance pour les étrangers. Hier samedi j'ai été malade une partie de la journée, ce qui ne m'a pas empêché de rendre deux ou trois visites et de faire deux souscriptions aux « Annales Universelles ».

Vannes, mardi 8 avril 1845.

VANNES est heureusement située au fond du golfe du Morbihan, sur le versant d'une colline. Petites rues étroites et tortueuses, mais bien pavées quoi qu'en disent certains voyageurs. Les maisons, le plus souvent, se touchent presque par le haut : l'étage supérieur avance toujours sur celui qui est au-dessous. Le cours de la Garenne domine la ville et rappelle un peu le Thabor de Rennes ; la promenade du Port n'est pas non plus sans mérite. Le port est petit, il est bordé de quelques jolies maisons ; mais pas un monument public digne d'attention, si ce n'est la cathédrale. Sont encore debouts quelques restes du château de l'Hermine, des anciennes fortifications, deux ou trois portes et autant de vieilles tours. Le château de la Motte a été remplacé par un bel hôtel qui sert de préfecture. Je l'ai visité parce que j'étais fort bien recommandé au préfet, M. Lorois. La cathédrale, reconstruite en 1443, à l'extérieur n'a de remarquable que quelques sculptures et son portail dont l'ornementation est riche de gracieux détails. L'intérieur réparé au dix-septième siècle a quelque chose de grand et la voûte supportée par les murs latéraux ne manque pas de hardiesse. De chaque côté du chœur s'élèvent deux colonnes ornées de statues bizarres et deux petits autels surmontés de statues de marbre blanc. Cinq ou six tableaux donnés par Charles X et par Louis-Philippe et les tombeaux de saint Vincent Ferrier et de l'évêque Bertin méritent une mention. La statue de Bertin est en marbre et d'un beau travail.

Demain je me rends à Sarzeau, j'en ai assez de Vannes. « L'hôte et le poisson puent ». Si ce proverbe est trop trivial, je l'engage à l'en prendre aux Espagnols auxquels nous le devons. — A mon retour, nous babillerons longuement, car que de choses j'aurai à te dire !!!

Auray, 14 avril 1845.

JE commence à croire que si nous continuons nos interminables réflexions, nous n'arriverons pas aujourd'hui dans la presqu'île de Rhuis, ou Rhuys. De Vannes à Sarzeau (5 lieues), on suit, pendant presque toute la route, les bords du Morbihan. Ce golfe dont le nom signifie « petite mer » baigne un grand nombre de petites îles dont les plus considérables sont l'île aux Moines et celle d'Arz. Tout le pays est très découvert et manque presque complètement d'arbres.

Sarzeau, patrie du célèbre auteur du « Diable Boiteux » et de « Gil-Blas », Lesage dont on vous montre encore la maison, est une toute petite ville propre et assez bien bâtie. De la tour carrée de l'église, haute de cent pieds environ, la vue découvre au loin la mer, Belle île, Hadic, Houat, et le Morbihan.

A une lieue de Sarzeau, seul à 6 heures du matin, je suis allé à pied admirer les ruines de l'antique forteresse ducale de Sucinio. C'était l'habitation aimée de la duchesse Anne, c'était le palais du bonheur, le château de Plaisance, comme l'indique son nom « Souci-ny-ot ». Ces magnifiques restes, jaunis par le vernis des siècles, donnent parfaitement l'idée des châteaux du Moyen âge. Ils appartiennent à M. Delange, véritable barbare qui a brisé tous les escaliers. Construit

au XIII^e siècle par Jean Le Roux, il fut pris en 1346 par Montfort, puis repris par Charles de Blois, et en 1373 Duguesclin s'en rendit maître. Il est entouré de fossés profonds et flanqué de six grosses tours dont les maraillies d'un appareil régulier et d'une grande solidité ont quinze à vingt pieds d'épaisseur. Il conserve de hautes cheminées, et porte encore une sévère couronne de machicoulis, insigne de haute noblesse. Situé au milieu d'une campagne déserte, proche de la mer, il domine avec fierté les environs. Je ne saurais te peindre les impressions que j'ai éprouvées à la vue de ces ruines immenses, derniers témoins de la puissance passée de notre Bretagne. Et je serais tenté de dire avec Horace « ...Aquo pulsat pede pauperum tabernas... Regumque turres ».

De Sucinio je me dirigeai vers Saint-Gildas en suivant la côte. Bientôt j'arrivai sur une plage admirable, rivale de celle des Sables d'Olonne qui passe pour une des plus unies et des plus grandes de l'Europe. Une lieue plus loin, j'étais devant les ruines de la tour de Saint-Jacques ou peut-être de l'ancien couvent, bâti sur un rocher sauvage baigné par la mer lorsqu'elle est haute, et souvent battu par les tempêtes. Là je restai longtemps et me rappelai avec plaisir certaines gravures représentant des côtes de l'Irlande. Je m'étonnais à la vue des fragments de muraille répandus sur les rochers, et plus durs que la pierre elle-même tant le ciment qui les unit est solide !

Continuant ma route sur le bord de la mer, j'allais en compagnie de moi-même, étudiant ce qui s'offrait à ma vue. Et maintenant je peux dire, avec Chateaubriand, que des sables de diverses couleurs, des bancs variés de coquillages, des fucus, des varechs, des goémons, des franges d'une écume argentée, dessinent la lisière verte des blés de ces curieuses côtes de l'Océan.

Enfin voici venir St-Gildas et ses grottes justement connues. Le bourg est sur une hauteur d'où l'on découvre la haute mer et les îles voisines. Le curé me conduisit chez la supérieure du couvent pour me montrer la vue magnifique de la mer, du golfe du Morbihan et de plusieurs îles. Je visitai les restes de l'ancien monastère. Les jardins des sœurs sont beaux, et le cloître est d'une architecture romane sans doute du XI^e siècle. Le recteur (nom du curé en Bretagne), me fit voir l'endroit par où se sauva Abeillard, lorsque les moines voulurent l'empoisonner. La chapelle de l'ancien couvent sert maintenant d'église paroissiale. Grande, bâtie en granit, accompagnée d'un clocher carré surmonté d'une balustrade à jour, cette église a été presque entièrement reconstruite. La voûte en pierres blanches est supportée par six piliers de chaque côté de la nef. On remarque, derrière le chœur la partie la plus ancienne, la tombe de saint Gildas, puis celle de saint Gonstan, moine de la communauté, de Félix abbé, et celle de saint Ploés. Cette église est renommée ; on y fait de nombreux pèlerinages.

Vannes, le 17 Avril 1845.

ME voici de retour, mon très cher, à Vannes, pour me rendre à Ploërmel et comme je n'ai pu partir aujourd'hui, je vais passer la soirée avec toi.

De Vannes à Auray la route offre peu d'intérêt. On ne trouve qu'une jolie campagne posée sur le bord d'une vallée où coule un charmant petit ruisseau.

Nous arrivons devant Auray. La ville se déploie sur une colline haute de cent cinquante pieds environ et dominée par la belle promenade du Loc et la haute tour de l'église de Notre-Dame.

Puis une rivière, un port, de petits navires, une croix de pierre, des arbres, des prairies achèvent ce paysage aussi riant que gracieux.

La nourriture dans cette petite ville est bonne. Les habitants sont gais et n'ont déjà plus le costume de Vannes. La coiffure donne aux femmes un air de modestie et de jeunesse qui plaît. La campagne est riche et pittoresque. Les hauteurs sont généralement couvertes de landes, mais les vallées sont fraîches et bien cultivées.

Auray pour un moment sera le centre de nos excursions. Commençons par Carnac et donnons une description prise sur les lieux de ces longues files de peulvans si vantés, de ce monument celtique le plus grand qui existe en France. Situé sur une plaine très légèrement accidentée, ce monument se compose de onze lignes parallèles de pierres, chacune formée de plus de cent pierres brutes plantées à une distance de huit à dix mètres les unes des autres. L'espace compris entre chaque rang est aussi d'environ huit à dix mètres. La hauteur de chaque menhir varie depuis un mètre jusqu'à neuf. Les plus élevés sont peu nombreux et sont placés à l'une des extrémités; ils sont presque toujours debout sur la partie la plus atique. Delasauvagère prétend que plusieurs doivent peser plus de quatre-vingts milliers. Ces douze à quinze cents pierres très bien alignées sont dans une lande cultivée depuis quelque temps dans certaines parties et peu éloignées du bord de la mer. — Il y a encore bien d'autres monuments celtiques aux environs de Carnac. On remarque aussi un grand dolmen surmonté d'une croix d'un seul morceau de granit, symbole du druidisme renversé par le christianisme. Que de voyageurs vont à Carnac et ne vont pas jusqu'au milieu de ces pierres! Ils se contentent de les voir de loin et disent ensuite qu'elles sont petites et peu curieuses. J'ai vu deux voyageurs qui ont essayé de me détourner de mon projet d'aller à Carnac. Dieu merci, je ne les ai pas écoutés. Et maintenant je suis loin d'être de leur avis! J'avoue qu'on ne trouve peut-être pas à Carnac tous les rêves que peut faire l'imagination sur ce monument, mais pour quiconque veut réfléchir, tout étonne dans cette singulière ruine. Et me promenant au milieu de ces géants, je me reportais aux siècles de nos pères, mais je ne voyais que doute et incertitude. Une tristesse pleine de charme me retenait dans cette solitude solennelle en contemplation de cette assemblée muette, de ce cortège mystérieux des antiques druides. Que de sacrifices humains durent souiller ces lieux! Car, malgré le dire de quelques auteurs, les druides avaient la coutume barbare d'immoler des victimes humaines, comme on l'a prouvé tant de fois!

Je quittai ces lieux, content de les connaître quoiqu'ils ne m'aient rien appris de nouveau.

Nous admettrons simplement avec les auteurs les plus raisonnables, le savant Pelloutier, Doric, la Tour-d'Auvergne, Mahé, Mérémeé, et autres, que ces monuments ont servi au culte celtique mais sans attribuer toutefois de destination particulière à chacun d'eux.

Et n'était-il pas de l'intérêt des Druides armés du pouvoir, pour tenir le peuple sous leur autorité, de lui offrir des cérémonies religieuses aussi terribles qu'imposantes. Ensuite, il nous serait facile d'appuyer notre opinion par un grand nombre de textes anciens.

Il me semble l'entendre me dire : « Mais, n'as-tu pas assez de choses à me décrire sans aller rechercher toujours ce que les autres ont dit ». J'avoue que je deviens ennuyeux avec tout mon bavardage, aussi je me hâte de revenir à son sujet, en me promettant bien de ne plus rien écartier.

Loc-Maria-Kaër ou suivant une mauvaise orthographe Locmariaker ou Locmariaquer, signifie lieu de la belle Marie, ou selon M. de Blois, la ville du serpent. Les savants ne sont pas d'accord.

Pour moi Locmariaker est au moins aussi curieux que Carnac. On y trouve des dolmens, des menhirs, des barrows (monticules de pierres mêlées de terre) appelés aussi quelquefois tumuli, buttes ou mottes. Six ou sept dolmens étonnent l'imagination par leur grandeur. L'un d'eux se compose d'une pierre de trente pieds de long et de douze ou quinze de large sur une épaisseur d'un pied au moins, supportée par plusieurs petites pierres fichées en terre. Ces grottes sont généralement peu élevées; c'est à peine si on peut se tenir debout à l'intérieur; cependant j'en ai vu dont la hauteur était de 6 à 8 pieds.

Dans l'un des dolmens on voit des sculptures en creux, et sous la table d'un autre, une figure qu'on a prise souvent pour un phallus; mais évidemment elle représente un cell, cello ou hache celtique. J'ai encore remarqué un immense menhir long de soixante-trois pieds, couché à terre et brisé en quatre parties. Trois morceaux sont placés à la suite les uns des autres, et le quatrième est tourné en sens contraire des premiers. Ce gigantesque obélisque jadis debout, en tombant se sera brisé. Il a été renversé dit-on, dans un orage violent, par le tonnerre, ce qui explique la singulière position de chaque morceau, car les effets de la foudre sont souvent des plus extraordinaires.

Je me rendis dans cette petite bourgade par la route de Creac'h dont l'église est surmontée d'un joli clocher, et je revins à Auray dans un bateau à quatre rameurs afin d'admirer tout à mon aise les bords variés, les points de vue si pittoresques de la charmante petite rivière d'Auray. J'ai beaucoup regretté de n'avoir pas eu le temps de donner un coup d'œil à Gavren's dont a tant parlé M. Mérimée.

Il est minuit. Je vais me reposer et mets à bientôt la confirmation de mon voyage.

V

Pontivy, le 22 avril 1845.

ENFIN avant de quitter Auray faisons encore un pèlerinage à sainte Anne.

Sainte Anne la voilà la plus grande, la plus généreuse, la meilleure des saintes, la protectrice chérie de la Bretagne. Elle est partout, dans les églises, dans les chapelles, dans les rues et dans les maisons. Mais la plus renommée de toutes les saintes Anne est sans contredit sainte Anne en Auray. Quels beaux miracles lui sont dus. Certes, je n'essayerai pas de les énumérer, sans doute ils sont plus nombreux que les étoiles du firmament. Tous les jours, la « Bienheureuse sainte Anne » (expression consacrée) reçoit des témoignages de reconnaissance de ses zélés enfants; prières, cierges, chapellets, médailles, argent, ornements sans nombre, dons de toute espèce dont tirent bon parti certains industriels de Sainte-Anne, sont déposés à ses pieds pour attester sa puissance et sa gloire.

Quelques maisons, la fontaine sacrée, la *Scala Sancta*, la chapelle et le petit séminaire de Vannes composent le petit village de Sainte-Anne. Visitions chaque chose à son tour. La fontaine opère des guérisons, les pèlerins boivent de son eau et lavent dans un bassin leurs membres malades. La *Scala Sancta*, escalier que l'on monte à genoux, conduit à un petit autel où l'on fait des pèlerinages. La chapelle, monument principal, à l'extérieur n'a rien de remarquable. Le clocher est élevé, et surmonté d'un dôme et d'une balustrade à jour. L'intérieur, d'une extrême propreté renferme un très grand nombre de petits tableaux représentant les miracles de Sainte-Anne. Ici, un homme tombe dans un précipice, se voue à sainte Anne et est sauvé. Là, une femme riche, mariée depuis plusieurs années, n'a aucun espoir de donner à son époux un gage de son amour. Elle va invoquer sainte Anne, et neuf mois après son voyage, elle se voit revivre dans un fils. Plus loin, une mère sur le point de perdre son enfant, se jette aux pieds de sainte Anne, et aussitôt le petit malade rend un énorme serpent à deux têtes et recouvre la santé. Enfin un volume ne suffirait pas pour passer en revue ces petits tableaux accrochés sur deux rangs autour de la chapelle. N'oublions cependant pas la découverte si miraculeuse de la Bienheureuse sainte Anne. Voici l'inscription que porte le tableau : « Yves Nicolosic, laboureur, découvrit l'image miraculeuse de sainte Anne, le 16 mars 1625, mourut en odeur de sainteté le 13 mai 1645 et est enterré dans cette église ».

Tous les jours, il y a quelques étrangers en pèlerinage à Sainte-Anne. Autour de la chapelle, de petits marchands vous offrent chapellets, médailles, images, bagues, reliquaires, etc. de la Bienheureuse sainte Anne. Puis, des mendiants vous tourmentent, vous offrent de faire un voyage à deux genoux autour de la chapelle pour la grosse somme, devinez ? D'un sou ! Le pauvre voyageur est assailli par les exploiters de Sainte-Anne, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'ils s'en débarrassent.

VI

Lorient, le 4 mai 1845.

Et d'abord de Vannes à Ploërmel (12 lieues) la route est pittoresque. Les landes nues, les sommets pelés des collines, les vastes bruyères qui séparent les vallons entre eux, en font mieux sentir la fraîcheur et l'agrément. Puis Elven avec sa grosse tour et les autres restes de son vieux château de Largoët, Malestroît avec sa grande église et ses maisons biscornues augmentent encore la variété des paysages.

Je suis resté quelques jours à Ploërmel (Plo, peuple ; Armel d'Armel, qui, suivant les Bollandistes, vivait de 482 à 552), où M. Thomas, ancien professeur du collège de Nantes, principal du collège de Ploërmel, m'a reçu avec bonté et m'a accompagné dans mes promenades. Les anciennes fortifications de la ville n'existent plus ; j'ai vu démolir les derniers restes. De tous côtés on rencontre de vieilles maisons qui donnent à cette petite ville un aspect particulier. Les premiers Carmes établis en Bretagne furent amenés à Ploërmel par Jean II ; le couvent fut détruit au temps de la ligue, puis reconstruit en 1620, et de nouveau ruiné pendant la Révolution. M. Robert, ancien juge, possède cette propriété dans laquelle il a fait plusieurs découvertes de statues. Il a même

donné à l'église paroissiale, celles de Jean II et de Jean III. On les a placées sur un tombeau assez mal réparé sur lequel on lit : « De tous temps la fidélité bretonne rendit hommage à ses souverains ». M. Robert possède encore les statues de Montauban et de sa femme. C'est à Ploërmel que J. M. de Lamennais a fondé l'établissement des frères instituteurs qui portent son nom. Ces frères sont loin d'être aimés à Ploërmel ; on ne fait pas leur éloge.

Enfin revenons au centre de la ville et visitons l'église paroissiale curieuse pour ses sculptures et pour ses vitraux de couleur. Elle remonte, a-t-on dit, au XII^e siècle, mais il ne reste plus rien de cette époque. Les premiers fondements de celle qui existe furent jetés en 1500, et le monument ne fut terminé que vers 1602. Cette église est placée sous l'invocation de saint Armel. Elle a trois nefs divisées par des piliers en granit supportant quinze arcades voûtées. Ses vitraux représentent la vie de saint Armel, la passion de Jésus.

Enfin, de Ploërmel, accompagné de M. Thomas, je suis allé voir l'Étang au Duc, long de près de deux lieues, et sa cascade qui a près de trente pieds de chute. Arrivés sur un coteau fort élevé, nous avions à nos pieds la cascade, l'une des plus belles de Bretagne, l'étang, véritable petit lac qui met plusieurs moulins en mouvement ; en face de nous, perché sur une hauteur, le rustique petit bourg de Taupon dont l'église est toute chargée de gracieux détails.

Tout en considérant Taupon je ne peux m'empêcher de donner un souvenir à ce pauvre M. Janvier, notre ancien professeur. Combien y-a-t-il qu'il n'a vu sa patrie Sans doute, il préfère encore le ciel brumeux de sa Bretagne, au ciel si pur de la Provence ! Les contes fabuleux qu'il aimait me rappellent que le territoire de Ploërmel était jadis couvert par la forêt de Brocéliande, célèbre dans les romans de la table ronde, et, plus célèbre encore par la tombe qu'elle renfermait, la tombe du fameux Merlin.

Après avoir fait mes adieux et mes sincères remerciements à M. et M^{me} Thomas pour leur bienveillant accueil, je pris la route de Josselin. Arrêtons-nous un instant à la lande de la Croix-hellan appelée généralement aujourd'hui Lande de mi-voie, c'est-à-dire, placée à égale distance de Ploërmel et de Josselin. Saluons les lieux où se livra le combat de Trente en 1351.

Ensuite jusqu'à Josselin rien qui vaille. Cependant je passai mon temps agréablement, car dans la voiture se groupèrent avec moi un beau demi-monsieur aux cheveux noirs et d'une figure pleine de gaieté et de franchise, accompagné de sa femme et de sa belle-sœur. C'étaient nul doute les « lionnes » de Josselin. Toutes les deux jolies, l'aînée, blonde et douce, la jeune, brune et prenante. Elles portaient des robes de mousseline laine, des tabliers de soie avec la petite pièce carrée relevée avec soin sur un ample mouchoir à longues franges, une coiffure enfin de dentelles démesurément grande, mise avec grâce et coquetterie. Tout en causant avec ces aimables voyageuses, je comparai aussitôt le costume de Josselin avec celui de Ploërmel et il me sembla à peu près le même sauf la coiffure qui à Ploërmel est courte et donne, surtout aux jeunes filles, un petit air mutin des plus agréables. Nous sommes bien loin de la coiffe religieuse d'Auray, de ces modestes hardes, de ces larges bandes de dentelles traînant sur les épaules. Ces costumes n'ont encore rien qui m'étonne, on me dit qu'il faut aller en plein Finistère pour admirer la diversité et la richesse des formes et des

étouffées. après avoir longtemps ri et babillé, l'heure de se quitter vint ; je saluai mes agréables compagnes et me rendis au premier hôtel (une grosse auberge) de l'ancienne ville de Rohan.

Il était six heures ; on venait de se mettre à table. Je pris part au dîner et ensuite, comme le jour était déjà tombé, je remis au lendemain les promenades. Je causai quelques instants avec deux voyageurs plus ou moins ridicules, mais, bientôt lassé de leur ennuyeuse conversation, je montai dans ma chambre.

Le château de Josselin a été construit en grande partie par Clisson, mais depuis il a été plusieurs fois réparé ou modifié. Elevé sur un rocher, il était fortifié d'un côté par l'Oust et de l'autre par un large fossé. L'intérieur est négligé et presque en ruine. Le comte de Rohan fait réparer avec soin cette belle habitation, selon Pitre-Chevalier, ce bijou de la féodalité. Du haut des tours, malheureusement défigurées par des toits de colombier, on voit la rivière d'Oust serpenter à travers de grasses prairies et venir baigner les pieds de noirs donjons. De ce côté la grande élévation des châteaux et closes, rochers taillés en talus avec soin, ses petites fenêtres et les trois grosses tours dont le centre et les extrémités de cette façade sont ornés, font de tout cet ensemble une véritable forteresse.

Josselin (à 3 lieues de Ploërmel) autrefois si riche, n'est plus qu'un gros bourg mal bâti et cependant il faut l'aller voir pour admirer son curieux château et ses pittoresques environs. On remarque encore une joye promenade et la grande église placée sous l'invocation de Notre-Dame du Roncier, dont Ogée raconte longuement la légende. A l'intérieur, près la porte d'entrée, on a élevé depuis le passage de la duchesse de Berry, un tombeau de marbre blanc et noir à Clisson et à Marguerite de Rohan. Ce monument est destiné à remplacer l'ancien qui fut brisé pendant la Révolution. La Chaire en fer a été faite par un ouvrier de Josselin. Quelques débris d'anciens vitraux restent encore, mais n'ont pas les vives couleurs de ceux de Ploërmel. Le clocher, malgré son élévation est trop lourd pour attirer notre attention.

Le 6 mai 1845.

PONTIVY qui tire sans doute son nom de Saint-Divy et d'un Pont situé autrefois sur le Blavet n'a pas d'annales bien curieuses avant la Révolution. En 1790 une réunion de jeunes gens eut lieu dans cette ville au sujet des troubles que l'exécution des premiers décrets de l'Assemblée nationale fit naître en Bretagne et dans l'Anjou. Plus tard cent soixante-huit députés des deux provinces, au nom de cent vingt villes et bourgs se réunirent dans cette même ville et renoncèrent à tous leurs privilèges. Après une messe solennelle ils firent un acte d'union et prononcèrent le serment suivant : « C'est aux yeux de l'univers, c'est sur l'autel du Dieu qui punit les parjures que nous promettons et que nous jurons d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution française. »

« Puisse l'infracteur de ce pacte sacré !
« Prospère à jamais son religieux observateur ! »

Le premier Consul jeta les yeux sur Pontivy et lui fit sentir qu'il serait beaucoup pour elle. Devenu empereur, Napoléon envoya de Milan la nouvelle qu'une ville s'élèvera à côté de l'ancienne Pontivy. Aussitôt on trace des routes ; on bâtit des casernes, des prisons et de nouvelles rues. Mais à la chute du grand homme, Napoléonville, en perdant son

nom perdit aussi ses brillantes espérances. La Restauration ne fut pour elle qu'un long sommeil. Aujourd'hui enfin le canal du Blavet offre à son commerce, à ses tanneries, une nouvelle voie de progrès. Un collège royal secondé par plusieurs autres institutions donne l'instruction à de nombreux enfants. Cette petite ville n'est pas si détestable que le disent tous les voyageurs. Elle est loin d'être un Paris sans doute, mais il n'est pas rare encore d'en trouver de plus ennuyeuses. On y compte environ cinq à sept mille habitants ; les restes de son vieux château sont peu importants ; des religieuses institutrices les habitent. Les promenades sont vastes, mais peu fréquentées. La partie principale de la ville est une grande place formée par les casernes, la sous-préfecture, le tribunal qu'on achève, et quelques jolies maisons. — Enfin François Lacoudraye auteur d'ouvrages légers est né dans le XVII^e siècle à Pontivy, peu féconde comme tu le vois, en hommes célèbres.

(A suivre).

UNE BIOGRAPHIE DE LE GONIDEC

Nous sommes heureux d'apprendre que notre collaborateur le D^r Dujardin termine la correction des épreuves d'un important ouvrage sur le grammairien breton dont la vie demeurait jusqu'ici enveloppée de mystères.

Ce volume in-8^e raisin de plus de 360 pages est le fruit de douze années de recherches. Il captivera tous ceux qu'intéresse l'histoire de la langue et de la littérature bretonnes.

De nombreux et importants documents inédits dissiperont les curieuses légendes entourant la vie mouvementée de Le Gonidec (1775-1838) qui fut le promoteur de la Renaissance Bretonne.

C'est tout le réveil breton du XIX^e siècle, si peu étudié jusqu'ici, qu'évoque le D^r Dujardin. Grâce à ses heureuses découvertes on connaîtra maintenant ce mouvement du XIX^e siècle où, autour du modeste grammairien, se groupèrent Brizeux, La Villemarqué, les trois frères de Courcy, de Kerdrel, Souvestre, Gestin, Troude, etc...

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à souscrire à cet ouvrage dont la publication sera un événement capital.

Les souscriptions (le volume 600 frs, franco) sont à adresser à l'auteur : Docteur Dujardin, Saint-Renan (Finistère) - compte postal : 14.123, Rennes.

Après le 1^{er} Avril 1950, le prix de l'ouvrage sera porté à 750 francs.



Le bi-centenaire de la naissance de Cambry

Comment s'effectua son voyage dans le Finistère en 1794-1795

(FIN)

On peut lire, dans divers chapitres de son livre, les réflexions de Cambry en présence des débris de monuments précieux qu'il rencontrait partout. Mais, se demandera-t-on, dans son propre ressort, a-t-il au moins essayé d'empêcher les dévastations ? On est obligé de reconnaître qu'en ce domaine le souci de sa propre tranquillité, son tempérament versatile et opportuniste lui ont encore dicté son comportement.

Dans son rapport sur le district daté du 18 avril 1794, on lit ce passage : « Quoique nous ayons fait détruire avec la plus grande exactitude les signes de féodalité, les armoiries dans l'étendue de notre ressort, nous ordonnons dans toutes les municipalités de nouvelles recherches... ». Quelques jours plus tard, le 29 avril, un certain Binet, huissier, chargé par le district d'opérer des réquisitions, écrivait-il à Cambry lui-même, dans les termes suivants, s'il n'était pas persuadé que son chef partageait sa manière de voir ? : « En attendant que je découvre quelques personnes suspectes, je vai provisoirement te dénoncer le Bon Dieu et la Bonne Vierge, l'un et l'autre sont de très petite structure, mais les Croix où le Christ est crucifié et les Vierges adaptées sont très grandes, très grosses et par conséquent assez intéressantes pour fixer l'attention de vrais Républicains.

« Je suis par avance convaincu qu'une administration aussi bien ordonnée que celle que tu présides, ne balancera pas à prendre le sage parti de faire transporter dans le plus bref délai, des temples du mensonge des communes de Bannalec et de Clohars, les belles et grandes croix qui y existent, à la résidence de ta raison pour être transmises au creuset national et y être purifiées de toutes les erreurs où elles ont plongés les crédules disciples des agens du fanatisme et du despotisme... » (1).

La mission de Cambry arrêtera-t-elle au moins les déprédations ?... Hélas non. En septembre 1794, des soldats saccagent l'église d'Argenton; en octobre, le district de Pont-Croix fait enlever la toiture de la chapelle de Languidou, en Plovan, pour en employer les ardoises à couvrir

(1) La corporation des huissiers a fourni d'ardents Jacobins dans le Finistère. En dehors de Binet, je puis citer au moins deux autres : Castaignet à Lesneven et Le Corre à Pont-Croix.

les corps de garde ; en avril 1795, on détruit encore, à Landerneau, les vitrages pour faire disparaître les armoiries ; dans le même mois, le district de Brest faisait vendre les orgues existant dans son ressort ; en mai et en juillet, dans le district de Pont-Croix, l'agent national passe des marchés avec des ouvriers pour faire démolir les vitraux contenant des armoiries... Je pourrai citer d'autres exemples, mais ceux que je viens de donner suffisent pour montrer que le régime de la Terreur subsistait encore en beaucoup d'endroits.

◇ ◇ ◇

Par un arrêté en date du 16 octobre 1794, l'administration du département du Finistère avait prévu un crédit de 9.000 livres sur les caisses publiques de différents districts, destiné à être mis à la disposition de Cambry pour ses besoins.

Sur ce crédit, trois versements successifs de 3.000 livres furent effectués au commissaire par les districts de Morlaix, de Brest et de Quimper.

A la suite du compte rendu définitif de ses dépenses présenté par Cambry le 6 avril, s'élevant à la somme totale de 14.043 livres, 2 décimes, l'administration centrale arrêta « que par son comité des impositions et finances, il sera expédié un mandat de 5.043 livres, 2 décimes, au profit du dit Cambry ».

Plus tard, le 13 novembre 1796, la même administration invitait le gouvernement « à assigner au citoyen Cambry une indemnité convenable » pour le récompenser de ses travaux. Nous ignorons si cette demande a été satisfaite.

Les ouvrages publiés à la suite de la mission de Cambry

I. — LE CATALOGUE DES OBJETS ÉCHAPPÉS AU VANDALISME DANS LE FINISTÈRE

Le 1^{er} avril 1795, Cambry soumit l'ensemble de ses rapports sur les neuf districts à l'Administration départementale. Celle-ci, après avoir rappelé la décision qui avait chargé Cambry de sa mission, et émis divers considérants sur l'importance et l'utilité des résultats acquis, déclara « qu'il avait rempli, à l'entière satisfaction des administrés et des administrations, la mission qui lui avait été confiée ; joint ses justes éloges aux leurs et partage les sentiments de reconnaissance dont il a partout reçu des témoignages ». De plus, elle « arrêta de faire imprimer les dits comptes au nombre de 500 exemplaires, dont six seront adressés au Comité d'instruction publique... ».

L'impression de l'ouvrage fut confiée à l'imprimerie d'Yves-Jean-Louis Derrien, à Quimper. Commencée dans la seconde quinzaine de juillet 1795, elle fut terminée dans les premiers jours d'août. Dans sa préface, Cambry déclare qu'il n'a pu corriger les épreuves. Pourtant, du 27 au 31 juillet, il fit un voyage à Quimper « ayant pour objet de donner à l'imprimeur des éclaircissements qui lui étaient nécessaires pour achever l'impression du recueil des monuments du Finistère ». Les frais de ce déplacement accompli en cabriolet attelé de trois chevaux, s'élevèrent à la somme de 1175 livres et furent soldés par le département.

Le livre parut sur ce titre : *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère, dressé en l'an III par Cambry, Président du District de Quimperlé, publié par ordre de l'Administration du département*. Il se présente sous la forme d'un in-4° comprenant 156 pages, plus deux pages de préface et d'errata non-chiffrees. Le volume fut imprimé « sur ce papier grisâtre et avec ces affreux caractères usités dans les publications officielles de l'époque révolutionnaire » (1).

Une nouvelle édition a été publiée par Trévédy, avec une introduction et des notes, chez Caillère à Rennes, en 1889, en un volume in-8° de XXII - II - 278 pages.

On remarquera que dans les deux éditions l'ordre d'insertion des rapports ne concorde pas avec l'itinéraire réel du voyage.

II. — LE VOYAGE DANS LE FINISTÈRE

Dans son *Catalogue*, Cambry a dû se borner à exposer les résultats de sa mission officielle. Il n'a parcouru, comme on l'a vu, que la périphérie du département : presque toute la région intérieure a échappé à son exploration. L'inventaire dressé est donc incomplet.

En même temps qu'il s'occupait de l'objet de sa mission, Cambry entreprit de recueillir avec diligence tous les renseignements utiles dans le dessein de présenter un état d'ensemble du Finistère à divers points de vue.

L'époque choisie, c'est-à-dire en plein hiver, n'était évidemment pas bien propice pour effectuer de longues pérégrinations dans une région dépourvue de routes praticables et démunie de gîtes convenables, surtout pour un homme qui aimait ses aises.

Néanmoins nous verrons Cambry s'enfoncer dans les solitudes des monts d'Arrée et des montagnes noires, visiter les côtes sauvages de Ploumêour-Trez, le Plouguerneau, des presqu'îles de Saint-Mathieu, de Plougastel, de Crozon, du Cap-Sizun et du Cap-Caval. Il bravera les flots de la mer pour se rendre à Ouessant, à Sein et aux Glénans.

Quelle confiance doit-on accorder aux assertions de Cambry ? Les descriptions de paysages, les précisions sur l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des voies de communication sont certes exactes. On doit également ajouter foi à ce qu'il dit de l'habitat des paysans, des danses et de certaines coutumes. Mais il faut, à notre sens, se méfier de ce qu'il raconte à propos des croyances, des traditions et des légendes. Quel effet devait produire sur les campagnards l'arrivée de ce personnage important et imposant, voyageant en berline, flanqué de notabilités ? Tout au plus accroître leur réserve naturelle. Ne connaissant pas suffisamment le breton pour interroger lui-même, Cambry devait enregistrer les déclarations qu'on lui faisait par le truchement des bourgeois qui l'accompagnaient. Et ce n'était certes pas un moyen pour mettre ses interlocuteurs en confiance. Si un étranger adresse des questions trop indiscrètes à nos compatriotes sur leur genre de vie, leurs coutumes ou leurs croyances, il n'obtiendra aucune réponse, ou ce ne seront que des balivernes, comme en débitent les guides de la Pointe du Raz. A ce point de vue, les Bretons du temps de Cambry ne différaient guère de ceux de nos jours.

Nous sommes de l'avis de Fréminville : « il arrivait même quel-

(1) La BORDERIE, *Seconde Galerie bretonne*, p. 81.

Nous avons réuni un dossier assez compact contenant les éléments qui nous permettraient d'écrire la contre-partie du Catalogue de Cambry, c'est-à-dire d'énumérer en détail les monuments et objets détruits ou mutilés pendant la Révolution.

quefois que ces hommes grossiers ne pouvant comprendre ni l'importance, ni la portée des questions minutieuses de notre voyageur, les regardaient comme des puérilités, s'en moquaient intérieurement ; et ayant remarqué son amour pour les choses merveilleuses ou extraordinaires, s'amusaient à lui composer des fables qu'il a crues et rapportées de la meilleure foi du monde » (1).

Quelque temps auparavant, en 1826, M. Nadaud, avocat général à la cour de Rennes, avait écrit à propos de Cambry : « Homme de beaucoup d'esprit, mais voyageur gastronome qui ne voyait rien par lui-même, ne s'arrêtait que pour dîner et accueillait facilement alors tous les rapports qu'on lui faisait » (2).

Cambry lui-même avoue parfois l'inutilité de ses questions. Relisez sa conversation avec une femme de l'île de Batz ou sa mésaventure avec le conseiller municipal de La Feuillée qui lui servit de guide au Mont-Saint-Michel (3).

Il ne devait pas rencontrer souvent des particuliers aussi accomodants que Julien Le Menthour, de Plonevez-du-Faou !

En quel village un mauvais plaisant lui a-t-il confié « que les garçons et filles d'honneur couchent ensemble la première nuit de nocce » ? Combien de fois cependant cette facétie n'a-t-elle pas été reproduite (4). Il serait oiseux d'insister davantage sur ce chapitre.

La plupart des aperçus historiques de Cambry, rapidement puisés dans Albert Le Grand ou dans l'abbé Deric, sont depuis longtemps sans grande valeur. Il reçut pourtant en cours de tournées des mémoires écrits par des hommes sérieux, comme Cornic de Morlaix ; des municipalités lui adressèrent des renseignements sur des sujets intéressants leur quartier. Revenu à Quimperlé, il rappelait aux districts les notes qu'ils lui avaient promises et qui manquaient à son travail. Nous ignorons l'importance de ces apports dans la documentation de Cambry.

◇ ◇ ◇

Le 19 août 1796, Cambry se présenta à l'Administration centrale du Finistère et l'invita à nommer des commissaires pour entendre la lecture d'un ouvrage intitulé *Etat actuel du Finistère*, tel était le titre primitif du *Voyage dans le Finistère*.

L'administration « convaincue qu'un ouvrage de ce genre fait avec des soins et des recherches dont elle connaît l'étendue et composé par un littérateur instruit et qui s'est constamment occupé de vues politiques et philanthropiques, sera d'une grande utilité pour le gouvernement même », choisit sur le champ les citoyens Roujoux, Le Bastard et Le Gall-Lalande pour examiner le travail.

Le 16 septembre 1796, les trois commissaires déposèrent leur rapport, à la suite duquel les administrateurs arrêtaient :

(1) Préface à son édition, p. X.

(2) *Journal des Débats*, 12 juillet 1826.

(3) Edition Fréminville, pp. 61 et 133.

(4) On pourra dire : Ces coutumes, ces croyances, ces traditions, ces superstitions ont été souvent décrites depuis Cambry. Bien sûr, mais il ne faut pas oublier que la plupart des écrivains du XIX^e siècle qui ont parlé de ces matières à propos de la Basse-Bretagne, ont pillé ou démarqué les récits de Cambry, souvent sans l'avouer.

Quant aux chansons populaires dont il a donné seulement les traductions, elles existaient bien à l'époque. Nous insérons en appendice la version bretonne de l'une des plus curieuses.

« Considérant que ce rapport confirme l'opinion avantageuse que l'Administration s'était précédemment formée des connaissances étendues et des vues philanthropiques du C^o Cambry, d'après un premier ouvrage portant pour titre Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère et servant de compte rendu d'une mission importante dont il avait été chargé ;

« Considérant que le nouvel ouvrage du C^o Cambry infiniment plus détaillé, parfaitement écrit, plein de vérités et d'idées politiques et administratives et de recherches historiques et savantes, intéressera, non seulement la curiosité des littérateurs et des hommes instruits, mais fixera encore et occupera l'attention des vrais amis de l'ordre social et de la liberté ;

« Considérant qu'aux méditations formées et recueillies sur le Gouvernement, le génie, les mœurs, les usages, l'industrie, le commerce, les productions agricoles, les richesses minéralogiques des différentes nations dont le C^o Cambry a parcouru le territoire, cet auteur a réuni et comparé les résultats et les données qu'il a rassemblés, acquis ou aperçus en parcourant le Finistère ;

« Considérant qu'un Gouvernement républicain, devant toute sa force, sa prospérité et sa gloire aux Lumières, il est de l'intérêt de l'Administration et même du Gouvernement français, de faire connaître et répandre un ouvrage qui a pour objet de les propager et qu'il serait même à désirer que des hommes éclairés et philanthropes dans chaque département en composassent du même genre ;

« L'Administration du département déclare qu'elle a jugé digne de l'impression l'ouvrage intitulé Etat actuel du Finistère, note des remerciements à son auteur et dans l'impuissance de fournir elle-même des fonds pour le faire imprimer, invite tous ses administrés à souscrire et leur en donne l'exemple en souscrivant pour cent exemplaires, au nom des cantons de son ressort et en y ajoutant la souscription spontanée et individuelle de ses membres. »

L'Administration centrale du Finistère fit imprimer le rapport des commissaires désignés pour examiner l'ouvrage, avec un extrait de la délibération du 16 septembre. Le prix de souscription fut fixé à 6 livres en numéraire. Il était spécifié que « s'il ne se présente pas un nombre suffisant de souscripteurs, on renverra les fonds ».

Il faut croire que le chiffre nécessaire ne fut pas atteint puisque le livre ne parut pas. Cambry lui-même quitta le Finistère pour ne plus y revenir, sans que le projet de publication eût abouti.

Ce fut donc à Paris qu'il s'occupa de l'édition. Grâce aux revenus de sa femme, il put se dispenser de lancer une nouvelle souscription.

L'ouvrage vit le jour en 1799, c'est-à-dire deux ans environ après l'installation de Cambry dans la capitale, sous le titre : *Voyage dans le Finistère, ou Etat de ce département en 1794 et 1795*. A Paris, de l'Imprimerie-Librairie du Cercle Social. An VII de la République française. 3 vol. in-8° de IV-284 p., 314 p. et 253 p. Sept planches dessinées par Valentin sont jointes au tirage et à la fin du t. III se trouve une carte permettant de suivre les déplacements de Cambry. Cette édition ne porte pas de nom d'auteur et ne contient pas de tables (1).

Une nouvelle édition a été publiée sous ce titre : *Voyage dans le Finistère, par Cambry, revu et augmenté par Emile Souvestre : orné de lithographies*. Brest, Come, fils aîné, et Bonetbeau fils, 1835. In-4°, IV - 251 p. (2).

(1) Un compte rendu anonyme et fort élogieux parut dans le *Moniteur* les 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800), p. 453, et 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800), p. 486.
(2) A propos de cette édition, Levot écrit dans la *Biographie bretonne* : « Il y a eu deux tirages, l'un sur papier in-4° grand raisin, l'autre sur papier grand colombier. Le texte, accompagné de notes de M. Souvestre, a été, dans plusieurs parties, rectifié et complété par l'éditeur, qui a, en outre, modifié l'ordre primitif des matières. Quant aux lithographies, elles sont très médiocres et peu dignes de l'exécution typographique ».

Le second tirage ne comporte pas d'illustrations.

Lorsqu'il entreprit cette publication, Souvestre était rédacteur du journal le *Finistère* à Brest.

On sait que Cambry avait abusé des abréviations en parlant de certaines personnes, surtout dans son chapitre sur le district de Quimperlé. Souvestre en a identifié plusieurs dans ses notes. Il a également mis au point des assertions hasardées de Cambry (1).

L'œuvre de Souvestre comprend une seconde partie : *Le Finistère en 1836, par Emile Souvestre, orné de lithographies*. Brest, typographie de Come fils aîné et Bonetbeau fils, 1838. In-4°, IV-252 p. La table des matières et la table des illustrations des deux parties se trouvent à la fin de ce volume (2).

Une troisième édition a paru sous le titre : *Voyage dans le Finistère, par Cambry. Nouvelle édition, accompagnée de notes historiques, archéologiques, physiques et de la flore et de la faune du département*, par M. Le Che^o de Fréminville, Capitaine des Frégates du Roi, Membre de la Société royale des Antiquaires de France, des Sociétés philomatiques et d'histoire naturelle de Paris. Brest, chez J.-B. Lefournier, 1836. In-8°, XXIII - 480 p.

Cette édition reproduit exactement le texte primitif et respecte l'ordre des chapitres. Certaines annotations sont à reviser. Il semble qu'il n'eût pas été difficile de corriger les erreurs dans beaucoup de noms propres. La nomenclature des plantes du Finistère qui termine le troisième volume de la première édition, que Souvestre n'a pas insérée, a été remplacée par un travail personnel de Fréminville (3).

On doit reconnaître que Souvestre et Fréminville ont été des commentateurs superficiels. Ils vivaient pourtant à une époque assez rapprochée de la période décrite par Cambry et pouvaient encore recueillir les témoignages de contemporains. Cette confrontation eut donné à leurs explications une valeur inappréciable. Il est bien regrettable qu'ils n'y aient pas songé.

De nos jours il est bien malaisé d'essayer d'infirmer ou de confirmer des aspects de la vie des Bretons de la fin du XVIII^e siècle.

Cependant, comme les ouvrages dont nous venons de parler sont devenus excessivement rares, il serait à désirer qu'ils fussent réédités avec une annotation appropriée.

Un document comme le récit du Voyage de Cambry, qui a servi de base à toute une tranche de littérature du XIX^e siècle et continue à être encore largement utilisé, mériterait incontestablement une mise au point sérieuse. Pour mener à bien ce travail, il faudrait, croyons-nous, rassembler une équipe d'historiens, d'ethographes, de folkloristes, de sociologues qualifiés, seuls capables de faire œuvre utile.

Un index très détaillé devrait, bien entendu, terminer la publication.

APPENDICE

Dans son chapitre sur le district de Quimperlé et dans ses Notes, Cambry a donné la traduction de quelques chansons ou poésies bretonnes. Ces compositions du XVIII^e siècle ne nous sont pas parvenues. Aussi croyons-nous devoir reproduire la copie de l'une d'entre elles.

(1) Suivant la déclaration de l'imprimeur en date du 9 juillet 1834, l'ouvrage devait être publié à 2000 exemplaires en 40 livraisons.
(2) D'après la déclaration de l'imprimeur en date du 23 juillet 1836, cette publication devait être tirée à 800 exemplaires.
(3) La dernière reproduction du livre de Cambry a été publiée à 1.000 exemplaires, d'après les déclarations de l'imprimeur des 5 avril et 19 septembre 1836.

que nous avons découverte récemment, grâce à l'obligeance de M. d'Amphernet de Pleyben.

Il s'agit de la version bretonne de la gwerz qui fut chantée à Cambry, chez M. de Keransquer à Scaër, par Barbe Derien, chanteuse aveugle âgée de quarante ans.

— *Mac'harid, eme Robard, va mestrezic, ma plac'h,
Ur guir vad un dra benac emez da laret d'ac'h :
A roïn deoc'h cant scoet, ur zae mouk galonet,
Deut david oun dar vilin an nos-man da cousquet.*

— *Mac'harid ea dustu da laret de mestres :
— Silaouit, va Eleas, silaouit ho mates,
Treo gant ho Robardic a zo din kiniet :
Ket da gousquet dar vilin ha gonid a reet.*

— *Allas paourques emezi penos a rafen ze,
Mar em cleufe o comzet va mouez anavezse,
— Var kement-ze, Eleas, na peuz quet da douget,
Lanaret zo gant Robard a na comzefemp quet.*

— *Aman e traon ar vilin euz ur vontaillet guin,
Ur swaben vara gainis hac ur crawen bevin,
Ma vezo demp daz conanin e ber pa vezo fin,
Nequet ep abec vit quir em amver ar pot fin,
Ha kement a plijadur me a meus bet enoas,
Vel meuz bet epad seiz bloas gant em c'hreg Eleas.*

— *Robard laras de mevel red e dac'h divinat,
Evit mont gant Mac'harid e meuz hi peet mat,
— O trugarekad va mestr, ean ep dale pel,
Hac Eleas a lare goude ze de mevel :
— Hac eleat Robardic c'houi a zo gwal paket
O sonjal oa Mac'harid o'h pou hu briatet.*

— *Hac eleat, emezan, c'hwi a zo tiet gwel,
Mar doc'h ar milinerez, me a zo ho mevel,
Robardic a vou euzet e kichen da silaou,
Hag hen a sonje dezan a e gand an ankou.
— Hag eleat, emezan, me zo bet ar zola
Mont da laquet em mevel da zont em dogana.*

— *Varc'hoas dar joar er Faouet a vo cavet danvez,
Na panquin quet da vont y prena mare'hadourez ;
Em mezo dam mitezic ar zae mouk kiniet,
Em mezo da Robardic ur bonet melenet,
Ac a vezo var nezan ur pevar korn laquet,
Vit ma vezo anaet etouez an dogonet.*

(Je ne traduis pas, tant pis pour les lecteurs qui ignorent le breton : ils devront se contenter de la prose édulcorée de Cambry, qui n'a certes pas la saveur des vers bretons, ni même le sens complet) (1).

Daniel BERNARD.

(1) Voir le *Voyage dans le Finistère*, édition de l'an VII, t. III, p. 168 ; édition Fréminville, p. 405 ; édition Souvestre, p. 214.

UN GRAVEUR NANTAIS

Emmanuel PHÉLIPPES-BEAULIEUX

(1829-1874)

(Réponses à la question 204)

I

EN Novembre 1949 une exposition lui a été consacrée à la Bibliothèque Nationale. C'est presque un inconnu dont l'œuvre se trouve ainsi révélée. Emmanuel Phélpes-Beaulieux fut avocat, mais sa fortune lui laissa le loisir de se consacrer à son art favori. Il grava, à l'eau forte, 114 planches pour son plaisir personnel et celui de ses amis. Ces planches sont de format varié : de grandes feuilles voisinent avec des culs-de-lampe minuscules, mais toutes sont aussi « achevées ». Leur facture forte et raffinée à la fois, décèle un maître authentique ! Plusieurs d'entre elles offrent un grand intérêt documentaire. Nous y faisons la connaissance d'un petit coin du Pays Nantais sous le second Empire. Elles sont pour la plupart datées des Croix en Sautron, où Phélpes-Beaulieux avait sa « maison des champs ». Et, souvent, le ruisseau du Cens y figure, se coulant sous une « arche », ou enjambé d'une passerelle rustique en bois ou en pierres plates (comme au passage de l'Arguillère...). Le Buron y est évoqué, célèbre depuis M^{me} de Sévigné, ses avenues et son bois qui abrite la cabane des bûcherons. Celle-ci qui a l'air tirée d'un *sône*, rappelle les « Boisiers » de Souvestre, dans son voyage de Nantes à la forêt du Gâvre. (À en rapprocher deux vignettes, le hangar du Tonnelier et la hutte de l'ermite). Le bourg de Sucé étage ses maisons blanches qui dévalent la pente du coteau, depuis l'église jusqu'à l'Erdré sur les bords de laquelle s'empilent des « barges » de fagots. Le bourg de Sautron, lui, est vu du dedans ; sa vieille église, à la petite flèche d'ardoise, s'accompagne du cimetière, avec son portail et « l'échalier » ouvrant sur des chemins rayés d'ornières. Les maisons ont des murs frustes, sans crépi, voilés parfois de vigne vierge. Avec la « Jeune Poitrinaire » nous pénétrons dans un de ces intérieurs paysans, à Orvault : des lits à niveaux, la maie, la « boîte d'horloge », une grande cheminée, les images pieuses sur la muraille, des paniers accrochés aux solives du plafond...

De toute l'œuvre de Phélippe-Beaulieux se dégage un sentiment sincère de la nature. Les arbres y occupent la place d'honneur, ils encadrent souvent la « scène » ; arbre vigoureux, à la ramure puissante, au feuillage magnifique — comme il sied en pays de Bocage. Ils se dressent parfois à côté d'autres dénudés par l'automne, tel celui qui brandit étrangement ses branches noueuses aux formes fantastiques... Des pins çà et là profilent leur silhouette sévère. Ou bien une rangée de peupliers voisine avec des saules têtards, au bord des eaux où croissent roseaux et nénufars. Un petit pont, à demi enfoui sous le fouillis des plantes, fait songer au Pont Kerlo de Brizeux... La profondeur un peu mystérieuse des sous-bois s'éclaircit vers l'orée. Toute la végétation est représentée, dont l'exubérance due à l'humidité généreuse caractérise la Bretagne océane. Et, là-dessus le ciel : fréquemment traversé de voils d'oiseaux, il est tantôt serein, souvent aussi chargé de nuages. Alors il pleut, sur la campagne et les eaux et le vent tord les arbres... Jusqu'à la lune qui, dans plusieurs planches éclaire la scène et se reflète dans l'étang, pailletant d'argent sa surface. Des personnages animent cette nature formant ainsi de charmants petits tableaux de genre, d'une fraîcheur rare, d'une naïveté qui enchante. Phélippe-Beaulieux affectionne les montrer au cours de leurs loisirs, par exemple assis sous des arbres. Des hommes chassent, dans l'allée du Buron, au marais... Ou bien, ils se livrent aux plaisirs de la pêche, témoin ce brave curé qui a posé bréviaire et chapelet sur la berge ou ce « bourgeois », debout sur un tronc de saule en surplomb. Des couples se promènent en barque, sous la pluie, au clair de lune... Sinon, notre graveur les « saisit » au retour des champs. Un haquet chargé de barriques est suivi de son conducteur, le panier pendu à l'épaule. Ce paysan « deschaux » traverse le gué, son enfant sur le dos et tirant un faureau. C'est la « pastoure » qui ramène ses vaches à l'étable, des femmes alertes qui, comme Perrette, portent un fardeau sur leur bonnet... Les femmes d'ailleurs, sont particulièrement intéressantes : des bourgeoises tenant leur ombrelle, une jeune fille pensive avec un grand chapeau cabriolet, une autre qui rêve à la lune... romantisme pas mort ! Le ramassage des champignons est bien « venu ». Les paysannes surtout retiennent notre attention : l'une se cache dans un arbre creux, l'autre se balance sur les basses branches liées de deux arbres contigus. Une autre encore pénètre dans l'eau d'un ruisseau qui lui renvoie son image ; elle relève sa jupe d'un air étonné, seule sous les grands arbres. Une jeune fille se tient agenouillée devant un calvaire, humble croix de bois sur un socle de maçonnerie, à l'ombre de quelques chênes... Enfin, la « Jeune Poitrinaire » nous émeut fortement, encore que d'une façon romantique, leur matérielle dans la pénombre de la pièce, elle semblait un ange qui va prendre son vol vers les cieux, suivant la formule même du graveur. Son père est effondré, sa mère attentive à ses besoins, pensant que des bourgeois sont là, en visite, le médecin peut-être, ou le « maître » et sa « dame ».

NOTE. — M. Luc Benoist, conservateur du Musée de Nantes, a publié sur Phélippe-Beaulieux un article dans le numéro d'Avril 1949 du *Bulletin des musées*. Nous y apprenons que son œuvre a été donnée à ce musée par Michel Noury, peintre nantais. Soyons leur reconnaissants d'avoir mis au jour un véritable artiste, à la personnalité si attachante.

A. LERAY.

Le critique d'art connu Pierre du Colombier a publié dans les *Nouvelles littéraires* du 12 janvier dernier un article « Un graveur du dimanche » où il parle de l'œuvre de Phélippe-Beaulieux. Je crois intéressant de vous en envoyer quelques extraits.

Une Nantaise.

Où ne prononçait point ce nom voici deux mois, je doute qu'on le prononce énormément depuis que, grâce à M. Michel G. Noury, peintre nantais, la Société des Peintres-Graveurs, lors de sa dernière exposition l'a tiré de l'oubli.

« Ce graveur du dimanche » aurait bien pu graver les autres jours s'il lui avait chanté, car il en avait le loisir. A son nom, dans le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, on trouve une liste imposante d'ouvrages très divers. Trop imposante ; on lui en a donné qu'il aurait écrits à l'âge de trois ans et moins, ce qui tient à ce qu'on l'a confondu avec son père. Les sujets vont de l'agriculture à l'archéologie, de la politique aux traductions de poèmes italiens. A l'actif d'Emmanuel reste au moins un « Essai sur Mellin de Saint-Gelais » publié par les *Annales de la Société académique de Loire-Inférieure*. Il s'était inscrit comme avocat au barreau de Nantes, sans avoir jamais eu, semble-t-il, l'occasion de plaider...

...On voit le milieu : famille de bonne bourgeoisie aisée, bien apparentée, vivant noblement, plus volontiers sur ses terres que dans la ville de Nantes, entretenant des relations avec les beaux esprits du pays.

...Il n'aurait donc tenu qu'à Emmanuel Phélippe-Beaulieux de se faire une réputation, au moins locale. Or il ne semble pas qu'il s'en soit jamais soucié.

Pourtant son activité ferait honte à plus d'un professionnel : plus de cent pièces, dont une soixantaine fort intéressantes, au cours d'une vie qui n'a duré que quarante-cinq ans et qui s'est achevée en 1874.

Phélippe-Beaulieux, qui devait être d'une habileté manuelle peu commune, possède un métier très savant, mais qui sent l'autodidacte : certains de ses graphismes n'appartiennent qu'à lui, notamment des traits assez appuyés, en spirale, qui lui servent à indiquer les troncs d'arbres. Pensa-t-il que sa vision différait trop de celle de son entourage pour qu'il songeât à s'en parer ? C'est souvent celle d'un romantique attardé : arbres rebroussés par le vent, et ce cavalier fantomatique qui galope à travers la campagne. La minute du détail est souvent extrême, mais se soumet toujours à l'effet d'ensemble, on songe à Bredin et à ses estampes, dont un des secrets est d'être inépuisables.

Cependant, ce qui les a accordées à la sensibilité de l'instant est une sorte de relent surréaliste. Apparence seulement ? Qui sait ? Phélippe-Beaulieux, qui ne se sentait pas très à l'aise pour dessiner les personnages — insuffisance assez répandue chez les amateurs — a beaucoup emprunté au « Magasin pittoresque », cette source inépuisable de l'époque ; il en adopte volontiers le dessin mou et rond, ce dessin que les surréalistes, qui le trouvaient piquant, ont à leur tour emprunté. Un fantaisiste n'a-t-il pas prétendu tirer tout le surréalisme du catalogue de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, où ce mode de représentation s'est perpétué ?

ainsi qu'on ne dit jamais : *eun, daou, tri réal* (1) pour 25,50 et 75 cent., et qu'on dit *pevar réal* pour 1 fr., *pemp réal* pour 1,25, *daouzek réal* pour 3,50, et *daou réal-war-n-ugent* pour 5,50, exception faite pour 3 fr. dont la valeur s'exprime autrement.

Liur, lur, livr, correspondant fiduciairement au franc, auraient pu et dû devenir — l'expression généralisée de cette valeur, quels que soient ses multiples. Mais nous verrons qu'il n'en est pas ainsi. On compte par « livres » à partir de 7 frs., à l'exception des cas où la somme représente un multiple de 3, et ce jusqu'à concurrence de valeurs variables suivant les lieux : 8, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 20 frs se rendent par : *eiz, dek, unek, trizek, pevarzek, seitek, naontek, ugent liur*, mais il n'en est de même ni pour 9, 12, 15 et 18 frs, ni pour des valeurs plus élevées comme : 60, 90, 120, 150, 300, 3.000 frs. Pourtant une certaine tolérance fait qu'aujourd'hui on ne serait plus aussi choqué qu'autrefois d'entendre exprimer certaines de ces sommes en livres.

Skoued, skoed, skouid est donc, à défaut de *louiz* dans la pratique, la plus forte unité de comptage en Basse-Bretagne. Elle s'emploie à partir de la valeur de 3 fr. pour les multiples de celle-ci. 3, 6, 9, 12, 15, 18 frs se disent : *eur, daou, tri, pevar, pemp skoued* ; mais, à cause sans doute de la difficulté d'articulation de *ch'ouec'h skoued*, on dit de préférence *triwac'h liur* pour 18 fr. L'expression *dek skoued* pour 30 fr. est rarement employée, et on lui substitue *tregont liur*. Mais pour les chiffres ronds comme 60, 90, 120, 150, 300, 3.000, 6.000 frs on emploie couramment : *ugent, tregont, daou-ugent, hanter-kant, kant, mil, daou-vil skoued*.

Tel est, en gros, le système de comptage actuel en pays bretonnant ; il est déjà suffisamment compliqué et mal commode aux yeux de ceux qui ne l'ont pas pratiqué de tout temps, pour penser que l'expression : *ch'ouec'h skoued hag eiz ugent hag eiz réal* = 500 frs, recueillie par l'auteur de la question, ne soit autre chose qu'un casse-tête amusant, dont la solution n'est d'ailleurs pas à la portée du premier venu (2).

J'ai déjà répondu plus haut à la question relative à l'origine des termes employés, à peu près tous français. En ce qui concerne la Bibliographie, qu'il serait trop long de reproduire ici, je renvoie à l'étude du D^r Anthony mentionnée ci-dessus.

Les comptes en réaux et en écus semblent n'avoir jamais été courants en pays gallo, du moins dans sa partie francisée depuis

(1) Je trouve bien, à la dernière page de l'opuscule intitulé *Hent ar Groaz*, « dre ar Breizhaer Breizec » (Imprimé à Morlaix, chez Lédan, en 1843), l'expression *ho taou réal*, « vos deux réaux ». Mais il n'y a lieu de tenir aucun compte d'une fantaisie de langage qui n'est point la seule que l'on rencontre sous la plume de cet auteur, dont le pseudonyme dissimule un ancien recteur de la paroisse morlaisienne de Saint-Martin.

(2) On la trouve cependant dans un manuel de Conversations cité plus bas.

plus de huit siècles (1). Et je puis certifier qu'en gallois il n'existe rien d'analogue, pour la raison que le système est postérieur de plusieurs siècles à la séparation des deux branches brittoniques.

Ainsi qu'on peut le constater en se reportant aux différents dictionnaires, grammaires, manuels de conversation bretons-français, il y a parfois discordance entre les auteurs, suivant les époques et les dialectes. C'est ainsi, pour me borner à quelques exemples, que le *Manuel Breton-Français* de Guyot-Jomard pour le Vannetais (Vannes, 1867) p. 20, fait dire indifféremment : *ugent blank* et *puar réal*, alors que *ugent gwenneg* serait une offense pour des oreilles trégoroises ou cornouaillaises ; que les *Nouvelles Conversations en Breton et en français* de Troude et Milin (St-Brieuc, 1853), p. 38, traduisent 16 fr. 10 par : *pemp skoued pevar réal ha daou wennek*, au lieu de *ch'houezek lur ha daou werneg*, tellement plus simple, et qui serait aujourd'hui exclusivement employé, si 10 centimes représentaient encore une valeur libératoire ; c'est ainsi que, dans les *Vocabulaires morbihannais* de chez Galles, à Vannes, publiés de 1790 à 1829, on trouve cette traduction surprenante de « une pièce de 20 francs » : *ur peh a ugent frank*, de même que : *tri frank*, mis entre parenthèses comme équivalent de *eur skouid* ; que les *Nouvelles Conversations* citées ci-dessus nous offrent encore, p. 96 un *ch'houec'h skoued hanter* (3 écus et demi) pour 19 fr. 50, expression dont on peut se demander si elle a jamais été réellement en usage ; c'est ainsi enfin, que, dans son *Dictionnaire Français-Breton*, où l'on trouve tant de singularités, du Rusquec (Morlaix, 1888) traduit « Dix francs par : *tri skoued ha pevar réal*, alors que *dek liur*, en deux syllabes, en dit autant que les cinq mots de sa soi-disant traduction.

Mais la meilleure preuve que le système de comptage et de multiplication de certaines unités a dû se modifier au cours des âges, je la trouve dans le *Dictionnaire Français-Celtique* (...) du P. Grégoire de Rostrenen (1732) qui, au mot *Real*, précise que l'on compte par réaux « jusqu'au nombre 49 ; comme qui dirait 49 réales qui font 12 livres 5 sous », et qui cite ensuite : *Un hanter réal*, « deux sous » six deniers, et *nao réal ha tregont*, « neuf livres quinze », expressions que n'a reprises aucun autre auteur, et qui étonneraient un bretonnant d'aujourd'hui.

Il ressort de toute façon, de tout ceci, qu'un tel système prédisposait peu ceux qui l'employaient à devenir de grands manieurs d'argent ; aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure que l'industrie, la banque, le gros commerce et le négoce d'une certaine importance se trouvassent, dans la plupart des villes de Basse-Bretagne, aux mains d'étrangers à la région (et même à la Bretagne), entre le xvi^e siècle et le début de celui-ci.

Mab. TREGEB.

(1) Il n'en est évidemment pas de même des blancs, qui étaient d'usage plus général. Dom Le Pelletier, *Dictionnaire de la Langue Bretonne* (1752), à l'article *gwennek*, nous dit qu'il en existait deux sortes : le grand blanc et le petit blanc. « Aujourd'hui, pourrait-il, on entend par ce mot 12 deniers monnaie de France. En quelques provinces voisines de Bretagne, six blancs font deux sols et demi ».

ÉDITIONS BRETONNES CHARPENTIER

(Réponse à la question 171)

Scènes de la vie rurale en Bretagne. — Choix de costumes, scènes de mœurs... dessinés d'après nature et lithographiés par H. Lalaisse. Texte par Sigismond Ropartz. — Nantes et Paris — Charpentier S. D. [1840]. In-folio oblong, 12 planches lith.

La Bretagne. — Scènes de mœurs sujets pittoresques... par Hip. Lalaisse — Nantes, Charpentier père, fils et C^e. In folio S. D. [vers 1848].

Nantes et la Loire-Inférieure. — Monuments anciens et modernes, sites et costumes pittoresques dessinés d'après nature par Félix Benoist et lithographiés par les premiers artistes de Paris, MM. Bachelier, Bayot, Benoist, Ridubois, etc... Les costumes dessinés par Lalaisse, accompagnés de notices historiques, archéologiques et descriptives par Pitre-Chavalier, E. Souvestre et une société d'Hommes de lettres du pays.

Nantes, Charpentier père et fils — 1850/51 — 2 volumes in folio ou 2 parties en 1 volume.

Keepsake breton. — Scènes familiales peintes et lithographiées à plusieurs teintes. — Charpentier père, fils et C^e — S. D. [vers 1850] par Coste.

6 planches litho en couleurs - Marié Batz - Paludier - Demoiselle Pornic ; L'Explication paysanne de Plougastel - Attente de la pêche, paysans de Cornouaille - Visite dans la poche de grand'mère, paysanne de Saint-Pol.

Galerie Armoricaire. — Costumes, vues pittoresques de la Bretagne. Les costumes dessinés d'après nature et lithographiés par Hipp. Lalaisse ; les vues dessinées d'après nature et lithographiées par Félix Benoist accompagnés d'un texte sur les costumes et les mœurs et usages de la Bretagne, et d'un résumé de l'Histoire de Bretagne par J. C. Le Méder. — Nantes, Charpentier [S. D.], in folio.

Ouvrage publié en 26 livraisons composées chacune de 4 costumes et d'une vue imprimée avec teinte, sur beau papier 1/4 colombier et de 4 pages de texte ; en plus, pour chaque département, un frontispice par Hipp. Lalaisse et une carte illustrée, imprimée à plusieurs teintes. Soit 194 planches (26 livraisons de 4).

Prix de publication, 3 fr. 50 la livraison, et 5 frs avec les costumes colorés, genre pastel.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

210. — « DOL, VILLE ESPAGNOLE » — HUGO, BALZAC ET LA BRETAGNE.

Dans « *Quatre-Vingt-Treize* », Victor Hugo a défini d'assez curieuse façon la vieille cité épiscopale, jadis métropole religieuse du royaume de Nominé : « Dol — écrit Hugo — ville espagnole de France en Bretagne, ainsi la qualifient les cartulaires »...

Quels cartulaires ?... Victor Hugo a oublié de le dire et l'on reconnaît que sa référence est un peu sommaire, ce qui n'empêche pas les Dolois de s'en prévaloir aujourd'hui dans leurs guides touristiques.

Quelqu'un serait-il en mesure de préciser les sources auxquelles l'auteur de « *Quatre-Vingt-Treize* » a bien pu faire appel pour justifier cette qualification assez inattendue de « ville espagnole » ?

L'Espagne de l'occupation napoléonienne a fortement marqué la jeune imagination de Hugo. Et c'est ainsi sans doute que, déjà en 1830, dans « *Les Feuilles d'Automne* », il avait pu dire de Besançon, « vieille ville espagnole », où il était né « d'un sang breton et lorrain à la fois », ce que plus tard, il devait non moins péremptoirement affirmer pour Dol.

« *Quatre-Vingt-Treize* » est une œuvre admirable, mais il faut bien admettre que l'information de Hugo, en matière historique, géographique et toponymique, est des plus fantaisistes. Notamment quand il confond la Vendée avec la Bretagne, comme dans son chapitre « Les Forêts », où il compte, parmi les « sept Forêts-Noires » de Bretagne, celle de Fougères, qui prétend-il, « barre le passage entre Dol et Avranches » (1), celle de « Prinec, qui a huit lieues de tour » (?), celle de la Garnache (qui est en Vendée), celle de Paimpont (à propos de quoi il appelle Beignon « Baignon » et Concoret « Concornet »), et celle de... Brocéliande, « qui était aux fées », dit-il, et qui, s'il faut l'en croire, devait, sous le règne de Robespierre, se distinguer totalement de celle de Paimpont.

Disons, à la décharge de Hugo, que la documentation de son devancier Balzac, touchant la Bretagne, n'apparaît guère moins hasardeuse, quand, par exemple, dans « *Les Chouans* », il fait parler les paysans de Fougères « en bas-breton », ou quand il fait du gros bourg de Saint-James (Manche) une « petite ville de Basse-Bretagne » ou quand il lui plaît enfin de nous ébaudir de cette singulière appréciation : « La place que « la Bretagne occupe au centre de l'Europe la rend beaucoup plus « curieuse à observer que ne l'est le Canada ».

Une réédition présentée par Hourticq a paru chez Laurens sous le titre « Costumes et coiffes de Bretagne - Cent compositions par Hippolyte Lalaisse ». L'édition n'est pas datée mais a paru vers 1935. Cet album de phototypies ne donne pas le texte de Le Méder.

Dans la préface, Hourticq décrivant l'édition originale dit « Galerie Armoricaine »... Nantes, Imprimerie Henri Charpentier, éditeur 1858.

La Bretagne contemporaine. — Sites pittoresques, monuments, costumes, scènes de mœurs, histoire, légendes, traditions et usages des cinq départements de cette province. Dessins d'après nature par Félix Benoist, lithographiés par les premiers artistes de Paris : MM. Jul. Arnout, Bachelier, Bayot, Félix Benoist, Philippe Benoist, Eugène Ciceri, H. Clerget, Jules David, Fichot, Jacottet, Hippolyte Lalaisse, Mathieu, Sabatier, Tirpenne.

Texte par MM. Aurélien de Courson, Pol de Courcy, Gaultier du Mottay, Eugène de la Gournerie, Paul de la Bigne-Villeneuve, S. Ropartz, etc..., avec une introduction par M. Arthur de la Borderie, et un épilogue sur la poésie bretonne par M. de la Villemarqué, membre de l'Institut. Paris - H. Charpentier, 1855. in folio - Nantes, imprimerie Charpentier) 1865.

Cet ouvrage est généralement relié en trois volumes ; il contient une carte, 52 pages d'introduction.

Loire-Inférieure, 96 pages, 27 planches.

Morbihan, 116 pages, 28 planches.

Finistère, 124 pages, 54 planches.

Côtes-du-Nord, 90 pages, 28 planches.

Ille-et-Vilaine, 112 pages, 26 planches, 26 pages pour l'épilogue.

Belle illustration représentant exactement les vues de Bretagne les plus pittoresques.

AUTRES ÉDITIONS NANTAISES

La Bretagne pittoresque, ou choix de monuments de costumes et de scènes de mœurs de la Bretagne, dessinés et lithographiés par MM. Rouargue et Saint-Germain avec texte par Emile Souvestre. Nantes, Camille Mellinet et H. Baudoux - Paris, Gihaut frères.

Grand in folio, 10 planches dont le Pillawer - Repas de Noces. S. D. (1841) d'après le cat. de Nantes 48092 - In folio - publication interrompue.

Chronologie de l'Histoire de Bretagne, 1866, par M^{me} Bezeau, prof., née Orphanie Delouche.

A. GERNOUX.

Eh ! ma foi, si Balzac situe la Basse-Bretagne en Normandie et la Bretagne au centre de l'Europe qui donc pourrait faire grief à Hugo d'avoir vu en Dol une « ville espagnole » ? Mais, tout de même, on saurait gré aux érudits qui pourraient nous renseigner de façon précise au sujet des « Cartulaires » invoqués par Hugo à propos de Dol.

C. LE MERICIER D'ERM.

211. — GORÉTERIE.

En dépouillant d'anciens documents, j'ai découvert qu'un Le Borgne, seigneur du Goussven, propriétaire de la métairie noble de Keradriou, à Trébeurden, sous la seigneurie de Penlan, membre de l'abbaye de Bégard,

possédait entre autres droits ceux « de pécherie et de goréterie sur les rivages de la mer ». J'aimerais savoir quelle différence existe dans la nature de ces deux droits. LÉON DUBREUIL.

212. — PAUL JONES.

Suivant certains, le légendaire marin Paul Jones serait né aux environs de Lorient, avant 1750 ?... Qu'en sait-on ? A. L.

213. — PARRAINS ET MARRAINES.

Au cours de diverses fêtes de famille nous avons été frappé de la place d'honneur laissée aux parrain et marraine en Haute-Bretagne. Nous aimerions connaître l'origine de cette habitude et savoir si cette coutume se retrouve un peu partout en Bretagne. Un fureteur.

214. — LES MUTINÉS DE GLOMEL.

Sous le premier Empire, des marins coupables de mutinerie furent rassemblés dans un camp près de Glomel. C'est eux qui creusèrent la « tranchée de Glomel », premiers travaux de feu (hélas !) le canal de Nantes à Brest.

Que sait-on de ces marins, de ce camp, de cette tranchée ? Vice-amiral LAURENT.

215. — EDOUARD VALLIN - O. PRADERE.

Qui pourra me donner quelques renseignements sur la personnalité de :

I. — M. Edouard Vallin, auteur d'un Voyage en Bretagne (Finistère) publié en 1859, ouvrage presque centenaire, intéressant à divers points, ne serait-ce que par la description de nombreux sites et monuments dont certains ont disparu de nos jours.

II. — O Pradère, auteur de « La Bretagne poétique » (1872), ouvrage dans lequel on trouve principalement des traductions commentées de nombreuses pièces du Barzaz-Breiz.

On y trouve aussi — en breton avec traduction française — les 28 couplets de notre fameuse « An Hini goz » dont M. Corbes a entretenu les lecteurs de la N. R. B. dans les numéros de Mai et Septembre.

A noter que Pradère affirme avoir copié la chanson textuellement sur « l'original (?) » manuscrit qui a été mis à sa disposition » et il croit que la chanson date du xv^e siècle environ.

Sous le titre « An Hini goz hag an hini iaouank » il porte les mots « Breiz Ha Bro e'hall » (Bretagne et France). KERSCOUET.

216. — AUTOUR DE LA QUINTINIE, JARDINIER DE LOUIS XIV.

1^o Un de ses « prédécesseurs » fut Robert Le Breton, qui écrivit « l'Eloge de l'Agriculture » (1538). Serait-ce un Breton, et que pourrait-on savoir de lui ?

2^o Au temps de La Quintinie était « jardinier » de Port-Royal-des-Champs un abbé de Pontchâteau. Ce personnage aurait quelque rapport avec la ville du célèbre calvaire ?...

3^o Dans une liste de poires prisées par La Quintinie se trouve la « fondante de Brest ». Existe-t-elle encore, sous ce nom tout au moins, et que sait-on d'elle ? A. LERAY.

Ils débarquèrent au Port-Louis sous une pluie battante : « C'est un joli petit port, situé à l'entrée de la rade, avec une vue charmante ». Ils partirent de là pour Auray, presque « à la nage », car le dégel dure de neuf heures du matin à une heure du soir. Quand ils arrivèrent à Auray, il faisait très beau ; mais leurs sacs, qu'ils avaient confiés à un roulier, n'étaient pas arrivés, et Francisque était pieds nus. Edmond écrivit à sa mère pour lui annoncer son intention de visiter le monument du Champ des Martyrs, et aussi Sainte-Anne, où ils se promettaient d'acheter des chapelets pour leurs sœurs et leurs pieuses amies.

Henri-François BUFFET.

ERRATA

Dans l'article de notre collaborateur F. Gourvil intitulé : « *A propos de Noms de lieu de Haute-Bretagne* », paru dans le n° 6 de 1949, une ligne sautée au haut de la p. 444 a rendu incompréhensible la phrase dans laquelle elle se trouvait intercalée. Cette phrase est à rétablir ainsi :

« Il se peut que ceux qui ont tenu de la sorte à donner à tout prix un aspect « breton » à tous les toponymes de Bretagne, indistinctement, aient voulu anticiper sur le jour où la langue bretonne triomphante aurait réussi à conquérir une position officielle que rois, ducs et Etats de Bretagne n'ont jamais songé à lui assurer, position permettant à ceux qui, aujourd'hui, se prétendent ses seuls supporteurs de la réimposer là où, sans le moindre combat, elle a effectué une retraite désastreuse il y a huit à dix siècles, et de l'imposer là où, de façon même passagère, elle n'a été en usage à aucun moment ».

Dans le dernier numéro, p. 479, une fâcheuse coquille (Brein au lieu de Breih) obscurcit totalement le sens de mon observation et semble, par surcroît, me prêter l'arrière-pensée d'un jeu de mots malintentionné. Si corrompue que puisse apparaître, aux yeux des idéalistes impénitents dont je suis, notre humaine Bretagne d'aujourd'hui, je n'ai tout de même jamais voulu faire entendre qu'elle mérite d'être appelée « la pourrie » (brein). Qu'on veuille donc bien rétablir Breih, avec un h (et sans z) qui est la forme vannetaise traditionnelle de Breiz (sans h).

C. LE MERCIER D'ERM.

BIBLIOGRAPHIE

G. H. DOBLE — *A Memoir and a Bibliography*. Gr. in-8°, 28 p. Imp. Sydney Lee, Exter.

Cette élégante plaquette est un hommage à la mémoire du fameux hagiographe cornique, le Rev. Gilbert Hunter Doble, mort à Helston le 15 avril 1945 à l'âge de 65 ans.

L'un des auteurs, M. J. P. Rogers a été l'ami de longue date du chanoine Doble ; il l'accompagnait habituellement dans ses nombreux voyages en Bretagne. Nous donnons ici en traduction un extrait de la conclusion de l'introduction : « Doble, non seulement par la qualité de ses prédications, mais surtout par la rigoureuse application qu'il fit des méthodes critiques à l'hagiographie, son sujet favori, a rendu cette science historiquement respectable. Son influence, à la fois dans ce domaine et dans d'autres sphères d'études médiévales, s'est étendue au-delà de ses publications, grâce à sa collaboration avec d'autres érudits, notamment Henderson, et aux consultations qu'il donnait avec empressement par écrit et oralement ».

M. Rogers et son collaborateur, M. Calling se sont efforcés de classer suivant un ordre chronologique, les publications de Canon Doble. Celles-ci sont au nombre de plus de 150 brochures, sans compter les traductions françaises. Dans cette liste nous trouvons de nombreuses monographies de saints bretons (soulignons au passage celle de saint Samson composée d'après des documents et témoignages très proches de l'émigration des V-VII siècles) ; des monographies de paroisses dédiées à ces saints ; des études critiques : le Pontifical de Lanivet (d'après l'original à la Bibliothèque de Rouen), les Remarques sur le martyrologe d'Exeter, le *Cornish Calendar* (ou figurent les noms de plus de 120 saints celtiques), etc., et autres sources importantes touchant l'histoire du culte des prêtres, moines et évêques dont l'action est inséparable de nos origines chrétiennes.

Je ne donne évidemment ici qu'un aperçu fort sommaire de la riche production hagiographique de Canon Doble. Ces travaux ont apporté une contribution de prime importance à l'activité de nos convertisseurs venus d'entre Manche.

L. KERBIZIET.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— MARS-AVRIL 1950 —
N° 2



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
René MAURICE. — <i>Les Ecrivains naturalistes et la Bretagne</i>	81
H.-F. BUFFET. — <i>Bourde de la Rogerie</i>	90
Ch. LEMARIE. — <i>Bretagne et Acadie</i>	101
Léon DUBREUIL. — <i>Une Lettre de cachet</i>	105
Auguste DUPOUY. — <i>Une armée bretonne en 1870</i>	112
Elie GAUTHIER. — <i>Agriculture bretonne face à la concurrence mondiale</i> ..	120
Paul DESGRÈS DU LOU. — <i>Aventuriers bretons : I. COURCHAMPS</i>	125
F. GOURVIL. — <i>À propos des « Canaouennou »</i>	135
Daniel BERNARD. — <i>Système métrique</i>	137
<i>De Nantes à Brest (Correspondance d'Armand GUÉRAUD (1824-1961))</i>	144
Léon DUBREUIL. — <i>Les Thomé de Kéridec</i>	146
G. GAUTHIER. — <i>Alexandre Moreau de Jonnés</i>	146
<i>Coin des Fureteurs</i>	155

Abonnement annuel : 450 frs - Le Numéro : 90 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courrier

ONT COLLABORE A CE NUMÉRO :

PÈRE LEMARIÉ, né en 1905 à Baguez-Morvan, près de Dol. Études au collège de Saint-Malo, puis au Grand Séminaire de Rennes, à Montcaël et à Rome. A publié diverses études (en français et en breton) dans *Feiz ha Breiz*, *Kesterou Kristen*, *Annales de Bretagne*, *Dictionnaire de Biographie française*, *Catholicisme*.

Abbé EMIL GAUTIER, né à Dinan en 1903. Études à l'École des Cordeliers de Dinan, au Grand Séminaire de Saint-Brieuc, aux Facultés Catholiques d'Angers et de Paris, à la Sorbonne. Licencié es lettres (philosophie). Ancien professeur de philosophie aux Cordeliers. Attaché au Centre National de Recherches Scientifiques. Directeur de la Mission Bretonne d'Île de France. M. Gautier présentera les mois prochains, en Sorbonne une thèse de Doctorat es lettres, *L'émigration bretonne étudiée à travers l'évolution économique et sociale des Côtes-du-Nord au cours des XIX^e et XX^e siècles*.

Parallèlement immédiatement après la soutenance deux fragments importants de cette thèse : « *Un siècle d'indigence* » et « *La dure existence des paysans et paysannes* ». Deux autres ouvrages « *Pourquoi les Bretons s'en vont* » sont actuellement en souscription. (1)

PACT DESGRÈES DU LOU, fils d'Emmanuel Desgrées du Lou, fondateur de l'*Ouest-Eclair*, né en 1897. Licencié en droit. Rédacteur à l'*Ouest-Eclair*. Diverses activités artistiques et de scoutisme.

(1) Au prix de 225 fr. le volume, 425 fr. les deux plus le port, soit 75 fr. pour un volume, 190 fr. pour les deux. Souscriptions à adresser à l'auteur, 245, rue de Valenciennes, Paris (XV^e), compte postal 890-36, Rennes.

Nouvelle Revue de Bretagne

Les écrivains naturalistes et la Bretagne

SI il est vrai que « tout homme aime en lui-même le sang dont il est descendu », j'avoue que j'ai toujours recherché, à la lecture d'un écrivain, si ce dernier avait visité mon pays natal, y avait vécu, quelles furent ses impressions et les pages que ce pays lui avait inspirées.

Aucun écrivain de l'École Naturaliste n'est d'origine bretonne — hormis Gustave Geffroy dont la mère était née à Morlaix et qui a consacré à l'Armorique plusieurs ouvrages qui empêcheront son nom de vieillir : notamment *Pays d'Ouest* et surtout *La Bretagne*, livre devenu introuvable, qui relate son voyage à pied, sac au dos et le bâton à la main, magnifique « hommage au sol d'origine des siens » (1).

(1) En l'été de 1925, quelques mois avant sa mort, Gustave Geffroy m'écrivait de La Trinité-sur-Mer : « Je suis Breton de race, je connais à peu près toute la Bretagne, la mer et la terre, et particulièrement la région de Morlaix... » — Geffroy a également publié en 1920 : *Nouveaux contes du Pays d'Ouest* (couverture illustrée par Malo Renaud).

Au sujet de Geffroy, il y a lieu de signaler l'article de Ch. Chassé dans le supplément littéraire du *Figaro* du 11 juin 1917 : *Gustave Geffroy et la Bretagne* ; celui de Ch. Le Goffic dans la *Revue Universelle* du 15 janvier 1905 : *La Bretagne de Gustave Geffroy* ; celui de Jean Loredan dans *La Pensée Bretonne* du 15 avril 1917 : *Un Morlaisien de Paris* ; et enfin celui de Paul Sunday sur *Nouveaux Contes du Pays d'Ouest*, dans le *Temps* du 7 octobre 1920.

Plusieurs cependant, attirés par le charme sauvage et pittoresque de ce pays, sont venus le visiter et ont laissé dans leurs œuvres trace de leur passage. Ainsi Gustave Flaubert dans *Par les Champs et par les Grèves*, et Guy de Maupassant, dans quelques notes hâtives, demeurées perdues dans des publications éphémères. Ces deux forts Normands retournèrent bien vite dans leur plantureuse et riche vallée de la Seine qu'ils décrivent dans des pages aujourd'hui immortelles.

Plus tard, Octave Mirbeau et Henry Céard y vinrent à leur tour. Chacun écrivit un roman — en partie autobiographique — *Sébastien Roch* et *Terrains à vendre au bord de la mer*, dont l'action tout entière se passe dans un coin maritime du Morbihan.

Tous ces écrivains, disciples d'Edmond de Goncourt et d'Emile Zola, ont admirablement vu la Bretagne, en peintre, et en peintre impressionniste avec l'œil exercé d'un Monet peignant la mer sauvage à l'assaut des hauts rochers granitiques de Belle-Ile-en-Mer. Ils ont laissé d'elle des pages étincelantes de forme et de couleur. Quant à son âme, ils l'ont dédaignée, méprisée, allais-je écrire, si je ne pensais pas qu'ils l'avaient seulement ignorée. Ils ont vu sa couleur, « sa couleur de pierre, comme l'écrivait Gellroy, de verdure sombre étoilée d'or, de mousse et de lichen, de costumes noirs, de coiffes blanches, de tabliers de toutes les nuances, de mer bleue, grise, verte, de soleil, de soleil nuageux, de brume, de pluie ». Ils ont entendu sa rumeur; ils ont respiré son odeur. Malheureusement, ils n'ont pas entendu battre son cœur. Ils n'ont pas connu sa tendresse, sa générosité, sa noblesse intime, sa beauté morale, son héroïsme parfois, et son mysticisme toujours. A travers ses paysages grandioses ou familiers que leur plume, ou mieux, leur pinceau ont reproduits avec une poésie, une fidélité, un art en un mot digne des plus grands éloges, ils n'ont entrevu que la tristesse sordide, la laideur affreuse, la misère physique et morale, la puanteur, le fumier de la vieille Armorique, quand ils ne cherchaient pas à se l'imaginer pour la salir encore davantage. « S'il y a du fumier en Bretagne, — m'écrivait naguère Max Jacob, — la Bretagne ne sent pas le fumier. »

Seul peut-être Huysmans qui, à ma connaissance, n'est jamais venu en Bretagne, aurait pu la comprendre et véritablement l'aimer. J'ai cru que l'auteur de *Là-bas* avait une fois dans sa vie parlé avec amour d'un Breton, Carhaix, ce vieux sonneur de Saint-Sulpice qui vivait dans sa tour, à côté de ses cloches. Mais Charles Chassé et René Dumesnil m'ont très vite détrompé.

« Le nom de Carhaix, m'écrivit René Dumesnil, donné par Huysmans au sonneur de Saint-Sulpice, ce fut sur l'indicateur des Chemins de Fer qu'il le trouva, comme il avait trouvé le nom de Durtal, chef-lieu de canton de Maine-et-Loire. C'est lui-même qui

me l'a dit. C'était le moyen, me confia-t-il, d'échapper aux réclames de gens dont un romancier, sans le vouloir, s'empare du patronyme pour un de ses personnages... Tout ce qui concerne Carhaix est imaginé... »

Si les hasards de la vie, surtout après sa conversion, avait conduit Huysmans en Bretagne, je pense qu'en parcourant ses bois, ses landes, ses grèves, en contemplant ses pierres druidiques, ses vieux calvaires, ses humbles chapelles égrénées en chapelet le long des routes, ses chaumières perdues dont il aurait donné des descriptions — certes naturalistes — mais originales et renouvelées, il aurait pénétré jusqu'au plus profond de son âme humaine et mystique à la fois. Il aurait écouté le chant de ses cloches « très populaires et très humbles » comme celles de la vieille tour de Saint-Sulpice, mieux encore que Renan gardant seulement « au fond de son cœur une ville d'Is qui sonnait des cloches obstinées à convoquer aux offices sacrés des fidèles qui n'entendaient plus ». Modeste fonctionnaire, il n'a guère voyagé et le vieux Paris, celui de la rive gauche, de Saint-Séverin et de Saint-Sulpice, où il était né, où il avait vécu, où il est mort, fut son seul amour.

En laissant de côté le tempérament et les convictions de l'écrivain et en ne retenant que la plume de l'artiste, que l'art du peintre, qu'il me soit permis d'évoquer quelques pages bretonnes de Mirbeau et de Céard, pages aujourd'hui oubliées et qui mériteraient de figurer dans une anthologie de la Bretagne.

Sébastien Roch, il est vrai, est un livre farouchement anticlérical, qui sue une haine malsaine et atroce. *Terrains à vendre au bord de la mer* est également une œuvre de la même veine, mais davantage antibretonne, si l'on peut dire. C'est, d'autre part, un véritable « roman-fleuve », mal conçu, mal composé, qui a la prétention de ressusciter la vie d'un petit port breton avec toute sa fange — mais sous un ciel sans étoiles — en y mélangeant sans beaucoup d'ordre un tas d'opinions sur l'art, la littérature, la musique, et surtout la science telle qu'on concevait celle-ci à l'époque 1900.

A leur lecture, ces deux livres laissent véritablement une impression de malaise morale et presque physique, et sont peut-être quasi-illisibles pour la jeune génération d'aujourd'hui, — non pas parce que les mœurs se soient améliorées — la description dans l'horreur n'ayant jamais atteint une telle amoralité, un tel dégoût et un tel cynisme, — mais parce que les haines d'alors ont fait place à d'autres haines... Je ne veux pourtant pas aller jusqu'à dire ce que Céard lui-même — un des auteurs des *Soirées de Médan* — écrivait le 17 mars 1903 à Huysmans, à propos de Zola, leur maître à tous deux en leur jeunesse : « ...Ce malheureux Zola. La pierre de son

tombeau est-elle assez lourde et définitive? J'ai bien peur que rien n'en sorte plus et que même sa mémoire ait péri tout entière. Je m'effraie quand je constate mon impuissance actuelle à relire ses livres. Il me semble qu'il en sera d'eux comme de la grande digue maçonnée qui est là sur le quai, qui a l'air imposant, et que chaque marée emporte cependant pierre à pierre (1). »



L'action du roman de Mirbeau, *Sébastien Roch*, qui parut en 1890, se passe au collège Saint-François-Xavier, à Vannes. L'auteur était né à Trévières, près de Bayeux, le 16 février 1850. A l'âge de neuf ans, en 1859, il entra en Cinquième, en qualité de pensionnaire, dans ce collège. Il se rappelait plus tard « l'amusant dédale des rues de cette ville, ses pignons gothiques, aux étages en surplomb, son port où l'on cherchait en vain la mer ». Pour quelle raison son père, médecin normand, confia-t-il l'éducation et l'instruction de son fils à un collège de Bretagne? Mirbeau lui-même l'a expliqué en écrivant qu'« en la pittoresque ville de Vannes, ce collège, dirigé par les Pères Jésuites, était, dans tout l'éclat de sa renommée ». Il y fit sa Quatrième, sa Troisième et sa Seconde (au moins en partie) et quitta l'Ecole en 1863. Pour quel motif? On n'en a trouvé aucune trace.

Les palmarès de l'époque sont complètement silencieux à son sujet.

Vint-cinq ans plus tard, en pleine possession de son talent, Mirbeau revécut ses souvenirs de collège et, par cela même, ressuscita quelques-unes de ses impressions de Bretagne.

Parmi celles-ci, je n'en veux choisir que deux qui demeurent entre les plus belles.

D'abord la description du golfe du Morbihan. Je ne crois pas qu'aucun écrivain ait réussi comme lui à rendre la couleur particulière, l'atmosphère, la vision intégrale de cette petite mer intérieure, avec ses courants, ses îles, ses « lumières errantes », ses

(1) Zola vint-il en Bretagne? Frédéric Le Guyader le prétend dans son introduction à « *La Chanson du Cidre* ».

« Zola fit un séjour de trois mois en Basse-Bretagne, à Sainte-Marine, vis-à-vis de Bénodet près de Quimper. Il venait là dans l'intention formelle d'y poursuivre la série des *Rougon Macquart*. Il venait en Bretagne faire un roman breton, une étude bretonne, une « synthèse » bretonne... Pour se documenter à fond, il fallait voir de près ce peuple, se mêler aux foules, tout voir et tout entendre. De temps à autre, le Maître prenait le bac, passait de l'autre côté de l'eau et louait une voiture chez Hamon. C'est ainsi qu'ayant connu Pont-l'Abbé, il visita Fouesnant, Concarneau. Il alla plus loin. Le pays de Léon, le pays de Tréguier, furent interrogés par cet homme extraordinaire.

Or, de retour dans sa maison de Sainte-Marine, il arriva ce qui Zola laisse de côté la Bretagne et s'occupa d'autre chose. (a) La Bretagne interrogée par lui, n'avait pas répondu; il faut trois fois sept ans pour la connaître! Zola fut intelligent de comprendre qu'il n'avait rien à faire chez nous. Il quitta Sainte-Marine ».

(a) Zola écrivit, à cette époque, à Sainte-Marine, une partie de son roman « *La Joie de vivre* ».

Ce roman ayant paru en 1882, ce serait vers 1880-1881 qu'il faudrait placer ce séjour.

« barques aux voiles qui saignent dans le soleil et s'irisent dans la brume ».

Les Jésuites possédaient sur le golfe du Morbihan, à quelques kilomètres de Vannes, une sorte de grande villa qu'on appelait Pen-Boc'h. Les élèves, durant la belle saison, y allaient deux fois par semaine, régulièrement. On se baignait, on y soupa, et l'on s'en revenait ensuite, joyeux, par les bois de pins, le long des estuaires aux eaux dormantes. Sébastien prenait à ces promenades un plaisir infini. Il ne se lassait pas d'admirer le spectacle de cette petite mer intérieure, qu'enclosent, à droite, la côte d'Arradon, à gauche, les collines d'Arzon et de Sarzeau, et qui s'ouvre sur l'Océan, par un étroit goulet, entre la pointe effilée de Locmariaker et les promontoires carrés de la presqu'île de Rhuys. Des courants la sillonnent en tous sens, laissant sur la surface blanche des traînées blanches, des sentes laitueuses et nacrées; une multitude d'îles la parsèment; celles-ci cultivées, comme l'île aux Moines; celles-là sauvages, comme Gavrinis, où les temples druidiques érigent leurs blocs de granit barbares. Toutes, elles ont des aspects différents, bizarres; les unes ressemblent à de fabuleux poissons, dressant au-dessus des flots leurs nageoires dorsales; d'autres simulent d'immenses croix couchées, et qui s'en vont à la dérive; il y en a qui paraissent s'avancer, ainsi qu'une troupe de phoques, dans un bouillonnement d'écume; d'autres encore, rocs luisants, tantôt couverts, tantôt découverts par la marée, émergent de l'eau clapoteuse et développent, sur la clarté irradiante, des bouquets de pins, en capricieuse et noirs éventails. Et ce sont des alternances de sol obscur et d'onde brillante, une infinité de lacs céruléens, de criques mauves, de fleuves empourprés, de Maëlstroms livides, étrangement découpés par des soubresauts de terres rocheuses ou bordées de grèves orangées; une confusion météorique de reflets, de lumières errantes, de flamboiements chromatiques, où passent des vols de barques aux voiles qui saignent dans le soleil et s'irisent dans la brume.

Et voici le pèlerinage du collège, le jour du Pardon breton, à Sainte-Anne d'Auray. Par plus d'un côté, cette page évoque la procession de Chartres, décrite par Huysmans dans la *Cathédrale*:

La route de Vannes à Sainte-Anne n'est qu'une longue tristesse. Elle donne l'impression des pays bibliques, des plaines désolées de l'Asie-Mineure. On dirait que d'anciens soleils, maintenant éteints, ont desséché, stérilisé, calciné ce sol de cendre durcie et de fer pulvérisé, où ce qui pousse est sombre et chétif, où l'eau elle-même brûle comme un acide l'herbe rare, où ne fleurit que la fleur rouillée de l'apre ajonc et de la brande, à peine rose... Au sortir des prairies et des cultures suburbaines, la route traverse des landes désertes, traverse des bois de pins solitaires, traverse de silencieuses gorges où, sur les pentes arides, les roches s'éboulaient. Ah! qu'elles sont tristes les pierres, et qu'elle est inexprimable la mélancolie de ces espaces mornes où l'on dirait que se sont taries les sources de la vie !...

A mesure que les élèves avançaient, la route se peuplait de pèlerins. Ils arrivaient à travers la lande, par bandes, de très loin, sortaient des gorges, débouchaient de toutes les sentes. Aux carrefours, c'étaient des voitures pleines à chavirer, des charrettes joyeuses, s'attendant devant les cabarets, et mêlant les verres de cassis aux cantiques, déjà ivres d'eau-de-vie et d'eau bénite. Si Sébastien avait eu plus de liberté d'esprit, il se fût amusé à regarder les costumes de ces hommes et les coiffes de ces femmes. L'histoire pittoresque de la Bretagne défilait, toute, en menus chiffons de batiste, de mousseline et de tulle. Hennins hautains, fançons mutines, imposants diadèmes, tiaras juives, bonnets sauvages de Tchérkesses, coquets touquets, elles passaient les filles de Saint-Pol, de Paimpol et de Fouesnant, elles passaient aussi les bigoudens de Pont-l'Abbé, dont l'étrange coiffe phallique se pallette de cliquant et de broderies barbares, et les pâles vierges de Quimperlé, si minces, si fragiles, si monastiques, et les hardies commerçantes de Tréguier et de Concarneau, faites pour l'amour; et les sardinières de Douarnenez, promptes à la riposte ordurière, sous le pauvre chile de venne qui leur rétrécit les épaules; et les pêcheuses de goémon de Plogoff, aux reins solides, aux flancs féconds. La lande s'égayait de ces vols neigeux d'oiseaux voyageurs, qui rompaient la solitude noire des plaines, la solitude grise du ciel, le silence obstiné des pierrots solitaires. Et l'air soufflant sur les touffes d'ajoncs apportait avec des bruits traînants de mélodie, des arômes de vanille, par quoi s'embellissait, s'attendrissait l'austère paysage.

Henry Céard, journaliste, poète, romancier, auteur dramatique, né à Bercy le 18 mars 1851, arriva en Bretagne après avoir pris sa retraite comme rédacteur au Ministère de la Guerre. Un écho paru dans le *Cri de Paris*, à la date du 2 décembre 1900, sous le titre *Exil en mer*, annonçait « qu'il avait quitté subitement Paris et que personne n'avait plus revu son monocle sur le boulevard... C'est à Port-Haliguen, l'endroit de France où il y a les plus vastes paysages de mer, qu'il s'est isolé... Utilisera-t-il ces horizons et ces personnages pour des drames noirs et le collaborateur des Soirées de Médan écrira-t-il les Minuits de Quiberon? On nous dit que oui, mais que cela paraîtra non sur la scène, mais en un volume intitulé : Théâtre sans herbes. Et Céard ne reviendra jamais à Paris... »

Céard a écrit lui-même que « fort excédé de l'exercice de la critique et de la littérature », appelé « par le goût des horizons immenses où disparaissent les hommes, il poussa sa retraite jueque dans Quiberon ». Il demeura à la villa Ker-Dister en Port-Haliguen.

Théâtre sans herbes devint *Terrains à vendre au bord de la mer*, et l'auteur revint définitivement de Quiberon en 1907, mais il y retourna pour les vacances pendant quelques années. « Ce ne fut pas, m'écrivit son ami René Dumesnil, le souci d'écrire un roman dont l'action serait située en Bretagne qui lui fit choisir ce cadre pour son livre. Les raisons qui le déterminèrent à quitter Paris furent diverses; à vrai dire, ce furent plutôt des prétextes que des raisons. Il était las de la vie de Paris, et il fut tout heureux de s'isoler, mais il éprouva assez vite la nostalgie du Boulevard. » Je pense que c'est sur les conseils de la famille d'Alphonse Daudet, à laquelle il fut toujours très lié par des liens d'affectueuse amitié, qu'il choisit Port-Haliguen, en la presqu'île de Quiberon « pour s'isoler », l'auteur de *Sapho* y ayant passé ses vacances autrefois, chez le pilote Pierre Madec, que Céard nomma dans son roman le pilote Yvor(1).

« C'était un critique supérieur, une véritable bibliothèque en mouvement », a dit de lui Léon Daudet. *Terrains à vendre au bord de la mer* parut en 1906(2). L'auteur s'y est peint sous le nom de Malbar. Dans ce roman « déconcertant, ont écrit Léon Duffoux et Emile Zavis, cinquante-neuf personnages, un chien et un perroquet rassemblés sur une plage bretonne, autour des petites intrigues, composent un raccourci de société, avec ses tares, ses héroïsmes et ses faiblesses. »

Les paysages bretons que Céard a brossés dans cet ouvrage

(1) C'est en 1874 et 1875 qu'Alphonse Daudet vint en Bretagne. Il a publié dans le *Journal Officiel* du 14 Août 1876 « Une visite à l'île de Houat », récit qui a été recueilli dans « Souvenirs d'un homme de lettres ». Alphonse Daudet séjourna à Quiberon, à Piriac et à Guérande.

(2) Henry Céard a également préfacé *Le Mystère de Quiberon* d'Alphonse Lamé, paru en 1904 et qui traite de la descente des Anglais dans la presqu'île de Quiberon en 1793.

possèdent parfois cette allure de fresque immense propre à Mirbeau, et parfois demeurent à l'image de ces fines aquarelles dont la vie tient uniquement à quelques tâches insaisissables, à quelques traits imperceptibles jetés çà et là, à la manière de Jules Renard.

Parmi ses plus belles pages, il faut citer sa description de la plage de Quiberon, puis celle de la côte sauvage vue un jour par temps calme, et un autre jour par tempête.

Tout d'abord, la plage un jour d'été :

La mer ! Ils ne se lassaient pas d'aller la contempler à toutes les heures, par tous les temps, sous tous les aspects.

Ils avaient vite appris à retrouver leur chemin parmi les sentiers en lacet aperçus et fuyant entre les murs de pierre délimitant les champs, connaissaient les traverses. Plus rapidement que les routes fréquentées, elles menaient à la Grande-Côte. Les baigneurs s'éloignaient de cette promenade farouche. Peu curieux de la sauvagerie de la nature, humblement satisfaits de perspectives moins vastes, ils bornaient leur bonheur à s'asseoir, pendant toute la journée, sur le sable bourgeois de la plage échancrée devant l'hôtel d'Orange (hôtel Penthièvre). Leur horizon intellectuel ne dépassant pas la hauteur de la tente en couil gris, rayé de bandes rouges, que c'était leur grand travail et leur suprême distraction de tendre le matin avec des cordes reliées à des piquets, et de démonter soigneusement le soir ; ils restaient là, suant sous le soleil, sans rêver d'excursions ni souhaiter de surprises.

Les ordinaires événements du petit port voisin ; rentrées de bateaux de sardines ; arrivées et départs de vapeurs marchands chargeant des caisses, déchargeant des tonnes d'huile ; va-et-vient des canots allant du quai aux viviers à homards et à langoustes amarrés dans l'eau puaute du port, et, des viviers, revenant vers le quai avec des paniers pleins de bêtes remuantes, suffisaient à leur besoin d'imprévu.

Et voici la côte sauvage, la « grande côte » par temps calme :

La Grande-Côte ignorée demeurait vierge de promeneurs.

En cet endroit sablonneux aux pieds comme un désert, reposant à l'esprit comme une thébaïde, Malbar et M^{me} Trémissan s'égarèrent, de préférence. Chien-de-Nous les accompagnait. Souvent, lassé avant ses maîtres de ces longues courses poussées sans souci de la distance, à l'aventure, dans l'herbe courte où séchaient des varechs, il se couchait d'un air de reproche...

En ces lieux démesurés, le paysage gardait la figure et le caractère que, par delà l'infinité des siècles, il tenait des éléments en convulsions à l'origine des mondes. Et les Aes envahisseurs plantant des menhirs sur leur route, à mesure que de l'Orient, ils s'avançaient vers l'Occident ; les aieux des ancêtres de ces Celtes dont les archéologues avaient fouillé et ruiné les tombeaux, sur un flot, à quelques brasses du rivage, certainement, connaissaient déjà, bien avant les traditions et les histoires, ces dentelures de rochers avec ces escarpements de falaises que, sur vingt kilomètres de long, la mer battait de ses flots, jusqu'en haut, fonçait de ses écumes.

Même par le temps calme, des vagues engendrées aux lointains de l'Océan, déferlaient en volutes pacifiques, continues, jetant aux promontoires bretons, le ressac des Antilles. M^{me} Trémissan et Malbar, échangeant leurs pensées, se disaient que, pareilles aux ondes de l'eau, se brisant sur une côte et revenant sur elles-mêmes dans un retour cadencé et gigantesque, les ondes des sons se développent et se replient aussi, allant incessamment de l'orchestre à l'auditeur ; lequel, après leur avoir communiqué son émotion, à son tour, les renvoie à l'orchestre. Dans le bruit du flot qui monte, dans le clapotis du flot qui descend, ils s'essayaient à trouver une mesure, une échelle de tons, s'étudiaient à surprendre un rythme. Par instants, croyant l'avoir trouvé, ils le suivaient en hochant la tête. Soudain le mouvement diminuait d'intensité, paraissait s'arrêter. La mer se reposait comme un chanteur qui compte ses pauses, ménage sa respiration. Tout-à-coup, rendu plus formidable par le repos, le bouffonnement reprenait : la voix de la vague, à nouveau soulevée, après ce silence, paraissait d'un retentissement plus sonore.

« Sur ce coin de terre, sans cesse battue par les ondes de la mer », contemplons, pour terminer, une tempête dont la descrip-

tion rappelle les pages les plus célèbres de Jules Michelet et de Pierre Loti :

...Au travers de tempêtes violentes à faire redouter un cataclysme universel, Malbar et M^{me} Trémissan se risquaient sous les bourrasques, la pluie, les embruns envolés de la crête échevelée des vagues. Le vent s'engouffrait dans leurs manteaux, sifflait à leurs oreilles sous les capuchons rabattus, les empêchait d'avancer. Ils devaient s'arrêter tant ils suffoquaient, la respiration coupée par la tourmente. N'importe ! ils allaient, marchant le dos courbé le long de la langue de terre que des flocons d'écume, à perte de vue, blanchissaient comme une tombée de neige... Les pieds trempés, les poumons essoufflés, en haletant, ils montaient jusqu'au sommet d'une petite colline rocailleuse. Un dolmen effondré et privé de sa table s'y dressait comme un observatoire. Des deux côtés de la galerie profonde, les énormes supports de granit, debout sur le vide, formaient un parapet, protégeaient contre les rafales. Là, sur le dallage cassé où verdissaient des mousses et des menthes, accroupis et passant la tête par dessus la rangée de pierres, Malbar et M^{me} Trémissan, à l'abri, dominaient l'Océan.

Accourant toutes vertes d'un lointain de ténèbres humides d'où elles renaissent sans relâche, les vagues grosses, grossies encore par d'autres vagues, dont elles heurtaient les remous et la colère, toujours s'enflant de ces rencontres et s'ébattant de plus haut dans leurs chutes, donnaient la terreur que leur fracas et leurs avalanches passeraient par-dessus les maisons de Kerahuel (Quiberon) minuscules et frêles au fond de la perspective, ainsi que les maisons de bois coloré données en jouets aux enfants. De tous côtés, la terre plaintive et gémissant sous les coups, était attaquée par un assaut si forcené, si opiniâtre, qu'il paraissait à craindre que, arrachée de l'isthme la rattachant au continent par une mouvante bande de sable, la presqu'île de Tehuen (Quiberon) s'en allât à la dérive ; motte de gazon vite désagrégée par les ondes, et sur l'emplacement de laquelle on ne verrait plus que des flocs, quand se lèverait le soleil.

Là, sous le ciel noir ; là, sous les nuages ruisselant de cataractes de pluie ; dans la solitude où criaient les goélands, le cœur serré par la silhouette spectrale d'un moulin à vent aux ailes arrêtées, comme si le travail et la vie se suspendaient au milieu de l'épouvante, Malbar et M^{me} Trémissan éprouvaient la sensation que, derniers habitants de la terre, ils assistaient à l'ébranlement final du monde.

Le mauvais temps ne durait pas dans ce pays au territoire restreint, sans arbres ni forêts pour arrêter longtemps les nuages. Le vent les poussait au delà de ces landes désolées ; et le sable des chemins buvant l'eau des ondées, les sentiers un instant changés en ruisseaux et en mares, redevenaient bien secs, praticables.

C'est sans doute, face à cet Océan en furie, lors de ce spectacle dantesque, que Céard écrivit ces vers inédits qui me reviennent à la mémoire :

*Et puisque rien ne reste, après qu'il a venté,
Du crime ou du haut fait que l'on croyait notoire,
La mer crie et se plaint que l'homme transitoire
L'ait dérangée un jour en son éternité.*

Pourquoi Céard quitta-t-il sa retraite quiberonnaise ?

Ainsi qu'il résulte d'une lettre écrite par lui à Huysmans et publiée dans le *Bulletin de la Société J.-K. Huysmans* (n° 13, décembre 1935), dès 1903, il avait pris ce pays en horreur (1).

(1) Le 19 janvier 1950, on a vendu à l'hôtel Drouot à Paris, la précieuse correspondance adressée à M. et M^{me} Alphonse Daudet et provenant de la succession de Lucien Daudet, leur fils cadet. Dans un lot se trouvaient 42 lettres ou cartes de correspondance signées de Céard et écrites de 1900 à 1914. Certainement plusieurs d'entre elles avaient été écrites de Port-Halliguen et devaient être intéressantes pour l'histoire du séjour de l'écrivain en Bretagne. Mais je n'ai pu en prendre connaissance, — je suis en possession d'un autre lot, 39 lettres écrites à M^{me} Alphonse Daudet par Céard, de 1920 à 1924, année de sa mort. Aucune de celles-ci ne parle de la Bretagne.

Voici un extrait de cette lettre que je transcris sans aucun commentaire :

Menton, le 17 mars 1903.

Mon bien cher ami,

La Bretagne avait fini par m'excéder. Trois mois de tempêtes quotidiennes compliquées de l'effroyable ignominie morale des habitants. Quand ils se sont mis à inventer la fausse misère, décidément le dégoût m'a pris. Car c'est une affreuse plaisanterie, l'infortune du pêcheur, comme toujours, cette année comme les autres, il a gaspillé tout entier son gain qui fut considérable, car malgré les légendes, la sardine n'a pas manqué, et s'il a faim, c'est qu'il a bu trop d'alcool. Voilà la vérité toute nue. Aucune race n'est plus répugnante et moins digne d'intérêt. Du reste, votre livre L'Oblat me prouve que vous les connaissez, les natures rustiques. Nous éprouvons le même haut le cœur devant ces brutes vicieuses et malfaisantes. Ah ! les immondes vergognats de bonnes ! Leur incapacité et leur rapine finissent par tourner à la souffrance. Or, tournant le dos à ces infâmes vivantes, je suis ici, à Menton, dans un hôtel bienheureux habité seulement par des étrangers. Seul Français, je n'entends pas un traître mot des dialectes infinis qui se parlent autour de moi, et ce séjour à la Tour de Babel fait que je ne suis plus affecté, depuis un mois, par la niaiserie des propos du monde.

Pareil aux verriers, je me suis essoufflé là-bas [en Bretagne] à gonfler des bouteilles vides, inconsistantes, fragiles, et craignant toujours la casse. A coups de plume, bousculant le Préfet et l'Evêque, par une polémique heureuse, j'ai fait rentrer les Sœurs aux Iles d'Hoëdic et de Houat. Aussitôt, je suis devenu l'ennemi public et le clergé ne me pardonne pas un succès qu'il envie, mais qu'il reproche, au fond, au mécréant respectueux que je me flatte d'être...

Au revoir, mon grand et vieil ami, et merci de votre livre, et croyez que mes affectueux souvenirs vont souvent vers vous.

Henry CÉARD.

En réalité, il apparaît que Céard, journaliste impénitent, eut le tort de polémiquer par la voie de la presse et de s'occuper des querelles locales d'un pays dont il était, malgré tout, étranger. Pareille infortune advint à la même époque aux îles Marquises, à Gauguin, qui fut finalement condamné pour outrages et diffamation, ce qui hâta sa mort. Par bonheur pour Céard, son séjour en Bretagne se termina d'une façon moins tragique.

René MAURICE.

UN HISTORIEN DE LA BRETAGNE

Henri Bourde de la Rogerie

HENRI BOURDE DE LA ROGERIE naquit à Ernée, dans la Mayenne, le 8 avril 1873, non loin de la terre de la Rogerie située en Saint-Aubin-Fosse-Louvain; mais le Maine tint pourtant peu de place dans son existence. Il donna presque tout son cœur à la Normandie et mit presque toute son érudition au service de la Bretagne.

Après des études secondaires à Saint-Lô, il obtint la licence en droit à l'Université de Caen, et entra à l'École des Chartes. Le 1^{er} juin 1897, il fut nommé archiviste du Finistère; en février 1912, il passa de ce poste à celui d'archiviste d'Ille-et-Vilaine, qu'il conserva jusqu'en 1934, sa carrière n'ayant été interrompue que par la guerre de 1914, pendant laquelle il fut sergent au 86^e Régiment d'Infanterie Territoriale. C'est à Rennes qu'il est mort, le 31 janvier 1949, après une courte maladie. Quelques heures avant de perdre définitivement connaissance, il discutait encore, spirituellement et sagement, comme il savait le faire, des droits de la France sur les roches des Minquiers et des Ecrehous, mettant une dernière fois sa science au service de son pays.

On entendait couramment dire à Rennes qu'en matière d'histoire de Bretagne, M. de la Rogerie savait tout. Il était la providence de tous les étudiants en mal de diplôme ou de thèse, de tous les historiens, de tous les érudits et des archivistes bretons. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une grande curiosité, il s'est intéressé, au cours de sa longue carrière, à quantité de questions fort diverses. Il a écrit beaucoup. Il a lu davantage. La liste de ses ouvrages est longue; mais la masse immense de ses notes laisse entrevoir une œuvre beaucoup plus importante qu'il n'a jamais achevée. Peut-être a-t-il été desservi par la trop grande ardeur de sa curiosité, qui le portait d'un sujet à un autre, aussitôt qu'elle avait été satisfaite, sans lui donner le temps de mettre toujours au net ses conclusions. Peut-être plutôt a-t-il cédé à des scrupules

d'érudit qui, dans l'impossibilité où il se sentait d'étudier toutes les sources de documentation, l'empêchèrent de mener à terme une œuvre incomplètement informée.

Des hauteurs d'Avranches, pays de sa mère, et pays de son enfance, dont la destruction, en 1944, lui causa une vive douleur, M. de la Rogerie découvrait l'admirable baie du Mont Saint-Michel, et ce terrien, possesseur de fermes au pays de Dol, aimait toute sa vie la mer.

Il la rencontra d'abord aux Archives du Finistère, où il dépouilla et inventoria les dossiers des Amirautés de Morlaix et de Quimper. A cet inventaire, commencé par son ami, Jean Lemoine, et terminé par lui, il fit une préface de deux cent cinquante pages qui est une véritable histoire de la marine bretonne. Cette préface, tout autre érudit en aurait fait un tirage à part et l'aurait mise à la disposition d'un plus grand public; lui, n'en voulut rien faire d'autre qu'une simple introduction, parce qu'il connaissait trop de dépôts d'archives où il n'avait pu pénétrer, et parce qu'il avait, comme je l'ai dit, scrupule de donner comme définitive une œuvre qui l'était presque, mais qui ne l'était pas cependant tout à fait.

Il aimait la marine parce qu'il aimait la vie. Il y avait toujours, d'après lui, quelque chose à glaner dans les archives des ports, tandis que les archives des petites villes et des bourgs de l'intérieur lui paraissaient souvent mortellement « ennuyeuses ».

Il avait, un jour, jeté sur le papier le plan d'une vaste étude sur *Les Bretons aux Colonies*, sur la part (qu'il jugeait primordiale) prise par eux à la formation de notre premier empire d'outre-mer. De ce travail, terminé seulement dans sa tête, il nous est resté des paquets de notes déposées par sa famille aux Archives d'Ille-et-Vilaine. Son intérêt s'était porté surtout sur le Canada, sur le Malouin Jacques Cartier, sur Hélène Boullé, la femme de Samuel Champlain, sur Nicolas Denys et sur le rôle des Récollets de Bretagne, missionnaires en Acadie. La figure de l'abbé Le Loutre qui, après le « grand remuement » de 1755, fut la Providence des Acadiens, l'avait attiré également; et il s'était longtemps attardé à recueillir des notes sur les établissements des malheureux réfugiés en France, et surtout à Belle-Isle. Il ne les utilisa pas.

En faisant voile, par la pensée, vers l'Acadie, il reconnut Terre-Neuve, sans trop s'y arrêter, mais nous donna une histoire de *Saint-Pierre-et-Miquelon, des origines à 1778*, un peu perdue dans une revue locale, *Le Pays de Granville*.

Il nous donna aussi, avec *Les Bretons dans la Louisiane française*, un court chapitre de son histoire projetée. Mais, avec *Les Bretons aux Iles de France et de Bourbon*, il nous permit d'entrevoir beaucoup mieux quelles auraient été l'importance et la qualité de son œuvre monumentale, s'il avait pu la mener à bonne fin. Cet ouvrage, malheureusement tiré à trop peu d'exemplaires, fut épuisé en peu de temps. Il a resserré plus fermement les liens

qui unissaient la France à la Réunion et à notre ancienne colonie de l'île Maurice, dont Port-Louis, la capitale, vient de prendre pour filleule le Port-Louis de Bretagne.

En publiant les états de service de Kerguelen-Trémarec, Henri Bourde de la Rogerie nous conduisit, à la suite de ce découvreur, vers les îles lointaines de la Mer des Indes, qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour.

Si les Bretons des Mascareignes firent l'objet de son plus important ouvrage, les Acadiens avaient peut-être plus longtemps retenu son attention; car il eut, toute sa vie, une prédilection très nette pour tous ceux qui, chassés de leur pays par des adversaires triomphants, connurent les souffrances de l'exil. Il s'intéressa ainsi aux Protestants de France (et particulièrement à ceux de Normandie et de Bretagne) dans leurs tentatives pour s'exiler. Une douzaine de liasses manuscrites (notes et brouillons de rédaction), à défaut d'articles imprimés, attestent le grand intérêt qu'il leur portait. Cinq dossiers, en contre-partie concernent les familles jacobites et surtout irlandaises qui se réfugièrent en pays breton, sous Louis XIV.

D'autres familles aussi, qui n'étaient ni coloniales, ni huguenotes, ni étrangères, mais bretonnes et normandes, sollicitèrent son insatiable curiosité, parce que leur histoire lui permettait de mieux connaître la vie privée, dans l'Ouest, au XVII^e et au XVIII^e siècle; et, parmi ces familles, je ne citerai que celle de Sévigné. Ne publia-t-il pas les comptes de la célèbre épistolière aux Rochers (1669-1676), et ne fit-il pas accoler au nom de la commune de Cesson celui du fief que la Marquise avait à jamais rendu célèbre?

On n'en finirait pas d'énumérer tous les sujets abordés par Henri Bourde de la Rogerie; et nous sommes bien obligés de laisser de côté toutes ces questions d'histoire cornouaillaise ou haute-bretonne, traitées incidemment par lui, à la suite des découvertes faites dans les deux dépôts d'archives qui lui furent successivement confiés. Pourtant, je mentionnerai ici un court et excellent travail sur les *Fondations de villes et de bourgs en Bretagne, du onzième au treizième siècle*, qui fait autorité, une étude sur *la frontière de la Bretagne et de la Normandie, près de l'embouchure du Couënon*, et un mémoire sur les *Voyageurs en Bretagne*.

Henri Bourde de la Rogerie aimait les arts et les artistes. Il fut un conservateur des Antiquités et Objets d'art, puis un correspondant de la Commission des Monuments Historiques actif et compétent. Il a groupé par ordre alphabétique des noms de communes les multiples renseignements qu'il avait recueillis sur les richesses archéologiques bretonnes; et il a constitué un *Répertoire des artistes bretons ou ayant travaillé en Bretagne*, qui est actuellement entre les mains de sa sœur, M^{me} de Dieuleveult, avec une monographie des monuments de *Saint-Malo*, restée elle aussi manuscrite.

Une idée de ce que peut être l'importance du répertoire des

artistes est donnée par l'article trop peu connu sur l'architecte Germain Gaultier, qui travailla au Palais de Rennes. Un aperçu de l'utilité des notes sur les richesses d'art nous est fourni par le compte rendu d'excursion publié par la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine en 1924, qui n'est autre qu'une étude précise et documentée de l'art religieux au XVII^e et au XVIII^e siècle, dans l'Est de l'Ille-et-Vilaine. Il y a des gens qui mettent tout dans rien: Henri Bourde de la Rogerie, dans cinquante pages de notes, condensait la matière d'une thèse.

Il collabora aux *Annales de Bretagne*, dont il rédigea pendant de longues années les répertoires bibliographiques et les chroniques d'histoire et de littérature. Il fut président des Sociétés archéologiques du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, de la Société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne, et directeur de la section historique de l'Association Bretonne.

M. Poequet du Haut-Jussé a publié la liste des quelques quatre-vingts articles de Henri Bourde de la Rogerie, et d'une cinquantaine de communications faites par lui à des sociétés savantes (1). Je ne puis que renvoyer à cette liste, si longue; mais ne faudrait-il pas y ajouter aussi le répertoire des thèses, des diplômes de fin d'étude et des ouvrages de toutes sortes, dont les auteurs ont su habilement profiter d'une érudition jamais jalouse?

Quel profit ne tirait-on pas de la conversation de Henri Bourde de la Rogerie, qui ne cherchait pas à être un orateur (il lisait généralement ses notes), mais qui fut toute sa vie un spirituel et brillant causeur, sachant mêler l'humour à l'érudition la plus sérieuse et la mieux étayée.

Ce savant avait l'humeur caustique, mais il était juste et il était bon. La religieuse, appelée par ses nièces à son chevet d'agonisant, témoignait ouvertement qu'elle s'acquittait envers lui d'une dette de reconnaissance. Car il ne se contenta pas d'être secourable aux seuls indigents de l'érudition; il soulagea aussi volontiers d'autres misères. Mais, pour ne parler ici que de l'historien, de l'archéologue et de l'archiviste, nous dirons en terminant qu'il a, dans ces trois domaines, longtemps et admirablement servi la France.

Henri-François BUFFET.

(1) *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1949, p. 18 à 25.



BRETAGNE ET ACADIE

I

LES BRETONS EN ACADIE

Nous savons depuis quelque temps que les documents de notre histoire ne sont pas à chercher seulement en Bretagne et à Paris. Bien des archives de province en contiennent et l'on n'a pas fini de les en exhumer. Rome et Londres attirent de plus en plus l'attention de nos historiens. Ne trouverait-on rien en Espagne? Les documents historiques disséminés dans les archives sont un peu comme les îles et les rochers de l'Océan : on les trouve parfois sans les chercher... ou en cherchant autre chose. Dans le domaine de l'histoire, l'ère des découvertes ne sera jamais close.

Diverses circonstances (et d'heureux hasards) m'ont fait aborder sur quelques-unes de ces *terra incognita*, où je n'ai pas eu malheureusement le loisir de pousser les recherches. Pourtant dans ces vastes territoires (il s'agit de l'Amérique du Nord), les explorations deviennent de plus en plus faciles. Les « indigènes » ont organisé leurs archives suivant les méthodes les plus modernes, leurs bibliothèques s'enrichissent (souvent de nos dépouilles) et je n'ai eu qu'à me baisser pour recueillir ces quelques glanes sur les Bretons en Acadie.

◇ ◇ ◇

Il ne sera pas inutile sans doute de rappeler quelques notions géographiques sur cette contrée. L'origine imprécise de son nom a été longtemps, suivant l'expression de M. Lauvrière, « une riche matière à controverses savantes, à négociations diplomatiques, à hostilités militaires ». Du point de vue diplomatique et militaire, le problème est résolu depuis deux cents ans, et l'Acadie n'est plus qu'un nom. « Stat magni nominis umbra! » Territorialement, ce « grand nom » recouvrait ce qu'on appelle au Canada les « Pro-

— 95 —

vinces Maritimes », voisines de l'Atlantique : le Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse que les Anglais appellent en latin « Nova Scotia » et qui comprend une grande presqu'île à peine rattachée au continent, l'« Ile (en fait, archipel) du Cap-Breton (autrefois « Ile Royale ») et l'archipel des Iles de la Madeleine, enfin l'« Ile du Prince-Edouard » (anciennement « Ile Saint-Jean »).

Il est impossible de préciser à quelle époque et grâce à quels explorateurs ces territoires ont été d'abord découverts. Il n'est guère de nation maritime d'Europe qui n'en revendique la priorité. Les documents anciens sont forcément rares et controversés. Tout ce qu'on peut dire en faveur des Bretons sur ce point est qu'ils ont sans doute autant de droits à faire valoir que les Irlandais, les Normands, les Basques, les Anglais, les Norvégiens et autres compétiteurs. Bornons-nous donc à mentionner quelques données anciennes sur les voyages des Bretons vers « les îles », sans remonter jusqu'aux « imrama » fabuleux de nos vieux saints.

◇ ◇ ◇

Au milieu du xv^e siècle, les moines de Beauport percevaient une dime sur les pêches faites par les marins de Bréhat en Islande et à Terre-Neuve, si l'on en croit une charte de 1514, laquelle fait remonter cette coutume à « soixante ans », soit vers 1454.

Que les Bretons aient été des habitués de ces parages vers 1500 semble confirmé par une lettre de Jeanne d'Aragon au navigateur Jean de Agramonte, en 1511, enjoignant à celui-ci d'aller chercher lui-même en Bretagne deux pilotes expérimentés pour le guider dans une expédition vers Terre-Neuve.

Terre-Neuve n'est pas encore tout-à-fait l'Acadie. Mais ce n'est séparé de l'île du Cap-Breton que par un détroit. Il est vrai aussi que ce « Cap-Breton » et toutes les expressions analogues (Cabo de los Bretones, C. del Breton, Entrée des Bretons, Isola de Bretoni, Baya de Bretones, Tierra de los Bretones) ont suscité des commentaires et des discussions où nos « droits » ont été tour à tour violemment attaqués et âprement défendus, et je signale en passant ce domaine peu connu aux historiens un peu aventureux dont il n'est pas possible que la race ait entièrement disparu de notre sol. Il y a contre nous ce « Brittanorum quos Anglos nunc dicimus » d'un certain Marcus Beneventanus dans son commentaire de la « carte de Ruysch » qui figure dans le « Ptolemée » romain de 1508, expression troublante qui a fait couler beaucoup d'encre. Mais, pour nous rassurer, nous avons d'autre part la « carte de Ribero », dressée en 1529 sous l'œil même de Sébastien Cabot, et celle-ci distingue nettement une « terre de Labrador », découverte « par les Anglais de la ville de Bristol » (et qui sait si, après tout, ces Anglais de Bristol n'étaient pas des Gallois, des frères?), et, plus au Sud, une « Tierra de los Bretones » et un « C. del Breton ». On peut donc, sur ce point, partager provisoirement à l'amiable

les mérites des diverses découvertes, et renoncer avec autant d'allégresse que Voltaire (et une plus juste connaissance de la cause que lui) à quelques « arpents de neige » du Labrador, si l'on nous concède les terres moins brumeuses et plus riches de l'île du Cap-Breton.

◇ ◇ ◇

Jacques Cartier, en tout cas, n'est pas un personnage brumeux de légende, et aucun historien n'a jamais contesté ses origines bretonnes ni ses découvertes canadiennes. Quoi donc qu'il en soit du « Cap-Breton » où je n'ai jamais mis le pied, ce n'est pas sans émotion que j'ai visité jadis, près de Québec, l'église paroissiale de Limoilou, après avoir joué enfant dans la cour de Limoilou, à Rothéneuf. Et, pour ne pas nous écarter de l'Acadie, nous reconnaissons avec plaisir (et sans contestation) l'origine malouine de l'île Ramée, dans l'archipel de la Madeleine, de Sambro (jadis Cézembre) à l'entrée du port de Halifax, et nous savons que les Northumberland Straits furent désignés d'abord sous le nom de « Détroit de Saint-Lunaire ».

Il ne rentre pas dans mon propos de raconter, ni même de résumer les expéditions de Jacques Cartier et de ses compagnons malouins (parmi lesquels il me plaît de retrouver le nom de Guillaume Le Marié, qui fut peut-être un de mes lointains ancêtres). Si, d'ailleurs, après avoir passé Terre-Neuve, il aborda le continent américain à la Baie des Chaleurs, qui sépare aujourd'hui le Nouveau-Brunswick de la province de Québec, il préféra, dans la suite, pénétrer par le Saint-Laurent dans l'intérieur du Canada, et nous devons nous limiter à l'Acadie.

On ne sait pas trop comment ni pourquoi, dès 1541, le roi François I^{er} retira à Jacques Cartier ses titres et pouvoirs pour les donner à un courtisan, le sieur de Roberval. On croit pouvoir soupçonner là de sombres intrigues. Toujours est-il que vers la fin du siècle, en 1591, nous voyons encore les neveux de Cartier intéressés dans une expédition d'un certain Court-Pré Ravaillon qui aborde à la Madeleine et rapporte du Labrador « force peaux de castors et de vaches marines ».

◇ ◇ ◇

Mais cette histoire n'est pas seulement une histoire d'explorations, de chasses et de pêche au castor ou à la morue. Il s'agissait aussi, dans l'esprit de beaucoup, de coloniser et d'évangéliser. Et ce fut à ces deux égards une rude histoire ! Nous nous bornerons naturellement à mentionner les noms de quelques Bretons colons ou missionnaires.

En 1598, Voilus de Mesgouez, marquis de la Roche, partait de La Hougue avec des prisonniers dont on l'avait chargé de faire

des colons (cette prétention, ou cette illusion, existait encore au temps de l'abbé Prévost, et bien au-delà !). Il en déposa cinquante, pour essayer, sur l'île de Sable, au large de la Nouvelle-Ecosse actuelle, et poursuivit son chemin, leur faisant confiance et se proposant de prendre de leurs nouvelles au retour. La tempête l'en empêcha et, cinq ans plus tard, on ne trouva que onze survivants, dans cette île qu'on appela « le cimetière de l'Atlantique ». Aujourd'hui encore, des Canadiens, tout en déplorant le triste sort de ces malheureux cobayes, se réjouissent hautement de cet échec, ainsi que de plusieurs autres du même genre. Ils peuvent, avec moins d'appréhension, se livrer aux recherches généalogiques où ils sont passés maîtres.

L'année suivante, on retrouve dans ces régions, en compagnie du sieur de Monts, gentilhomme picard, sur le navire de Pierre Chauvin de Honfleur, un autre Malouin, Dupont-Gravé (ou de Pont-gravé) qui cherchera plutôt à commercer qu'à coloniser. Est-ce parce que les méthodes ne lui plaisaient pas ou par goût personnel, l'histoire ne le dit pas. Nous le voyons encore revenir en 1604, cette fois avec le Saintongeois Champlain (qui, lui, rêve d'agriculture) et un autre Malouin, Jean Sarcel de Prévert. Ce dernier avait cru découvrir, l'année précédente, un gisement argentifère. Ce n'était que du cuivre, et de peu d'importance.

En 1605, Champlain et de Monts, découragés de n'avoir rien trouvé à leur goût pour fonder un établissement sur les côtes où l'on voit maintenant les villes de Portland, Portsmouth et Boston, allaient rentrer en France, lorsque Dupont-Gravé les rencontra, ramenant avec lui de nouveaux colons. Ils remontèrent ensemble la Baie Française (Baie de Fundy actuelle), près de laquelle ils jetèrent les fondements de « Port-Royal », qui fut désormais comme la capitale de l'Acadie. Le nom même de l'endroit, ainsi appelé « pour sa beauté », a disparu, et sur son emplacement dort le village anglais de Lower-Granville. Et, dans les vingt-cinq années qui suivirent cette fondation, les Hollandais et les Anglais commencèrent à construire, sur les côtes plus méridionales dédaignées par Champlain, les villes de New-Amsterdam (New-York) et de Boston...

Demeuré seul avec les colons à Port-Royal, Dupont-Gravé, éprouvé par un rude hiver, allait lui-même abandonner l'entreprise dès l'été de 1606, sans l'arrivée d'un nouveau renfort. Mais, l'année suivante, l'intrigue — cette histoire est pleine d'intrigues — des armateurs de Dieppe et de La Rochelle réussissait à faire rescinder par Henri IV le privilège du sieur de Monts et de ses associés, et ce fut un jeune capitaine malouin, du nom de Chevalier, qui en apporta la nouvelle à Port-Royal. La colonie éphémère débarqua tristement à Saint-Malo, le 3 octobre 1607.

◇ ◇ ◇

Pendant ce temps, les Anglais commencent à s'intéresser eux

aussi à l'Acadie, et, quand Richelieu veut reprendre sérieusement l'œuvre de François I^{er} et de Henri IV, il va se heurter à des difficultés nouvelles. A l'hostilité du climat va se joindre celle de « l'ennemi héréditaire ». Et tout se compliquera encore quand, de part et d'autre, on fera entrer les Indiens dans la danse.

A cette danse (c'était souvent, littéralement, la danse du scalp!) on voit prendre part, à cette époque, un certain Gallois du nom de Thomas Argall, (« jeune homme brutal et emporté », nous dit un historien américain), qui dévasta l'établissement de Pentagouet, sur les côtes du Maine actuel (E.-U.). Les colons et missionnaires qui échappèrent au massacre furent jetés à la mer, sur une barque non pontée et ne durent leur salut qu'à la rencontre providentielle de pêcheurs malouins.

Le 4 juillet 1632, sous la conduite de Razilly, gentilhomme de Chinon, trois cents « Tourangeaux, Berrichons et Bretons, troupe d'élite », s'embarquent à Auray pour l'Acadie. Comme on le voit, la provenance des colons était loin d'être exclusivement bretonne. Les Normands et les Poitevins s'expatrièrent plus volontiers alors, et des provinces intérieures comme la Champagne et l'Ile-de-France, fournissaient des contingents importants. Chose également digne d'être notée : à cette époque, plusieurs familles anglaises ou écossaises, des Mac Lanson, des Peter, des Colleson, derniers survivants d'un essai malheureux de colonisation sous Charles I^{er}, s'attachent au sol acadien et se fondent dans la masse des colons français nouveau-venus. Ceux-ci les accueillirent bien et en firent des Mèlanson, des Pitre et des Colson. Certains de ces « Celtes d'outre-mer » se « receltifieront » plus tard en Bretagne...

◇ ◇ ◇

Pendant un siècle maintenant, la population acadienne va croître régulièrement, pour atteindre 12.000 environ en 1755. Elle sera souvent la proie des guerres et l'enjeu des traités entre la France et l'Angleterre. Sans entrer dans le détail assez embrouillé de ces luttes et de ces négociations, nous nous contenterons d'évoquer brièvement quelques épisodes où se sont distingués des Bretons au cours des deux dernières guerres entreprises si malheureusement par Louis XV.

La Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve avaient déjà été cédées aux Anglais par Louis XIV. Il ne restait plus à la France que l'Ile Royale (ou du Cap-Breton), avec sa citadelle de Louisbourg. Celle-ci dut capituler en 1745, quelques semaines après la victoire de Fontenoy... Victorieuse en Europe, la France décida de reprendre l'offensive au Nouveau-Monde. Une expédition fut immédiatement préparée pour reprendre Louisbourg. Deux officiers bretons, Guy de Coëtneupren de Kersaint et Toussaint de Lamotte-Piquet, sur leur vaisseau « *La Renommée* », s'y distinguèrent en vain. Louisbourg resta aux Anglais.

Avant la chute de Louisbourg, un certain capitaine Duvivier, partisan de la guerre offensive, avait cru pouvoir tenter de reconquérir la Nouvelle-Ecosse. Il comptait pour cela sur le concours actif des Acadiens de cette province. En fait, ceux-ci restèrent fidèles au serment qu'ils avaient fait de ne pas reprendre les armes, et le capitaine Duvivier dut se contenter du secours insuffisant des trois cents Micmacs de l'abbé Le Loutre.

Cet abbé Le Loutre est un personnage qui mériterait à lui seul une étude spéciale. Nous le retrouverons plus tard en Bretagne, d'où il était parti. Né à Morlaix, en 1709, il arriva en Acadie dès 1737. Avait-il, avant de quitter son pays natal, les sentiments anti-anglais que l'on dit traditionnels chez les Morlaisiens? Quoi qu'il en soit, il ne se résigna jamais à les voir maîtres de l'Acadie, et il fit de la « résistance » par tous les moyens, y compris les armes. En 1744, il avait raté, avec ses trois cents Micmacs, un coup de main contre Annapolis (ville anglaise près de Port-Royal et alors capitale de la Nouvelle-Ecosse). En 1749, ses paroissiens indiens de Shubenacadie déclarèrent la guerre à Cornwallis, gouverneur anglais de Halifax, nouvelle capitale. Ses Micmacs surprennent un détachement anglais et le capturent avec leur officier... Il est devenu « le général Le Loutre », et sa tête est mise à prix. Il organise la résistance (et l'attaque), de sa retraite du fort Beauséjour. Pour un Paul Féval, il y aurait matière à un roman (vraiment historique) dans ces derniers jours du fort Beauséjour (1755). Il n'y manquerait même pas un traître, un certain Normand de Vire, du nom de Thomas Pichon. Le misérable fortin, dont les deux canons tout rouillés éclatèrent aux mains des artilleurs, se rendit à la septième bombe. Le commandant Vergor, ami de Pichon et « résistant » de parade, se rendit gaiement (comme convenu et laissa à leur triste sort les derniers Acadiens de la province. Ce sort, prévu dès 1741, par l'arpenteur général Morris, dans un projet précis qui fut froidement appliqué alors, semblerait moins inexplicable peut-être, s'il n'avait été aussi longuement prémédité. Les Acadiens, bonnes gens, lui donnèrent simplement le nom de *Grand Dérangement*. Nous verrons en quoi consistait ce dérangement.

Quel que soit le jugement définitif qu'un historien documenté et impartial pourra, un jour, porter sur le « général Le Loutre », il nous est bien permis — et agréable — de constater que, s'il manqua de prudence ou de jugement (ce qui reste à démontrer), du moins il ne manqua pas de courage ni de dévouement, et, quand il y a trop de vertus à pratiquer à la fois, il est peut-être nécessaire de choisir... Avec ses compatriotes, les abbés Le Guerne, Manach et Vizien, l'abbé Le Loutre resta fidèlement avec ses Acadiens dans le malheur. Et, à l'époque où nous sommes arrivés, si l'on peut dire que le malheur des Acadiens est grand, qu'il est au plus haut point, il est loin d'être épuisé.



Mais, avant de quitter l'Acadie avec les Acadiens emmenés en Bretagne par l'abbé Le Loutre, arrêtons-nous un instant parmi les fugitifs restés dans leurs forêts. Nous y trouverons encore une figure bien attachante dans la personne de Joseph Guéguen, de la paroisse de Cocagne (car il y avait, en ces jours sombres, un pays de Cocagne en Acadie).

Arrivé tout enfant, de Morlaix, avec l'abbé Manach, pour devenir missionnaire, il dut renoncer au sacerdoce par suite d'un accident qui le laissa estropié d'une main. Réfugié d'abord à Saint-Pierre-et-Miquelon, il revint se fixer à Cocagne (actuellement au Nouveau-Brunswick) vers 1766. Marié trois fois, il gardait la nostalgie du sacerdoce, et (connaissait-il l'histoire du recteur de l'île de Sein, la vraie?) il se fit recteur de ce pays de Cocagne. Il baptisait, présidait aux mariages, et, le dimanche, récitait la « messe blanche ». Ce ministère clandestin finit par éveiller des soupçons, et l'attention fut attirée en haut lieu sur « un nommé Joseph Guigan... remplissant les fonctions de prêtre, tant pour les Français que pour les Sauvages ». Le Conseil fut « d'avis que ledit Guigan pourrait être un prêtre déguisé, et en conséquence », commanda « que requête soit faite au colonel Foster d'ordonner qu'il soit amené devant le Conseil pour être examiné... »

Joseph Guéguen ne semble pas cependant avoir été sérieusement inquiété. Il mourut à Cocagne même, le 28 février 1825, au milieu de ses nombreux enfants et petits-enfants. Beaucoup de « Goguen » sont ses descendants.

Ch. LEMARTÉ.

A suivre : *Les Acadiens en Bretagne.*

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE. — Sans parler des innombrables documents qui dorment dans les archives à Québec, Ottawa, Paris, Rennes, etc., il resterait beaucoup à glaner dans les ouvrages généraux (biographies de J. Cartier, histoires du Canada, histoire des colonies françaises...) et dans les publications des sociétés savantes de Bretagne et du Canada.

Voici quelques titres d'ouvrages particulièrement intéressants :

Lionel GROULX : *La naissance d'une race* (3^e éd., Montréal 1938).

Lionel GROULX : *La découverte du Canada* (ib. 1934).

Ant. BERNARD : *Histoire de la survivance acadienne* (Montréal 1935).

Ant. BERNARD : *Le drame acadien depuis 1604* (Montréal 1936).

Emile LAUVRIÈRE : *La Tragédie d'un peuple* (Paris 1924).

Ch. L.



UNE LETTRE DE CACHET

EN 1780, vivait à Paimpol un vieillard né avec le siècle. Il s'appelait Jean Armez, sieur du Poulpry, seigneur de Plourivo, le Bourblanc, Lanneven, Keranaouët, etc... Il avait des prétentions nobiliaires, bien qu'il n'eût jamais été qu'« ancien bourgeois » de Paimpol. Il était armateur et négociant, faisant le commerce des grains, surtout avec le Canada et les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, en même temps que « fermier de grosses terres », dont celle du Tertre-Jouan, aux environs de Saint-Brieuc.

La tarentule nobiliaire venait de ce qu'il avait acquis, en 1748, moyennant 44.000 livres, la seigneurie du Bourblanc que les propriétaires, la comtesse de Bonamour, le chevalier de Québriac, le marquis de Goulaine et madame de Rosmadec avaient obtenu de la Chambre des Requêtes du Parlement de Paris l'autorisation d'aliéner. Elle venait aussi des belles relations que lui avait procurées sa sœur Renée, avantageusement mariée à Paris, et sa fille Nathalie, dont le mariage avec un gendarme de la garde ordinaire du roi, le chevalier de Chalonge, lui avait donné des accointances avec des gentilshommes comme Bouvard de Fourqueux, de Pome-reu, de Saint-Rémy, etc. Comme la seigneurie du Bourblanc comportait une haute justice, à laquelle un roturier ne pouvait avoir directement droit, c'est Fourqueux qui avait bénévolement servi d'intermédiaire entre le roi et le nouvel acquéreur.

Marié avec une Vannetaise, Perrine Viel, de vingt-cinq ans moins âgée que lui, et avec laquelle Jean Armez s'entendit vite assez mal, il en avait eu, outre Nathalie, deux garçons, Nicolas, qui sera le premier procureur général syndic du département des Côtes-du-Nord, et Louis-Marie. Destinés en principe au commerce, l'attitude de leur père à leur égard fut tellement odieuse et déloyale qu'ils se décidèrent, le premier, à entrer dans les ordres sans la moindre vocation, le second, à faire son droit à Rennes.

Le seul chapitre sur lequel les deux époux s'entendaient parfaitement était celui de la dévotion. Ils observaient les abstinences, se confessaient et communiaient fréquemment. Néanmoins, l'existence parut à M^{me} Armez tellement impossible auprès de son mari

qu'elle obtint de lui, en 1774, l'autorisation de se retirer pour trois ans dans un couvent de Quintin.

L'inconduite de Jean Armez, avérée, éclatante, entraîna pour une part dans cette détermination. Délivré d'une femme, il faut l'avouer, froide et revêche, il ne se livra qu'avec plus d'entrain à ses déportements. Tandis que ses enfants, quand ils étaient au pays de Goëlle, indignaient l'avarice paternelle, en « donnant à manger », au Bourblanc, à des amis des deux sexes, le vieillard demeurait à Paimpol, dans son hôtel de la place du Martray, où il recevait aussi à sa façon. Son opulence lui rendait les conquêtes faciles. Il pourra se vanter, un jour, de ne point rencontrer de rebelles parmi les Paimpolaises. C'était sans doute exagéré. Mais n'y avait-il en jeu que des Paimpolaises ?

Le scandale a ses degrés. Même en province, dans ce XVIII^e siècle finissant, on montrait une largeur d'esprit qui pourrait étonner ceux de nos contemporains qui se sont émancipés des contraintes morales. Pourtant, un événement, sur lequel nous sommes mal renseignés, *scandalisa* bourgeois et marchands et inspira de graves craintes à sa famille. Autant que la réticence des textes permet de s'en rendre compte, il allait être traduit en justice pour certaines pratiques en honneur chez les Grecs, et même de son temps. Mais il s'agissait sans doute de mineurs assez bien apparentés.

Pour éviter le « déshonneur », sa femme et ses enfants résolurent, en 1780, de solliciter contre lui une lettre de cachet. Ils l'obtinrent, et Jean Armez fut conduit à la maison royale du Mont Saint-Michel, où rien ne lui manqua, si ce n'est la liberté.

Mais comme elle lui manqua ! Aussi ne cessa-t-il de faire entendre toutes sortes de réclamations. En 1781 Meslé, magistrat d'Avranches, se vit confier une enquête. Jean Armez l'accueillit de la manière la plus aristocratique et avec une certaine condescendance. Ce dont il parut le plus se plaindre, c'était de voir sa « noblesse » méconnue par les moines qui l'appelaient trop familièrement « monsieur Jean ».

Sans doute Meslé fut-il tôt édifié sur les causes de cette détention. Mais on était en un temps où les philosophes protestaient, non toujours sans raison, contre l'existence des lettres de cachet. La « philosophie » avait accès même dans les ministères où l'on se montrait plus disposé à élargir les détenus qu'à en constituer de nouveaux. A la fin de 1782, il n'était pas impossible que Jean Armez fût remis en liberté.

Femme et enfants furent atterrés. Son fils aîné, Nicolas, après avoir exprimé ses craintes à l'intendant de Bretagne, de la Bove, partit pour Paris solliciter le maintien de l'internement. De son côté, le marquis de la Houssaye y prêta « un intérêt particulier ». Nathalie Armez, « qui est un bon parti, ayant épousé le frère de l'aïeule de M^{me} de la Houssaye ». Quant à la femme de Jean Armez,

elle était sinon apparentée, du moins accointée avec la famille de l'intendant.

« ...J'ai connaissance du sujet, écrivait le marquis de la Houssaye... Après avoir joui d'une certaine considération dans le pays, [il] est tombé dans le mépris par la crapule dont personne n'ignore. Il est d'un caractère dur et farouche qui lui a attiré grand nombre d'ennemis; la plupart se voit fort aise de le voir dénoncé à la justice, et il est bien à craindre qu'il ne succombât si l'affaire est suivie; la réputation dont il jouit actuellement sur certains genres de débauche ne laisse aucun doute sur les preuves de ce qu'on lui impute. Si on lui laisse la liberté de voir qui bon lui semblera, il fera des volumes pour prouver son innocence; l'affaire qu'on lui a suscitée et qu'il est indispensable d'étouffer deviendra publique; il ne sera plus possible de l'arrêter et les suites en seront funestes, tant pour le vieillard que pour sa famille... »

Aussi le marquis de la Houssaye suggérait-il de ne lui laisser voir que sa femme, ses enfants et les personnes venant de leur part.

Bref, il s'agissait de protéger Jean Armez contre ses imprudences.

La lettre de cachet fut confirmée le 24 mars 1783. Mais allait-elle être maintenue ? Le 19 mai, le marquis de la Houssaye intervenait encore pour qu'il demeurât reclus le reste de sa vie. « ...Les personnes qui l'avaient dénoncé ont indiqué dans leurs interrogatoires des jeunes gens qui se sont prêtés à ce qu'on lui impute, et si cette affaire était suivie, il ne serait pas possible de le sauver... l'affaire n'ayant été assoupie qu'à la condition d'une réclusion perpétuelle. »

L'« affaire » était assurément d'importance puisque le baron de Breteuil estima utile de faire savoir que « Sa Majesté a décidé que la liberté ne serait pas rendue au prisonnier ».

Les démarches de l'intendant avaient été couronnées de succès. Mais, en janvier 1784, de la Bove quittait l'intendance de Bretagne. Son successeur, Bertrand de Molleville, était sans relations avec la famille vannetaise à laquelle appartenait la femme de Jean Armez. Le marquis de la Houssaye se hâta de circonvenir le nouveau venu.

Or, le baron de Breteuil, obligé de compter avec l'opinion publique, s'appliquait à multiplier les élargissements. Jean Armez ne cessait de protester contre son emprisonnement. En mars 1785, ses enfants reçurent la visite d'un prisonnier du Mont Saint-Michel, détenu depuis vingt-cinq ans et remis ainsi en liberté. Il avait promis à leur père de se rendre à Paris et de mettre « tout en usage » en sa faveur.

Les enfants d'alerter le président de la Houssaye qui alerta Bertrand de Molleville. L'intendant rappela aussitôt au baron de Breteuil « les faits graves et scandaleux qui nécessitent la réclusion

du sieur Armez ». Le ministre, ayant confirmé la décision royale antérieure, Bertrand de Molleville se persuada que « quelques démarches que l'on fasse en sa faveur... elles n'auront aucun succès ».

En effet, elles n'en eurent aucun. Quand Couraye du Parc, magistrat de Granville et commissaire pour le roi au Mont Saint-Michel, y procéda, du 14 au 22 mars 1786, à l'enquête que les nouvelles plaintes de Jean Armez avaient motivée, le vieillard s'étendit sur ses bonnes fortunes, manifesta sa hâte de revenir à Paimpol, exprima en souriant la crainte de voir venir « la mort plus vite que l'amour et la liberté ».

Il mourut le 24 décembre de cette même année. Il fut enterré dans le petit cimetière du Mont, au pied de l'abbaye. On y chercherait en vain sa tombe. L'oubli et le silence se sont faits sur les « scandales » qu'on lui imputait.

Nicolas Armez, à qui sa famille maternelle faisait miroiter, au diocèse de Vannes, l'espérance d'une abbaye, était entré depuis deux ans au séminaire de Saint-Sulpice. Il allait devenir chanoine de la cathédrale de Vannes. Ainsi s'amorçait une brillante carrière ecclésiastique à laquelle la Révolution devait donner un tout autre cours.

Finies les lettres de cachet!

Au fait, étaient-elles tellement bien « finies »? Et depuis 1789, n'a-t-on pas connu certaines décisions plus ou moins arbitraires auxquelles on a donné, par exemple, le nom d'« internements administratifs »?

LÉON DUBREUIL.



Une armée bretonne en 1870

M. LE MERCIER D'ERM se propose de donner prochainement une suite au fort volume qu'il publia en 1937 sous ce titre : *L'étrange aventure de l'Armée de Bretagne*, et ce sous-titre : *Le drame de Conlie et du Mans*. Mais il n'est pas trop tard pour parler de cette première publication, c'est même l'occasion d'y revenir, car il se peut que les années de guerre et celles qui ont suivi aient fait de l'ombre sur elle.

Or l'ouvrage est d'importance — pour les Bretons surtout, bien entendu — aussi documenté que doit l'être toute étude de caractère historique, ainsi qu'en témoignent la bibliographie et l'énumération, en l'appendice, des témoignages obtenus. Peut-être aurait-il gagné, dans les trente premières pages, à ne pas s'alourdir d'emprunts à des livres récents et largement répandus, tels que celui de Chuquet sur la guerre de 1870-71. L'auteur tenait à nous mettre dans l'atmosphère de ces jours difficiles, et il est trop vrai que tout est dans tout : mais, si l'on ne se limitait pas, que de redites ! La matière était elle-même assez fertile, l'information de l'historien assez abondante pour n'avoir aucun besoin de ces citations, dont une simple note, un renvoi au bas de la page aurait tenu lieu. Mais on ne saurait être sévère pour un apparent superflu que justifie dans quelque mesure la fréquente paresse du lecteur. Le fond solide de la documentation n'en reste pas moins constitué par les rapports officiels, les pièces d'ordre administratif ou militaire, les lettres des dirigeants, celles des chefs à tous les degrés de la hiérarchie, les récits des acteurs petits ou grands, ceux du moins qui sont assez ignorés pour avoir encore l'intérêt de l'inédit. A cet égard, M. Le Mercier d'Erme peut se féliciter de son enquête : elle a tous les droits à notre respect, par sa précision comme par son ampleur.



En juin 1940, quand tout croulait, dans une autre invasion, sous les coups du même envahisseur, il fut beaucoup parlé en haut lieu d'un réduit breton, et l'on sait dans notre Cornouaille que des mesures furent prises à ce moment pour héberger au bord de l'Atlantique, en des hôtels pour estivants, des ministres et des parlementaires. A Bénodet, à Beg-Meil, on amorça des réquisitions. On n'aurait pas facilement empêché les avions de survoler ces nouvelles capitales, ni les sous-marins de rôder dans leurs parages. Mais ce qui pouvait passer pour chimère au temps des chars d'assaut et des escadrilles aériennes

était sans doute réalisable soixante-dix ans plus tôt. Ainsi pensait le général Chanzy (dommage que ce fût un peu tard), quand il envisageait de rassembler « les forces locales de ce pays, si admirablement disposé pour la guerre de partisan. » La citation est dans le livre de M. Le Mercier d'Erm. S'il est permis à ce propos d'évoquer une impression personnelle, je me rappelle que le 16 juin 1940, me promenant seul et peu gai, par le plus beau temps de la carte, dans l'admirable campagne quimpéroise, je fus frappé comme je ne l'avais jamais été des facilités qu'elle offre à la défensive et à la surprise. Le chemin que je suivais coupait un peu plus loin la route de Brest, où je vis bientôt, sans vouloir encore comprendre, rouler vers le Nord des camions britanniques. Je regardais cependant se creuser entre deux hauts talus un fossé qu'aucun tank, je crois, n'aurait pu franchir, une foule de talus pareils, quadriller le paysage et offrir aux défilements de troupes des abris qui auraient nargué dans leurs carlingues les observateurs. Ce n'étaient partout, sous un manteau de verdure et de prés jaunissants, que buttes et ravins ; un terrain à faire enrager les stratèges de l'invasion. On devait bien voir, à Saint-Evarzec, à Duault, à Priziac, à Coëtmalouen, à Saint-Marcel, les ressources qu'il peut offrir, avec l'aide des habitants, à une guérilla résolue. En 1870, une pensée analogue fut à l'origine des lignes de Carentan, qui devaient fermer le Cotentin à la poussée des armées prussiennes. Qu'on songe aux lignes plus ou moins fortifiées que de bonnes troupes bien armées auraient pu tenir derrière la coupure de la Rance, de l'Ille et de la Vilaine, à celles qui pouvaient les recevoir, en cas de repli, derrière le Blavet et le Trieux, à celles que Chanzy, après la défaite du Mans, parlait d'établir plus à l'Est, derrière la Mayenne. Dans l'ample place d'armes qu'eût été alors la Bretagne, on pouvait facilement aller et venir, déplacer des troupes, faire circuler du matériel. Le réseau routier que le duc d'Aiguillon avait fait établir à des fins stratégiques, maltraité sous la Révolution, avait été réparé et complété.

Deux bonnes lignes de chemin de fer offraient leurs services, auxquels le canal de Nantes à Brest, plus fréquenté alors qu'il ne l'est aujourd'hui, ajoutait les siens. Enfin, on avait la maîtrise, ou plutôt l'entière disposition de la mer, et l'on pouvait sans crainte aller en Angleterre passer des commandes, faire venir d'Amérique des milliers de fusils, qui par malheur n'étaient pas de premier choix.

◇ ◇ ◇

A mesure que les armées d'invasion progressaient en France, il était naturel et normal que la résistance à l'envahisseur s'organisât à la périphérie, où l'on avait plus de temps devant soi. La formation d'une armée de Bretagne en 1870 a sa place dans le plan, spontané plus que concerté, d'un armement régional. Avant le désastre de Sedan, avant la capitulation de Metz, dès le 25 août s'était constitué, sous le nom de Légion bretonne, un corps de francs-tireurs aux ordres du lieutenant de vaisseau Domalain. Il avait un drapeau semé d'hermines et portant la devise bien connue : *Potius mori quam foedari*. Et M. Le Mercier d'Erm d'en conclure, avec quelque apparence de raison : « On ne parlait guère d'autonomisme en ce temps-là : on se contentait d'en faire. » S'ingulier autonomisme toutefois, au nom duquel ladite légion, au lieu de monter la garde à la frontière de la Bretagne, se transportait jusqu'aux Vosges et devait, après y avoir combattu, servir dans l'armée

de Bourbaki, dont elle partagea le sort, y compris l'internement en Suisse. C'est un autonomisme du même genre qui, en 1792, amenait à Paris des « patriotes » de Brest et de Marseille, et les faisait participer à la prise des Tuileries.

Certes l'Armée de Bretagne, composée de Bretons, se donnait pour tâche la défense de la péninsule, comme la Ligue de Normandie celle de l'Ouest, celle du Sud-Ouest, celle du Midi se proposaient de défendre leurs provinces. On a quelquefois plaisanté, à ce sujet, les Méridionaux, mis en doute leur ardeur guerrière. Plaisanteries usées et peu justifiées, il nous semble. Il y a partout des bravaches, mais aussi des braves. La Gascogne, le Béarn, le pays basque, le Languedoc ont une belle tradition militaire, et ils ont montré suffisamment, de 1940 à 1944, après 1942 surtout, de quel esprit de résistance ils pouvaient, eux aussi, être animés. Si l'armistice n'avait pas été conclu dès le 28 janvier 1871, seize jours après la bataille du Mans, les Allemands auraient dû se heurter à ces provinciaux, et si, par une chance assurément improbable, ces provinciaux avaient été vainqueurs, on peut être assuré d'une chose : c'est qu'ils ne seraient pas restés sur leurs positions, estimant leur mission accomplie, et que tous ensemble ils auraient poursuivi l'adversaire jusqu'à ce qu'ils l'eussent, selon la formule, bouté hors de France.

M. Le Mercier d'Erm a un peu méconnu cela, et quiconque avait quelque connaissance de ses écrits antérieurs n'a pas lieu d'en être surpris : il était de ces Bretons pour lesquels l'amour du pays avait pour corollaire inévitable un parti-pris général contre la nation. Je crois savoir que la dernière guerre a plus ou moins modifié cette attitude, qu'il n'a pas profité, comme d'autres, des malheurs de la patrie française pour l'insulter, et qu'il a gardé pendant ces quatre ans d'oppression une correction louable. Au surplus, quelle qu'ait été son œuvre de militant, nous sommes ici devant une étude historique, et nous nous devons de nous prononcer sur elle en toute objectivité, comme l'auteur se devait de l'écrire.

L'a-t-il fait ? Dans l'ensemble, oui. Je me borne à regretter, pour la valeur même de l'ouvrage, pour l'autorité qu'à tant d'égards il mérite, que certaine polémique s'y laisse voir, pas très souvent sans doute, mais encore trop. Quel abus, par exemple, aux pages 23 et 24, que d'annexer à l'autonomisme un homme comme le morbihannais Jules Simon, pour quelques lignes de préface qu'un Berrichon, un Auvergnat, un Franc-Comtois, n'importe quel provincial aimant sa province aurait, *mutatis mutandis*, contresignées, sans prétendre pour autant faire la leçon à la France ! Ailleurs, notre historien ne se montre-t-il pas trop prêt à réduire les rares succès que nos troupes remportèrent, qu'il s'agisse de Droué, de Bapaume, de Coulmiers ou de la reprise du plateau d'Auvours, où se distinguèrent des Bretons ? Il semble, dans le cas des batailles, se complaire à des oppositions d'effectifs qui mettent en lumière notre honteuse infériorité : ici, 61.000 Français contre 15.000 Allemands, là 180.000 contre 101.000, 60.000 contre 10.000, 130.000 contre 45.000, 140.000 contre 74.000. Si tels sont les chiffres, il va de soi qu'il ne faut pas les dissimuler : mais y a-t-il lieu de s'en réjouir ? Et tout de même ceux qui concernent la bataille du Mans nous laissent perplexes : comment quatre corps d'armée allemands, les III^e, IX^e, X^e et XII^e, augmentés de cinq divisions de cavalerie (quatre et demie, dit la page précédente), peuvent-ils ne donner que 74.000 hommes, si trois corps d'armée français,

les XVI^e, XVII^e et XXI^e, augmentés seulement de deux divisions de Cavalerie, arrivent, même avec l'appoint de la division de Bretagne, à un total de 140.000 hommes ? Est-ce qu'un corps de l'armée française fait le double d'un corps allemand ?

◇ ◇ ◇

M. Le Mercier d'Erm n'aime pas la guerre. Il a raison, et je pense que quatre-vingt-dix-neuf Français sur cent ne l'aiment pas plus que lui. Je serais même prêt à le jurer par Rabelais, La Bruyère, Fénelon, Voltaire, Condorcet, Michelet, Hugo, notre compatriote Renan et tous les écrivains de France qui, en raillant ou en flétrissant la guerre, ont exprimé le sentiment général de la nation. On ne trouverait pas aisément chez nous un philosophe ou un historien pour écrire, comme l'Allemand Henrich von Treitschke : « Une paix perpétuelle, chose non seulement irréalisable, mais absurde » et, renchérissant : « Bannir à jamais la guerre, espoir non seulement absurde, mais profondément immoral » ou, comme Ernst Hasse, l'un des animateurs de la Ligue pangermaniste : « Rien n'est plus immoral que de considérer la guerre comme une chose immorale ». Il y a cependant de « justes guerres », comme disait Péguy, et, comme disait Vauvenargues, « la guerre est moins onéreuse que la servitude ». On ne saurait raisonnablement mettre au compte d'un esprit de massacrer la résistance armée d'un peuple à l'agression.

C'est pourquoi nous éprouvons quelque gêne à lire une phrase comme celle-ci : « La France devait rester seule au cours de cette guerre provoquée par elle — vous en êtes sûr, mon cher confrère ? — et qu'elle prolongeait inconsidérément ». Quelle sévérité ! Thiers, à vrai dire, était assez de cet avis. Ce n'était pas celui du Prussien von der Goltz, qui publia en 1877 un livre intitulé *Gambetta et ses armées*, où nous pouvons lire ceci : « Si jamais notre pays devait subir une défaite comme celle que la France a essuyée à Sedan, je désirerais vivement qu'il vint un homme qui sût, comme Gambetta, l'embraser de l'esprit de résistance poussé jusqu'à ses dernières limites. »

Il nous plaît, en revanche, que l'auteur n'ait pas craint de se contredire un peu en accordant à Keratry ce qu'il refusait à Gambetta : Gambetta était fou de prolonger (et même d'organiser) la résistance française, mais Keratry avait raison d'organiser la résistance bretonne. A vrai dire, l'un et l'autre ne faisaient que répondre au vœu des populations — non pas, cependant, de tous. J'appartiens à une génération pour qui ces choses ne sont pas seulement de l'histoire écrite, mais aussi de l'histoire parlée. Mon père était de ces mobilisés que Keratry rassembla dans la Sarthe, au camp de Conlie. Il quitta Concarneau, avec d'autres Concarnois, dont le peintre Alfred Guillou, le jour des Morts — sinistre augure ! — Concarneau, ou peut-être Quimper. Ils furent de la division de marche qui combattit à Droué et au Mans, sous les ordres du général Gougard. Mon père était sergent-fourrier et Guillou, je crois, sergent. De Droué au Mans, la nuit, dans leur « retraite infernale », des hommes dormaient en marchant, et ne se réveillaient qu'aux baltes, quand ils butaient du nez sur le sac du soldat qui les précédait. La bonne humeur, dans ces épreuves, ne perdait pas tous ses droits, et j'ai entendu plus d'une fois Alfred Guillou raconter comment son père, « le Pilote », venu avec la plus jeune de ses filles embrasser leur fils et frère et serrer la main des autres Concarnois, était tombé en pleine bataille du Mans, comment il leur avait fait servir à tous un café brûlant, comment était

survenu un ordre de ralliement qui ne leur laissait pas le temps de le boire, comment enfin le visiteur avait à lui seul, « lui qui n'aimait pas le café », vidé tous les verres, pour ne pas courir le risque de les laisser aux Prussiens !

Ce sont là des histoires auxquelles on m'excusera de me laisser aller. Mais ce que je puis garantir, en me référant à des souvenirs de jeunesse, c'est que ces soldats plus ou moins improvisés qui allaient défendre leur Bretagne pensaient bien, du même pas, aller au secours de la France. Nul d'entre eux, que je sache, ne s'est plaint, en se voyant incorporé dans l'armée de la Loire, d'être employé à une tâche qui n'était pas la sienne. Et ils ne furent pas, sauf erreur, de ceux qui pestèrent le plus contre la fatigue, l'insomnie, le froid, la faim et le reste.

◇ ◇ ◇

Keratry avait-il une autre pensée en ressemblant à Conlie plus de 60.000 Bretons ? M. Le Mercier d'Erm ne craint pas de lui attribuer des intentions que lui-même, à la place du général, aurait peut-être eues. « Qui oserait affirmer, écrit-il, que Keratry n'a pas été hanté par le grand rêve de liberté qui, depuis quatre siècles, sommeille confusément au fond de l'âme bretonne ? Proclamer, à la tête de son « Armée de Chouans » et avec la complicité de ses amis rennais, l'indépendance de la Bretagne ou tout au moins son autonomie, son « home rule » !... Etre le libérateur que tout un peuple acclame ! Quel rêve, en effet ! Quel mirage ! Quelle obsession ! » Obsession, rêve, mirage, oui, je crois bien que ce sont les mots qui conviennent. En vérité, la Bretagne ne se sentait nullement asservie, et rien dans le livre de M. Le Mercier d'Erm, à part quelques lignes comme celles-là, où il prête libéralement du sien à ceux dont il conte l'histoire, ne nous autorise à croire qu'un pareil mirage la possédât.

J'ai publié dans la *Revue de France*, le 1^{er} juin 1934, sous ce titre : *Une tentative de coup d'Etat en Décembre 1870*, une note de l'ingénieur Armand Rousseau que m'avait communiquée son fils, le conseiller d'Etat. M. Le Mercier d'Erm la mentionne. Armand Rousseau fut, avec le grade de colonel, un des principaux organisateurs du camp de Conlie. La tentative consistait, pour Keratry, à ressaisir, avec l'aide de ses compatriotes Glais-Bizoin, membre de la Délégation Nationale et Le Bouëdec, général de brigade, la direction du camp et des Forces de Bretagne, à laquelle il avait renoncé de lui-même le 28 novembre. Elle avorta devant l'opposition du général de division de Marivault, devenu à Conlie le successeur de Le Bouëdec, qui lui-même avait provisoirement succédé à Keratry. Keratry aurait certainement mieux fait de ne pas démissionner : mais il avait l'habitude des démissions. S'il revint sur celle-ci, quoi de plus explicable, sans qu'il soit besoin de recourir à un séparatisme de fabrication plus récente ? L'Armée de Bretagne était son œuvre. Il pensait — et non à tort — que l'action d'une telle armée, entièrement recrutée dans une province, ne pouvait être plus efficace nulle part qu'à la frontière de cette province. Et sans nul doute le pensait-elle comme lui. Malheureusement, on ne le pensa point à Tours ni à Bordeaux.

A peine signé le décret du 22 Octobre 1870, qui créait officiellement « les Forces de Bretagne », Gambetta parut le regretter, sans doute sous l'influence de son entourage. Ces hommes, qui pour la plupart étaient de bonne volonté, il fallait les loger, les nourrir, les armer, les instruire.

Tout ce que pouvaient faire le général de Keratry et ses seconds, le commissaire-général Carré-Kerisouët, le colonel Le Bouëdec, promu bientôt général, le capitaine de frégate Gougeard, le colonel d'Artillerie de Marine Jullien, le colonel-ingénieur Armand Rousseau, le lieutenant-colonel de Vauguion, le médecin principal Robert Gestin, etc., ils le firent. On n'avait pas malheureusement prévu que le sol argileux se détremperait sous l'action de la pluie et de la neige au point de transformer le camp en une ville de boue — *kerfank*. Mais l'approvisionnement, avec l'aide empressée des fournisseurs bretons, était bon et peu coûteux (0 fr. 71 par homme et par jour), et si l'instruction ne fut pas ce qu'elle aurait dû être, c'est que les armes firent défaut, du moins les bonnes armes, et cela non par la faute du chef, qui se dépensa beaucoup pour en trouver, mais par celle des dirigeants et des bureaux, qui étudiaient dans toute la mesure du possible ses demandes et ses réclamations.

Pourquoi ce mauvais vouloir ? Les coupables se sont bien gardés de donner explicitement leurs raisons. Mais est-il si difficile de les entrevoir ? Il y a d'abord l'hostilité naturelle aux administrateurs contre ce que la règle n'a pas prévu, et celle, en particulier, de l'armée régulière contre des corps francs. En fait, ce furent des officiers du Ministère de la Guerre, le colonel de Loverdo, le colonel Thoumas, le général Haca, au Ministère de la Marine l'amiral Fourichon, qui sabotèrent, on peut le dire, avec le plus de suite l'organisation de cette armée provinciale qui, convenablement armée et suffisamment instruite, aurait pesé d'un bon poids dans la balance des forces. Ceci n'est pas hypothèse tendancieuse, conjecture aventurée : les pièces officielles, les témoignages irréfutables sont là, et ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que de les avoir réunis.

Autre raison, moins voyante, mais difficilement niable : la politique, une fois de plus (et non pas la dernière), s'était introduite où elle n'avait rien à voir. Un homme comme Gambetta incarnait l'esprit républicain. Il n'aurait dû s'agir que de sauver la France : mais il s'agissait aussi, pour le Gouvernement provisoire, de fonder la République. Or la Bretagne était pour beaucoup de gens une des terres élues de la réaction. Des prêtres réfractaires, des chouans, Quiberon, la duchesse de Berry, voilà ce qu'évoquait son seul nom : qu'on relise seulement le *Quatre-vingt-treize* du père Hugo, de trois ans postérieur ! Il y avait sans doute des républicains en quantité parmi les mobilisés de Conlie ; mais l'imaginaire trouve aisément plus de crédit que le réel, et il est si fréquent que l'histoire se transforme en légende !

Est-ce que la crainte du séparatisme a joué aussi en l'occurrence ? Le 22 novembre, Freycinet, délégué à la guerre, télégraphiait à Keratry : « Je vous conjure d'oublier que vous êtes Breton pour ne vous souvenir que de votre qualité de Français. » Le mot était maladroit, et M. Le Mercier d'Erm n'a pas manqué d'en tirer parti dans le sens qu'on devine. Était-ce exactement celui que lui donnait Freycinet ? Est-ce qu'à Tours on appréhendait une scission bretonne ? C'est bien douteux. Mais on savait que Keratry prétendait défendre la France en protégeant uniquement la Bretagne. Or la II^e Armée de la Loire était en péril. Il était urgent de la secourir. Il y avait quelques milliers d'hommes à peu près armés à Conlie : on leur faisait un appel de détresse. Keratry, malgré quelques-uns de ses lieutenants qui croyaient sage de garder à cette armée bretonne toute sa cohésion avec sa meilleure raison d'être, se rendit à cet appel pathétique. Chanzy, en tout cas, quelques jours après la bataille

du Mans, était loin d'envisager le péril autonomiste, quand il se disait qu'aux avancées de la Bretagne les mobilisés bretons, « réunis sous des chefs de leur choix, sentiraient que c'était leur sol, leurs foyers et leurs familles qu'ils allaient défendre. » Il savait que la France entière était intéressée à cette défense.

Il a accusé ceux de l'Ille-et-Vilaine d'avoir, par un repli inconsidéré, provoqué la défaite du Mans. Il a eu tort : la position de la Tuilerie n'était pas tenue par eux, qui se trouvaient de côté et en arrière, mais par des troupes de réguliers qui ne s'accrochèrent pas au terrain. Eux aussi ils rétrogradèrent. d'ailleurs sans débandade. Mais que pouvaient-ils faire, armés de mauvais fusils à piston, de Springfields mal usinés dont on ne leur avait pas appris le maniement et que, presque tous, ils recevaient seulement sur le champ de bataille ? Là était l'erreur, là était le crime, non pas de Keratry ni de ses successeurs, mais des aveugles et des sourds qui faisaient la loi dans les ministères. Sur ce point essentiel, l'enquête de M. Le Mercier d'Erm, reprenant et complétant les enquêtes antérieures, est convaincante : elle l'aurait été un peu plus encore, s'il n'avait cru devoir rappeler çà et là qu'il était le fidèle d'une cause peu défendable. Du moins l'était-il à cette date : depuis, il y a eu la guerre. Elle a pu modifier ses vues.

Auguste DUPOUY.



L'agriculture bretonne face à la concurrence mondiale

Nous voudrions attirer l'attention sur un aspect de l'agriculture bretonne : l'exiguïté de l'exploitation et quelques-unes de ses conséquences.

Notons d'abord que la propriété est relativement peu répandue. En 1929, les exploitants cultivant exclusivement leurs terres étaient 46 % dans les Côtes-du-Nord, 74,6 % dans l'ensemble de la France. Sans doute, un certain nombre de fermiers et métayers étaient en même temps propriétaires. Si l'on considère l'ensemble des biens recensés, ceux-ci étaient, en 1882, dans les Côtes-du-Nord, exploités par leurs propriétaires dans une proportion de 52,4 % ; c'était pour ainsi dire la plus faible proportion de toute la France, dont la moyenne était de 79,7 %. Ce département arrivait au 83^e rang à ce point de vue ; les autres départements bretons étaient également à la fin de la liste du 70^e au 80^e rangs. En 1901, la France ne comptait que 38 fermiers ou métayers sur 100 exploitants ; les Côtes-du-Nord, 68. Après la guerre de 1914, la propriété s'est répandue en Bretagne, mais surtout dans la petite exploitation. En 1946, le faire-valoir direct comportait, dans les Côtes-du-Nord, 56 % des très petites exploitations inférieures à deux hectares ; 45 % des petites de 2 à 10 hectares ; 32 % des moyennes de 10 à 20 ha., et seulement 19 % des « grandes » de 20 ha. et plus.

Pays de petite propriété, la Bretagne est en même temps un pays de petite exploitation.

C'est la province où il y a le plus d'exploitations agricoles, comme le montrent les statistiques de 1946.

	Nombre d'exploitations	Surface moyenne
Côtes-du-Nord	57.055	9 hect. 15
Finistère	52.850	9 hect. 92
Ille-et-Vilaine	52.659	10 hect. 05
Loire-Inférieure	43.573	11 hect. 04
Morbihan	45.505	10 hect. 68

(Notons que ces cinq départements ont à peu près la même superficie).

De tous les départements français, c'est dans les Côtes-du-Nord qu'il

y a le plus d'exploitations agricoles. C'est aussi, on le voit, le département breton où la superficie moyenne des fermes est la plus petite. Pour cette raison — et aussi parce que nous la connaissons mieux — nous allons étudier spécialement la structure rurale des Côtes-du-Nord. Mais tout ce que nous en disons s'applique au reste de la Bretagne.

On constate une tendance à l'accroissement de la superficie ; mais ce mouvement est très lent. Dans les Côtes-du-Nord, la superficie moyenne était de 6 ha. 86 en 1882, de 9 ha. 06 en 1929, de 9 ha. 15 en 1942. En 1929, cette moyenne était de 9 ha. 51 dans l'Ille-et-Vilaine, 9 ha. 54 dans le Finistère, 11 ha. 17 dans le Morbihan.

La moyenne de la France était de 11 ha. 64. Et si ce dernier chiffre n'est pas plus élevé, le fait est dû en grande partie à la viticulture, très répandue dans la moitié méridionale de la France, et qui d'ordinaire entretient une famille avec une superficie moindre. Or, en Bretagne, sauf d'étroites régions maraichères, les cultures sont d'un rendement pécuniaire qui exige plus d'espace vital par famille, d'autant que la famille rurale y est généralement plus nombreuse que dans le Midi. Les petites exploitations de moins de 10 hectares étaient généralement, en 1929, aux environs de 70 % dans les départements bretons, et la grande exploitation de plus de 50 hectares y représentait moins de 1 %.

En 1942, il y avait encore, dans les Côtes-du-Nord 63 % des exploitations qui se maintenaient inférieures à 10 hectares. Et plus des deux tiers de celles-ci étaient encore inférieures à 5 hectares. Des 37 % qui dépassaient 10 ha., près des trois quarts s'étageaient entre 10 et 20 hectares. Environ une exploitation sur dix outrepassait 20 hectares, et sur les 5.896 qui étaient dans ce cas, 5.432 étaient en dessous de 40 hectares. En 1946, la proportion des exploitations inférieures à 10 hectares était de 59 %, dont les 4/5, allant de 2 à 10 hectares, pouvaient être considérées comme entreprises agricoles. Sur les 41 % qui comptaient plus de 10 hectares, près des trois-quarts étaient inférieures à vingt hectares.

Petite propriété, petite exploitation, coïncidant avec une forte natalité et par conséquent une importante consommation familiale des produits de la ferme. On pourrait ajouter : petits débouchés, d'une manière habituelle, soit par manque de moyens de communications suffisants, soit par suite de la concurrence. La conséquence était une petite trésorerie.

Fût-elle possédée en propriété, une telle exploitation ne suffit pas d'ordinaire à faire vivre dans une véritable aisance ceux qui la travaillent. Il convient en effet de considérer la fertilité de la région. Passe encore que sur le littoral riche, où le maraichage se mêle à une plantureuse polyculture, sous un climat particulièrement favorisé, certains cantons présentent une superficie moyenne de 6 ha. 64 par exploitation, ou même de 4 ha. 74 sur une côte peuplée en grande partie de retraités. Mais que dans l'« intérieur », en pays de collines, exposés à de fréquentes gelées, une masse compacte de 8 cantons (de Plouec à Caulnes et de Jugon à Merdrignac), sur des terres moyennes et plus souvent médiocres et même nettement mauvaises, aient de 62 à 70 % de leurs exploitations comptant seulement de 3 à 9 ha. 9, et réalisent une moyenne de 8 ha. 31, une telle distribution du socle agraire ne sera plus viable demain, si tant est qu'elle le soit encore aujourd'hui. Quelle qu'en soit l'origine, ce morcellement des terres, plus ou

moins adapté à l'économie et aux procédés de culture d'un autre âge, maintenu jusqu'à nos jours, tant par l'institution de la propriété individuelle que par l'abondance de la demande dans un pays très peuplé, s'est opposé à l'introduction de l'équipement très moderne qui seul eût rendu notre agriculture rentable.

Comment, en effet, avec la petite trésorerie qui correspond à une si petite exploitation, se procurer des tracteurs et les outils dont ils supposent l'acquisition ? En eût-on les moyens pécuniaires, les acheter serait immobiliser des capitaux qui ne seraient jamais amortis. C'est tellement vrai que bon nombre des cultivateurs du département qui se décident à adopter un équipement mécanique, s'ils ne sont pas à la tête d'une exploitation moyenne ou grande, louent une ou même deux fermes, en outre de leur ancienne entreprise. Mais la terre fait souvent défaut, les cadres institutionnels résistent, ceux qui sont établis ne cèdent pas si facilement leur place.

Quelle différence avec les « pays neufs » ! Par exemple, les Bretons qui sont partis au Canada vers 1900, étaient, au bout de peu de temps, pour la plupart, propriétaires d'une exploitation de 63 hectares, qui n'ont pas tardé à être défrichés. Le cadre appelait la culture mécanisée.

Même en France, se sont constituées de grandes exploitations, par exemple aux environs de Paris, les usines de la Capitale et de la banlieue ayant attiré, par leurs hauts salaires, ouvriers agricoles, domestiques, petits fermiers et petits propriétaires du pays.

Certes, il ne faut pas présenter comme un idéal ces grandes entreprises où la main-d'œuvre, en majeure partie étrangère, est en fait prolétarisée. Où sera donc la solution française ? La grande exploitation de culture extensive ne peut évidemment être pratiquée chez nous. Car, si aux Etats-Unis, un cultivateur nourrissait presque trois fois plus de personnes qu'un travailleur agricole français (14,8 contre 5,1) dans les années 1935-1939, et même quatre fois plus (20) en 1944, c'est qu'il a incomparablement plus de terres à sa disposition (1). La France exploitant 63 % de ses terres, ses agriculteurs disposent d'environ à peine 4 hectares 5 chacun en moyenne. Aux Etats-Unis, pour une proportion de terres cultivées égale à celle de la France, c'est-à-dire 63 % de cet immense territoire, l'agriculteur américain disposerait de 70 hectares. Les Côtes-du-Nord ne comptent pas une moyenne de 3 hectares par personne active de la corporation agricole. C'est donc la culture intensive qui s'impose en France et spécialement dans les Côtes-du-Nord et les autres départements bretons.

Dans ces conditions, n'y a-t-il pas d'intermédiaires entre la grande exploitation prolétarisée et la petite entreprise qui languit dans des méthodes arriérées et peu rémunératrices ? Si ; il y a la coopération. C'est en partie au régime de l'association que des pays de petite culture, comme la Belgique, la Hollande et le Danemark doivent de réaliser des prix de revient très rentables, grâce à de forts rendements, dus eux-mêmes à des façons exceptionnellement soignées, résultat d'un équipement moderne. Ces pays atteignaient, vers 1920, un rendement moyen de 24 à 27 quintaux de blé à l'hectare, alors que celui de la France ne dépassait pas 13.

(1) C'est le cas également en Nouvelle Zélande où, en 1946, un agriculteur nourrissait 33 personnes. Il y a toutefois d'autres causes, en outre, pour expliquer qu'entre les deux périodes 1895-1899 et 1935-1939 le nombre des personnes nourries par un cultivateur soit monté de 7,6 à 14,8 en Amérique et seulement de 4,3 à 5,1 en France.

Les rendements français, qui sont nettement supérieurs à ceux des Etats-Unis, sont très dépassés par ceux des pays voisins, dont le sol pourtant est souvent inférieur au nôtre. Voici simplement deux exemples empruntés à des cultures particulièrement importantes.

Rendements moyens en quintaux à l'hectare pour la période de 1931 à 1935 :

	Blé	Pommes de terre
Etats-Unis (1)	10	75
France	15,1	111
Allemagne	19,2	156,3
Belgique	25,9	212,6

Pour la période 1932-36, les chiffres sont généralement plus élevés. Pour le froment :

France	15,91	Suède	23,6
Allemagne	21,2	Belgique	26,9
Grande-Bretagne	23	Pays-Bas	29,9

Pour les pommes de terre, le rendement français étant de 110 quintaux, celui du groupe Allemagne, Grande-Bretagne, Suède et Suisse était de 159 ; celui du groupe Belgique, Danemark, Hollande, de 191.

L'une des principales explications se trouve dans les quantités d'engrais utilisés. A la veille de la dernière guerre, l'Allemagne employait 2 fois plus de phosphate que la France, 4 fois plus d'azote, 5 fois 1/2 plus de potasse.

Les rendements des Côtes-du-Nord sont sensiblement ceux de l'ensemble de la France, peut-être légèrement supérieurs. Ainsi, en 1945, pour le blé, on attribuait une moyenne de 15 quintaux à la France, et de 15,5 aux Côtes-du-Nord. Mais on sait à quel prix en fait de quantité de main-d'œuvre : une personne pour 2 hectares 9, dans ce département, au lieu de 4,9 dans l'ensemble de la nation. Or, la France est très en retard, et elle l'est de plus en plus, au point de vue de la productivité par personne, par rapport à ses voisins. Pour quelques-uns de ceux-ci, la proportion est du simple au double.

Productivité par homme actif en agriculture :

	1910-1913	1935-1938
France	100	100
Belgique	160	176
Hollande	164	205
Grande-Bretagne	196	202

Or, du point de vue de la superficie cultivée par personne, les Côtes-du-Nord atteignent à peine, vis-à-vis de l'ensemble de la France, le rapport de 60 pour 100.

On voit donc quelles réserves il convient d'apporter, au moins en ce qui concerne les Côtes-du-Nord, aux conclusions officielles de l'enquête agricole de 1946 au sujet de la Bretagne. « L'agriculture bretonne s'est complètement transformée depuis une cinquantaine d'an-

(1) L'U. R. S. S. est à rapprocher des Etats-Unis. Pour la période 1932-1935, elle atteignait seulement 8,2 pour le blé, et 82 pour les pommes de terre.

nées ». Evidemment, nous n'en disconvenons pas. Mais ce qui suit demanderait des distinctions importantes : « l'agriculture particulièrement favorisée est dans une situation exceptionnellement brillante ». Cette appréciation est pour le moins exagérée, sinon tellement par rapport à la France, du moins par rapport à un bon nombre de pays voisins. L'illusion est venue de ce qu'on s'est volontairement placé dans ce cadre de la France seule et au point de vue de la quantité de la production par rapport à la superficie totale de la région. A ce titre, on est peut-être autorisé à qualifier la Bretagne de « Pays riche, très gros producteur ». Il y aurait à envisager, comme nous l'avons fait, d'autres considérations que celles auxquelles on semble s'être tenu ! « Le pays pauvre, est, à l'heure actuelle, considéré par les Services agricoles et le Ravitaillement Général comme le plus important de France, en raison de la quantité des produits essentiels qu'il fournit ». Peut-être, mais il ne faudrait pas oublier que la Bretagne cultive 72 % (1) de son sol, alors que la proportion pour l'ensemble de la France n'est que de 62 %. Il faudrait se souvenir surtout que, pour une superficie qui représente 6,3 % de la France, sa population se chiffre à 7,21 % de celle de la nation, et en particulier sa population rurale est de 10,68 % de celle de la France, les Côtes-du-Nord en particulier, qui sont seulement 1,1 % de la France en étendue, en étaient 2,4 %, en 1942, pour la population active. De ce point de vue, les Côtes-du-Nord, pour atteindre seulement la prospérité moyenne de la France, devraient donc réaliser des rendements doubles de ceux de la nation, c'est-à-dire supérieurs à ceux des Pays-Bas qui, en bien des domaines pourtant, approchent de ce coefficient. On en est évidemment très loin.

Non seulement il y a en Bretagne un excès considérable de main-d'œuvre, mais on y constate aussi un gaspillage d'outils et d'énergie, c'est-à-dire, en l'occurrence, de traction animale.

Et que dire de la perte de temps entraînée par la multiplicité des talus ? Le Docteur Javal a établi le schéma des opérations pratiquées, en moyenne culture, sur un champ de 10 hectares (400 mètres sur 250), pour récolter du blé, après trèfle de l'année précédente. Il trouve, d'une part, 63 journées de 9 heures de travail effectif et 1 heure d'allées et venues, pour faire quatre fois le trajet de la ferme aux champs ; d'autre part, 900 km. parcourus pour l'ensemble des façons, depuis la préparation du champ jusqu'à la moisson. « Voyons maintenant, dit-il, comment va s'y prendre notre voisin, en petite culture morcelée, pour faire le même nombre d'hectares de blé. Il va faire ses 10 hectares en 20 parcelles. Il fait les trajets supplémentaires suivants : 300 kms parce qu'il travaille avec des outils plus petits, ou qu'il remplace des façons superficielles par des labours ; 100 km. de piétinements aux tournants, parce qu'il travaille sur des enrayures trop courtes ; 100 km. pour se décanonner aux attelées rompues ; (pour passer d'un champ à un autre) ; 400 km. sur route, pour se rendre à son travail, en tenant compte qu'il mettra 100 jours pour faire ce que son voisin fait en 60.

« Entre les deux cultures comparées, la différence de chemin parcouru est presque du simple au double. La proportion entre le temps utilisé et gaspillé est du même ordre. La première qualité de l'agriculteur est d'être un bon marcheur, puisqu'il ne peut pas faire moins, pour cultiver ses 10 hectares, que le trajet équivalent à la distance de

(1) A l'époque de l'enquête, les Côtes-du-Nord cultivaient 73,91 % de leur territoire.

Paris à Marseille. Il est si peu regardant qu'il fait volontiers le retour par dessus le marché. Nous ne sommes pas obligés de le persuader qu'il a raison...

« La ferme de Mr. Thomas Campbell, dans l'Etat de Montana, comprend 20.000 ha, dont 16.000 en blé ; et elle occupe 56 tracteurs, 60 semoirs et produit 150.000 quintaux de blé par an. Le laboureur qui part le matin avec son équipage ou sa machine, de l'extrémité d'une pièce de terre, y revient le soir, après avoir creusé une double ligne de sillons, et il a fait un seul tournant dans sa journée. J'ai un voisin qui en fait un par minute. Entre la grande exploitation aux 20.000 hectares, d'un seul tenant, et la culture d'un cheval de mon voisin, divisée en loquettes de quelques ares chacune, il y a juste milieu qui mérite d'être discuté » (1).

La preuve en est suffisamment établie : les exploitations trop petites, où la coopération n'intervient pas comme contre-poids, et qui, en outre, sont elles-mêmes morcelées en minuscules parcelles, que celles-ci soient dispersées ou non, entraînent des prix de revient considérables. Or, c'est à l'excès, le cas en Bretagne.

Ayant analysé une commune de France où il se trouve « 14 patrons en miniature qui vont de 2 hectares en 10 parcelles, jusqu'à 17 hectares en 42 parcelles », le D^r Javal dit à leur propos : « Ils ne continuent que par la force de l'habitude. De l'aven unanime des cultivateurs de la commune, eux compris, ces exploitations ne sont pas viables. Poussée à ce point là, l'absurdité de cette culture n'est contestée par personne ». Or, ce sont là des proportions ordinaires dans les Côtes-du-Nord. Nous avons vu, en effet, que l'étendue moyenne des exploitations y était de 9 ha 06 en 1929. Et, d'autre part, la surface moyenne des parcelles en 1882 y était de 42 ares, ce qui, pour 17 hectares, ferait 40 parcelles, précisément. Actuellement, les champs semblent être d'une superficie supérieure, mais encore insuffisante. D'après les sondages menés par le Mouvement familial rural, d'après les directives du Centre National d'études rurales, ils sont presque tous inférieurs à un hectare dans le Trécor ; la moitié ou presque le sont encore dans le Goëlo et le pays de Dinan, et le tiers dans l'intérieur. Tenant compte du relief et des landes qui doivent rester landes, des cultivateurs clairvoyants souhaitent de voir les champs atteindre une surface moyenne de deux hectares.

Petite propriété, petite exploitation, petite trésorerie, faibles rendements, prix de revient excessifs ; voilà, dans la majorité des cas, les caractéristiques de l'agriculture bretonne. Or, sur un marché donné, pour une marchandise donnée, à un moment donné, il n'existe qu'un seul prix de vente. Et, de plus en plus, avec les Bourses et la radio, le monde entier tend à n'être plus qu'un unique marché, pour des marchandises de première importance comme le blé. L'agriculture française en général, l'agriculture bretonne en particulier, entretient donc en concurrence avec les pays de grande culture, d'une part, et ceux de forts rendements, d'autre part.

Pour y pallier, on a institué les primes. L'Assemblée Nationale a décidé l'octroi d'une prime à l'hectare. Cette prime, fait-on remarquer, favorise plus particulièrement les petits producteurs. « En effet, dit-on, si la Commission s'accorde par exemple sur une prime de 3.000 francs l'hectare, le producteur qui récolte 10 quintaux par hectare recevra

(1) D^r JAVAL, La grande misère de la petite culture. Reuss de Paris, 15 mars 1933.

300 francs par quintal, tandis que celui qui en récolte 30 quintaux n'aura que 100 francs. Ce système, étendu à tous les producteurs, semble donc préférable au projet initial des communistes (projet Castera) qui prévoyait un prix différentiel pour les seuls départements qui avaient obtenu un rendement moyen de 15 quintaux à l'hectare ». Evidemment, le rendement moyen départemental, s'il est une première approximation, est tout de même une simplification profondément injuste. Un département comme celui des Côtes-du-Nord connaît la même année des rendements de 40 quintaux et des rendements de 8 quintaux à l'hectare suivant les régions. On comprend donc qu'une telle proposition n'ait pas été acceptée. Mais celle qui a été votée est-elle plus équitable, malgré la remarque exacte faite ci-dessus ?

Le nombre d'hectares cultivés par famille est extrêmement variable. On signalait récemment dans l'Ouest de la France un exemple de concentration, dans un pays de petites exploitations. Un exploitant réunit 420 hectares d'un seul tenant. Grâce à une culture plus intensive, la main-d'œuvre n'a pas été réduite. Mais, déjà avant leur groupement en une entreprise unique, ces terres n'étaient partagées qu'entre huit familles. Dans les Côtes-du-Nord, elles l'auraient été normalement entre 45, puisque l'étendue moyenne des fermes est de 9 ha 15. Et, sur ce nombre, certaines fermes de 4 à 5 hectares n'auraient occupé que 1/100 de cette exploitation unique.

Donc, à supposer qu'on emblave de part et d'autre une moyenne de 15 % de la superficie, l'exploitant de 420 hectares aura 60 hectares de blé et touchera 60.000 francs de prime, celle-ci ayant été fixée à 1.000 francs à l'hectare. Divisée entre 8 familles, la prime n'eût plus été que de 7.500 francs pour chacune. Mais l'exploitant moyen des Côtes-du-Nord, avec ses 9 ha 15 de terres, soit 1 ha 40 de blé, touchera seulement un peu plus de 1.400 francs. Et le tout petit cultivateur de 4 à 5 ha, environ 700 francs. Pourtant, dans chaque cas, il s'agit de l'existence d'une famille, et les sommes ainsi versées seront inversement proportionnelles aux revenus, puisque l'on touche une prime d'autant moindre que l'on cultive moins de terres.

Sans doute, les agriculteurs dont les terres ne sont pas de vraies terres à blé, comme c'est souvent le cas en Bretagne, pourront se livrer plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici à des cultures plus rentables pour eux : il n'en manque pas. Cependant, on peut toujours — du moins, on pourra longtemps — redouter un effacement des prix. Un minimum de superficie, notablement supérieur à la moyenne actuelle des exploitations bretonnes, semble donc requis pour assurer une existence convenable à une famille relativement nombreuse.

Du point de vue économique, la petite exploitation agricole bretonne est, dans l'agriculture, l'équivalent du filage à la main et du vieux métier à tisser dans l'industrie de la toile, du voilier dans l'industrie des pêches. L'âge du métier à main et du voilier est passé : celui de la petite exploitation est en train de disparaître. Faute d'adaptation, l'industrie des toiles et la grande pêche ont disparu des Côtes-du-Nord. Pour le courage et la ténacité au travail, l'agriculteur breton est digne du loup de mer et du tisserand. Ce sont là trois catégories d'hommes (et pour l'agriculture, on peut ajouter : de femmes) qui sont l'honneur d'une race. Mais on ne fait pas la guerre avec des fusils contre des tanks. Le courage ici ne sert de rien. Tisserands et marins ont dû renoncer à la lutte. On ne peut évidemment envisager une pareille

issue pour les agriculteurs. Certes beaucoup fuient, comme ont fui, dans l'exode, les tisserands et les pêcheurs des Côtes-du-Nord. Mais l'anéantissement n'est pas ici possible, comme il devint une réalité pour la toilerie et pour les ports. La corporation agricole ne peut pas disparaître en Bretagne. Mais la condition de son maintien, aussi bien que de sa prospérité, c'est qu'elle se transforme, en modifiant son outil, c'est-à-dire en agrandissant son exploitation, en modernisant son équipement, en rationalisant ses méthodes.

Nous sommes donc en présence d'une situation en apparence inextricable. Le regroupement des terres semble devoir éliminer nécessairement une partie de la population. Mais, d'autre part, l'extrême morcellement n'est-il pas le principal obstacle au progrès, la cause profonde de prix de revient excessifs, et par conséquent de la gêne de beaucoup de petits exploitants, de leur découragement et de l'émigration d'un grand nombre ? Des fermes agrandies, mieux équipées, pouvant se livrer à des améliorations foncières qui leur procureront des rendements supérieurs et à meilleur compte, pourront au contraire employer plus de personnel. Il ne sera plus nécessaire que la femme travaille aux champs. Demeurant au foyer, se livrant tout au plus par ailleurs à quelques travaux de basse-cour, cueillette et emballage de fruits, etc... qui pourront être d'ailleurs très rémunérateurs, elle se plaira davantage, dans des conditions de vie améliorées et beaucoup plus agréables, elle sera moins tentée de partir à la ville ; d'autre part, elle laissera pourtant la place à un personnel masculin, familial ou salarié (1).

Cette transformation entraînera pourtant une importante diminution de la main-d'œuvre agricole, dans l'ordre surtout des exploitants. A cette main-d'œuvre excédentaire, il faudra procurer du travail, en Bretagne dans des industries qui restent à créer, ou hors de Bretagne dans l'agriculture ou l'industrie.

Elie GAUTIER.

(1) Ce personnel domestique devrait recevoir un statut et spécialement un horaire, d'ailleurs souple et variant avec les saisons. On pourrait également attribuer aux ménages de journaliers une maison indépendante et un lopin de terre qui les aideraient davantage à sa condition. Par ailleurs on prendrait soin d'organiser les loisirs.



QUELQUES AVENTURIERS BRETONS

I. - COURCHAMPS

(1783-1849)

Nous n'avons certes pas l'intention d'ajouter un nouveau portrait à la « galerie des grands hommes » du pays malouin, même en prenant prétexte d'un centenaire que nul n'a songé à célébrer. Mais c'est tout de même piquant pour la petite histoire de Bretagne d'évoquer la mémoire d'un Servannais qui, pour avoir laissé une traînée courte et brillante dans les salons de l'Empire et de la Restauration, n'en fut pas moins un « fumiste » de haute volée.

Le 16 octobre 1849 mourait, abandonné de tous ses amis, un certain comte de Courchamps qui avait, quelques années auparavant, fait du bruit dans le monde des snobs, des gastronomes et des lettrés. On peut même écrire qu'il y eut un scandale Courchamps, et tout ce qu'on connaît de ce héros un peu « poisseux » nous laisse rêveur.

Etonnons-nous d'abord qu'après les polémiques et les procès sensationnels dont il fut le principal acteur, Courchamps ne soit pas plus connu. Etonnons-nous surtout qu'il se trouve encore des lecteurs de mémoires pour se poser des questions sur l'authenticité possible des « *Souvenirs de la Marquise de Créquy* »...

« Monsieur le Comte Saint Jean l'Évangéliste Coursen de Courchamps » mérite à lui tout seul l'hommage des admirateurs passionnés de cette noble dame dont il n'est même pas prouvé qu'elle mit jamais la main à la plume.

Au vrai, il s'agit d'un des plus beaux « canulars » littéraires qui aient été montés à l'époque... et ce n'était pas pour la joie de mystifier ses compatriotes que l'extraordinaire Servannais se lança dans cet effarant et — il faut bien le dire — magnifique travail. Quand on étudie le personnage, on comprend tout de suite qu'il servait des fins plus intéressées. Besogneux, retors, noceur, « fierot », vaniteux, il avait de considérables besoins d'argent... Il

choisit une forme d'escroquerie pour laquelle son siècle avait de l'indulgence : l'édition par livraisons massives de soi-disant mémoires de personnes soi-disant illustres ayant vécu les épisodes troublants de la proche histoire.

Mais auparavant, il avait pris la double précaution de s'infiltrer dans les milieux journalistes où il pensait trouver des possibilités d'édition ou tout au moins de collaboration, et de s'assurer dans le monde le plus varié, dans la société la plus huppée comme dans les cercles douteux, des relations solides où il pensait à juste titre pouvoir glaner des potins, des bavardages, des jugements, et même d'authentiques souvenirs dignes de constituer la matière de ses immenses travaux littéraires.

On parla un beau jour, dans les salons, dans les tripots, et dans les cuisines, d'un certain comte de Courchamps. Qui était-il? Quelles étaient ses origines? On ne le sut guère vraiment qu'au déclin de son étoile. Suivons-le, pour autant que nous le puissions, dans sa carrière à la vérité assez étrange. Nous ferons connaissance avec les à-côtés d'une époque qui n'est pas sans analogie avec la nôtre par les impostures qu'elle « encaissa », les fausses gloires qu'elle consacra, les retournements de notoriété qu'elle consentit.

Pierre-Marie-Jean Cousin (ou Cousen) naquit à Saint-Servan, le 25 avril 1783, et fut baptisé le même jour par M. le Curé Robichon. Il était le fils de Pierre-Charles Cousin de Courchamps, né lui-même à Saint-Servan, en 1750, et de dame Boulay, originaire de la même paroisse.

Le père fut, en l'an XI, nommé commissaire de police de sa ville natale. Il mourut en 1819, juge de paix, ayant très honorablement exercé son office.

De 1802 à 1812, nous perdons la trace de notre héros. Que peut-il bien faire? Où trouve-t-il le moyen d'enrichir son intelligence, probablement très éveillée, au point de devenir tel que nous l'allons observer? Toujours est-il qu'en novembre 1813, époque où la police est, on le sait, partout et toujours toute puissante, une lettre non signée, mais qui ressemble fort à un rapport de mouchard à gages, signale qu'un certain Marius de Courchamps, résidant à Metz et s'appêtant à regagner Paris, est un « cruel ennemi » du gouvernement. Bien plus tard, le 6 mai 1844, une note de police dénonce « Courchamps Marius » comme « mouton de police dans les prisons ». Nul besoin d'insister sur pareils documents... Pourtant, notre homme revenu à Paris, précédé de cette réputation pour le moins gênante, est d'emblée reçu partout, et dans la meilleure société.

Il est devenu le Comte de Coursen-Courchamps, couvert de décorations, chargé de brevets et prénommé sans vergogne... Jean l'Évangéliste. La Restauration le trouve fervent royaliste. Les Bourbons acceptent le service de sa plume. On le voit partout : à la feuille libérale *Minerve*, puis aux côtés de Chateaubriand, Poli-

gnac, Villèle, Montmorency, Castelbajac, Vitrolles, au *Conservateur*, et encore, après le rétablissement de la censure, au *Défenseur*, journal religieux, champion des idées de Lamennais. Puis c'est une collaboration suivie au journal gouvernemental *L'Etoile*, première manière de la *Gazette de France*... On se plaint, en notre siècle où la presse est reine, des « journalistes interchangeableables »... Courchamps fut un précurseur.

A vrai dire, malgré un talent de plume que consacra plus tard la publication des *Souvenirs*, Courchamps n'arrive pas à sauter la barrière de la renommée littéraire, en dépit des relations qu'il entretient jalousement avec les plus grands maîtres de son temps. Il végète dans la presse... mais il brille dans les salons, les tripots et les salles à manger. Quelques aventures scandaleuses où est intéressée la Cour d'Angleterre, et où il se trouve personnellement mêlé (Dieu sait comment!) attirent encore sur lui les lorgnettes de la police... qui s'acharne à le trouver partout, même où manifestement il n'a jamais « fourré son nez ».

Mais notre homme n'avait cure de ces enquêtes. Reçu où il voulait, quand il voulait, mettant à profit son extraordinaire mémoire, il « travaillait » à son œuvre, recueillant tous les potins, tous les souvenirs, tous les rapports plus ou moins contrôlés qui faisaient le menu extraordinairement varié des conversations de l'époque. Chaque fois qu'il se retrouvait seul, il notait, corrigeait, développait, au besoin romançait et « corsait », assaisonnait son abondante cueillette. Il amassait ainsi quantité de fiches, de dossiers étiquetés, annotés, susceptibles de constituer une grasse chronique pseudo-historique.

Il faut d'ailleurs préciser qu'il ne faisait que cela. Il ne perdait guère de temps qu'en suppliques pour obtenir de nouvelles décorations... Et il arriva à se faire nommer Chevalier de la Légion d'honneur, simplement parce qu'il l'avait demandé lui-même au ministre de l'Intérieur, M. de la Bourdonnaye.

Il avait, si j'ose dire, un violon d'Ingres, mais qui ne le gênait pas dans sa patiente récolte d'anecdotes : la cuisine... mais la fine cuisine. Outre qu'il était passé maître en recettes étonnantes et délectables et qu'il taquinait volontiers la muse replète de la critique culinaire, il avait la manie de sauces imprévues et compliquées dont il portait en poche des flacons étiquetés, sélectionnés, et ne se gênait pas pour pourfendre hardiment les manifestations de table d'un Cambacérés lui-même, ancêtre incontesté de notre Curnonsky.

Mais de quels deniers pouvait-il assurer un tel train de vie ? On l'ignore. Pique-assiette consommé, journaliste assez retors mais peu payé, avait-il en outre le talent de « faire juter » ses relations huppées ? C'est probable. Continuait-il à émarger aux caisses noires de la police ? C'est possible. Toujours est-il qu'il n'arriva jamais à se faire caser dans quelque emploi rémunérateur et qu'il dut trou-

ver une formule « qui rapporte ». Ses petits billets, ses fiches, tout était prêt. Il avait le filon. Restait à l'exploiter. Il se mit à l'ouvrage et composa.

Victor Bohain, ancien rédacteur du *Figaro*, bohème, lanceur d'affaires, ancien préfet, débrouillard et audacieux, lançait l'*Europe Littéraire*. Courchamps tenait son affaire. Le 13 mai 1833, le nouveau journal renfermait un feuilleton « à suivre » : *Souvenirs de la Marquise de Créquy*. Ce fut un foudroyant succès. Il n'y avait plus qu'à continuer. Ça dura jusqu'au 7 novembre. A cette date, mourait l'*Europe Nouvelle*. Courchamps ne voulut pas que les *Souvenirs* disparussent aussi. Il éditait coup sur coup quatre in-octavo : la suite de ces apocryphes mémoires. De nombreuses éditions suivirent. Qu'on en juge : sept volumes en 1834, sept en 1836, dix en 1840, et à peu près chaque année, jusqu'en 1873, dix tomes en cinq volumes de formats variés. Les *Souvenirs* étaient faux. Le succès fut réel. L'œuvre à la vérité géniale de l'aventurier servannais, est l'ancêtre de nos modernes *best-seller*.

Et pourtant, distraction ou mépris de ses lecteurs ? Courchamps ne se donnait aucun mal pour être vraisemblable. Il semblait, à certaines occasions, se moquer de son public, faisant à chaque édition des corrections ou des retouches, affectant jusqu'aux dates et aux noms cités. Ça lui réussissait. Seuls quelques spécialistes dédaigneux relevaient ces curieuses lubies. Mais, à la fin, le jeu perdit notre héros. La presse, et singulièrement la *Revue de Paris*, dénoncèrent l'imposture. La *Gazette de France*, qui s'était attaché Courchamps, défendit son collaborateur. En 1834, le *Temps* posait des questions insidieuses. De partout montaient des protestations. Courchamps ne bronchait pas. Il savait d'abord que tout le bruit fait autour de « son œuvre » servait, par une réclame gratuite, ses intérêts financiers. Et puis, il ne tenait pas à s'expliquer. Comme chaque fois, lorsqu'il avait quelque ennui, il disparaissait, se réfugiant, pour y soigner sa santé délabrée, dans un établissement de repos, les Néothermes, où il vivait couché, dépouillant la bibliothèque de la maison où il plagiait sans scrupule, pour corser « son travail », les historiettes, anecdotes ou mots d'esprit qu'il ne pouvait aller recueillir près de ses relations.

C'est ainsi qu'il osa livrer au public, comme « extraits des mémoires inédits de Cagliostro » des transpositions à peine déguisées de deux livres parus en 1813 et 1814. Cette « maladresse » devait mettre définitivement le feu aux poudres et ouvrir la route de la dégringolade.

Cet homme, doué d'un aplomb à toute épreuve, avait dans son comportement d'imposteur des naïvetés incroyables. Pour écrire les *Souvenirs*, il s'essayait, non seulement intellectuellement, mais physiquement, à s'identifier à sa marquise... et le seul portrait qu'on ait de lui, un dessin, nous le montre couché dans un lit bien défendu par ses rideaux, vêtu d'une chemise à festons, friteu-

sement drappé dans un cachemir, la tête recouverte d'un bonnet à rubans, pointant vers son écritoire son long nez busqué. Et c'est bien ainsi qu'il travaillait, soignant avec amour ses pastiches et semant autour de lui les feuillets dont chacun, pour lui, valait de l'or.

En octobre 1841, le *National* fit la preuve de l'imposture et démasqua Courchamps. Celui-ci ne se défendit pas. Il se coucha, se retranchant derrière son grand âge (58 ans!) et une grave maladie. Il ne parut pas devant le Tribunal où son éditeur Dujarrier, gérant de la *Quotidienne*, l'appelaient en remboursement d'avances et en dommages-intérêts. Il fut condamné. Cela fit du bruit. Courchamps ne broncha pas.

Un an après, il tenta de « remonter sur sa bête », avec son habituel toupet, en annonçant les « *Souvenirs de la Restauration et de l'Usurpation* », dédiés à Madame la Marquise de Créquy, par le Comte de Courchamps...

Ce fut une levée presque générale des boucliers de toute la presse contre la *Mode* qui devait bénéficier de ces nouveaux papiers. Notre homme se contenta de bomber le dos et de laisser passer l'ondée.

Mais les salons se fermaient, les amis s'éparpillaient, les journaux boudaient. Courchamps comprit. Il disparut.

Il mourut le 16 octobre 1849, on ne sait trop où, soit à Blois, soit à l'Institution Sainte-Perrine.

On n'a rien retrouvé de ses innombrables fiches, dossiers et documents qu'il avait amassés pour la gloire de Madame de Créquy et son profit personnel. Les aurait-il détruits avant d'aller rendre compte au Souverain Juge de sa manière très personnelle de comprendre la lutte pour l'existence?

Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons sans doute jamais exactement la vraie figure de ce compatriote étrange, tant que ne nous seront pas révélés les circonstances et faits de sa vie entre sa dix-neuvième et sa vingt-septième année. C'est, en effet, au cours de ces années de jeunesse que se forment les caractères, se précisent les ambitions, s'orientent définitivement les carrières. De savoir qu'il fit de la prison, en une époque où ce n'était pas rare, ne nous apprend pas grand'chose puisque nous ne connaissons pas les raisons de cet internement... Et ce qui nous laisse vraiment pantois, c'est de ne rien savoir des dernières années d'un homme qui fit tant parler de lui, amassa tant de papiers, ne livra rien de ses archives, rien de son cœur, rien de son âme. (1)

Paul DESGRÈS DU LOU.

(1) BIBLIOGRAPHIE : A. MARQUISSET : *Homieu et Courchamps* (éd. Emile Paul, 1913). *Souvenirs de la marquise de Créquy*. — *Intermédiaire des chercheurs* (1910), *Gazette des Tribunaux* (1842-1844), Jacob : *Enigmes et découvertes bibliographiques*.

A PROPOS d'un manuscrit des "Canaouennou" de Prosper PROUX (1)

EN 1838 paraissait, sous forme de plaquette in-12 de 36 pages, un petit recueil de chansons bretonnes intitulé : CANAOUENNOU GRET GANT EUR C'HERNEWOD (*Chansons composées par un Cornouaillais*) publié sans nom d'auteur à Saint-Brieuc, chez Guyon Ainé, imprimeur, rue des Toiles (*Sant-Briec ty Guyon Enan, Imprimer, Ru ar Lian*).

Ce recueil contenait en tout quatorze pièces différentes dont voici les titres et les caractéristiques :

1. AR MERC'HETAER, *gret gant un dén eus ar vicher* (*Le coureur de filles* composé par quelqu'un de la corporation), 14 quatrains en vers de 15 pieds.

2. GUERZ VAR MARO AN TARGAS GRIGRI, *gret gant e Hintanvès Minettic* (*Complainte sur la mort de Grigri le matou*, composée par sa veuve Minette), 13 quatrains en vers de 13 pieds.

3. A [sic] PAOUR QUES LAZAR, *gret gant un den hanter varo* (*Le pauvre Lazare*, composé par un homme à-demi mort), 16 quatrains en vers de 7 pieds.

4. AN AMZER GUEC'H [sic] AL AC AMZER BREMAN (*Le temps jadis et aujourd'hui*), 14 quatrains en vers de 13 pieds.

(1) Né en 1811 à Poullaouen (Finist.) où son père était contrôleur des Mines de plomb argentifère, mort à Morlaix en 1873, Proux peut être considéré comme l'un des plus originaux des écrivains du siècle dernier ayant adopté la langue bretonne comme moyen d'expression. A part sa correspondance, tout ce qu'il nous a laissé est écrit dans cette langue ; et s'il ne représente à vrai dire qu'un mince bagage, ce « tout » n'en tient pas moins une place de choix dans la production bretonnante du XIX^e siècle.

Le cas de Proux mérite à cet égard une attention spéciale. En effet, s'il est pur Breton, apparenté du côté maternel à une aristocratie trégorraise depuis les ancêtres, il y a 150 à la direction et les cadres formaient le cœur de la Bretagne bretonnante, de toutes les régions minières d'outre-Vilaine, et qui avaient noms : *Sigan de la Goupillière, Balasse, Rébulet, Blavon-Duchesne, Le Coursannois, Dyperey* etc., à moins que ce ne fussent des Schreiber ou des Kramer von Klausbrück venus d'outre-Rhin ou des bordes du Danube.

Quelle extraction, quel milieu original pouvaient être moins favorables à l'éclatement d'une vocation du genre de celle de Proux ? C'est évidemment à Guerlesquin, petite ville de l'arrondissement de Morlaix.

- 3. GUILLEMET AR GOUILLOUREN (*Guillemette la souillon*), 10 couplets en vers de 15 pieds.
- 6. AN DOGAN (*Le Cornard*), 14 couplets en vers octosyllabes.
- 7. MEURLARGE (*Le Carnaval*), 8 quatrains en vers de 7 pieds avec refrain de deux vers irréguliers (9 et 10 pieds).
- 8. QUIMIAD EUR ZODART YAOUANG (*Les Adieux d'un jeune Conserit*), 16 quatrains en vers de 13 pieds.
- 9. QUELENNADUREZ D'AR MERC'HET (*Conseils aux jeunes filles*) Epigramme en 10 vers de coupes diverses.
- 10. AN DEN SAMET POUNNER (*L'Homme accablé de forfaits*), 11 couplets de 6 vers octosyllabes.
- 11. DIVIS ENTRE EUR C'HLIANT YAOUANG AC EUR RISQUERES COZ (*Débat entre un jeune pratiqué et une vieille trainée*). Chanson dialoguée. 7 quatrains en vers de 15 pieds.
- 12. CAZ PIPÉ (*Le chat de Petit Pierre*), 6 couplets de 10 vers irréguliers (5 à 9 pieds).
- 13. PIPÉ AN DIVEAD (*Pierre l'Empoté*), 9 sizains en vers de 8 pieds.
- 14. AR VEUC'H LAER. (*La vache voleuse*) (1), 10 quatrains en vers de 15 pieds.
- 15. COVESÇION [*sic*] EUR PAUTR DILICAT (*La confession d'un déluré*) 9 couplets dialogués, en vers de 8 pieds.
- 16. YAN-PIPI, E VESTRES AC ALL LAERON (*Jean-Pierre, sa bonne amie et les larrons*). 9 couplets de 6 vers octosyllabes.



Parmi ces différentes pièces, les unes, comme les n^{os} 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, quel qu'en soit le thème, sont d'une expression suffisamment anodine pour que leur lecture ne provoque pas le moindre froncement de sourcils chez le censeur le plus sévère. Les autres, par contre, et particulièrement les n^{os} 1, 6, 10, 11, 12, 13, 15 et 16, appartiennent au genre « risqué », bien qu'à vrai dire aucune d'entre elles ne puisse prétendre surclasser dans ce genre telles productions françaises de diverses époques, qu'il s'agisse de certains *Fabliaux* du Moyen âge, des *Folastries* de Ronsard et autres œuvres licencieuses de la Renaissance, des nombreuses chansons, anonymes ou non, du XVIII^e siècle galant ; qu'il s'agisse encore de

Proux suivit sa mère après le veuvage de cette dernière que le jeune Prosper apprit le breton au contact des enfants de son âge qui, à l'époque, ne parlaient pas d'autre langue.

S'il se considérait comme « Cornouaillais » en raison du lieu de sa naissance, c'est du moins en dialecte trégorois qu'ont été écrites ses premières œuvres.

Avec leur vocabulaire plus ou moins débrillé, directement emprunté au langage populaire du temps, les chansons de ses 25 ans peuvent bien faire sauter nos modernes puristes, à cause des expressions françaises qui les émaillent ; mais aucun de leurs contempteurs éventuels ne disputera à Proux la spontanéité, le naturel, l'enjouement, l'observation, la finesse du trait, la causticité sans lesquels la langue la plus châtiée ne paraît un instrument fourbi avec frénésie peut-être, mais dont les vibrations restent sans prolongements au fond de nous-mêmes.

Preuve, n'en déplaise à certains « racistes », que l'origine est peu de chose en soi, et que, par contre, une ambiance naturelle, une faculté de saisir, d'assimiler et d'exprimer n'étant pas celle de tout le monde, suffisent amplement à expliquer ce qu'on veut souvent attribuer à la ne sais quels hérédismes sanguins...

(1) Je traduis ainsi, faute de savoir s'il existe en français une épithète qui corresponde exactement au sens de *laeres*, en parlant de bestiaux trouvés paissant dans une pièce de terre appartenant au voisin.

certains passages en vers ou en prose de Rabelais, de La Fontaine, de Restif de la Bretonne, pour ne point parler du M^{re} de Sade ou de Piron.

Telles quelles cependant, ces chansons, bien que ne tombant jamais dans l'ordure ou la grossièreté, firent scandale à une époque où un tel genre n'avait encore jamais eu en breton les honneurs de l'impression. Elles se distinguaient si nettement des « *Gwerz* », des « *Disput* », des « *Recit* », des « *Chanson nevez* » colportés dans les foires et les pardons de Basse-Bretagne par les Yann ar Gwen et autres rhapsodes en sabots, et dont le regretté J. Ollivier a dressé le monumental catalogue sous le titre de : « *La Chanson populaire bretonne sur Feuilles volantes* » (1), que leur publication constituait une innovation véritable pour ceux auxquels la brochure était destinée. Celle-ci, qui fut passée à peu près inaperçue si elle n'avait contenu que des pièces en français, devint, peu après sa sortie des presses briochines, l'objet d'une offensive lancée du haut de la chaire. Les libraires des villes et les bardes ambulants n'osèrent point en faire étalage et c'est sans doute « sous le manteau » que circulèrent bientôt les exemplaires livrés à la circulation. Mais, tout particulier détenteur d'un exemplaire fut invité par son confesseur à le lui remettre pour être brûlé, sous peine de se voir refuser les sacrements.

J'ignore à combien d'exemplaires fut tirée la plaquette qui renfermait ces *Canaouennon*, dont la langue, en général dépourvue de toute préciosité, semblable, enflure en moins, à celle des chansons sur feuilles volantes de la même époque, était accessible à quiconque savait le breton. Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est que si le succès dut en être très grand, aussi bien (et peut-être surtout) dans la bourgeoisie bretonnante que dans les seules classes rurales, ce n'est guère à lui qu'il faut attribuer l'extrême rareté des exemplaires de la brochure qui sont parvenus jusqu'à nous, et dont le nombre de possesseurs doit sans doute pouvoir se compter sur les doigts de la main. (2)

Ainsi que je l'ai dit, cette brochure était anonyme ; mais en réalité, l'X... qui tenait lieu de signature à l'épigramme de sa page de titre devait intriguer peu de gens, car, j'en suis persuadé, la plus grande partie de son contenu était déjà répandue dans le public sous forme de copies manuscrites dont on se disputait la possession avant l'édition de l'ensemble. Et ce public connaissait le nom de Prosper Proux comme

(1) Vol. in-8° illustré, de LXVII + 452 pp. ; Préface de P. Le Roux, Introd. de Ch. Chassé. Le Goaziou, édit., Quimper, 1942.

Ce précieux ouvrage cite plusieurs pièces des *Canaouennon* comme ayant été diffusées sur ces « feuilles volantes », dont il donne le répertoire ; mais pour aucune d'entre elles il n'apparaît de façon assurée que l'impression soit antérieure à celle de la brochure, tandis que, par contre, pour la plupart d'entre elles, ce mode de diffusion apparaîtrait clairement de beaucoup postérieur au recueil de 1838.

(2) On peut se faire une idée de cette rareté, non seulement 110 ans après la publication, mais encore du vivant même de l'auteur, grâce à ce passage d'une lettre adressée par celui-ci à Luzel en date du 11 janvier 1865 :

« J'ai trouvé chez Troussel (a) un exemplaire de mes premiers chants, mais il ne veut pas me le confier. Je copierai donc devant ses yeux quelques chansons pour « vous les adresser ». (Cf. *Correspondance de Luzel*, déposée par A. Le Braz à la Bibliothèque Universitaire de Rennes).

Plus heureux que l'auteur lui-même et que Luzel, obligé d'avoir recours à un copiste pour connaître les premières œuvres poétiques de son confrère, je possède un exemplaire de l'édition originale des *Canaouennon*.

(a) Ce Troussel, qui appartenait à une famille fixée à Mordals depuis le début du XVIII^e s., et dont une branche au moins existe encore, était, me semble-t-il, notaire à Guerlesquin (ou à Pleyher-Christ), Finist.

étant celui de l'auteur de ces chansons burlesques, élégiaques ou grivoises.

La vie et l'œuvre du poète sus-nommé ont fait l'objet d'une étude en breton. (1) Mais ce travail, d'ailleurs dépourvu de toute valeur littéraire et philologique, laisse à peu près dans l'ombre l'existence de Proux à l'époque où se situent ses premières productions, et plus encore les véritables sources d'inspiration de celles-ci, ainsi que la critique d'une langue des plus savoureuses, pleine de particularités, méritant encore aujourd'hui l'attention d'un spécialiste de la dialectologie. (2)



Sans avoir l'intention de reprendre ici un sujet de thèse qui, loin d'être épuisé, a été laissé à peu près intact, je crois néanmoins utile de revenir sur un point particulier de bibliographie bretonne touchant les *Canaouennou gret gant eur C'hernewod*, puisque, aussi bien, Prosper Proux est considéré comme l'un des auteurs les plus marquants de la littérature bretonnante du siècle dernier.

Ce sera en m'appuyant sur un document actuellement en ma possession, et qui n'est autre qu'un petit cahier manuscrit de format 16/12 cms, soigneusement marginé et réglé à la main, mais, hélas ! mutilé, privé d'une partie de ses feuillets primitifs, qui semble avoir trainé de poche en poche pendant des années et porte les marques de fréquentes manipulations. Un examen superficiel de ce document qui contient des chansons bretonnes écrites avec beaucoup de soin, et sans ratures,

(1) Prosper PROUX (1831-1873). *Studiaden var e vuez, e lizerou, e varzoniez* (...) gant F. JAVIGNON (Taldir). Vol. in-16°. KIRIAZ, Moullevez « Ar Bobl », 1913.

(2) Du simple point de vue historique, on peut apprécier la valeur d'un tel ouvrage, et voir quelle confiance il convient d'accorder à ses seules références bibliographiques, en constatant que, p. 26, l'auteur affirme ceci : « Pendant que l'Imprimerie GUYON, à Saint-Brieuc, faisait rouler ses presses » pour publier les *Kanaouennou de Proux*, l'Imprimerie PAUD'HOMME, dans la même ville, donnait l'essor au *Barzaz-Breiz de La Villemarqué*. Or, insistons-y, la brochure qui nous occupe date de 1838, tandis que la 1^{re} édition de *Barzaz* est de 1839, et elle sort non point des presses bretonnes de PAUD'HOMME mais de l'imprimerie parisienne d'AMÉDÉE GRATIOT ET C^{ie}, 11, rue de la Monnaie.

C'est là ce que M. J.-T. appelle : « *Eur c'hendigouez marzuz* » (une coïncidence miraculeuse) ...

Du point de vue de la critique des sources, le même auteur, qui n'a pas soupçonné un instant l'existence d'influences étrangères à l'inspiration propre de Proux dans les premières œuvres de son personnage, n'a évidemment pas songé à confronter celles-ci avec les productions françaises de caractère grivois en vogue à l'époque de leur composition. Or, ces influences sont d'une aveuglante évidence. Certaines pièces du recueil ne sont même que des traductions quasi-littérales d'originaux français. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple facile à multiplier, que la n° 6 de la liste donnée plus haut n'est autre que l'adaptation — à mon avis supérieure à l'original — d'une chanson intitulée : *Mon Dieu ! qu'les c... sont hennex* ayant pour auteur un certain M. B. de Rougemont, et qui parut dans l'hebdomadaire satirique *La Gaufriole*, en 1821.

Quelques strophes de la chanson française en diront plus long à cet égard que de laborieux commentaires aux bibliophiles bretonnants qui possèdent les *Canaouennou*.

Au logis aucun d'eux ne reste
Près d'ell' un lieu d'elles enchaîner,
Dès qu'un bout d'soleil parait...reste,
Leux femm' vous les envoïnt s'prom'ner.

Loïn d'chez eux passant la journée,
Ils s'livr' à de joyeux ebats ;
Ils ne s'viendront qu'un bout d' l'année
Que leux femm' ne s'en plaindraient pas.

Ils ont raison, même en justice,
Leur droit est toujours le plus clair,
Dès qu'il s'agit d'eux rend' service
Autour d'eux tout l'monde est en l'air.

m'avait immédiatement fait penser qu'il s'agissait là d'une copie des *Canaouennou* postérieure à l'édition du recueil. Mais en l'étudiant de plus près j'ai été amené à me convaincre qu'il présente en réalité un état antérieur à cette édition des premières œuvres de P. Proux, et très probablement dû à la main de l'auteur lui-même.

En ce qui concerne l'écriture, je n'ose être très formel, car les spécimens que j'en connais, sans présenter par rapport à elle de discordances radicales, en diffèrent quelque peu. Mais le croirais volontiers que cela est dû simplement à une différence d'âge entre ces spécimens et le cahier décrit ci-dessus.

Par contre, il y a de fortes raisons de penser que celui-ci a été écrit avant la publication de la brochure imprimée, car, dans les titres des pièces, dans l'indication des airs (1), dans les textes eux-mêmes, apparaissent de nombreuses variantes de détail, voire des couplets entiers et des chansons complètes, supprimés dans le manuscrit remis à l'imprimeur.

En voici le sommaire :

I. La première pièce commence dans le cahier du 7^e couplet, mais on y reconnaît du premier coup : AN DEN SAMET POUENNER, portant le n° 10 dans la liste donnée en tête de cette étude. Elle se termine sur le 13^e couplet, alors que la chanson imprimée n'en offre que douze.

II. CHANSON AN DOGANT, *Composet vit consolation meur a ini*. (« La chanson du C... », composée pour la consolation de plus d'un). 16 couplets en octosyllabes.

III. GUERZ AR PITAOUER, *Composet evit instruction an dud yaouanc gant un den deuz ar Vicher* (Complainte du Coureur de filles, composée pour l'instruction des jeunes par un homme du métier). 15 couplets en vers de 15 pieds.

IV. QUINVIAT EUR C'HONSGRIT YAOUANC (L'Adieu d'un jeune Conscrit). 9 quatrains en vers de 13 pieds.

V. PIFI AR GUENAOUEC (Pierrot l'imbécile). 8 couplets de vers octosyllabes.

VI. CONVERSATION ENTRE EUR PITAOUER YAOUANC AC EUR RISQUERES 60. (Conversation entre un jeune libertin et une vieille gourgandine). 7 quatrains en vers de 15 pieds.

VIII. CHANSON AR VEC'H LAIR, *Composet gant eur fripon convertisset* (Chanson de la Vache voleuse, composée par un fripon assagi). 11 quatrains en vers de 15 pieds.

IX. AR C'HAVAILLER, (Le Cavalier). 10 couplets de 6 vers octosyllabes.

X. COVESSION EUR MERHIET (La Confession d'un coureur de filles). 9 couplets dialogués de 8 vers octosyllabes



J'ai parlé plus haut de variantes de détail. En réalité pas une seule des pièces imprimées ne correspond de façon absolue à celle du cahier manuscrit qui en est le pendant. Rares sont même les vers qui, dans la version définitive, n'ont pas subi une refonte à peu près complète. Pour m'en tenir à *An Dogan*, dont j'ai cité plus haut l'archétype français,

(1) Voir à la fin de cet article une note supplémentaire relative aux airs indiqués dans le recueil imprimé et dans mon ms.

voici par exemple quelques couplets de la version imprimée, mis en regard de la version inédite de mon manuscrit :

(2)	(2)
Eur vreg fidel zo pervia O scandalat pe o vouza, E c'hisquignat he c'hy, he c'has ; He matès petramant he goas	Eur vreg fidel zo ordinal E scandalat ac o c'hrogнал O tourmenti e c'hi, e c'has E mates petramant e goas
(6)	(4)
Pa ve tom a brao an amzer Na vezo quet dalc'het er guèr ; Gant e vreg e vo aliet Da bourmen evit e yec'het	Pa vo agreab an amzer Ne vo james dalhet er guer, Gant e vreg e vo haliet Da sortial vit e yehet
(5)	(8)
Da Vouel Mikel, mar n'al péa Na neus quet da nem anquenia Termen en do pez a garo Pa iel Fant da gaout an otro	De Goel Mikel ma n'al pea Na neus quet da n'em chagrina Madam a iel da houl termen A n'o quet refuset certain.

Le couplet ci-dessous, qui porte le n° 8 de la pièce correspondant à *An Den Samet Pounner des Canaouennou*, n'a pas été retenu pour l'impression :

Mar boa en despet deur belec
Var tour chapel sant Thegonec
Staguet un drapo tricolor
En laques memes en furor,
Mar boa gret ontan foutre caer
Piou a zo caus nemet Prosper ?

Il est fait là allusion à un événement local qui dut sans doute se dérouler avant ou pendant la Révolution de 1830 ; et le *Saint-Thégonec* dont il s'agit ici n'est pas le bourg léonard, mais une petite chapelle aujourd'hui en ruines, dont le chevet ajouré s'aperçoit encore à flanc de colline, à gauche de la route qui va de Plouégat-Moysan à Guerlesquin. A la fin de chaque strophe, le leit-motiv : *Piou a zo caus nemet Prosper*, a été transformé pour des raisons de convenance en : *Piou a zo caus nemet Albert* dans la publication ; mais c'est sous sa première forme qu'on la retrouve également dans le tome IV des Manuscrits bretons de l'imprimeur Lédan conservés à la Bibliothèque Municipale de Morlaix (*Guerziou, Chansonioù ha Rimou Brezoneg*) pp. 243 à 247, sous la signature : *Prosper Prout* (sic), indiquant qu'à défaut de son orthographe exacte, le nom de l'auteur lui-même était connu des amateurs de chansons bretonnes entre 1830 et 1840.

La plus répandue, sans conteste, de toutes les productions de Proux a été le *Kimiad ar Soudard Yaouank*, qui, occupant le 8^e rang dans les *Canaouennou*, a été maintes fois reproduit sur feuilles volantes (V. *Catalogue Ollivier* cité plus haut), et se retrouve, épuré de la plupart des expressions françaises de la version de 1838, dans un second recueil intitulé : *Bombard Kerne, Jabadao ha Kantri* (broch. in-16, X + 118 pp., Le Goffic, Guingamp, 1866). Ainsi qu'on pourra s'en rendre compte en comparant les versions déjà connues avec la suivante, que je retranscris intégralement du ms. en ma possession, ce chant est l'un de ceux

que l'auteur a le plus profondément remaniés. (J'y ajoute une ponctuation, la plupart du temps défailante) :

QUINVIAT EUR C'HONSCRIT YAOUANC (1)

1
Adieu ta va oll bonheur, a va oll plijadur.
Ret eo din obeissa deur lezen dinatur ;
Querent, mignonet fidel, adieu tout assemble ;
Adieu dec'h e lavaran, marteze vit james.

2
Adieu va man a ma zad ; n'hallet mui esperi
E chomfe ganec'h o mab da zouten o cozni ;
Car divar irie, siouas, ne vin ken en o touez ;
Adieu dec'h e lavaran, marteze vit james.

3
Adieu femelen charmant, adieu mestrez fidel.
Ret eo din da dilesel, o disparti cruel !
Condaonet on da veva pel deus va mignones,
Mais neus fors pelec'h ez in ne hancoein james.

4
Adieu Prosper va mignon, adieu camaradet
Va daloulagat en daélou, allas a zo beuet ;
E sonjal e pellean deus o compagnunes,
Adieu dec'h e lavaran, marteze vit james.

5
Adieu tud divertissant pa renqan o quittad ;
Gant ar glahar em c'halon me ra dec'h va c'hinviad
Breman va uniq partag eo an tristidignes,
Adieu dec'h e lavaran, marteze vit james.

6
Adieu joaustet, dansou, jeuioù divertissant,
Adieu foariou, Pardonioù, assembleou charmant.
En'oc'h ar zoudard yaouanc a sonjo alies
Adieu dec'h e lavaran, marteze vit james.

(1) Traduction rythmée :

LES ADIEUX D'UN JEUNE CONSCRIT

Adieu donc, mon bonheur et ma félicité — à la toi inhumaine il me faut obéir...
Parents et bons amis, à tous ensemble ; Adieu ! — A tous je dis Adieu, peut-être
pour jamais !
Adieu donc, mes parents ; n'osez plus espérer — me garder avec vous pendant
votre vieillesse — A partir de ce jour je ne serai plus là — Recevez mon adieu,
peut-être pour jamais.
A dieu, charmante amie et fidèle maîtresse — Te quitter, je le dois... O sort combien
cruel ! — Me voici condamné à vivre loin de toi ; — mais où que je me trouve, à
à toi je penserai.
Ami Prosper, et vous, camarades : Adieu ! — de mes yeux les regards sont
brouillés par les larmes — en pensant que je dois aujourd'hui vous laisser — et vous
dire : Adieu tous, et peut-être à jamais.
Adieu, gens du quartier, puisque il me faut partir ; — Du chagrin plein le cœur,
je prends congé de vous ; — mon passage en ce jour n'est qu'un regret amer : — Adieu
vous tous, volés, peut-être pour jamais.
Adieu, danses, plaisirs et jeux divertissants. — Adieu foires, pardons et char-
mants rendez-vous ; — les songes du soldat vers vous se tourneront, — peut-être est-ce
à jamais que je vous dis Adieu !

7

Ret e zeo din da guitta, va bro quer Guerlisquin ;
O Glahar, o disesper, o cruella chagrin !
An termen a zo echu, erru eo an deves ;
Adieu dit e lavaran marteze vit james.

8

En eur c'hontre estranjour, mar collan ma hùe
Na zeui quet va mignonet da voela var ra be ;
Nallin quet aroc mervel eur vech clevet o mouëz...
N'allin quet laret deze adieu evit james.

9

Mais perac e nem livra dan desolation
Un enor eo evidon difen va nation
Ia franc, ia va bro guer, vit da zilvidigues,
Vit souten da liberte ne reculin james.

◆ ◆ ◆

Deux inédits apparaissent dans le cahier mis ici à contribution :
Le n° VII (*Merhet Guerlisquin*) et le n° IX (*Ar C'havailler*). Plusieurs
strophes de la première se trouvent cependant p. 22 de *Prosper Proux*,
etc. ; la seconde est en quelque sorte authentiquée par les deux derniers
vers de son premier couplet :

Na heuillet quet exempl Prosper :
N'et quet veltan da Cavailler.

(On sait d'ailleurs que Proux fit un court stage dans la cavalerie après
un engagement bientôt transformé en réforme, à la suite d'une malheu-
reuse ruade de cheval).

Voici quelques passages de cette chanson, qui est bien dans la
« manière » de l'auteur des *Canaouennou* :

Sevel mintin vel ar c'hegui
Evit monet dar marchausi,
Scrivellet quezec, o Bouëta
Garza endanne, o doura :
Cetu aze pesort micher
e zeo ini eur c'havailler

Ficha bouët pérru e dro
Goalhi ar pot fer, ar plajou,
Querc'het dour, drailla quenet,
Bea dallet gant ar moguet :
Cetu aze, etc.

Puri eur fusul, eur sabren
un dib, eur brid, eur vistolen (*sic*)
Torchâ, cira botinesou,
Canna bragueier, rochedou :
Cetu aze, etc.

Dougen behiou colo a foen,
Sahadou querc'h, sahadou Bren,
Focltrennou cravasado teill,
Nétat ar Pors a bep eil :
Cetu aze pesort micher
E zeo ini eur c'havailler

Il me faut te quitter, pays de Guerlesquin, — ô douleur, désespoir, ô déchirant
chagrin ! — voici donc qu'est venu le jour si redouté — où je te laisserai peut-être
pour jamais.

En pays étranger si je perdais la vie — nul ami ne viendra pleurer sur mon
tombeau — en mourant n'entendrai-je aucune voix familière — qui pourrait au pays
répéter mes adieux.

Mais, pourquoi m'abîmer dans un tel déconfort ?... — Car servir son pays est un
honneur si grand ! — Si ton salut l'exige, ô France, ô cher pays — jamais dans
le combat je ne reculerai.

Bea en danger bep moment
Da dapout tol troad pe toldent,
A da chom goude quement se
Estropiet rest ar vue :
Setu aze, etc...

Dougen moustachou divalo,
Pere a spont ar merchejo ;
tremen evit eul lapous fal
ep bea voas evit un al :
Setu aze, etc...

Mar chans d'an diaoul n'en angagi
vit monet er Gavaliri,
me Pari (*sic*) ne vo quet eur mis
na iel dan ifern var e guis.
Juget, var ze, pesort micher
e zeo ini eur c'havailler.

Ces extraits nous montrent un Proux, poète populaire très varié
dans son inspiration, et, malgré son extraction bourgeoise, en pleine
possession de la langue de nos campagnes trégoroises. Ce poète nous
offre ainsi l'exemple presque unique d'un écrivain, passé de l'école des
« primitifs » de la littérature bretonne à l'école « bardique » du XIX^e
siècle après avoir modifié son orthographe et son vocabulaire en confor-
mité avec principes rigides des disciples de Le Gonidec.

F. GOURVIL.

N. B. — Parmi les sources d'information en français à consulter
sur cet auteur, citons : LA VILLEMARQUÉ, *La littérature Bretonne Con-
temporaine*, dans *Revue de l'Armorique*, 1844 (Compte rendu critique
des *Canaouennou gret gant eur C'hernewod*) ; LUZEL, Préface de *Bom-
bard Kerne* (v. plus haut) ; J. ROUSSE, *La Poésie Bretonne au XIX^e siècle*,
pp. 56-62 ; J. OLLIVIER, *op. cit.*, pp. 338-339.

NOTES ADDITIONNELLES CONCERNANT LES AIRS DES « CANAOUENNOU »

Il y a dans la brochure imprimée une indication d'air pour chaque pièce,
sauf pour l'épigramme (n° 9) ; mais plusieurs pièces diffé-
rentes devaient se chanter sur un même air, alors que d'autres pouvaient être
chantées sur deux airs différents. Ainsi, le n° 4, qui renvoie au n° 2, se
chantait sur deux airs différents. *Margodic*, et le n° 10 présente une double
indication sur conséquent sur l'air de *Margodic*, et le n° 6, tandis que, de son côté,
le n° 16 renvoie en réalité à ce dernier numéro.

Dans le Ms. en ma possession, sur un total de 10 pièces, 6 renvoient à un
air quelconque, lequel ne correspond pas toujours à celui donné pour la
même pièce dans la brochure.

En récapitulant les titres des différents airs nous trouvons :

a) Brochure imprimée :

1. Pebes quelou o va Doué.
2. Margodic.
3. Trou lã, lã, lã.
4. Tosted ama tud a squiand.
5. Ar plac'h ma savès d'ar gæner.
6. Merc'het Keraës a lamp en aër.
7. Bea zo tud en ty ma ae a voar labourat.
8. Eveys ar promesaou e ran dec'h va Doue.
9. Quimiat pautrel Ploabilliau.
10. C'était de mon temps que vivait Madame Grégoire.
11. Brava pemohie zo er vro.
12. Ar maconner.
13. C'est à vos genoux mon père.

(Soit 13 airs pour 15 chansons).

b) Manuscrit.

- I. Ne neus micher var au danar.
- II. Quinviat pot doussinet (?).

Quinviat pot doussinet, voir plus haut

- III. Evit ar Bla de Melargé.
- IV. Quinviat potret Ploumillou. *Quinviat*
- V. Ar Goz yar.
- VI. C'est à vos genoux mon père.

(Soit six airs pour 10 pièces, dont deux communs avec ceux indiqués pour les pièces correspondantes de la brochure).

Cela nous donne donc en tout les titres de 19 chansons dont trois, les n^{os} 3, 10 et 13-VI, sont françaises de façon assurée, et le reste, soit 16, supposées avoir des airs bretons. Les indications sont parfois celles d'un titre véritable (I, 9, 12, II, IV, V), mais, le plus souvent, celles du premier vers de la chanson à l'air de laquelle Proux, qui n'était pas musicien, a adapté des paroles de son cru.

Il serait intéressant de découvrir dans les publications françaises de l'époque les originaux des trois airs : *Trou là, là, là, C'était de mon temps...*, *C'est à vos genoux...* Mais je suis persuadé qu'il ne serait pas moins intéressant d'inventorier soigneusement tous les recueils accessibles, présentant des airs notés, de pastorales, de « brunettes », de pièces galantes, de cantiques, etc... du xviii^e s. et du début du xix^e. Un musicographe trouverait là sans nul doute matière à de nombreux rapprochements avec quantité d'airs de *querzion*, de *sontou*, de chants religieux considérés aujourd'hui comme authentiquement bretons. A ceux qui en douteraient, je me permets de signaler que l'Appendice musical des *Kanaouennou* Santel de l'abbé Henry publié chez Prud'homme à S.-Brieuc en 1842, qui contient en tout 112 airs, range, 75 d'entre eux, parmi les « *Toniou Brezonek* » et les 37 autres parmi les « *Toniou Dame hallek* ». Il est logique de penser que le bon abbé avait quelques raisons, à l'époque où il préparait son recueil, de considérer comme française l'origine de ces derniers, parmi lesquels se trouvent comme par hasard deux des cantiques tenus de nos jours pour les plus représentatifs de la musique religieuse bretonne. Mais en ce qui concerne plusieurs, parmi les 75 airs « autochtones », il y aurait peut-être matière à discussion si des éléments de comparaison étrangers à la Bretagne pouvaient être un jour réunis par quelque spécialiste travaillant en dehors de toute idée préconçue.

Dans l'intéressante revue *ar Soner*, bulletin de la B. A. S. on affirmait récemment avoir éliminé du répertoire des joueurs de binou affiliés à ce groupement tous les airs qui ne seraient pas 100 % bretons. Mais, postérieurement à cette affirmation, n'ai-je pas entendu quelque part des « sonneurs » de la B. A. S. mener un « bal » sur un air que je regrette de ne pouvoir reproduire ici, et qui est celui d'une chanson en vogue au temps de ma lointaine jeunesse, commençant ainsi :

*Mon cousin coco vient de se marier
Avec sa cousine Cocotte...*

et dont chaque couplet se terminait par :

*C'était-y chic, c'était-y beau,
La noce à mon cousin Coco !*

A part *Pebes quelou o va Doué* et *Quinviat Potret Ploubilliau*, qui se trouvent, entre autres recueils, dans les *Trente Mélodies de la Basse-Bretagne* de Bourgault-Ducoudray, sous les titres respectifs : *O mon Dieu, la Triste Nouvelle* et *Les Gars d'Arzon*, je n'ai pu identifier à coup sûr aucun des 16 airs « bretons » dont plusieurs peuvent être des airs de cantiques. Ce qui laisse supposer que, du temps des *Kanaouennou*, existaient quantité de chansons populaires, imprimées ou non, qui n'ont laissé aucune trace dans les collections de « feuilles volantes » ou dans les nombreux recueils folkloriques entrepris depuis 1840.

F. C.



Systeme métrique et... langue bretonne

On sait que le système métrique actuellement en usage devint obligatoire en France à partir du 1^{er} janvier 1840, en exécution de la loi du 4 juillet 1837.

Nous sommes donc en retard de dix ans pour rappeler le centenaire de cette utile réforme, dont la gestation et l'élaboration avaient été bien longues et bien pénibles.

Préconisé dès 1790, étudié par plusieurs savants, repris en 1793, en 1795 et en 1799, le projet ne reçut pas d'exécution. Ni l'Empire, ni la première Restauration ne se préoccupèrent de la question.

Le conventionnel Prieur de la Côte-d'Or, ancien officier d'artillerie, avait eu une part importante dans les travaux préliminaires. Envoyé en mission en Bretagne, en 1793, avec Defermon et le marquis de Rochegude, il avait passé un peu plus de deux mois dans notre province. A vrai dire, ce fut une course rapide : partis de Rennes le 31 janvier, les délégués étaient à Brest le 10 février, après avoir passé par Josselin, Lorient et Quimper. Le 15 mars, ils se trouvent à Saint-Pol-de-Léon. Ils séjournent deux jours à Morlaix, puis se rendent à Saint-Brieuc, Dinan et Saint-Malo. Le 3 avril, ils quittent la Bretagne par Pontorson.

Durant leur mission en Bretagne, les trois représentants s'occupèrent surtout de l'armement des côtes, du port de Brest et des mesures à prendre, en accord avec le général Canclaux, pour réprimer les soulèvements dans le Léon (1).

Nous avons déjà dit que Prieur de la Côte-d'Or s'intéressait depuis longtemps à la question des nouvelles mesures et avait même publié un livre à ce sujet en 1790. Mais ce que l'on ignorait jusqu'ici, c'est qu'il avait pensé à puiser dans notre langue bretonne les noms à donner aux mesures proposées. Voici, en effet, le projet écrit de sa main : « *En empruntant des noms du bas-*

(1) Sur cette mission, voir le chapitre VII de l'excellent ouvrage de Georges Bouchard : *Un organisateur de la Victoire. Prieur de la Côte d'Or, membre du Comité de Salut Public*. Paris, 1946, 1 vol. in-8° de 476 p.

Relevons p. 138 un quiproquo amusant : « Defermon parlait bien et de surcroît parlait breton ». Qu'il parlât bien, nous l'admettons volontiers, mais qu'il parlât breton, certainement pas.

breton, qu'on peut regarder comme l'ancien celtique, on aurait *hir* qui veut dire long pour les mesures de longueur; *dounn*, profond pour celles de capacité; *pouerr* [pouner], pesant pour les poids (1).

Hir = 3 p., 8 l., 1/3

Multiples : *hir dix*, *hir cent*, *hir mille*, *hir dix mille*.

Fractions : *deci hir*, *centi hir*.

Dounn = la pinte

Multiples : *dounn dix*, *dounn cent*, *dounn mille*.

Fractions : *deci dounn*, *centi dounn*.

Pouerr [Pouner] = 19 grains

Multiples : *pouerr dix*, *pouerr cent*, *pouerr mille* = 2 l. 5 gros.

Fractions : *deci pouerr*, *centi pouerr*.

Ces appellations avaient probablement été suggérées à Prieur au cours de sa mission en Bretagne. Mais par qui? On ne peut le préciser, aucun document n'ayant été découvert dans les papiers de Prieur. On pourrait penser à Le Brigant, de Pontrioux, que le Représentant avait pu rencontrer lors de son passage dans les Côtes-du-Nord (2).

Daniel BERNARD.

(1) Peut-être faut-il lire *pouerr*, forme vannetaise. Dans ce cas, les termes bretons auraient été fournis à Prieur par un habitant du Morbihan.

(2) Nous sommes redevable de la connaissance de ce curieux document à l'obligeance de M. Georges Bouchard, que nous avons cité plus haut. Nous lui exprimons ici toute notre gratitude.



De Nantes à Brest en 1845

(CORRESPONDANCE D'ARMAND GUÉRAUD 1824-1861)

(Suite)

VII

Le 7 mai 1845.

LORIENT compte environ 20.000 habitants. Ses rues larges et bien alignées sont bordées de maisons propres, peu élevées, et badigeonnées de diverses couleurs. Les quais sont tenus avec soin et plantés d'arbres. L'église Saint-Louis, qui n'a pas été achevée depuis son premier plan n'est qu'une halle sans caractère. L'une des places est ornée de la statue de bronze de Bisson, supportée par une colonne de granit d'un seul bloc. La salle de spectacle n'est pas sans élégance; elle s'élève avec grâce à l'extrémité d'une jolie promenade. Pour en finir avec la patrie de Bisson et de Cambry, l'auteur du « Voyage dans le Finistère », disons que des travaux qu'on exécute nous promettent pour pénétrer dans la ville, un admirable pont suspendu. Je n'aime pas les places fortes, je ne me sens pas à l'aise au milieu de ces murailles d'enceinte, je me crois toujours en prison.

Enfin, Hennebont (Hen, vieux; pond, pont, suivant le Pelletier, et Hent, chemin; pont, pont, suivant Mahé). Située à deux lieues de Lorient va terminer mes courses dans le Morbihan. Le clocher de cette délicieuse petite ville rivalise, dit-on, avec ceux du Finistère; c'est pour ainsi dire, un avant goût des admirables stèles du pays de Quimper et de celui de Léon. Des collines élevées, couvertes d'arbres de nuances et de feuillages les plus différents encadrent la ville et offrent l'aspect le plus agréable. Quelques restes de solides murailles de l'enceinte d'Hennebont et deux grosses tours de son ancien château rappellent seulement l'héroïque défense que soutint contre Charles de Blois, au milieu du XIV^e siècle, la Comtesse de Montfort. Sur une vaste place s'élève l'église, monument inachevé du XV^e siècle, véritable petite cathédrale enrichie de contreforts de gargouilles, de sculptures, parfaitement fouillées.

L'intérieur, dépourvu d'ornements et de voûtes, contient un tableau donné par M^{me} Mauduit du Plessis représentant le vœu des habitants pour la cessation de la peste en 1638. Tous les murs sont couverts de badigeon qui ne s'harmonise plus avec le dehors dont la couleur naturelle de la pierre est du meilleur effet. Le portail à l'extérieur, est

plein de grâce ; il est surmonté de son élégant clocher flanqué de deux tourelles qui se rattachent à la maîtresse flèche par de charmantes petites galeries.

Le port, capable de recevoir des navires de moyenne grandeur sépare Hennebont de Saint-Caradec, réunis depuis peu de temps par un pont suspendu. Hennebont a donné le jour au Père Pezeron et à quelques autres auteurs peu connus. Un grand nombre de nobles habitent cette petite ville et ses environs.

Le costume des alentours de Lorient se reconnaît facilement à la coiffure d'étoffe de couleur, d'indienne l'été, de laine, l'hiver. C'est une espèce de capuchon qui recouvre la tête et les épaules ; il me semble voir des pèlerines en voyage.

Nous voici déjà au 8 mai et nous n'avons visité que le Morbihan. Il faut avouer mon bon ami, que nous avons l'air de sortir de la gent des tortues.

Depuis que je suis à Lorient, Bigrel, P. Charpentier et Moser ne m'ont pour ainsi dire pas quitté. Les deux premiers sont dans l'administration de la marine, et l'autre dans l'artillerie. Quel bonheur de rencontrer des figures connues ! Qu'ils sont à plaindre les malheureux sans famille et sans ami ! Aussi je rends grâce au ciel d'avoir été assez fortuné de faire la rencontre. Si nous étions ensemble, tout en cheminant nous nous dirions de toutes ces choses qui ne se disent qu'entre deux véritables amis ; espérons que dans quelques mois nous aurons ce plaisir.

Je pourrais encore le donner quelques réflexions sur le Morbihan, mais je préfère les réserver pour la fin de mon voyage. Alors je pourrai comparer ensemble les différents départements de Bretagne.

VIII

Quimper, le 14 Mai 1845.

Nous sommes enfin, mon cher Braud, dans le Finistère (finisterro) l'un des départements extrêmes de la France, dans le pays de Quimper Corentin.

Mais revenons un peu sur nos pas. Depuis que j'ai quitté Lorient, j'ai visité Quimperlé et plusieurs petits bourgs, et maintenant je suis à Quimper. Je me porte fort bien et commence à croire que les voyages sont loin de nuire à ma santé. Il ne me manque qu'un bon ami comme toi !

Quimperlé ou Kymperlé (Kymber-Elle, confluent de l'Ellé) est posée au confluent de deux rivières. Située dans une délicieuse vallée, entourée de petites montagnes ou mieux, de hautes et pittoresques collines, Kymperlé, suivant de la Villemarqué, semble flotter comme une corbeille de feuillage et de fleurs sur un étang. Les maisons, les chapelles et les clochers se mêlent aux jardins les plus riants, aux bosquets les plus calmes, aux arbres les plus vigoureux pour former avec de limpides ruisseaux, surtout au mois de mai, des paysages aussi frais que gracieux, où tout, comme dit Fénelon, est arrangé pour le plaisir des yeux. Quimperlé l'emporte pour le pittoresque sur tout ce que j'ai vu jusqu'à ce moment. Et toute description sera toujours bien au-dessous de la réalité. Cambry après avoir décrit ce charmant séjour sous les couleurs les plus vives ajoute : « On peut se reposer au frais dans des tonnelles de laurier, de filaria, de jasmin ; prendre des bains d'une eau limpide

et pure, jouir des plaisirs de la pêche et sans sortir de son jardin et de sa basse-cour, garnir garnir sa table de saumons, de truites, d'excellentes lamproies, de belles anguilles, de colvers ; de toute espèce de volailles, de fleurs, de fruits et de légumes inachetés ». Les environs de la ville sont tour à tour riants, déserts, sauvages, et offrent les aspects les plus variés. J'ai descendu, dit encore Cambry, vingt fois l'Ellé toujours avec des sensations nouvelles.

A ces beautés naturelles, Quimperlé jouit encore de curieuses antiquités.

Notons enfin une promenade d'arbres bien taillés, de vastes quais, de nombreuses tanneries et une magnifique fabrique de papier.

M. Blin, de Nantes et sa dame m'ont fait le plus agréable accueil et m'ont invité à dîner chez eux. J'oublie à la vue de figures amies la longueur de mon voyage que je ne pourrai terminer encore ce mois-ci.

La veille de mon départ pour Quimper, je me décidai à passer par Pontaven, Concarneau et Rosporten, avec un jeune homme de Marseille, à peu près de mon âge, nommé Bois. Mes malles cheminèrent directement pour Quimper tandis que mon compagnon et moi primes la route de Concarneau.

Je passerai sous silence Clohars, Moelan, Riec, et plusieurs petits villages aussi insignifiants.

A Pontaven, (à 8 kms de Quimperlé) Bois recut un magnifique bouquet. C'était la première fois qu'il allait fournir des vins à l'hôtel, pour ne pas dire l'auberge, où nous nous trouvions. Tout en jouant, je déchirai mon pantalon dans toute la largeur du genou. Mon bagage était à Quimper et Bois avait une taille démesurée, un pied de plus que moi ! Me voilà fort en peine ; la dame de l'hôtel me donna un cotillon blanc et se mit à racommoder mon pantalon de satin noir. Enfin nous partîmes le soir avec notre bouquet tapageant sur le point culminant de notre carrosse. Intrépides voyageurs, nobles hôtes, nous voilà encore une fois en route pleins de joie et de souvenirs ! Il ne m'arrive pas souvent de te dérouter ainsi les détails de mes aventures, parce qu'elles ne sont ni nouvelles, ni curieuses.

Maintenant deux mots raisonnables sur Pontaven avant que d'aller plus loin.

Cette charmante bourgade paraît se baigner dans la petite rivière qui la traverse et se cache entre des collines hérissées d'énormes blocs arrondis de granit qui menacent les habitants de leur éboulement. Les bords de l'Aven jusqu'à la mer sont des plus variés. Un grand et gros rocher, sortant du milieu des eaux, et de la forme d'un soutier, est appelé pour cette raison « Soulier de Gargantua ». Cambry a parfaitement décrit ce capricieux séjour de Pontaven. J'aurais désiré en parcourir tous les environs, monter et descendre les nombreuses collines qui permettent au voyageur de si charmantes promenades !

Non loin de Pontaven, le bourg de Nizon, dont le cimetière renferme une assez jolie croix en pierre, sort du milieu du feuillage. Cette commune possède les ruines du château de Rustephan (Rustinan, Rustefan, ou en bas-breton Rustian). De Frémenville les regardes comme d'années d'intérêt. Hersart de la Villemarqué, dans une notice bien faite, les décrit et soutient que le château n'a sans doute jamais appartenu à Blanche de Castille, comme le prétend Ogée, qu'il n'est pas une fondation du duc de Bretagne Etienne, comme le veut Cambry, etc., et

conclut que c'était seulement une terre noble. Construit tout entier en belles pierres de taille, il paraît remonter au XV^e siècle.

Un peu plus loin que le petit bourg de Trégunc dont les troîts de chaume des maisons contrastent singulièrement avec les murs formés de grandes pierres de granit, nous nous arrêtons pour mettre en mouvement un énorme rocher de onze pieds de hauteur sur huit d'épaisseur, pesant d'après le Capitaine Morvant, 253.000 kilogrammes. Les routiers en pierres branlantes portent en breton le nom de « pierres de dogan » c'est-à-dire en termes honnêtes, suivant Mahé, « pierres des maris infortunés » ou mieux en style de Molière « pierres des cocus », parce que ces derniers dit-on, ne peuvent les faire vaciller. Comme c'était la première fois que je voyais de ces sortes de rocher, juge de mon étonnement lorsque je fis remuer avec le doigt cet énorme bloc de granit dont on pourrait dire avec Delille « Sa Masse indestructible a fatigué le temps ».

A côté de cette pierre vacillante, se trouve un immense Carneillou. On croit généralement que ces réunions de pierres brutes et posées sans ordre sur le sol indiquent des sépultures. Toute la route jusqu'à Concarneau est bordée de pierres d'une incroyable grosseur.

Concarneau (Conk port ; Kerney ou Kerneau Cornouaille) fut fondé, suivant Ogée, dans l'île de Conq par Concar fils d'Urbien en 692. Cette origine semble un peu douteuse, tu en prendras ce que tu en voudras. Cette petite ville encore entourée de murailles était un des points les plus forts de Bretagne, mais ses fortifications ne sont plus à la hauteur de la science moderne. Cambry remarque le ciment employé pour leur construction et en donne la composition.

Concarneau a été prise bien des fois. Dès 1373 le Connétable Du Guesclin s'en empara. En 1489 le Vicomte de Rohan l'assiégea de nouveau ; elle se rendit par capitulation. Au temps de la Ligue elle fut reprise, comme le raconte si joliment le Chanoine Moreau. Le vaisseau « Le Vétéran » sur lequel était Jérôme Bonaparte reçut un asile dans ce port dont l'entrée est difficile parce qu'elle est barrée par les roches de Penro cachées sous les eaux.

Les habitants s'occupent surtout de la pêche de la sardine et du merlus. De vastes ateliers sont affectés à la presse et à la salaison.

Les faubourgs sont mieux bâtis et plus grands que la ville assise sur un îlot de quatre à cinq cents pas de long sur une largeur de cent à cinquante pas. L'ancienne église a été remplacée par une nouvelle.

Le costume, surtout des femmes, est charmant. Le corset brodé se cache humblement sous une ample colletterie blanche. La coiffe de dentelle recouvrant la tête enroulée de rubans de diverses couleurs est des plus pittoresques.

Après une halte d'un jour dans cette plaisante petite ville, entourée de la majestueuse et de riantes campagnes, Bois et moi nous partîmes pour Quimper.

Rosporden est à mi-route. Nous y arrivâmes le dimanche, et fûmes étonnés de la richesse du costume que déploie ce petit bourg. Les couleurs les plus franchantes s'allient parfaitement avec l'air ouvert des habitants. Les hommes avec leur culotte courte et leur large ceinture de cuir me semblaient d'anciens seigneurs bretons.

L'église avec son joli clocher de granit s'appuie sur le bord d'un étang et forme avec lui et quelques arbres un de ces petits paysages qu'aime tant à surprendre un véritable ami de la nature.

Quimper, le...

PONT-L'ABBÉ est une petite ville située dans une plaine, sur un bras de mer ; près de l'embouchure de la rivière de Quimper. Elle tire sans doute son nom de quelque abbé de son monastère, dont la chapelle bâtie à la fin du XIV^e siècle sert d'église paroissiale. Près de celle-ci on voit aussi un cloître d'une bonne conservation.

Penmarc'h parut. J'offris à mon bas-breton un verre de gwin-ardant qu'il accepta avec beaucoup de reconnaissance. Le Breton aime avant tout l'eau-de-vie ; il boit rarement du vin parce qu'il est cher et peu commun. Il est difficile de le faire l'idée de l'épouvantable liqueur que nous primes, c'est bien un vin ardent, un véritable grappe-gostier.

Cette pointe de terre est comme un désert ; les arbres semblent avoir disparu et seulement de loin en loin quelques mûriers montrent leurs têtes rabougries et brûlées par les vents salés ; cependant ces petits arbres sombres s'harmonient parfaitement avec les vieilles ruines, derniers témoins de la prospérité passée de Penmarc'h. Des chaumières habitées par des hommes à l'aspect pour ainsi dire sauvage se groupent çà et là pour attester que ces rivages sont toujours la propriété de l'homme. Au dernier plan, les grandes lignes de l'horizon formées par la mer dont la couleur bleuâtre se confond avec celle du ciel ne sont coupées que par le phare qui se lève sur la pointe de Penmarc'h, comme l'espérance du bonheur en face de l'éternité. Quelle perspective ravissante ! Le soleil frappe de ses rayons les sables brillants de cette solitude, fait mieux ressortir la couleur si douce des blés et rend les eaux de la pleine mer comme une glace de cristal. Arrivé sur le dernier rocher, je me disposai à attendre le coucher du soleil. Jamais peut-être par un si beau jour, pareille scène ne s'était présentée à ma vue. Là, seul dans le silence à peine troublé par le murmure des ondes qui venaient mourir à mes pieds, je me pris à jouir du plaisir de la méditation. J'admirais la magnifique baie d'Audierne se déroulant jusqu'à la pointe du Raz, et tout à fait dans le lointain, l'île de Sein avec ses écueils redoutables. Les cieux se reflétaient dans la limpidité des eaux et j'étais sur mon rocher comme au centre de la sphère céleste. Pendant ce temps le soleil baisse, mais loin de perdre son éclat, il répand à profusion ses rayons étincelants sur la plaine argentée.

« Et sème de rubis le contour des nuages ». (St. Lambert).

La pureté du ciel n'était troublée que par quelques légères vapeurs brillantes comme des opales et prêtant un nouveau charme à la sublime simplicité du spectacle.

Je vis allumer le phare et rentrai vers dix heures à Penmarc'h.

Chateaulin, 16 mai 1845.

ARRIVÉ hier de Quimper à Chateaulin, mon cher Braud, je devais aujourd'hui me rendre à Brest, mais un accident survenu au bateau à vapeur, m'oblige à ne partir que demain. Pauvre voyageur, voilà les ennuis du métier, toujours des entraves, toujours de nouvelles contrariétés !

Un soir j'étais tout seul dans la vaste promenade de Quimper qui s'élève à six cents pieds au-dessus de la ville. De là, par un beau soleil couchant je planais sur tous les environs. Pendant long-temps j'admirai la ville dominée par l'antique cathédrale, traversée par l'Odét, et encadrée par des flots de verdure, puis je me promenai et me promenai encore méditant cette pensée de Zimmermann, qu'un grand nombre d'hommes doivent à la solitude leur force et leur supériorité d'esprit. Quoique d'un caractère gai, je me plais souvent seul, et dans mes interminables promenades du soir, je fais la revue de ma journée, je me demande si j'ai bien employé mon temps.

Cette ville, aujourd'hui composée de dix mille habitants, était jadis fortifiée et ouverte par dix portes chacune défendue par deux tours ; on voit encore quelques restes de ces murailles. Il y a un siècle, les rues étaient si étroites que celles où pouvaient circuler les charrettes et les voitures étaient en petit nombre, mais beaucoup ont été élargies et redressées. Les quais sont vastes et solidement construits. Les promenades sont bien entretenues. Les allées de Locmaria plantées en 1760 près le Champ de Bataille sont des plus belles.

On répare avec goût la cathédrale, digne à tous les égards de notre attention. Mérimée dans ses « Notes d'un voyage dans l'Ouest », dit que la première pierre de ce monument fut posée en 1424, et qu'à cette époque il n'y avait plus d'architectes, mais des ornemanistes. Ce savant n'a pas poussé assez loin ses recherches car les travaux furent commencés au XIII^e ; longtemps interrompus, ils furent continués à différentes reprises.

Citons encore l'Evêché dont les jardins ont été dessinés par Le Notre, la préfecture qui meuble agréablement le Champ de Bataille et la mairie renfermant une bibliothèque de douze mille volumes et quelques manuscrits précieux comme le cartulaire de l'abbaye de Landevenec. Enfin le port peut contenir des navires de deux cents tonneaux ; sept grandes routes enfin viennent aboutir à la ville.

MM. Aymar de Blois, Aurélien de Courson et Duchatellier sont connus par leurs savantes recherches sur la Bretagne. Je les ai vus et tous m'ont donné des renseignements utiles pour mon voyage.

Je suis allé visiter le village de Kerfeuntun à un kilomètre de Quimper. Sous le porche de son humble chapelle du XVI^e siècle, est enterré un artiste breton, François Valentin dont le pinceau énergique a laissé plusieurs bons tableaux. Né à Guingamp en 1738, il est mort à Quimper en 1804, comme on le voit dans la longue inscription de son tombeau élevé par un Préfet du Finistère.

Les environs de Quimper sont généralement très pittoresques. Maintenant, je crois avoir suffisamment relevé à tes yeux le chef-lieu du Finistère ; tu me permettrais de quitter la plume puisque mon but est rempli.

XI

Brest...

UN beau matin à 4 h. 1/2 je m'embarque pour Landerneau avec quelques messieurs de Brest dans le petit navire du Capitaine Leroy. Que n'étais-tu avec nous mon cher Braud, tu aurais pris le petit coup de croc, puis tu aurais admiré, oh bien admiré toutes les grandes choses que nous avons vues ! La rade silencieuse, les grands

vaisseaux de l'état ! Brest dans l'ombre avec ses promenades et ses remparts. Ne changeons pas de place, notre navire manœuvre, il cherche la bordée qui nous doit conduire à l'entrée de la rivière. Quel spectacle ! Le lever du soleil varie les ombres et les couleurs. Les arbres noirs verdissent, l'eau s'argente et Brest tout entier s'éclaire. Bientôt la rade s'anime, se couvre de barques qui d'abord à l'horizon n'étaient qu'un point noir, elles approchent, grandissent, puis diminuent en touchant les gros navires comme pour en faire ressortir les grandes et magnifiques formes. Tous ces élégants canots, ces barques légères semblent glisser sans peine sur la plaine liquide et se disputer le prix de la course. Hélas ! Que n'ai-je la plume d'un grand écrivain pour te peindre ce que j'ai senti à la vue de toutes ces merveilles de Bretagne. Comment te mettre sous les yeux la rivière de Landerneau, les campagnes fertiles, les rochers sauvages, les collines et les vallons, les châteaux et les clochers, qui se mêlent, s'arrangent pour former les paysages les plus agréables.

Je te parlerai plus tard de Landerneau, j'y reviendrai en me rendant à Morlaix.

En quittant la rade de Brest on rencontre d'abord la presqu'île de Quéterm réduite à un squelette de pierre, semble vouloir se démôler au premier coup. Le terrain est élevé à plus de 200 pieds au-dessus de la mer. Il y a un siècle il y a eu un éboulement terrible.

De Quétern à Camaret on rencontre le Toulingued puis la baie de Dinan où se trouve la roche percée, qui est jointe à la terre par 2 arches percées, l'une ogivale, l'autre à plein cintre. Les rochers sont polis comme du verglas.

À la pointe des Pois des rochers de mille formes font blanchir la mer.

Pour la suite du voyage il n'y a que des notes et brouillons relatifs au Huelgoat, à Morlaix, Saint-Jean-du-Doigt. Dans ces feuillets on trouve le récit d'une visite au fameux Chevalier de Fréminville.

Si je te disais et j'affirmais qu'un ancien capitaine de frégate âgé de plus de 60 ans s'habillait en femme tous les jours depuis 1 h. après-midi jusqu'à 4 ; qu'il dépense 1,500 frs pour sa toilette de femme ; qu'il se fait faire les robes les plus belles en satin noir, de moire, des chapeaux les plus à la mode, des bas à jours, des souliers de satin, des gants les plus élégants, et les dentelles les plus fines, bien plus qu'il se fard, se met des appas et un corset, porte une perruque à la Ninon et une couronne de roses ; enfin pour en finir qu'il se fait appeler M^{lle} Pauline et qu'il se montre ainsi à sa fenêtre avec son éventail en imitant toutes les grimaces d'une petite maîtresse, tu me répondrais assurément que l'un de nous est fou, lui pour se divertir ainsi ou moi pour raconter de pareilles sottises. Maintenant je vais plus loin, je te jure qu'un tel homme existe à Brest, je l'ai vu mais en homme, que je lui ait parlé un moment, qu'il cause très bien, qu'il a tout son bon sens, qu'il est auteur et qu'il vient de faire encore ces jours-ci un fort bon petit ouvrage. — Ce n'est pas possible. — Ma parole d'honneur, tout cela est si vrai, et il n'y a dans ce que je viens de te dire aucune exagération. Quel est donc ce Monsieur ? Un homme bien connu, le chevalier de Fréminville, ancien capitaine de frégate, membre de la Société Royale des Antiquaires de France, auteur des Antiquités de la Bretagne, Membre agrégé au Collège Héraldique et Archéologique de France, etc., etc...

LES THOMÉ DE KERIDEC

(Réponse à la question n° 77)

J'e m'excuse de répondre moi-même à la question que j'ai posée. Mais elle m'a valu plusieurs indications et renseignements précieux que je dois à la bienveillance de M^{me} la baronne de la Buharaye, née Thomé de Kéridec, de MM. J. Mariette, Yves Briand et du regretté M. Le Pêcheux. C'est à eux seuls que revient le mérite de ces précisions.

J'avais eu l'attention attirée par deux indications séparées chronologiquement par plus de trois quarts de siècle. De la première, il résultait que l'île Thomé, au large de Perros-Guirec, avait été possédée quelque temps avant 1600 (la date ne me paraissait pas exacte) par un sieur de Kéridec dont la tombe se voyait dans le chœur de l'église Saint-Jean-du-Baly à Lannion ; de la seconde que « noble homme Jacques Thomé sieur de Quéridec, banquier de cette ville de Lannion » avait fait en 1678 « déclaration et dénombrement des maisons, terres et héritages » qu'il « possède prochainement devant le Roy notre sire » et notamment de la métairie noble de Guernabacon, paroisse de Louannec.

Le rapprochement s'imposait.

L'île Thomé, au dire d'Ernest Renan lui-même, a porté jadis le nom de Taveak. Ne devait-elle pas son nom moderne à celui qui en avait été momentanément sinon le possesseur (car elle dépendait de l'abbaye bernardine de Bégard qui ne procédait guère à des aliénations du moins le locataire ? Pour le populaire, Taveak était devenue l'île à Thomé, puis l'île Thomé, seul nom qui ait persisté. Et puisqu'un Thomé fut banquier à Lannion et propriétaire non loin de cet îlot, ne devait-il pas s'agir de membres de la même famille ?

Or un certain Gillot Thomas, originaire d'Irlande, vint s'établir à Lannion à une date indéterminée, mais sans doute au début du XVII^e siècle. Il prit le nom de Thomé — prononciation vraisemblable de son patronyme dans son pays d'origine — et y ajouta celui de Kéridec quand il eut acquis la terre de ce nom, située dans la paroisse de Ploulec'h, près de Lannion.

Les relations maritimes de cette ville, dont le port avait alors une réelle importance, avec l'Irlande, purent être la cause déterminante de cet établissement.

Gillot Thomé fonda à Lannion, une maison de banque qui ne tarda pas à prospérer et obtint assurément, au bout de quelque temps, d'être considéré comme régulier. Il commença à acquérir maisons et terres,

dut se marier avantageusement en Bretagne où il fit souche. Il mourut à Lannion le 23 septembre 1684, âgé, dit-on, de cent ans.

Peut-être passait-il pour noble en Hibernie ? Et peut-être est-ce d'Hibernie que viennent ses armes : *de gueules au héron d'argent, membré de sable, perché sur un rocher de même*, dont l'héraldiste d'Hoziar certifia l'authenticité quelques années plus tard.

C'est probablement Gillot Thomé, qui tenta de faire connaître sa noblesse, faveur qu'un arrêt du 23 juin 1670 lui refusa.

Déjà son fils Jacques Thomé lui avait succédé dans la direction de la banque. C'est lui qui acquit la métairie noble du Guernabacon de René Martin, sieur du Cloistre, qui en avait hérité de noble homme Pierre Martin, sieur de Goazanstang, greffier de Lannion. Celui-ci avait dû l'acquérir de René de Guélo, conseiller au Parlement de Bretagne, qui la tenait lui-même de Jean Le Gualès, sieur de Keryvon. En remontant au-delà de 1540 on trouverait comme propriétaire « maistre Nicolas Meur » à la famille de qui appartient plus tard Vincent de Meur, l'un des fondateurs du séminaire des Missions Etrangères à Paris et son premier supérieur. Il se trouva que la métairie de Guernabacon rentra dans la famille Le Gualès en conséquence du mariage du petit-fils de Gillot Thomé, Jacques (II) Thomé avec Marie-Jeanne Le Gualès.

Son père avait sensiblement arrondi la fortune de la famille et réalisé de nombreux achats dans toute la région, notamment des maisons et des terres au Forlac'h de Lannion, et, dans cette même ville, près du Marc'hallac'h, la métairie noble de Crechuzien.

Jacques (I) Thomé avait épousé en premières noces Catherine de Chef du Bois de Couillebeuf et en secondes noces Marie Calloët de Kerbrat. Pour accéder à la noblesse, il dut acheter en 1680 une charge de secrétaire du roi. Dès lors il se titra « escuyer Jacques Thomé, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne ».

Le membre le plus important de la famille Thomé de Kéridec, au XVIII^e siècle, fut assurément Jacques (II) Thomé, l'époux en 1713 de Marie-Jeanne Le Gualès. Il fut maire de Lannion et mourut en 1722. C'est lui ou son père qui avait affermé l'île de Taveak (acte qu'il faut donc retarder d'environ un siècle) et c'est lui qui fut enterré dans l'église Saint-Jean-du-Baly.

Son fils Jacques (III) Thomé devint capitaine de la garde. Lui et son fils Louis-Auguste Thomé portent encore le titre d'écuyer. Ce Louis-Auguste devait se marier trois fois, la dernière fois avec Jeanne de Trogoff de Kerelleau qui lui donna trois garçons et deux filles. Fils du second lit (sa mère étant Renée de Garjan de Kerversault), François-Marie Thomé prit le titre de chevalier et prouva sa noblesse, en 1787, pour entrer dans la Marine.

Puis ce fut la Révolution. Un des descendants de cette famille originaire d'Irlande, implantée en Basse-Bretagne, le comte Hippolyte-Aimé-Marie de Kéridec fut député du Morbihan de 1849 à 1852, puis de 1871 à 1875 et enfin sénateur de ce même département de 1876 à 1878. Le dernier du nom (de la branche aînée, car il a existé au moins une autre branche qui fit souche à Quintin) fut le comte Alain-Hippolyte-Ernest-Marie Thomé de Kéridec, qui mérita la croix de guerre en 1918 et mourut sans postérité le 25 décembre 1942 au château de Kerfrezec. C'est sa sœur qui épousa le vicomte Guy Blanchard de La Buharaye.

Léon DUBREUIL.

UN STATISTICIEN BRETON DU XIX^e SIÈCLE

Alexandre Moreau de Jonnés

(1778-1870)

Réponse à la question 192)

Il n'est pas rare qu'un personnage historique ait, au gré de ses biographes, plusieurs villes ou régions natales. Sans remonter jusqu'à Homère, on en trouverait plusieurs exemples dans notre histoire. Mais Alexandre Moreau de Jonnés bat tous les records, croyons-nous, puisqu'il est né, suivant les uns ou les autres, à Paris — à Nantes — à Rennes — près de Rennes — à Saint-Malo — ou près de Saint-Malo, compte non tenu de ceux qui, prudemment, le font naître simplement « en Bretagne ».

En présence d'opinions aussi divergentes, il est malaisé de découvrir la vérité. Peut-être se trouve-t-elle (et nous n'en sommes pas sûr) dans les *Mémoires* de l'intéressé, publiés par la revue de la *Révolution française* (oct., nov. et déc. 1890).

Selon Moreau de Jonnés, son père, accusé d'être l'auteur d'une brochure en faveur des États de Bretagne et à l'encontre du ministère, aurait, avec sa famille, cherché refuge dans les bois ombrageant les rives de la Rance, et c'est dans une hutte de charbonnier que serait né le futur statisticien, dans la première quinzaine de mars 1778. L'état de santé du nouveau-né faisant craindre pour sa vie, on l'aurait baptisé par immersion dans une rivière (peut-être la Rance elle-même) et, transporté à Paris peu après, il y aurait reçu le supplément du baptême (1).

Jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons donc dire qu'Alexandre Moreau de Jonnés est né, non pas à Saint-Malo même, mais dans la région malouine (Ille-et-Vilaine ou Côtes-du-Nord). Lui-même se disait avec fierté malouin d'origine.

Dans sa détresse, la famille Moreau trouva un bienfaiteur en M. de Robien, Procureur syndic des États de Bretagne, qui lui fit préparer un appartement près de son hôtel, rue Culture-Sainte-Catherine, au Marais (2).

(1) Revue de la *Révolution Française*, oct. 1890, p. 352-353.
(2) *Ibid.*, p. 352.

Le père, enfermé à Vincennes, en fut extrait, grâce à de puissants intercesseurs, mais exilé à la Nouvelle-Angleterre. Il fit la guerre de l'Indépendance américaine comme ingénieur militaire; blessé grièvement au siège de New-York et ramené en France, il fut, grâce à Rochambeau, fait Chevalier de Saint-Louis et nommé professeur de fortifications à l'École militaire; mais il mourut peu après, des suites de sa blessure (3).

Tels sont du moins les renseignements que nous donne Moreau de Jonnés (4).

Au début de 1786, le jeune Alexandre entra au collège de Rennes; il nous a laissé de cet établissement et de la vie rennaise à cette époque troublée une peinture haute en couleur et d'un grand intérêt (5).

En février 1791, il dut regagner Paris et s'installa de nouveau rue Culture-Sainte-Catherine. Sa haute taille attira l'attention sur lui et il fut, malgré son jeune âge, enrôlé dans la garde nationale, section des Minimes, avec laquelle il se trouva mêlé à plusieurs épisodes importants de la Révolution, notamment à la bataille des Tuileries, le 10 août 1792.

En septembre 1792, il revenait à Rennes et entra en rhétorique. Mais, le 20 octobre, à l'appel de la *Patrie en danger*, il signait son engagement dans l'armée de la République (6).

Au lieu d'être envoyé à la frontière, notre volontaire de 14 ans et demi fit l'apprentissage de la vie militaire dans la campagne morbide hannaise, pendant cinq mois d'une pénible guerre d'embuscades.

Incorporé ensuite dans l'artillerie de marine, il prit part à la grande bataille navale du 13 prairial an III (1^{er} juin 1794). Un an plus tard, en juillet 1795, il se battait à Quiberon, dans les rangs des *Grenadiers réunis* du général Hoche et, dans la nuit du 23 au 24, concourut à la prise d'assaut du fort Penhièvre, qui devait forcer les émigrés à capituler.

Le mois suivant, il était aux Antilles. Il sut mériter la confiance et l'amitié des Caraïbes de Saint-Vincent, mais il assista, impuissant, à leur extermination par les Anglais. Fait prisonnier, mais rapatrié comme grand blessé, il rentra en France en juin 1796.

En décembre 1801, il fit partie, en qualité de lieutenant d'artillerie attaché à l'état-major, de la flotte qui emportait le général Leclerc et ses troupes vers Saint-Domingue. Il passa la nuit du 19 au 20 janvier 1802 au Cap-Français et assista à la sauvage destruction de cette ville par les bandes noires de Toussaint-Louverture.

Revenu en France en mai, il repartit pour les Antilles en septembre, avec l'expédition de la Martinique; cette fois, son exatriation allait durer 12 ans.

D'abord lieutenant des Grenadiers d'artillerie, adjoint à l'état-major du général Devigny qui commandait l'armée et les gardes nationales de l'expédition, et rapporteur près du conseil de guerre permanent, il occupa bien d'autres postes importants, de 1802 à 1809. Tour à tour

(3) *Ibid.*, p. 353.

(4) Notons que H. d'Yvignac ne mentionne pas le père de Moreau de Jonnés dans la longue liste qu'il a dressée des Bretons qui prirent part à la guerre de l'Indépendance américaine (1920).

(5) *Mémoires*, passim; — *Aventures de guerre...* par Moreau de Jonnés, 1859, t. I, p. 1-14.

(6) Pour retracer son enfance, nous avons puisé dans ses *Mémoires* et les premières pages des *Aventures de guerre*; pour sa vie militaire, nous nous inspirerons des 2 vol. de ces mêmes *Aventures de guerre* et de divers dictionnaires de biographie.

premier aide de camp des généraux Devrigny, de Castella, d'Houdetot et Carra Saint-Cyr, il fut aussi officier d'état-major de Villaret-Joyeuse, capitaine-général de la Martinique, et du général Lauriston, commandant l'expédition d'outre-mer de 1806. De plus, il commanda longtemps la place de Fort-de-France.

Il déploya un grand courage dans les nombreuses irruptions de fièvre jaune qui, sous ses yeux, décimèrent plusieurs armées, et un biographe pouvait écrire en 1818 : « M. Moreau, bravant toute crainte, étudia la maladie avec un soin qu'on devait tout au plus attendre d'un homme exerçant l'art de guérir. Il suivit assidûment la visite des hôpitaux, et bientôt il fut en état de donner des conseils hygiéniques aux troupes contre ce redoutable fléau. » (7).

Les rares loisirs que lui laissaient des occupations aussi absorbantes, il les employa à explorer la Martinique et la plupart des autres Antilles, mettant à profit les hasards de la guerre et les missions qu'on lui confiait pour étendre toujours plus loin ses investigations. Il escalada maintes montagnes, parmi lesquelles, au début de 1806, les dangereux Pitons du Carbet. Ces recherches lui permirent de dresser une très utile carte de la Martinique.

En 1809, quand les Anglais, après un siège mémorable, s'emparèrent du fort Desaix, centre de la défense de la Martinique, Moreau de Jonnés fut fait prisonnier et, au lieu de suivre le prince Eugène de Beauharnais, qui venait de le choisir pour son aide de camp, dut prendre le chemin de l'Angleterre.

Il occupa ces loisirs forcés à coordonner les nombreux matériaux qu'il avait recueillis sur l'histoire physique des Antilles et à étudier l'économie anglaise.

Rapatré en 1814, après la chute de l'Empire, il s'embarqua aussitôt pour la Martinique, mais la quitta de nouveau en apprenant le retour de l'Empereur, s'engagea dans l'armée de la Loire et combattit jusqu'à la fin des Cent-Jours.

A la seconde Restauration, il quitta la carrière des armes.



On ne lui tint pas rigueur, semble-t-il, de ce geste d'hostilité, puisque, dès 1815, il entra dans l'administration maritime, comme officier d'état-major du ministre de la Marine et des Colonies, et se voyait chargé spécialement des travaux de statistique et de topographie (8).

Les connaissances acquises, au prix de tant d'efforts, aux Antilles, lui furent d'un grand secours dans ces fonctions, qu'il exerça jusqu'en 1822.

Pendant cette période, il composa deux ouvrages importants :

Considérations Militaires sur les Opérations offensives et défensives de la guerre dans les Indes Occidentales (in-f°, avec cartes, plans, profils), qui servirent longtemps de base pour les instructions données aux gouverneurs et aux amiraux commandant aux Antilles (9).

Rapport sur les Colonies françaises, ce qu'elles sont et ce qu'elles

(7) *Blog. des hommes vivants*, t. IV, p. 563.
(8) Pour cette dernière période de sa vie, voir un grand nombre de dictionnaires de biographie, notamment ceux de Vapereau, le *Larousse du XIX^e siècle*, la *Grande Encyclopédie*, le *Dict. d'Economie Politique* (1854), le *Nouveau Dict. d'Econ. Polit.* (1882). Voy. aussi la *France littér. de Quérard* et le *Catalogue de Lorenz*.
(9) *Notice des Travaux scient. d'Alex. Moreau de Jonnés* (1842), in-8° de 12 p.;

peuvent être (1 vol. in-f°), officiellement présenté au roi Louis XVIII par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la Marine (10).

Outre ces deux ouvrages, Moreau de Jonnés écrivit plus de 80 mémoires ou rapports sur nos colonies. Ces travaux, extrêmement variés, furent souvent suivis de l'adoption ministérielle.

Il serait oiseux de les énumérer tous. Qu'il nous suffise de citer : *Recherches historiques et statistiques sur l'existence morale et politique des affranchis des Antilles françaises* (1816) ; — *Notice sur les travaux propres à assainir la ville de Fort-Royal de la Martinique* (1816) ; — *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture des colonies françaises* (1818), etc., etc. (11).

Il exécuta aussi une *Carte physique, minéralogique, statistique et militaire de l'île de la Martinique* (copie de celle qu'il avait faite de 1802 à 1809 ; 1816), une *Carte physique des îles de la Guadeloupe* (1817), une *carte physique de l'île de Cayenne* (1818), etc (12).



Si importants que fussent les travaux officiels de Moreau de Jonnés, ils ne représentaient pourtant qu'une partie de son activité. Dès 1816, en effet, il se fit connaître par des études scientifiques qui lui valurent de devenir membre ou correspondant de nombreuses sociétés savantes de France et de l'étranger : *Société médicale d'Emulation*, *Cercle Médical*, *Société philomathique*, *Soc. philotechnique*, *Soc. des antiquaires de France*, *Académies* de Madrid, Bruxelles, Lisbonne, Stockholm, Rome, Munich, New-York, La Havane, Nantes, etc., etc...

Sa *Monographie du Trigonocéphale des Antilles ou Grande Vipère Fer-de-lance de la Martinique* (13), lue devant l'Académie des Sciences, fit l'objet d'un long et élogieux compte rendu de Cuvier et de Duméril, et Moreau de Jonnés fut élu, le 25 novembre 1816, membre correspondant de cette Académie, dans la section de géographie et de navigation.

Les amis qu'il s'était faits dans le monde savant (parmi lesquels Geoffroy-Saint-Hilaire, Berthollet, Delambre, Cuvier et Joseph Fourier) encouragèrent ses travaux, dont Cuvier et Fourier, à maintes reprises, donnèrent de substantielles analyses dans les *Comptes rendus annuels de l'Académie des sciences*.

La *Minéralogie des volcans éteints de la Martinique*, en 1816, valut à Moreau les éloges de la savante assemblée, pour avoir « découvert et prouvé la volcanisation de l'île de la Martinique » (14). Cette découverte, qu'il étendit aux autres Antilles, reste un des meilleurs titres de Moreau de Jonnés au souvenir de la postérité.



Nous ne pourrions citer ici tous les mémoires qu'il a écrits à cette époque, sur les sujets les plus divers, abordant tour à tour la physique générale et la médecine, la géologie et la minéralogie, la zoologie et la botanique.

(10) *Ibid.*
(11) *Ibid.*
(12) *Ibid.*
(13) *Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, août 1816 ; tirage à p. (1816), in-8° de 44 pp.
(14) *Notice des travaux scient.*

Nous mentionnerons seulement :

Précis historique sur l'irruption de la fièvre jaune à la Martinique en 1802 (15) ; — *Essai sur l'hygiène militaire des Antilles* (16) ; — *Tableau du climat des Antilles et des phénomènes de son influence sur les plantes, les animaux et l'espèce humaine* (17) ; — *Précis topographique et géologique sur l'île de la Martinique* (18) ; — *Observations sur la Mygale aviculaire, de l'Amérique équatoriale* (19) ; — *Monographie de la Couresse des Antilles* (20) ; *Monog. du Gecko Mabouia* (21), etc., etc... (22).

Il faut faire une place à part à l'*Histoire physique des Antilles françaises*, qui devait comprendre 3 volumes, mais dont le premier seul fut publié (*Géologie, Minéralogie, Climat des Antilles*, 1 vol. in-8°, 1822).

Moreau de Jonnés, qui avait passé de longues années au milieu des fièvres des Antilles, dut à l'expérience qu'on lui reconnut d'être nommé membre, en 1818, du Conseil supérieur de santé du royaume et de la Commission de salubrité publique du Ministère de l'Intérieur et, en 1821, de la Commission sanitaire centrale. Pour satisfaire aux devoirs de ces nouvelles fonctions, qu'il mena de front, jusqu'en 1822, avec son service du Ministère de la Marine, il écrivit plusieurs mémoires sur les maladies qu'il avait étudiées de près, entre autres une intéressante *Monographie historique et médicale de la fièvre jaune des Antilles* (1820, 1 vol. in-8°) (23).

Quand le choléra-morbus, parti des Indes, envahit le reste de l'Asie et l'Europe, pour atteindre la France en 1832, Moreau de Jonnés étudia avec soin ce nouveau fléau, et ce fut l'occasion de plusieurs rapports très appréciés, dont le principal a pour titre : *Rapport au Conseil supérieur de santé du royaume sur le Choléra pestilentiel, ses caractères, sa mortalité, les moyens curatifs et hygiéniques qu'on lui oppose, son mode de propagation et ses irruptions dans l'Indoustan, l'Asie orientale, etc...* (1831), in-8° avec carte.

Ce rapport fut traduit en anglais, en italien, en allemand et en espagnol, et les mesures sanitaires préconisées par l'auteur furent reconnues si efficaces que les Etats-Romains, la Suède, la Belgique et, pendant un temps, l'Angleterre les mirent à exécution ; ce qui valut à Moreau la bénédiction de Grégoire XVI et une médaille d'or décernée par le roi des Belges (24).



Une autre science, alors peu répandue en France, ne devait pas tarder à accaparer toute l'activité de Moreau de Jonnés : nous voulons

(15) *Bulle. de la Soc. méd. d'émul.*, avril 1816 ; tir. à p., 1817.
(16) *Mém. de la Soc. méd. d'émul.*, t. VIII, 1816 ; tir. à p., (1816), 88 p. in-8° ; cet ouvrage fut, par ordre des Ministres de la Guerre et de la Marine, distribué dans les hôpitaux et envoyé aux administrateurs et aux chefs de service de santé des colonies et des ports de France (voy. *Notice des travaux scientifiques*...)
(17) *Mém. de la Soc. méd. d'émul.*, t. IX, 1817 ; tir. à p., 1817, in-8°.
(18) *Annales marit. et colon.* ; tir. à p., 1817.
(19) *Bull. de la Soc. philomath.*, août 1817.
(20) *Ibid.*, juillet 1818, et *Journal de physique*, sept. 1818.
(21) *J. de phys.*, juillet 1819.
(22) *Notice des trav. scientif.*, et la *France littér.* de Quézard.
(23) Cet ouvrage bénéficia de la même faveur que l'*Essai sur l'hygiène milit. des Antilles* (voy. note 16 ci-dessus, et *Notice des trav. scientif.*...)
(24) *Notice des trav. scientif.*

parler de la statistique, dont il allait devenir l'un des principaux théoriciens.

Dès 1819, il publiait des *Recherches Statistiques et Economiques sur les pâturages des différentes contrées de l'Europe*. Cette œuvre fut suivie de bien d'autres : *Statistique des Colonies françaises occidentales* (couronnée par l'Académie des Sciences, en 1819, mais non publiée, semble-t-il) ; — *Prosperité des Colonies françaises* (cour. par l'Acad. des sc. de Lyon, en 1822 ou 23, et restée inédite) ; — *Recherches sur les changements produits dans l'état physique des contrées par la destruction des forêts*, qui obtinrent une médaille d'or de l'Acad. des Sc. de Bruxelles (in-8° de 207 pp., 1825), etc., etc.. (25).

Deux ouvrages méritent, par leur importance et le succès qui les accueillit, une mention spéciale : *Le Commerce au XIX^e siècle* (2 vol. in-8°, 1825), couronné par l'Acad. des Sc. de Marseille, et traduit en italien, en 1826, par Lampato de Milan.

Statistique de l'Espagne (1834, in-8° avec 1 carte), présentée à la Reine d'Espagne et aux Cortès ; traduite en espagnol par Pascal Madoz, elle eut plusieurs éditions en cette langue et, quand parut la 3^e, la Reine décerna à Moreau le titre et la croix de Chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique (26).

A cette même époque, Moreau de Jonnés entreprenait une œuvre officielle d'une importance considérable.

La Statistique Générale de la France avait été tentée à plusieurs reprises, par Louis XIV d'abord, ensuite par Napoléon, enfin par le ministère Martignac, mais toujours sans succès.

En 1833, sous l'impulsion de Thiers, et avec l'approbation des Chambres, le Gouvernement résolut de renouveler la tentative de centraliser les travaux au ministère du Commerce et de l'Agriculture. Moreau, qui était chargé, depuis 1828, de la statistique commerciale, fut nommé directeur de la Statistique Générale.

Il se mit à l'œuvre aussitôt, organisant son service et établissant son programme de façon à s'entourer de plus de garanties de véracité, donc de réussite, que n'avaient fait ses prédécesseurs, et, en 1835, paraissaient par ses soins les *Documents Statistiques sur la France*, contenant le programme de l'œuvre entreprise et un spécimen (gr. in-4°, 236 pp.).

Puis, pendant qu'on travaillait à dresser l'inventaire de l'agriculture, objet « le plus important de tous ceux dont se compose l'Economie sociale » (27), parurent les 2 premiers volumes de la Statistique : *Territoire et Population* (1837, gr. in-4°, 544 pp.) ; *Commerce Extérieur* (1838, gr. in-4°, 560 pp.).

Ce fut ensuite la *Statistique de l'Agriculture de la France* (1840-41-42, 4 v. gr. in-4°, environ 1500 pp.).

Enfin, 6 autres volumes vinrent couronner l'œuvre gigantesque : *Administration Publique* (1843-44, 2 v. gr. in-4°, 480 + 470 pp.) ; — *Statistique de l'Industrie de la France* (1846-47, 4 v. gr. in-4°, environ 1500 pp.).

(25) *Notice des trav. scientif.*
(26) *Ibid.*
(27) Moreau de Jonnés, *Statist. de l'Agric. de la France*, 1843, p. 10.

Ainsi fut dressée, pour la première fois, la Statistique Générale de la France, grâce aux qualités d'organisateur et à la ténacité d'un Breton qui peut, à juste titre, en être considéré comme le créateur.

Admis à la retraite peu après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il eut pour successeur Alfred Legoyt.



Tout en édifant l'œuvre officielle dont nous venons de parler, Moreau de Jonnés poursuivait ses travaux personnels, dont nous ne citerons que les principaux :

Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (1837-38, 2 v. in-8°, avec 1 carte, 355 + 383 pp.), couronnée par la Soc. de Stat. de Marseille et présentée à la Chambre des Communes par une haute personnalité britannique (28) ;

Recherches Statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer (1841, in-8°), cour. par la même Société (29).

Éléments de statistique, comprenant les Principes généraux de cette science (1847), gr. in-18, 362 pp. ; 2° éd. in-12, très augm., 1856), ouvrage très solide qui eut un succès considérable, fut traduit en espagnol à Madrid, à Valladolid et au Chili, et devint classique au Pérou, où le Gouvernement le destina à l'enseignement des lycées ; il fut traduit aussi en italien (30).

Enfin, quand fut achevée la Statistique Générale, et pendant ses années de retraite, Moreau écrit encore :

Statistique de l'Agriculture de la France (1848, in-8°, 527 pp.), qui contient le résumé et le commentaire des chiffres figurant dans les 4 vol. publiés en 1840-41-42.

Statistique des peuples de l'antiquité : les Egyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Romains et les Gaulois (1851, 2 v. in-8°, 709 pp.) : ouvrage intéressant au point de vue purement statistique, mais assez faible dans les parties qui traitent des origines de ces peuples.

Statistique de l'Industrie de la France (1856) : résumé et commentaire des chiffres donnés dans les 4 vol. publiés en 1846-47.

La France avant ses premiers habitants, et Origines nationales de ses populations (1856), in-8°, 388 pp.), ouvrage très inégal, mais d'un certain intérêt.

Etat économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV, 1589 à 1715 (1867), in-8°, 491 pp.), œuvre trop souvent déparée par la passion antiroyaliste et anticléricale de l'auteur, ce qui en diminue singulièrement l'intérêt (31).

Nous ne pouvons énumérer tous les ouvrages écrits par Moreau de Jonnés pendant sa longue carrière (il avait 89 ans quand parut le dernier cité) ; mais les titres qui précèdent suffisent, croyons-nous, à le classer parmi les principaux statisticiens du siècle dernier. Aussi bien sa réputation était grande de son temps : collaborant à de nombreux

(28) Notice des trav. scientifi.
(29) Ibid. ; et voy. un c.-rendu de cet ouvrage, par Eug. Daire, dans le *Journal des Economistes*, t. II, p. 365.
(30) Voy. un compte rendu de cet ouvrage, par Hipp. Passy, dans le *Journal des Econom.*, t. XVI, p. 354.
(31) Voy. un c. r. de cet ouvr., par G. de SENEVILLE, dans la *Revue des quest. histor.*, 1867, II, p. 631.

périodiques (32), membre de plusieurs Sociétés de statistique, il fut élu, le 3 février 1849, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Des distinctions officielles récompensèrent aussi cet infatigable travailleur : la Restauration l'avait fait Chevalier de Saint-Louis ; le Second Empire, en l'admettant à la retraite, le fit officier de la Légion d'Honneur, le 17 février 1852 (il en était chevalier depuis le Premier Empire).

Avant de terminer, rappelons encore deux ouvrages de Moreau, qui nous ont été très utiles pour sa biographie de 1778 à 1809 :

Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat (1858, 2 v. in-8°, 461 + 431 pp. ; 2° éd., très abrégée, avec préf. de Léon Say, 1893, in-8°, XXIII - 469 pp.), (33), autobiographie qui se lit comme un roman, et qui peut être d'un certain intérêt pour l'historien, à condition de s'en tenir aux grandes lignes du récit et de ne pas s'attarder aux détails romanesques que l'auteur, s'échauffant au souvenir de sa prime jeunesse, s'est plu à broder autour des événements centraux.

(Cet ouvrage a été réédité en 1946 et se trouve encore en librairie).

Mémoires de Moreau de Jonnés, écrits, ou du moins corrigés, quelques mois à peine avant sa mort et, semble-t-il, restés inédits, sauf la partie qui concerne son enfance (1778-1792) et qui fut publiée dans la *Revue de la Révolution française* (34).

Jules Claretie, qui semble avoir bien connu Moreau de Jonnés dans ses dernières années, nous a laissé de lui un vivant portrait (35), dont nous extrayons ces lignes :

« L'homme était grand, solide encore et superbe, la tête puissante, un nez gros, les narines frémissantes d'un Mirabeau, ridé mais point défiguré, portant toute sa barbe, l'air d'un vieux soldat de la République, des mèches de cheveux blancs sortant d'une haute calotte de velours noir un peu semblable à celle des bourgeois florentins dans les fresques Ghirlandajo et de Botticelli... » (36).

Et plus loin :
« Il meurt à 93 ans, fidèle au culte de toute sa vie, à la liberté, à la patrie, à la République (...). Tête et cœur de Breton, il avait en lui toute la solidité de cette terre granitique où poussent durement les chênes... » (37).

Moreau de Jonnés mourut à Paris, sans doute en son logis du boulevard de Latour-Maubourg, le 28 mars 1870, à l'âge de 92 ans (et non 93, comme l'écrit J. Claretie).

Husson prononça sur sa tombe un discours qui a été reproduit dans les *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques* (t. XXIII, 1870) (38).

C. GAUTHIER.

(32) *Journal des Economistes*, *Annuaire de l'Economie politique*, *Annales polit. et littér.*, *Journal du commerce*, *J. Agric. des Pays-Bas*, etc.
(33) *Compte rendu de la 2° éd.* dans le *Correspondant* du 25 avril 1894, p. 369-373, et dans la *Revue Historique*, 1894, t. 56, p. 363-364.
(34) Oct., Nov. et Déc. 1890, pp. 352-367, 448-466 et 550-565.
(35) *Baines et Fantômes*, par J. Claretie, 1874, p. 193-204.
(36) *Ibid.*, p. 198.
(37) *Ibid.*, p. 198.
(38) Alfred Lacroix a consacré une notice à Moreau de Jonnés dans son ouvrage (que nous n'avons pu trouver) sur les Membres correspondants de l'Académie des sciences ayant travaillé dans les colonies françaises de la Ougane et des Antilles, de la fin du xviii^e siècle au début du xix^e (1932).

ALEX. MOREAU DE JONNÈS FILS

Le fils de Moreau de Jonnés, qui portait le même prénom que lui, mérite qu'on lui consacre ici quelques lignes :

Né en 1808 à la Martinique, il fit partie, en 1846-47, de la rédaction du journal *La Presse*. Chef de cabinet du ministre des Finances, avant le coup d'Etat du 2 décembre 51, il fut ensuite, durant de longues années, chef de bureau au même ministère. Il mourut à Passy, le 20 juillet 1878.

Il a laissé quelques ouvrages qui attestent une grande érudition. Citons : 1. *Exposé économique statistique des réformes opérées depuis 1806 jusqu'à l'époque actuelle*, à la suite de la traduction, par Maurice Block, de l'ouvrage de Dieterlei ; sur *La Prusse, son progrès politique et social* (1848) ; — *Ethnogenie caucasienne* (1861) ; — 3. *L'Océan des anciens et les peuples préhistoriques* (1873) (39).

N. B. — Nous venons de prendre connaissance d'un article de M. Jean Choleau sur Moreau de Jonnés, paru dans *Le Pays Breton* (n° 48, p. 213 à 228). Nous tenons à préciser que notre étude était déjà parvenue à la *N. R. B.* quand nous avons lu cet article, qui, du reste, présente fort peu de points communs avec le nôtre. Nous y renvoyons d'ailleurs le lecteur, qui y trouvera une bibliographie très détaillée, notamment en ce qui concerne la part de collaboration de Moreau aux *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques* et aux *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*.

C. G.

(39) Voyez le *Catalogue de LORENZ, VAPERRAU*, et le *Grand Larousse du dix-neuvième siècle*.



Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

218. — SUR UN CARACTÈRE DE LA BRUYÈRE.

Miorcec de Kerdannet dans ses *Notices Chronologiques* (Brest 1818) rapporte, dans une note sous l'article Le Borgne (p. 159), une anecdote sur l'évêque de Vannes François d'Argouges (mort en 1716). Ce prélat « le plus distrait des hommes » étant en visite chez la marquise Descartes en son manoir de Kerleau en Elven, la marquise se leva, prit son bréviaire et ramassa à la place une pantoufle de la marquise ; rejoint à l'église par un domestique, il se fouilla et dit « Mon enfant, voilà tout ce que j'ai de Pantouffles sur moi ».

Or cette anecdote est rapportée à peu près dans les mêmes termes dans le *Portrait de Ménélaque de La Bruyère*. L'auteur des *Caractères* a-t-il eu connaissance de la mésaventure de l'évêque de Vannes ? (en ce sens la phrase « Il se fouille néanmoins et tire celle de l'évêque de ** qu'il vient de quitter... »).

L'édition des grands écrivains de la France ne donne aucune indication sur ce passage.

D'autre part Kerdannet ne donne pas ses références.

Faut-il voir là une source inconnue de La Bruyère ? et sur quels documents peut-on se baser pour vérifier le fait ? J.-L. DEBAUVE.

219. — DE GOBINEAU ET LA BRETAGNE.

Serpelle de Gobineau a écrit dans *Les Nouvelles Littéraires* du 1^{er} décembre 1923 que le père du fameux « théoricien de la race » Joseph Arthur de Gobineau habitait Redon en 1835.

Quelle place a pu tenir la Bretagne dans la vie et dans les œuvres du dilettante qui a fourni leurs doctrines essentielles aux racistes du Nazisme ? Huon.

220. — ANATOLE LE BRAZ ET LUZEL.

Saurait-on quand ces deux écrivains bretons firent connaissance ? Dans sa préface à l'édition des *Kontadennou ar Bobl de Luzel* (Quimper 1939) J. Ollivier écrit page XX :

« Anatole Le Braz, nommé professeur au Lycée de Quimper au mois de Septembre 1886, fit connaissance de Luzel dès son arrivée dans cette ville. Immédiatement ils devinrent de grands amis... » Mais en

note il ajoute : « En écrivant que Le Braz fit la connaissance de Luzel à Quimper, à cette époque, nous ne faisons que dire ce que tout le monde croit. Pour nous, Le Braz avait connu Luzel dans sa jeunesse à Ploumillou, où son père, Nicolas Le Bras, était Directeur d'école. Il serait trop long de dire ici sur quoi nous faisons reposer cette opinion ».

J. Ollivier était l'homme qui connaissait le mieux Luzel et Le Braz. Il est regrettable qu'il n'ait pas donné les explications voulues sur ce point. Mais pourrait-on trouver des indications sur le début des relations entre ces deux écrivains ?

Pierre LE GARS.

221. — DANSES BRETONNES AU CAMP DE LA CONLIE (1870).

L'érudit Maurice Le Dault possède une curieuse aquarelle ; elle représente un groupe de mobilisés du camp de Conlie dansant, au son du binion et de la bombarde, une danse endiablée de « cavaliers seuls », où, bien entendu, l'élément féminin fait défaut. Ils sont là sept hommes. Les deux sonneurs sont debout, à droite, marquant du pied la mesure, pendant que les cinq danseurs s'évertuent à tromper leur détresse par la frénésie de leur ébat. Ils dansent une danse violente, ie coupe-chou au côté, dans leurs bizarres accoutrements d'infortune, les uns coiffés du petit képi à visière relevée des mobilisés de « l'Année Terrible » ; un autre (le talabardon) portant encore son chapeau rond de Basse-Bretagne ; un autre même, le front enserré d'un mouchoir de couleur, noué à la corsaire. Presque tous portent une sorte de blouson d'uniforme, sous lequel on distingue le plastron brodé d'un gilet breton ; un des gars pourtant, a conservé son *chupenn*, et un autre, garde les bragou-herr et les guêtres de son pays. Aucun ne rit ni ne sourit, malgré l'animation factice de cette chorégraphie.

De qui est cette aquarelle ?... Maurice Le Dault n'a pu me donner que des renseignements incomplets. « Elle faisait partie — m'écrivait-il — d'une collection d'aquarelles figurant les costumes militaires français et allemands de 1870. J'avais acheté cette collection à la vente d'un amateur redonnais, ancien crieur de l'Hôtel des Ventes de Paris, d'où il la tenait... Cette aquarelle mesure 33x20 cm. Elle n'est pas signée, mais le plus grand nombre des pièces de la collection, toutes certainement du même artiste, étaient signées d'un monogramme formé des lettres MG superposées. Je n'ai pas réussi à identifier cette signature. »

— Quelqu'un pourrait-il identifier l'auteur de l'aquarelle décrite ci-dessus et préciser vers quelle date et à quelle occasion elle fut composée ?

C. LE MERCIER D'ERM.

222. — JANVIER DE LA MOTTE.

On aimerait avoir des renseignements sur Eugène Janvier (de la Motte), sous-préfet de Dinan à la fin de la monarchie de Juillet et sous la seconde République — notamment s'il n'avait pas de sérieuses attaches en Bretagne.

Marc DUBÉO.

223. — MICHELET A NANTES.

Son cours au Collège de France ayant été supprimé par l'Empereur Napoléon III, Michelet se retira pendant quelque temps à Nantes. Fit-il des voyages en Bretagne ? Quelles furent ses relations ? Influèrent-elles sur ses pensées et dans quelle mesure ?

224. — TRÉVENEUC ET LAMARTINE.

Si les origines et les raisons de l'amitié de Lamartine pour les Bretons Charles Alexandre et Jacquilot de Boisrouvray sont connues, je ne suis pas renseigné sur celles de son amitié pour le breton Henri de Tréveneuc. (Il s'agit de Henri-Louis-Marie Chrestien comte de Tréveneuc, né à Saint-Brieuc le 13 septembre 1815, député républicain des Côtes-du-Nord à la Constituante (1848) et à la Législative (1849), opposé au coup d'Etat du 2 décembre, député (centre droit) à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur depuis le 30 janvier 1876, mort à Paris le 10 juin 1893).

Léon DUBREUIL.

225. — COUSIN A LA MODE DE BRETAGNE.

C'est là une expression courante pour désigner des parents éloignés, et qui s'emploie un peu partout en France. Quelque « fureteur » renseigné pourrait-il me fixer sur son origine ?

Un Normand de St-Malo.

226. — UNE FEMME SOLDAT.

Le 26 janvier 1861 mourait à l'hospice de Nantes Louise Antonini. Elle était fille d'un ancien officier de Paoli, écuyer Pierre-Jean Antonini, et de Louise Le Boulh. Elle disait avoir mené une vie mouvementée ; embarquée sous un faux état civil, elle aurait fait naufrage à Madagascar, puis la guerre aux Antilles. Elle connut pendant deux ans les pontons de Plymouth et fut libérée quand son sexe fut reconnu. Engagée dans l'armée de Sambre et Meuse, plus tard gouvernante dans une famille brestoise, ensuite sergent à l'armée d'Espagne où elle fut gravement blessée, enfin manœuvre dans le chantier de construction de l'église Saint-Nicolas à Nantes, elle entra en 1846 dans l'hospice de cette ville et y resta jusqu'à sa mort. Plusieurs brochures ont été publiées en Corse sur elle, mais en dehors d'un petit dossier peu démonstratif qui existe aux archives municipales de Nantes et dont on m'a aimablement donné copie, je n'ai pu trouver aucune pièce qui authentifie ses dires. Des Antonini, descendant de ses frère et sœur, vivaient à Lorient au siècle dernier.

Tous les renseignements que l'on pourra me donner sur elle seront les bienvenus.

C. L.

227. — UN AUTONOMISTE DE 1835 ?

Dans *La Louve*, parue en 1857, Paul Féval écrit : « Il y a quelques années à peine, le Vicomte D. L..., accusé de révolte à main armée, répondit au tribunal de Quimper : que la Duchesse Anne n'avait pu engager le peuple breton par son mariage, qui était un fait personnel ; — que, d'un autre côté le droit de nationalité ne se prescrit pas ; que le droit du roi des Français (c'était en mil huit cent trente-cinq ou trente-six) manquait par la base même, et que lui, vicomte D. L..., se déclarait prêt, à soutenir partout, toujours, les armes à la main, l'indépendance du duché de Bretagne ». Il a été déjà demandé dans plusieurs revues bretonnes et à diverses époques si cette anecdote avait une base historique, et aucune réponse n'a jamais été donnée, du moins à ma connaissance. Les lecteurs de la N. R. B. auraient-ils plus de chance que leurs prédécesseurs ?

D' C. LAURENT.

228. — KARL MAX A BELLE-ISLE.

Vapereau dans la biographie des contemporains (dictionnaire) dit que le célèbre dialecticien, après avoir pris part aux journées de Juin 1848, fut déporté à Belle-Isle pendant quelques mois. Le fait est-il signalé par les biographes et reste-t-il des traces de son passage dans le Morbihan ?

J.-L. DEBAUVE.

229. — LE GRAVEUR PAUL LE GOFF.

Dans son ouvrage, *Bibliothèques et Bibliophiles Bretons Anciens* le D^r Vialet a reproduit un fort joli ex-libris de style Louis XVI au nom de Le Goff. Le propriétaire de cet ex-libris, qui est rare et vaut cher, n'a jamais pu être identifié. Or je possède trois planches d'essais de chiffres, armoires, ex-libris, signées de Pl. le Goff et datées de 1817. D'autre part il existait à la bibliothèque municipale de Brest un livre où, sous l'ex-libris en question, une bande de journal collée en guise de marque de propriété portait « M. le Goff, Ch^r de la L. d'H^e à Brest ». Ce dernier personnage devait être le capitaine de frégate Eugène Le Goff (1806-1854) qui appartenait à une famille de négociants et d'officiers habitant à Recouvrance.

On peut supposer que le graveur et le possesseur de l'ex-libris ne sont qu'un même personnage, et qu'il était parent du capitaine de frégate. Le graveur Paul Le Goff est-il connu par ailleurs ?

D^r C. LAURENT.

RÉPONSES

23. — LE MAIRE DE DINAN EN 1831.

M. A. Dupouy rappelle que Michelet ayant passé par Dinan, le vendredi 12 août 1831, note dans son *Journal* : « Le maire a l'intention d'enseigner l'histoire de Bretagne à Dinan ou à Vitré. » Il demande quel était alors le maire de la ville. Il s'agit de de Saint-Pern-Couëllan.

Je lis dans *Ephémérides Dinannaises* (1847-1850), par Joseph Le Sage (pp. 104-105), publiées en 1803 : « Nommé maire provisoire le 27 août 1830, définitivement installé le 7 mars 1832, M. de Saint-Pern-Couëllan, cœur généreux, homme de progrès et de bonne volonté, fut l'un des administrateurs municipaux qui servirent le mieux les intérêts de la ville de Dinan. »

« C'est à son administration que l'on doit l'établissement d'un paratonnerre sur la tour de l'Horloge; la translation du cimetière hors la ville; le nivellement de la place du Champ, terrain alors brut et rocailleux; la plantation de la promenade des Petites-Fossés; l'inauguration des portraits de Ducloux et de La Garaye dans la grande salle de la mairie; un règlement pour la Caisse de Retraite des employés de la ville; la vente des grains au poids sur le marché de Dinan; la fondation d'une Ecole mutuelle de premier degré et d'une Ecole primaire supérieure; la création d'une Caisse d'Épargne pour l'arrondissement de Dinan. »

De Saint-Pern-Couëllan demeura en fonctions jusqu'au mois de juillet 1835. Les améliorations qui avaient été réalisées sous son administration avaient coûté cher, et les finances communales étaient dans une assez mauvaise situation. La tâche de les restaurer devait incomber à son successeur Egnault des Noës, maire de 1835 à 1837. LÉON DURBÉUIL.

179. — LES ABEILLES... ET L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

J'ai recherché le texte exact des *Esquisses* d'Alfred de Courcy auquel il était fait allusion. Je trouve, page 38 : « Il est généralement admis que les abeilles ne butinent pas volontiers pour le compte d'un seul maître, et cette croyance favorise, de la manière la plus louable, l'esprit d'association. Un fermier aisé choisit un pauvre pour partenaire; le premier fait les frais d'achat et d'établissement, le second installe les ruches à sa porte, et Dieu se charge de nourrir les abeilles. »

Je ne sais dans quelle mesure l'affirmation de Courcy correspondait à la réalité à l'époque (1854) où son livre fut écrit, ni si cet usage de copropriété des ruches a subsisté, du moins en certains lieux.

Mais, ayant eu entre les mains un document concernant la copropriété de ruches, je pense qu'il pourra intéresser les lecteurs, malgré les lacunes résultant du très mauvais état où il se trouvait lorsque je l'ai copié. Il a été établi à Quintin, en 1697, devant les notaires Michel Rouault et Chamfrin. Je le cite ci-après :

« Pierre Le Vacon (1), demeurant Grande-Rue, baille et laisse pour quatre ans de moitié à Louis Guillou, demeurant au village du Gouezio, paroisse du Vieux-Bourg, six ruches à miel avec leurs avettes que ledit Guillou connaît et confesse avoir en sa possession et avoir vendu audit Le Vacon la somme de douze livres tournois qu'il reconnaît pareillement avoir reçues du sieur Vacon, lequel Le Vacon cède (?) et laisse audit pour, de moitié et mi-profit pour icelui Guillou, les garder, et en répondre de tout péril et danger, fors de mort naturelle, auquel cas de mort naturelle ledit Vacon aura seulement le mortgage en l'état où ils se trouveront. Au cas qu'ils se conserveraient, partageront le profit en provenant, moitié par moitié. »

H. HÉNAFF.

191. — LES TRADUCTIONS DU BARZAZ BREIZ.

Dans sa réponse parue dans le n^o 6 de 1949, Gourvill écrit que l'ensemble du Barzaz n'a jamais fait l'objet d'une traduction complète.

Pourtant, dans sa thèse de doctorat d'université sur Luzel, l'abbé Batany écrit, page 205 : « ... Il y eut des éditions en langues étrangères; une première édition allemande de 1841; une deuxième édition allemande de 1869; une édition anglaise de 1865. » Ces lignes permettent de croire qu'il s'est bien agi de traductions intégrales et non d'adaptations, comme le dit F. Gourvill.

D'autre part, y eut-il une édition allemande en 1869, comme le dit M. Batany? J'en doute. Je possède la curieuse collection (Deutschen Gesellschaft für Keltische Studien) par une sorte d'Institut Celtique allemande (Bretonne), par le docteur Gerhard von Tevenar (1940). On y trouve l'édition allemande de 1841 dont parle Gourvill, mais pas celle de 1869 citée par M. Batany. H. B., étudiant rennais.

193. — RACES ANCIENNES DE BOVIDÉS EN BRETAGNE.

Les vaches grises ou bleues sont issues du croisement de la race bretonne pie-noire avec la race Durham ou la race armoricaine, ou la race d'Ayr, introduite en Bretagne pendant la première moitié du XIX^e siècle. Ces vaches ne sont pas rares dans les environs de Quimper, dans les étables où l'on n'a pas encore un élevage de la race pure.

En France, dans la région entre la Sambre et l'Escaut, et en Belgique, dans les provinces du Hainaut, du Brabant et de la Flandre Orientale, la race « bleue du Nord » peuple les étables. Cette race est issue du croisement d'animaux belges, dérivant de la race hollandaise pie-noire avec les durhams.

En ce qui concerne la réponse qui a été donnée dans la N. R. B. de janvier-février 1950, page 79, il convient de préciser le standard de la race d'Ayr, dont la robe n'est pas « grise » ou « bleue ».

Cette race que l'on rencontre dans le Sud-Ouest de l'Ecosse, s'est répandue en Angleterre. Quelques essais d'introduction ont été tentés en France, et plus particulièrement dans le Finistère, au XIX^e siècle. Dans son livre *L'Agriculture dans le Finistère au milieu du dix-neuvième siècle*, page 135, Louis Ogès signale qu'une race, « fruit du croisement de la pie-noire avec les taureaux d'Ayr », importés par de Kerléguer au milieu du dix-neuvième siècle, était répandue dans la région de Châteauveuf-du-Faou. Tout en gardant les caractères principaux de la pie-noire, ces vaches en différaient par des cornes plus fortes, plus ouvertes et plus rugueuses, le front était plus large, le fanon « apparent », la robe, formée de poils blancs ou de poils rouges, est orangée uniforme ou pie-rouge. La teinte varie du blanc au rouge foncé au front; les plaques rouges sont bordées, à contour ombre, le front légèrement concave, les cornes au lyre. Le corps est ramassé et de faible taille, le poil est rude. Les pattes sont courtes, d'aplomb et solides.

Dans la race d'Ayr, la vache pèse de 500 à 650 kilos. La robe, formée de poils blancs ou de poils rouges, est orangée uniforme ou pie-rouge. La teinte varie du blanc au rouge foncé au front; les plaques rouges sont bordées, à contour ombre, le front légèrement concave, les cornes au lyre. Le corps est ramassé et de faible taille, le poil est rude. Les pattes sont courtes, d'aplomb et solides.

La race d'Ayr convient aux terres de fertilité moyenne, même si elles sont accidentées. N. Yezou.

211. — GORÉTERIE.

Le droit de Goré s'appliquait à la pêche en rivière et se percevait sur les poissons d'eau douce uniquement. Le droit de « pêche » proprement dite ne s'appliquait qu'à la pêche en mer. D. B.

(1) Bourgeois notable de Quintin mentionné à l'Armorial général de 1696.

Il me paraît que la « pécherie » s'étend à tout le rivage et que le droit de *goré-terie* consiste dans celui de barrer la grève par un muret de galets, derrière lequel les poissons restent pris, en s'aidant de peu de filet, quand la mer se retire.

Il existe de nombreux « *porz-goret* » en Basse-Bretagne. Celui de Lampaul-Plouarzel (F.) est très net.

D^r DUJARDIN.

Je suppose que le droit de *goré-terie* s'entendait d'un droit de capture par barrage d'une rivière à son embouchure. Grégoire de Rostrenen, dans son Dictionnaire, définit *goret* ou *gord* (qui se traduit en breton par *gored*) de cette façon : « Construction dans une rivière pour prendre du poisson, surtout des anguilles. » Le *Larousse* du *vingtième siècle* dit : *Gord* : pécherie composée de deux rangs de perches plantées au fond d'une rivière. Et il donne un dessin de ces barrages.

J'ajouterais que j'ai entendu, en Provence, désigner par ce nom de *gord* des parcelles de pêche.

Un Breton de Lyon.

213. — PARRAINS ET MARRAINES.

Voici ce que j'ai pu relever dans la région de Saint-Vincent-sur-Oust — dix kilomètres de Redon —. A l'occasion du baptême, ont lieu les surenchères des marraines. Les personnes qui ont envie d'être marraines s'offrent à la maman. C'est un honneur pour une famille de voir une personne aisée et « bien considérée » se présenter. De celle qui est acceptée, on dit dans la famille : « Elle a nommé chez nous. » La marraine est un véritable subrogé-tuteur, toujours penché sur la vie physique et morale de son filleul. On la verra présider à tous les grands événements de la vie du filleul.

Première Communion : la marraine offre la robe de communiant; le parrain porte le cierge.

Mariage : elle donnait autrefois le bras à sa filleule, aussi bien que le parrain, et on voyait parfois, entre la mairie et l'église, deux femmes se donnant le bras... Ceci ne se fait plus. Mais les parrain et marraine sont toujours à la place d'honneur dans le cortège, au banquet en particulier.

La mort des parrain et marraine sera aussi pleurée que la mort des parents.

A mon avis, nous trouvons là une survivance de l'antique tradition du marrainage des premiers chrétiens.

KERRIQUET.

215. — EDOUARD VALLIN. — O. PRADÈRE.

1^o Edmond Vallin était un journaliste légitimiste. Il se dit breton. J'ai l'impression que son ouvrage sur le Finistère n'a rien d'original. Ce n'est qu'une compilation. L'auteur reconnaît avoir utilisé Frémerville, Souvestre, de Blois, de Courcy, de la Villemarqué. Mais j'ai constaté d'autres emprunts dont il tait l'origine : il a pillé Violieu sans le citer. Il a servilement copié des passages d'une description de Morlaix faite par de Wismes, sans en parler.

2^o Dans l'*Hermine* du 31 septembre 1891, Louis Tiercelin annonçait la mort à Brest, à l'âge de 67 ans, d'Onésime Pradère. Il signalait que ce poète (auquel il avait donné une place dans le *Parnasse Breton Contemporain*) est l'auteur des paroles de la célèbre *Marguerite de Gounod*.

J. NORMAND.

Onésime-Alexandre Pradère, dont nous ignorons le lieu et la date de naissance, descendait probablement de capitaines de corsaires de Saint-Malo, qui se signalèrent par des prises anglaises au début du XIX^e siècle.

Il a exercé les fonctions d'agent comptable principal de la Marine à Brest et à Rochefort, jusqu'à sa mise à la retraite. Le 24 octobre 1853, il épousa, à Brest, Elisabeth Chedeville, fille d'un directeur des Constructions Navales à Lorient et à Brest.

C'était un lettré et un musicien. En dehors de la *Bretagne Poétique* publiée en 1872, et d'un *Guide de Brest et de ses environs*, Pradère a inséré diverses études dans le *Bulletin de la Société Académique de Brest*, dont il fut président, après le mort de Levoit.

Pradère mourut dans sa propriété de Saint-Marc, près Brest, le 4 septembre 1891, âgé de 65 ans.

Il sera facile à un Breton de trouver des renseignements plus précis, d'après les indications qui précèdent.

D. BERNARD.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOURHIS-KERRIQUET.

Imp. Bretonne, Rennes 31.1266. — 6-58. Dépôt légal : 1936, 2^e T., 521. T. 1.000.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— MAI-JUIN 1950 —
N° 3

Nouvelle Revue de Bretagne



SOMMAIRE

	PAGES
L. DUBREUIL. — Autour du « Dîner Celtique »	161
V. H. DEBIDOUR. — La polychromie dans la statuaire bretonne	176
Anatole LE BIAZ. — Monde celtique et Bretagne moderne	181
J.-L. DEBAUNE. — La jeunesse bretonne de Marie Dorval	187
D' C. LAURENT. — Sur l'origine des airs des chansons bretonnes	201
Chanoine KERRICOU. — Où en est l'hagiographie celtique?	205
Louis OÛS. — Les cartiers bretons	210
P. FIATREZ. — A propos d'un ouvrage récent sur la géographie de la Bretagne	220
La légende des deux croquets d'Olivier Perrin	225
La vie de Michel Le Nobletz	227
Gobineau et la Bretagne	234
Coïn du fureteur	236

Abonnement annuel : 450 frs - Le Numéro : 90 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courcier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO

HENRY-JEAN DEBAUVE, né à Paris en 1926, est breton par sa mère, originaire de Vannes. Études secondaires à Vannes au Collège Jules-Simon et à Paris. Licencié en droit, prépare sa thèse sur l'administration maritonnaise pendant la Révolution. A donné diverses à la Société Polymatique de Vannes.

VICTOR-HENRI DEBIDOUR, né à Rouen en 1911. Petit-fils de l'historien Antonin Debidour, qui fut inspecteur général ; et, par sa mère, petit-fils du professeur à la Sorbonne de sanscrit et de grammaire comparée Victor Henry, auquel on doit le *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne* (Pihon, 1900).

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé des lettres, débute en 1934 dans l'enseignement au Lycée de Quimper. Actuellement chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lyon.

A publié : *Savours des Lettres ; Problèmes littéraires* (1946) ; *Le Miroir Transparent* (1947). Prépare une suite à *Savours des Lettres* et un *Rivard*. Collabore depuis 1942 à divers périodiques : (*Demain ; Revue Universelle ; France Catholique ; Bulletin des Lettres ; Synthèses...*).

PIERRE FLATRES, né le 13 mars 1921 à Saint-Jean-Troilmon (Fin.). Études au Lycée de Quimper, au Lycée Henri-IV et à la Faculté des Lettres de Rennes.

Agrégé de géographie, est assistant de géographie à la Faculté des Lettres de Rennes.

A publié : *Le Pays Bigouden*. Collabore à diverses revues : *Annales de Bretagne ; L'Information Géographique ; Annales de Géographie ; Bulletin de l'Association des Géographes Français*.

Nouvelle Revue de Bretagne

Autour du "Dîner Celtique"

Voici bientôt soixante ans que Calmann-Lévy, l'éditeur de Renan, lui suggérait de donner au public « un volume dans le goût » des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, cet incomparable chef-d'œuvre, un volume « intéressant pour tous, simple, personnel », et de ne le guère composer que « de bretonneries ». Ainsi parurent *Feuilles détachées* dont un chapitre est consacré au *Dîner Celtique* dont Renan demeura douze ans le président. Il y parle de lui-même, ce qui n'est indifférent à personne, admirateurs ou détracteurs (mais le temps n'est-il pas venu de s'occuper de Renan avec objectivité, en oubliant les querelles d'antan et les abus plus récents qui ont été faits d'une pensée souvent insaisissable ?) ; il y parle aussi de Quellien auquel une mention des *Souvenirs* assure une célébrité qu'il n'aurait pas due à *Annaik* ou à ses *Contes*. N'est-ce pas contribuer à cette étude objective d'un écrivain de génie que de se pencher sur un épisode de sa vieillesse où s'est manifestée une parcelle du génie breton représenté par ses écrivains et par ses artistes ?

Les articles sur le *Dîner Celtique* (on le verra par la suite) ont été assez abondants. Ils sont surtout l'œuvre de chroniqueurs, dont les plus remarquables, après Renan lui-même, ont été Charles Le Goffic, dans la première série de *l'Ame Bretonne*, René d'Ys, dans le livre *Ernest Renan en Bretagne*, et Charles Chassé dans la revue *l'Opinion* en 1923 à l'occasion du centenaire de la naissance de

Renan. Son article est ce qui a été jusqu'ici écrit de plus complet et de plus judicieux.

Je n'ai pas la prétention de refaire ce qui a été très bien fait avant moi. Mais il m'a semblé qu'il serait possible, les passions calmées, d'établir une synthèse de l'existence même du *Diner Celtique*, dont les vicissitudes constituent une page de l'histoire des vingt dernières années de ce XIX^e siècle, pour lequel nous éprouvons moins de sévérité depuis que nous le connaissons mieux.

◇ ◇ ◇

« Je pense que les Bretons sont nombreux qui gardent quelque gratitude à M. N. Quellien, qu'on appelle familièrement *le barde* sur les hauteurs de Montparnasse, lequel dispute à Montmartre la suprématie d'Aventin parisien. N'est-ce pas en effet M. N. Quellien qui a organisé les premières réunions, et, pour ainsi dire, permis le coude à coude et le côté à côté aux Bretons épars dans ce grand désert d'énergies individuelles qu'est Paris ? *Le barde* a un autre titre à la reconnaissance de quelques-uns. N'est-ce pas lui qui leur a ménagé l'occasion d'entendre Renan prenant la parole aux réunions amicales du *Diner Celtique* ? »

Ainsi s'exprimait, en 1896, Jean Tribaldy (1).

Car le *Diner Celtique*, qui avait commencé avant Renan, et qui dura quelques années après sa mort, a dû toute sa célébrité à la présidence que lui offrit Narcisse Quellien et que l'illustre auteur de la *Vie de Jésus* accepta avec une débonnaire condescendance.

Certes le *Diner Celtique* n'eut jamais le rayonnement ni l'importance du *Diner Magny* ou du *Diner Brébant* auxquels on voyait Sainte-Beuve, Renan, Edmond de Goncourt, Paul Bert et tant d'écrivains, d'artistes et de savants illustres. Il fut, plusieurs années, ignoré des journalistes. Et il fallut un événement assez imprévu pour que le *Journal des Débats*, dont Renan était un des rédacteurs attitrés (2), lui consacra un article à la date du 4 août 1884 (3).

Aussi les débuts du *Diner Celtique* sont-ils entourés de quelque obscurité.

Quelle fut la date de sa création ? Quels en furent les promoteurs et les premiers convives ? Telles sont les deux questions qu'il faut d'abord se poser.

L'article le plus complet et le plus proche de sa fondation est, à ma connaissance, celui de Léon Durocher (4) dans le n° 2 des

(1) *La Dépêche de Brest*, n° du 13 mars 1896.

(2) C'est à partir de 1852 que Renan y écrivit couramment. — Cf. Ernest RENAN, *Souvenirs du Journal des Débats (Feuilles détachées)*, p. 128 et suiv.

(3) « M. Renan à Tréguier. — 1^{er} août, dans un restaurant situé place de Rennes, à Paris... un certain nombre de bretons parisiens se réunissent chaque mois autour de la même table... M. Renan, président à vie... M. Renan s'est décidé cette année à venir à Tréguier... »

(4) Fils d'un notable bourgeois de Pontivy, Léon Durocher (1862-1918), après des études à Pontivy, sa ville natale, à Nantes, où il lia avec Charles Le Goffic une amitié qui devait durer plus de trente ans, après un échec très honorable à l'École normale supérieure et un bref séjour dans l'Université, se consacra à la littérature.

Chroniques (1). « *Le Diner Celtique de Paris, écrit-il, fut d'abord une réunion de linguistes. Linguistes et bavards cela se ressemble comme deux gouttes d'eau, je me trompe, comme une goutte de cidre et une goutte d'hydromel. Et c'est ce qui explique qu'au mois de mai 1878 quelques savants justement entichés des délicatesses de la langue celtique résolurent de former un groupe de Celtisants dans lequel on réchaufferait au feu d'une conversation libre et animée les idées laborieusement écloses dans le silence méditatif des bibliothèques et du cabinet...* » (2).

L'*Annuaire de Bretagne... pour l'année 1897* (3), sous la signature P. S. (4) confirme la date de 1878 (5). Mais, en janvier 1891, Louis Tiercelin dans une note d'un article de l'*Hermine* (6) retarde sa fondation d'un an, corroboré par un article sur Quellien, publié peu après sa mort, en 1902, dans la *Revue Universelle*.

Il existe enfin, en faveur de la date de 1879, une autorité devant laquelle il semblerait qu'on dût s'incliner, celle de la *Revue Celtique* (7). Mon vieil ami, Charles Chassé, s'y réfère dans le très important article qu'il donna à l'*Opinion* le 2 mars 1923 (8).

« Dans le cours du printemps de 1879, dit ce grave périodique (volume 1879-1880), des Bretons résidant à Paris se réunissaient parfois chez M. Gaidoz. L'idée vint de constituer des réunions d'une façon régulière et de fonder un dîner mensuel, analogue à celui qui réunit les Provençaux, sous le nom de la Cigale, les Normands sous celui de la Pomme. La société prit le nom de Société Celtique pour témoigner qu'à côté des Bretons elle accueillerait aussi des Celtes d'outre-Manche et des amis des études celtiques. M. Renan, Breton comme on sait, voulut bien se joindre aux fondateurs et le premier dîner eut lieu sous sa présidence le 18 juin 1879. »

Quoi de plus net ! Mais Renan niait avoir assisté à ce premier

Poète et chansonnier, il se fit entendre au *Chat Noir* de Rodolphe Salls et dans différents milieux d'artistes et de dilettantes, dont le seul nom offensqua la respectabilité provinciale de son père. Pour lui complaire, il prit le pseudonyme de Burocher, que le Conseil d'Etat Faucherou eut tard à porter et à faire porter à sa famille. Léon Durocher mériterait une étude attentive, en raison de l'influence qu'il exerça notamment dans nombre de milieux bretons et en faveur de la Bretagne.

(1) Les *Chroniques* furent une revue éphémère (un an - douze numéros 1886-1887) à tendances régionalistes (ce qui était alors une nouveauté) que dirigèrent Charles Le Goffic et Maurice Barrès. C'est pendant le voyage de Maurice Barrès en Bretagne en août 1886 que fut formé le projet de cette publication. Nombre de rédacteurs des *Chroniques* ont été des Bretons, à commencer par Narcisse Quellien lui-même.

(2) Les *Chroniques*, p. 33.

(3) Édité par René Kerviler et Paul Sébillot (Rennes 1897).

(4) Évidemment Paul Sébillot, qui donna très tôt son adhésion au *Diner*. « Le *Diner Celtique* dont je fus un des premiers adhérents... » (*Le Chercheur des Primitifs de l'Ouest*, décembre 1902). Né en 1843, il fait fils d'un médecin de Matignon. Après avoir refusé d'entrer dans la carrière notariale, il fréquenta les milieux artistiques et littéraires de Paris. Il fut d'abord peintre, puis écrivain. On peut le considérer comme un des créateurs du folklore français.

(5) P. 301. « Le *Diner Celtique* date de 1878 ».

(6) *La Province à Paris*, p. 225.

(7) Fondée en 1870, et à laquelle Renan ne donna guère que des encouragements.

(8) *Renan au Diner Celtique*, et voir *Revue Celtique*, t. IV, 1879-1880, pp. 125 à 127.

dîner (1). Et puis ne célébraient-on pas en mai l'anniversaire de sa fondation ? Premier problème qu'on ne saurait tenter de résoudre qu'au moyen d'une hypothèse : c'est que le dîner institué, mais d'une manière non officielle, en mai 1878, et fréquenté seulement par des poètes et des artistes, riches seulement de leurs virtualités, ne devint régulier qu'au mois de juin 1879 par l'adhésion des membres de la nouvelle *Société Celtique*. C'est alors qu'on aurait quitté le *café d'Alençon* pour l'*hôtel de la Marine*.

Et l'on a besoin d'une telle hypothèse si on veut élucider la deuxième difficulté qui est de savoir qui en fut le promoteur. A en croire la *Revue Celtique*, à la rédaction de laquelle Henri Gaidoz avait une part prépondérante, c'est lui qui en aurait été l'initiateur au moins indirect (2).

Mais Renan est formel : « *Le Dîner Celtique* fut d'abord une réunion de pauvres Bretons, presque tous faisant des vers et se réunissant pour se les lire une fois par mois, le plus près possible de la gare où l'on met pied à terre en arrivant de Bretagne et que l'on prend pour y revenir. Le fondateur en est M. Quellien, poète lui-même et auteur lui-même de nouvelles bretonnes pleines de charme » (3).

Renan aurait-il commis une erreur ? Pourquoi non ? Ses souvenirs sont parfois un peu incertains. Ils le sont même parfois volontairement. Or, Quellien étant celui qui l'avait conduit à la présidence, il a pu penser de très bonne foi que Quellien en avait été le fondateur.

Pourtant le *barde*, qui ne passait pas pour modeste, n'a pas revendiqué cet honneur. Parlant du *Dîner*, dans son discours de Tréguier, il se borne à dire : « Nous l'avons institué dans les premiers mois de 1879... ». Et, sauf chez Renan, il n'a jamais passé que pour un de ses fondateurs (4).

Si l'on en croit Louis Tiercelin, c'est pourtant à Quellien que reviendrait l'honneur de lui avoir donné son organisation et d'avoir introduit les poètes parmi les archéologues et les linguistes, dominant au *Dîner* le caractère très original dont il allait demeurer marqué (5).

Mais, en ses débuts, le *Dîner Celtique* n'a pas porté son nom.

(1) « Je n'y étais pas [au *Dîner Celtique*] dès le premier jour mais peu s'en faut ». (*Revue Illustrée de Bretagne et d'Anjou*, 15 mars 1888).

(2) Il le confirma dans une lettre qui fut lue par Quellien, le 2 août 1884, au banquet de Tréguier : « Il est sorti d'une petite réunion que Bretons et Cellistes tenaient chez moi pendant l'hiver de 1879-1880. » (Cité par le *Finière*, n° du 6 août). Mais Gaidoz commet une légère erreur, la *Société Celtique* s'était au moins réunie antérieurement dans deux dîners, ceux de juin et de juillet 1879.

(3) *Le Dîner Celtique* (Feuilles détachées, p. 73).

(4) Article Quellien (*La Revue Universitaire*) 1902. — *Le Dîner Celtique* (*Annuaire de Bretagne... pour l'année 1897*).

(5) « *Le Dîner Celtique*, qui est à l'heure actuelle le centre du plus pur Bretonisme, à Paris, est issu de la *Société Celtique*. C'est au *barde* Quellien qu'est due cette métamorphose, à la suite de laquelle le cénacle primitif s'est ouvert pour accueillir, parmi les philologues et les archéologues, les poètes et les artistes. Remercions Quellien de cette heureuse initiative ». *La Province à Paris* (*L'Hermine* n° de janvier 1891, p. 225).

Pendant l'hiver de 1879 à 1880 il ne portait encore que le nom de *Société Celtique* à laquelle François-Marie Luzel envoya en juillet 1879 des crêpes de Plouaret (1). Ce qui semble bien confirmer l'hypothèse qu'il est issu d'une double filiation (2).

Il est cependant un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que le *Dîner* réunit d'abord très peu de convives, six ou sept, dira J. Loth (3), une douzaine au maximum, assurera Léon Durocher (4). Selon lui, les premiers des dîneurs, qu'on doit considérer comme les fondateurs du *Dîner Celtique*, furent « Gaidoz, le savant professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, Harmonie, qui occupait une place de bibliothécaire à l'Instruction publique, F.-M. Luzel, archiviste de Quimper, l'abbé Martin (5), un érudit originaire de Lannion, Loth (6), à qui l'on a récemment confié la chaire de langue celtique

(1) « La *Société Celtique* a continué ses dîners mensuels pendant l'hiver 1878-1880. Des poésies bretonnes y ont été lues... » *La Revue Celtique* t. IV 1879-1880 p. 303.

(2) « La *Société Celtique* est à ses débuts, lit-on dans la *Revue Celtique* (loc. cit. p. 127); elle se recrutera l'hiver prochain de membres nouveaux; mais comme ses réunions sont de fraternelles agapes, elle ne peut admettre dans son sein que des personnes résidant à Paris... — Mais son but était bien de créer un lien entre les Bretons de la capitale. Ci-joint la traduction française d'un passage d'une poésie bretonne dont l'auteur fut Joseph Loth et qui corrobore cette pensée. Loth imagine une conversation avec Brizeux auquel il dit : « Lorsque je regarde à travers Paris, de tous côtés, je vois des sociétés de tous les coins de la France, j'entends tous les dialectes. — Hélas, les Bretons, comme toujours les Celtes, restent désempés sans union fraternelle. — Mais, compatriote, lui dis-je, il y en a une cependant et qui fait du bruit; son nom est la *Pomme*. — Ne m'en parle pas, répondit-il; lorsqu'on y parle breton, plus de la moitié de la Société se met à rire. — De quoi peut parler un Normand avec un Breton ? Du prix du cidre ou du prix des chevaux. — Tais-toi, père, ne sois pas si affligé; une société de frères s'est formée où il n'y aura que des Bretons ou encore des Galls. — Des Celtes fervents seulement de sang ou de cœur. — Le nom du président de la Société ? — Renan. — Alors le visage du *Barde* s'éclaira; « Je n'en demande pas davantage; mille bénédictions à tous les frères; mon esprit est avec vous. » *Revue Celtique*, loc. cit. p. 303.

(3) « ...Le dîner, fort modeste, n'était qu'un prétexte pour deviser une fois par mois dans l'intimité (pendant trois ou quatre ans, il ne réunit pas plus de six à sept convives), non de politique ni de religion, mais des choses du pays... » J. Loth. *Ernest Renan* (*Annales de Bretagne*, novembre 1892, p. 121). Mais les souvenirs de J. Loth sont imprécis. Il fait de Renan un des fondateurs du *Dîner* avec lui, Gaidoz Quellien — ce qui est assurément inexact. D'autre part il est peu vraisemblable que la chambre soit demeurée aussi petite pendant trois ou quatre ans.

(4) *Les Chroniques*, décembre 1886, p. 38.

(5) L'abbé Louis Martin avait la réputation d'un philologue de grand mérite qui rattachait le breton au latin !

(6) Né à Guéméné-sur-Scorff, le 27 décembre 1847, Joseph Loth, après avoir enseigné à Quimper et à Saumur, fut, de 1872 à 1880, répétiteur aux lycées Saint-Louis, Charlemagne, Condorcet, avec un congé de cinq ans pour études. De 1880 à 1884 il fut professeur au Collège Stanislas. En 1884 il devint professeur de langue grecque et fut chargé de cours de celtique, récemment créé, à la Faculté des Lettres de Rennes. Il fut appelé en 1890 à remplacer au Collège de France d'Arbois de Jubainville, Joseph Loth fut élu, en 1918, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Il avait, en 1883, soutenu sa thèse de doctorat sur l'*Emigration bretonne au Arménie au V^e siècle* où abondent les vues nouvelles. Lui-même a conté « une anecdote toute personnelle... dont le récit amusa beaucoup son illustre président (du *Dîner Celtique*). « J'avais conservé de nos réunions un souvenir si agréable que je voulais dans toute personne... dont le récit amusa beaucoup son illustre président (du *Dîner Celtique*). L'aimable doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Himly, s'en montra, je ne dirai pas scandalisé, mais quelque peu étonné. Il me fit remarquer amicalement, en pleine soutenance, que j'aurais dû lui soumettre ma thèse, que c'était la coutume depuis le jour mémorable où un étudiant en médecine avait fait paraître sa thèse avec cette dédicace en gros caractères : *À mes Amis du Cochon fidèle*. Je n'eus pas de peine à démontrer que

à la faculté des lettres de Rennes, N. Quellien, qu'obsédait déjà l'idée générale de créer un lien entre tous les Bretons épars sur l'asphalte de la capitale. »

Retenons pour le moment les trois noms de Gaidoz, de Luzel et de Quellien. Ils vont trouver leur place dans cette esquisse un peu poussée du *Diner Celtique*.

◇ ◇ ◇

Sans vouloir obscurcir la gloire de Le Gonidec et de la Villemarqué, on doit reconnaître que le développement, en France, des études celtiques par des méthodes vraiment scientifiques date à peu près du *Congrès panceltique de Saint-Brieuc* (1867). Le grand historien Henri Martin y prit une part considérable. Il n'était pas plus Breton que d'Arbois de Jubainville et Henri Gaidoz qui donnèrent à ces études une vive impulsion.

C'est Henri Gaidoz, professeur de celtique à l'École pratique des Hautes Etudes, avant de devenir, en 1872, professeur d'ethnographie et de géographie à l'École des Sciences politiques, récemment organisée par E. Boutmy, qui avait fondé, en 1870, la *Revue Celtique*, destinée à servir de lien entre tous les Celtisants.

Il fallut bien que Gaidoz eût été de quelque manière à l'origine du *Diner Celtique* pour que, peu de temps après sa fondation, il recueillît quelques précieuses adhésions, celles d'Anatole de Barthélemy (1), d'Eugène Rolland (2), d'Henri Martin (3), d'Arbois de Jubainville (4) et de Paul Sébillot, qui avaient pu assister chez Gaidoz à quelques réunions antérieures (5). Dans ce petit lot de

Je n'aurais pas voulu manquer de respect à la Sorbonne; Je définis à mes Juges le caractère particulier du *Diner Celtique* et, dans une comparaison quelque peu audacieuse, Je rappelai le *Banquet de Platon*, ce qui ne les donna pas trop quand ils apprirent que Renan était notre président. » Ernest Renan, *loc. cit.* p. 122.

(1) Secrétaire général de la préfecture à Saint-Brieuc, Anatole de Barthélemy, devenu membre de l'Institut, avait pris intérêt à l'histoire de la Bretagne. On lui doit surtout, en collaboration avec Geslin de Bourgogne, fondateur de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord (le 12 octobre 1877), la très importante publication des *Anciens Evêchés de Bretagne et des Etudes sur la Révolution en Bretagne*.

(2) Fondateur de la revue traditionaliste *Mélanges* en collaboration avec Gaidoz. Né à Metz en 1846; mort à Paris en 1909.

(3) « L'historien patriote », Henri Martin, auteur d'une très utile *Histoire de France* était né à Saint-Quentin en 1810. Convaincu que le fond de la population française est d'origine celtique, il s'intéressa notamment aux monuments mégalithiques et publia en 1878 des *Etudes d'archéologie celtique*. Il mourut à Passy en 1883. Ferdinand de Lesseps, qui lui succéda à l'Académie Française, en fit, le 23 août 1883, un éloge mérité dans son discours de réception. Au cours de sa réponse, Renan, directeur en exercice, s'associa à cet éloge et déclara qu'il souhaiterait recevoir, comme il recevait Ferdinand de Lesseps, dont la gloire n'était pas surtout littéraire, le général qui ramènera la victoire à la France. (Ernest RENAN, *Discours et Conférences*, p. 134). — Dans sa préface de *Clairons et Binions* (p. XXV), livre de poésies dédié à Renan, Léon Durocher ajoute qu'il avait spécifié pour les convives du *Diner Celtique* : « Je suis sûr que ce général sera un général breton. »

(4) On doit surtout à d'Arbois de Jubainville, professeur de celtique au Collège de France depuis 1882, date de la création de la chaire, un remarquable *Cours de littérature celtique*.

(5) Léon Denocheux. *Les Chroniques, loc. cit.* — Il n'est nulle part question d'Emile Ernault (1852-1928), né à Saint-Brieuc, professeur à l'Institut Saint-Charles de sa ville natale, puis professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Il a publié, sur un texte de 1357, le *Mystère de Sainte-Barbe, et des Gwerzton, Sonion du Marvailhon Brezonek* (gwerzton, sonna et légendes bretonnes et françaises) 1903. Assistait-il à une ou plusieurs réunions du *Diner Celtique*? Quoi qu'on en ait dit, il était avec Renan dans des rapports d'extrême déférence.

nouveaux adhérents, seul Paul Sébillot était Breton (1). Car ce n'est pas Quellien qui aurait pu, d'emblée, réunir à son dîner des personnalités qui, toutes, avaient un profond respect de la science et le souci de leur quant à soi.

Le plus étonnant c'est que le déchaînement des fantaisies de Quellien dans ce cénacle n'en éloignât personne, ou à peu près personne, pas plus d'ailleurs que l'accession de Renan à la présidence perpétuelle du *Diner*. Il est vrai que les jeunes d'alors, Loth, Hamonic ou « le conteur alerte et avisé de la Haute Bretagne », Paul Sébillot, étaient fort capables de jeter un pont entre les linguistes, les rapins et les poètes.

Telle est la liste très limitative que donne Léon Durocher, l'un de ces « bacheliers en rupture d'école buissonnière » qui ne tarda pas à y entrer, entraîné par Quellien, et en fut un des convives les plus assidus. Pourtant à ces adhérents du début, Paul Sébillot en ajoute quelques autres : Alexandre Bertrand (2), Arthur Rhôné (3) et le vicomte de la Villemarqué lui-même (3).

— Narcisse Quellien (1848-1902) est plus différent de Gaidoz

(1) Cette affirmation de Léon Durocher que Paul Sébillot fut recruté par Henri Gaidoz, avec lequel il lui arriva de collaborer, mérite d'être prise en considération, en dépit de l'article de la *Revue Celtique* (*loc. cit.* p. 127), où il est dit, à propos du dîner du 14 juillet 1879 : « M. Sébillot, Breton-Gallo, un des membres fondateurs, était absent ce jour-là. » Or Paul Sébillot lui-même a affirmé qu'il ne peut être compté au nombre des fondateurs du *Diner Celtique*, auquel il donna très tôt son adhésion.

(2) Alexandre Bertrand est né à Paris le 17 juin 1820. Il est mort à Saint-Germain-en-Laye le 8 décembre 1902. Il était le fils du docteur rennais Alexandre Bertrand, ancien polytechnicien, fourrierlate, féru de magnétisme et l'un des fondateurs du journal *le Globe*, et de Caroline Blin, fille d'un député au Conseil des Cinq Cents et directeur des Postes de Rennes. Il était le frère aîné du mathématicien Joseph Bertrand (1822-1900) qui fut membre de l'Académie Française. Ancien élève de l'École Normale Supérieure, Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Versailles dont il était un des fondateurs, fut un célèbre archéologue, Président de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, il prononça, à ce titre, un discours aux obsèques de Renan dans lequel il parla des *Diners Celtiques*. Il fut aussi le président d'honneur des *Bleus de Bretagne*.

(3) Arthur Rhôné, né à Paris (1836-1910), fut un égyptologue renommé. Il était membre de la Société des Antiquaires de France et directeur du Musée préhistorique de Saint-Germain-en-Laye.

(4) Léon Durocher (*les Chroniques, loc. cit.*) signale aussi la présence de la Villemarqué, mais à une date un peu postérieure : « H. de la Villemarqué, l'auteur du *Barzaz-Breiz*, qui a contribué avec Brizeux à révéler la Bretagne à la France et qui s'est retiré là-bas près des rives coquettes de la Léna, s'en voudrait de traverser Paris sans payer son écot littéraire à la table du *Diner Celtique* » (pp. 39-40). — Louis Tiercelin précise dans *l'Hermine* de janvier 1891, p. 227, que « en mai 1883, M. de la Villemarqué s'est assis à la Table Celtique ». De son côté, J. Loth (*Ernest Renan, dans les Annales de Bretagne* de novembre 1892, p. 122), après avoir fait l'éloge des qualités de cœur et d'esprit de Renan ajoute : « Jamais il ne déployait plus d'amabilité qu'envers ceux qu'il sentait le plus séparés de lui par les idées et les convictions politiques ou religieuses. Je ne l'ai jamais vu plus heureux qu'un certain soir où M. de la Villemarqué, rendit hommage à son illustre compatriote, aux applaudissements enthousiastes des convives ». Mais La Villemarqué n'avait-il jamais exercé d'influence sur Renan ? Son étude de la *Poésie des Races Celtiques* (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} février 1854, pp. 473-506) ne devait-elle rien au *Barzaz-Breiz* ? En 1860, Renan avait, dans le *Journal des Débats* (1^{er} novembre) fait un compte rendu favorable à l'ouvrage de La Villemarqué, *les Romans de la Table Ronde et les Contes des anciens Bretons*. Enfin il avait pris aucune part directe à la querelle du *Barzaz-Breiz* ou s'étaient distingués Le Men et Luzel. La Villemarqué pouvait lui en savoir gré.

qu'il n'est possible de l'imaginer. C'est un Breton du Trégor, de cette partie de la vieille province qui ne se différencie de la Cornouaille, illustrée par Frédéric Le Guyader, que par une pratique plus constante de l'ironie et de la gouaille bon enfant et par un surplus d'imagination. Elle était tellement dérégulée chez Quellien que Renan le tenait pour le seul homme moderne capable de créer des mythes. On le verra, sur quelques mots obscurs d'un chroniqueur médiéval révélés par Anatole France, inventer la biographie d'une humble compagne de Jeanne d'Arc, lui donner le nom de *Perrinaïc* (1) et entamer une campagne pour faire dresser sa statue sur le Menez-Bré, en réplique à celle de Vercingétorix, sur le Mont Auxois, en Bourgogne (2).

Né à la Roche-Derrien, élève du même collège de Tréguier que Renan, professeur libre à Paris courant le cachet, il se lia avec Paul Bourget, Ferdinand Brunetière et aussi Léon Bloy. Il fréquenta les cafés littéraires et les salles de rédaction des journaux. Il connut Jean Richepin, Maurice Bouchor, Raoul Ponchon, Gabriel Vicaire qui le firent entrer au *Cénacle des Vivants* (3). (On retrouvera leurs noms parmi les assesseurs du *Dîner Celtique*). Malgré ses efforts il n'arriva pas à l'aisance et ne serait pas arrivé à la notoriété sans... Renan. Il aimait à se poser en Breton exilé, continuateur des chants populaires des foires et des pardons, le dernier (4) en qui revivaient les sentiments et les pensées nostalgiques des « bardes ».

On connaît le portrait que Charles Le Goffic a tracé de Quellien à l'époque où il commença à prendre part au *Dîner* et fit la connaissance de Renan (5).

« Un corps maigre, étriqué, qu'emprisonnait une redingote trop longue qu'on eût dite taillée dans une levite de sulpicien, des yeux pâles, timides, comme inquiets derrière la vitre du lorgnon, une tête mate et languissante de Christ brun, et brusquement d'une barbe orangeuse que le fluide intérieur crevait, abondantes et pressées comme la grêle, des paroles, des paroles et des paroles, — tel m'app-

(1) Cf. *Le Journal d'un Bourgeois de Paris*. On a contesté jusqu'à la possibilité du nom de *Perrinaïc*. Cette héroïne obscure, connue sous le nom de *Perrone* aurait dû en breton être appelée *Perrone*.

(2) Il en résulta des polémiques où Narcisse Quellien fut fort malmené. Pour être moins abondante que celle de querelle du *Barzaz-Breiz*, la littérature soulevée par le livre de Quellien, *Perrinaïc* (1891) est assez considérable. On se bornera à indiquer l'article de J. Tchévobov, le *Roman de Perrinaïc*, extrait de *la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (1894) qui donne un bon résumé des critiques qui mirent fin à ses imaginations.

(3) Cf. notamment *Gustave Kahn. Symbolistes et Décadents*.

(4) Rappelons la plaisanterie de Gabriel Vicaire adressant à Quellien l'un de ses livres : « A N. Quellien, le dernier des bardes, G. Vicaire l'avant-dernier ». Sur Gabriel Vicaire : Henri COMBES, *Un poète, Gabriel Vicaire 1848-1900*, et Maurice COMMER, *Un poète français, Gabriel Vicaire* (thèse de doctorat restée inédite).

(5) C'est cette année-là (1886), au mois d'août que, en compagnie de l'avocat Joseph Morand, neveu éloigné de Renan, mais fils de son plus cher parent, « le cousin Jason » (v. Léon DUMAS, *La Famille maternelle de Renan. Annales de Bretagne* LIII fasc. 2, 1946, p. 28 et suiv. — et Rosmapiamon p. 67 et suiv.), Charles Le Goffic présenta Maurice Barrès à Renan dans sa résidence estivale de Rosmapiamon, près de Perros-Guirec. (Cf. Maurice BARRÈS, *Chronique de Paris dans les Chroniques*, novembre 1886, pp. 1 à 3, M. Renan, à Perros-Guirec, dans *Nancy-Artiste*, 14 août 1887, et les *Huit jours chez M. Renan*).

parut, un soir de 1886, le barde Narcisse Quellien, et tel je le trouve dans mes souvenirs les plus récents (1).

Mais si nostalgique qu'il fût de la Bretagne, il ne consentit jamais à y occuper une place de bibliothécaire que Renan proposait de lui faire obtenir. Il accepta du moins, grâce à son entremise, plusieurs missions du ministre de l'Instruction publique pour étudier en Basse-Bretagne l'argot des nomades, dont il s'exagérait d'ailleurs l'originalité (2).

— François-Marie Luzel, plus conscient des nécessités de l'existence, acceptera le patronage de son illustre compatriote pour devenir, en 1881, le successeur de R.-F. Le Men à la direction des archives départementales du Finistère. Presque toujours éloigné de Paris depuis de nombreuses années, il sera beaucoup moins assidu au *Dîner Celtique* qu'il ne l'aurait désiré. S'il savait, comme le prétend Léon Durocher (3), « qu'on ne quitte pas Quimper, Quimper-Corentin, en se rendant à Paris », l'état de sa bourse l'en dissuadait assez souvent, à l'encontre de Joseph Loth, en meilleure situation qui, « entre deux cours de langue celtique, remarque heureusement que les chemins de fer maudits par Brizeux ont très notablement raccourci la distance entre les bords de la Vilaine et les bords de la Seine » (4).

C'est ainsi que, pour le dîner du 14 juillet 1879, de Kerauloborne (5), son village natal, Luzel fera un envoi de crêpes « *Kramponnez, Pardon Plouaret* », à la *Société Celtique* « *d'ar Vreuziezh Keltiek* ». Il l'accompagna d'un poème en breton, dont voici deux strophes :

*C'houi holl, Bretoned a Bariz
A en dastum eur wech ar miz,
Vit komz eus Breiz Izel, ar vro
A garfet betek ar maro.*

*Kredet penaos em eus heuz braz
Dre m'oun dalc'het aman, siouaz !
Ha n'hallan bezan en ho touez
Hag ober d'ach' klevet ma mouez.*

(1) *Le Barde du Dîner Celtique, N. Quellien. L'Âme bretonne*, t. I, p. 175. — Cf. aussi Edouard BEAUMAIS, article sur la mort de Quellien dans le *Moniteur des Côtes-du-Nord*, 22 mars 1902. (Reproduit dans *l'Hermine* 20 avril 1902)... Faconde étonnante, intarissable flot de paroles et de plaisanteries sortant de sa barbe noire... Redingote peu fashionable qui refusait par endroits... Une indéfinissable impression de nostalgie se dégageait de lui...

(2) Il a publié en 1883 un *Rapport sur une mission en Basse-Bretagne, ayant pour objet d'y recueillir les mélodies populaires* et en 1886 *L'argot des Nomades en Basse-Bretagne*.

(3) LES CHRONIQUEURS, *loc. cit.*, p. 40. Durocher représente Luzel comme « le dernier des bardes bretons (N. Quellien est plutôt le dernier des bardes armoricains) ». J'avoue qu'une telle distinction m'échappe.

(4) *Ibid.*, p. 39, cf. aussi du même auteur *Le Père Luzel (Le Clocher Breton)*, septembre 1905, p. 1011-1012.

(5) Kerauloborne, ou mieux peut-être Ker au Born, dans la commune de Plouaret, dépendait d'un ancien convenant qui, sous l'ancien régime, avait relevé du domaine de Penlan, membre de l'opulente abbaye bernardine de Béguard.

Luzel y était né le 22 juin 1821. Après avoir fait ses études au Collège royal de Rennes sous la direction de son oncle, l'historien Julien Le Huéron, puis à Paris, il demeura incertain de l'avenir. Ferait-il de la médecine ? En 1843, il obtint une mission pour la recherche des chants populaires de la Basse-Bretagne. C'est vers ce moment

Vous tous, Bretons de Paris — Vous vous réunissez une fois par mois, — Pour parler de la Basse-Bretagne, le pays. — Que vous aimerez jusqu'à la mort. Croyez combien j'ai grand regret — D'être retenu ici, hélas ! — Et de ne pouvoir être au milieu de vous — Et de vous faire entendre ma voix (1).

Crêpes et poésie furent parfaitement accueillies et l'on télégraphia au bon Luzel, demeuré à Plouaret, le quatrain suivant qu'improvisa Narcisse Quellien.

Mad e da werz, mad da gramponnez
Mes gwelloc'h c'hoas hon c'harentez —
Ronan, Hamonik ha Gaidoz
Rolland, Loth ha Kelen, Bennoz ! (2).

Ton chant est bon et aussi tes crêpes — Mais meilleure encore notre amitié [pour toi], Renan, Hamonic et Gaidoz, Rolland, Loth et Quellien, Bénédiction.



Renan, qui avait déjà présidé le dîner du 18 juin 1879, y avait été amené par Quellien. Pour la *Revue Celtique* (3), ce dîner était le premier de tous. Et pourtant l'auteur de la *Vie de Jésus* affirme qu'il n'y fut pas au tout début, et c'est à Quellien qu'il adresse ses remerciements pour l'avoir constitué.

« Je vous remercie, mon cher Quellien, dit-il dans son discours du 10 mars 1888, d'avoir fondé le *Diner Celtique*. C'est une bien bonne institution, c'est une chose excellente que vous avez faite ce jour-là, je vous en assure, et vous en remercie sincèrement... »

« Il y a neuf ans et plus que la fondation en a été faite. Je n'y étais pas dès le premier jour, mais peu s'en faut, et je vous avoue que j'ai passé dans ces réunions d'excellentes heures... » (4).

Mais si Quellien obtint une adhésion aussi rapide de Renan, c'est sans doute parce qu'il se trouvait mandaté par la petite réunion de la *Société Celtique*. « Renan, a écrit Joseph Loth (5), avait

qu'il se lia avec son compatriote Renan. Maître d'études à Lorient en 1847, régent de sixième au collège de Pontoise de 1851 à 1854, Luzel se fit mettre en congé pour revenir à Paris. Les nécessités de l'existence le ramenèrent en Bretagne où il fut successivement employé de préfecture, juge de paix et journaliste avant de devenir archiviste du Finistère.

(1) A cette date de 1879, Luzel était l'auteur des *Chants de l'Épée* (1856), d'*Un Souvenir de Breizvez* (1859), de poésies bretonnes *Bepred-Breizad* [Toujours Breton] (1865), où, avec son amour pour la Bretagne, il affirmait sa certitude des glorieuses destinées réservées à sa langue et à sa littérature, l'édition d'un mystère « en deux journées et huit actes », la *Vie de sainte Tryphine et du roi Arthur* (1865), des deux volumes des *Gwerzioù Breiz Izel* [Chans populaires de la Basse-Bretagne] (1868 et 1874). Il fut un des adversaires de la Villemarqué dans la querelle du *Barzaz-Breiz*. — Cf. Abbé P. BAYANI, *Luzel, poète et folkloriste breton* 1941 et préface de J. Ollivier à *Kontadennou ar Babi en Breiz-Izel* (Le Goaziou, Quimper, 1943).

(2) *Revue Celtique*, t. IV, 1879-1880, pp. 125-126. — La poésie de Luzel a été recueillie dans *Ma C'horn-Bro* (Le Goaziou, Quimper, 1943).

(3) « M. Renan, Breton comme on sait, voulut se joindre aux fondateurs et le premier dîner eut lieu sous sa présidence le 18 juin 1879. » *Ibid.*, p. 125.

(4) *Journal Le Finistère* (Quimper), 14 mars 1888. — Pour Renan, d'après ce texte, le *Diner Celtique*, en 1858, aurait eu neuf ans « et plus » et remonterait, comme l'a dit Durocher à 1878. — Cf. *Fenilles détachées* p. 74 « Quellien prolongea ma vie de dix ans quand, vers 1880, il m'invita à ces réunions pleines de gaieté et de cordialité. »

(5) Ernest Renan (*Annales de Bretagne*, novembre 1892, p. 121).

un titre particulier à nos sympathies : il a aimé son pays, la Bretagne, d'une tendresse toute filiale ». Toutefois on le connaissait mal dans le privé et la négociation pouvait être assez délicate. Gaidoz, pourvu d'une situation officielle, n'osait risquer un refus. L'intervention de Quellien offrait moins d'inconvénients. D'autant mieux que, en 1878, le « barde » était parvenu (ce qu'il ambitionnait) à se faire connaître du maître qu'il admirait (1) et à pénétrer un peu dans son intimité. Un peu seulement, du moins dans les premières années.

Assurément Renan se défendait assez mal contre ses visiteurs et même contre les importuns ; mais sa bienveillance, si réelle qu'elle fût (2), n'était pas tout abandon. On sait, ne serait-ce que par quelques lettres à Luzel, qu'il ne se faisait pas d'excessives illusions même sur la confiance qu'il devait accorder à Quellien (3). Si Quellien, comme on l'a dit, « allumait » Renan et le poussait à discuter avec bonhomie, c'est que Renan « couronné de ses Bretons familiers » (4) se sentait avec eux en une identité de race et de civilisation, et c'est aussi parce qu'il le voulait bien.

Sur un mode assez différent et parce que la Bretagne lui tenait profondément au cœur, l'abandon qu'il manifesta au *Diner Celtique* était à peu près de même aloi que celui qu'il avait montré avec une coquetterie étudiée dans les salons de la princesse Julie et de la princesse Mathilde et qu'il montrait encore dans les salons des mondaines en extase devant les propos légers ou profonds de celui qu'elles considéraient comme leur philosophe (5).

L'occasion de la conjonction entre « l'enchanteur » trégorrois et le « barde » de La Roche-Derrien fut vraisemblablement l'élection de Renan à l'Académie Française le 13 juin 1878. Il y remplaçait le grand physiologiste Claude Bernard (6). Quellien ne faillit pas à le louer dans la presse où il avait accès. Bourget, plutôt que Brunetière, ne fut pas étranger à la présentation.

Tout aussitôt un certain lien s'établit entre ces deux hommes si différents, parce qu'ils avaient eu des débuts analogues, parce qu'ils étaient du même voisinage et parce que Renan qui, sans trop vouloir l'avouer, souffrait de la malveillance de la Bretagne, dans la majorité de sa population, aimait à éprouver l'affection sincère et l'admiration pour son œuvre de Bretons bien authentiques.

La sollicitation de Quellien fut accueillie et « le *Diner Celtique* »

(1) René n'Ys (*Ibid.*, p. 221).

(2) « Les journaux ont été unanimes à signaler la bonté comme un des traits caractéristiques de Renan. [Au moment de sa mort]. Il était impossible en effet de trouver un homme plus constamment bienveillant et plus enclin à l'indulgence dans ses jugements : il avait le cœur aussi largement ouvert que l'esprit. »

J. LOTY, *Ernest Renan, loc. cit.* — Charles Chassé, dans son article de l'*Opinion* (2 mars 1923) a très bien discerné, dans l'affaire, « la complaisance radieuse » de Renan.

(3) *Lettres de Luzel à Renan* (*Annales de Bretagne*, t. XLII, 1935, p. 174). — Cf. aussi sur ce point Léon DENRÉXXI, *Rosmopomen*, p. 31 et suiv.

(4) Maurice BARRÉS, *Huit Jours chez M. Renan*, (*Avertissement de la 2^e édition*, 1890).

(5) Cf. non sans quelque réserve Maurice BARRÉS, *Le Regard de M. Renan* (dans *Huit Jours chez M. Renan*, 2^e édition, 1913, p. 65 et suiv.).

(6) Renan prononça son Discours de réception le 3 avril 1878. (*Discours et Conférences*, pp. 1 à 45).

se trouva définitivement constitué le jour où « Renan en fut devenu le président (1). On lui donna un vice-président en la personne d'Henri Martin, qu'il appréciait fort, et qui ne fut pas remplacé lorsqu'il alla dormir son dernier sommeil « au bord d'une allée du cimetière Montparnasse » (2). Quellien en était naturellement le secrétaire.

Ce qui donne du corps à l'hypothèse que la Société Celtique ne fut pas seule à l'origine du Dîner, c'est que Léon Durocher rapporte que Quellien n'avait pas attendu que Renan en eût accepté la présidence pour y convoquer « tous les Bretons parisiennants de Paris » (2). Sa propagande, qui n'avait pas été jusqu'alors très persuasive, devint alors plus facile : « ...littérateurs distingués, ...artistes en renom, ...fonctionnaires émérites », jeunes gens curieux d'art et de littérature répondirent à ses appels (2).

Il faut bien croire que les souvenirs de Durocher sont plus fidèles que ceux de Loth, pour qui la chambrée demeura plusieurs années restreinte à quelques convives. Les banquets de Tréguier et de Quimper, dont il sera question dans la suite, entraînent sans doute quelques nouvelles adhésions ; mais la plupart de celles que Durocher donne comme effectives, en 1886, ne résultaient pas d'une sorte de rush tout récent.

« Souffrez, écrit-il, que je vous présente à Bourgault-Ducoudray (3), un compositeur d'une sensibilité ardente qui s'est plu à recueillir un bouquet de mélodies bretonnes, à E. Durand (4), l'auteur du Biniou et du Cidre Breton, à un groupe de poètes qui se souviennent de la terre de granit célébrée par le chantre de Marie et qui riment dans la langue de Lamartine et de Victor Hugo, poètes parmi lesquels je veux distinguer E. Lemouël (5), auteur de Plumes au vent, Emile Michelet (6), Ch. Le Goffic (7), Armand



Cette caricature est extraite de L'Annuaire de Bretagne... pour l'année 1897, publié par René Kerviler et Paul Sébillot ; Renan, devant un pichet de cidre, est entouré de Quellien (à sa droite), de Sébillot et de du Clezio. Publiée dans La Vie Parisienne du 21 avril 1888, cette caricature fut reproduite en 1902 dans la Revue des Traditions Populaires, p. 226 (nécrologie de Quellien), et plus tard dans le Dictionnaire illustré des Côtes-du-Nord (article Sébillot).

(1) Léon DUROCHER. *Les Chroniques*, loc. cit. — Il ne faut attacher aucune importance à l'affirmation d'un futur convive, Jean Le Fustec (*Magasin Pittoresque*, 31 octobre 1892). « Un groupe d'artistes et de littérateurs originaires de Bretagne avaient fondé en son honneur [de Renan] le *Dîner Celtique*. »

(2) Léon DUROCHER, *ibid.*
(3) Louis-Albert BOURGAULT-DUCOUDRAY est né à Nantes le 2 février 1840. Il est mort à Vernouillet en 1910. Il avait obtenu le prix d'histoire générale de la musique du Conservatoire et fut grand prix de Rome en 1862. On le considère comme un précurseur en matière de folklore musical.

(4) Emile DURAND naquit à Saint-Brieuc en 1830. Il est mort à Neuilly en 1903. Second grand prix de Rome en 1853, il fut un compositeur fécond et un remarquable théoricien musical. Il professa de longues années le solfège et l'harmonie au Conservatoire de Paris et rédigea de nombreux manuels qui ont fait longtemps autorité. Ses succès furent le *Biniou*, *Comme à vingt ans*, *les Chants d'Armorique* (1889), etc... Il a mis en musique plusieurs poésies de Brizeux.

(5) Eugène Le MOUËL est né de parents bretons en 1859 à Villedieu, dans la Manche. Poète parnassien, il est l'auteur de *Fenilles au Vent* (1879) et surtout de *Bonnes gens de Bretagne* (1887), de *Stances à Brizeux*, etc... Il fut aussi conteur, romancier, auteur de pièces de théâtre en vers telles que *Kemener* et *la Fiancée de la Mer*.

(6) Victor-Emile MICHELET, né à Nantes le 1^{er} décembre 1861, est mort à Paris en 1938. Il publia ses premiers vers dans une revue très littéraire, *la Jeune France*. On lui doit des livres de poésies : *la Porte d'Or*, *l'Espoir merveilleux*, des pièces de théâtre en vers, le *Pélerin d'Amour*, *Florizel et Perdita*. Critique, conteur et publiciste, il a consacré un livre à *Maufra peintre et graveur* et deux ouvrages à *Villiers de l'Isle Adam* dont on le considère comme un des rares disciples.

(7) Charles Le GOFFIC est né à Lamiton, le 14 juillet 1863. Après quelques années passées dans l'Université, il se fit remarquer en 1889 par un charmant volume de vers, *Amour breton*. Mais Charles Le Goffic est surtout romancier, essayiste et publi-

Dayot (1). J'en passe quelques-uns qui ne manquent pas de talent mais que leur modestie m'interdit de citer. Voici des publicistes tels que L. Bonnemère (2), Michel Anezo (3) et Léon Sèché (4), le

liste. Son ouvrage capital est sans doute *l'Âme bretonne* dont les quatre volumes ont été publiés en 1900, 1908, 1910 et 1922. Membre de l'Académie française, Charles Le Goffic est mort au mois de février 1932.

(1) Armand DAYOT, né à Palmpol en 1859, poète, auteur, romancier, critique d'art et d'histoire, initiateur de l'enseignement de l'histoire par l'image, il a été inspecteur général des Beaux-Arts, Président fondateur de l'Association des Bretons de Paris (1894) et de celle des Bretons de Bretagne (1899), directeur-fondateur de la revue *l'Art et les Artistes*. Cf. Jean LORÉDAN, Armand Dayot, (*La Pensée Bretonne*, n° du 15 novembre 1917).

(2) Né à Angers en 1843, Léon Bonnemère a été le directeur de la revue *L'Ouest artistique et littéraire*. Il a été surtout journaliste et poète. Il a donné à l'Opéra-Comique *Le Légataire universel* et a composé en collaboration avec Louis Tiercelin un drame lyrique *Mudarra* (1899). Il est mort en 1905. Il avait des attaches bretonnes et séjourna souvent en Bretagne.

(3) Michel COLBAUX-ANEZO, ou littérateur Michel Anezo, est né à Vannes le 6 août 1839. Il fut auteur dramatique, romancier et surtout journaliste. Après avoir collaboré au *Petit Journal*, il fonda un journal satirique, *le Sifflet*. En 1886, il était chef du reportage au journal *La France*.

(4) Léon SÉCHÉ est né à Auncenis en 1848 ; il est mort en 1914. Il fréquenta dans sa jeunesse le salon littéraire de M^{me} Blom, à Nantes. Bien qu'il soit surtout connu

directeur de la Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou. Voici le romancier populaire Pierre Zaccane (1) dont les romans sont si noirs et dont l'œil bleu est si doux. Charles Monselet (2), le compatriote de Cambronne et le glorieux disciple de Brillat-Savarin, apparut parfois à ce pique-nique (3) des fils d'Arvor et régala les convives de la lecture de son sonnet succulent sur le Cochon... L'art se trouve représenté au Diner Celtique par des peintres tels que Michel Bouquet (4) le vieil ami de Brizeux, par Guilloux, de Concarneau (5), par Joubert (6), le paysagiste de Quimper, par Tanguy (7), Coëssin de la Brosse (8), Bertaud, qui a peint Une tentative d'assassinat sur la personne du général Hoche sortant du théâtre de Rennes, A. Le Bihan (9) qui étudie avec tant de sincérité et qui traduit poétiquement sur la toile les coutumes pittoresques de la Bretagne. Voici le sculpteur J. Le Goff (10), qui a longtemps travaillé à la décoration de l'Hôtel de Ville de Paris et dont le ciseau s'est affirmé en Bretagne au sommet du clocher de Sainte Anne. Allais-je oublier Henri du Cleuziou (11) dont l'Histoire de l'Art compte parmi

comme critique littéraire, il a publié plusieurs livres de vers dont les Griffes du Lion, Amour et Patrie, la Chanson de la Vie. Il a consacré une agréable étude à Joachim du Bellay.

(1) Né à Douai en 1817, Pierre Zaccane, enfant de troupe, fut amené à Brest « par accident ou surprise, au cours d'un changement de garnison ». Il était le fils d'un Italien et d'une Bretonne. Entré dans l'administration des postes, il dut établir sa résidence à Paris. Il passait ses vacances à Loqueffret. Il mourut à Morlaix en 1895. Dès 1845, il avait publié à Brest les *Epoques héroïques de la Bretagne*. Plusieurs de ses romans, les *Mystères de Bécécère*, les *Drames des Calacombes*, les *Nuits du Boulevard*, eurent, sous l'Empire une vogue prodigieuse. (Cf. Charles Le Goffic. — *Le Patriarche du roman-feuilleton, Pierre Zaccane dans l'Âme bretonne*, t. I, p. 168 et suiv.)

(2) Charles Monselet (1825-1888), né à Nantes, mort à Paris. Il a été conteur ; poète (les *Vignes du Seigneur*, le *Plaisir et l'Amour*), auteur dramatique, critique gastronomique.

(3) Il assista, le 18 août 1885, au banquet de Quimper.

(4) Né à Lorient le 17 octobre 1807, mort à Paris le 18 janvier 1890, Michel Bouquet est surtout connu comme peintre de falence. Il exposa aux salons de 1835, 1838, 1843, 1846, 1855. (Voir N. R. B. juillet 1948, page 296.)

(5) Alfred Guilloux, élève de Bouguereau, exposa aux Artistes Français depuis 1867.

(6) Léon Joubert, né à Quimper exposa aux salons de 1883, 1895. En 1893, sa toile *l'Ode à la sortie de Quimper* fut très remarquée.

(7) Eugène Tanguy est né à Nantes. Il exposa notamment au salon à partir de 1864. En 1893, il exposa *l'Étang de Kermelec* (Finistère).

(8) Sans doute Coëssin de la Fosse [il y a un certain nombre de coquilles dans les *Chroniques*], né à Lisleux en 1829. C'est surtout un peintre d'histoire. En 1883 il exposa au Salon *Profession au Pardon de Ploumanach*.

(9) Alexandre Le Bihan, qui exposa au salon à partir de 1869, était né à Langonnet le 27 oct. 1839.

(10) De Pontivy ou d'Auray, le sculpteur J. Le Goff commença comme simple tailleur de pierre. Il mourut à Paris en 1900 alors qu'il revenait de Bretagne après avoir achevé la dorure de la statue du clocher de Sainte Anne d'Auray.

(11) Henri Raison du Cleuziou est né à Lannion le 19 juin 1833. Ce « descendant authentique des Juveigneurs de Penthièvre », est mort à l'hospice de Bécécère le 8 mars 1896. Érudit, archéologue, dessinateur et « druide », il avait fondé, en 1861, avec Vermorel, une feuille très républicaine, *la Jeune France*, puis une autre feuille, *la Jeunesse et le Mouvement*, auxquelles les condamnations pénales mirent rapidement fin. Chargé de mission à Carnac en 1874, il exposa, quatre ans après, au Trocadéro, les plans et vus qu'il avait rapportés. Son œuvre littéraire proprement dite s'étend de 1859 à 1898 et s'applique surtout à l'art ancien et moderne. Mais son livre le plus curieux a pour titre *La Création de l'Homme et les premiers Ages de l'Humanité*. Il y affirme que c'est à la période tertiaire que se situe le Paradis terrestre. Il était Breton « de race ». Dans son livre, *la France artistique et pittoresque* (1885 et 1888) il a fait sur la Bretagne une œuvre méritoire d'archéologue et de folkloriste.

les monuments artistiques?... La politique doit rester à la porte du Diner Celtique, qui ne s'est pourtant pas privé de députés bretons. N'y a-t-on pas remarqué simultanément ou tour à tour L. Hémon (1), le député-poète du Finistère, le docteur Le Maguet (2) qui fut député du Morbihan, Rousseau (3), Camescasse (4), Corentin-Guyho (5), Armez (6), le sympathique député de Saint-Brieuc, Caurant (7), dont la pipe joviale ravissait tous les suffrages et dont les chansons de bonne humeur enlevaient tous les applaudissements?... Un détail, dans ce diner fermé à toute discussion politique on n'a jamais vu que des députés républicains... » (8).

Déjà le Diner avait attiré « à sa table des Celtisants nés en dehors des marches de Bretagne, tels que les poètes G. Vicaire (9), M. Bouchor (10), J. Tellier (11), A. Pigeon, tels que le bon sculpteur Et. Leroux (12), qui a fait cadeau au Diner du buste de son président. » Le Celtisme avait étendu ses limites. Mais il n'avait pas encore admis de ces étrangers dont la présence étonna quelquefois.

(A suivre).

LÉON DUBREUIL.

(1) Louis Hémon, né à Quimper le 25 février 1844 est mort à Paris le 4 mars 1914, fut longtemps député du Finistère. Il fut un des 363. Il était sénateur depuis 1912. Il était le frère de Félix Hémon, inspecteur général de l'Instruction publique et de Prosper Hémon, conseiller de préfecture à Saint-Brieuc qui écrivit sur la période révolutionnaire en Bretagne des livres solides et judicieux. Louis Hémon, l'auteur de *Marie Chapedelaine* était le fils de Félix Hémon.

(2) Il assista à l'inauguration de la statue de Guépin, en 1888, à Pontivy. Renan s'y trouvait invité par Jules Simon, qui présidait la cérémonie.

(3) Amand Rousseau, né à Treffez (Fin.) le 24 août 1835, est mort à Hanoi le 9 décembre 1896. Il fut successivement ingénieur des ponts et chaussées, député et président du Conseil général du Finistère, sous-secrétaire d'Etat, et succéda à de Lanessan comme gouverneur de l'Indochine.

(4) Jean-Louis Camescasse, né à Brest le 23 septembre 1838, préfet du Finistère en 1871, élu député du Finistère en 1881. Ancien préfet de police. Mort en 1897.

(5) Corentin Guyho, d'une vieille famille du sud Finistère. Né le 7 juin 1844, Ancien Avocat Général à la Cour de Cassation. Député du Finistère 1876-1885. Un des 363. Reçu en 1914.

(6) Louis Armez (1838-1917), né à Paris, fut ingénieur des Arts et Manufactures, maître de Plourivo, conseiller général du canton de Palmopol, président du Conseil général et député des Côtes-du-Nord. — Cf. Léon Dubreuil, *Louis Armez la Pensée bretonne*, n° du 15 février 1918.

(7) Dans le compte rendu de l'inauguration du monument Quéllen, à La Roche-Derrien, Léon Durocher a évoqué en vers le Diner Celtique :

« ...Voici deux parlementaires
Hémon et Caurant !... Voici du Cleuziou
A qui l'art gaulois livre ses mystères,
Emile Durand, l'auteur du *Biniou*... »
(Le Clocher Breton, octobre 1912).

(8) Léon Durocher, *Les Chroniques*, pp. 38-40.

(9) Ami de Quéllen, Gabriel Vicaire (1848-1900) fut un des meilleurs poètes mineurs de la fin du XIX^e siècle. Il passa à La Clarté (en Perros-Guirec) ses vacances d'été de 1894 à 1898. Son cousin Georges Vicaire a réuni sous le titre *Au Pays des aïeules* les poésies se rapportant à ce séjour. Gabriel Vicaire est né à Belfort. Il est mort à Paris.

(10) Le poète Maurice Bouchor est né à Paris en 1855. Vers 1897 il se consacra aux œuvres destinées aux enfants et aux universités populaires. Pour les lectures qui y étaient faites, il adapta de grands auteurs classiques français et étrangers.

(11) Le poète Jules Tellier est né au Havre en 1863 et mort à Toulouse en 1889.

(12) Le sculpteur Frédéric-Etienne Leroux, né à Ecouché (Orne) en 1836 est mort à Paris en 1906. Il débuta au Salon de 1865.

LA POLYCHROMIE DANS LA STATUAIRE BRETONNE

La question de la polychromie dans la statuaire populaire bretonne est fort délicate : nous voyons peintes de vives couleurs à peu près toutes les images de bois et de pierre installées à l'intérieur ; il en allait de même pour les statues abritées sous les porches (1) et même pour certains calvaires (2). Certes nul n'ignore que les frontons du Parthénon et les portails des grandes cathédrales étaient peints. Mais une impossibilité étrange, une sorte de répulsion nous empêchent de voir le Portail Royal de Chartres tout rehaussé de dorures, de rouges et de bleus comme une page enluminée. Quiconque s'aviserait de le repeindre par fidélité au passé ferait contre lui l'unanimité des honnêtes gens et des gens de goût. Or la Bretagne nous offre non seulement le bois toujours peint, mais le granit : et par là semble violée cette grande loi de l'art, et en particulier de la sculpture, le respect de la matière, de son grain et de sa trame, de sa densité, de ses exigences internes ; la peinture empâte le granit et le trahit, quand au contraire le lichen l'habille, quand les intempéries le rongent, mais en le servant en quelque sorte, par une érosion qui obéit encore à la rude loi de la pierre. Ainsi s'expliquent le malaise en face de certaines œuvres barbouillées semble-t-il par un enfant sans tact ou par un nègre fou (3), et la joie qu'a l'œil en se posant sur le

gris pur des calvaires, ou sur le bois vermoûlu d'une statue corrodée par la pluie (1), usée par le temps, abandonnée des hommes. En Bretagne les statues isolées qui sont parmi les plus *directement* belles sont sans peinture, ou l'ont perdue (2) ; ou bien leurs couleurs se sont éteintes, ont pris des tons délicats de pastel, presque transparents (3) : le bois et la pierre s'expriment alors sans le masque du coloriage qui les déguiserait.

Ajoutons que la peinture, pour conforme qu'elle soit aux intentions incontestables de l'artiste, est cependant trop souvent récente. Ici (4) sous une robe bleue qui s'écaille on voit réapparaître l'ancienne teinte rouge ; ailleurs, au jubé de Saint-Fiacre du Faouët (5) la polychromie très vive peut éveiller des réticences archéologiques aussi bien qu'esthétiques. Dans les minimes chapelles, c'est pis encore : parfois un paysan de bonne volonté a repeint en série toutes les statues avec deux ou trois couleurs uniformes qu'il avait à sa disposition (6). Les ravages des barbouilleurs anonymes vont parfois plus loin encore : à Kerlaz (Fin.) — pudeur ou sottise ? — on a peint de bleu le sein nu d'une Vierge allaitant l'enfant ; à Loeronan, c'est un saint Roch dont la plaie apparaît sur une cuisse habillée de sombre. De tels exemples portent à se demander ce qu'il peut rester dès lors dont nous soyons vraiment redevables à l'artiste ? Ses intentions ne sont-elles pas presque forcément trahies par la polychromie telle que nous la voyons, — à supposer qu'il eût des intentions très arrêtées sur ce point ?

Aussi bien la première impression d'un amateur en Bretagne est-elle fort légitime, lorsqu'il refuse toute émotion à ce qui apparaît comme un brie-à-brac intempérant où la maladresse et le souci de « faire riche » écrasent tout espoir d'authentique beauté. Il est bien vrai que de tout temps l'art breton a voulu faire riche, et appuyer sur les effets ; ne rien laisser qui fût nu (nu de forme ou nu de couleur). Quel meilleur moyen de faire chanter les surfaces que de les peupler ? les volumes que de les peindre. Le malheur est qu'au lieu de chanter, ils crient. L'intérieur des églises ou chapelles frappe souvent par un parti-pris de coloriage, soit dans la gaucherie drue et brutale du XVI^e siècle, soit dans la virtuosité papillotante du baroque surchargé, — qui fait penser tantôt à l'imagerie d'Epinal la plus violente, tantôt aux plâtres et cartons dorés des théâtres 1900.

(1) La meilleure preuve en est dans les phylactères qu'on rencontre parfois, aujourd'hui lisses, et où était peinte l'inscription (apôtres de Lopérec, de Brasparts). À Kernascledon (Morb.), on a réinterprété de façon hâduse, au pochoir industriel, les noms de chaque apôtre à la place de l'article du *Credo*. Les séries de Pleyben (Fin.), de Kernaria-an-Isquit, en Plouha (C.-du-N.), sont peintes ; celle de Saint-Berbot, en Finévez-du-Faou (Fin.), porte des traces de couleur.

(2) Le Calvaire de Montsarrac-en-Séné (Morb.) était peint. Celui de Stival, adossé à l'église, est peint de couleurs vives ; celui de Sainte-Noyale (Morb.) est rouge brique, la robe de la Vierge souffre, celle de saint Jean bleu pâle. L'effet n'est pas sans charme, mais un charme dû beaucoup plus à l'étrangeté qu'à la beauté. Il en est de même pour la statue de sainte Noyale à sa fontaine : robe rouge, manteau vert, et sang couleur sang font une tache vive et surprenante sur le gris du granit.

(3) Par exemple tel Jean-Baptiste vêtu d'une hirsute toison orange (Noyal), tel saint Corentin serrant dans sa main gantée de bien une clé d'or et un poisson d'argent (Ploëven). Un saint Jean-Baptiste massacré par un barbouilleur so détra à la chapelle Sainte-Marguerite, en Elliant (Fin.), etc..

(4) Ainsi les admirables saints Pierre et Paul à l'extérieur du porche de Kernaria-an-Isquit, en Plouha (C.-du-N.).

(5) Saint Hubert, saint Tugen au presbytère de Cast, saint Corentin dans les ruines de Landevenec ; statues de Beuzec-cap-Caval, en Plomeur, saint Nicolas au baptistère de Loqueffret, etc..

(6) Saint Yves, à Saint-Venuec, en Bellec ; Vierge et enfant à Saint-Laurent de Goulven ; sainte Barbe dans l'ancien assisoir de Saint-Herblu ; acolyte du baptême du Christ à l'intérieur de la chapelle de Tréouen en Saint-Jean-Troïmes, etc..

(7) Robe de saint Jean, Pieta de Plouven, à l'intérieur.

(8) Daté de 1488. Peint en 1627. Repeint pour la dernière fois en 1863.

(9) A Tréouen en Elliant. A Lannec en Pleyben, plusieurs statues très diverses portent la date de 1667 qui ne peut être que celle d'un ravalement global qu'on leur a fait subir.



Il faut pourtant distinguer ; si rien n'est plus pernicieux que de faire riche lorsqu'on en a les moyens, si l'intérieur de Rumengol relève du même idéal, dispose de la même opulence et marque la même faillite que celui de Fourvière, l'imagerie d'Epinal n'est pas à rejeter sans examen aux yeux d'un artiste, et moins encore la faïence multicolore (1). C'est par ce biais qu'il faut aborder la polychromie bretonne si l'on veut peu à peu la saisir. Le bois peint est tout proche de la faïence (2). Il n'est pas douteux que les vives couleurs qui animent par exemple les santons provençaux ne contribuent à la vie des œuvres de sculpture bretonne ; mais ici pas plus que là il ne faut chercher de savante harmonie de couleur (3) : il faut plutôt chercher la joie et la verve de l'artiste et l'émerveillement du fidèle que notre propre joie et notre propre admiration ; ainsi se lèvera peu à peu du fond de ces nefs sombres qu'illuminent des mitres d'or, des chasubles rouges, et des dragons verts à la gueule sanglante et aux dents blanches, ainsi naîtra même de ces sablières où des oiseaux jaunes à bec orange picorent des raisins verts (4) un monde agité d'êtres qui, de toutes leurs forces, proclament qu'ils sont vivants et que la couleur est aussi un attribut de la vie, d'êtres qui trouvent moyen d'avoir raison de notre méfiance et de la rigueur de notre goût. On n'imaginera plus le retable de Crozon sans peinture ; on en viendra peut-être à regretter que la curieuse porte de Locmélar (Fin.) ait perdu ses couleurs. Là encore le cadre joue : le Calvaire de Plougouven déroule en admirables groupes de granit gris des scènes dont on retrouve plusieurs aux panneaux coloriés de Notre-Dame-des-Cieux. Mais de la pierre au bois, du plein air à l'intérieur, de la frise sculpturale au panneau historié, de la construction à la décoration, si tout est changé, une exacte convenance de facture est en général sauvegardée. Ce qui est décoration demande peinture, ce qui est construction la refuse (5), comme ce qui est ameublement. Aussi est-il vain de regretter que les huchiers bretons

(1) On trouvera à Quimper (musée Breton, et musée de la faïencerie Henriot) et au musée de Rennes, un échantillonnage de statuettes en faïence permettant d'intéressants rapprochements avec l'art du bois peint.

(2) Statues, et plus encore panneaux de chaire (Locronan) ou de retables ; ceux de Notre-Dame des Cieux à Huelgoat sont même vernissés, ce qui leur donne une « pâte » curieuse et attachante. Bien inférieur, et même dégradant, est le vernis sombre dont on a enduit les jolies statues de la chapelle Saint-Adrien en Plougastel-Daoulas.

(3) Lorsqu'elle se rencontre, elle n'en est que plus précieuse ; notamment dans le jeu si riche des dorures épiscopales, dans l'accord du rouge et de l'or de Riche du groupe de saint Yves au musée de l'Evêché de Quimper) du blanc et de l'or (saints Côme et Damien de Langivou en Ploumou-Lanvern, Fin.) ou même du blanc et du noir (saint Yves, chapelle de la Madeleine en Penmarch).

(4) Chapelle de Trémou en Plomeur (Fin.), etc...

(5) Le cas des apôtres placés sous les porches est curieux à cet égard : ils décorent et éclaircissent l'allée ; mais on ne peut s'empêcher de les préférer dans un rôle plus noble de construction architecturale et de signification dogmatique, et par conséquent non peints.

qui sur les bahuts, les coffres et les lits clos (1) ont su tirer tant de merveilles du bois ciré aient cru devoir peindre statues intérieures et retables. Il reste que, dans l'ensemble, ceux-ci ne sont que *jolis* ou *drôles*, face à la *beauté* des calvaires et des meubles. Mais qui est incapable de reconnaître dans le joli, et mieux encore dans le vivant, l'inattendu, le pathétique violent, voire le saugrenu et le comique une catégorie de la beauté, et d'y voir une source de tendresse et de précieuses émotions, se condamne à méconnaître une notable part de l'art et du patrimoine bretons.

Certes le danger est grand d'une certaine corruption du goût ; bien des aberrations polychromes n'ont pas à être réhabilitées. Mais il s'opérerait plutôt, si l'on me passe le mot, une sorte de différenciation du goût : la possibilité peu à peu acquise de s'intéresser à des œuvres qui ne soient pas *belles*, sans pour cela tout accueillir dans une confusion qui serait la déroute du jugement. A vrai dire, l'art breton nous fait toucher ici un très profond problème de philosophie de l'art, qui est en somme celui de l'art mineur. Le coloriage des statues en fait souvent des œuvres d'art mineur, qui s'imposent par un appel non pas à l'émotion esthétique pure, mais à une complicité amusée ou une bonne volonté goguenarde, sœur lointaine de notre abandon plénier à l'autorité des grandes beautés. Intérêt vif et précieux cependant, dans la mesure où on le prend pour ce qu'il est, relevant d'une catégorie mineure, en marge de ce grand art où la Bretagne s'est si souvent montrée capable d'accéder. Ainsi en vient-on à ce paradoxe de se plaire davantage parfois à un barbouillage étrange qu'aux belles fresques de Kernasclédén (Morb.). Car celles-ci s'offrent comme de la grande peinture, qu'elles sont presque, mais qu'elles ne sont pas cependant ; tandis que l'autre atteint à une sorte de plénitude dans son ordre. Le secret de la Bretagne est de parvenir à nous attacher à cet étage de l'art d'artisan auquel elle s'est cramponnée avec tant d'énergie et de sève. Ailleurs, il n'y a rien, ou presque rien entre le grand art et les formules abâtardies ; aussi ne voit-on que le premier. Mais c'est d'un autre oeil qu'il faut voir l'imagerie bretonne et qu'elle nous force à la voir ; si l'on veut la juger sur les données couramment admises, on est amené à la reléguer, à n'y voir qu'un ensemble de témoignages curieux, retardataires, toujours imparfaits, souvent criards ; on serait déçu et offusqué si l'on y cherchait ces *rencontres* de génie ou de talent, ces accords puissants par lesquels nous comble le grand art ; mais la polychromie bretonne nous offre mille *trouvailles* de verve, de hasard ou de fantaisie. C'est assez pour ne la point condamner et pour lui vouer tendresse et gratitude. Si l'on a compris qu'il n'est peut-être pas toujours très beau, mais qu'il est bon, logique et salutaire

(1) Armoire de Saint-Gonéry en Plouguescant (C.-du-N.), coffres au musée Breton de Quimper, etc...

qu'une mitre soit dorée, un dragon vert (1), un cheval pommelé (2), ou un cerf couleur de chocolat (3), c'est la porte ouverte pour ne plus rester rétif au charme de ces prélats chamarrés ou de ces animaux virulents : chacun a la robe de son état, et tout revient à concourir à la satisfaction du cœur, et, en définitive, de l'œil.

Enfin les rencontres même ne sont pas absentes : on saisit parfois d'admirables touches dans un regard bleu pâle (4), dans des pommettes rosées dont on ne voit pas que l'équivalent fût possible ni en vitrail, ni en peinture ; le relief polychrome atteint alors furtivement à être un art majeur, autonome et irremplaçable, au lieu d'un croisement malséant. Et les statues jouent leur rôle précieux entre les murs ternes, le sol gris et les vitraux éclatants, pour décorer cet ensemble étrange, si prenant lorsqu'on y a vraiment pénétré, qu'est la chapelle ou l'église de Basse-Bretagne ; et pour répondre à ce besoin des couleurs vives que les hommes montrent dans leurs faïences et leurs costumes, et la nature dans ses ajoncs et ses bruyères, ses champs de colza et de sarrasin, ses châtaigniers d'octobre et ses ciels lavés et bleus que de grands nuages blancs ou gris font basculer d'un seul coup.

Victor-Henry DEBIDOUR.

P. S. — Pour rendre compte de la sculpture polychrome bretonne, une étude des rapports et influences réciproques entre les diverses branches d'art, si l'on avait loisir de la faire, serait fort précieuse. A titre d'indication dans ce sens : les albâtres anglais du XIV^e siècle, si largement importés en Bretagne, et dont les imagiers de chez nous ont transporté fréquemment les données, étaient dorés et peints. Les verrières éclatantes du XVI^e siècle ont leurs répondants *exacts* en sculpture : pour celles qui n'offrent qu'une scène unique d'ensemble (Crucifixion, Déposition de croix) ce sont les calvaires, ou des retables comme ceux de Pencran ou de Clédén-Poher (Fin.). Pour celles qui sont à épisodes multiples (vie du Christ, Passion) ce sont les retables à compartiments. Le calvaire intérieur, en bois peint, de Saint-Avé (Morb.) forme la transition entre les poutres de gloire, surchargées de couleurs, et les calvaires de plein air. Enfin certaines bannières anciennes, notamment à Sizun, à Lampaul-Guimiliau (Fin.), à Grâces-Guingamp (C.-du-N.) traduisent en fils de soie, d'or et d'argent la richesse chromatique des images sculptées...

(1) Cela est sans exception.

(2) Cheval de Saint-Martin, chapelle Saint-Tudual en Gulseriff (Morb.).

(3) Cerf de saint Théau, Kerdevet en Erné-Gaberie (Fin.).

(4) Saint Herbot, église de Saint-Goultiz ; saint Herbot, chapelle de Loejean en Kernével (Fin.).

PAGES D'ANATOLE LE BRAZ A RELIRE

Monde celtique et Bretagne moderne

L'ÉTRANGE offensive de M. Georges Duhamel contre la langue bretonne n'a pas manqué de soulever immédiatement d'énergiques protestations : la *Société Archéologique du Finistère* et l'*Association Bretonne* ont exprimé leur surprise de voir sortir des arguments tellement pitoyables contre l'introduction à l'école de notre langue bretonne.

Au lieu de perdre notre temps à souligner l'insanité des arguments auxquels recourt M. Georges Duhamel, nous préférons rappeler quelques belles pages d'Anatole Le Braz.

Aux élèves du Lycée de Quimper
(Distribution des prix du 31 juillet 1888) (1)

... « Je crois à des lendemains assurés pour une race qui a victorieusement bravé l'effort de vingt siècles et que Michelet définit la plus sympathique et la plus perfectible des familles humaines. Le tronc du chêne symbolique n'est pas si entièrement desséché qu'il ne persiste une sève robuste dans ses branches, et j'ai foi dans leur épanouissement futur. Certes, il serait absurde de rêver une reconstitution intégrale de ce que le temps a dissous. Souhaiter une civilisation celtique serait une chimère d'esprit malade. Mais pourquoi l'élément celtique n'entrerait-il pas, sans s'y anéantir, dans le concert des forces modernes ? Nos frères du pays de Galles ont déjà donné l'exemple. Conciliant leurs intérêts avec leurs aspirations, ils sont devenus Anglais dans la mesure du nécessaire pour rester eux-mêmes dans la mesure du possible. La Reine (2) n'a pas de sujets

(1) Nous reproduisons ce discours d'après le journal quimpérois *Le Finistère* du 1^{er} Août 1888. Mais, dans sa *Bibliographie des œuvres de Le Braz*, Joseph Ollivier signale que ce discours fut imprimé dans une brochure in-8° de 14 pages (Quimper, impr. de l'*Union Agricole et Maritime*, 1888). Ce fut le premier ouvrage imprimé d'Anatole Le Braz.

(2) Quand fut prononcé ce discours — il y a 82 ans — le trône de Grande-Bretagne était occupé par la reine Victoria.

plus fidèles, la vieille race n'a pas de fils plus respectueux. Pourquoi l'expérience des Kymris d'Angleterre ne servirait-elle pas aux Bretons de France ?

Cette expérience, d'ailleurs, nous l'avons faite à moitié ; ce n'est pas d'aujourd'hui que nous collaborons à la vie nationale. Librement associés à la grande patrie, nous n'avons jamais manqué à son appel, quand nous ne nous sommes pas volontairement offerts. Tous les champs de bataille où se sont déroulés ses gloires ou ses désastres lui ont appris que le Breton sait mourir pour elle et, suivant la belle expression du poète, qu'il sait mourir longtemps. Et ce n'est pas seulement par le sang, c'est aussi par les idées que la France et nous, avons communiqué d'ancienne date ; lorsqu'elle fêtera bientôt un auguste centenaire, elle nous devra garder une place d'honneur, car, en 1789, nous étions les premiers à l'appel. Dans un autre ordre de choses exclusivement spéculatives, est-ce que ce siècle, l'un de ceux qui ont le plus brillamment manié la prose française, après s'être ouvert sur un nom breton, ne se fermera pas sur un nom breton ? Chateaubriand et Renan sont avant tout nôtres. En celui-ci s'exprime le Trégor, la douce attique armoricaine, avec la finesse légèrement ironique de son peuple, avec les mille nuances vaporeuses de son fuyant horizon. L'autre a dans le style l'ampleur des houles de la Manche, et ce murmure large des flots dont la monotonie même augmente la majesté. Faut-il encore mentionner Brizeux, l'exquis poète, dont l'inspiration eut le grain pur du marbre où l'on doit le dresser demain (1), dont les vers ont reflété les physiognomies les plus fraîches, les coins les plus idylliques de la Bretagne. Peu de provinces, on le voit, pourraient produire un acte de francisation plus complet. Et pourtant, ne nous y méprenons point : ce, ne sont là que des manifestations, ou momentanées ou individuelles, du génie de l'Armorique. La masse des Bretons continue le rêve celle, hostile aux suggestions du dehors, circonscrit dans les bornes trop étroites d'un particularisme local. Ils pensent, de nos jours, avec le cerveau de leurs plus lointains ancêtres, sans l'avoir enrichi d'une cellule nouvelle. Dans le passage d'une génération à l'autre, il n'y a presque jamais évolution ni par conséquent progrès. Leur histoire est celle d'une force d'inertie et ne mérite pas plus le nom d'histoire que le récit de la lutte séculaire soutenue par les granits de la côte contre les assauts de la mer. L'étranger qui nous visite a devant notre terre et notre peuple la sensation d'une terre sans âge et d'un peuple soustrait au temps. Hélas ! nous n'y sommes même pas soustraits ; sur nous aussi le temps opère son œuvre, plus

(1) Le 9 Septembre suivant en devait inaugurer à Lorient une statue à Brizeux. Et pour recueillir les souscriptions voulues. Le Braz avait entrepris une active campagne de conférences. Il avait parlé à Quimper le 3 Mars, au Faou le 25 Mars, à Carhaix le 2 Avril, à Pont-d'Abbé le 28 avril. A Quimper même, quelques jours avant la distribution des prix, il avait fait une conférence dans la salle du Musée : « Brizeux, poète de langue bretonne ». Le Braz voulait consacrer ses vacances à d'autres conférences dans le pays de Tréguier, à Palmpol, à Guingamp. Nous savons seulement qu'il parla à Lannion, le 7 Août, sous la présidence d'Ernest Renan.

lentement il est vrai, parce que nous sommes plus résistants ; mais, si nous devons nous en tenir à cette résistance vaine, il est à présumer que notre race, la race de pierre, comme on l'appelle, s'effritera bientôt, et, criblée de trous, s'affaissera sur place en d'informes débris.

Je me suis souvent attardé devant la silhouette équestre du roi Gradlon, qui se détache si nettement sur le ciel entre les flèches jumelles de la cathédrale de Quimper. Et je me la figure volontiers comme une vedette restée là, debout au seuil de notre passé, pour signaler l'une après l'autre les menaces de l'avenir. Que de symptômes alarmants il a pu déjà enregistrer ! A ses pieds, gronde la civilisation envahissante dont l'étiage gagne chaque jour un degré nouveau. Dans le silence des nuits, l'antique pentier doit se retourner fréquemment vers son conseiller de naguère, l'abbé vêtu de bure blanche, qui dort à Landévennec, pour lui crier avec angoisse : « cela monte, Guénolé, cela monte ! ». Elle monte, en effet, d'un mouvement irrésistible, la suprême marée qui effacera, si nous n'y prenons garde, jusqu'au dernier vestige de notre race. Et Gradlon aura beau éperonner son cheval blanc, il aura beau jeter sa fille Ahès au gouffre de la Bretagne, il ne survivra pas même ce qui a survécu d'Is la superbe, à savoir une poétique légende qu'un pâtre vous conte sur la plage de sable nue. Si, comme auprès du lit de mort des êtres aimés, on pouvait s'asseoir au chevet des races moribondes, je me pencherais vers la mienne, et je lui dirais : « Tu es très vieille, ô ma race. Ta vie, derrière toi, est si longue que tu l'en souviens à peine. D'ailleurs, tu ne l'en es jamais préoccupée. Adolescente, ton rêve aventureux t'a promenée à travers le monde ; il n'est guère de ville où tu n'aies planté la tente et fait sonner tes armes pour le seul plaisir de te proclamer victorieuse, pas de temple, vénéré des nations, auquel tu n'aies mis le feu, non sans y avoir prié sans doute, car la prière universelle est un besoin de tes lèvres et de ton cœur ; tu étais alors vigoureuse de sève exubérante, d'ardeur inquiète ; tu avais la grande insouciance des forts et tu te dépensais au hasard des routes. Puis l'heure est venue où des peuples moins artistes, mais plus positifs, ont triomphé de toi. Ces peuples nouveaux avaient un sens qui te manquait : celui du réel. Tous apportaient au monde un plan bon ou mauvais, et le monde aime qu'on l'organise. Toi, tu n'avais jamais compris que la voie indépendante, la course libre, l'imprévu. Tu gérais, avec tes allures d'enfant terrible ; on te mit en pénitence dans les coins sombres. C'est ainsi qu'on l'a reléguée en Irlande, où tu te plains et où on te bat (1) ; au Pays de Galles, où tu es assez raisonnable pour l'amener ; ici, en Armorique, où tu l'es enfermée dans la contemplation de toi-même comme de la seule chose digne de l'intéresser. Tu as boudé le monde, tu es sortie de la vie des peuples ; parfois il semble que tu aies fait le serment de n'y plus rentrer. Dans ce triangle de granit planté un cœur des eaux, enve-

(1) Inutile de souligner que ce discours est de 1888.

loppée du bruit de la mer qui empêche la voix des temps de parvenir jusqu'à toi, perdue dans les nuages de ton ciel, qui font qu'on ne l'aperçoit presque plus, tu l'es mise à vieillir seule, triste, car la gaieté ne naît que de l'action, résignée, car tu as toujours cru à tous les dieux. Tu as laissé l'histoire se bâtir, sans y apporter la pierre qui eût été de granit éternel. Tu as voulu rester une grande âme enfantine, bercée dans son propre rêve, l'un des plus beaux, à vrai dire, qui aient enchanté l'imagination des hommes. Mais le rêve, pour les nations comme pour les individus, ne doit être qu'une chose de loisir. On n'en tisse pas la trame entière de sa vie, on n'en fait pas sa raison d'exister. Agir est la loi nécessaire pour qui veut durer. Si peu que tu l'obstines dans la passivité stérile, c'est la mort à terme proche. Déjà tu devrais sentir quelle décomposition profonde s'opère en toi, si ton indifférence n'égalait ton mal ! Donc, fortifie-toi par l'exercice même de tes forces. Au lieu de le laisser manger sans profit par une civilisation absorbante, travaille de concert avec elle, associe ton œuvre à la sienne. Tu auras cet avantage d'entrer vierge dans l'histoire : ton héraldique robe d'hermine n'a pris à la vie aucune souillure. Quant aux qualités qui formeront en quelque sorte ta dot, elles sont de celles que le monde contemporain ne saurait trop priser, car elles deviennent de plus en plus rares : j'entends un esprit sérieux, pétri d'énergique bon sens et capable des conceptions les plus hautes, un cœur ouvert aux généreuses convictions, une volonté tenace pour les traduire en faits. Allons, race neuve ! il est tant de choses qu'il t'appartiendrait de renouveler ! »

POUR LA LANGUE BRETONNE (1)

Voilà quel langage j'aimerais à tenir, surtout aux Bretons, heureux s'ils daignaient m'entendre. En retour, je demanderais à la civilisation, comme à ceux qui la représentent, de ne procéder à notre égard qu'avec prudence, de ne pas exiger de nous les sacrifices inutiles. N'est-ce pas son intérêt, aussi bien que le nôtre, d'aviser en nous, au lieu de les éteindre, les fortes vertus qui nous sont personnelles et dont elle doit bénéficier ? Or l'une des conditions les plus indispensables au maintien d'une personnalité, c'est, à coup sûr, l'idiome dans lequel elle s'exprime, s'affirme, je dirais presque : se cristallise. Briser les formes matérielles d'une pensée, c'est anéantir cette pensée même. Toute langue morte ensevelit un peuple mort. Aussi les Kymris ne laissent-ils pas dépérir la leur ; 14 journaux périodiques (2), sans compter d'innombrables publications, protestent, chaque semaine, de sa vitalité. En Irlande, c'est encore mieux : le gouvernement intervient pour encourager : « Tout maître, — je cite une phrase de rapport, — tout maître qui fait passer à un de ses élèves l'examen pour le gaélique reçoit une gratification de dix shillings, soit douze francs cinquante ». Comparez à cela le

(1) Ce sous-titre n'est pas dans le texte.

(2) Depuis, la presse en langue galloise s'est bien développée.

sort du celtique en France. On lui consacre, il est vrai, deux chaires également bien occupées toutes deux, l'une à Paris, et l'autre à Rennes. Oui, mais on tue le breton dans son pays d'origine. Chassé des villes par le dédain bourgeois, exilé des écoles par les programmes, ce malade d'aujourd'hui risque d'être le trépassé de demain. Quel outil fécond nous perdons en lui ! Demandez plutôt à ceux qui, l'ayant manié longuement, savent ses facultés profondes. Limpide comme notre mer, notre dialecte repose comme elle sur un dallage de granit. Ferme et net, armé du mot propre qui dit pleinement ce qu'il veut dire, hardi d'allure et fin d'humeur, c'est bien le parler d'une race dont le mérite suprême reste la franchise. Quand expirera sur nos lèvres la dernière syllabe de cette langue, soyez certains que nous aurons signé notre dernière capitulation. Des capitulations de ce genre, ne servent ni à ceux qui les font, ni à ceux qui les obtiennent. Relisez, à ce propos, la plaidoirie éloquentes qu'à l'issue de 70 — un désastre où les Bretons accomplirent tout leur devoir de Français — prononçait en faveur de la Bretagne un pur Français, M. Gaidoz. « Les patriotismes locaux, disait-il, n'affaiblissent en rien l'attachement à la grande patrie ; ce sont même des centres de cohésion et de force qu'elle ne remplacera jamais ». Ne détruisons donc pas un de ces foyers de vie, peut-être le plus intense de tous ; rapprochons-en les pierres, au contraire, et cimentons-les ! Développer de plus en plus les unités particulières, c'est contribuer à la valeur de l'ensemble.

La machine humaine est la mieux constituée de toutes, et cependant que d'éléments spéciaux y coopèrent ! C'est du travail de chaque organe que subsiste l'organisme entier. Ainsi des nations ! Laissez-moi conclure sur cet axiome banal, car la banalité seule est pratique. Plus vous aurez aimé, servi la patrie bretonne, plus vous aurez élevé, épuré en vous le culte de la grande patrie française.

En vous embauchant comme les futurs ouvriers de cette double besogne, vous aurez à la fois bien mérité de la Bretagne et de la France !

Anatole LE BRAZ.

A la rentrée des classes qui suivit, Le Braz voulut créer un cours de breton au Lycée de Quimper et il fit appuyer sa démarche par Renan, comme l'établit la lettre que Luzel écrivit le 19 octobre 1888 à Ernest Renan (1) :

MON CHER AMI,

« L'ami Le Braz a dû vous écrire, ces jours derniers, pour vous faire part de son désir de professer un cours de langue bretonne, au Lycée de Quimper, en dehors de ses heures de classe, et sans indemnité.

« Il me demande de vous écrire moi-même un mot, pour vous prier d'appuyer sa demande d'autorisation auprès du Ministre de

(1) Luzel - Lettres à Renan (Annales de Bretagne, Tome XLII n° 1 et 2, 1935, p. 192).

l'Instruction Publique, ce que je fais bien volontiers, bien que je croie que c'est inutile et que vous avez déjà su apprécier tout le mérite de son projet, auquel votre approbation et votre appui ne peuvent faire défaut. Je pense, en effet, qu'un cours de breton, dans la capitale d'un département entièrement breton de langue serait une innovation utile et de nature à produire de bons résultats, sous plus d'un rapport. J'irai même plus loin, et je voudrais que, dans toutes nos écoles primaires fréquentées par des Bretons bretonnants, une heure ou deux par semaine fussent consacrées à leur faire apprendre par cœur et chanter des chansons bretonnes et autres morceaux de poésie propres à leur inculquer des sentiments patriotiques et des idées morales et élevées. Cela se fait, avec succès, en Allemagne et ailleurs, et cela réussirait également chez nous, car le Breton aime sa langue nationale par dessus toutes les autres, et s'enthousiasme et se passionne facilement pour les sentiments généraux exprimés dans l'idiome natal, qui a pour lui un charme tout particulier. J'en ai vu, souvent, des exemples frappants. »

Nous ignorons les objections qui empêchèrent ce grand écrivain français d'enseigner le breton aux élèves du Lycée de Quimper.

Trois ans plus tard, c'était l'éminent Joseph Loth, le futur professeur du Collège de France, qui, dans la même salle, à la distribution des prix du 29 juillet 1901, disait le respect mérité par la langue bretonne.

Et puisque M. Duhamel a l'inconscience de dire qu'il est intervenu pour défendre l'unité française, il n'est pas inutile d'évoquer la belle figure du préfet du Finistère Collignon qui, à 58 ans, s'engagea dans le régiment de La Tour d'Auvergne où il se fit tuer comme simple soldat, le 16 mars 1915. Henri Collignon n'était pas breton, mais son passage dans le Finistère lui fit aimer la langue bretonne. En plein combisme, au moment où vraiment certains dirigeants voulurent combattre notre langue, il eut le courage de s'opposer à son gouvernement en prenant, au Conseil Général, la défense de notre vieille langue injustement attaquée comme dangereuse pour l'unité nationale ! Il citait l'exemple de la Suisse : « Est-il un peuple plus éclairé, plus uni, plus profondément amoureux de sa patrie ? » Dans un discours de distribution de prix, il disait : « Apprenez de votre mieux la langue française, la langue de la grande patrie, la langue de la science, de la civilisation, mais n'oubliez jamais la vieille langue celtique : elle a droit à tout votre respect, elle est l'aïeule vénérée, elle a sa place dans votre cœur (1). »

Le pur héros que fut La Tour d'Auvergne est la gloire de la Bretagne. Comme ce fervent bretonnant, nous unissons dans un même amour la Bretagne et la France.

(1) Louis Oges, *Le Télégramme*, 17 juin 1956.

UNE ROMANTIQUE LORIENTAISE

La jeunesse bretonne de Marie Dorval

(d'après des documents inédits)

Le 12 avril 1849, les abonnés du journal *La Concorde du Morbihan* pouvaient lire en troisième page de leur feuille ce bref entrefilet : « On annonce une nouvelle bien affligeante pour les arts : la mort de M^{me} Dorval, la célèbre actrice, qui a succombé aujourd'hui à une longue et douloureuse maladie. » *L'Abeille de Lorient* était encore plus brève. Ces deux feuilles ne mentionnaient même pas que la défunte était du Morbihan. Et pourtant...

Bien des Lorientais, certainement, se rappelaient sa triomphale venue dans leur ville en 1835. Peut-être quelqu'amateur d'âge mûr, maintenant, se souvenait-il de l'homme « honorable » nommé Robin qui, cette année-là, dirigeait le théâtre; c'était en même temps le chef d'orchestre de la troupe... Il avait engagé pour une série de représentations l'actrice qui donnait alors des tournées en province, et il comptait bien faire d'intéressantes recettes. D'autant plus que les pièces qu'il allait présenter étaient précisément celles qui avaient permis à M^{me} Dorval de faire la conquête du public parisien, et c'était la première fois qu'on les donnait à Lorient : *Antony*, *La Tour de Nesles*, *Angéle*, *Lucrece Borgia*... Il y eut pourtant un moment de stupeur, quand on apprit que, sur ordre du préfet Lorois, le sous-préfet de Lorient avait, par arrêté, interdit au directeur de représenter ces pièces comme « devant blesser le bon goût littéraire et la saine morale ». On avait commenté, dans les rues, les termes mesurés de la réponse du maire : « ...Un attrait de plus

Sources et bibliographie. — Tous les documents cités sans indication de sources proviennent des Archives départementales du Morbihan et des Archives Nationales. Sur Marie Dorval, les ouvrages les plus utiles à consulter sont : *** (Emile Couppé) *Marie Dorval, documents inédits* (1858), tiré à petit nombre (réserve de la Bibl. Nationale, L 27, 24, 247), *Nuzière, Madame Dorval*, collection acteurs et actrices d'autrefois, Alcan 1930, III (très bon ouvrage), *Françoise Moser, Marie Dorval*, préface de Henri Guillemin Pion (1947). Article bibliographique détaillé dans la *Bibliographie de Kerviler*. Les ouvrages de L. H. Lacombe, Dumas, De Montchamp, Boudrou, Dussane, etc., n'ont qu'un intérêt secondaire ici et sont muets sur les débuts en province. Je mentionne en note les ouvrages divers auxquels je me reporte. La présente étude constitue un fragment d'un travail d'ensemble en préparation sur le théâtre dans le Morbihan.

le [le peuple] portait vers M^{me} Dorval, elle est Lorientaise... » On calculait le montant des dommages-intérêts que Robin devrait verser à l'actrice. Devant la menace d'un soulèvement populaire, le préfet consentit à suspendre l'arrêté.

Ce fut un vrai triomphe : tour à tour Catarina, Adèle, Lucrèce, Marguerite ! Jamais les Lorientais n'avaient tant applaudi : « Elle me résistait, je l'ai assassinée... » Peut-être notre vieil amateur avait-il été un de ces jeunes gens qui, le long de la route, firent escorte à sa voiture chargée de caisses de souvenirs...

Et pourtant, la pauvre Marie était morte de misère. Mais cela, le journal ne le disait pas. Et puis, on oublie vite. Rares sans doute étaient ceux qui pouvaient se souvenir de son mariage ou de sa naissance. Car, ces deux cérémonies s'étaient déroulées à Lorient.

Cent ans plus tard, l'anniversaire de sa mort comme le cent cinquantième anniversaire de sa naissance sont aussi passés inaperçus. Il semble que l'on se soit ligué contre elle pour l'accabler au profit d'Alfred de Vigny. Je ne dirai rien ici de ses relations avec cet individu qui, selon l'expression de M. Henri Guillemin, « s'en remet à sa gloire... de faire qu'aux temps futurs la mémoire de Marie Dorval reste ineffaçablement souillée (1) ».

Je veux seulement ne pas laisser passer cet anniversaire et étudier une partie de sa vie très peu connue et qui prête le plus à controverse : sa jeunesse en Bretagne avant ses débuts à la Porte Saint-Martin.

Il n'est pas inutile de commencer par résumer rapidement l'histoire du théâtre de Lorient, car cette partie de la vie de l'actrice s'est principalement déroulée sur ce théâtre.

La construction de la salle remontait à 1779, mais on donnait déjà des représentations depuis des années dans un jeu de boules situé rue des Bons-Enfants (1), qui appartenait à l'avocat Kerdannet. On n'a que peu de renseignements sur la vie théâtrale pendant cette période. À peine peut-on citer des passages de comédiens en 1753, 1757, 1768. Nous connaissons aussi quelques directeurs : en 1775, Dupré; en 1776, la dame Touchain et le sieur Duvernoy; en 1778, Martin et Leclerc, en 1781; les comédiens français et italiens, en 1784, Bonnet Beauval qui épouse, le 26 mars, une actrice de sa troupe.

La nouvelle salle fut construite sur la promenade de la Bôve, en 1778, par une sorte de société en nom collectif au capital de 60.000 livres, sur un terrain fourni par la ville, à laquelle la salle devait revenir au décès du dernier actionnaire.

Nous sommes un peu mieux renseignés sur la période révolutionnaire, principalement pour les années 1790-91. Lorient avait alors une excellente troupe d'opéra et de comédie, dirigée par le sieur Quaizain, maître de musique sur lequel nous avons tous les détails désirables dans la *Feuille hebdomadaire de Lorient*. On trouve aussi aux archives un important dossier relatif à la prétention des officiers municipaux d'occuper gratis une loge de quatre places et du commandant de la place d'avoir une place privative dans l'ancienne loge du roi.

De l'an III à l'an VI, *Le Grand Théâtre de la République* est dirigé

(1) Voir *Figaro Littéraire* du 24 août 1936.

(2) Actuellement rue Marie-Dorval.

par un acteur passable de la troupe Quaizain, Laurent Depoix fils, républicain « pur » et d'un excellent patriotisme. Nous ne savons pas exactement les circonstances de son départ. Réaction après la Terreur? Ou bien perte totale des ressources? L'une ou l'autre solution est concevable.

La troupe qui le remplace est celle qui vit naître la future Marie Dorval.

LA NAISSANCE A LORIENT

La naissance de l'actrice est entourée de légendes et d'inexactitudes. La version courante, reprise par Melle Moser, est celle de Luchet dans le tome I de *l'Eventail d'Ivoire* (3) (1849).

On nous présente une sorte de doublure du *Roman Comique*, une troupe errante et famélique, mourant de fatigue parce que venue à pied, à bout d'épargne, traînant après elle une charrette à bœufs dans laquelle gisaient deux actrices, toutes deux enceintes; la troupe arrivant de Vanne à Lorient, l'hiver, sous un pluie battante; le jeune premier Delaunay s'installant avec sa maîtresse dans un sordide hôtel borgne de la rue de la Comédie.

Il y a sans doute une part de vérité dans ces récits écrits vraisemblablement d'après des conversations tenues plus tard par l'actrice; ils renferment aussi bien des erreurs. L'arrivée de la troupe ne remonte pas à 1798, comme le laisserait croire la simple lecture de l'acte de naissance de l'actrice, mais au mois de mai 1797. Une affiche du 6 prairial an V (26 mai), conservée aux archives du Morbihan, annonce que « les artistes lyriques et dramatiques du spectacle de Lorient feront l'ouverture de leur spectacle ce jeudi (plutôt samedi) par *La Femme Jalouse*, comédie en 5 actes, de Deforges, et *la Mélomanie*, opéra de Champin. Suivent les noms des acteurs qui joueront dans chaque pièce : *Messieurs* Petigny, Mercadier, Morin, Macrais, Delaunay; *Mesdames* Prudhomme, Monville, Beaufort et Bourdais (L. 1744).

Qui était chef de la troupe? Les archives sont muettes sur ce point. Le regretté Max Fuchs, dans sa capitale étude sur « *Marie Dorval et ses ancêtres* », ne le dit pas non plus (4). Seul Lauvrière nous apprend que la mère de Marie Dorval était fille du chef de la troupe (sans doute Antoine Bourdais), qui jouait les pères nobles. Auraient également fait partie de la troupe le frère de Marie Bourdais (mort à Saint-Petersbourg, vers 1824) et sa sœur (5).

Le 9 fructidor an V (26 août 1797), à la matinée de *Frédéric II* (comédie en 3 actes) et *la Fausse Magie*, opéra en 2 actes, jouent les *citoyens* Leroy, Depoix, Dorgival, Follange, Morin, Petigny, Mercadier, P. Depoix et Macrel; avec les *citoyennes* Beaufort, Prudhomme, Félicia, Morin fille et Depoix. La même troupe joue enfin, le 26 brumaire an VI, dans *Les Conjectures* (comédie de Picard), et *La Fête de la cinquantaine*.

(3) Je n'ai pu découvrir un exemplaire de ce roman à la Bibl. Nationale ni à l'Arsenal. Je cite donc d'après Emile Couppy et M^{me} Moser, qui a vraisemblablement utilisé Luchet et Léon Séché pour son chapitre I^{er}. Luchet avait bien connu Dorval.

(4) In *Société des historiens du théâtre*, travaux 1942-43, Deux 611, p. 32 et ss. Il ne dit que peu de choses sur la troupe de 1798.

(5) Emile Lauvrière, *Vigny*, p. 342.

opéra en 2 actes. Dans ces pièces paraissent : hommes : Dorgival, Leroy, Petigny, Macret, Mercadier; femmes : Depoix, Prudhomme, Monville, Félicia et Morin.

On peut remarquer tout de suite que les Depoix font partie de la troupe. Mais ce n'est certainement pas Depoix le directeur : ce républicain n'aurait jamais eu l'idée de mettre sur son affiche les mots « Messieurs », « Mesdames », à la place de citoyennes, citoyens. Le brave commissaire du Directoire du District d'Hennebont, Lapotaire, est à l'affût et s'empresse de vertement réprimander ces fanatiques, d'autant plus que sur les grandes affiches apposées en ville, ces mots figurent en plus grosses lettres.

Bourdaïs et Delaunay n'apparaissent que le 6 prairial an V. Mais il est peu probable qu'ils aient quitté la ville, entre temps. Nous ne pouvons pas juger de l'état d'une troupe avec trois affiches. Qu'on songe qu'il y avait spectacle au moins trois fois par semaine, et que l'année théâtrale allait du 22 avril au 22 avril suivant.

En tout cas, nous retrouvons ces acteurs le 19 nivose an VI (8 janvier 1798) (6). L'accoucheur Cayeux présente à l'administrateur municipal Prouleau une fille à laquelle il déclare donner les prénoms de Marie-Thomase-Amélie, née la veille, hors mariage de Marie Bourdaïs et de Joseph-Charles Delaunay qui, présent, vient déclarer que « l'enfant ci-dessus avait été procréé par ses œuvres, de laquelle déclaration il a requis acte pour valoir à la dite Marie... de reconnaissance de paternité ». Étaient présents : Vincent Kerlevo, juge de paix et Antoinette Boucher Desforges, épouse de Isaac Valtz, commissaire hollandais. Huit jours auparavant, une autre actrice, Marie Desroziers, dite Monville, âgée de 28 ans, avait accouché d'un garçon, Alexandre-Eugène; la déclaration est faite en présence d'Antoinette Marquet, épouse d'Alphonse-Aimé Beaufort, artiste dramatique. En somme, Delaunay avait eu un beau geste en reconnaissant l'enfant, car pour Monville, il n'est fait aucune mention du père (7).

Il n'est pas indifférent de rechercher dans quelle maison naquit la jeune Thomase-Amélie. Nous avons quelques indications sur ce point pour la période 1790-91, grâce à la *Feuille Hebdomadaire de Lorient*. Voici un aperçu des immeubles vides rue de la Comédie (alors rue de Condé) : le n° 6 est à louer pour le 1^{er} septembre; deux grandes chambres sont boisées. C'est au 6 que demeure le sieur Damoreau de la Bruyère, démonstrateur de physique de Monsieur qui ouvre son dernier cours le 5 juillet. Le 7 est à vendre ou à louer, en tout ou en partie, en août 1790. Le 18 est à vendre, le 19 est à louer le 6 octobre; il faut s'adresser à la dame Sagory, principale locataire; il y a trois étages de quatre pièces. Enfin, au 3, est installé le sieur Bouron, traiteur, chez qui descendent toute sorte de gens : Damoreau de la Bruyère, Chaurel, fabricant de porcelaines... La rue de la Comédie était donc composée principalement de maisons en location. Peut-être Delaunay et sa mai-

(6) Voyez le texte intégral des actes de naissance et de mariage dans la brochure de M. René Maurice : *La création du théâtre de Lorient au XVIII^e siècle* (Lorient 1941). Mon texte est collationné sur le double des archives départementales. Séché qui a dû être utilisé par M^{lle} Moser, semble-t-il, donne seulement l'acte de naissance.

(7) La tradition qui veut que deux enfants soient nés à quelques jours d'intervalle est donc confirmée. Cette Monville avait-elle des liens de parenté avec la femme divorcée du révolutionnaire Sénar, fixée à Poitiers sous le nom de Félicité Desroziers dite Monville ? (Voyez *Lentétre* : *Robespierre et la mère de Dieu*).

trousse descendirent-ils chez Bouron, peut-être aussi prirent-ils un appartement en location, quelque modeste logement moins luxueux que ceux énoncés, mais pas la sordide auberge dont parle Melle Moser.

Les parents de l'enfant n'étaient pas de pauvres comédiens ambulants. Delaunay avait pris part à la Chouannerie en Vendée. Il était né à Rouen en 1771. Son père faisait sans doute partie, en 1773, de la troupe d'Amiens. Quant à la mère, sa famille avait donné des comédiens réputés et influents au nombre desquels les Brochard, les Baptiste; et M. Fuchs s'étonne de la voir ainsi trainer dans de petites villes une existence misérable (8).

On ne tient peut-être pas assez compte de l'époque troublée d'alors. Et puis Lorient était la seule ville de Bretagne, après Brest, qui avait un théâtre convenable (9). Sa population montait, en 1790, à 20.000 habitants environ. En 1807, elle est de 22.000, plus 3.000 hommes de garnison. Son théâtre avait donc une certaine importance.

Sur la valeur artistique de la troupe, nous ne savons pas grand'chose. En tout cas, son patriotisme ne se manifestait guère, bien au contraire. Sans doute, le 22 prairial an V, Lapotaire pouvait-il écrire au département : « Leurs nouvelles affiches m'ont prouvé qu'ils savent obéir. » Ce n'était qu'une trêve. Le 23 fructidor an VI (9 septembre 1798), le commissaire du Directoire près l'administration centrale écrivait au ministre de la police générale pour se plaindre « du mépris qu'ils montrent pour les couleurs nationales et de leur affectation à rappeler les usages monarchiques ». Le ministre répond le 19 brumaire an VII à son collègue de l'Intérieur que la mesure la plus efficace à prendre contre eux « était de provoquer la fermeture de leur théâtre ». Sans doute, eut-on recours à cette extrémité, car, à partir de ce moment, nous perdons la trace de Marie Bourdaïs et de ses parents.

✱

La troupe va sillonner les routes de France, du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est, puis elle se disloque. L'existence d'un enfant en bas âge était une calamité pour la mère qui, pour des riens, manifestait à tout instant son humeur acariâtre.

Le bébé grandissait et, dès l'âge de cinq ans, fredonnait de petits airs faciles dans les rôles d'enfant. C'est, semble-t-il, dans *Camille ou le Souterrain*, de Marsollier, et dans *Les deux petits Savoyards* qu'elle débute sur la scène, à Lorient ou à Lille. Elle était la préférée des acteurs qui l'appelaient « la petite Boulotte ». On la retrouve encore dans *Le Flageolet enchanté*, rôle de M. Gigot, pâtissier-traiteur. Est-ce à Lorient? Sur tous ces points, seule la tradition nous guide et nous n'avons aucun document certain (10). Elle faisait, nous dit Léon Séché, les délices des Lorientais dans le *Sylvain*, et ceux-ci allaient au théâtre rien que pour l'entendre dire : « Je ne sais pas si ma sœur aime ! » Ceci se situerait vers 1805. C'est peut-être à la même époque que Delaunay les quitte pour ne plus les revoir. Au mariage de sa fille, en 1814, Marie Bourdaïs déclarera qu'il est « absent pour défaut de nouvelles depuis plusieurs années ». Il mourut vraisemblablement vers 1825, en

(8) Sur tous ces points cf. Fuchs, op. cit. p. 37 et ss.

(9) Cf. à ce sujet un article de Daniel Bernard sur les débuts du théâtre de Lorient dans *l'Union Agricole* de Quimper de 1919. Le théâtre de Brest avait été inauguré le 7 décembre 1766, en présence du Ministre de la Marine.

(10) Couppy, op. cit.

Amérique. « Nous avons beaucoup souffert, vous et moi », lui écrivait encore, en novembre 1836, Marcelline Desbordes Valmore (11).

Toutes les villes n'avaient pas des salles comme Lorient; parfois, on joue dans une ancienne église dont il manque une partie du toit. Ce n'était peut-être pas la misère comme on se plaît à le répéter, mais, en tout cas, ce n'était pas brillant. D'ailleurs, le pays sortait de la Révolution; les ressources faisaient souvent défaut aux directeurs; les acteurs jouaient en général devant des salles aux trois quarts vides.

Quoi qu'il en soit, accompagnée de sa mère, la petite Marie se rend à Lille, à Strasbourg, à Pau, à Bayonne (où, paraît-il, elle était l'idole de la garnison).

Henry Monnier déclare qu'on l'acclamait à Lorient, en 1808, et qu'on vendait son portrait dans les rues avec la légende suivante : « Thomase-Amélie-Marie Delaunay, dite Bourdais, âgée de 8 ans, rôle de Betzy, en 1808 (12). » Anecdote très suspecte, si l'on songe que le jeune Monnier n'avait que trois ans quand il fut soi-disant mené par sa mère à Lorient. Et puis, ce portrait n'a certainement pas été édité à Lorient, car cette ville ne possédait pas de presses lithographiques à cette époque. Peut-être la jeune Bourdais aurait-elle fait partie de la troupe lorientaise de 1807-1808; car nous avons le tableau de celle qui joua en 1808-1809, et son nom n'y figure pas, non plus que celui de sa mère.

Une autre anecdote toute aussi douteuse prétend qu'un peintre fit son portrait et qu'il le lui présenta quand elle revint dans cette ville en 1835. En réalité, nous n'en savons rien (13), et ce passage à Lorient est très incertain, car de 1797 à 1811, nous ne connaissons presque aucun des acteurs jouant à Lorient.

Léon Séché, qui semble bien renseigné, écrit dans son ouvrage (trop méconnu, à mon avis) sur Vigny (14) : « Elle avait suivi le catéchisme sur les bancs de l'église de Lorient et y avait fait sa communion... à douze ans, communion faite, elle quittait Lorient dans une carriole d'osier pour aller à Strasbourg. » Mais il ne dit pas où il a trouvé ce précieux renseignement. Melle Moser ajoute même qu'à cette occasion, sa mère lui remit une médaille.

Il convient, avant de pousser plus loin cette étude, de jeter un rapide coup d'œil sur l'organisation administrative des spectacles en province, sous le premier Empire. A ce point de vue, la France avait été divisée par Napoléon en circonscriptions d'étendue variable. La Bretagne en formait trois : Brest, avec un directeur particulier; le Morbihan, le Finistère et les Côtes-du-Nord forment le 18^e arrondissement, avec une troupe à Lorient donnant l'été des représentations à Vannes, Quimper, Morlaix, Saint-Brieuc (plus tard le 12^e et le 24^e arrondissement); l'Ille-et-Vilaine, la Sarthe et la Mayenne forment le 17^e arrondissement (plus tard le 11^e et le 23^e), avec une troupe à Rennes donnant des représentations à Saint-Malo, Laval, Le Mans, Mayenne, etc.

Lorient était dirigé depuis 1806 par Barthélemy Maurin, né près de

(11) Lantier, op. cit. Constant Desbordes, le mari de Marcelline, était acteur mais n'a joué sur aucune scène bretonne.

(12) *Mémoires de Joseph Prudhomme*, édition de 1857, tome II, p. 14 et ss.

(13) Coupey qui rapporte cette anecdote ajoute : « Aujourd'hui le peintre est mort et le portrait d'enfant continue de sourire dans un coin du salon en costume de Bergère ».

(14) *Vigny et son temps*, p. 49.

Marseille en 1759, d'un père agriculteur. Il avait géré comme directeur associé le théâtre de Brest, de 1791 à 1798 et en 1806-1807 (15). C'était un homme honnête, probe, docile devant l'administration et tentant de remplir scrupuleusement ses engagements. Ses bonnes relations avec le préfet étaient dues sans doute à son excellent bonapartisme. Seulement, il ne cessait de se débattre dans les difficultés financières. Les Lorientais qui appréciaient pourtant son spectacle, ne le fréquentaient pas aussi assidûment qu'il l'eût désiré.

La troupe de Rennes, d'abord dirigée par une dame d'Authais née Nupied (remplacée en 1810, pour n'avoir pas rempli ses engagements par le sieur Saint-Marc) avait pour directeur, en 1812, le nommé Ross, ancien acteur de la troupe Saint-Marc, sans doute originaire de Suisse, car une lettre de 1814 dit qu'il ne connaît même pas les principes de la langue française. Ce directeur, qui paye mal ses fournisseurs et acteurs et ne se conforme pas aux règlements, avait pourtant organisé, en 1813, deux troupes, une de comédie et une d'opéra, dont il envoie la composition au ministre, le 2 juillet 1813. C'est dans cette dernière troupe qui joue l'opéra et les vaudevilles, que nous retrouvons Marie-Amélie et sa mère. Voici la liste des acteurs :

HOMMES. — Louts-Etienne Allan dit Dorval (16) : Philippe, haute contre, régisseur; Thomas-Adrien de la Perrière dit Saint-Hilaire : deuxième haute contre; Alexis-Alain Cocherie : première basse taille; Jean-Baptiste Isidore : deuxième basse taille; Pierre Salmon dit Dumesnil : trial, Laruelle et Juliette; Antoine-Léopold Ris : deuxième trial et quelques Martins; Jean-Antoine Daclin : utilité et accessoires; Charles Dangis : maître de musique.

FEMMES. — Caroline Squals : première chanteuse; Marie-Antoinette femme Cocherie : forte Dugazon; Renée Aimée dite Castelli : jeune Dugazon; Marie Bourdais : mère Dugazon; Marie-Amélie Bourdais : deuxième chanteuse; Denise Squals femme Dorval : troisième chanteuse; Marianne Auceigne : Duègne; Squals veuve : deuxième duègne; Françoise Fougère, femme Daclin : souffleur.

D'après le directeur, sa troupe a débuté à Laval le 23 mai 1813, y restera en juin et juillet, viendra à Rennes le 5 août, septembre et la moitié d'octobre, sinon retournera à Laval pour la foire de septembre, sera en octobre à La Flèche, et de novembre à février jusqu'au premier dimanche de Carême au Mans. Le restant de l'année théâtrale se passera à Laval ou à La Flèche, selon les recettes. « Voilà la marche qu'on tient ordinairement tous les ans. »

Pour quelles raisons Ross changea-t-il de troupe? Nous ne le savons pas. En tout cas, nous retrouvons cette même troupe engagée pour Lorient par Maurin. Le 13 octobre, il écrit au préfet du Morbihan qu'elle débutera à Morlaix le 23, et le 20 novembre à Lorient; il joint à sa lettre un prospectus imprimé, daté 23 octobre 1813, qui donne la liste des acteurs et annonce les débuts à Lorient de la troupe pour fin octobre, début novembre. Au ministre est envoyée une grande affiche (50x42) imprimée à Rennes avec les mêmes indications. La composition de la troupe est identique à celle de Ross, sauf les différences suivantes : Caroline Squals et Marianne Auceigne qui figuraient à Rennes, ne sont

(15) Renseignements sur lui-même envoyés par Maurin au Ministre de l'Intérieur.

(16) C'est moi qui souligne.

plus à Lorient. En revanche, à Lorient, on trouve en plus : Jamain : Elleviou et jeune haute contre; Robert-René Le Pelletier : sous-régisseur, grandes utilités; M^{me} Ris : première chanteuse à roulades qui a rejoint son mari; et Decroix : mère Dugazon et rôles annexes qui faisait déjà partie de la troupe Maurin pour 1812-1813, avec les mêmes emplois. Sur tous ces acteurs, Lyonnet (17) ne donne aucun renseignement, sauf pour Jamain, signalé à Orléans en 1825, et la dame Decroix qui est peut-être la duègne au théâtre de Bordeaux, en 1817-18. Nous ne savons strictement rien sur les autres, spécialement sur cette « Denise Squals » qui, à Rennes, s'intitule « femme Dorval ».

Par contre, ce n'est ni le 20 novembre, comme l'écrivait Maurin au préfet, ni le 31, comme l'indiquait son affiche, que la troupe joue à Lorient, mais bien dès le début de novembre, car le 11, il y a une rixe dans la salle. Des officiers de marine tentèrent de couvrir la voix des acteurs et, sur une observation de l'adjoint Pierre Le Mir, le nommé Masson répondit « qu'il se foutait de cette canaille de Mairie et de ceux qui l'entouraient », et le nommé Gibon « qu'il se moquait de la ganache du maire deux » (sic).

LE MARIAGE À LORIENT

L'adjoint au maire Le Mir qui rapporte ces faits, « homme respectable par son grand âge comme par ses qualités morales », est le même qui, le 12 février 1814, à 4 heures de l'après-midi, célébrait le mariage de « Louis-Etienne Allan dit Dorval, né en la ci-devant paroisse de Saint-Etienne-du-Mont », en 1777 (sa mère était remariée et des sommations lui furent faites) et « Marie-Thomase-Amélie Delaunay, fille naturelle du sieur Joseph-Charles Delaunay, absent par défaut de nouvelles depuis plusieurs années », mais la mère était « présente et consentante ». Étaient également présents, le directeur Maurin, le sous-régisseur Le Pelletier, Adam Ham, dentiste, 40 ans, et Joseph-Louis Noy, cadet, négociant, 50 ans.

On a beaucoup épilogué sur ce mariage et, comme la plupart du temps on ne s'est pas référé à l'acte même, on a commis bien des erreurs. Lyonnet (18), et après lui Lauvrière, répètent la légende de la jeune fille seule au monde, ayant perdu sa mère et recherchant l'appui d'un protecteur; cette version est inacceptable. Melle Moser aussi dit que sa mère mourut en 1813, après six ans de maladie, rongée par la tuberculose. Seul, Nozière se tient dans une prudente réserve et mentionne que, selon George Sand, Marie Dorval faisait vivre plus tard sa vieille mère et ses trois enfants.

Pour quelle raison cette jeune fille de 16 ans épousait-elle un homme qui avait vingt ans de plus qu'elle? Il n'était pas séduisant, nous dit-on; en tout cas, c'était loin d'être un barbon.

Et puis, il y a cette indication aux archives nationales : qui était cette Denise Squals? Quelles furent ses relations avec Dorval? Maîtresse ou fiancée? Il est certain que leur mariage ne faisait pas l'ombre d'un doute à la date du 2 juillet 1813, et le directeur Ross a cru devoir indiquer un détail à peu près certain.

(17) *Dictionnaire des comédiens*, par Henry Lyonnet, 2 vol. III. Paris 1904.
(18) Lyonnet, *Dictionnaire*, article Dorval, tome I.

Le divorce de Dorval est à rejeter, car l'acte de mariage du 12 février 1814 l'aurait indiqué. Le veuvage n'est pas soutenable non plus, puisque Denise Squals continue à faire partie de la troupe. On la rencontre encore en 1814-15 sous le nom de Squals Aînée, jouant les troisièmes chanteuses, rôle tenu à Rennes par Denise Squals. Ce n'est même pas elle qui quitte la troupe quand celle-ci est engagée par Maurin, mais bien Caroline Squals, sa sœur, sans doute. Le futur n'avait probablement pas été agréé par M^{me} Squals mère.

En tout cas, pour le mariage Bourdais-Dorval, la raison est toute prosaïque (M. Fuchs le soupçonnait déjà).

Le 19 juillet 1814, à 10 heures, comparait devant l'adjoint au maire de Vannes, Joseph-Philippe-Jacques Pradel, « Louis-Etienne Allan, demeurant actuellement en cette ville, rue de l'Ouest (19), âgé de 36 ans, artiste dramatique, régisseur du théâtre de Lorient », qui, en présence de « Barthélemy Maurin, tapissier (20), 55 ans, et Antoine Duchateau, 49 ans, artiste dramatique », déclare que son épouse avait accouché la veille, à 3 h. 30 du matin, d'un enfant du sexe féminin, auquel il déclare donner les prénoms de Marie-Louise-Désirée... Le 19 juillet... Et le mariage avait eu lieu cinq mois avant : le 12 février... Tout commentaire serait superflu. Une seule remarque cependant : contrairement à ce que pensait Max Fuchs, ce n'est pas Gabrielle l'aînée, mais bien Louise. Gabrielle ne naquit que postérieurement au 9 septembre 1816, puisque la lettre de Dorval (publiée plus loin) qui porte cette date, ne fait mention que de « l'enfant ».

Désormais, pendant plusieurs années, la même tournée va se continuer, réglée d'avance par les circulaires ministérielles : à Vannes, du 21 avril au 31 mai; à Saint-Brieuc, du 1^{er} juin au 15 juillet; à Morlaix, du 16 juillet au 31 août. A Quimper, en septembre, et à Lorient le reste de l'année théâtrale. Voici quelques-unes des pièces les plus applaudies : *Françoise de Poix*, *La Prison militaire*, *Le Barbier de Séville*, *Le Mariage de Figaro*, *Richard Cœur de Lion*, *La Partie de Chasse*, *Les trois Sultanes*, *La jeunesse d'Henry V*, *Jean de Paris*, *Aline reine de Golconde*, *Esopé à la Foire*, *Pierre le Grand*, *Dumoulin*, *La Bataille d'Ivry*, etc.

Mais, financièrement, la situation n'était pas brillante (21). Le directeur Maurin, bien que faisant tout son possible, se débattait devant des difficultés de plus en plus grandes. Le préfet du Morbihan promettait beaucoup, mais le ministre accordait peu. Les bureaux étaient sans cesse harcelés de demandes de secours. Les appointements des acteurs s'en ressentaient. « Que vais-je devenir, écrivait Maurin, comment faire les avances à ma nouvelle troupe, payer les voyages de vingt personnes avec tous leurs équipages, les uns venant de Paris, les autres de plus loin?... Sauvez-moi de la honte non méritée d'une faillite (22). » Les recettes étaient nulles : le 1^{er} mars, la deuxième représentation de *L'Oriflamme*,

(19) Actuellement rue Saint-Salomon. Dorval mourut en Russie vers 1824; il avait quitté sa femme en 1819 pour aller rejoindre un Bourdais (l'oncle de sa femme).

(20) Sans doute parce que sa femme tenait un magasin de meubles qui l'aidait en partie à faire vivre sa famille.

(21) Pourtant Marie Dorval a plus de ressources que sa mère Bourdais puisqu'elle met son bébé en nourrice.

(22) Maurin au préfet du Morbihan, 2 février 1814.

pièce envoyée spécialement par le ministre, avait produit 34 fr. 80 brut ! Il fallait déduire les appointements des acteurs, le loyer de la salle et tous les faux frais (23). Les recettes du 17 avril au 1^{er} septembre 1814 oscillaient entre 42 fr. 90 (avec *Les Frères à l'épreuve*) et 709 francs (avec *La Belle Arsène* et *Jean de Paris*); mais il faut déduire de ce dernier chiffre 279 francs pour l'acteur Fay venu spécialement de Paris. Les appointements des acteurs s'élevaient globalement à 3.000 francs par mois. Voici des chiffres pour 1816 : Dorval : 250 francs; M^{me} Dorval : 200 francs; M^{me} Bourdais : 175 francs; Dufresne premier rôle : 150 francs; Wilson, premier comique : 175 francs; Mouren, maître de musique : 200 francs; Faivre, choriste et accessoiriste : 50 francs. Malgré la modicité de ces sommes, Maurin suspendait ses paiements le 14 décembre 1814 : « J'ai laissé, écrit-il, les artistes à Saint-Brieuc. Je leur ai abandonné les recettes afin de leur prouver que jamais mon intention ne fut de les tromper. » Le brevet de directeur lui avait bien été renouvelé, mais sans aucun secours. « Au surplus, répondait le ministre, le 27 septembre, au Comte de Floirac (le nouveau préfet), au sujet des pertes de Maurin, on peut croire qu'elles sont exagérées... S'il y avait déficit encore, je ne puis que répéter ce qui a été dit plusieurs fois : il n'y a point de fonds généraux sur lesquels des secours puissent être accordés pour les entreprises théâtrales dans les départements. »

C'était la ruine définitive de Maurin. Néanmoins pour 1815, il passe un arrangement avec son régisseur Dorval qui prend sa suite et se rend à Vannes pour se faire approuver par le préfet, appuyé chaleureusement par le maire de Lorient : « Je connais son honnêteté, ses principes et la délicatesse de ses procédés envers son malheureux directeur qui, ainsi qu'il aura l'honneur de vous le dire, lui doit 100 louis... » Et le sous-préfet Garnier ajoute qu'il se donne tous les soins possibles pour remplir les engagements du malheureux et honnête Maurin ». Le préfet approuve la cession sans difficulté, priant son collègue du Finistère d'agir de même. Le privilège cédé allait du 1^{er} avril 1815 au dimanche des Rameaux 1816.

La carrière de directeur n'était pas de tout repos. Ainsi, il fallait défendre les droits de la troupe. A Vannes, un nommé Danglars jouait avec une petite troupe et refusait de verser la rétribution convenue à Dorval. Ce dernier s'en plaignit au préfet par une longue lettre autographe très lisible, conservée aux archives du Morbihan :

«...A même d'apprécier plus que tout autre par les malheurs constants que j'éprouvai depuis l'ouverture de mon spectacle, les considérations qu'il mettait en avant... Ce n'est qu'à l'appui de cette autorisation de ma part, à laquelle je joignis une lettre de recommandation pour M. Prodiat fils, secrétaire de la mairie, qui m'avait témoigné beaucoup d'intérêt pendant mon séjour à Vannes, qu'il a dû et qu'il peut représenter dans cette commune... Plein de confiance dans la justesse de ma cause et dans votre équité, j'attendis avec calme le résultat de cette affaire et de votre réponse. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le Préfet, votre très humble serviteur. Allan dit Dorval, Lorient 25 décembre 1815 ».

Les affaires de Dorval ne prenaient donc pas une tournure favorable et certains acteurs de la troupe voulurent reprendre l'entreprise à leur compte. Wilson et Duchateau écrivirent au préfet que « le nouveau direc-

(23) Pour diminuer les frais de transport, Maurin avait fait construire une grande voiture contenant tous les acteurs et le matériel.

teur n'offrant aucune responsabilité, ne pouvant faire face à ses engagements, a, ainsi que son prédécesseur, mis de nouveau les artistes dans le plus grand embarras; soit défaut de capacité pour administrer, soit toute autre raison, le sort de nos camarades n'a pas été plus heureux sous la direction de M. Dorval ». Ils demandent à exploiter le privilège en société et rappellent leur conduite politique, leur moralité et leur bon royalisme. Avant de prononcer, le préfet demande un compte rendu de la situation au commissaire de police de Lorient, Laboissière (24), qui répond ainsi, le 8 février 1816 :

« Le sieur Dorval s'était d'abord établi directeur et donnait des appointements aux artistes. Cet arrangement n'a pas réussi ; il m'a dit qu'il avait dépensé 100 écus du sien et les acteurs n'étaient pas payés de ce qui leur était dû ; alors il a abandonné la direction. Le sieur Maurin a repris son privilège et a donné sa procuration au sieur Dorval pour le représenter à Lorient. Le sieur Dorval a pris le titre de régisseur des artistes sociétaires qui se sont arrangés pour partager chaque jour le produit des représentations conformément au tarif réglé entre eux pour leur part au marc la livre. Le sieur Dorval n'a rien ; il n'est pas en état comme il le prouve dans ce moment de prendre la troupe à sa solde... Il paraît que les habitants de la ville ont plus de confiance dans l'honnêteté et la solidité des engagements de MM. Duchateau et Wilson que dans ceux de M. Dorval. La fille de M. Duchateau a un bureau de tabac à Vannes. M. Dorval est un des premiers acteurs faisant les rôles de Philippe, 1^{er} haute contre et Martin et est assez bon. Sa femme est la meilleure actrice faisant les rôles de Dugazon, Saint Aubin, Belmont. La mère de Mme Dorval assez bonne duegne ; M. Duchateau est bon acteur, M. Wilson est bon. M. Dorval a toujours été un bonapartiste très prononcé ; sa femme et sa belle mère aussi ; ils ne sont liés qu'avec les plus mauvais sujets et les gens les plus tarés pour l'opinion. M. Duchateau est un honnête homme royaliste prononcé... ».

Non seulement il était lié avec les Bonapartistes de Lorient, mais aussi avec tous ceux du département; un particulier de Vannes le dénonce au Comte de Chazelles, sous-préfet de Lorient, comme « particulièrement dangereux intrigant, lié avec tous les Jacobins du département ». Sa maison est même le bureau d'adresse des fédérés (25) (22 mai 1816). Pourtant Dorval ménageait le préfet, et le 9 avril, il l'avertissait qu'il allait débiter à Vannes, le 21, par *Madame de Sévigné*, comédie en 3 actes, et *Le Roi et la Ligue*, opéra nouveau, dans ce style éloquent dont nous connaissons déjà un échantillon (26). Le 12 mai 1816, il écrivait encore au ministre de l'Intérieur sur papier à en-tête à son nom pour lui envoyer le répertoire et le tableau de la troupe qu'il régit (27).

Comme on l'a vu plus haut, Maurin avait repris son privilège et composé deux troupes : l'une d'opéra dirigée par Dorval et qui se trouvait alors à Vannes; l'autre de comédie dirigée par Lucas Dorval et Prévost. De ce Lucas Dorval nous savons seulement qu'il vivait encore en 1849. Chaque troupe devait remplacer l'autre dans la ville qu'elle quittait, et ainsi, par un spectacle varié, attirer les populations.

Pourtant Vannes rendait peu : « Notre recette nette ne s'élève qu'à 400 francs dans l'espace de 21 jours, ce qui ne donne pas un septième de notre traitement... Il ne me reste plus qu'à vous informer, ajoute

(24) Nommé par ordonnance royale du 24 octobre 1815.

(25) Pièce aux archives du Morbihan citée par S. Mouchet : *l'esprit public dans le Morbihan sous la Restauration* (Annales de Bretagne 1938, p. 89).

(26) Lettre autographe de Dorval au préfet (Arch. dép.).

(27) *Idem* (Arch. nationales).

Dorval au ministre, que ne trouvant pas ici les moyens nécessaires à l'existence, nous quittons la ville le 21 courant, pour nous rendre à Saint-Brieuc. »

En août 1816, la troupe est à Morlaix. Là, une grave mésaventure se produit. Deux acteurs prirent la fuite avec les recettes « déjà bien peu lucratives », ce qui a forcé Dorval, écrit le commissaire de police de cette ville, « à la dissoudre, malgré tous les moyens employés ». Il certifie n'avoir reçu aucune plainte contre lui.

✱

L'épilogue de tout ceci est retracé dans une longue lettre de Dorval au commissaire Laboissière. Comment se trouve-t-elle aux archives : remise au préfet par le destinataire, ou interceptée par le cabinet noir ? Peu importe. Vu son intérêt, en voici le texte intégral qui montre que Dorval n'était tout de même pas un si piètre individu qu'on le pense.

« Paris, le 9 septembre 1816.

Monsieur, le défaut total d'existence et des malheurs non mérités dont vous trouverez ci-joint la certitude, m'ont contraint à renoncer à l'entreprise dont je me trouvais chargé. Après avoir employé tous les moyens pour rester auprès de vous et de tous ceux qui nous ont donné tant de preuves d'une constante amitié (28), après avoir été même jusqu'à proposer à M. Lucas Dorval de rester avec lui, moi, mon épouse et sa mère comme emplois secondaires dans sa troupe, sans pouvoir même obtenir satisfaction, je viens de lui transmettre tous mes droits à l'occupation du privilège ; et comme dans l'article 5 de notre traité, il doit en prendre toutes les charges, j'ai compris dans celles à acquitter, la jouissance des loyers, dont vous, M. Redon (29) et M. le sous préfet m'avez fait compte pour la somme de 120 frs. Il m'eût été plus doux d'acquiescer moi-même cette dette et de vous offrir dans les talens de mon épouse dont vous daigniez faire quelque cas, le dédommagement de vos bontés et de vos attentions pour nous ; mais je vous le répète, je n'ai même pu obtenir de M. Lucas cette faveur dernière. Je me suis donc vu contraint de me rendre à Paris pour chercher ailleurs une existence que je ne pouvais plus trouver dans vos parages. Le sort qui me poursuit depuis deux ans, m'ayant ôté tous les moyens de compléter ou de reformer une autre troupe.

Il ne me reste, monsieur le commissaire, qu'un dernier service à retirer de votre bienveillance. Ma belle mère doit se rendre à Lorient pour y terminer mes affaires, prendre des arrangements avec les personnes à qui je puis être redevable de quelques petites choses et reprendre l'enfant que j'y ai laissé ; car tout malheureux que nous sommes, je ne veux ni tromper les uns, ni abandonner l'autre. Si votre appui peut lui être de quelque utilité, veuillez ne pas le lui refuser. Si M. Lucas Dorval apportait quelques difficultés (ce que je ne crois pas) dans l'exécution de ce que je réclame à titre de dette légitime, veuillez vous faire représenter mon traité avec M. Maurin que je lui renvoie en ce moment. Quand au mien avec lui, ma belle mère vous le remettra. Je vous soumetts, monsieur, toutes ces considérations parce que M. Lucas, dans la lettre que je reçois semble vouloir s'écarter du contenu de notre convention. C'est donc dans l'espoir de cette dernière preuve de votre bienveillance que j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur.

Dorval.

Je vous supplie de bien vouloir faire remettre le certificat ci-joint à M. Ham, au café de la comédie qui me le renverra (30).

(28) Laboissière avait-il abusé de la confiance de Dorval ou bien jouait-il double jeu ?

(29) Redon de Beaupréau, préfet maritime de Lorient, révoqué pour avoir tardé à lever les trois couleurs, en 1836.

(30) Le certificat du commissaire de police de Morlaix qui figure avec la lettre aux archives du Morbihan.

DE LA BRETAGNE A PARIS

Il fallait donc trouver de suite des engagements.

Est-ce le ménage Dorval que nous retrouvons à Rehnes, dans la troupe d'opéra de François Collignon, premier artiste du théâtre de Marseille ? Cet acteur, engagé par la troupe de Cassel, était rentré en France en 1813. Au début de 1814, le roi de Westphalie recommande au ministre « les sieurs Bourdais, Merville et Collignon, ci-devant acteurs du roi de Westphalie à Cassel, et que les événements ont privés de leur place ». Il n'a que des éloges à en donner. Collignon, nommé directeur à Rennes, quitte cette ville en 1819. Aux archives nationales existe un tableau sans date de sa troupe qui se rapporte vraisemblablement à l'année 1817-1818 et qui porte entre autres : Hommes : Dorval, laruettes ; Bourdais ; Bourdais, grandes utilités. Femmes : Dorval, deuxième duègne ; Bourdais, utilités. Était-ce les mêmes ? Et ces Bourdais qui semblent n'avoir pas été connus de M. Fuchs ? Est-ce Antoine ? Je me borne à citer ces noms sans me prononcer sur ce point délicat.

C'est à Strasbourg que nous retrouvons avec certitude la trace de Marie Dorval. M. Pantaléon Deck (31) donne la liste des acteurs de la troupe Dennery en 1817-18 et 1818-19 ; on y trouve Dorval jouant les Philippe et M^{me} Dorval jouant les Dugazon et les Philis. Une manifestation a lieu le 1^{er} février 1819, à cause d'un couplet supprimé. Dorval qui intervient est sifflé.

C'est d'ailleurs à Strasbourg que la tradition place ce remplacement au pied levé par Marie Dorval d'une actrice devant interpréter *La Mère coupable*, de Beaumarchais, qui devait décider de sa carrière. Est-ce à Strasbourg ou à Lille qu'elle rencontra Pottier qui la décida à venir à Paris ? On ne sait.

En tout cas, elle abandonne complètement la province pour la capitale.

Ce n'est pas encore le triomphe. Pendant des années, elle végéta dans des petites pièces comme celle que j'ai sous les yeux en ce moment : *Le Tailleur de Jean-Jacques*, représentée à la Porte Saint-Martin le 12 novembre 1819. L'intrigue repose sur un quiproquo entre le philosophe et son tailleur nommé Rousseaux de Montmorency, qui admire l'auteur d'Emile en même temps qu'il répare ses habits. M^{me} Dorval y tenait le rôle de M^{me} Clairon. La pièce est de Rougemont Simonnin et Merle... Merle, le gros Merle ou le Merle blanc, comme on disait alors ; cet ancien directeur du théâtre de Nantes qui devait devenir son marl... Je n'insisterai pas.

✱

Ici s'arrête l'objet de mes recherches. Il serait du reste inutile de suivre Marie Dorval dans sa carrière triomphale qui est bien connue. Personne n'ignore le retentissement de ses succès dans l'interprétation des grandes héroïnes du drame romantique, Paris l'accablait sur les scènes de la Porte Saint-Martin, de la Renaissance, de la Comédie-Française, de l'Odéon où, avec éclat, elle créa de nombreux rôles. On connaît

(31) *Histoire du Théâtre Français à Strasbourg* (Strasbourg 1948).

aussi ses lamentables aventures amoureuses avec Vigny, de 1829 à 1835, puis avec Alexandre Dumas, qui n'intéressent pas la Bretagne.

Il faut remarquer que cette « Bretonne par hasard », selon l'expression si juste de Lauvrière, ne perdit pas, malgré la célébrité, tout contact avec sa province natale. Et au début de cet article, nous avons vu le succès qu'elle remporta, en 1835, dans cette ville de Lorient où elle était née et où elle s'était mariée.

Elle était très liée avec Brizeux, avec Fontan (32), tous deux Lorientais. Un autre ami était le laborieux bibliothécaire de la ville de Nantes, le poète Emile Péhant (dont le père était né à Lorient) et qui lui dédia un poème. En remerciement, l'actrice essaya de le faire collaborer avec Ponsard à la *Lucrèce*, mais il refusa (33).

Enfin, le 17 février 1836, elle écrivait une lettre de remerciements au statuaire lorientais Suc qui, lors de son passage à Nantes, avait fait son buste (34). La *Biographie des hommes du jour* (35) ajoutait même, à ce sujet que la municipalité de Lorient avait l'intention d'acquiescer ce buste pour l'installer à une place d'honneur dans la mairie. Ce buste est actuellement sans doute au Musée de Saumur, avec les autres œuvres de Suc données par la famille (35)...

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Qu'il me soit permis d'émettre un vœu à ce sujet. Lorient a vu ses monuments détruits par la guerre. Elle se relève progressivement de ses ruines. Pourquoi les édiles lorientais n'érigeraient-ils pas une statue ou un buste de Marie Dorval (par un Breton autant que possible), sur une des places publiques de la cité? Nous ne manquons pas en ce moment d'artistes de talent. Et ce serait un juste hommage rendu à celle qui, sans contredit, fut une de nos plus grandes actrices romantiques.

J.-L. DEBAUVE.

(32) Fontan (Louis-Marie), 1801-1839 : v. notice très détaillée dans le Larousse du XIX^e siècle.

(33) Léon Séché, op. cit.

(34) Lettre de Marie Dorval à Suc aux archives de la Comédie Française.

(35) *Biographie des hommes du jour* par Germain Sarrut et B. de Saint Edme 1836 (tome II, 1^{re} partie, p. 397).

(35) Voyez la « notice sur la vie et les travaux du célèbre statuaire Suc (1802-1855) », par M. Leroux in *bulletin de la soc. polymatque du Morbihan*, 1882, p. 179.



Sur l'origine des airs des chansons bretonnes

En relisant une collection de la revue *Mélysine*, publiée par H. Gaidoz, j'y trouve une suite d'articles d'Anatole Loquin (1834-1903), qui fut au siècle dernier l'un des principaux spécialistes des mélodies populaires françaises. Il me paraît intéressant de reprendre sa théorie essentielle, pour demander ce qu'elle peut donner sur le plan de la mélodie populaire bretonne.

Pendant bien longtemps j'ai cru — un peu comme tout le monde — qu'il existait deux catégories d'airs populaires parfaitement tranchées : 1^{re} les mélodies artistiques, c'est-à-dire celles émanant toujours, originairement, d'un compositeur quelconque, grand ou petit, maître éminent ou simple musicien d'instinct, mais en tout cas unique et constituant une personnalité, et 2^o les mélodies spontanées, c'est-à-dire celles qui, dues à une collaboration inconsciente et multiple, se sont un peu formées toutes seules, et sont autochtones et spéciales à la contrée où d'ordinaire on les entend chanter. C'était là une opinion « a priori », et dont il m'a fallu considérablement rabattre.

L'étude et la comparaison attentives et continues des anciens recueils de chansons et d'airs populaires publiés aux XVIII^e, XVII^e et XVI^e siècles, en effet, sont venues me démontrer et me convaincre de plus en plus — et finalement à n'en pouvoir douter — qu'en cherchant bien et longtemps, on finissait presque toujours par retrouver les airs un peu célèbres, quels qu'ils soient, et par pouvoir leur assigner une origine artistique souvent fort éloignée, mais nonobstant absolument incontestable. (*Mélysine*, 1888-1889, col. 97).

Et d'abord qu'est-ce qu'une mélodie populaire?...

L'appelle mélodie populaire tout timbre ayant joui d'une grande vogue, resté longtemps exposé au contact dissolvant du courant populaire, et employé journellement, comme tel, par les chansonniers, les vaudevillistes, les auteurs de noëls et de cantiques, et parfois même aussi les enfants dans leurs jeux et leurs libres ébats.

Quant aux origines spéciales de ces timbres, elles sont extrêmement variées : celle de l'un ne ressemble guère à celle de l'autre, et il faut d'ordinaire suivre très longtemps la piste d'une mélodie pour parvenir enfin jusqu'à son point de départ... quand on y arrive, ce qui est fort rare et tout-à-fait chanceux. La seule chose que l'on puisse affirmer à l'avance avec toute certitude, c'est que chaque mélodie populaire, quelle qu'elle soit, a toujours : 1^o un auteur ; 2^o une patrie ; 3^o une date de naissance. (Id., col. 532).

Les preuves que donne Loquin sont assez convaincantes : il prend les airs français et les suit à travers leurs avatars en remontant les siècles, jusqu'au moment où il arrive — assez souvent — à en trouver l'auteur. La rareté des documents anciens paraît être le seul obstacle à sa réussite constante.

La « popularisation » des airs de chansons (ou pour mieux dire l'oubli du nom du compositeur) est un phénomène qui se produit continuellement devant nous et que nous pouvons constater tous les jours : pour rester dans le cadre de ma question, combien de recueils de cantiques, combien de chansonniers scouts contiennent des airs du *Barzaz Breiz* et ne se donnent pas la peine de dire où ils les ont pris. Mais quelle est l'origine des airs du *Barzaz Breiz* ?

Si la théorie de Loquin paraît en général valable pour la chanson française ; si on peut l'étendre à la chanson de langue d'oc qui proviendrait soit de la France du nord, soit de la culture provençale citadine ; à la chanson alsacienne rattachable aux villes de langue allemande, est-elle aussi applicable à la chanson de Basse-Bretagne ? Si non, la chanson bretonne serait-elle, par une rare exception, vraiment populaire ? Si oui, d'où provient-elle ?

Si elle est d'origine rurale et bretonne, a-t-on conservé le nom de quelques compositeurs ? Très peu sans doute, puisqu'elle ne nous a pratiquement jamais été transmise notée. On peut supposer néanmoins que bien souvent les chanteurs eux-mêmes, les Yann ar Guen, les Yann ar Minous, ou des prêtres experts en musique, des missionnaires comme le P. Maunoir, des hommes de loi, des gentilshommes campagnards ont composé des airs et ne se sont pas contentés de les prendre tout faits.

Mais il n'est pas certain que ce soit la règle constante. Lorsque, malgré la diffusion de la musique par la T. S. F., le phonographe ou le cinéma, on entend un homme du peuple chanter une chanson quelconque, on constate qu'il fait subir à l'air des modifications ; autant que mon ignorance de la musique me permet de l'apprécier, je crois sentir que ces modifications ne sont pas arbitraires mais obéissent à des règles précises variant probablement avec les régions et donnant à cette mélodie transformée une couleur locale aussi caractéristique que l'accent dans le langage.

Il me paraît s'agir d'un phénomène que l'on peut retrouver dans d'autres domaines folkloriques et qui est à la base même des discussions sur la définition de l'art populaire : art anonyme, impersonnel, collectif, dû à la collaboration de la foule, d'après les uns ; pour les autres, art simplement adopté et adapté par le peuple, mais ayant toujours un auteur ou un inspirateur déterminé, instruit ou inculte, connu ou inconnu — inconnu par indifférence, par modestie, ou parce qu'il vivait il y a trop longtemps, ou beaucoup plus simplement parce que l'on n'a pu, ou voulu, faire les recherches nécessaires, ainsi que Loquin le reprochait à ceux qui avaient écrit avant lui sur les mélodies populaires. Le raisonnement est le même pour le texte même des chansons, pour les contes, pour le costume... : la mode européenne aux siècles précédents, née dans l'une ou l'autre des cours, était ensuite adoptée de façon légèrement différente à Paris, Londres ou Vienne ; dans chaque pays, les provinces l'adaptaient à leurs possibilités (variant suivant les tissus qu'elles fabriquaient), mais surtout à leur mentalité spéciale et à leurs goûts particuliers.

Si donc ce que j'imagine est exact, on devrait, étant donné un air écrit par un compositeur citadin, pouvoir dire ce qu'il deviendra transformé en mélodie rurale dans une région déterminée, et inversement décortiquer une mélodie rurale jusqu'à ce que l'on trouve son prototype urbain. Est-il possible de le faire pour la musique bretonne, chansons ou airs de danse ?

D^r C. LAURENT.

Où en est l'hagiographie celtique ?

C'est une question passionnante que celle des origines mystiques de la Bretagne. Sommes-nous fondés historiquement à croire à l'existence des saints bretons ? Ces saints ne sont pas, en général, inscrits au martyrologe romain ; ils n'ont été canonisés que par la dévotion monastique ou la piété populaire, mais ils sont, du moins plusieurs d'entre eux, dotés d'un office au Missel et au Bréviaire ; ils sont donc l'objet d'un culte public chez nous, et cela avec la tolérance de Rome.

Nous pensons que, même si nous n'avions comme source de renseignements que la *Légende Dorée*, notre croyance s'appuierait sur autre chose que des hypothèses invérifiables, puisque cette *Légende* contient déjà, nous le savons, des parcelles de vérité. Or le stade de la *Légende Dorée* est bien dépassé depuis que des érudits, de ce côté-ci et de l'autre côté de la Manche, ont pratiqué des recherches. Leurs découvertes, pour n'avoir produit encore que des résultats fragmentaires, ont projeté une lumière nouvelle sur ceux qui ont civilisé nos ancêtres en leur apportant la foi chrétienne.

La Légende dorée bretonne

Elle est constituée principalement par les *Vitae* (Vies latines des Saints) presque toutes parues du IX^e au XI^e siècle. Leur synthèse a été faite par un Frère Prêcheur du Couvent de Rennes, Albert Le Grand, originaire de Morlaix. Ce sont ses pérégrinations de prédicateur qui, suivant sa propre déclaration, l'amènèrent à faire des recherches sur les Patrons des paroisses où il était appelé à prêcher. Il lut des *Vitae* du moyen âge, compulsa de vieux bréviaires et des missels manuscrits des neuf évêchés bretons, les légendaires des abbayes de Landévennec, St-Mathieu et autres, de la collégiale de Notre-Dame du Folgoët ; il se fit même envoyer en communication des matériaux d'Irlande. Ce n'était pas déjà si mal comme méthode de travail il y a trois cents ans.

Parmi les Vies qu'il consulta, il n'eût pas la bonne fortune de mettre la main sur la plus ancienne de celles qui sont actuellement

connues, la (prima) Vita Samsonis, découverte depuis. Celle-là est très proche de l'émigration des Celtes d'outre-Manche chez nous ; des spécialistes en la question font remonter sa rédaction jusqu'au début du septième siècle. Mais Frère Albert eut connaissance de *Vitae* du neuvième siècle : parmi celles-ci, la Vie de saint Pol. Sans doute son auteur Wormonoc a inventé des récits ; il a même démarqué certains documents hagiographiques ; il n'en reste pas moins que son œuvre contient des informations extraites de la Vie plus ancienne de saint Pol, aujourd'hui introuvable, qu'il déclare avoir connue.

Des documents que rassembla Albert Le Grand est sortie son œuvre monumentale, *Les Vies des saints de Bretagne Armorique*. Lorsque le Congrès du Bleun Brug de 1936 commémora à Roscoff le tricentenaire de cette publication, il me souvient d'avoir entendu Mgr Duparc caractériser, du haut de la chaire, l'œuvre du moine dominicain qui « sous le voile du merveilleux, en des récits pleins de candeur et de fraîcheur, exposa l'apostolat social de nos vieux saints dans le ton des *fioretti* de François d'Assise et dans un style qui aurait pu être signé de François de Sales ».

Albert Le Grand a retenu tous les éléments folkloriques relatifs aux vieux saints, tout le corps de légendes qui s'étaient cristallisées autour de leurs personnes. Nous connaissons ces légendes médiévales : les saints sont venus d'au delà des mers dans des auges de pierre ; ils font jaillir les sources ; ils apprivoisent les animaux sauvages ; ils précipitent dans les profondeurs des eaux, les serpents et les dragons. Autant de symboles sous lesquels nos pères ont voulu traduire le caractère providentiel de l'exode de ces moines, prêtres ou évêques et leur action bienfaisante.

Sur tous ces points et d'autres encore, les Vies ont romancé ou inventé, mais elles disent vrai quand elles font naître la plupart de leurs héros de l'autre côté de la mer, quand elles les appellent les « transmarini », quand elles nous les montrent émigrant vers nos côtes et y débarquant, établissant des ermitages et des cellules monastiques, jetant les germes de nos futures paroisses.

Après Albert Le Grand

Albert Le Grand est le père de l'hagiographie bretonne, puisqu'il fut le premier à introduire l'étude systématique du sujet. Trois quarts de siècle après lui, parut le Bénédictin rennais Dom Lobineau. Celui-ci n'a pas le mérite littéraire de son devancier, mais il est beaucoup plus critique dans son essai d'exposé historique des faits et gestes des vieux saints. Il n'en faudra pas moins attendre la fin du siècle dernier et le début de ce vingtième siècle pour rencontrer, en matière d'hagiographie, des écrivains et des érudits au sens critique tout à fait moderne.

Le fameux celtisant Joseph Loth (1847-1934), qui fut doyen de la Faculté des Lettres de Rennes avant de devenir titulaire

d'une chaire au Collège de France et membre de l'Institut, ouvrit la voie à des travaux intéressants. Sa thèse sur *l'Émigration bretonne en Armorique* (1883) avait eu une portée considérable, et ses conclusions sont demeurées inchangées dans leurs grandes lignes. *Le Tableau géographique et historique de la France de l'Ouest* d'après Ermold le Noir (826), qui a fait l'objet d'une étude (1) du Professeur Tournour-Aumont, nous renseigne sur « l'inondation des Bretons insulaires », ajoutant seulement d'utiles nuances à la thèse de Joseph Loth sur le peuplement de notre littoral par les fugitifs britanniques.

C'est surtout la publication du livre du Professeur Joseph Loth *Les Noms des Saints Bretons* (Champion, Paris) en 1910, qui marque une date de prime importance en matière de topographie hagiographique. Joseph Loth était un Breton morbihannais, de Guéméné-sur-Scorff. Autre date à retenir : le 15 mai 1925. Ce jour-là René Largillière soutenait devant la Faculté de Rennes sa thèse remarquable sur *Les Saints et l'Organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*. Joseph Loth porta sur l'ouvrage le jugement suivant : « Il eût été difficile d'apporter plus de science dans un sujet d'une extrême difficulté ». Hélas ! l'année suivante, le jeune savant si plein de promesses mourait à l'âge de 35 ans.

1883, 1910, 1925 sont, dans l'ordre chronologique, les principaux jalons de la route parcourue, mais nous n'avons garde d'oublier la contribution apportée par d'autres érudits à l'histoire de nos vieux saints. Le Bénédictin Dom Plaine, André Oheix, Robert Fawtier publièrent des éditions critiques de *Vitae*. Francis Jourdan de la Passardière (1844-1913) aida de son érudition à la rédaction de plusieurs notices paroissiales et fit une étude sur la topologie des paroisses du Léon.

Déjà l'historien de la Bretagne, Arthur de la Borderie avait édité des Vies latines, tandis que Mgr Duchesne (1843-1922), directeur de l'École de Rome, membre de l'Académie Française, avait fait apporter aux études historiques de nos origines une méthode plus sévère.

Mgr Duchesne était de Saint-Servan. L'abbé Duine (1870-1924) était originaire de Dol. Parmi les nombreux ouvrages de ce savant consciencieux doublé d'un bon écrivain, citons à propos de notre sujet, son *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne* et son *Catalogue des sources hagiographiques* parus chez Champion en 1922. Au prix d'un énorme labeur, il explora dans les bibliothèques et les archives non seulement de Bretagne et de Paris mais d'Angleterre, d'Irlande et de Belgique et fit connaître l'immense domaine de l'hagiographie et de la liturgie bretonnes. Encore une mention spéciale est due à Dom Louis Gougaul, plus jeune que Duine de quelques années et mort récemment. Ce Morbihannais, Bénédictin de Farnborough, passé maître dans le maniement de la langue

(1) Parue dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers 1924. L'auteur estime que ce tableau, rédigé en latin, a sa place parmi les plus anciens documents précis et sûrs qu'on possède sur la Bretagne.

anglaise, écrivit de nombreux articles dans des Revues savantes. Son ouvrage *Christianity in Celtic Lands* est capital pour l'histoire de nos origines chrétiennes (c'était une réédition complétée de ses *Chrétientés celtiques*, paru en 1911).

Sur la côte d'en face, des chercheurs se mirent aussi au travail. Signalons parmi eux Baring-Gould, Wade-Evans, Morton Nance et surtout Charles Henderson, auteur de nombreuses monographies savantes de paroisses du Cornwall. Une mention spéciale est due au Rev. Canon (chanoine) Gilbert Hunter Doble (1880-1945), curé anglo-catholique au diocèse de Truro (anciennement Exeter) en Cornwall. Il fut très familier à plusieurs d'entre nous : « *To Canon Doble, Brittany is a second home* » disait un de ses amis. Il aimait à venir s'imprégner de l'ambiance mystique de nos évangélistes du V^e au VII^e siècle. Il se rendait partout où il croyait pouvoir trouver sur eux des informations. Il prit de copieuses notes dans nos archives publiques, attachait un grand prix à la découverte, au Musée Britannique, de Vies jusque là inédites, et plus encore à la découverte récente faite dans la Bibliothèque de Gotha en Allemagne « *A striking discovery* », me disait-il ; malheureusement la mort arrêta l'examen critique qu'il avait commencé. Non seulement il avait su tirer un excellent parti des travaux hagiographiques antérieurs, mais poussa ses investigations plus loin que ses devanciers. Il a fait une révision des Vies, passant au crible de la critique les éléments fondés au point de vue historique et ceux qui étaient le produit de l'imagination populaire.

Le regretté clergyman connaissait nos saints bretons mieux que quiconque d'entre nous. Il publiait les résultats de ses travaux dans de petites plaquettes à fort peu d'exemplaires pour son petit groupe de fervents amis. L'ensemble de ces brochures formerait la matière de plusieurs volumes de très denses dimensions, et richement illustrés.

État succinct de nos connaissances actuelles

Si nous essayons, d'après ces travaux de spécialistes, de faire le point dans les résultats des recherches effectuées, nous pourrions présenter l'état de la question de la façon suivante : En premier lieu, l'histoire des saints bretons peut être dégagée de l'étude comparative des documents écrits ; en second lieu, elle est inscrite dans les monuments sur le sol des deux Bretagnes. Or, il se produit que les résultats obtenus, d'une part en notre Bretagne armoricaine, d'autre part en Bretagne insulaire se complètent heureusement. L'assemblage des matériaux recueillis, leur confrontation, leur explication par le recours à l'étymologie phonétique et autres lois du langage ont conduit à d'importantes constatations.

1° ECRITS HAGIOGRAPHIQUES

Certaines données historiques peuvent être extraites d'un examen comparatif des écrits.

En Grande-Bretagne comme chez nous, il subsiste des écrits et des monuments, mais de ce côté-ci du Détroit nous sommes plus riches en écrits. Le Cornwall insulaire a conservé de vieux calendriers et le Martyrologe d'Exeter contenant beaucoup de noms de saints, mais il lui reste très peu de Vies entières : à notre connaissance il ne peut revendiquer que les Vies des saints Guinéar, Ké et Pétroc. L'invasion danoise au onzième siècle et la Réforme au seizième, qui ravagèrent les monastères expliquent cette pénurie de documents. Par contre, les régions celtiques du Sud-Ouest de la Grande-Bretagne possèdent, plus que nous, des monuments qui se rattachent au souvenir des vieux saints.

En notre Bretagne, l'hagiographie nous a transmis une plus abondante littérature. Citons pour mémoire, et entre plusieurs autres documents, le Missel de Bréventec (XI^e ou XII^e siècle) conservé à la Bibliothèque Mazarine, le Missel de Saint-Vongay, antérieur à l'invention de la gamme, gardé dans le trésor de l'église de cette paroisse, le Sacramentaire qui a sa cote (11583) à la Bibliothèque Nationale dans le Fonds latin (1).

Nous possédons surtout une collection de *Vitae*. En remontant du douzième au neuvième siècle, nous avons les Vies latines des saints Brieuc, Gouesnou, Gildas, Iltut, Cadoc, Congar, Maudet, David, Patern, Teilo, Judicaël, Méen, Magloire, etc. La *Vita Turiavi* est du IX^e siècle ; celle de Pol a été écrite par Wormonoc en 884 ; celle de Guénolé a pour auteur Uurdisten de Landévennec, maître de Wormonoc. Plusieurs de ces Vies, qui appartenaient à des églises bretonnes, se trouvent à la Bibliothèque Nationale. Avec une antiquité plus vénérable que tous ces récits, qui sont souvent des reproductions enjolivées de biographies plus anciennes, se présente, nous l'avons déjà souligné, la première Vie de saint Samson.

C'est le lieu ici de rappeler la judicieuse discrimination établie par le P. Delehaye. Le savant Bollandiste, traitant de la valeur des Vies de saints en général, les range en deux catégories principales : La première comprend les Vies de personnages composées longtemps après leur mort pour répondre à la question : — Qui était le saint dont nous vénérons la tombe ou dont nous commémorons l'anniversaire ? Il fallait donner une raison, et l'évêque d'un diocèse ou l'abbé d'un monastère chargeait quelqu'un, clerc ou moine, de procéder aux recherches nécessaires. L'auteur désigné s'accrochait aux faits que la tradition avait retenus ; comme ces faits étaient très souvent trop menus, il les grossissait à l'aide de faits se rapportant à d'autres pieux personnages : ainsi il introduisait dans sa

(1) J'ai parlé avec plus de détails de cette documentation dans mon étude sur les *Saints Bretons*, faite en collaboration avec le Rév. Doble, et dans ma plaquette *Vieux saints Bretons et Critique moderne*.

relation les patrons des églises et des chapelles voisines, et il en faisait les compagnons de ceux dont il décrivait la vie ; il allongait son histoire avec des citations de l'Écriture, des leçons extraites du Bréviaire qu'il avait lues à Matines. C'est le cas de presque toutes les Vies de nos saints bretons. Leurs auteurs semblent se livrer à une sorte de compétition merveilleuse.

Il existe, d'autre part, un petit groupe de documents absolument dignes de foi, parce qu'ils sont contemporains des héros dont ils parlent ou reposent sur des témoignages contemporains : telles sont les « Passions » de saint Cyprien, des saintes Perpétue et Félicité, la Vie de saint Martin par Sulpice Sévère. Parmi les biographies de saints bretons, la Vita prima Samsonis rentre dans cette catégorie. Aussi méritait-elle d'être traitée avec faveur. C'est ce que fit un professeur d'Histoire à l'Université du Caire, M. Robert Fawtier, qui en publia une édition critique.

2° MONUMENTS SACRÉS

En Bretagne continentale nous avons une foule d'églises et de chapelles placées depuis des siècles immémoriaux sous les vocables de vieux saints. Parfois ces noms sont restés les mêmes à travers les âges ; parfois ils ont été déformés par le langage populaire ou par des graphies approximatives des copistes. Par contre, en Bretagne insulaire, les monuments autres que les églises, associés à des noms de saints, sont beaucoup plus nombreux que chez nous.

Les premiers témoins qui subsistent sur le sol, ce sont les croix de route et les pierres à inscriptions. Pour le seul Cornwall, Charles Henderson comptait 350 croix, couvrant près d'un millénaire — du cinquième au quinzième siècle — pendant lequel l'Église du Cornwall fut successivement celtique (irlandaise et galloise), saxonne, normande et anglaise. Nul doute que les plus anciennes de ces croix n'aient été érigées par les saints et leurs compagnons ou par leurs premiers successeurs : l'auteur de la première Vie de saint Samson nous montre son héros détruisant une idole païenne et marquant du signe de la croix une pierre du voisinage. Parmi les pierres à inscriptions, il s'en trouve une qui porte deux noms de saints celtiques : Ricatus (qui n'est autre que Riagat) et Nonnita (le même que Nonna ou Non). Or cette pierre est du cinquième ou du sixième siècle.

Le Cornwall abonde également en fontaines sacrées. Le terme *Venton* ou *Fenton* est joint souvent à un nom de saint fondateur d'un établissement religieux, et il se produit souvent que ce saint porte un nom celtique : Nonna, Néot, Keyne, Gulval, etc... On sait le rôle des claires fontaines dans le monachisme celtique, qui faisait une grande consommation d'eau, non seulement pour les besoins domestiques, mais pour les ablutions et les immersions en usage.

Enfin notons que les récentes foules de Tintagel ont révélé ce qu'étaient les cellules des moines vers l'an 500 : de pauvres cons-

tructions en pierres sèches — et que les déblaiements opérés à Peranzabulo (Péran dans le sable) ont mis à jour un oratoire (celui de saint Péran) d'une période antérieure à la conquête normande.

Les progrès de l'hagio-onomastique

Les noms de lieux sont des témoins d'une sincérité incontestable. Le Professeur Loth disait : « On peut poser en principe que le nom qui suit les termes *Lan, Loc, Plou* est un nom de saint ». Le savant celtisant admettait cependant des exceptions. René Largillière pré-cisa cette thèse et put déterminer, en de nombreux cas, l'âge approximatif des préfixes associés à des noms de saints. Si les *loc* (locus, lieu) sont postérieurs à l'époque des invasions normandes, les *lan* (ermitage ou monastère), les *tré* (latin *tribus*) sont plus anciens. Une des découvertes de Largillière, c'est que les noms en *plou* (ou *plu* ou *pleu*, de *plebs*, population) sont les paroisses primitives, elles seraient la création même des prêtres dont elles ont, toujours depuis, porté les noms.

En même temps que Loth et Largillière chez nous se livraient à leurs fructueuses explorations, l'« English Place-name Society » se consacrait à l'étude topographique des comtés d'Angleterre. Les résultats encourageants obtenus, de part et d'autre, amenèrent cette réflexion de Canon Doble : « De même que ces flotteurs qui, sur nos côtes, à la surface de la mer, indiquent l'emplacement de filets invisibles, ainsi les noms de lieux restent comme les signes certains d'établissements fondés par les saints ou liés à leur souvenir ».

Nous verrons comment cette étude conduit à des comparaisons suggestives et à de convaincantes constatations.

(A suivre)

LOUIS KERBIRIOU.



LES CARTIERS BRETONS

La fabrication des cartes à jouer en Bretagne

De nombreux travaux ont été publiés sur l'origine des cartes à jouer, leur histoire, leur fabrication, le rôle qu'elles ont joué dans le passé. Ces ouvrages ont été utilisés par Henri d'Allemagne dans la vaste synthèse qu'il a publiée sous le titre : *Les cartes à jouer du quatorzième au vingtième siècle* (1).

Les renseignements que nous avons empruntés à ce volume, ajoutés à notre documentation personnelle, nous ont permis de jeter quelque lumière sur une ancienne industrie bretonne peu connue : celle des cartes à jouer.

Origine des cartes

Il paraît démontré que les cartes nous viennent d'Asie, que leur origine remonte à une haute antiquité et qu'elles ont été introduites en France par les Bohémiens, au XIII^e siècle.

Contrairement à ce que l'on croit communément, le fameux jeu de cartes créé « pour l'esbattement de Charles VI », dans ses moments de lucidité, n'est pas le premier jeu qui ait été fabriqué en France.

Les premières cartes constituaient un objet de luxe. Faites sur parchemin, elles étaient dessinées et peintes à la main et coûtaient fort cher. Seuls les riches seigneurs pouvaient s'en procurer. Lorsque fut inventée la gravure sur bois, leur reproduction fut plus rapide et moins coûteuse, leur prix baissa considérablement et elles se répandirent dans la bourgeoisie.

Sous la Révolution, les dénominations de rois, reines et valets furent prosrites. Les cartiers voulurent faire preuve de sentiments démocratiques et firent disparaître les figures qui rappelaient l'ancien régime. Les rois, affublés de coiffures spéciales, personnifièrent les Génies des Arts, du Commerce, de la Paix et de la Guerre. Les reines devinrent des Libertés, les valets des Egalités. Au lieu d'une couronne, les dames portèrent des chapeaux ronds gaillardement penchés sur le côté; le

(1) Hachette et C^e (1906), 2 volumes in-4°.

valet de cœur fut un sans-culotte, le valet de pique un soldat qui avait participé à la prise de la Bastille.

Sous l'Empire, nouveau changement. De nouvelles figurines furent dessinées, sur l'ordre de Napoléon; pour la première fois apparut le type à deux têtes, d'un maniement plus commode : c'est le jeu qui a persisté jusqu'à nos jours.

La passion du jeu

L'amour du jeu est aussi ancien que le monde.

*De tout temps, par l'ennui, les peuples obsédés
Ont connu l'aiguillon des cartes et des dés.*

(BARTHÉLÉMY.)

Le jeu est un délassement, un passe-temps agréable, mais il peut aussi, lorsqu'il devient une passion, avoir des conséquences funestes.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la frénésie du jeu de cartes était grande dans toute la France. La Cour donnait l'exemple : Louis XIV perdit au jeu des sommes considérables; M^{me} de Maintenon y perdit jusqu'à cinq cent mille écus.

En Bretagne, le mal était aussi grave : il n'était si petit bourg où l'on n'ait trouvé des cartes à jouer. A Rennes, à Saint-Malo, à Nantes, à Lorient, on jouait gros jeu; les lieux les plus décents prenaient des allures de tripots; partout le jeu de cartes remplaçait la conversation au détriment de l'esprit et de la bourse. Les fils de famille ruinaient leurs parents; les gentilshommes transformaient leur château en maison de jeu; parfois, ce château était l'enjeu d'une seule partie. Les femmes elles-mêmes étaient admises au jeu et y risquaient de fortes sommes.

A Brest, la fureur du jeu était telle que l'évêque de Léon pria l'Intendant de Bretagne d'y porter remède. Loin de blâmer les jeux d'argent, le maire de Morlaix disait : « Il faut amuser les désœuvrés pour éviter qu'ils fassent pire. » Les tripots se multipliaient dans la ville. Le chevalier de Mantort rapporte dans ses Mémoires qu'il passa quelques soirées dans les meilleurs salons de Quimper. « Je fus, écrit-il, frappé de la furie avec laquelle nos belles dames pratiquaient le jeu de cartes, jouant gros jeu jusqu'au matin. »

Cambray, décrivant le Finistère de 1794, dit aussi : « La passion principale des habitants de Quimper était le jeu; les femmes s'assemblaient, pour jouer, dès le matin; on ne quittait les cartes qu'à la fin du jour. Les hommes cédaient à toutes les fureurs, à tous les désordres de cette passion funeste. »

Le piquet, le pharaon, le reversi, la bassette, le trente-et-quarante, la triomphe, se jouaient dans les académies de jeu et dans les tripots où des joueurs sans scrupule ruinaient les riches bourgeois et les jeunes gentilshommes. Tricher au jeu n'était pas considéré comme une malhonnêteté mais comme une preuve d'habileté.

Devant une telle fureur, on comprend combien la consommation des cartes devait être considérable dans les classes aisées, surtout quand on saura que le même jeu ne servait que pour un certain nombre de parties, trois, généralement. On prétendait ainsi éviter toute tentative de tricherie.

Les cartiers bretons

D'où provenaient les cartes utilisées en Bretagne? Elles étaient fabriquées dans la province même. Les cartiers étaient particulièrement nombreux en Bretagne. Non seulement ils fournissaient de jeux les particuliers, les « académies » et les tavernes, mais encore ils exportaient par mer des quantités considérables de cartes dans les colonies, en Angleterre, en Espagne, et jusqu'en Russie.

En 1750, époque où la frénésie du jeu atteignit son paroxysme, les cartiers exerçaient leur industrie dans dix villes : à Rennes, Nantes, Brest, Morlaix, Quimper, Lorient, Hennebont, Vannes, Saint-Brieuc et Saint-Malo.

Dès 1716, deux fabricants de cartes étaient établis à Rennes : Pierre Robinois et Anthoine Chaperon. En 1725, les maîtres-cartiers étaient au nombre de sept, dont une femme : Marguerite Robinois, Jean Jouanne, demeurant rue du Chapitre, occupait deux compagnons, un apprenti et un domestique. Suivant le registre de capitation de 1725, il payait dix livres de capitation. Son fils Claude lui succéda en 1734. D'autres ateliers étaient tenus par Maquet, François de Sainte-Agathe et Jacques Stot.

En 1746, il y avait neuf cartiers : Jean Clérault, Adrien Desestables, Joseph Desmiers, Yves Duchesne, dit Labat, Pierre Dumouliers, Joseph Dutarte, J. Gérard, Yves Hervé et François Stot (1).

Yves Hervé, cartier à Rennes, de 1746 à 1766, devait éditer des images populaires. Il existe dans la collection Tumbœuf un *Jeu de l'Oye* colorié en bistre et jaune avec cette indication : « Se vend chez Hervé, enlumineur, rue de Toulouse, à Rennes ». Aux angles, de belles rocailles ornées de feuilles de chêne et de glands dénotent le milieu du XVIII^e siècle, c'est-à-dire l'époque où Yves Hervé exerçait son industrie à Rennes (2).

A la veille de la Révolution, les cartiers de Rennes ne fabriquaient plus que 132.000 jeux de piquet par an.

La fabrication continua au XIX^e siècle. En 1823, Jean-Marie Lefas, fabricant de cartes à jouer, d'imagerie et de dominoterie, tenait boutique 8, rue aux Foulons (aujourd'hui rue Lebastard).

En 1833, il vend son matériel de cartes à jouer et de dominoterie à Charles-Joseph Pierret qui exerçait déjà le métier de cartier à Rennes, depuis 1826.

Né à Epinal en 1786, Pierret avait habité Dinan où était né son fils unique. En 1826, il s'installe rue Dauphine (actuellement rue Lafayette). En 1828, il était rue de Montfort. En 1831, il s'associa à Blin et transporta sa boutique rue Louis-Philippe (aujourd'hui rue V.-Hugo). En 1833, il acheta le matériel de Lefas. Il mourut, noyé dans la Vilaine, le 14 janvier 1836.

Sa veuve continua l'association avec Blin jusqu'en 1841. Leur firme avait pour titre : « Veuve Pierret et C^{ie} ». Après 1849, la veuve Pierret exploita seule son commerce. A cette date, la firme devint : « Veuve Pierret et Fils ». En 1841, Charles Pierret resté seul, s'installa 3, rue

(1) Sauf pour le Finistère, les listes des cartiers sont données en grande partie d'après l'ouvrage d'Henry d'Allemagne.

(2) *L'imagerie populaire*, par Pierre-Louis Ducharte et René Saulnier. Librairie de France, Paris, p. 306.

de Berlin. Il avait pour enseigne une énorme carte à jouer posée perpendiculairement à la devanture.

Il semble que son père lui avait transmis le goût des images d'Epinal; il grava de nombreuses images saintes, des actualités, des contes illustrés. La typographie de ces images était faite par Marteville, puis par Oberthür, imprimeurs.

Charles Pierret fut trouvé mort à son domicile, le 3 septembre 1877, à l'âge de 58 ans (1).

Nantes est la ville de Bretagne où l'industrie des cartes était la plus développée. En dehors des cartes « au portrait de Paris » et « au portrait d'Auvergne », on y fabriquait des tarots et des jeux d'aluette (2). La valet de trèfle portait une roue avec la mention : « Cartes de Nantes »; cette mention était reproduite en filigrane sur la robe du roi de carreau. Le fermier des cartes les revêtait de son paraphe.

Les cartes non vendues en Bretagne étaient exportées en Espagne et dans les colonies avec lesquelles le port était en relations.

Des cartiers étaient déjà établis à Nantes, en 1608. De 1715 à 1750, nous trouvons mentionnés les maîtres-cartiers suivants : Joseph et Pierre Brèche; Nicolas Bara, père et fils; A. Chaperon; Similien Chevalier; Jacques Cruau; François Dalbert; Jacques Doublet; Gabriel Duroit; Abraham et Joseph Duterte; Jeanne Elbout; François Galbert; Guillaume Hammerville; Massé; Mésonyer; Alexandre Mignot; Jacques Pignet; Pierre Rabut; Roiné, aîné; Sémillien Rousset; Romain Rozé et la veuve Thibault.

Relevons encore : Pierre Legrand, Hugues Liet, Pierre Moussin, Requirant (1755); Veuve Duterte (1764); Jean-Baptiste Camprogne, Jean Dumontier (1767); Pierre Sigogne (1776); Mouillé (1815); Mercier (1822); Roiné aîné (1840); Massé (1850); Godefroy (1854).

Il y avait de véritables dynasties de cartiers : cinq Roiné se sont succédés à Nantes; Antoine Amette exerçait à Nantes en 1767, alors que cinq autres Amette exerçaient à Rouen, à Brest, etc. Il y eut plusieurs Duterte, des Stot à Rennes, à Saint-Malo, etc.

Au milieu du XVIII^e siècle, Brest avait quatre cartiers. Amette, Grand-Rue, n° 15, fabriquait « les cartes fines de Brest »; d'autres, comme Jean Bernard, Mathurin Garnier, Michel Gourvès et Michel Argouare'h, faisaient les cartes ordinaires et les jeux d'aluette.

En 1780, on fabriquait encore à Nantes 126.500 jeux de piquet. Parmi les premiers cartiers dont nous trouvons trace à Brest, citons le sieur Cassan (3) qui expédiait des ballots de cartes par les navires en partance pour l'Angleterre, pour l'Espagne, « les Isles et autres lieux du

(1) *L'imagerie populaire*, p. 307 à 309.

Puisque nous citons cet ouvrage et bien que notre but ne soit pas de parler des images éditées par les cartiers, il nous semble intéressant de signaler quelques gravures religieuses sortant de cet atelier Pierret et qui sont imprimées avec un titre en français traduit en breton et avec une notice dans les deux langues. Daniel Bernard a relevé l'existence aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine de :

Christ aux Salutes Femmes : Christ ar C'hra'hez santel.

Christ aux anges : Christ an Elez.

Saint Efflam, ermit. : Sant Efflam, ermit.

Notre-Dame des Anges : Itron Varia an Elez.

Christ de la passion : Christ ar Bassion.

Apparition de la Vierge : Gouelilighez ar verc'hes santel d'ha zvon vugel, oar

menez Saletic, canton Corf, tost d'ha Grenoble.

(2) Voir *Nouvelle Revue de Bretagne* 1948, pages 76 et 153.

(3) Archives du Finistère B. 1917.

royaume ». De mai à octobre 1702, il avait déclaré à la régie 16.839 jeux, compte non tenu des cartes exportées qui ne payaient pas de droits.

Le 31 janvier 1912, Sébillot exhiba, au 131^e dîner de *Ma Mère l'Oye*, une ancienne carte à jouer qui lui avait été remise par Luzel. C'était un valet de trèfle tenant de la main droite un médaillon où figurait une harpe au-dessous de laquelle se lisait le nom du cartier : Argouarc'h. Entre les pieds du valet figurait le mot Brest (1).

En 1811, une seule fabrique de cartes à jouer fonctionnait à Brest; elle produisait environ 300 sixains par an (2).

La présence d'un cartier à Morlaix, à la fin du xvii^e siècle, nous est révélée par un acte en date du 25 novembre 1680 (3). Par cet acte, « demoiselle Madeleine Gautier, veuve du sieur Pierre Le Gras, habitant Quai de Léon à Morlaix », s'accorde avec Barthélémy Le Sieur, « demeurant au bois du Parc-Nivez, paroisse de Plourin, évêché de Tréguier », pour prendre chez elle son fils Gilles « pour icelle Le Gras luy faire travailler et apprendre à faire des cartes, suivant son possible dans les trois ans prochains, sans aucune récompense dudit apprentissage, et le nourrir et loger chez elle sans frais, parce qu'il sera tenu et obligé de demeurer assidu aud service à peine de tous despans domages et interestz, et lad. Le Gras lui faire blanchir son linge pendant lesd. 3 ans et luy baillera un habit neuf selon son estat ».

En 1704, Fayel paye la capitation à Morlaix comme cartier. Il continuait sa fabrication en 1737 (4). En 1753, Michel Argouarc'h y était maître-cartier. Ayant eu des ennuis avec le fisc, il quitta Morlaix pour exercer son industrie à Brest.

Autres cartiers morlaisiens : Michel Dubois et Charles Stot (1764); Ozannet (1773). En 1787, Lapous vend à M. de la Grandière, pour le compte de M. de Balleroy, chef d'escadre, époux d'une demoiselle de Penteuntenio, 248 jeux de cartes pour une somme de 134 livres 8 sols (5).

En 1784, la production annuelle était de 62.000 jeux de piquet.

Quimper possédait, en 1726, au moins trois cartiers. Louis Le Febvre, époux d'Annette Cloarec, avait son atelier dans la rue des Etaux ou des Boucheries; un autre atelier, tenu par René Lameur, fonctionnait rue Viniou. Nous ne savons pas où habitait le troisième cartier, Louis Landaném; le 5 juin 1725, une fille lui naquit dans la paroisse de Saint-Ronan. Vers 1748, nous trouvons un autre cartier du nom d'Uslac.

Ces cartiers, comme du reste la plupart de ceux que nous avons cités dans les autres villes, étaient en même temps fabricants d'images. C'est de leurs ateliers que sont sorties cette imagerie religieuse, aujourd'hui très recherchée, et ces gravures sur bois, colorisées, qui, jadis, ornaient les plus humbles chaumières. Quimper semble avoir été un centre important pour la production d'images populaires. A Brest, Jean Bernard fabriquait des images religieuses où les yeux des personnages ressemblaient à ceux des figures des jeux de cartes (6).

D'après un rapport de l'Intendant de Bretagne, il y avait, en 1751,

deux cartiers à Lorient, deux à Hennebont, deux à Saint-Brieuc, et un à Saint-Malo (1).

En 1778, Lorient avait quatre cartiers : Louis L'Hospitalier, Louis Radelat, Jacques Térion et Ozannet. Ils faisaient d'importantes affaires avec la Compagnie des Indes et passaient pour riches. En 1780, la production s'élevait à 115.250 jeux.

Le seul cartier de Saint-Malo était Jacques Stot dont nous avons déjà parlé à propos de la dynastie de ce nom.

Enseignes et marques des cartiers

Chaque cartier avait son enseigne et sa marque qui était souvent la reproduction de l'enseigne.

Pierre Sigogne, cartier, rue Sainte-Catherine, à Nantes, avait une enseigne inspirée d'une fable de La Fontaine : une cigogne plonge son bec dans un vase à long col, devant le renard désappointé.

Les enveloppes des cartes portaient ces vers :

*Depuis longtemps, aimable noblesse,
La cigogne a votre protection;
Accordez la même tendresse
A celui qui porte son nom.*

Toujours à Nantes, Moussin avait pour enseigne un tableau représentant le *Camp* ou *Quartier* du roi, laissant ainsi croire qu'il était le fournisseur de la Cour (au xviii^e siècle, le mot cartier s'écrivait indifféremment *quartier* ou *cartier*).

A Brest, Amette avait pour enseigne un magnifique éléphant; Jean Bernard, demeurant rue de la Médiance, avait surmonté son magasin des armes de Bretagne; Argouarc'h avait, au-dessus de sa porte, le roi David jouant de la harpe; chez un autre pendait une oie avec la devise : « Mon oie paie tout ».

Les jeux étaient renfermés dans une enveloppe que chacun illustrait à sa façon; un modèle devait en être déposé au bureau de la Régie.

Que devenaient les vieilles cartes ?

Nous avons dit que dans les Académies de jeu, les cartes ne servaient généralement que pour trois parties. Elles étaient ensuite utilisées par le peuple à qui des marchands les vendaient à bas prix. Les cartes plus usées étaient recoupées et nettoyées; on les vendait 12 sols le sixain (6 jeux) qui, neuf, valait de 35 à 40 sols.

Ce commerce se faisait clandestinement; un arrêt de 1751 l'interdisait et infligeait aux contrevenants de fortes amendes et même la peine du carcan ou des galères.

En 1702, Marie Ollivier, demeurant au haut de la Grand'Rue, à Brest, faisait commerce de vieilles cartes. Ce renseignement nous est révélé par les pièces d'un procès intenté à cette femme (2).

(1) *Revue des Traditions populaires*, 1912, p. 96.

(2) Duchatelien : *Statistique du Finistère*, 1837.

(3) Recueilli par L. Le Guenner dans les minutes d'un notaire morlaisien.

(4) Renseignements communiqués par F. Gourvil.

(5) D^r A. Carré : « Les comptes de M. de Balleroy ».

(6) *L'imagerie populaire*.

(1) Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur ces cartiers les « sureteurs » nous en communiqueront peut-être.

(2) En l'absence de son mari qui naviguait, elle faisait ménage avec le soldat de marine Dupré, puis elle convertit en hymen cette union illicite. Juste au lendemain,

Amette avait constaté qu'on répandait à Brest de vieilles cartes recoupées sous sa marque, « A l'Éléphant ». Il informa le public qu'il ne faisait pas commerce de vieilles cartes, que son seul bureau de distribution se trouvait Grand'Rue, n° 15 et que ses jeux se vendaient sous enveloppe portant un éléphant dessiné par V. Pezant (1).

Le dos des cartes était blanc, ce qui permettait de les utiliser à divers usages. Voltaire s'en servait pour envoyer de courts billets à ses correspondants; Molière y notait des observations comiques qu'il utilisait ensuite dans ses pièces. Je possède un huit de trèfle au dos duquel un imagier a noté ses achats : peinture, huile fine, etc.

Les vieilles cartes étaient également utilisées comme cartes de visite; le nom était imprimé au dos. Je possède une telle carte de visite au nom de M. de la Chabossais.

Il reste peu de traces des cartes éditées en si grand nombre au cours des derniers siècles. A l'intérieur des vieilles reliures, on trouve parfois des spécimens de planches coloriées qui, mises au rebut, ont été utilisées pour la reliure. En 1844, M. Vesco, membre de la Société Archéologique du Finistère découvrit deux feuilles de cartes à jouer non découpées, portant le nom du cartier : Jehan Nicole, de Quimper. Ces feuilles faisaient partie de la reliure d'une partition musicale de 1723.

Les cartiers et le fisc

Le métier de cartier était libre, mais il fallait en faire la demande et signer la promesse de se conformer aux règlements et d'acquitter les droits.

Jusqu'en 1583, les cartes étaient franches de tout impôt. Le 22 mai 1583, les tarots furent imposés de deux sols par jeu, et les jeux de cartes d'un sol. Cet impôt qui ne rapportait pas grand'chose parce que le commerce des cartes était peu important, tomba en désuétude.

En 1701, la passion du jeu s'étant répandue, les lourdes dépenses occasionnées par la guerre déterminèrent le roi à rétablir les droits qui s'élevèrent à 18 sols par jeu de cartes ou de tarots. Il y eut un fermier général des cartes qui désignait les receveurs et les commis chargés de percevoir les droits.

Henry d'Allemagne affirme que Rennes et Nantes étaient les seules villes de Bretagne à posséder des cartiers avant 1720. Or, nous avons vu qu'en 1680, Madeleine Gautier, veuve de Pierre Le Gras, tenait à Morlaix une fabrique de cartes; en 1704, Fayel y avait aussi son atelier. La Cornouaille avait également des cartiers avant 1720, puisqu'en 1704, Hyacinthe Gouabin, de Quimper, avait été commis pour percevoir les droits sur les cartes et tarots, à Brest et dans l'évêché de Cornouaille (2).

Henry d'Allemagne se trompe encore lorsqu'il affirme que la situation des cartiers brestois était précaire et que leur industrie ne consistait

du mariage, le premier mari se présente. On lui fait bon accueil, on ne lui cache même pas ce qui venait de se passer.

L'excellent homme ne s'effarouche pas pour si peu : il se contente de bien boire et bien manger et fait chambre à part. Cependant, comme c'est un gêneur et que le commerce des vieilles cartes ne suffit pas à nourrir tout le monde, on se débarrasse du malencontreux revenant en lui servant un bol de lait dans lequel on avait délayé de la mort-aux-rats...

(1) Archives du Finistère. Dossier 2424.

(2) Archives du Finistère, B. 1917.

taut que dans la fabrication des jeux d'alouette dont ils trouvaient le débouché près des marins et aux colonies. En 1702, nous trouvons à Brest un maître-cartier du nom de Cassan, dont les affaires semblent avoir été prospères. Dans les comptes du fermier de la Régie pour 1702, conservés aux Archives départementales du Finistère (1), nous trouvons diverses mentions le concernant : « Le sieur Cassan a imprimé, le 3 avril, 1.728 feuilles de papier à figures qui font 20 grosses de cartes. Il doit 18 deniers par jeu, soit 216 livres. » Le 15 avril, autre mention : « Le sieur Cassan doit pour le droit sur 3 grosses et 18 jeux que je lui ai marquées et cachetées du cachet de la ferme, la somme de 32 l. 15 s. » Le 17 avril, il présente 11 grosses et 27 jeux; le 6 mai, 416 feuilles imprimées ayant été gâtées, furent déchirées par le receveur. Le 6 juillet, Cassan présente 1.293 feuilles de cartes imprimées « sur les nouveaux modèles », faisant ensemble 14 grosses et 139 jeux, etc.

J'ai calculé qu'en quatre mois, il déclara 16.839 jeux de cartes, non compris les jeux exportés, qui ne payaient pas de droits.

Les comptes du même receveur nous apprennent que les marchands de cartes étaient aussi soumis à certaines règles : « 16 août 1702, autorisation à M. Courbessière, marchand, demeurant sur le Quai, à Brest, de vendre et débiter des cartes du nouveau moule, marquées du cachet de la ferme et non autres, à peine de subir l'amende portée par l'arrêt du Conseil du mois d'octobre 1701. M. Courbessière s'oblige de prendre les dites cartes dans les manufactures de Brest. » Ces mêmes conditions furent imposées aux sieurs Delavalle, Harel, Partys, de l'Étang, qui, à Brest, faisaient le commerce des cartes.

Le 6 mai 1702, Marie Le Cam, marchande à Landerneau, paie une amende de 150 livres pour 30 jeux de cartes trouvés chez elle et non marqués.

Dans les comptes du même receveur, nous relevons la note suivante en date du 8 octobre 1702, et qui n'est pas sans intérêt : « M. Geraldin, marchand et propriétaire du vaisseau *Le Mercure Volant*, capitaine Patris, déclare décharger du dit vaisseau trois boucaux de cartes à la Moscovite contenant ensemble 137 grosses et 4 douzaines, et huit ballots de cartes de France de l'ancien patron, contenant ensemble 76 grosses, lesquelles avaient été embarquées sur le vaisseau à Saint-Malo, pour porter en Moscovie. Lequel a été obligé de relâcher à cause d'une prise, et ne pouvant faire son voyage, a déposé les dites cartes dans un magasin jusqu'à leur transport hors le royaume. Les boucaux et ballots ont été cachetés du cachet de la ferme. »

L'impôt de 18 deniers par jeu fut perçu jusqu'en 1719; il sera rétabli par la déclaration royale du 16 février 1745.

En 1751, Louis XV décida que les droits sur les cartes seraient perçus au profit de l'école militaire. Cet impôt, fixé à un denier par carte, rapportait en moyenne 970.000 livres. Le privilège de l'école militaire ne sera supprimé qu'en 1778; à dater de cette époque, l'impôt sera perçu au profit du roi.

Les Archives d'Ille-et-Vilaine possèdent de nombreux procès-verbaux relatifs aux visites domiciliaires effectuées par les commis, et aux amendes infligées (2). On y trouve la relation d'une visite opérée dans l'église collégiale de Notre-Dame du Mur, à Morlaix. Les commis préten-

(1) B. 1917.

(2) C. 2055.

daient avoir reçu avis que le sieur Michel Argouarc'h, maître-cartier de la ville, cachait dans cet édifice les faux moutons et les coins dont il se servait pour frauder la Régie.

Le bedeau, cédant à leurs instances, leur avait déjà fait visiter la tour et plusieurs chambres sans qu'ils aient rien découvert, quand le chanoine Jo arriva et décida de faire cesser ce scandale. Les commis, forcés d'interrompre leurs recherches, adressèrent une requête à l'Intendant, lui demandant de condamner le chanoine Jo à 500 livres d'amende pour s'être opposé à leur visite. L'Intendant débouta les commis de leurs prétentions, mais le chanoine dut payer les dépens et il lui fut signifié de n'apporter à l'avenir aucun empêchement à l'exercice du droit de visite.

Les peines infligées aux cartiers qui contrevenaient aux règlements étaient particulièrement sévères. Une amende de 3.000 livres était couramment appliquée pour sanctionner l'emploi de faux moulages. Michel Argouarc'h, contre qui s'acharnait le fisc, en fit la dure expérience. Le 4 décembre 1753, les commis saisirent chez lui 150 feuilles de têtes, 34 feuilles de valets rouges, 20 sixains, 4 jeux de quadrille, 1 jeu de comète et une « boutée » de têtes et points assortis pour composer 200 jeux. Ils prétendaient que le tout avait été imprimé sur un faux moule imité de celui de la Régie. Argouarc'h fut condamné à 3.000 livres d'amende et l'Intendant lui interdit de se livrer désormais, à Morlaix, à la fabrication et au commerce des cartés (1).

Après cette condamnation, il se retira à Brest, où nous le trouvons, en 1767, aux prises une nouvelle fois avec les commis de la Régie. Ceux-ci, au cours d'une visite domiciliaire, trouvèrent chez lui 99 jeux préparés dans des enveloppes sous bande de la Régie, et portant « les armes du roi David » et le nom de Michel Argouarc'h, avec son ancienne adresse, rue du Mur, à Morlaix. Ces jeux étaient composés de cartes recoupées et réassorties. Le fraudeur fut condamné à 1.000 livres d'amende, ce qui acheva sa ruine.

Les commis faisaient preuve d'un zèle intempestif. En 1770, étant en visite chez Mathurin Garnier, maître-cartier à Brest, ils lui dressèrent procès-verbal sous prétexte que les fleurs de lys composant le filigrane du papier pot qu'il employait, ne paraissaient pas conformes à celles du papier de la Régie. Les poursuites furent reconnues arbitraires, mais la longueur de l'instruction et du procès contribua à la ruine de Garnier.

En 1747, les cartiers de Nantes se plaignaient amèrement des droits qui, disaient-ils, allaient les ruiner, et ils en demandaient l'atténuation. Ils protestaient également contre le zèle exagéré des commis. Un navire chargé de papier destiné à la fabrication des cartes, avait fait naufrage dans la Loire; le papier fut avarié par l'eau. Le régisseur des droits prétendait obliger les cartiers à l'accepter, arguant du fait qu'il était possible de cacher les taches à l'aide de la peinture : ils durent s'incliner.

Les cartiers devaient s'approvisionner en papier au bureau de la Régie. Le papier employé en Bretagne était du papier filigrané provenant de la papeterie de Brouains, près de Caen. En 1757, les cartiers de Rennes utilisèrent 548 rames de ce papier, ceux de Brest 116, et ceux de Morlaix 170.

Avant 1745, les cartes étaient dessinées et coloriées avec soin. Lorsque

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2053.

les impôts augmentèrent dans de fortes proportions, la gravure et le coloriage laissèrent à désirer.

Après 1751, la fabrication des cartes ne fut plus tolérée que dans cinq villes de Bretagne : à Rennes, Nantes, Brest, Morlaix et Lorient.

En 1789, les cartiers de Morlaix, Jean Lapous, Desbois, Uslac et autre Lapous, réclamèrent l'abolition des droits sur le papier : « Nous payons double droit, l'un sur les cartes, l'autre sur le papier, soit 34 sols 11 deniers. »

La Constituante supprima l'impôt sur les cartes. Il fut rétabli en Vendémiaire, an VI, ce qui amena les protestations des citoyens Radelot et Boucherie, cartiers à Lorient : « Cet impôt est établi d'une manière peu conforme à l'intérêt public puisqu'il ruine le fabricant sans presque aucun fruit pour la République. »

La passion du jeu de cartes n'est pas près de s'éteindre en France. Un sondage du genre Gallup nous apprend qu'avant la dernière guerre, 7 millions de Français jouaient aux cartes. Aujourd'hui, ce nombre a plutôt augmenté; 27 % jouent à la belote, 10 % pratiquent le bridge, et 1 % seulement le poker. Dans ces statistiques, les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes.

Louis Ozès.

Nous n'avons pas voulu parler, dans cet article, des images et gravures faites par les cartiers bretons, mais M. Pierre-Louis Duchartre, Inspecteur Principal des Musées de Province, prépare, pour les mois de juillet et août, une exposition circulante de l'Imagerie Populaire Bretonne, organisée par la Direction des Musées de France (1). Nous croyons devoir signaler que, parmi les gravures qui seront présentées, il en est qui sont l'œuvre de plusieurs cartiers dont nous avons parlé.

L'image la plus ancienne, connue en Haute-Bretagne, intitulée *Un Bon Serviteur*, a été éditée, vers 1720, par Pierre Bazin, cartier à Rennes.

Au milieu du XVIII^e siècle, deux des cartiers quimpérois, Lefebvre et Lameur, éditent des images qui, par leur facture et leurs coloris, sont les premières à révéler la naissance d'une imagerie d'expression bretonne.

Parmi les cartiers éditeurs d'images, mentionnons à Rennes : Jean-Marie Le Fas, veuve Pierret, veuve Pierret et fils, Charles Pierret, fils;

À Nantes, nous relevons : Dumoutier associé à Roiné, père et fils; veuve Roiné, puis Roiné aîné.

(1) M. R. Saulnier a publié dans la N. R. F. N° 2, mars-avril 1947, une intéressante étude sur cette imagerie, l'une des plus anciennes de France. Dans cet article on trouve la reproduction de deux gravures de Lapous, le cartier de Morlaix.

A propos d'un ouvrage récent sur la géographie de la Bretagne

Nous profitons de l'occasion offerte par la publication d'un ouvrage sur la Bretagne pour dire quelques mots du laboratoire où s'accomplit une grande partie du travail géographique sur notre province.

Dans deux ans l'on fêtera le cinquantenaire du Laboratoire de géographie de la Faculté des Lettres de Rennes. Fondé en 1902, à l'époque héroïque de la géographie française, par Emmanuel de Martonne, il fut ensuite dirigé successivement par des géographes éminents : les professeurs Baulig, Vacher, Musset (actuellement doyen de la Faculté des Lettres de Caen), Robequain, enfin, depuis 1938, par le professeur Meynier, qui a donné une vive impulsion aux études géographiques en Bretagne. En 1940 une maîtrise de conférence fut créée, dont le premier titulaire fut M. Le Lannou. Aujourd'hui cette maîtrise de conférences est transformée en une seconde chaire, qu'occupe M. Péguy.

Au cours des années récentes, plusieurs thèses de doctorat portant sur la province ont été soutenues à Rennes. Les mémoires présentés par les étudiants pour le diplôme d'études supérieures, conservés manuscrits au laboratoire forment un ensemble précieux. La plupart sont des monographies régionales dont la collection couvre dès maintenant une grande partie du territoire des sept départements de l'Académie, et s'accroît d'année en année. Le Laboratoire possède aussi un grand nombre de monographies communales, et un fichier des ouvrages et articles géographiques sur tout l'Ouest de la France.

[Note de la rédaction.]

DEPUIS cinquante ans la géographie de la Bretagne s'est bâtie. L'œuvre était particulièrement difficile à cause des légendes multiples qu'il fallait abattre, à cause des difficultés relatives de communications, de l'assez mauvaise cartographie terrestre (pas de cartes au 1/50.000 en courbes, 2 ou 3 petites régions seulement recouvertes par les plans directeurs), à cause enfin du caractère menu et divers des paysages et des activités d'une population dense : pas de grands points de vue, ni de fortes concentrations industrielles comme en Lorraine par exemple.

Malgré ces difficultés un travail considérable a été fait. Plusieurs ouvrages très importants et souvent de valeur ont paru depuis la thèse de Vallaux sur la *Basse-Bretagne* : thèses comme celle de M. l'abbé Dobet sur le *Relief du versant nord de la province*, de M. Gauthier sur la *Bretagne Centrale*, de M. Guilcher sur le *Relief de la Bretagne méridionale* ; ouvrages de synthèse comme les très précieux petits volumes de M. Musset sur *La Bretagne* (collection Colin) et de M. Le Lannou (*Itinéraires de Bretagne*). Il faut ajouter les innombrables articles parus sur la région dans les *Annales de Géographie*, l'*Information géographique*, le *Bulletin de l'Association de Géographes français*, les *Annales de Bretagne* (1), la *Revue de géographie alpine...* (2). Et nous ne parlons que des travaux de géographie régionale, laissant de côté d'une part les études générales, d'autre part les multiples travaux de géologie, de botanique, d'économie, de préhistoire, auxquels le géographe doit recourir. Beaucoup d'études apportant des points de vue nouveaux, donnant des explications plus précises, ont paru au cours des dernières années. Il était temps de faire, à l'usage du public général et des étudiants, le point des connaissances acquises, qui par leur ampleur, leur multitude deviennent de plus en plus difficiles à saisir dans leur ensemble. Il fallait une étude assez longue pour présenter clairement tout l'essentiel.

M. Le Lannou, originaire de Plouha en Goëlo, ancien élève de l'E. N. S., ancien maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes, et actuellement professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, vient de publier le premier volume d'une géographie de Bretagne qui doit remplir ce dessein (2).

Dans l'Avant-Propos l'auteur s'en prend à ces légendes qui ont tant défiguré la Bretagne, puis il définit le cadre, beaucoup plus historique que géographique, de la Province. En fait il y a trois Bretagnes : la *Bretagne romane* avec Rennes et Nantes, prolongement du Maine et de l'Anjou dont la sépare l'artificielle « frontière de contrebande » de l'Ancien Régime ; le *Pays Gallo* qui a subi pendant le Haut Moyen Âge l'influence des Bretons d'Outre-Manche et en a gardé maints toponymes ; la *Bretagne bretonnante* ou *Basse-Bretagne*, enfin.

La première partie de l'ouvrage traite des « suggestions de la Nature ». Le climat est très difficile à saisir dans son dynamisme complexe, dans ses nuances : variation progressive de l'Ouest à l'Est ; opposition assez nette du Nord au Sud, du versant atlantique et du versant de la Manche ; influence de l'altitude enfin : les « montagnes » bretonnes ne sont montagnes que par leur climat. La quatrième partie de ce chapitre sur le climat est intitulée « le climat et l'organisation géographique ». M. Le Lannou, en effet, étudie avant tout la géographie du point de vue humain. Le climat

(1) Les articles géographiques des *Annales de Bretagne* sont, depuis 1940, réunis en un tout sous le titre de « *Chronique Géographique des Pays Celtes* ».

(2) Maurice LE LANNOU, *Géographie de la Bretagne* 1^{re} partie. — Les conditions géographiques générales. (Pilon, Rennes), in-8° raisin III, 282 pages : 750 fr.

à une influence prépondérante sur deux activités : agriculture et tourisme.

Puis vient l'étude du relief. Depuis le début du siècle de nombreux travaux ont tracé, par retouches successives, un tableau de plus en plus complexe du relief breton : pénéplaine fondamentale et « appalachisme » mis en évidence par E. de Martonne ; plateformes d'érosion étagées étudiées par M. Musset ; influences tectoniques (reliefs de faille et effondrements) objet des travaux de MM. Meynier et Guilcher ; « empâtement quaternaire » révélé par M. Milon. De tous ces travaux le schéma classique sort, comme le souligne M. Le Lannou, singulièrement modifié. L'influence du relief, comme celle du climat est grande sur « l'isolement breton ».

Le troisième chapitre « les sols et la végétation » est la première grande synthèse géographique d'un domaine auquel les spécialistes ont consacré d'assez nombreuses études partielles, mais qui n'avait encore fait l'objet d'aucune étude générale.

La bigarrure des sols est extrême : impossible d'y pratiquer une culture unique ; la polyculture est une adaptation aux conditions naturelles. Les landes n'ont pas toutes la même valeur, ni la même histoire. Aux landes des promontoires littoraux, sans doute originelles, s'opposent les landes secondaires de l'intérieur ; quant à la « grande forêt centrale », son défrichement en est entrepris depuis si longtemps que l'on ne peut guère-en parler que comme d'un « mythe ».

Une quarantaine de pages sont ensuite consacrées au littoral. Ici peut-être plus que nulle part ailleurs les travaux récents ont apporté de nouvelles certitudes et bouleversé les opinions anciennes. D'autre part, comme le montre bien l'auteur, les côtes Nord et les côtes Sud n'ont pas subi tout-à-fait les mêmes influences et leur évolution n'est pas identique. Les côtes, favorables au tourisme sont difficiles — c'est le moins qu'on en puisse dire — pour la pêche.

La seconde partie de l'ouvrage traite des « Conditions historiques de l'installation humaine ».

La fraction la plus importante de cette seconde partie se rapporte aux problèmes si nouveaux, si importants, mais souvent obscurs de l'habitat et de la structure agraire et agricole.

La dispersion de l'habitat n'est pas absolue — il y a des hameaux ; elle n'a pas la même valeur en Haute Bretagne (dispersion souvent intercalaire) qu'en pays bretonnant (dispersion en grande partie primitive). Les bourgs constituent partout les noyaux de la vie sociale de la campagne ; malgré cela ils n'ont pas encore fait l'objet d'études complètes. M. Le Lannou nous livre un bon nombre de remarques judicieuses sur ces petites agglomérations qui nous sont si familières, mais dont — pour cette raison même — nous saisissons souvent mal l'originalité géographique.

Les problèmes d'habitat sont liés à ceux de structure agraire. Ici M. Le Lannou met pour la première fois à la disposition du grand public les résultats de recherches récentes — les toutes pre-

mières remontent environ à 1930 — mais déjà fructueuses : travaux de M. Meynier sur le bocage, classique, mais d'interprétation délicate, travaux de M. Meynier, de M. Gautier, de M. Guilcher et des élèves du laboratoire de géographie sur les champs ouverts — *méjou* ou gagnerie. M. le Lannou interprète ces faits à la lumière d'une expérience géographique vaste et diverse.

Le dernier chapitre de l'ouvrage : l'exploitation et la maison rurale, nous donne d'abord, sous une forme lumineuse et pleine d'intérêt les résultats d'une analyse longue, délicate et minutieuse portant sur les données numériques touchant propriété et exploitation. Les modes de faire-valoir sont beaucoup plus complexes qu'on pourrait le croire *a priori*. Puis M. Le Lannou étudie un sujet très peu pratiqué jusqu'ici : la structure de l'exploitation rurale : disposition des champs autour de la ferme, distance moyenne, superficie moyenne... Ici aussi les faits sont souvent plus divers, plus complexes — et plus éloignés de l'idéal désirable — qu'on aurait tendance à le croire.

L'étude de la maison rurale clot le chapitre. C'est encore une étude neuve où l'auteur nous donne des éclaircissements qui seront tout-à-fait les bienvenus : maisons tantôt rudimentaires, tantôt du type urbain, anciennes ou modernes, d'origine pas toujours rurale — quelquefois seigneuriale : les manoirs ; ailleurs peut-être artisanale — construites avec des matériaux de nature et de valeurs très inégales. Ici encore l'uniformité classique voile des différences multiples et assez profondes. Le plan du « chantier rural » élément essentiel de la classification géographique est l'objet d'une étude révélatrice. Des exemples insoupçonnés de « maisons en hauteur » existent en quelques points. Dans la plupart des grandes fermes les ajouts successifs n'ont pas été faits tous au hasard ; des éléments d'ordre, de classement se révèlent.

La conclusion de ce premier volume reprend les thèmes généraux permanents qui sont apparus au cours de l'ouvrage : facteurs de grande importance pour les développements économiques modernes qui feront l'objet du second volume : difficultés de communications, « cloisonnement menu », responsables non pas d'un immobilisme mais d'une absence de révolution qui caractérise la géographie humaine de Bretagne.

Tel se présente le premier volume d'un ouvrage qui fournira l'essentiel de la géographie de la Bretagne. L'exposé clair, facile à suivre, présente avec intérêt tous les faits importants. Des notes infrapaginales donnent tout un choix de références : les ouvrages ou articles les plus riches, les plus utiles à consulter. L'exposé de géographie se complète ainsi par une remarquable bibliographie ramassée — et par là-même utile — mérite supplémentaire de l'ouvrage.

P. FLATRÈS.

La légende des deux croquis d'Olivier Perrin

(Voir numéro de janvier/février 1950)

I

Le jeu de la « queue du renard » dessiné par Perrin et reproduit page 37 de la *N. R. B.* (1) est certainement celui de la queue-leu-leu ou de la queue du loup. La description que Louis Esquieu en donne dans les *Jeux populaires de l'Enfance à Rennes* paraît convenir exactement au croquis : les enfants se rangent les uns derrière les autres et se tiennent par leurs vêtements. Celui qui est devant s'appelle le berger, ou parfois le loup, et défend les autres joueurs contre le loup — ou le berger — qui cherche à lui arracher l'un d'eux. Parfois le berger tient les mains du loup qui essaye de se dégager et de saisir l'un des joueurs. Ceci se fait au chant d'une mélodie qui doit avoir son équivalent bas-breton et qu'il serait intéressant de connaître. Je ne l'ai pas trouvé dans les *Chansons et Danses* de Quellien; peut-être est-il dans les *Sonnet* de Luzel.

Dans le lavis de la page 36, mon impression première était qu'il représentait un tour d'adresse fait par la femme qui en est le personnage central. Parmi les spectateurs, les uns ont le calme de ceux « qui la connaissent » les autres paraissent y trouver l'intérêt du nouveau; Corentin n'a pas l'air rassuré. M. Guérandel m'a communiqué un nouveau croquis qu'il vient de trouver, et qui confirme cette impression : il montre un autre aspect de la même scène; la femme tient dans chaque main une cheville pointue et en présente une à Corentin de plus en plus méfiant, mais poussé en avant par les spectatrices hilares; il ne se décide pas encore à tirer les mains de sa ceinture. Le même objet gît par terre, qui ressemble à un bougeoir, mais qui est peut-être une pièce de l'instrument dont les deux chevilles ont été tirées, un rouet par exemple.

Docteur Charles LAURENT.

II

Le premier dessin (page 36) doit représenter le jeu de la *courte paille*, en breton *teuna plouz*. Dans ma jeunesse, on présentait ainsi les pailles horizontalement.

Docteur DUJARDIN.

III

La plantureuse Cornouaillaise du premier dessin semble lancer aux assistants le défi de lui arracher un bâton.

Ne s'agirait-il pas du jeu du *Baz Iod* (bâton servant à préparer la bouillie) qui se pratique de nos jours dans ma région? Les deux partenaires s'assoient à terre; les pieds sont séparés par une planche ou par un banc couché sur le côté. Les deux joueurs tiennent le bâton. Le plus fort soulève l'autre et l'attire dans son « camp » en le faisant passer au-dessus de la planche, ou le couche sur le côté en lui arrachant le *Baz Iod*.

Jeu queue-leu-leu. Les deux « renards », têtes de file, essayent chacun de prendre la queue du partenaire pour l'ajouter à la sienne. Cette queue prisonnière complique le jeu de son géolier en cherchant non à « échapper » à la prise, mais à rentrer dans sa file primitive, ce qui rend parfois la partie ardue et toujours très animée.

Piou teu da c'hoari lost-louarn.
Piou teu da c'hoari lostigen.

Marie-Françoise FER.
Bolazec (Finistère).

IV

Je crois bien connaître les vieux jeux du pays quimpérois auxquels j'ai participé, il y aura bientôt soixante-cinq ans. Je vois très bien ce que représente le second lavis : c'est le *jeu du renard* (c'hoari louarn) analogue au queue-leu-leu. Mais le premier dessin m'intrigue beaucoup. Je ne comprends pas ce dont il s'agit et j'ai interrogé plusieurs vieillards qui, eux non plus, ne voient pas ce que pouvait être ce jeu mystérieux.

Une chose me frappe : pourquoi les deux personnages principaux, la femme et l'enfant, sont-ils seuls à s'être mis *au-pieds*? Remarquons que les sabots de la fermière sont près d'elle et que l'enfant tient les siens dans sa main gauche. Ce fait a son importance. De même, on doit prêter attention au chandelier que le dessinateur a placé par terre. Ne serait-ce pas une chandelle que la femme tiendrait dans ses deux mains? Mais que pouvait être ce jeu de veillée?

Mon impression est que ce jeu avait déjà complètement disparu en 1837, quand Bouet réédita l'œuvre de Perrin, et c'est probablement la raison pour laquelle il ne publia pas ce lavis auquel il aurait été incapable de donner un commentaire, faute de connaître ce jeu.

Un vieil instituteur.

M. Guérandel ne lira pas ces réponses. Il vient de mourir tragiquement à Versailles, asphyxié par son chauffe-bains. Je ne le connaissais pas depuis longtemps mais j'avais pu apprécier son ardeur enthousiaste dans les recherches. Passionné pour le « rétablissement » de l'œuvre d'Olivier Perrin, il avait fait d'importantes découvertes. Espérons que le flambeau sera repris et que son travail ne sera pas perdu. Madame Guérandel et ses enfants voudront bien trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

D^r Charles LAURENT.

AUCUNE RAISON N'EST APPORTÉE QUI RENDE INVRAISEMBLABLE
L'ATTRIBUTION DE LA VIE DE DOM MICHEL AU P. MAUNOIR

Cette invraisemblance, M. Renaud est le premier écrivain qui l'ait soutenue, croyons-nous. Pesons donc les raisons qu'il met en avant pour l'appuyer.

a) *L'histoire de l'ouvrage.*

Que le P. Maunoir ne soit pas l'auteur de la Vie de Dom Michel, « il est facile, nous dit-on, d'en juger d'après l'histoire de l'ouvrage » (art. cit. p. 461). Et l'on nous détaille l'histoire de l'ouvrage. Mais si étrange que la chose puisse paraître, l'ouvrage dont on nous parle est la copie de Lesneven ! Et que nous importe pour le moment l'histoire de cette copie, si intéressante soit-elle ? Ce qui nous occupe, c'est le texte primitif. Or, la copie et son histoire n'en disent absolument rien. Aucune donnée ne nous arrivant d'ailleurs, nous ne savons pas où il a été copié, comment il se présentait, d'où il venait, ce qu'il est devenu. Alors ?

L'histoire de l'ouvrage ne conclut certainement pas contre le P. Maunoir, pour la bonne raison que l'ouvrage n'a pas d'histoire.

b) *Impossibilité pour le P. Maunoir d'avoir écrit une vie de Dom Michel entre 1652 et 1657.*

« Supposer que le P. Maunoir eût alors [1657] rédigé la vie que nous rapporte le manuscrit est une hypothèse qui ne peut être retenue » (art. p. 462).

Et pourquoi donc cette hypothèse ne peut-elle pas être retenue ? N'est-il pas très vraisemblable que le P. Maunoir se soit empressé de rassembler et de consigner ses souvenirs dès la mort de son maître très cher ? Dom Michel meurt en 1652. En cinq années, le P. Maunoir a pu non seulement recueillir des documents, mais les coordonner. Je dirai plus : personne ne trouverait étrange que, du vivant même de Dom Michel, objet pour lui d'une sorte de culte, le P. Maunoir eût écrit à son sujet de nombreuses pages.

Il faut encore ajouter que, même dans l'hypothèse où la rédaction du manuscrit aurait été achevée après 1657, le P. Verjus, qui imprimait son ouvrage en 1666, aurait encore pu la mettre à profit.

Il ne semble pas téméraire d'affirmer que le P. Maunoir a pu communiquer par écrit des documents au P. Verjus après 1657. Le contraire aurait de quoi surprendre.

Nous n'admettons pas comme dogme intangible que la Vie du P. Verjus a précédé le manuscrit : à nos yeux, c'est là un apriorisme. On devrait démontrer et l'on se contente d'affirmer.

c) *L'attribution de la Vie manuscrite de Dom Michel au P. Maunoir remonte seulement à 1895 ; et elle vient du P. Séjourné.*

« C'est en 1895... que le P. Séjourné... donna un état civil à ce manuscrit en l'attribuant au P. Maunoir. » (Art. p. 461.)

La vie de Michel Le Nobletz attribuée au P. Maunoir

(Réponse à la question 198)

M. FERDINAND RENAUD a publié, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* — livraison novembre-décembre 1949 — des aperçus parfois très personnels sur les différentes biographies du Vénérable Dom Michel Le Nobletz.

Ce qu'il dit de l'une d'entre elles a retenu l'attention de beaucoup de lecteurs et a suggéré pas mal de réflexions. Qu'on veuille bien nous permettre d'en exposer quelques-unes.

Il s'agit de la *Vie de Monsieur Le Nobletz, prestre missionnaire, contenant l'idée d'un parfait prestre séculier*, venue jusqu'à nous par un manuscrit dit de Lesneven, qui ne porte ni date ni nom d'auteur, propriété de la famille de Kerdanet, et qui n'est lui-même qu'une copie d'un texte introuvable.

Peut-on prudemment affirmer que ce texte original est l'œuvre du P. Maunoir ? Telle est la question.

Deux réponses s'offrent à nous. L'une toute récente, celle de M. Ferdinand Renaud : il est impossible de savoir qui est l'auteur de ce texte ; mais l'attribution qui en est faite au P. Maunoir « nous semble parfaitement gratuite et même tout à fait invraisemblable ». L'autre, celle retenue jusqu'ici par l'ensemble des critiques et particulièrement par le P. Séjourné : « à n'en pas douter, la Vie de Dom Michel Le Nobletz est l'œuvre du P. Maunoir ». De ces deux opinions, laquelle est la plus satisfaisante ?

Nous dirons dans les lignes qui suivent : 1° qu'aucune raison n'est apportée qui rende invraisemblable l'attribution de la Vie de Dom Michel au P. Maunoir ; et 2° que de nombreuses raisons semblent exiger que le P. Maunoir soit l'auteur de cette vie.

Mais pour que, adversaires, nous arrivions à nous comprendre et finalement, peut-être, à nous entendre, il semble nécessaire de convenir : 1° que le manuscrit de Lesneven n'est qu'une copie ; et 2° qu'il reproduit fidèlement l'original. Y aurait-il chez M. Renaud quelque hésitation à admettre ces deux points ? Voyez son article p. 464. « D'où vient cette œuvre ? Quel est son auteur ? Nous n'en savons rien puisqu'il ne nous est même pas possible d'établir sa correspondance avec l'ouvrage primitif dont le manuscrit n'est vraisemblablement qu'une copie. »

Cette remarque faite, entrons dans le débat.

Cette affirmation est l'inexactitude même; et je le prouve. Le pape Pie IX, le 21 janvier 1875, promulgua un décret autorisant l'Introduction de la Cause de Béatification du P. Maunoir, mais avec cette Clause : « Défense expresse d'aborder la question de l'héroïcité des Vertus du Serviteur de Dieu avant d'avoir rassemblé et examiné ses écrits » (*Historia Cause*, p. 72). Or, les écrits, au nombre desquels se trouve la Vie de Dom Michel, étaient rassemblés au moins à la fin de 1889, puisque, le 21 décembre 1889, on en commençait le Procès qui devait se terminer le 14 juin 1890, dans la chapelle du palais épiscopal de Mgr Lamarche, évêque de Quimper.

Les juges du Procès des écrits Maunoir (1889-1890) se sont donc prononcés officiellement : ils ont admis que la Vie de Dom Michel était bien l'œuvre du P. Maunoir. Et donc l'état civil lui a été donné *indépendamment* du P. Séjourné. Dire le contraire est une erreur; et affirmer que cet état civil date de 1895 est une autre erreur, puisque, dès 1890, il était communiqué à Rome.

d) *L'opinion de M. de Kerdanet.*

« L'érudit M. de Kerdanet... se garde bien d'attribuer le manuscrit à celui-ci [Maunoir]. Il n'en fait même pas la supposition et se contente d'indiquer qu'il est « des plus précieux » (art. p. 462).

En bonne logique, que conclure de ce fait que M. de Kerdanet n'attribue pas le manuscrit au P. Maunoir? Rien du tout. Il ne l'attribue à aucun autre auteur. Il n'émet aucune hypothèse. Mais l'attention à part qu'il lui accorde est bien suggestive, croyons-nous. A ses yeux, le manuscrit qu'il possède (et qui n'est qu'une copie) est « des plus précieux »; il est « à conserver dans sa famille » (art. p. 461). Aurait-il employé ces termes s'il avait pensé que, au fond, sa famille, en gardant ce document, ne posséderait qu'une assez mauvaise copie du P. Verjus, avec, ici ou là, une quelconque « addition à un texte primitif dans lequel elle s'encadre mal »? (art. p. 464). Non, certes, ce ne pouvait être là l'opinion de M. de Kerdanet. Ce manuscrit « des plus précieux » était pour lui plus que l'œuvre d'un amateur en mal de transcription, assez patient pour copier des centaines de pages, mais ne remarquant pas, lorsqu'il s'écartait des phrases qu'il avait sous les yeux, que sa prose était loin de valoir celle qu'il négligeait.

M. Renaud a opté pour cette manière de voir. Libre à lui.

e) *Le manuscrit est de 1681.*

« La vie en question d'ailleurs peut être datée : le P. Séjourné le reconnaît lui-même; elle est de quarante ans après 1641, c'est-à-dire de 1681, quinze ans après la publication de celle du P. Verjus. » (Art. p. 462.)

Cette indication de la date 1681 a une importance particulière pour la thèse de M. Renaud qui veut à tout prix que la vie manuscrite ne soit, en somme, qu'une reproduction assez banale de l'ouvrage du P. Verjus.

S'il était prouvé que le manuscrit est de 1681, la cause serait jugée. Mais, hélas !

Au chapitre « dix-neufiesme » de la vie manuscrite, p. 433, l'auteur a bien écrit : « Il y a quarante ans que dans toutes les maisons, sur les rues et aux champs, on n'entend autres chansons que ces louanges de

Dieu... », faisant allusion à la mission donnée à Douarnenez, en 1641. Il écrit donc cette note en 1681. Mais il ne s'ensuit pas qu'il compose son ouvrage — sa Vie de Dom Michel — en 1681. Si l'on admet que l'auteur de la Vie est le P. Maunoir, tous comprendront qu'il ait ajouté quelques lignes à son œuvre déjà rédigée, signalant avec complaisance les fruits d'une mission datant de quarante ans. C'est très humain, cela.

Quant à dire que le P. Séjourné reconnaît 1681 comme date de la composition du manuscrit, ce n'est pas sérieux. Lisez (Séjourné, II, p. 225) : « Une allusion [de Maunoir] nous fait clairement entendre qu'il la retouchait [la vie de Dom Michel] encore en 1680 (*sic*) et qu'il ne perdait pas l'espoir de la publier lui-même. » Retoucher n'est pas composer.

L'examen de l'article de M. Renaud pourrait se prolonger, mais nous croyons en avoir signalé les points les plus saillants, et il semble qu'en parfaite loyauté, tout lecteur est en droit de conclure avec assurance : aucune raison n'est apportée qui rende invraisemblable l'attribution de la Vie de Dom Michel au P. Maunoir, car l'histoire du manuscrit de Lesneven ne dit absolument rien de l'original qui seul est en jeu : le P. Maunoir a eu, certes, le temps (quatorze ans) de composer la vie manuscrite et de la remettre entre les mains du P. Verjus avant que celui-ci eût édité son ouvrage; « l'état civil » du manuscrit n'a pas été donné par le P. Séjourné et il remonte au-delà de 1895; M. de Kerdanet ne dit rien de la question en litige; le manuscrit a très bien pu être retouché en 1681, bien que rédigé des années et des années auparavant.

Essayons maintenant de montrer que l'attribution du manuscrit au P. Maunoir repose sur un fondement solide.

II

RAISONS QUI SEMBLENT EXIGER QUE LE P. MAUNOIR SOIT L'AUTEUR DE LA VIE DE DOM MICHEL LE NOBLETZ

Nous serions porté à croire que M. Renaud a négligé un peu plus qu'il ne fallait de se pencher sur la source capitale des renseignements et de l'interroger : il a pensé, écrit, sans être suffisamment soutenu et guidé par le texte lui-même du manuscrit qui pouvait le renseigner sur son origine.

Une lecture attentive y relève en effet des attitudes, des réflexions, des particularités, et même des états d'âme qui ne conviennent qu'à une seule personne; d'autre part, on y rencontre tout un ensemble de signalements très caractéristiques, une manière de s'exprimer qui s'apparente avec d'autres écrits signés, des observations qui n'ont pu être faites que par cette seule même personne; enfin, certains indices éliminent telle ou telle autre auxquelles on a pu d'abord penser.

Le P. Séjourné a fait ce travail de recherches et nous en livre le résultat dans la notice placée en tête de la copie du manuscrit de Lesneven qu'il a faite de sa propre main. Nous ne pouvons mieux faire que de le citer textuellement.

Après avoir brièvement rappelé comment se situe le document en

question, il dit (et M. Renaud connaît certainement cette notice, bien qu'il ne l'ait pas signalée) :

« Ce manuscrit n'est point un autographe, mais une copie de diverses mains et qui semble être de la moitié du xviii^e siècle. On en connaissait depuis longtemps l'existence et je l'avais vu moi-même à Lesneven en 1887, mais ce n'est que depuis que s'instruisent les causes de Dom Michel Le Nobletz et du Vén. P. Maunoir qu'on a permis d'en tirer des copies.

« Le manuscrit est anonyme, mais, à n'en pas douter, il est l'ouvrage du Vén. Julien Maunoir, qui se trouve ainsi avoir été le premier historien de Dom Michel Le Nobletz.

Voici les raisons qui le prouvent :

1^o L'auteur est un jésuite, puisque chaque fois qu'il a l'occasion de parler de la C^{ie} de Jésus il l'appelle notre Compagnie ;

2^o Son récit, surtout celui des missions de la Basse-Bretagne de 1640 à 1652, est très circonstancié et dénote un témoin oculaire. Sa parfaite conformité avec le Journal latin des Missions du Vén. P. Maunoir fait penser à l'identité d'origine ;

3^o L'auteur a vécu dans la familiarité de son héros comme le prouvent ces locutions : « le P. Michel me dit un jour », p. 143. « J'ai appris de son frère » (il parlait de Marguerite Le Nobletz), p. 208-209. « Je ne mettrai rien que je n'ai lu écrit de sa propre main », p. 280, etc., etc.

4^o L'auteur savait le breton, et le montre en recourant à cette langue un certain nombre de fois :

5^o Non seulement l'auteur a écrit avec la piété et la simplicité qu'on remarque dans les écrits connus du Vén. P. Maunoir, mais la nature de la composition est la même. Ce sont des répétitions et des redites assez multipliées, des inversions de faits assez fréquentes, c'est le même style, ce sont les mêmes phrases sans fin, souvent les mêmes expressions : « j'aurais oublié de dire », p. 300. « Il est à naître qui ait vu un seul huguenot natif de cet évêché », p. 220.

6^o Nul si ce n'est le Vén. P. Maunoir n'a pu parler comme le fait l'auteur des sentiments intérieurs de Dom Michel, p. () (sic), des sentiments intimes du P. Maunoir et des événements qui touchent sa vie privée ;

7^o Chose étrange, l'auteur a consacré la moitié de son travail à mettre sur le compte de Dom Michel Le Nobletz les fruits de salut produits par les missions du Vén. P. Maunoir.

De tout cela résulte une sorte de certitude morale que l'auteur anonyme de la vie de M. Le Nobletz n'est autre que son successeur, c'est-à-dire le Vén. P. Maunoir.

L'auteur ne peut être le P. Pierre Bernard, de la C^{ie} de Jésus, premier compagnon d'apostolat du Vén. P. Maunoir et grand ami de Dom Michel, puisqu'il est mort en 1654 et que le récit anonyme se prolonge jusqu'en 1664.

Ce n'est pas non plus le P. Verjus (de S. André) auteur de la vie imprimée de Dom Michel et esquissant un premier essai de Dom Michel, car il déclara n'avoir pas connu M. Le Nobletz.

Serait-ce quelque ecclésiastique séculier ? On n'en connaît pas qui ait vécu assez longtemps dans l'intimité de Dom Michel pour pouvoir reproduire tout ce qui est raconté dans le manuscrit.

Enfin le fait annoncé par l'auteur anonyme qu'il a écrit la vie de Dom Michel Le Nobletz sur les documents recueillis par le tribunal chargé de l'enquête sur ses miracles, tribunal dont le Vén. P. Maunoir était membre, attire naturellement l'attention sur le Vén. quand il s'agit de fixer l'auteur de la vie manuscrite.

Il est très certain, en effet, que la vie manuscrite a servi de base à la vie publiée par le P. Verjus qui le suit pas à pas et semble en bien des passages n'avoir fait autre chose que de donner à la première une forme plus littéraire.

Malheureusement le manuscrit autographe n'a pas été retrouvé. Le sera-t-il

jamais ? Ces preuves, empruntées en partie à une lettre de M. Mengant, recteur de Locmaria-Plouzané, ancien professeur au Grand Séminaire de Quimper (5 février 1890), en partie aussi le résultat des études que j'ai faites du manuscrit et des autres ouvrages du P. Maunoir, ont été pour la plupart apportées au Tribunal constitué pour l'instruction au Processus diligentiarum.

Quimper 19 juillet 1890. Signé Xav. Aug. Séjourné s. j., Vice-Postulateur de la Cause du Vén. P. Maunoir. »

Voilà la question traitée à fond, examinée sous ses angles divers ; et il semble difficile d'échapper à la conclusion qui est proposée parce que les raisonnements qui l'établissent reposent sur le texte du manuscrit ; ils forment un tout ; leur convergence nous éclaire et montre le P. Maunoir de préférence à tout autre.

Avec le P. Séjourné, avec M. Mengant, avec les juges du Tribunal de 1889-1890, avec MM. les chanoines Pérennès et Kerbiriou, tous deux très au courant de l'histoire religieuse du Finistère au xviii^e siècle, nous admettons donc que le P. Maunoir est l'auteur de la « Vie de Monsieur Le Nobletz, prestre missionnaire ». Certitude morale très solidement fondée.



Nous aurions souhaité terminer ici nos remarques ; mais M. Renaud nous attire, à notre grande surprise, sur un autre terrain. Lui-même l'a abordé, textes en main, cette fois. Deux textes qui vont prouver, révélation inattendue, la déloyauté du P. Séjourné historien ! Voyez la manœuvre de ce Père. Pour se tirer d'affaire et assurer le triomphe de ses idées préconçues, il a vraiment des « procédés décisifs » : il n'hésite pas à fausser une citation et à inventer une histoire. A preuve donc, deux textes : l'un, du manuscrit de Lesneven ; l'autre, du P. Séjourné lui-même. Votre opinion sera faite quand vous les aurez comparés, en vous rappelant bien que le P. Séjourné prétend reproduire le manuscrit.

MANUSCRIT. « Notre Seigneur lui fit connaître [au P. Maunoir] qu'il retournerait en Basse-Bretagne pour aller en mission. Et pour confirmer sa vocation, quelques jours après, il s'imaginait en dormant qu'il portait sur ses épaules un paysan de Cornouaille. » (Vie manuscrite, p. 463 et article, p. 463.)

SÉJOURNÉ... « J'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portait sur mes épaules un paysan de Cornouaille. On le reconnaissait facilement à son petit bonnet de laine rouge, à son bragou braz et jusqu'à ses guêtres boutonnées et tous les autres détails du costume breton. » (I, p. 58 et article p. 463.)

(Nous pourrions faire remarquer à M. Renaud qu'il a omis quelques mots du texte original du manuscrit dans sa transcription ; mais passons.)

Il explique : remplacer la troisième personne « il » (il retournerait, il s'imaginait, il portait) par la première personne « je » (j'eus un songe, je portais), c'est commettre un faux : « La citation est fautive. » Et ici, le faussaire — le P. Séjourné — aggrave son cas. Emporté par son imagination, il forge une histoire de bonnet rouge et de culotte bouffante (bragou braz). Ce bonnet, ce bragou, il n'en est pas question dans le manuscrit. Ils sont fabriqués de toutes pièces, c'est le cas de le dire. Le P. Séjourné a menti, puisque mentir, c'est dire ce que l'on sait être faux dans le but de tromper.

Expédients inqualifiables. Et M. Renaud de prononcer gravement : « C'est dommage pour la réputation d'historien du P. Séjourné » (art.

p. 463). « Le P. Séjourné aurait dû contrôler son imagination, à défaut de ses sources dont il use avec tant de désinvolture » (art. p. 463). Il s'indigne de ces « procédés » si « décisifs » qu'ils puissent être pour faire adopter une opinion.

Nous aussi, indignons-nous en présence de la fausseté et du mensonge; mais, avant de nous laisser gagner par le mépris et la pitié dédaigneuse, allons aux sources, voyons les textes.

Que nous disent-ils? L'imprudence de M. Renaud, une sérieuse imprudence. C'est lui qui se trouve en défaut et ses accusations sentencieuses tombent dans le vide.

Je le prouve. Voyez Séjourné I, p. 58, note 2 : une première référence à la vie manuscrite; et une deuxième référence au *Journal latin des Missions*, p. 14. M. Renaud n'a pas tenu compte de cette seconde référence. Omission vraiment regrettable et dommageable.

Pour lui faciliter son examen de conscience et pour éclairer le lecteur, nous allons mettre en regard le texte même du *Journal Latin* et le texte du P. Séjourné.

JOURNAL LATIN

Dum ex hoc morbo decumberem somniabam impositum humeris Cornubiensis hujus dioceseos rusticum, cum galeriolo suo rubro et caetera indutum more illorum qui rura nostra incolant.

SÉJOURNÉ

« J'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portais sur mes épaules un paysan de Cornouaille. On le reconnaissait facilement à son petit bonnet de laine rouge, à son bragou braz et jusqu'à ses guêtres boutonnées et tous les autres détails du costume breton.

Chacun le voit : le texte latin a simplement été traduit. Le P. Séjourné en donnait la référence. Nous y trouvons la première personne (decumberem, somniabam), Séjourné n'a donc pas fait de citation fautive. Nous y voyons le bonnet rouge (cum galeriolo suo rubro). Séjourné n'est donc pas un menteur.

Mais le bragou? Avouons qu'il reste modestement voilé sous l'appellation générale « et caetera indutum more illorum qui rura nostra incolant ». Mais il y est certainement. Pour s'en convaincre, il n'est que de consulter O. L. Aubert. *Les costumes bretons, leur histoire...* (St-Brieuc) :

« Le petit bonnet rouge, le brazon braz et les guêtres boutonnées... caractérisent le vêtement ordinaire des campagnes à cette époque (XVII^e siècle). Vêtement qui demeura immuable jusqu'à la Révolution... » (p. 16). « Il existe en Bretagne de nombreux groupes représentant saint Yves entre le riche et le pauvre... Le pauvre porte le bragou ». (p. 17).

Or, nombre de ces statues sont des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

Terminons. Séjourné est donc véridique. Son procédé? Aller au document, l'interroger toujours, par la critique interne l'exploiter objectivement, montrer les perspectives qui en surgissent et se déploient dans la lumière. Ce procédé est décisif, en effet.

M. Renaud fera paraître bientôt, sans doute, une vie du Vénéral Dom Michel Le Nobletz. Nous y applaudissons d'avance, sûrs d'y retrouver ce procédé, le seul décisif.

Emile LE PROVOST.

Gobineau et la Bretagne

(réponse à la question 219)

I

NÉ en 1816, près de Paris, Arthur de Gobineau a été élevé en France jusqu'à 14 ans. En 1830 sa mère et son précepteur l'emmènent en Suisse où il entre au collège de Brienne où les cours étaient faits en allemand et où il prend goût aux langues orientales. En 1832, son père le fait venir à Lorient où, sous sa direction, il continue ses études orientales mais où il étudie aussi, nous dit-on, les coutumes celtiques et l'histoire de l'Armorique. Mais en 1835 il repart pour Paris.

Il s'est intéressé aux questions régionalistes puisque, en 1848, il fonde la *Revue Provinciale* avec Louis de Kergorlay et y écrit des articles sur la Décentralisation. En 1911, Tancrede de Visan a publié sur lui dans la *Revue Bleue* un article intitulé *Un ancêtre du régionalisme : le comte de Gobineau* (26 août).

Sur les points de contact entre Renan et Gobineau, je relève plusieurs faits dans sa bibliographie. En 1922 (21 juillet), dans la *Revue de la Semaine*, Jacques de Lacrételle écrit un article sur Renan et Gobineau. Autre article le même jour dans le *Temps*, par Paul Sunday : Renan et Gobineau ; le 26 juillet, une note anonyme dans *l'Œuvre* : Renan s'est-il inspiré de Gobineau ?

En 1922, Tancrede de Visan publie encore dans la *Revue du Lyonnais* un article sur Gobineau, précurseur du régionalisme. Ce que je ne vois pas, c'est d'article sur Gobineau et la Bretagne. Peut-être trouverait-on quelque chose dans la conférence qu'Alphonse de Chateaubriand a prononcée à Nantes sur Gobineau en février 1925 ; il en a fait une autre en 1926 sur Gobineau à Versailles.

M. K.

II

ON publie en ce moment dans *La Table Ronde* la correspondance inédite de Gobineau à son amie la comtesse de la Tour. Il m'a paru intéressant de vous découper un passage curieux où l'on voit la tendance germanique de Gobineau et qui nous

apprend aussi le cas qu'il faisait de La Villemarqué. C'est à la page 59 de *La Table Ronde* de Mai 1950 qu'on peut lire à la date du 10 Août 1876 :

« Si vous lisez les histoires de La Table Ronde, je vous avertis qu'il y faut distinguer. D'abord, il y a deux éditeurs dont l'un, Paulin Paris, est un imbécile pompeux (1) et l'autre, La Villemarqué, un imbécile prétentieux (2). Ensuite les plus anciens récits viennent des moines qui ont accommodé d'une manière pieuse et à leur point de vue, édifiante, les récits de Joseph d'Armathie et les prophéties de Merlin. C'est ennuyeux à périr. Mais, je crois, venu de source celtique. Ce qui est vraiment admirable, c'est ce qui n'est plus celtique du tout, mais purement chevaleresque, les histoires de Gauvain, de Lancelot du Lac, de Geneviève, etc... Alors tout cela est charmant. Par où commencez-vous ? Par Merlin. Cela vous ennuiera sûrement. Tâchez d'arriver vite à la partie chevaleresque, germanique, vraiment neuve et vivante. Edifiante, beaucoup moins ».

Godineau connaissait donc, sans l'apprécier, l'œuvre d'Hersart de la Villemarqué.

H. LE POSTIC.

III

AYANT étudié Gobineau, je n'ai pas constaté chez lui de « nationalisme » breton. Il me semble que son père a « chouanné » en Bretagne.

D.

IV

En 1847, Gobineau était à Redon d'où il envoya au *Journal des Débats* une série d'études, « Octave et Marguerite », qui parurent en feuilleton du 22 octobre au 23 décembre 1847. (Ces articles furent réunis en trois volumes édités à Bruxelles sous le titre de *Ternove* (1847). La librairie Perrin le réédita en 1921).

BIBLIO.

(1) Ce membre de l'Institut, professeur de langue et de littérature du Moyen Âge au Collège de France, avait publié en 1868 *Merlin. Arius* (2^e vol. des *Romans de la Table Ronde*). C'était le père de Gaston Paris.

(2) En 1861, de La Villemarqué avait fait paraître *Myrdhin ou l'enchanteur Merlin*. La même année il publiait *Les Romans de la Table Ronde*.



Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

230. — LE GUI.

a) Les Gaulois attribuaient au gui du chêne des vertus thérapeutiques extraordinaires. Quelles en étaient les propriétés ?

b) Où y a-t-il en Bretagne des chênes sur lesquels pousse le gui ?

c) A quel moment de l'année, à quel jour, à quelle heure, devait être faite la cueillette du gui par les druides ?

d) En dehors du pommier et du peuplier sur lesquels le gui pousse communément, y a-t-il d'autres espèces d'arbres sur lesquels vous avez pu voir du gui ? Où ?

e) Le gui du pommier, le gui du peuplier ont-ils des propriétés thérapeutiques ? Lesquelles ? (feuilles ? baies ?) Dans quelles préparations sont-ils employés ?

YEZOU.

231. — DEUX EXPLORATEURS BRETONS DU XIX^e SIÈCLE.

Que sait-on sur :

1° *Lambert*, compagnon de l'aventurier organisateur de Laborde à Madagascar, longtemps avant la conquête ?

2° *Leray*, qui aurait fondé Addis-Abéba ? J'ai appris ceci incidemment, sans autres renseignements ; la ville sus-nommée ne remonte qu'au siècle dernier. N'y aurait-il pas là un rapport avec les voyages en ces régions du fameux Guillaume Lejean ?

LERAY.

232. — LES AMOURS DE HOICHE A VANNES.

Dans la préface écrite par Henry Céard à l'ouvrage d'A. Lanne : *Le Mystère de Quiberon, 1794-1795*, on lit : « A Vannes (durant les événements de Quiberon), dans une maison point ignorée, Hoiche entretenait commerce de galanterie avec une Chouanne : une espionne, disent les uns, sa maîtresse, disent les autres. »

Quelqu'un pourrait-il nous donner des précisions à ce sujet ?

R. MAURICE.

233. — UN AVARE RENNAIS.

Quel est l'auteur des vers suivants et à quelle personne se rapportent-ils?

*Cy-gît Jean-Pierre Parmelan (ou Trentenian?)
Le plus avare homme de Rennes,
Il mourut tout exprès le dernier jour de l'an,
De peur de donner des étrennes.*

Ces vers figurent sur un cours manuscrit de poésie de la fin du XVIII^e siècle (sans indication d'origine). Un autre du collège de Vannes (vers 1820) donne cette variante :

*Le plus avare homme de Rennes
Repose sous ce marbre blanc.
Il est mort...*

D.

134. — GEORGE SAND ET LA BRETAGNE.

Je crois me souvenir avoir lu autrefois qu'un écrivain breton serait à la base de la vocation littéraire de G. Sand. Un fureteur pourrait-il dire ce qu'il en est?
Jeanne S. (Nantes).

235. — ORIGINE DES MOUSTIQUES EN BRETAGNE.

Brelon n'ayant jamais quitté le pays avant 1928, j'ignorais, avant de venir aux colonies, ce que pouvaient être les moustiques dont j'ai, depuis, fait la connaissance!

Mais, à deux permissions, en 1936 et en 1946, j'ai été désagréablement surpris de trouver des moustiques en Basse-Bretagne. Cette invasion ne serait-elle pas récente? Y a-t-il eu des observations qui confirmeraient mon sentiment que la Bretagne n'avait pas de moustiques il y a vingt, vingt-cinq ans?
Un Colonial.

236. — LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE DES CHATEAUX DE BRETAGNE.

Sous ce titre, Turquety a publié dans la *Gazette de France* (du 15 mars 1839 au 19 septembre 1841) une suite d'articles où il y a peut-être des pages à sortir de l'oubli.

Un fureteur parisien ne voudrait-il pas voir? Une Rennaise.

237. — LA BRETAGNE... DE L'ESPAGNE.

Stock vient de publier la traduction d'un roman espagnol où on lit : *C'est un vin d'Espagne et du fameux! Le proverbe indien dit vrai : « Le vin, la femme, la Bretagne de l'Espagne. »* Que peut bien signifier ce proverbe indien?
Paul Roué.

238. — QUEVAISÉ.

Quelle est la signification du mot « quevaisé »? En quoi consiste cet usage? Quelle a été son extension?
CHRAC'H.

239. — NOTRE-DAME DES NEIGES.

A-t-il existé et existe-t-il encore en Bretagne des sanctuaires dédiés à Notre-Dame-des-Neiges? Donner des précisions, s'il est possible.
CHRAC'H.

240. — NAPOLEON I^{er} A BELLE-ISLE.

Dans les *Cahiers de Sainte-Hélène* du général Bertrand qui ont récemment paru, je lis qu'en 1821, il aurait été question de transférer à Belle-Isle-en-Mer le prisonnier de Sainte-Hélène. Dans une note (p. 220), l'éditeur M. Fleuriot de Langlé, dit que les bruits d'un transfert à Malte ou à Belle-Isle avaient été publiés par les gazettes.

Saurait-on quelque chose à ce sujet?

Lieutenant P.

241. — MARIAGE ET TRADITIONS.

A Plouguer, Cléden-Poher, Saint-Hernin, Kergloff, Landeleau, Plounevezel (région de Carhaix), il est d'usage d'allumer de feux de joie, à l'extrémité d'un bâton, à la sortie de l'église, lors des mariages, ainsi que tout le long de la route qui mène à l'auberge où a lieu le repas. Enfants et vieillards qui allument le feu reçoivent pièces et billets des invités. Cette coutume est-elle particulière au Poher?
G.-M. THOMAS.

242. — LE « GRAND COUREUR ».

Le navire qui fait l'objet de cette chanson de bord bien connue (« La frégate *Le Grand-Coureur* est un navire de malheur; quand il se met en campagne pour aller chasser l'Anglais... Il est parti de Lorient, etc. ») a-t-il réellement existé? L'histoire en question repose-t-elle sur des documents authentiques ou seulement sur une tradition? Jégou signale dans son relevé des corsaires lorientais sous la Révolution un navire « Le Coureur » de Lorient; armateurs Duval jeune et Lavallée, de Brest. Il semble que la chanson se rapporte à ce navire, puisque sa prise est une des plus faibles de tous les corsaires cités. Mais Jégou (*Bulletin de la Société Géographique de Lorient*, 1890, p. 166) ne donne pas ses sources.
DEBAUVE.

RÉPONSES

8. — BIGOUDEN.

Il a été question de ce mot, à diverses reprises, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* (t. I, pp. 155, 235, 315).

Jusqu'ici, aucune définition étymologique sérieuse n'a été donnée de ce terme. Sans nous arrêter au sens proposé par Hyacinthe Le Carquet dans son *Etude ethnographique sur les Bigoudens*, nous pouvons déclarer que nous n'avons jamais rencontré ce mot dans les inventaires après décès établis dans plusieurs paroisses des cantons actuels de Pont-l'Abbé et de Plogastel-St-Germain.

Mais récemment, en consultant les registres d'insinuations du présidial de Quimper, nous avons lu dans un acte de vente dressé par des notaires du Pont (Pont-l'Abbé), le 24 juin 1633 : « ont comparu Noble homme Pierre Furié, sieur de Lesmeny... d'une part, et Math. Volant... iceluy Volant, tuteur et garde des enfants mineurs de feu honorable homme Jan Keryllouen dit Bigoudelen, et D^{ne} Catherine Provost, sa femme... demeurant au village de Kerougar en la paroisse de Plomeur... »

Bigoudelen est ici employé comme surnom ou sobriquet donné à un particulier pour le différencier d'individus de même nom (c'est assez commun dans les actes de cette époque).

Bigouden ne serait-il pas une contraction de Bigoudelen? Mais cette hypothèse ne nous avance guère. Quelle est l'étymologie de Bigoudelen? Nous laissons aux philologues le soin d'en discuter.

Daniel BERNARD.

144. — BRETON BRETONNANT.

Voici un texte en vieux français antérieur à 1344, dans lequel l'expression se trouve utilisée et... expliquée :

« Li Rois (Charlemaigne) assambla ses otez pour ostoyer en Bretagne la petite : Si veullent acumdire el endroit que celle gent retienent encore la langue des anciens Bretons, quand li Englois qui d'une partie de la Salsaigne vindrent qui a pour nom Angle orent la Grande Bretagne pour prix (...) lors s'enfult une partie de la gent du pays, la mer passerent et vindrent habiter es dernières parties de la France (...) par devers occident, et celle gent sont ore celle qui sont appelle Breton-Bretonnant (...) ».

Chronique de Saint-Denis, dans le Recueil des Historiens de France, t. V, p. 24.

(Traduction) : Le roi assambla ses armées pour guerroyer en petite Bretagne. On désigne ainsi l'endroit où le peuple conserve encore la langue des anciens Bretons, quand les Anglais, qui vinrent d'une partie de la Saxonie ayant pour nom Angle, surent la Grande-Bretagne en partage (...) lors s'enfuit une partie des gens du pays qui vinrent habiter aux limites extrêmes de la France, et ces gens sont ceux qui sont encore appelle Bretons-Bretonnants.

Un professeur.

185. — FOLKLORE DES RELEVAILLES.

Dans le si curieux ouvrage intitulé TRISTAN LE VOYAGEUR, ou la France au XIV^e siècle, par M. de Marchangy, 6 vols. in-12, Paris, Urbain Canel, MDUCCXV, dont le t. II est en partie consacré à la Bretagne, on lit ceci, pp. 57-58 de ce tome :

« C'est la coutume que, quarante jours après ses couches, la femme aille à l'église, accompagnée de la sage-femme, remercier de son heureuse délivrance le Dieu des Joles et des douleurs. Cette dévotion touchante est quelquefois chargée de pratiques blâmées par les statuts synodaux. Le peuple croit que lorsque la femme accouchée ne soit purifiée par la cérémonie des relevailles, et qu'elle n'ait baisé trois fois l'autel après y avoir déposé un clerge et un gâteau, elle est incapable de vaquer aux soins du ménage et ne peut même pas toucher l'eau bénite du bout du doigt. Quelques-uns vont même jusqu'à croire que dans l'intervalle de ses couches à ses relevailles la femme devient juive, et ne cesse de l'être que lorsqu'elle est purifiée. »

« Si une femme meurt en couches, on se persuade que la sage-femme peut se présenter à l'église et se faire relever à sa place. Il y a même, dit-on, des endroits où la femme quoique morte, est menée faire ses relevailles, et l'on répète sur son cercueil des prières qui font allusion au bonheur qu'elle eut de transmettre la vie que cet être sublime et généreux n'a pas su garder lui-même. »

Ce texte est accompagné de trois renvois dont deux intéressent le tome second de l'Histoire des Superstitions de Thiers, Livre I, chap. II. Le troisième se réfère aux Rituels d'Angers, de Rouen, de Chartres, de Meaux, en 1626 : III, de Bened. mutier, post part.

Ces références indiquent que les pratiques entourant la formalité des relevailles en Bretagne devaient être courantes, avec des variantes plus ou moins curieuses, dans d'autres provinces ou dans d'autres pays. Il est d'ailleurs très rare de trouver des pratiques ou des croyances particulières, et qui l'ont toujours été, dans une localité ou une région déterminées. Il en est d'elles comme de la plupart des êtres vivants : elles sont sujettes à se déplacer et à disparaître. Et le fait qu'on ne les relève plus que dans tel endroit ne signifie pas nécessairement qu'elles y ont existé de tout temps, qu'elles y sont nées et qu'elles n'ont jamais eu cours ailleurs. E. GOURVILLE.

186. — LOUIS GILLET ET LA BRETAGNE.

Le Sillon du 25 décembre 1901 renferme un poème de L. Gillet, La Tour d'Armor, qui est une traduction de Tour aux Armor du Barzaz-Breiz. Les dates montrent bien que ces strophes furent composées à Lesneven.

A signaler que Louis Gillet donnait, dans les Cahiers de la Quinzaine (de Péguy) de décembre 1902, La Tour d'Amour. Ne serait-ce pas la même œuvre ? Il me semble que la Tour d'Armor est le premier écrit publié par Louis Gillet.

Un vieil Universitaire silloniste.

208. — LE PHARE DE L'ÎLE DUMET.

1^o Au congrès de l'Association Bretonne à la Roche-Bernard, le comte de Palys dit : « Cet archipel de petits îlots qui se trouvent en face de cette embouchure (La Vilaine), était un refuge assuré pour les pirates normands, ou autres qui s'aventuraient dans ces parages, et un mémoire inédit du XVIII^e siècle (Archives du château de Clazay cite principalement les « deux îles d'un mouillage excellent qui contiennent la petite île Dumet, où en temps de guerre les corsaires normands viennent attendre leur proie au sortir de la Vilaine ». A quelle époque avait été construit pour la première fois le fort dont les fondations subsistent en bon état en 1790 ? Le fait

est qu'il fut détruit par les Anglais pendant la guerre de 1782, mais, vu son utilité, il fut de suite question de le reconstruire ».

2^o Ogée : Isle-du-Met. « Le roi y fit construire en 1755, une forteresse où il fut mis une garnison ».

3^o Les Continuateurs d'Ogée reproduisent un passage de : « Voyage dans la Loire-Inférieure par Ed. Richer » où il est dit :

« Dans la partie la plus élevée de l'île sont les restes circulaires d'une citadelle nommée Fort-de-Ré, qui a été bombardée et détruite par les Anglais. Les murailles, encore intactes à l'extérieur n'offrent d'autres jours que les meurtrières. Cette espèce de tour a 50 pieds environ de diamètre et les murs ont un pied et demi d'épaisseur. Au-dessous à l'ouest est un caveau qui servait de poudrière. En 1803 cette île fut armée pendant un an... à côté du fort sont les restes d'un corps de garde. »

Conclusion : il n'y a pas eu de phare à l'île Dumet. Jean BEAUFLOT.

203. — SAINTS MÉTÉOROLOGUES.

1^o Il s'agit sans doute de saint Mollien ou Mellon qui a une chapelle dans la paroisse de Plogoff (Fin.).

2^o Les Saints bretons invoqués dans les calamités publiques sont : saint Patern (principalement dans les temps de sécheresse) ; saint Amand, saint Brieuc, saint Cleux, saint Emilion, saint Félix, saint Guénael, saint Guillaume, saint Malo, saint Melaine, saint Paul-de-Léon, etc...

3^o A Plounezvez-Quintin (C.-du-N.), en temps de sécheresse, la procession va à Notre-Dame de Ruellou demander de la pluie. En 1879, à peine la procession de retour, il se mit à pleuvoir à verse. Les eaux du Blavet emportèrent la chaussée d'un étang et un moulin. J. BEAUFLOT.

214. — LES MUTINÉS DE GLOMEL.

Ce n'est pas sous le premier empire que se produisirent ces mutineries.

Voici ce que M. Gauthier, agrégé de l'Université, écrit dans sa thèse à propos du canal de Nantes à Brest, qui « commencé en 1806, fut livré en grande partie à la navigation en 1833-1834. En 1842, il était en service d'un bout à l'autre. (Marcel Gauthier, La Bretagne centrale, p. 231-232).

A propos de la section de Glomel, où l'ouverture d'une immense tranchée fut confiée, en 1825, après adjudication, à Charles Beslay, de Dinan, M. Bellet raconte, dans le Journal de Pontivy (n^o du 29 avril 1928), la mutinerie qui éclata, à la fin de juillet 1830, non loin de Glomel, au camp, dans lequel vivaient des militaires condamnés aux travaux publics, que l'entrepreneur était tenu d'employer, conformément au cahier des charges.

Lire, également, Mes Souvenirs, par Charles Beslay, ancien député, ancien représentant du peuple, doyen d'âge de la Commune de Paris en 1871, et délégué à la Banque de France, 2^e édition, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874.

Eugène COMAUX.

215. — O. PRADÈRE.

Fils de M. Antoine Dupuy, décédé doyen de la Faculté des Lettres de Rennes et qui a laissé sur la Bretagne une œuvre historique assez importante, je sais que mon père a parfaitement connu Pradère pendant les 15 ans qu'il a passés au lycée de Brest comme professeur d'histoire.

En 1889, M. O. Pradère envoyait à mon père un ouvrage très documenté : « Brest, son château, son port, sa rade et ses environs ». Voici la liste, relevée d'après cet ouvrage, des œuvres de M. O. Pradère :

1^o Souvenirs et esquisses pittoresques d'Amélie-les-Bains, in-8^o (1878, Paris).

2^o La Bretagne poétique (traditions, mœurs, coutumes, chansons, légendes, ballades, etc.), in-8^o (1873), Paris.

Mary-Ellen (Souvenirs des bords de mer de Saint-Malo), in-12 (1874), Paris.

Etude sur Robert Burns.

Le chant du coucou (traduction du poème gallois Ann er Kagi).

Le petit oiseau du Bon Dieu (traduction de l'épique bretonne Labouzia Doue).

Le Retour (d'après Ruschberg, poète suédois).

Le Rouet (Nouvelle bretonne).

Un bouquet de légendes (poésies).

Notes biographiques sur Vincent de Montpeit, peintre du roi Louis XV, et inventeur du genre de peinture dit sinistrisme.

Les poètes étrangers (traduction en poésie française de quelques-unes de leurs œuvres).

La société des Rosetti, fondée à Arras en 1778.

Poésies diverses.

Poésies diverses.

2^e Compositions musicales de O. Pradère, publiées par Chaudens, éditeur, 30, Bd des Capucines, Paris.

(Énumération de 34 de ces compositions).

Ces quelques renseignements peuvent intéresser les lecteurs de la Revue.

Abbé G. DUFEV, Collège de Saint-Malo.

220. — ANATOLE LE BRAZ ET LUZEL.

J. Ollivier m'avait exposé les déductions qui l'avaient convaincu que Le Braz connaissait Luzel bien avant leur rencontre à Quimper. Mais à une des dernières visites que je lui fis, mon ami me dit : « Je viens de trouver un texte qui confirme mes hypothèses : à 20 ans, Le Braz connaissait Luzel. Prenez le *Clocher Breton* d'octobre 1912, à la page 2488. »

En effet, à l'inauguration du monument de Quellien, Le Braz dans son discours raconta la première visite qu'il fit au barde de La Roche : « ... Dans l'automne de 1879 ou de 1880, je me présentais, en costume de lycéen de Saint-Louis, dans le logement de garçon qu'il occupait (Quellien, rue Guy de la Brosse, *J'arrivais muni d'une lettre de Luzel...* ». Donc en 79 ou 80, 7 ou 8 ans avant avant son arrivée à Quimper, Le Braz connaissait Luzel.

Ad. LE GOAZIOU.

225. — COUSINS A LA MODE DE BRETAGNE.

Cette expression est d'usage courant un peu partout en France. Les différents dictionnaires que j'ai consultés à l'effet de remonter dans son histoire ne m'ont rien appris à ce sujet. Mais on trouve dans le t. 2 de TRISTAN LE VOYAGEUR, ou la France au XIV^e siècle, par M. de Marchangy (Paris 1825), pp. 80, 81, écrites à vrai dire par un étranger à notre province, les lignes suivantes qui sont susceptibles d'éclaircir l'origine de l'expression :

« Il n'est pas de pays en France où l'on ait plus l'esprit de famille qu'en Bretagne. « Là la parenté y dépasse le douzième degré, et va de générations en générations : « aussi certaines familles sont-elles toute leur vie en deuil ; car il n'est guère de mois « où elles ne perdent pour le moins un cousin, quelquefois deux ou trois. »

F. GOURVIL.

205. — NARCISSE QUELLIEN ET LÉON BLOY.

Dans l'ouvrage de Léon Bloy, *4 ans de captivité à Cochons-sur-Marne, 1900-1904*, p. 176, on lit ces lignes à la date du 17 mars 1902 :

« Lu le récit de la misérable mort du poète breton Quellien, dit le Barde, témoin à mon mariage et mon lâcheur depuis douze ans, écrasé hier par une automobile. Il venait peut-être chez moi et il aura pris le plus court. »

Le mariage de Bloy a été célébré en 1890 ; c'est donc depuis cette date que les relations entre les deux amis ont été interrompues.

Henri BONCHAUD.

Il est difficile de comprendre que pendant plusieurs années, Narcisse Quellien ait pu être en même temps l'ami du sceptique Ernest Renan et du passionné Léon Bloy qui, en 1884, écrivait : « ... moi catholique qui ai le cynisme et l'intolérance de ma foi ».

On ne peut concevoir deux tempéraments plus opposés que ceux de Bloy et de Quellien.

Et pourtant les faits sont là. La « question » Renan ne dut pas troubler l'amitié de Léon Bloy et de Quellien, puisqu'en 1890 ce dernier servait de témoin au mariage de Bloy. Quellien était pourtant un des admirateurs de Renan dont Bloy fut un des plus virulents adversaires. Quand parut *« Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse »* Léon Bloy éclata et vitupéra : « ce cisteire renégat... adoré des pédants, méprisé des âmes fières et chargé de l'exécration de toutes les consciences religieuses... sceptique déliquescence... ». Pendant ce temps Narcisse Quellien encensait Renan dans les *Diners Céliques*.

Léon Bloy et Quellien durent pourtant être très liés car Bloy a laissé la liste des amis dont l'éloignement lui fut pénible ; dans son intéressant ouvrage sur Léon Bloy, Joseph Bollery publie cette : « Liste de ceux qui m'ont lâché depuis quelques années » et notre compatriote y figure.

Mais on semble manquer de renseignements sur l'origine de leurs relations. Ne serait-ce pas Paul Féval, grand ami de Léon Bloy et que connaissait Quellien, qui les aurait mis en rapports ?

BULLIO.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOURHIS-KERBIZET

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

JUILLET-AOÛT 1950
N° 4



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
E. DUTELLE DE SAINT-SAUVEUR. — <i>Un historien romantique : Pitre-Chevalier et son œuvre</i>	241
M.-F. DESBRUVÈRES. — <i>Robert de Montesquiou en Bretagne d'après des poèmes oubliés</i>	251
F. GOURVIL. — <i>À propos d'une biographie récente : Le Gonidec mythomane ?</i>	255
V. GIRAUD. — <i>Médailles spirituels : Henriette Renan, Lucile de Chateaubriant</i>	267
H. CORBES. — <i>La traduction anglaise du « Barzaz-Breiz », par Tom Taylor (1865)</i>	270
L. DUBREUIL. — <i>Autour du « Diner Celtique » (Suite)</i>	276
R. DE KERMADEC. — <i>L'épagnol breton</i>	299
CHANOIN KERRIQUET. — <i>Où en est l'hagiographie celtique (Suite)</i>	296
D. BERNARD. — <i>Un Eloarek bus-breton, ami de Breiz : Yves Gestin, de Brieuc</i>	301
<i>Origine des monastères en Bretagne</i>	310
<i>Le Colin des Pireteurs</i>	314
<i>Bibliographie</i>	320

Abonnement annuel : 450 frs - Le Numéro : 90 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 890-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier

Nouvelle Revue de Bretagne

UN HISTORIEN ROMANTIQUE

Pitre-Chevalier et son œuvre

EN 1844, voici donc un peu plus d'un siècle, paraissait un ouvrage qui figure encore dans nombre de bibliothèques bretonnes ; *La Bretagne ancienne et moderne*, de Pitre-Chevalier. Une suite fut donnée quatre ans plus tard, sous le titre de *Bretagne et Vendée*. Ces deux volumes, de très belle présentation, obtinrent un grand succès. Une nouvelle édition, refondue par l'auteur, fut publiée en 1859-1860. Cette fois, le titre *La Bretagne ancienne et moderne* s'appliquait à l'ensemble de l'œuvre, dont le premier volume portait comme sous-titre *La Bretagne ancienne, depuis ses origines jusqu'à la réunion à la France*, et le second, *La Bretagne moderne, depuis sa réunion à la France jusqu'à nos jours*. A vrai dire, on ne pratique plus guère aujourd'hui ces ouvrages jadis si réputés, du moins, on les parcourt toujours avec agrément, et pour l'illustration, et aussi pour le texte, également inspirés de l'esprit romantique. Ils méritent à coup sûr de n'être pas complètement oubliés, leur auteur non plus. Dans la galerie des écrivains bretons du siècle dernier, une place lui est due.

De sa vie même, il y a peu à dire. Né à Paimbœuf, en 1812, il quitta de bonne heure la Bretagne, aussitôt ses études terminées, pour venir tenter à Paris la fortune littéraire. Chroniqueur et jour-

naliste fécond, il se fit bientôt une place appréciée aux côtés des Alphonse Karr, des Léon Gozlan, des Arsène Houssaye. Pendant de longues années le nom de Pitre-Chevalier fut connu comme celui d'un brillant publiciste. Ce nom n'était d'ailleurs pas exactement le sien. Il s'appelait en réalité Pierre Chevalier.

S'il changea Pierre en Pitre, il faudrait, a-t-on dit, en chercher la raison dans sa volonté d'affirmer, jusque dans son nom même, son origine bretonne. A la forme française, Pierre, il aurait substitué une forme plus bretonne, celle de Pitre. De fait, il se montra toujours, non seulement Breton convaincu, mais Breton enthousiaste.

Et pourtant, se tromperait-on beaucoup, en assignant à ce changement une origine quelque peu différente ? Il y a d'autres exemples, parmi les gens de lettres, au temps du romantisme, de changement de prénom, par substitution d'une forme rare à une forme estimée banale. Certains latinisaient leur prénom : Petrus Borel, Aloysius Bertrand. Lorsque Pierre Chevalier se transforma en Pitre-Chevalier, le procédé est autre, mais le but est le même. C'est pour faire *Jeune France*.

Cette expression *Jeune France* pourrait, à cette époque, évoquer la bohème. Croyons-en plutôt ses amis lorsqu'ils nous disent de Pitre-Chevalier qu'il fut toujours homme de bonne compagnie et ne tomba jamais dans la bohème.

En prodiguant sa plume, ainsi qu'il le faisait, collaborant à d'innombrables publications, à la *Revue de Paris*, à l'*Artiste*, au *Plutarque français*, au *Figaro*, au *Journal général de la France*, avant tout au *Musée des Familles*, dont il assumait la direction pendant près de vingt ans, depuis 1845 jusqu'à sa mort survenue en 1863, il eut toujours le souci de se montrer digne des relations que, dès son arrivée à Paris, où il s'imaginait sans doute trouver mieux qu'une honnête notoriété, mais la grande renommée, sinon même la gloire, il avait eu la bonne fortune de nouer avec Chateaubriand.

Le grand écrivain était alors un patriarcat pour les jeunes poètes bretons, a écrit l'un d'eux, Hippolyte Lucas. Il savait se montrer « affectueux, excellent, plein de bienveillance pour les jeunes gens ». Est-ce à dire, comme l'ajoute Lucas, que la fraternité, dont on parle tant, et qu'on pratique si peu, n'existe guère que parmi les Bretons ?

Quoi qu'il en soit, Chateaubriand une fois de plus se montra *Penchanteur*, lorsqu'en septembre 1834, à peine arrivé à Paris, le jeune Chevalier, muni sans doute d'une lettre d'introduction, se présenta à lui. De cette première entrevue il a fait par la suite le récit dans un très intéressant article sur les dernières années de Chateaubriand, apporté par lui comme contribution au recueil collectif bien connu, que l'on nomme *Le Grand Bey*, hommage de la Bretagne à M. le vicomte de Chateaubriand par 24 écrivains bretons, groupés autour de François du Breil de Marzan et d'Hippolyte de la Morvonnais. La page mérite d'être lue.

« Au fond d'une pièce longue, en forme de rectangle, ouverte au couchant sur un jardin, garnie de l'autre côté d'une bibliothèque en bois de chêne

sculpté, et occupée dans toute sa longueur par une énorme table du même bois et du même travail, assez semblable à un billard, j'aperçus M. de Chateaubriand assis sur son fauteuil, en face de la cheminée. Il était tête nue, en pantoufles et vêtu d'une longue redingote bleu foncé, croisée et boutonnée jusqu'au menton. Des livres et des papiers étaient épars devant lui sur sa table, et d'autres étaient placés sous sa main, entre les tablettes des bas-côtés.

« M. de Chateaubriand se leva brusquement, vint au-devant de moi jusqu'à la moitié du cabinet, me reçut avec une politesse à laquelle je reconnus l'homme de cour et l'ambassadeur, et me conduisit jusqu'au bout de sa table, où j'eus, malgré mon émotion, la précaution de m'asseoir en face de lui... »

« Après m'avoir parlé du rôle de la jeunesse de notre temps, qu'il regrettait de voir perdre tant de verve en productions futiles, Chateaubriand prit sur la table un ouvrage nouveau, dont il achevait la lecture : *La Démocratie aux Etats-Unis*, de M. Alexis de Tocqueville.

« Voilà, dit-il, d'une voix sincère et enthousiaste, que l'auteur eût été trop heureux d'entendre, voilà un livre solide et utile, et un livre de jeune homme cependant ! Mais celui-là n'a pas dépensé sa force et son talent en rêveries creuses et en divagations vaines. Il s'est épris d'une haute idée, d'un généreux projet ; il leur a consacré son temps, sa fortune, son génie, et il a composé une œuvre importante et durable, pleine d'intérêt réel, riche de vérités et d'aperçus nouveaux, une œuvre dont la France doit le remercier et le récompenser, dont je lui ai le premier obligation, puisque je trouve à m'y instruire, moi qui ai vu l'Amérique, et puisque je range sa lecture parmi celles qui m'ont le plus profité ».

Cette première et inoubliable rencontre fut suivie de bien d'autres. A vrai dire, on éprouve l'impression que le jeune homme, encore inconnu, désireux de percer dans le monde des lettres, cherche à s'incruster dans l'entourage de Chateaubriand. « Je revis, nous dit-il, le grand homme toutes les semaines ; il fut mon conseil littéraire ; il écouta ou lut mes premiers travaux ; et au milieu de ces entretiens intimes que je n'oublierai jamais, je puis suivre son génie jusqu'au déclin des jours suprêmes ».

Quelle satisfaction, de compter parmi les rares privilégiés — des milliers de prétendants, et seulement une vingtaine d'élus — admis aux lectures des *Mémoires d'Outre-Tombe*, chez Madame Récamier, à l'Abbaye aux Bois ! Ici encore, il convient de citer,

« Chateaubriand s'asseyait à l'écart, sous le tableau de Corinne. M. Ampère ou M. Lenormant déroulait le manuscrit, et lisait d'un ton simple et grave.

« On écoutait en silence cette libre voix de l'autre monde. L'étonnement, l'admiration, les émotions de toute nature ne se trahissaient que par des frémissements mystérieux et comprimés, par regards échangés d'un auditeur à l'autre, ou portés sur le grand homme dont on recueillait les confidences posthumes. On cherchait un signe, un reflet, un contre-coup sur la belle et noble figure de l'écrivain, du voyageur, de l'homme d'Etat, qui voguait repasser devant lui ses jeunes années, ses chefs-d'œuvre, sa gloire et ses malheurs, tout le fleuve si large et si orageux de sa longue vie.

« Il semblait ordinairement impassible ; son attitude était douce et modeste, et son front calme sous ses cheveux blancs. Son oeil profond retenait ses étincelles ; quelques rares soupirs indiquaient à peine les battements de son cœur... On eût dit le génie du siècle passant une revue de l'histoire... ».

Mais il y avait à l'Abbaye aux Bois d'autres réunions que celles consacrées à la lecture des *Mémoires*, « Souvent Mademoiselle Rachel donnait les prémices d'un nouveau rôle... De temps en temps, une bonne œuvre faisait appel à la charité et à l'influence de Madame

Récamier. Une fête musicale et littéraire s'organisait alors sous ses auspices, avec le concours empressé des plus célèbres talents... Une autre fois, c'était un début de poète ou de compositeur qui se soumettait à l'illustre tribunal de l'Abbaye ». Et, à ce propos, de relater, avec une complaisance attendrie, l'audition de fragments d'un opéra de *Cymodocée*. « Le compositeur était M. de Fresne, neveu de l'illustre maîtresse de la maison. J'étais l'humble poète, inspiré et conseillé dans mon œuvre par l'auguste indulgence de Chateaubriand. Chateaubriand lui-même avait bien voulu être le président de cette soirée, toute rayonnante des reflets de son génie. Son fidèle valet de chambre, Lereisot, l'avait amené, presque apporté dans le salon, où il applaudissait du cœur et de la main aux jeunes traducteurs de son poème des *Martyrs* ».

Cette fréquentation assidue, ces relations soigneusement cultivées, aideraient sans doute à obtenir le succès poursuivi.

Dès 1835, l'année donc qui suit son arrivée à Paris, notre jeune Breton publiait son premier ouvrage. C'était un recueil de vers. L'auteur, qui à ce moment signait P. Chevalier, l'avait intitulé *Les jeunes filles*. *Mystères*. Il porte bien la marque de l'époque. On y trouve le thème, alors banal, des jeunes poitrinaires, « mourantes jeunes filles ».

*Pâles fleurs, qui tombez du bouquet des familles,
Pauvres feuilles des bois, qu'aux rameaux dépoüllés
Chaque vent de l'automne emporte par milliers...
Vous que l'on voit, tantôt, folâtres hécatombes,
Rire au pied de l'autel et danser sur vos tombes,
Tantôt, essaims plaintifs, pleurans et sanglottans,
Au nouveau Minotaure apporter vos vingt ans.*

Ailleurs, c'est un tableau de Venise, une Venise, hélas ! toute de pacotille et de clinquant.

*Venezia la bella ! flottante Babylone,
Que d'un ruban d'azur l'eau des mers environne,
Où l'on naît pour chanter, où l'on vit en dansant,
Où l'amour dans le cœur bouillonne avec le sang.*

C'est aussi, avec dédicace à Chateaubriand, le rappel de la nantaise Elisa Mercœur et de son tragique destin.

*Et toi Chateaubriand ! quand du haut de ton aire,
Aigle compatissant, tu gardais l'humble oiseau ;
Quand, de sa faible tête écartant le tonnerre,
Tu suivais dans son vol chaque progrès nouveau.*

*Vieux aigle, croyais-tu pleurer sur la colombe ?
Prévoisais-tu qu'avant de l'envoler aux cieux,
Il faudrait redesceudre, et, devant une tombe,
T'abattre, parmi nous, triste et silencieux ?*

Tout cela en somme est assez banal et n'annonçait pas un bien grand poète. Inutile d'insister davantage. Le romancier qui succède

au poète, et l'historien qui viendra pour finir, méritent plus d'attention.

Soit comme romancier, soit comme historien, c'est dans la Bretagne que Pitre-Chevalier — c'est ainsi que désormais il signe — va de préférence chercher son inspiration. Sans doute il obéit avant tout à un sentiment de piété filiale. Mais, il ne faut pas l'oublier non plus, le romantique a mis la Bretagne à la mode. La vieille province, « naguère insultée par les ignorants et les aveugles, passionnée aujourd'hui tous les poètes et tous les savants, tous les artistes et tous les voyageurs ». Et Pitre-Chevalier s'exalte. Voici l'heure venue. « Allons, frères, poètes, artistes, romanciers, historiens, courage ! Le moment est pour nous ! La Mode, cette Fée contemporaine, se tourne en souriant vers la sombre Armorique ».

Cette « sombre Armorique », elle est d'ailleurs elle-même capable de sourire. Voyez plutôt dans *Donatien*, le premier en date des romans de Pitre-Chevalier (1838-1842), cette description de la ville natale de l'auteur, Paimbœuf, au lever du soleil.

« Rien n'est frais et ravissant comme l'aspect de Paimbœuf du côté de la Loire, au point du jour. Aux premières heures de l'aube, la ville, enveloppée d'un épais manteau de vapeurs, semble d'abord un immense navire à l'ancre. Bientôt la longue bande enflammée qui précède le soleil aux bords de l'horizon, inonde d'une lumière rose et humide les maisons qui regardent l'Orient et les petites îles verdoyantes qui paraissent de loin flotter sur la rivière. Peu à peu l'aurore monte dans le ciel, étendant un dais de pourpre et d'or sur un côté de la ville, qui paraît tout en feu. Enfin le jour triomphe du brouillard et le port s'éclaire tout-à-coup d'un bout à l'autre, comme un panorama au milieu duquel plonge un rayon de soleil. Je n'ai encore vu ni la mer de Naples, ni les lagunes de Venise ; mais il m'est permis de douter qu'elles offrent un plus beau spectacle que celui-ci ».

Il n'avait vu ni les lagunes de Venise, ni la mer de Naples. Par contre, il avait lu et relu Chateaubriand. Il ne semble guère douteux que, lorsqu'il écrivait cette description, d'ailleurs bien venue, il avait sous les yeux la page vraiment magique de *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*, dans laquelle l'enchanteur — rarement il le mérite mieux ce nom — avait dépeint lui aussi un lever de soleil.

« J'ai vu, du haut de l'Acropolis, le soleil se lever entre les deux cimes du mont Hymette ; les corneilles qui nichent autour de la citadelle, mais qui ne franchissent jamais son sommet, pleuraient au-dessous de nous ; leurs ailes noires et lustrées étaient glacées de rose par les premiers reflets du jour ; des colonnes de fumée bleue et légère montaient dans l'ombre le long des flancs de l'Hymette, et annonçaient les pares ou les châteaux des abeilles ; Athènes, l'Acropolis et les débris du Parthénon se coloraient de la plus belle teinte de la fleur du pêcher ; les sculptures de Phidias, frappées horizontalement d'un rayon d'or, s'animaient et semblaient se mouvoir sur le marbre par la mobilité des ombres du relief ; au loin, la mer et le Pirée étaient tout bleus de lumière ; et la citadelle de Corinthe, renvoyant l'éclat du jour nouveau, brillait sur l'horizon du couchant, comme un rocher de pourpre et de feu ».

Tableau vraiment inégalable ! Celui de Pitre-Chevalier, tout honorable qu'il soit, ne saurait rivaliser avec lui. Il n'est pas donné à quiconque le voudrait, d'être Chateaubriand.

En même temps qu'à suivre les traces de Chateaubriand, Pitre-Chevalier s'attachait aussi à celles de Walter Scott, et, sur son modèle s'essayait dans le genre du roman historique, espérant bien obtenir la même réussite. « La Bretagne est à la France ce que l'Ecosse est à l'Angleterre ». Comment donc ce qui a si bien réussi pour l'Ecosse ne réussirait-il pas de même pour la Bretagne ? Pitre-Chevalier n'était d'ailleurs pas le premier à penser de la sorte. Rappellerai-je quelques noms ? Ce serait par exemple celui de Keratry, avec *Le dernier des Beaumanoir ou la tour d'Elvin*, dont la publication date de 1825, et qui ne comporte pas moins de quatre volumes. — Keratry à propos de qui Louis de Carné, dans les souvenirs de sa jeunesse au temps de la Restauration, devait écrire ceci : « A trente ans, il commença par imiter Sterne, pour finir à soixante par imiter Walter Scott ». A côté du nom de Keratry, ce pourrait être encore celui du vicomte Walsh, dont le roman historique intitulé *Le fratricide ! ou Gilles de Bretagne*, connut une vogue particulièrement grande, puisqu'on le rééditait encore au bout de soixante ans ; le nom aussi de Ducrest de Villeneuve, auteur du *Bandoulier*, histoire du temps de Pierre de Dreux, dit Mauclerc ; et la liste ne serait pas pour autant épuisée.

Toutefois, il n'y avait là que des essais partiels. Plus audacieux, Pitre-Chevalier entreprend en 1840 la publication de toute une série de romans qui, déclare-t-il, « retraceront, dans le cadre historique et des faits, la physionomie morale et pittoresque de la Bretagne et des Bretons, depuis le xiv^e siècle jusqu'à nos jours ». Sept romans sont en effet prévus. Après *Jeanne de Montfort*, qui ouvre la série, comme représentant l'époque guerrière, viendront successivement *Michel Colomb*, retraçant l'époque des arts et de la décadence ; puis *Aliénor*, épisode de la Ligue ; *Conan le Têtu*, qui rappellera l'époque maritime (1670) ; *Mademoiselle de Kersac*, qui évoquera l'époque révolutionnaire (1797) ; *Alix les yeux bleus*, qui sera « une étude des mœurs intimes de la Bretagne actuelle, de la lutte des vieilles idées et des idées modernes se débattant au sein de la famille », et enfin, pour clôturer le cycle, *Fées et revenants*, traditions fantastiques. Pitre-Chevalier se déclarait en mesure de mener promptement à bonne fin une telle entreprise, et ne craignait pas d'en prendre l'engagement formel. Il indiquait aussi le modèle dont il entendait s'inspirer. C'était bien évidemment Walter Scott. « Le romancier de la Bretagne, écrivait-il, ne pouvait choisir un autre modèle que le romancier de l'Ecosse ».

En fait, le programme ne devait pas être accompli jusqu'au bout. Après la publication des deux volumes de *Jeanne de Montfort*, en 1840, parurent en 1841 les deux volumes de *Michel Colomb* ; puis, en 1842, ce fut *Aliénor*, en deux volumes aussi. Une telle rapidité dans l'exécution pouvait paraître quelque peu inquiétante. Aussi, dès la préface de *Michel Colomb*, l'auteur prenait-il soin de se défendre contre tout reproche d'improvisation hâtive. Voici ses termes mêmes. « Il nous reste à dire qu'après avoir médité ce livre pendant plusieurs années, nous avons mis dix-huit mois à l'écrire ;

que chaque fait, et pour ainsi dire chaque mot, y repose sur une recherche et sur une preuve ; et que si nous ne l'avons pas surchargé de quelques milliers de notes, c'est pour qu'il ne ressemble pas à une petite maison bâtie dans une grande carrière ».

En 1842, pour en mieux assurer le succès, il dédiait *Aliénor* à Chateaubriand, et avait la fierté de pouvoir reproduire des fragments d'une lettre à lui adressée par l'illustre écrivain. « Vous êtes plus heureux que moi ; vous revoyez ma patrie que je n'ai pas visitée depuis cinquante ans. Je n'y connais plus personne, et personne ne m'y reconnaîtrait plus... Vous trouverez peut-être au bord de la mer une pierre sans nom, préparée pour me couvrir, dans un flot de sable, où j'ai désiré reposer... Revenez nous vite avec vos précieuses moissons. Vous ne doutez pas du plaisir que nous aurons à vous revoir ». En même temps que cette lettre, Pitre-Chevalier était assez heureux pour pouvoir reproduire aussi un passage des *Mémoires d'Outre-Tombe*, « entendu à l'Abbaye aux Bois, dans le salon de Madame Récamier ».

Le succès cependant ne répondit pas aux espérances. En 1843, *Conan le Têtu* fut publié par la *Revue bretonne*, mais sans être ensuite recueilli en volume. Quant aux autres ouvrages annoncés comme devant continuer la série, *Mademoiselle de Kersac*, *Alix les yeux bleus*, *Fées et revenants*, il n'en fut plus question. L'engagement si formellement pris de mener rapidement l'entreprise à bonne fin n'était donc pas tenu. C'était finalement un échec, sur lequel Guillaume Lejean devait, quelques années plus tard, cruellement insister. Après avoir exécuté en quelques mots *Jeanne de Montfort et Michel Colomb*, il ajoutait ceci : « On m'a dit qu'*Aliénor*, abbesse de Lokmaria, épisode de la Bretagne sous la Ligue a paru. J'aime mieux le croire que m'en assurer, et j'en ferai autant pour *Conan le Têtu*, récit du temps de nos guerres maritimes du xvii^e siècle ». Disons, à la décharge de Pitre-Chevalier, que le roman historique est par lui-même un genre faux, le plus faux et le plus froid de tous les genres littéraires, s'il faut en croire Barrès. La pleine réussite y est extrêmement rare. Pitre-Chevalier n'est pas le seul à l'avoir éprouvé.

Par la suite, il pourrait écrire encore des romans historiques. C'est ainsi qu'en 1852 il publierait *Les Révolutions d'autrefois*, chroniques du temps de la Fronde, mais la Bretagne n'en serait pas le cadre. Il avait définitivement laissé à d'autres de tenter la fortune dans le genre du roman historique breton. Gorges par exemple, dont *La Fontenelle*, histoire de la Ligue en Bretagne, est de 1844, — Chevalet, dont le roman malouin, *La Quiquengroigne*, parut en 1846 avec une lettre de Victor Hugo, — plus tard Paul Féval, qui mieux qu'aucun de ses devanciers devait réussir dans cette voie.

Laissant inachevé le cycle de ses romans historiques bretons, Pitre-Chevalier se tourna du côté de l'histoire, l'histoire de Bretagne bien entendu, puisque la Bretagne était son domaine préféré. C'est ainsi que, sans perdre de temps, dès 1844, il publiait *La Bretagne ancienne et moderne*. L'ouvrage, accompagné, il fallait s'y attendre,

d'un envoi à M. le vicomte de Chateaubriand, était présenté par l'auteur comme le résultat d'un labeur opiniâtre de huit années. « Ceci, écrivait-il, n'est point un travail de hasard et de spéculation, mais de conscience et de bonne foi, comme dit Montaigne — une œuvre bretonne enfin, c'est-à-dire sérieuse et loyale — solide et durable, s'il plaît à Dieu ». Bien entendu, il ne manquait pas de faire à nouveau étalage de la lettre de Chateaubriand déjà invoquée quatre ans auparavant dans la préface d'*Aliénor*. Il avait la bonne fortune de pouvoir en ajouter une autre, celle-ci toute récente. En date du 25 février 1844, elle était la réponse à la dédicace que Pitre-Chevalier lui avait faite de son œuvre nouvelle. Ne se souvenant pas avoir reçu la dédicace du poème sur Elisa Mercœur, puis celle d'*Aliénor*, Chateaubriand avait écrit ceci : « Je ne suis pas digne d'une dédicace, et jusqu'à présent je n'avais voulu en accepter aucune, mais que ne ferait-on pas pour notre commune patrie ? Comme chrétien je vous demande une prière, et comme Breton, un souvenir ».

La conception générale de l'ouvrage, Pitre-Chevalier l'avait déjà exposée par avance, lorsque, dans la préface d'*Aliénor*, il avait parlé d'une « lutte originelle, religieuse, politique, morale, et l'on pourrait dire géographique, de la France et de la Bretagne : lutte ouverte le jour où le premier de nos ducs fit hommage au Roi, debout, le casque en tête et l'épée au flanc ; lutte acharnée sous Philippe de Valois, Charles V et Louis XI, éteinte sous Charles VIII et Louis XII par le double mariage d'Anne de Bretagne, ranimée par la duchesse de Mercœur au temps de la Ligue, par le patriotisme et la foi dans la conspiration de Cellamare et la Chouannerie ; lutte enfin qui se continue secrètement de nos jours entre l'idiome et l'ignorance, la religion et la fidélité bretonne, et la langue et les lumières, le scepticisme et l'inconstance française ».

C'est ce programme dont Pitre-Chevalier commençait le développement dont *La Bretagne ancienne et moderne*, et que plus tard il acheva de traiter dans *Bretagne et Vendée*. La conception était au plus haut degré romantique. L'exécution ne l'était pas moins. On reconnaît aisément les modèles. C'est avant tout Chateaubriand, et avec lui Augustin Thierry. A côté de ces deux grands peintres d'histoire, ainsi les appelle-t-il, c'est aussi Montcel, dont il vante quelque part « l'infaillible *Histoire des Français*. »

Le récit était vivant plein de traits pittoresques. Ça et là, et c'était pour le lecteur un agrément de plus, Pitre-Chevalier avait enchassé dans son texte des traductions de chants populaires bretons qui lui avaient été communiquées par La Villemarqué. C'est ainsi que le *chant sur la submersion de la ville d'Ys*, la *Filleule de Du Guesclin*, le *Page de Louis XI*, d'autres pièces encore qui n'avaient pas figuré dans la première édition du *Barzaz-Breiz*, furent pour la première fois portées à la connaissance du public par l'intermédiaire de *La Bretagne ancienne et moderne*. Elles y apparaissaient comme des documents d'incomparable valeur.

Sans doute, on ne peut s'empêcher de le dire, Pitre-Chevalier

acceptait sans difficulté Conan Mériadeq et l'usurpateur Maxime, il croyait à une réorganisation des Etats due à Alain Fergent, il s'appuyait sur les titres de la collection Courtois pour retracer la participation de la Bretagne aux Croisades. Ce ne sont pas les seules méprises qu'on puisse lui reprocher. Il y en a bien d'autres. Mais si son érudition nous paraît trop souvent en défaut, rappelons-nous que de telles assertions qui sont pour nous autant d'erreurs grossières étaient alors admises par tous. Nul n'aurait songé à les lui reprocher.

On aimait l'allure dramatique qu'il savait donner à ses récits. Guillaume Lejean qui, à vrai dire, ne l'épargne pas beaucoup plus comme historien que comme romancier, lui adresse cependant le reproche d'avoir traité tel épisode en dramaturge. Il faut d'ailleurs ajouter que c'est en le comparant à Jules Janin, et que celui-ci, ce n'est pas de dramaturge qu'il le traite, mais bien de baladin.

On aimait surtout en Pitre-Chevalier l'ardeur avec laquelle il se constitue toujours le champion de la cause bretonne, sa foi indéfectible en l'avenir de la Bretagne. Il faisait vraiment figure d'historien national, et si son histoire présentait en même temps l'allure d'un poème, on ne songeait pas, et bien au contraire, à lui en faire grief. La Villemarqué se faisait, peut-on dire, l'interprète de l'opinion générale lorsque, en 1845, dans la préface de la troisième édition du *Barzaz-Breiz*, il écrivait que le nom de Pitre-Chevalier, respecté comme celui de Walter Scott chez les Bretons d'Ecosse, devenait chaque jour plus cher aux Bretons d'Armorique. Allant plus loin encore dans la voie de l'éloge, François du Breil de Marzan, quelques années plus tard, ne craignait pas d'écrire « qu'aujourd'hui parler de la Bretagne, qui est dans tous les souvenirs, c'est parler en d'autres termes de M. Pitre-Chevalier, dont les récits sont dans toutes les mémoires ». Il le louait de nous avoir donné le poème de notre histoire, alors que ses prédécesseurs ne nous en avaient légué que les chroniques seulement.

En 1865, dans l'épilogue de *La Bretagne contemporaine*, La Villemarqué s'exprimera pourtant en termes très nettement différents. Cette fois en effet le nom de Pitre-Chevalier ne sera plus cité que comme celui d'un écrivain dont l'honnête talent ne justifia pas les espérances de ceux qui voulaient voir en lui le Walter Scott de la Bretagne. Le changement de ton est manifeste. Il peut s'expliquer en partie par ce fait que, à cette date de 1865, Pitre-Chevalier était mort depuis deux ans déjà. Il s'expliqua aussi, et davantage encore, du fait du renouveau des études historiques bretonnes, qui déjà, sous l'impulsion d'Arthur de Borderie, commençait heureusement à se manifester.

Aujourd'hui, et depuis longtemps, la question est jugée. *La Bretagne ancienne et moderne* n'est point ce monument définitif que Pitre-Chevalier eût voulu élever. Sa valeur scientifique est mince. Quoiqu'on en ait pu dire, Pitre-Chevalier n'est aucunement un érudit, seulement un homme de lettres. Son œuvre est à la fois abondante et diverse. Celle du chroniqueur a depuis longtemps sombré

dans l'oubli, de même que celle du poète ou bien du romancier. Celle de l'homme de théâtre aussi, car il s'est également exercé dans ce genre, passant indifféremment du livret d'opéra au drame historique, voire même au vaudeville. Si le nom de Pitre-Chevalier n'est pas aujourd'hui complètement oublié, c'est uniquement grâce à *La Bretagne ancienne et moderne*, et à sa continuation *Bretagne et Vendée*. Par leurs qualités, comme par leurs défauts, ces deux ouvrages sont très représentatifs des conceptions romantiques en matière d'histoire. A ce titre, ils sont dignes d'intérêt. Ils sont dignes aussi, et davantage encore, de notre sympathie, en tant que pieux hommage rendu à la Bretagne, sa mère, par un fils très aimant.

Avec toute son âme et avec tout son cœur, Pitre-Chevalier a, pendant sa vie entière, glorifié et servi la Bretagne. C'est là une chose que, même après un siècle, les Bretons ne sauraient oublier.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.



ERRATA

1^{er} Dans le dernier numéro « *Monde Celtique et Bretagne Moderne* » page 184, à la 30^e ligne, lire *aviver* au lieu d' *avisier*.

Nos lecteurs auront été assez avisés pour corriger cette coquille, comme l'a fait l'hebdomadaire « *La Bretagne à Paris* » en reproduisant ces « pages à relire ».

2^e Dans le n^o 1, 1950, à l'article *Origine étrangère de groupes ethniques bretons* :

Page 47, à la ligne 7 du 3^e alinéa, il faut lire « treizième siècle » et non « troisième siècle ».

Aux expressions citées p. 48 on peut ajouter : « *Rei kerc'h Spagn* », donner de l'avoine d'Espagne, c'est-à-dire fouetter bête ou individu (*Dictionnaire Breton-Français de Troude*).

D^r C. LAURENT.

Robert de Montesquiou en Bretagne

d'après des poèmes oubliés

CERTAINS écrivains sont comme des chantres officiels de la Bretagne : de Pierre Loti à André Suarès en passant par Le Braz et Le Goffic, ils sont quelques-uns à posséder une gloire durable. A ces poètes, il faut joindre Robert de Montesquiou qui vint aussi en Bretagne et qui écrivit plusieurs poèmes sur elle (dont un, au moins, peut provoquer sans pâlir le regard de la postérité) mais dont l'œuvre est malheureusement peu lue et par conséquent très mal connue.

C'est au mois de juillet 1881, que, venant de Paris, Montesquiou arriva en Bretagne par la Normandie. Peut-être était-il accompagné ? Les poèmes ne le disent pas. Au moins l'était-il de cette sorte de gloire personnelle et délicate dont il s'entourait toujours. Il était bien à tout instant l'artiste qui écrit onze ans plus tard aux premières pages des *Chauves-souris* :

*Je suis le souverain des choses transitoires,
Etant le courtisan du rare et du ténu ;*

Robert DE MONTESQUIOU (né à Paris le 19 mars 1855 et mort à Menton le 11 décembre 1921) avait trente-sept ans quand il publia ses premiers poèmes *Les chauves-souris* (1892). Son œuvre poétique se compose de dix autres recueils dont les plus significatifs sont : *Le chef des odeurs suaves* (1893), *Les hortensias bleus* (1896), *Les perles rouges* (1899), *Les prières de tous* (1902) et *Les offrandes blessées* (1915). Les premiers, les plus « montesquiouiens », sont ceux qui, sous le signe des Gencourt, prospectent le plus audacieusement une nouvelle mine poétique. Mais leur inspiration inhabituelle a fait refuser à leur auteur la popularité qu'il souhaitait. Pourtant les réussites artistiques y foisonnent. *Les prières de tous* marquent un certain abandon des recherches premières tant en révélant l'effort le plus parfait du génie de Montesquiou à qui la guerre donna l'occasion de devenir avec *Les offrandes blessées* (1915) un élégiaque peut-être durable.

Son œuvre en prose est formée d'un roman de mœurs mondaines *La Petite Mademoiselle* (1911) où l'extravagante Miss Winterbottom est campée d'inoubliable façon, d'un chef-d'œuvre consacré au souvenir de son ami Gabriel de Yturri *Le chancelier de fleurs* (1907), de trois volumes de Mémoires *Les pas effacés* (posthumes : 1923) et de la série du *Damaine du choix* qui compte treize tomes et contient d'irremplaçables études, celles, par exemple, consacrées à Ingres (*Roseaux pensants*, 1897), à Leconte de Lisle, au breton Hello (*Autels privilégiés*, 1898), au Vinci (*Majestés et Mineurs*, 1917), à Turner (*Têtes couronnées*, 1916), à Ida Rubinstein (*Elus et appelés*, 1921).

*L'infinésimal, en mon terme, a tenu,
Et, des mutations, je dirai les histoires.*

*J'immobiliserai ce qui vibre un instant :
L'arc-en-ciel qui s'efface aussitôt qu'il se bande ;
Et cette poudroyante et blonde sarabande
De l'atome léger dans le rayon sautant.*

*Je suis le sténographe acéré des nuances ;
Je représente, au vol, la vita impression ;
Mon vers a fait son nid, ainsi qu'un alcyon
Sur les flots de la mer des douces influences.*

On sait (car sa silhouette est passée à la postérité avant son œuvre qui, elle, attend encore son « découvreur ») de quelle intransigeante personnalité et de quelle intelligence cultivée Montesquiou était doué. Apparemment, il ne semblait pouvoir s'épanouir qu'entouré des personnages d'*A la recherche du Temps perdu*, ne respirer à l'aise que dans un salon. Mais un désir se développa en lui, celui de voir la mer et de connaître cette Bretagne si lointaine, alors.

*O mon âme, viens-l'en vers ces beaux bords bretons
Où la bonté des baies,
Des saphirs étoilés distillera les tons
Sur tes amours tombées.*

*Il te plaira de voir, près des champs bleus, les champs
Bruns comme un froc de moine ;
Et d'écouter bruire, au bord des flux méchants,
La cliquetante avoine.*

*Il te plaira d'ouïr, près des rythmes marins,
Les rumeurs de la terre ;
Et, dans l'ombre du soir, chants suaves, pleurs chagrins,
Se mêler leur mystère.*

*Il te plaira de voir se franger aux brisants
L'eau, dans un bruit de meules ;
Et se multiplier sur des chefs de six ans
Le bonnet des aeteules.*

*Il te plaira de voir palpiter sur maint front
Les grandes coffes blanches
Des femmes de pêcheurs, qui travaillent en rond
Aux habits des dimanches.*

*Partons, car rien ne vaut, mon âme, pour calmer
Le spleen affreux des marbres,
De regarder s'unir le changeant outremer
Au vert fixe des arbres.*

Sans doute Montesquiou eut-il la révélation de la mer bretonne à Saint-Malo. Assis à sa fenêtre, il rêva devant la mer :

*Je saisis la nuance et je note la phase ;
Je vois le golfe d'or s'emplit comme un beau vase.*

Ce n'était que le début du voyage et que le bord du Duché. Montesquiou jouissait déjà en artiste consommé de la beauté du paysage, mais il n'avait pas encore ressenti cette communion intime avec le pays breton que déjà quelques jours plus tard il commencera à éprouver quand il notera :

*C'était le soir, c'était la brune,
C'était la vesprée et l'embrun.
L'étoile naît une par une,
Et les bruits meurent un par un.*

De Saint-Malo, Montesquiou remonta jusqu'à Dinan par la Rance. Sur le bateau, il discuta de l'existence de Dieu, des époques de foi profonde, de Saint-Renan et d'Ernest Renan. Ce voyage en Bretagne était comme un hommage aux anciennes croyances et le geste de quelqu'un qui désirait retrouver une foi simple : Montesquiou mit en épigraphe à un de ses poèmes la parole de Brizeux : « L'espoir serein nous réclame. »

A Dinan, deux porteurs se disputèrent à qui obtiendrait les bagages et Montesquiou eut, dit-il « cette noblesse d'être de l'avis du plus fort. » Il visita la vieille cité, le quartier de Jerzual, la cathédrale

*Où dort d'un sommeil éternel
Dans sa sépulture notoire,
Près de Tiphaine Roguel,
Sa femme, le grand Connétable
Du Guesclin. . .*

Au musée, on lui montra entre autres curiosités, une authentique mèche de Napoléon et un autographe de Louis XVI. Le guide était un orphelin, il parlait d'abondance

*Mais dès que nous l'interrogeâmes
Sur lui-même, il se tut ; des pleurs
Sont dans la corolle des âmes
Et la collerette des fleurs.
Car la vie était tout amère
A cet enfant, dès son éveil.*

Robert de Montesquiou n'était pas l'égoïste que l'on crût (et qu'on fit croire, plus encore). Il avait secouru Verlaine : il secourut peut-être le petit breton de Dinan.

S'il visita Saint-Brieuc, il n'en a rien dit. De Tréguier il ne se souvient qu'il d'une chatte

*Qui, tout en se léchant la patte,
Miaule à l'ombre d'un figulier*

et d'une vieille fille qui chantait une cavatine d'Auber (ce dont il la blâme comme d'une faute de goût). Passa-t-il par le pays du Léon, on ne le sait pas plus : ses vers ne parlent ensuite que de la Cornouaille. La pointe du Raz l'avait attiré et maintenant elle l'envoûte :

*Certes, pas un
N'est ton égal, ô promontoire
Du cap Sizun.*

*Ici plus rien de Falouette ;
Tout le défend !
On entend pleurer la mouette
Comme un enfant.*

*Sur la grève, ô mon désir vague,
Rêve avorté,
J'ai gravé ton nom... mais la vague
L'a remporté.*

A Audierne, Montesquiou se sent plus qu'ailleurs en présence de cette simplicité qu'il est venu chercher. Il énumère tout ce que ses amis de

Paris prendraient pour des inconvénients graves : l'hôtesse bourrue et peu attirée par ce monsieur de la ville, le sable où sautent un si grand nombre de puces de mer, l'absence de toute société. Et pourtant, un charme se dégage des éléments des chèvres, des fougères recroquevillées, des cris de courlis sur les grèves saines :

*C'est de quoi, vers le Finistère
Tourner plus d'un rêve en émoi.*

Résolument alors, Montesquiou prend parti pour cette Bretagne qui ne le déçoit pas :

*Quimper est une aimable ville,
C'est un impair
Qu'en médire... on chante Séville,
Et moi, Kemper.*

Mais, par nature, les voyageurs sont faits pour passer et, de leur présence, même les plus grands ne peuvent éterniser que le souvenir. Revenant par le Morbihan, Robert de Montesquiou visita Josselin, qu'il quitta aussi vite que Quimper pour écrire ensuite :

*Je prie aussi pour moi, dont le regret se tourne
Vers ce beau Josselin
Où tant de poésie à tout jamais séjourne
Et qui de rêve est plein.*

Il savait qu'il n'oublierait jamais la Bretagne et voulut fixer sur le papier même d'infimes détails :

*La vache bretonne pâture,
A l'ombre des rameaux tremblants,
Dans les prés verts qu'elle rature
D'hieroglyphes noirs et blancs.*

◆ ◆ ◆

Quand, en 1895, Robert de Montesquiou publia chez Fasquelle avec une préface de Hérédia son troisième recueil de vers, *Le parcours du rêve au souvenir*, les poèmes bretons ouvraient le volume. Preuve était faite que le poète restait fidèle à ce qui l'avait ému. Mais la Bretagne s'en rendit-elle compte ? N'y eut-il pas indifférence, surdité ? Montesquiou est une facette du diamant littéraire consacré à la Bretagne. Pourquoi cela ne serait-il pas dit un peu plus souvent ? Robert de Montesquiou est un grand poète. De son vivant, l'hostilité des confrères, le peu facile accès de son œuvre, réduisirent son audience à presque rien. Ses œuvres non seulement ne se vendirent pas mais ne furent plus rééditées depuis les premières années du siècle. La dernière édition (éd. Richard, texte déf.) du *Parcours du rêve au souvenir* remonte à 1908. Pourtant, un mouvement de curiosité entoure depuis quelques années l'œuvre de Montesquiou. François Mauriac dans *Du côté de chez Proust* n'est pas aussi sévère qu'on avait coutume de l'être, Maurice Rostand dans *Confession d'un demi-siècle* ne craint pas d'écrire : « Le personnage était exceptionnel. Il avait de l'esprit, de la morgue, de l'élégance et même de l'extravagance. J'imagine que, s'il eût vécu plus près de notre époque, on lui eût rendu un plus juste hommage. » (p. 200). Il n'en faut pas plus, souvent, pour faire d'un livre oublié, une voix à qui l'on tend l'oreille.

Michel-François DESARVÈRES.

A PROPOS D'UNE BIOGRAPHIE RÉCENTE

Le Gonidec mythomane ?

L'ÉCRIVAIN auquel mon ami le D^r Dujardin vient de consacrer une magistrale bio-bibliographie sous le titre : *La vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec*, peut être appelé à juste titre : le « grammairien national de la Bretagne ».

On n'est jamais trop bien renseigné sur les grands hommes en général, et sur ceux de son pays en particulier ; et à cet égard, l'auteur de l'ouvrage en question a droit à la reconnaissance de tous les Bretons férus d'histoire et de lettres, pour avoir réuni sur son héros, au cours d'enquêtes poursuivies pendant une vingtaine d'années, une documentation dont l'intérêt ne se limite d'ailleurs pas à sa seule personnalité.

De ce bel *in-octavo* illustré je ne veux retenir pour le moment qu'un chapitre déterminé, le troisième du volume, qui est intitulé : *J.-F. Le Gonidec sous la Révolution*.

L'un des plus documentés de l'ouvrage, ce chapitre est accompagné de reproductions photographiques d'actes officiels, et suivi d'une abondante série de notes qui accentuent encore la densité de sa « substantifique moëlle ». Et il n'est sans doute nullement superflu d'essayer de dégager, grâce à lui, tant pour les initiés que pour les profanes, un épisode de l'existence de notre grammairien, si tant est qu'on puisse traiter comme « épisode » un fait ou une série de faits plus ou moins liés entre eux, et dont la réalité semble ne point s'accommoder d'un examen quelque peu attentif.

Il y a en effet dans l'existence de cet homme — par ailleurs assez peu orageuse, dépourvue d'éclat, réglée comme celle d'un fonctionnaire peu ambitieux, et dont tous les loisirs semblent avoir été accaparés par des travaux savants poursuivis en silence pendant quarante années — un curieux mystère. Il s'y présente (qu'on me pardonne une comparaison d'ordre pathologique en parlant d'un cas relevant plutôt d'une inoffensive psychopathie) comme une sorte de kyste dans un organisme parfaitement conditionné.

C'est moins dans les éléments dont il est constitué que dans les causes mêmes de la formation de ce « kyste » que réside à mes yeux le mystère. Et celui-ci n'en serait pas un, à vrai dire, s'il s'agissait pour nous du cas d'un illuminé, d'un visionnaire ou d'un mythomane avéré, et non de celui d'un homme mentalement équilibré, dont ni les écrits,

ni la correspondance ne révèlent une marotte, encore moins une obsession.

Avant d'y arriver, tâchons de nous y retrouver parmi les contradictions et des invraisemblances de toute sorte; tâchons de mettre la fable à la place qui lui revient et de rendre à l'histoire la primauté de ses droits.

La fable apparaît dans les panégyriques dont Le Gonidec fut l'objet après sa mort; elle a été acceptée pendant longtemps comme article de foi. L'histoire, elle, commence à se faire jour vingt ans après, mais ne se dégage complètement du magma que près d'un siècle plus tard, grâce à l'ouvrage du D^r Dujardin.

◇ ◇ ◇

Le premier document biographique publié sur Le Gonidec consiste dans un éloge funèbre lu par Villenave (1), membre de la deuxième Classe de l'*Institut Historique*, dont le défunt, enterré à Paris en octobre 1838, était le président.

On n'en citera ici que ce qui touche à la vie du personnage pendant la période révolutionnaire, la seule qui touche elle-même aux mythes à mettre en évidence :

« Déjà l'émigration avait commencé, M. de Kersauzon quitta son château de Kerjean (2); et sa femme se vit réduite à chercher un asile ignoré dans une obscure maison des champs. Alors, le jeune Le Gonidec se réfugia au château que M. de Kerventon (3), émigrant, avait confié à la garde d'une sœur. Ce fut là qu'il se vit sollicité de prendre les armes, et de se mettre à la tête d'un parti de Chouans lors de la première insurrection qui, dans la Bretagne, précéda de plus d'un an l'insurrection de la Vendée. L'abbé Le Gonidec (4) hésitait encore; mais les tentatives faites auprès de lui furent connues, et un matin, avant le lever du soleil, le château fut cerné par deux cents hommes armés: il dormait. Pendant son sommeil, des armes et un petit baril de poudre avaient été glissés sous son lit. Il s'éveille: on recherche, on trouve, on verbalise; et le jeune échappé de collège, qui n'était pas encore entré dans l'insurrection naissante, est conduit prisonnier au château de Carhaix, puis à Brest, où il est sommairement jugé... et condamné à mort.

« La sentence allait être exécutée; déjà son pied touchait la première marche de l'échafaud, quand une émeute éclate sur la place; soudain, les gardes sont écartés, le condamné est enlevé et jeté précipitamment dans une allée dont la porte se referme sur lui. Il était dans la maison d'un patriote exalté; mais celui-ci se trouvait absent; et sa femme, ayant pitié du jeune clerc, choisit un moment propice pour le faire évader.

« Le Gonidec passa en Angleterre, d'où il revint, en juillet 1795, avec

(1) Théodore Villenave, né à Nantes, en 1798, au sujet duquel on peut consulter la notice du *Dictionnaire Universel des Contemporains*, de Vapereau, 2^e édition, 1861, p. 1768.

(2) Il s'agit du château de Kerjean-Mol, sis en la commune de Trébabu, près du Conquet, encore possédé par la famille de Kersauzon.

(3) L'ère : *Kerventon*, nom d'une propriété en Plourzel, canton de Saint-Renan (Finist.), dont le possesseur, à l'époque, était Joseph-René de Lesguern (mort en 1805). Très versé dans la langue bretonne ce put être l'initiateur de son neveu Le Gonidec dans des études qui devaient valoir la célébrité à celui-ci.

(4) Le titre d'« abbé » est ici donné au grammairien parce que, se destinant d'abord à la prêtrise et entré au séminaire de Tréguier, il y avait reçu la tonsure à l'âge de 12 ans et demi.

l'expédition de Quiberon. Mais heureusement, il était débarqué à Sarzène (1), près de Vannes, et il put s'enfoncer dans la Basse-Bretagne. Quelque temps après, il rejoignit ce qu'on appelait l'*armée catholique et royaliste*; il y servit pendant les années 1795 et 1796, sous les ordres du marquis de la Boissière, maréchal de camp, et s'éleva par son courage, jusqu'au grade de lieutenant-colonel; il continua de servir sous d'autres chefs, jusqu'au 9 novembre 1800, époque où il fit sa soumission à Brest, pour profiter de l'amnistie du 13 brumaire.

« Mais, forcé de se cacher encore, il consacra ses longs loisirs à l'étude. Il apprit, d'une manière raisonnée, le bas-breton qu'il avait parlé dans son enfance; et même, par humanité, par dévouement, il exerça successivement, jusqu'en 1804, parmi les simples habitants des campagnes, et comme à l'exemple des anciens druides de ces contrées, les fonctions de médecin et d'instituteur (2). » (*Bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, Ms. n° 9135.)

◇ ◇ ◇

La seconde notice biographique relative au grammairien, si elle fut sans doute rédigée peu après les obsèques de Le Gonidec, qui, on le sait, eurent lieu à Paris, en octobre 1838, ne fut publiée que l'année suivante, sous la signature de Brizeux, en tête de la réédition de la *Grammaire Cello-Bretonne* (1 vol. pet. in-8°, Delloye, Paris, 1839).

Voici comment s'y exprime le poète de Marie pour raconter les aventures du grand homme, entre 1791 et 1800 :

« ...Vers la fin de 1791, M. de Ker-Sauzon émigre. Aussitôt le jeune abbé, qui achevait ses études, vient s'établir à Ker-Iann, et là, se fait le précepteur du fils et des neveux de son généreux parrain. Mais les biens sont mis sous séquestre; toute la famille doit se retirer à la ville; Le Gonidec est lui-même forcé de chercher une demeure plus sûre.

« En 1793, nous le trouvons dans les rues de Brest, entouré de soldats et des hideux témoins de ces fêtes de sang, qui marche à l'échafaud. Il n'avait pas encore dix-huit ans. Arrivé au pied de la machine, il voyait briller le couteau, quand des amis (on n'a jamais su leurs noms) entrent tout armés sur la place, renversent les soldats, et d'un coup de main, délivrent le prisonnier. Le Gonidec fuyait au hasard par les rues de Brest; une porte est ouverte, il y entre; c'était la maison d'un terroriste. « Ah! Monsieur, crie une femme, quel bonheur que mon mari soit absent! mais sortez, sortez vite, ou vous êtes perdu! — Et perdu, Madame, si je sors! Pour un instant, de grâce, cachez-moi! » La pauvre femme tremblait à la fois de peur et de pitié. Enfin, la nuit vint; le proscrit put franchir les portes de la ville, d'où, gagnant à travers champs un petit port de Léon, il passa en peu de jours dans la Cornouaille insulaire.

« Dans le calme de la vie scientifique, où nous recherchâmes M. Le Gonidec, plus d'une fois nous l'avons entendu raconter les détails de cet événement terrible. Au sortir de Ker-Jean, il lui fut difficile de rester paisible et ignoré dans sa nouvelle retraite. La Bretagne fermentait. Les paysans, jugeant mal alors la cause générale et populaire dont ils recueillaient les fruits, les pressaient de se mettre à leur tête. Mais de Brest on le surveillait; une visite domiciliaire fit découvrir des armes placées par

(1) L'ère : *Sarzène*, localité située dans la presqu'île de Rhuys (Morbihan).
(2) La notice de Villenave a été reproduite *in-extenso* par le colonel Troadec, pp. XV - XXVII de son Introduction à la traduction de la Bible par Le Gonidec, imprimée chez Prud'homme à St-Brieuc, en 1867.

ses ennemis sous son lit; de là son arrestation, un long et cruel emprisonnement à Carhaix, puis sa marche au supplice.

« L'aventureux jeune homme semble avoir retrouvé dans l'exil le Génie bienfaisant qui le secourut au pied de l'échafaud. Dénué de toute ressource, il débarquait à Penzance (1), dans l'autre Bretagne, quand, au sortir du vaisseau, il est abordé par un domestique qui lui demande si son nom n'est pas Le Gonidec. Sur sa réponse affirmative, le domestique reprend qu'il a l'ordre de lady N..., sa maîtresse, de prier l'étranger de descendre chez elle. Ce fait s'explique ainsi : Le Gonidec avait un parent de son nom recommandé par lettre à lady N..., et qu'on attendait d'Amérique (2); depuis plusieurs jours, le domestique guettait sur le port l'arrivée des bâtiments : la ressemblance de nom amena cette méprise, dont la généreuse lady remercia le hasard. Elle garda son hôte pendant près d'une année.

« Faute de renseignements, il serait malaisé de suivre Le Gonidec depuis la fin de 1794, où il rentra en Bretagne (3), jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Une note de sa main prouve seulement qu'il prit une part active aux guerres civiles du Morbihan et des Côtes-du-Nord; qu'il y reçut deux graves blessures, l'une à la jambe, l'autre à la poitrine; et que, promu dans les armées royales au grade de lieutenant-colonel, il fit un second voyage dans la Grande-Bretagne, d'où le ramena la fameuse expédition de Quiberon. Depuis lors, errant pendant plusieurs années de commune en commune, il profita enfin de l'amnistie du 18 brumaire, et déposa les armes à Brest, le 9 novembre 1800. » (*Op. cit.*, pp. 5, 8.)

La version de Brizeux présente un certain nombre de points qui lui sont communs avec celle de Villenave : a) les séjours de Le Gonidec à Kerjean-Môl et à Kervéatoux; b) les sollicitations dont le jeune clerc fut l'objet pour participer à la lutte clandestine contre le nouveau régime; c) son arrestation à la suite d'une machination extraordinaire; d) sa condamnation; sa délivrance par des inconnus; e) son passage en Cornouaille insulaire; f) son retour en Bretagne avec l'expédition de Quiberon; g) son élévation au grade de lieutenant-colonel des armées royales; et enfin h) sa soumission à Brest, en 1800.

Mais de Brizeux nous tenons les précisions suivantes :

C'est en 1793 que Le Gonidec fut condamné à l'échafaud et miraculeusement enlevé au bourreau; le fugitif s'embarqua pour franchir la Manche « dans un petit port de Léon »; une certaine lady N... (qui attendait d'Amérique un autre Le Gonidec) lui offrit l'hospitalité pendant près d'un an; il serait passé une seconde fois en Grande-Bretagne, et c'est l'expédition de Quiberon qui l'en ramena; enfin, les détails auraient été fournis à l'auteur par le héros de ces aventures lui-même.

◆ ◆ ◆

Il est évident que Villenave, qui ne le dit pas, et Brizeux, qui l'écrit en toutes lettres, n'avaient pu être renseignés que par Le Gonidec sur les différents points de leurs notices.

(1) Lire : Penzance, port situé au fond de Mount's Bay, au S.-O. de la Cornouaille insulaire.

(2) Sur ce parent, Joseph-Julien Le Gonidec, né à Lannion en 1763, ancien avocat au Parlement de Paris, procureur général à Port-au-Prince en 1791, passé aux États-Unis au moment de la révolte de Saint-Domingue, mais qui ne quitta ce pays qu'en 1797, consulter la *Biographie Bretonne* de P. Levet, t. II, pp. 233-234.

(3) On verra plus loin qu'à la fin de 1794 Le Gonidec rentra non point de Cornouaille insulaire mais bien des prisons de Carhaix.

Avant de confronter la réalité, telle qu'elle se dégage de faits indiscutables et de pièces officielles, avec les confidences du grammairien à son collègue de l'*Institut Historique* et à son disciple préféré, arrêtons-nous un instant à ce qui, tout en appartenant au domaine du « possible », apparaît dans ces confidences comme plutôt invraisemblable.

Au moment où commencent les aventures résumées plus haut, Le Gonidec, modeste précepteur, âgé de 18 à 19 ans, n'avait aucune expérience de la vie courante et encore moins de la lutte clandestine. Et l'on se demande pourquoi les « paysans » de Ploumoguier et de Plouarzel, communes dans lesquelles résidaient maints gentilshommes aguerris par du service à terre ou à la mer, auraient tant tenu à mettre à leur tête un adolescent qui, de son propre aveu, ne parlait même pas leur langue à l'époque (1).

Comment admettre que, dans une maison investie par deux cents hommes armés, tout ait pu se passer assez silencieusement pour que des « ennemis » se soient glissés dans une chambre et aient entassé sous le lit des armes et de la poudre, sans même en réveiller l'occupant?

Lorsqu'on sait de quel appareil de sécurité s'entouraient les parades d'exécutions publiques sous la Révolution, l'arrivée inopinée sur les lieux du supplice d'une poignée de « libérateurs », culbutant le service d'ordre, arrachant au bourreau et à ses aides une victime à peu près inconnue de tout le monde (pour l'abandonner presque aussitôt aux risques d'une nouvelle arrestation), apparaît comme un épisode de roman-feuilleton plutôt que comme une page d'histoire.

Si le voyage en Cornouaille anglaise pourrait n'avoir en soi rien que d'admissible, pourquoi faut-il qu'il s'accompagne tantôt d'imprécisions, tantôt de détails qui en diminuent singulièrement la crédibilité?... Lorsqu'on traverse la Manche, en partant d'un petit port du Léon, pour débarquer à Penzance, comme je l'ai moi-même fait quatre ou cinq fois, ce ne peut être qu'à bord d'une barque de pêche. Mais, une barque de pêche ne saurait être confondue, même par le plus borné des domestiques, avec un vaisseau qui arrive de l'autre côté de l'Océan. Et, dès lors, comment supposer qu'un fugitif mal vêtu, mal rasé, seul passager d'un petit côtre de quelques tonneaux de jauge, ait pu être pris pour tel hôte de marque attendu d'Amérique?

Enfin, n'y a-t-il pas de quoi rester rêveur en présence de la rapidité avec laquelle un jeune clerc, entraîné presque malgré lui dans la « Résistance » de l'époque, que ni le préceptorat, ni la prison, ni l'exil n'avaient pu façonner pour l'escarmouche ou la bataille rangée, se trouva placé aux plus hauts échelons de la hiérarchie militaire? Lieutenant-colonel à vingt ans, dans les armées royales! Voilà bien de quoi calmer ceux qui, hier, s'esclaffaient devant des galons moins mirobolants conquis en quelques semaines, avant ou pendant la Libération...

(1) En 1793, au moment de son arrestation, Le Gonidec avait 18 ans; or, s'il faut l'en croire lui-même, sept ans plus tard il ignorait encore le breton. Voir à ce sujet la lettre à Laomélan, un de ses correspondants brestois, reproduite pp. 345 à 347 de l'ouvrage du Dr Dujardin, et dans laquelle on lit : « Si je vous disais qu'à l'âge de 25 ans, j'ai manqué moi-même d'être arrêté par des gendarmes qui me cherchaient, et que je dus mon salut à un enfant de 12 ans qui m'accompagna et qui prit sans affectation la parole pour moi! C'est cette circonstance qui me décida à apprendre sérieusement la langue bretonne, que, comme beaucoup d'autres, j'avais jusque-là regardée comme un jargon (...). »

La même anecdote aurait été racontée à l'érudit Jesuviel Miorcec de Keedant (*Ibid.*, p. 2).

Mais ce n'est pas tout : On notera, chez Brizeux aussi bien que chez Villenave, l'absence presque complète des dates, des noms de personnes et de lieux, de toutes précisions, enfin, qui auraient pu donner quelque poids aux confidences du principal intéressé. Ces dates, ces noms, celui-ci avait de bonnes raisons de s'en souvenir, et, par contre, aurait dû n'en avoir aucune valable de les escamoter. Passe encore qu'il n'ait connu qu'*in extremis* le nom de son sauveur; mais pourquoi ne l'avoir point révélé à ses proches, de même que la date de son exécution manquée; pourquoi avoir dissimulé le nom du port où il se serait embarqué, du bateau à bord duquel il aurait pris passage, du brave homme qui aurait ainsi assuré sa fuite, de la mystérieuse « lady N... » et de sa propriété de Cornouaille insulaire, où il aurait résidé pendant près d'un an; du vaisseau anglais qui l'amena en baie de Quiberon, des chefs sous lesquels il aurait servi dans les armées royales (1), des combats auxquels il aurait participé, des endroits où il aurait reçu ses blessures, etc.?

Discretion pour le moins troublante, on en conviendra (2).



Une troisième notice relative à Le Gonidec devait paraître en 1842, dans la *Biographie Universelle* (t. LXXXI, p. 191). Signée de P. Levot, elle empruntait surtout sa substance à celle de Brizeux, parue trois ans plus tôt, dans la réédition de la *Grammaire Cello-Brettonne*; aussi nous n'en parlerons que pour mémoire, et parce que, dans une nouvelle rédaction, à la *Biographie Bretonne*, t. II (1857) pp. 234-235, son auteur fait les plus expresses réserves sur tout ce qui, dans la précédente, était relatif à la condamnation de Le Gonidec et à sa délivrance miraculeuse.

C'est donc à la rédaction de 1857 que nous en viendrons maintenant : « Il (Le Gonidec) y faisait (au collège de Tréguier) de très bonnes études, lorsque la Révolution les interrompit. Il revint alors au château de Kerjean-Môl, et y devint le précepteur de M. de Kersauzon fils, encore vivant. L'orage commençait à gronder. Pour s'y soustraire, le maître et son élève furent obligés de se cacher, déguisés en paysans, dans une ferme du village de Kerbérés, dans la commune de Ploumguer. Deux

(1) Sauf toutefois le marquis de la Boissière (autrefois dit : de la Boëssière de Lennuic), cité par Villenave. Le Gonidec fait état d'un certificat que ce chef lui aurait délivré en 1825, et prétendit que la disparition de cette pièce dans les bureaux du Ministère l'empêcha d'obtenir la majoration de pension à laquelle lui auraient donné droit ses services dans l'armée royale. Il convient toutefois de noter qu'il lui eût été facile de la faire renouveler, car la Boëssière ne mourut qu'en 1844.

(2) On eût aimé trouver sous la plume de Brizeux, son confident préféré, des détails dans le genre des suivants, entièrement imaginés et mis pour les besoins de la cause dans la bouche de Le Gonidec :

« J'ai pris passage le 20 juillet 1794, à Porspoder, à bord d'un bateau de pêche : « le *Saint-Budoc*, patron Pierre Larssonneur; nous arrivâmes à Penzance le 22 au matin, et là je fis reçu chez lady Bosawen, dont la propriété, appelée *Ghy* « au *Dour*, se trouvait en bordure de la mer, entre Penzance et Marazion. Lorsqu'il fut décidé en Angleterre l'expédition de Quiberon, je fut avisé d'avoir à rejoindre « Falmouth, où je devais être incorporé dans la compagnie du marquis d'Éstrange. « Embarqué le 22 juin 1795 à bord de la frégate *Warrior*, commandée par le capitaine Fletcher-Carew, je fis partie d'un groupe qui prit terre dans la nuit du 27 à Landresac, côte sud de Sarzeau, sous le commandement du lieutenant d'Arcehourville, le me joignis ensuite à des partisans morbihannais et reçus deux blessures au cours d'engagements, à Malignac, le 18 juin 1796, et dans la forêt de « Lorges, le 4 octobre 1797... »

Mais toute précision de ce genre eût été facilement contrôlable; et l'on constaterait que Le Gonidec s'est toujours gardé aussi bien de dire que d'écrire quoi que ce soit de tel.

ou trois mois après, ils rentrèrent à Kerjean-Môl; mais au mois d'octobre 1793, il furent jetés dans les prisons de Carhaix, et y restèrent ensemble jusqu'au mois de mars 1795. A sa sortie, Le Gonidec trouva un asile au manoir de Kervéatoux, près de Saint-Renan, chez M. de Lesguern (...). La mort ayant frappé M. de Lesguern, Le Gonidec quitta Kervéatoux et alla résider près de Lesneven, au château de Kergoff, chez M. Duplessix-Quenquis. C'est de là qu'en 1804 il se rendit à Paris (...).

Cette version diffère, on le voit, sensiblement des précédentes, puisqu'en fait d'aventures — ou d'avatars — il n'y est question que d'arrestation, en octobre 1793, non à Kervéatoux, mais à Kerjean-Môl (1), et d'un emprisonnement de 18 mois à Carhaix, emprisonnement après lequel Le Gonidec aurait coulé une vie plutôt paisible à Kervéatoux, puis à Kergoff, en Saint-Frégant (2).

Dans ces conditions, qui croire, de Villenave et Brizeux ou de Levot?

C'est ce dernier qui va nous permettre de fixer notre choix en écrivant en note, p. 235 du t. II de son ouvrage :

« Depuis 1842, date de notre article de la *Biographie Universelle*, des personnes en position d'être bien informées nous avaient assuré que tous les faits ci-dessus, comme les circonstances romanesques qui les auraient accompagnées, était d'une complète inexactitude, et n'avaient jamais eu d'existence que dans l'imagination de Le Gonidec, lequel, à force de les répéter dans les dernières années de sa vie, se serait habitué, de la meilleure foi du monde, à les regarder comme vrais. Bien résolu à nous rectifier si nous avions contribué à propager des faits le moins inexactes, nous avons invoqué les souvenirs de l'ancien élève de Le Gonidec, M. de Kersauzon, qui ne l'avait pas quitté pendant toute la période de la Terreur, et c'est la réponse de ce respectable vieillard que nous avons substituée à notre exposé primitif. Le récit de M. de Kersauzon, auquel son caractère personnel donne une grande force, surtout quand on réfléchit à sa communauté de situation avec Le Gonidec, en puise une nouvelle dans le silence du registre des condamnations du tribunal révolutionnaire de Brest (le seul qui ait existé dans le Finistère du 23 ventôse au 24 thermidor an II — 13 mars - 11 août 1794). Soigneusement vérifié, il ne nous a révélé ni la trace d'aucune condamnation prononcée contre Le Gonidec, ni même l'indice d'aucune poursuite dont il aurait été l'objet. (...) Après mûr examen des récits opposés, il ne nous a paru possible d'admettre que le témoignage *de visu* de M. de Kersauzon, les autres, bien que leurs auteurs soient les véridiques narrateurs de ce qu'ils ont entendu dire, étant en définitive de simples *ouï-dire* d'ailleurs difficiles à concilier entre eux. »

Nous avons donc là une sorte de mise au point faite à l'aide des

(1) P. 27 du livre du Dr Dujardin, une liste de suspects transmise de Brest aux autorités de Saint-Renan, désigne bien Le Gonidec comme demeurant à Kervéatoux; mais un peu plus bas on peut lire que sa fiche de détention porte : « *Jean Gonidec, de Kerjean-Mol, précepteur dans la maison* ».

(2) Toutefois, il y a lieu de relever une inexactitude dans la relation de Levot, qui, on va le voir, est écrite d'après les souvenirs d'un « respectable vieillard » dont la mémoire pouvait légitimement être infidèle sur un point de détail : En effet, ce ne saurait être après le décès de son oncle de Lesguern que Le Gonidec quitta Kervéatoux, car le seigneur du dit lieu ne mourut que le 21 février 1805, alors que le neveu, qui, d'après les notes de Kerdanet, aurait vécu dix ans après de lui (v. *Le Gonidec*, etc., p. 2), entra en qualité d'élève contre-maître dans l'administration forestière de la Marine, à Paris, le 20 juillet 1804, six mois avant le décès du châtelain.

déclarations écrites d'un témoin, et quel témoin ! L'ancien élève du grammairien (1), arrêté en même temps que son précepteur, et qui affirme en avoir partagé l'existence pendant toute la période de la Terreur.

On peut penser avec quelle surprise tous ceux qui avaient jadis connu ou hébergé Le Gonidec, avant son arrestation et après sa sortie de prison, trouvèrent sous la plume de son panégyriste Brizeux le récit d'événements parfaitement ignorés de ceux-là même qui auraient dû en être les premiers informés, et tout-à-fait inconciliables avec ce qu'ils connaissaient des faits et gestes de leur commensal (2).

Ce qui complique ici le cas, c'est le fait que, dans la note invoquée ci-dessus, interviennent deux autres personnes, dont la bonne foi est également évidente, et dont les témoignages vont à l'encontre de celui de M. de Kersauzon, sans apporter toutefois de preuves matérielles à l'appui de la sincérité des dires de Le Gonidec.

L'une d'elles est l'abbé Pierre-Xavier Le Gonidec, curé d'Autenuil, propre fils du grammairien, qui, en date du 8 octobre 1852, écrivait à Levot, alors occupé à la rédaction des notices du tome II de sa *Bio-graphie Bretonne* :

« Il me serait difficile d'ajouter à ce que M. Brizeux a écrit sur la vie de mon père. Tout ce qui est important s'y trouve rapporté avec exactitude; ce qui regarde l'épisode de sa condamnation à mort est très fidèle. Je l'ai entendu raconter par mon père bien des fois.

« Il fut mis en prison deux fois pendant vingt-deux mois à Carhaix (...).

« Il fut aussi mis en prison à Brest et condamné à mort. Pendant sa détention, il fut l'objet de soins particuliers de la part de personnes inconnues : nourriture et argent lui parvenaient en abondance. Il sut le nom de la personne qui le délivra, mais il ne put jamais lui témoigner sa reconnaissance. Arrivé à Paris, il apprit, après bien des recherches, sa demeure. Ce monsieur était venu se soigner à Paris. Quand il se présenta à sa maison, il trouva à la porte un corps exposé : c'était celui de son sauveur. Tout ceci est romantique mais exact.

« Le voyage en Angleterre est vrai. Il est encore vrai qu'on le sut par son cousin, M. Le Gonidec, mort conseiller à la Cour de Cassation. Il fut de l'expédition de Quiberon, mais toutes les troupes ne débarquèrent pas à Quiberon. Il fut de celles qui descendirent à Sarzeau. Ces troupes se débandèrent et firent la guerre : la chouannerie bretonne (3).

(1) René-Armand-Constant de Kersauzon, fils de Maurice-Pierre-Joseph sgc. de Kerjean-Mol, lieutenant des vaisseaux du Roy, né en 1780, avait 12 ans lorsque son père, émigré en 1792, le confia à Le Gonidec, et 13 ans et demi lorsqu'il fut arrêté en même temps que son précepteur et transféré avec lui de Brest à Carhaix. Il dut être libéré en mars 1795, date donnée par lui comme étant celle de l'élargissement de Le Gonidec, mais qui ne correspond pas à celle des pièces officielles concernant ce dernier. Ce témoin mourut en mars 1861.

(2) Il est bon de signaler que Le Gonidec, à sa mort, avait perdu tout contact avec son Léon natal depuis près de 35 ans, et que, par conséquent, ce qu'il racontait à Paris pouvait passer inaperçu en Bretagne. De leur côté, ses confidents parisiens n'avaient aucun moyen — et n'avaient d'ailleurs nulle envie de contrôler ses dires. Ils n'étaient pas de ceux qui pèchent par excès de scepticisme. Loin de craindre la supercherie, pour peu qu'elle fût agréable à leurs sentiments, ils devaient lui ouvrir les bras et la supplier de les tromper, que dis-je, d'abuser d'eux jusqu'à l'ivresse...

(3) Levot n'a cité que quelques lignes de cette lettre; mais la sagesse du Dr Dubardin a heureusement permis à notre ami d'en retrouver l'original dans les papiers de l'écrivain, conservés à la Bibliothèque de la Marine, à Brest, dont l'historien de cette ville fut le conservateur pendant de longues années (V. *Le Gonidec*, etc., pp. 22-23).

La seconde personne n'est autre que Th. de la Villemarqué, auteur du *Barzaz-Breiz*, lui aussi familier parisien du cellisant, et qui s'exprime ainsi :

« Au mois de novembre 1836 (...) un individu vint demander M. Le Gonidec; celui-là même qui l'avait sauvé. Le Gonidec n'était pas encore rentré; il était à son bureau, aux Assurances Générales. A son retour, sa femme lui dit ce qui s'était passé, et que le visiteur venait de repartir par la malle-poste, désolé de n'avoir pu lui serrer la main. Ce soir-là, étant venu le voir, à sept heures, selon mon habitude, je le trouvai tout ému, et il me conta pour la dixième fois l'histoire de sa délivrance (1). »

◆ ◆ ◆

Une fois encore, nous voici en pleine confusion.

D'une part, l'abbé Le Gonidec assure que le sauveur de son père mourait au moment même où celui-ci réussissait à l'identifier; d'autre part, La Villemarqué prétend tenir de son maître même que ce mystérieux personnage avait quitté Paris sans avoir vu celui qu'il avait arraché à la guillotine quarante-cinq ans auparavant. Forcément, l'un ou l'autre se trompe ou s'est laissé abuser de façon différente. Mais ici encore, comme par hasard, aucun nom; alors qu'en dévoilant l'identité du visiteur ou du mort, Le Gonidec et ceux qui exaltaient sa mémoire auraient payé à l'auteur du coup de main de Brest un juste tribut de reconnaissance, et, en même temps, empêché le moindre doute de planer sur la réalité de l'événement et de ce qui s'ensuivit.

◆ ◆ ◆

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes arrêtés qu'aux invraisemblances des récits de Villenave, de Brizeux et des témoignages de l'abbé Le Gonidec et de La Villemarqué. Venons-en maintenant aux impossibilités historiques.

On se rappelle que le héros du livre de D' Dujardin fut enfermé à Carhaix. Ni Brizeux ni Villenave ne précisent la durée de sa détention; Levot dit qu'elle se prolongea d'octobre 1793 à mars 1795, soit pendant 17 mois environ; l'abbé Le Gonidec parle de 22 mois. Il est aujourd'hui établi (v. *Le Gonidec*, etc., pp. 27-29) que le détenu, parti sous escorte de Brest pour Carhaix, le 22 octobre 1793, fut libéré le 7 nivôse an II (27 décembre 1794), par décision figurant au registre des Arrêtés des Représentants du Peuple à Brest, prise en date du 4 du même mois. C'est donc en réalité *quatorze mois* qu'il aura passés dans les locaux infects de la prison carhaisienne. Mais, quoi qu'il en soit, la seule date de sa libération suffit à prouver qu'il n'a pu, par la suite, comparaître devant le Tribunal Révolutionnaire de Brest, lequel, indique Levot, n'a siégé que du 13 mars au 11 août 1794, et dont, au surplus, les archives, soigneusement épluchées, ne conservent nulle trace d'une simple comparution de Le Gonidec devant son sinistre aréopage.

(1) Il convient de rappeler que, dès 1847 (*Dictionnaire Français-Breton de Le Gonidec*, 1 vol. grand in-4°, Pridhomme, Saint-Breuc) le même avait écrit au sujet de son maître :

« Trop jeune pour se mêler à des discussions cruelles, dont gémissait l'humanité, Le Gonidec fuyant l'échafaud, où son nom seul l'avait fait monter, et auquel « il avait échappé comme par miracle... » (p. xlvj).

Et voilà qui confirme bien les déclarations de M. de Kersauzon, son co-détenu, ignorant tout d'un tel événement.

Reste la Chouannerie, à laquelle le grammairien aurait pu s'être joint, même si tout le reste de ses confidences était réputé sans aucun fondement.

Mais, ici encore, plusieurs faits matériels contredisent la prétention à des services plus ou moins brillants dans les troupes organisées de la « dissidence », en cette fin du XVIII^e siècle. Son ancien élève est formel : Le Gonidec aurait passé tout son temps, entre son élargissement des prisons de Carhaix et l'époque de sa nomination à Paris, en 1804, à Kervéatous, en Plouarzel, ou à Kergoff, en Saint-Frégant; et le D^r Dujardin nous apporte la preuve écrite, et... photographique, qu'en 1797 et 1798 tout au moins, il se « camouflait » assez peu pour oser signer des actes publics à Plouarzel et au Conquet. Preuve qu'il n'était nullement inquiet en ce moment, et surtout qu'il ne tenait point le maquis dans quelque lande du Morbihan ou des Côtes-du-Nord.

Il se présente bien, en ce qui concerne son existence au cours des années 1795 et 1796, un trou que son consciencieux biographe n'est pas parvenu à combler jusqu'à présent, ceci faut d'avoir rencontré sa signature dans les registres d'état civil des communes où il pouvait résider, à l'occasion de naissances, de mariages ou de décès intéressant sa propre famille ou ses proches connaissances. Faut-il en inférer que pendant ces deux années au moins, l'ancien clerc a réellement « chouanné » ?

Plus vraisemblablement, il a dû se cacher, comme, pendant l'Occupation, de nombreux résistants en état d'alerte, jusqu'à ce qu'il eût l'assurance de ne plus courir aucun risque.

Pour avoir participé à l'expédition de Quiberon, il lui aurait d'ailleurs fallu se trouver en Angleterre au moment de l'embarquement du corps expéditionnaire royaliste. Et nous avons vu ce qu'il faut penser de son voyage, ou de ses voyages supposés Outre-Manche (1).

Le D^r Dujardin signale bien, pp. 33-34 de son ouvrage, qu'un Le Gonidec, sans prénom, est cité comme lieutenant-colonel dans « l'armée catholique organisée dans le Finistère par M. Guyomar de Coatidreux » (CHETINEAU-JOLY, *Histoire des Guerres de Vendée*; Marquis DES GRANGES, *Général et Chefs de la Vendée Militaire et de la Chouannerie*). Mais, ajoute-t-il, « il semble bien que ladite armée (...) n'ait existé que sur le papier (...) » Et, plus loin, il souligne le fait que son personnage ne figure point, en 1815, sur la liste des militaires de la province de Bretagne ayant droit à des secours accordés par le roi à ceux qui avaient servi contre le nouveau régime.

(1) Pp. xivj-xlvj] de son *Essai sur l'Histoire de la Langue Bretonne* placé en tête de son édition du *Dictionnaire Français-Breton* de Le Gonidec, La Villemarqué en avait, lui aussi, fait état en ces termes : « Un voyage forcé chez les Bretons d'Angleterre, alors occupés de la vaste publication de leurs documents littéraires, et parmi lesquels il fut accueilli comme un frère de sang et de langue lui donna une ardeur « nouvelle (...). » Il découle de ceci que Le Gonidec serait allé jusqu'en Galles pendant son séjour en Grande-Bretagne. Mais une telle chose ne peut logiquement s'admettre, car ni dans les *sermons*, ni, dans la correspondance du grammairien, il n'est fait nulle part la moindre allusion à un séjour en Cornouaille ou au Pays de Galles ; ce qui rend impensable l'éventualité du voyage et de la « fraternisation » à laquelle il se serait prêté. Il est d'ailleurs à remarquer que Le Gonidec, s'il a beaucoup parlé de « sa » Révolution, n'en a jamais rien écrit, si ce n'est la courte note reproduite un peu plus loin.

Par ordonnance royale du 3 mars 1825, d'autres secours étaient distribués aux mêmes intéressés. Le Gonidec les sollicita, faisant état d'un certificat du Marquis de la Boissière. C'est pourquoi on trouve dans une pièce rédigée par lui, sous ses nom et prénoms, les lignes suivantes :

« A servi dans le grade d'officier dans les armées catholiques et royales de Bretagne pendant les années 1795 et 1796, suivant certificat de M. le Marquis de la Boissière, maréchal de camp et major général dans les dites armées.

« Continué ses services dans les dites armées jusqu'au 9 novembre 1800, ayant rendu les armes à Brest pour profiter de l'amnistic du 18 Brumaire, an VIII. »

« Etabli à Angoulême le 9 avril 1825 (1). »

Obtint-il sa part de la manne gouvernementale? On ne sait; pas plus qu'on ne sait s'il avait effectivement obtenu le certificat dont il est question dans sa note; car il n'en reste pas trace dans son dossier, et on ne tint aucun compte de ses prétentions lorsqu'il fut question pour lui, après sa mise à la retraite, en 1834, d'obtenir une majoration de pension en s'appuyant sur les services invoqués dans la pièce reproduite ci-dessus.

Et pourtant, Dieu sait s'il y eut, sous la Restauration, une ruée vers les attestations de fidélité au régime monarchique et de bons et loyaux services dans la « Résistance » de l'époque révolutionnaire... Le prince de Condé, qui estimait n'avoir jamais eu sous ses ordres plus de 7 à 8.000 hommes, avait lui-même avoir été contraint de distribuer au moins 15.000 attestations de services actifs !

◇ ◇ ◇

De tout ce que nous avons vu, il semble bien résulter que, à part l'arrestation et la détention à Carhaix, qui ont laissé des traces dans les Archives, ce que Villenave, Brizeux, Levot dans sa première notice de 1842, l'abbé Xavier et La Villemarqué ont avancé au sujet de l'existence révolutionnaire de Le Gonidec, est, pour reprendre l'expression de Levot dans sa seconde rédaction, « d'une complète inexactitude » et n'a jamais existé que dans l'imagination de celui de qui le tenaient les différents narrateurs.

Mythe, la comparution devant le Tribunal Révolutionnaire de Brest, la condamnation à mort et la romanesque délivrance au pied même de l'échafaud.

Mythes l'embarquement pour la Cornouaille insulaire et l'hospitalité de lady N...

Mythes la participation à l'affaire de Quiberon et à la Chouannerie, ainsi que les « graves blessures » reçues dans des combats innommés. Mythe le grade de lieutenant-colonel?..

Attention ! C'est peut-être l'affirmation qui frôlerait de plus près la réalité, et celle qui servirait le mieux à expliquer la création des mythes intégraux.

Et puisqu'il faut bien chercher à « expliquer » cette création dans

(1) V. *Le Gonidec, etc.*, p. 247. On observera que dans cette déclaration officielle, il n'est point question des « graves blessures » dont parlait Brizeux dans sa notice. C'était pourtant le montant ou jamais d'en faire état.

le cerveau d'un homme qui, par ailleurs, semble avoir été parfaitement équilibré, voici ce qu'on peut admettre :

Guyomar de Coetdreux, originaire de Lesneven, aurait rencontré Le Gonidec au cours d'une de ses missions en Bretagne pour le compte des Princes, en 1797 ou 1798. S'étant pris de sympathie pour ce jeune homme aimable, qui avait déjà souffert en prison pour la cause royale, il lui aurait conféré un grade fictif dans la division fictive qu'il avait organisée pour soutenir un éventuel soulèvement dans le Finistère. Pendant des années, fonctionnaire de l'Empire, puis de la Restauration, Le Gonidec se serait à peine souvenu de cette promotion. Mais, en 1825, dans son bureau administratif d'Angoulême, le celtisant exilé ayant appris qu'une distribution de secours gouvernementaux allait se faire au profit des anciens militaires des armées « catholiques et royalistes », il se dit qu'après tout son nom avait été couché sur les listes d'officiers de haut grade, et que bien d'autres « toucheraient » qui n'en avaient pas fait plus que lui. Le fait d'avoir invoqué ses galons, ne serait-ce qu'en une circonstance, aura motivé la création d'un premier mythe : celui d'une action en rapport avec eux (Quiberon, combats et blessures); puis, remontant le cours des années sombres, il aura éprouvé le besoin de les remplir progressivement par quelque chose de plus brillant qu'une retraite décevante dans son Bas-Léon natal; d'où la création de fictions supplémentaires. Le temps aidant, à force de répéter tout cela, il se sera, comme le dit Levot, « habitué de la meilleure foi du monde à le considérer comme vrai », et, comme le dit Anatole Le Braz devant son monument, au Conquet, « ses intimes y crurent si bien qu'il en oubliât sincèrement dans quelle mesure la fiction s'y mêlait à la réalité ».

L'explication vaut ce qu'elle vaut : peut-être rien.

Il n'est pas interdit d'en chercher une autre. Et je me féliciterais d'avoir, par l'insuffisance même de mes déductions psychologiques, provoqué une analyse plus féconde des causes — conscientes ou non — qui ont amené « Reizer ar Brezoneg », le rénovateur de la langue bretonne, « à rêver plutôt qu'à vivre » une partie de son existence.

F. GOURVIL.



MÉDAILLONS SPIRITUELS

HENRIETTE RENAN

SES dernières paroles à son frère sont la clef de sa vie : « Je l'ai beaucoup aimé, lui dit-elle ; quelquefois mon affection l'a fait souffrir ; j'ai été injuste, exclusive ; mais c'est que je l'ai aimé comme on n'aime plus, comme on doit peut-être ne pas aimer ».

Au fond, ce fut une grande amoureuse. Sa tendresse fraternelle n'est pas sans ressembler un peu à celle d'Eugénie de Guérin pour son frère Maurice. Mais Eugénie, restée chrétienne, a su n'être ni jalouse, ni exclusive, et si elle ne s'est pas désintéressée de la gloire humaine de Maurice, c'est l'âme de Maurice qu'elle veut sauver avant tout.

Henriette Renan, elle, dans son profond regret de n'avoir pu fonder le foyer qu'elle avait sans doute rêvé, détachée de la foi, on ne sait dans quelles circonstances, peut-être secrètement un peu aigrie contre la destinée, a reporté sur son frère toute la ferveur volontiers jalouse de son ardente tendresse ; la carrière purement humaine de son frère, ses succès littéraires lui ont été comme une revanche de sa propre vie.

C'était évidemment une femme supérieure. Très intelligente, très cultivée, d'une quinzaine d'années plus âgée que son frère, elle s'était cru d'abord une vocation religieuse. A la mort de son père, pour venir en aide à sa famille, elle se fit institutrice d'abord à Tréguier, puis à Paris, et enfin en Pologne. Ce fut elle qui, par l'intermédiaire de l'abbé Dupanloup, fit venir au petit Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en 1838, son jeune frère Ernest, qu'elle avait naguère, par ses tendres soins, sauvé d'une grave maladie.

Pendant toute la longue crise religieuse de Renan, son attitude morale est bien curieuse. Elle se ferait évidemment scrupule de « déconvertir » son frère, de l'attirer à sa propre incroyance. Mais elle ne l'encourage guère à demeurer chrétien ; par ses conseils, elle retarde le plus possible ses décisions définitives. A son insu sans aucun doute, elle l'entretient dans un état d'esprit peu favorable à la foi. Ses involontaires, inconscientes, mais très adroites suggestions ont dû peu à peu agir sur la mentalité du jeune Ernest pour l'écartier non seulement de l'autel, mais même de la croyance chrétienne ; et elle dut être très heureuse quand il prit la brusque décision de quitter Saint-Sulpice.

Quand, en 1850, Renan, qui lui avait laissé espérer qu'il ne se

marlerait jamais, vint chercher à Berlin sa sœur pour l'installer à son foyer, Henriette, reprise peut-être par ses rêves d'autrefois, s'imaginait encore qu'elle allait mener avec ce frère chéri une vie de profonde intimité presque conjugale. Elle fut vite déçue. Tout à son œuvre, dans son naïf égoïsme, Renan ne changea rien à ses habitudes de travailleur solitaire. Henriette fut simplement pour lui une admirable maîtresse de maison et une non moins admirable secrétaire. Elle souffrit cruellement de cet isolement moral. Il ne devait jamais cesser.

Mais toujours désintéressée, ce fut elle qui pressa Renan de se marier. Elle avait trop compté sur ses forces d'abnégation. La jeune M^{lle} Renan occupait la place et remplissait le rôle qu'elle avait obscurément souhaités. Elle fut violemment jalouse, amère, obstinément injuste. Elle fit souffrir autour d'elle.

Son aigreur ne se calma un peu que lorsque la naissance d'un neveu lui permit de satisfaire ce profond besoin de maternité que toute femme apporte au monde.

Quand en 1860, Renan partit pour sa mission de Syrie, elle l'accompagna, espérant cette fois que son ancien rêve allait prendre enfin corps. Ce fut une nouvelle désillusion. Terrassés tous deux par la maladie, le frère et la sœur furent en danger de mort. Renan seul échappa. Mais tandis qu'il était sans connaissance, Henriette expirait de son côté. Quand il revint à lui, elle n'était plus.

Il la regretta profondément sans aucun doute. Mais pourquoi a-t-il cru écrire ceci, qui nous laisse un peu rêveurs :

« Une fois, lors de la mort de ma sœur, la nature m'a, à la lettre chloroformé pour que je ne fusse pas témoin d'un spectacle qui eût peut-être fait une lésion profonde dans mes sens et nuï à la sérénité ultérieure de ma pensée » ?

Pauvre Henriette ! Eût-elle beaucoup goûté cette désinvolte oraison funèbre ?

LUCILE DE CHATEAUBRIAND

Ce n'est pas la moins touchante des poétiques figures de femmes dont le souvenir est inséparable du glorieux enfant de Combourg : M^{lle} de Beaumont, Nathalie de Noailles, Juliette Récamier... Et elle fait tout naturellement partie du chœur sacré de ces sœurs de grands hommes, dont Sainte-Beuve a si joliment parlé : Jacqueline Pascal, Eugénie de Guérin, Henriette Renan...

Elle avait peut-être du génie, mais la jalouse destinée lui a refusé les circonstances favorables qui lui eussent permis d'exprimer littéralement son âme, ou du moins son rêve.

Elle était de quatre ans plus âgée que François-René, et l'on n'a pas oublié le parlant et vivant portrait que celui-ci a tracé de cette pauvre cadette délaissée, dans les « Mémoires d'outre-tombe ».

Comme il arrive souvent dans les familles, entre derniers-nés de sexes différents, dont les natures se ressemblent et s'opposent tout

ensemble, une vive affection ne tarda pas à naître entre ces deux enfants un peu esseulés.

Ils avaient des goûts communs, aimant tous deux la nature, la poésie. « Tu devrais peindre cela », disait Lucile à Francillon dans les bois de Combourg.

Lucile était d'humeur très sombre. Elle aurait « ressenti une passion secrète » pour un jeune ami de son frère aîné.

« Je crois, nous dit Chateaubriand, que cette passion étouffée était au fond de la mélancolie de ma sœur. Elle avait d'ailleurs la manie de Rousseau, sans en avoir l'orgueil : elle croyait tout le monde conjuré contre elle. »

Un peu plus tard, à Paris, où elle suivit sa brillante sœur Julie, remarquée de tous, à une petite pièce qu'on lui fit jouer, elle fut si « touchante » que Malesherbes « en avait la tête tournée ».

Âme vibrante et passionnée, était-elle comme ses sœurs, ainsi que Chateaubriand nous l'affirme, « d'une rare beauté » ? Nous ne le savons pas très exactement.

Ce fut elle qui maria son frère, revenu d'Amérique, avec une de ses amies, M^{lle} de Lavigne.

Pendant la Terreur, elle se réfugia en Bretagne. Emprisonnée avec Julie et leur mère pendant neuf mois, les trois femmes ne durent leur salut qu'au 9 Thermidor.

En 1796, à trente-deux ans, Lucile épousait M. de Cautd, qui allait avoir soixante-dix ans, et qui, au bout de peu de mois, chassait sa jeune femme de chez lui. Etrange mystère. Heureusement peu après elle devenait veuve.

Mais elle perdait bientôt sa mère et sa sœur. Et tous ces événements avaient profondément altéré sa santé physique et morale. « Le génie de Lucile et son caractère étaient arrivés presque à la folie de Rousseau », avoue Chateaubriand.

Elle restait charmante. Le poète Chénedollé l'aima, fut aimé d'elle, et quoique déjà marié, voulut l'épouser. Elle ne put s'y résoudre. Mais son trouble s'en accrut.

Enfin elle meurt. Une série de circonstances extraordinaires a fait qu'on n'a pu lui épargner la fosse commune.

Les quelques pages que nous avons d'elle ont bien de la grâce, et peut-être la littérature lui aurait-elle été un alibi salutaire.

« Ce cœur si vivant, et qui avait tant besoin de se répandre, a dit Chénedollé, d'abord tué sa raison et a fini par dévaster sa vie. » Sur le souvenir de la pauvre Lucile flottera éternellement comme un voile de mélancolie, de pitié, de fine et discrète poésie.

Victor GIRAUD.



La traduction anglaise du « Barzaz-Breiz » par Tom Taylor (1865)

Les gravures préraphaélites de J.-E. Millais

NOTRE ami F. Gourvil a fait dans le numéro de Novembre-Décembre de la N. R. B. une étude très intéressante sur les traductions du Barzaz-Breiz.

L'une des plus importantes est celle de Tom Taylor, parue en 1865 sous le titre : *Ballads and Songs of Brittany. Hersart de la Villemarqué en fait l'éloge* — mérite — à la fin de sa préface de la dernière édition (1).

Un exemplaire de cette traduction ayant appartenu au professeur Ernault (1852-1938), l'éminent celtisant, et portant encore son nom et son adresse au crayon sur la page de garde a été retrouvé en 1948 chez un antiquaire de St-Brieuc, et racheté par l'auteur du présent article.

I

Qui était Tom Taylor ? Le Larousse du xx^e siècle — à la suite de ses devanciers — fait mention d'un auteur dramatique de ce nom, né en 1817 à Sunderland (comté de Durham), mort à Londres en 1880. Auteur d'un grand nombre de pièces écrites en collaboration avec Charles Read, il a été également l'un des plus spirituels rédacteurs du *Punch*. Il s'est également intéressé à la peinture (Autobiographie du peintre B. R. Haydon (1853), Sir J. Reynolds et son temps (1865). C'est très vraisemblablement l'auteur de l'ouvrage étudié ici.

II

Cet ouvrage se présente sous la forme d'un beau volume de 240 pages (plus les 22 pages de l'Introduction et de la Table), imprimé sur beau papier épais, relié toile ocre avec lettres dorées et contenant plusieurs

(1) « Les personnes qui regretteraient les accompagnements des éditions précédentes en trouveront de très convenables à choisir, soit dans les traductions de MM. Adalbert Keller et de Seckendorf » [en note : *Volkslieder aus der Bretagne*. Tubingue 1841] « soit dans celle de M. Tom Taylor où ils admireront en même temps de beaux vers anglais calqués sur les paroles bretonnes » [en note : *Ballads and Songs of Brittany*, London 1865].

belles gravures et des airs notés avec accompagnements. Le format est 21 cm. sur 16.

Voici le titre complet : *Ballads and Songs of Brittany by Tom Taylor — translated from the Barzaz-Breiz of Vicomte Hersart de la Villemarqué — with some of the original melodies harmonized by Mrs Tom Taylor — with illustrations by J. Tissot, J. E. Millais, R. A., J. Tenniel, C. Keene, E. Corbould and H. K. Browne — London and Cambridge — Macmillan and Co 1865.*

III

L'Introduction contient une étude de l'auteur sur les usages, les mœurs, la langue et le folk-lore de la Bretagne qu'il croit limitée aux trois départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, qu'il suppose, d'ailleurs, entièrement bretonnante (au point de placer le pardon de Saint-Mathurin de Moncontour parmi les pardons trécorrois !). Il pense également que, la plupart des séminaires bretons sont dans le Trégor.

Mais dans l'ensemble ses remarques sont justes, certaines originales, comme la comparaison entre la vie du Kloarek breton de son temps et celle du jeune paysan écossais envoyé à Glasgow, Edimbourg, Saint-André ou Aberdeen, pour devenir « probationer of the kirk of Scotland » (1).

L'auteur admet naturellement — comme d'ailleurs, maint grand écrivain français de l'époque : Augustin Thierry, George Sand, etc... l'authenticité des poèmes du Barzaz, et croit même y reconnaître des marques certaines d'antiquité, sinon dans la langue qu'il ne possède pas (bien qu'il ait étudié le texte non seulement dans la traduction française (2) mais aussi dans l'original grâce à la Grammaire et au Dictionnaire de Le Gonidec) tout au moins dans la tenue du récit du style et des pensées (« the keeping » of the narrative, style and thoughts).

La seule liberté qu'il a prise, nous dit-il, dans sa traduction littérale qui reproduit jusqu'à la métrique des vers bretons, est l'emploi de quelques locutions usuelles dans les ballades du Nord de l'Angleterre et de l'Ecosse (Taylor était né à Durham) et quelques « Scotticisms » (3).

IV

Tom Taylor n'a pas traduit tous les poèmes du Barzaz, seulement les plus anciens pour la partie historique (*Historical Songs and Ballads*), aucun n'étant plus récent, nous dit-il, que le milieu du xiv^e siècle (1) : le vin des Gaulois, le Seigneur Nann et la Fée, la Prédiction de Gwenc'hlan, la Marche d'Arthur, Alain le Renard, la Submersion de la Ville d'Is, le Tribut de Nominoë, Bran, la Peste d'Elliant, le Retour du Croisé, le Clerc de Rohan, le Baron Jauioz, le Faucon, le Frère de Lait, le Rossignol, le Combat des Trente, Jeanne la Flamme, le Vassal de du Guesclin, la Ceinture de Noces.

Dans la 2^e partie (*Songs used on domestic and festive occasions*) nous trouvons : les Fleurs de Mai, la Demande en Mariage, le Chant de la Fête de Juin, l'Aire Neuve, l'Appel des Pâtres, le Lépreux, la Meunière de

(1) Etudiants en théologie de l'église presbytérienne d'Ecosse.

(2) On ne prétend pas décider ici si le texte français du Barzaz est ou non postérieur au texte breton.

(3) Mots et expressions appartenant au patois écossais des Lowlands, illustré au xviii^e siècle par Robert Burns, le grand poète écossais.

Pontaro, les Miroirs d'Argent, la Croix du Chemin, les Hirondelles, le Pauvre Clerc, le Chant des âmes du Purgatoire.

Les titres sont donnés en anglais et en breton. Les poèmes sont précédés de notes résumant ou traduisant celles de La Villemarqué.

Il paraît indispensable de faire ici quelques brèves citations de la traduction de Tom Taylor qui donneront une idée de sa manière :

Voici d'abord quelques vers du *Tribut de Nomenoe* (The evil tribute of Nomenoe). Le vieux chef de famille vient implorer justice auprès de Noménoe. (Voir Barzaz-Breiz p. 114).

Then forth ha fares, the aged man
And after him his kith and clan.

In his right hand his bow unbent :
A wild boar on his back uphent.

The aged chieftain fareth straight
Unto Noménoë's castle-gate.

On his white hand all fresh and red
The blood dripp'd from the wild-
[boar's head.

Or ever he had pray'd his prayer,
Behold ! Noménoë was there !

We come for right; to knew, in
[brief,
Hath Heaven a God, - Bretagne a
[chief ?

His quarry from the chase he bore,
His great hounds gambolling before.

Heaven hath a God, I trow, old
[man.
Bretagne a chief, il ought I can.

Voici ensuite le début du *Combat des Trente* (Voir Barzaz, p. 195).

STROPHE I

March, with his winds, so fierce and frore,
Hammers and batters at the door.
Forests are brattling, earthwards flown,
Hail-storm are rattling the roofs upon.

STROPHE III

Tis not alone the hail and the rain,
Beating the roof-tree, drowning the plain :
Hail and rain, and winds that blow,
What are these to the Saxon foe ?

Tout cela ne sonne-t-il pas un peu comme certaines ballades de *Walter-Scott* ?

Enfin, lisons les strophes 1 et 3 de *l'Hollaika* (Cf. Barzaz, p. 442) (*The Shapher'd's Call*).

As I rose on Sunday morning to drive the kine to lea,
I heard my sweetheart singing — by the voice I knew twas she,
I heard my sweetheart singing, singing gay on the hill-side
And I made a song to sing with her, across the valley wide.

Like golden blossom of the broom, or wild rose sweet and small
Like wild-rose in a heath-brake, shone my fair among them all :
And the more I gazed upon her, the more love my heart dit stir.

N'y a-t-il pas une certaine parenté avec Wordsworth et les poètes lakistes ?

V

Un Appendice donne 18 airs (1) avec les accompagnements dus à Mrs Laure W. Taylor, femme du poète (2).

Dans une note préliminaire, elle indique que les airs du Barzaz lui ont paru « so irregular both in rythm and diatonic progression that it is difficult to harmonize them without alteration » (3). Et de fait, si les airs en modes majeur et mineur sont harmonisés correctement, les accompagnements des airs basés sur les modes antiques sont franchement mauvais, car, ignorante comme la plupart de ses contemporains, des procédés d'harmonisation de ces mélodies, elle leur impose des accompagnements en mineur moderne. Une exception doit être faite pour l'air des Miroirs d'Argent, en hypodorien (gamme de la mineur avec sol naturel) dont l'harmonisation est correcte. Mrs Taylor avoue avoir renoncé à accompagner certains airs « unmanageable » : (intraitables) : L'épouse du Croisé (4), le Faucon, le Rossignol. — A noter que les airs sont donnés avec la première strophe des paroles en anglais et en breton.

VI

Un mot maintenant des dix gravures, très soignées, très poétiques, qui ornent le volume.

Un premier hors-texte avant la page du titre représente la châteline de Rohan assise la nuit dans un cimetière au bord de la mer, avec auprès d'elle le cheval, le lévrier et l'enfant de la sombre gwerz. Sous la gravure sont écrits les noms du peintre nantais *J. Tissot* (1836-1902), qui vécut 10 ans en Angleterre, et le nom de *C. H. Jeens* (probablement le graveur).

Ces deux noms figurent sous la 2^e gravure qui orne le bas de la page du titre et représente l'épouse du croisé gardant ses moutons, et le croisé à cheval la rencontrant.

Les 8 autres gravures sont des hors textes. On y voit la signature d'un certain *Swain* (sans doute le graveur) et sur 6 d'entre elles les initiales des auteurs ce qui permet de les identifier grâce aux indications du titre de l'ouvrage.

Elles représentent :

1^o Le Seigneur Nann armé d'une lance, monté sur un cheval au galop et poursuivant une biche dans la forêt (5) (signé E. C., c.-à-d. *E. Corbould*).

(1) Ce sont : le Vin des Gaulois, le Seigneur Nann, la Prédiction de Gwenn'han, la Marche d'Arthur, Alain le Renard, la Submersion de la Ville d'Is, le Tribut de Nomenoe, la Poste d'Elliant, le Retour d'Angleterre, le Frère de lait, le Baron Jauou, Le Combat des Trente, la Fête de Juin, l'Hollaika, le Lépreux, la Meunerie de Pontaro, les Miroirs d'Argent, la Croix du Chemin.

(2) Sauf les accompagnements de Gwenn'han et du Baron de Jauou, empruntés aux accompagnements de l'édition de 1843, du Barzaz, eux-mêmes extraits de l'édition allemande de 1841. L'auteur en était le compositeur Slicher (1789-1869).

(3) « Si irréguliers à la fois dans leur rythme, et leur progression diatonique qu'il est difficile de les harmoniser sans altération ».

(4) Voir H. Cochet, Les Airs du Barzaz-Breiz (Société d'Emulation des Côtes-du-Nord année 1936).

(5) La silhouette du cavalier et du cheval est reproduite en relief creux sur la couverture.

2° Dahut s'approchant du lit où repose le roi Graalon endormi (signé J. M., J. Millais).

3° La Marche d'Arthur (non signée) ; paysans en costumes du temps de la Chouannerie avec des fusils sur l'épaule.

4° La peste d'Elliant (signé J. M., c.-à-d. J. Millais) : une vieille femme traîne une charrette portant des cadavres.

5° Le chef de famille demande justice à Nomenoe (signé J. T., c.-à-d. John Teniel).

6° L'épouse du croisé gardant les moutons (signé J. M., c.-à-d. J. Millais), gravure différente de celle du début.

7° La jeune fille enlevée par le Baron de Jauioz chevauche au milieu des spectres (non signé).

8° Les « Trente » prient agenouillés dans le sanctuaire de Saint-Kado (signé J. M., c.-à-d. J. Millais).

Tom Taylor qui a écrit des vies de peintres célèbres devait avoir des relations dans les milieux artistiques et a pu obtenir ainsi la collaboration de plusieurs artistes de valeur pour son livre.

Et J. M. Millais, R. A., n'est autre que Sir John Everet Millais de la Royal Academy de peinture, le célèbre chef de l'école préraphaélite (1829-1896) qui n'a pas dédaigné de dessiner quatre gravures — bien dans son style — pour la traduction anglaise du Barzaz-Breiz.

H. CORBES.

POST-SCRIPTUM

LA TRADUCTION ALLEMANDE DE 1841

Le professeur Ernault possédait aussi un exemplaire de la première traduction allemande du Barzaz dont F. Gourvil a donné le titre dans la N. R. B. : « *Volkslieder aus der Bretagne in Deutsche Uebersagen, Originale Melodien* », Von A. Keller et von Seckendorff. Tübingen 1841.

Dans cet exemplaire se trouvaient effectivement les mélodies avec accompagnements dus au compositeur Silcher, qui ont fourni à Hersart de la Villemarqué les quinze accompagnements qui figurent dans l'édition de 1845 du Barzaz (1) dont au moins un exemplaire existe à la Bibliothèque de Rennes ainsi qu'un exemplaire de la 1^{re} édition de 1839.

Les traducteurs étaient « M. le baron de Seckendorff et M. le Professeur Keller, poètes distingués tous deux » (2). Si ce dernier n'a pas écrit de poésies, il a laissé un nom dans l'histoire des études philologiques et folkloriques. On lui doit : *Le Roman des Sept Sages* (1836) ;

(1) « J'ai eu devoir joindre quelques-uns des accompagnements précieux faits par un artiste allemand, M. F. Silcher, et empruntés à une traduction en langue étrangère » (Barzaz, édition de 1845-1846).

Silcher (1789-1868) né à Schnaitz près de Schöndorf, professeur de chant à Stuttgart, puis directeur de l'Académie de musique de Tübingue pendant cinquante ans, est l'auteur de musique religieuse : Hymnes, Canons, Cantates, pour le troisième jubilé centenaire de la Réformation, etc. Il a publié également des chansons populaires de Souabe, de Thuringe et de Franconie.

(2) La Villemarqué, Barzaz-Breiz, édition de 1845-1846.

Le Romancier du Cid (1839) ; *Anciennes légendes françaises* (1839-1840) ; *Anciens poèmes allemands* (1846) ; *Drames d'Ayrer* (1865) ; *Le Livre des Héros* (1867). Né à Pfeidelsheim (Wurtemberg) en 1812, Henri-Adalbert von Keller fut bibliothécaire et professeur de littérature allemande à l'Université de Tübingue et mourut dans cette localité en 1883. Il ne serait pas surprenant qu'un exemplaire de la traduction du Barzaz se trouve dans la Bibliothèque de l'Université de cette ville, qui a, paraît-il, peu souffert des événements de la dernière guerre.

Pour revenir à l'exemplaire ayant appartenu à Emile Ernault, c'était, autant que des souvenirs remontant à quinze années peuvent être précis, un ouvrage de petit format, broché ou relié très simplement et sans gravures. Il y avait des traductions en prose et des traductions en vers. Naturellement on n'y trouvait que des chants du Barzaz ayant paru dans la première édition.

Cet ouvrage a suivi le sort des autres volumes de la bibliothèque du professeur Ernault qui après avoir été vendue à un antiquaire (1) a fini par être envoyée au pilon du chiffonnier : *Habent sua fata libelli...*

Les personnes qui auraient entre leurs mains les traductions allemandes ou la traduction polonaise dont Ernault avait eu aussi un exemplaire, rendraient service aux lettres en les communiquant à la N. R. B. ou en leur en envoyant une description.

(1) Sauf heureusement les livres bretons, acquis à temps par l'Abbé Le Flo'h.



Autour du "Dîner Celtique"

II

C'EST sous l'influence de Quellien que le *Dîner Celtique* prit le caractère œcuménique qu'on lui connaît et qui le fit considérer parfois comme manquant de sérieux ou de dignité.

Le prix du *Dîner*, qui ne varia pas pendant la vingtaine d'années où il tint ses assises, cinq francs, n'était pas aussi modique qu'on a voulu le dire. A Paris, vers 1880, on pouvait manger d'une manière suffisante pour une vingtaine de sous. La bonne réputation de sa table entra peut-être pour une part dans l'acceptation de Renan (1) et contribua peut-être à son assiduité, du moins pendant les premières années (2) où il le présida.

Il était entendu qu'on ne prononcerait pas de discours. « On se contente, écrivait encore Durocher (3), d'y causer, d'y chanter, d'y réciter des vers français ou bretons. » Parfois de « petites dissensions, des joutes badines » mettaient aux prises « les partisans de la langue française et les champions obstinés du parler breton. » Durocher comptait parmi les premiers. Quellien, évidemment, parmi les seconds. Ceux-ci demandaient avec insistance que le breton pût être enseigné dans les écoles. Les empoignades entre Hauts et Bas-Bretons que ceux-ci appelaient avec dédain « les sots Bretons » demeuraient toutes verbales et ne détruisaient pas la bonne harmonie qui régnait entre les uns et les autres.

Dans la récitation de poésies bretonnes, comme dans ces querelles sans venin, Quellien (4) se distinguait par un entrain endiable. On buvait du cidre, on mangeait des crêpes et, la fin du dîner sur-

(1) « Il (Renan) aimait fort la bonne chère et par-dessus tout la conversation après un bon dîner. » Léon Séché dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, octobre 1882.

(2) « Aussi fallait-il que la goutte, dont il ne recevait que trop fréquemment les visites, le clouât sur son lit, pour qu'il manquât ces réunions dont il faisait l'ornement et la joie. » J. Lorr. Ernest Renan (*Annales de Bretagne*, novembre 1892, p. 121).

(3) Léon Durocher. *Les Chroniques*, p. 40.

(4) Quellien publia, en 1880, un premier recueil de poésies bretonnes, *Annak*, pour lequel il obtint une préface de Renan — préface dans laquelle l'auteur de la *Vie de Jésus* enveloppe la langue bretonne dans le lincaul où il avait somptueusement enveloppé les dieux morts.

venant, le *barde* attaquait « avec une chaleur plus que méridionale les couplets de la *Reine Anne*, cette Marseillaise des Bretons. » (1)

Renan, devenu président, c'est à le mettre en vedette, c'est à l'inviter à parler que Quellien s'appliquait surtout. Bornons-nous à rappeler ce que dit Eugène Le Mouél à ce sujet : « Quellien était l'âme de ces inoubliables agapes. Il excitait Renan, il l'excitait par sa parole, par son geste, par son regard... perçant et doux... » (2). Et « le divin vieillard de Tréguier », comme il l'appelait (3), se laissait entraîner — oh ! bien volontairement — à évoquer, avec une pointe de nostalgie, et souvent « une émotion presque religieuse », (4) les souvenirs qui le rattachaient par quelque côté à la Bretagne. « Aux *dîners celtiques*, quand il discourait à l'antique, quelle délectation, quelle source de joie spirituelle pour ceux qui pouvaient l'entendre ! (5). Ce génie n'était ni morose, ni guindé, et toute sa politique, pour tolérer certaines familiarités, consistait à ne pas les voir (6). Et puis il pardonnait tant à Quellien, qui l'amusait, et qui « avait eu si peu de chance ! »

Quellien en profitait pour incarner plusieurs personnages dont quelques-uns sont devenus trop à la mode par la suite, le propagandiste, le racoleur, le bonimenteur, l'animateur. De bonne heure il avait invité ou entraîné ses amis et même les amis de ceux-ci à venir prendre place à la table du *Dîner Celtique*. D'autres, étrangers à la Bretagne, désireux d'entendre parler Renan, sollicitaient leur adhésion. Paul Sébillot, qui avait fondé, en 1877, avec Léonce Petit, la société artistique et littéraire bretonne-normande de la *Pomme*, et organisé, en 1881, pour les traditionnistes et les folkloristes, le *Dîner de ma Mère l'Oye*, contribua lui-même à ce recrutement, en y introduisant quelques-uns de ses « dîneurs ».

Le Celtisme n'avait-il pas été jadis abondamment répandu à la

(1) C'est au retour de son voyage au pays de Galles, à l'occasion de l'existence de Cardiff, que Léon Durocher écrivit sur l'air gallois *Hen Wlad fy Nduhu* sa poésie *Pays d'Armor*, dont voici le refrain :

Armor,
Pour toi, jusqu'à la mort,
Mon cœur battra,
Mon cœur battra,
Mon cœur battra pour toi, Pays sacré d'Armor.

C'est sur ce même air que Jaffrenou a écrit le *Bro ger ma rador*. Jusqu'alors, en effet, les *Sabots de la Reine Anne* pouvaient passer à la rigueur pour la Marseillaise des Bretons.

(2) Discours de Le Mouél à l'inauguration du monument Quellien. (*Le Clocher Breton*, 1912, p. 2492).

(3) Cf. article Quellien (*La Revue Cakserelle* 1902).

(4) Jean TRIBALDY. *Les Bretons d'aujourd'hui* : M. N. Quellien (*La Dépêche de Brest*), 13 mars 1896. Cf. Charles LA GORRE. *L'Âme Bretonne* I, p. 134 et suiv.

(5) « On a dit que la conversation de Renan était une musique et rappelait son style. Rien de moins exact. Renan en conversation, comme dans ses cours, était simple, familier jusqu'à l'incorrection, ayant horreur de la recherche et ne s'efforçant pas à courir après l'expression quand elle ne lui venait pas. Sa conversation n'en était pas moins pleine de charme, de finesse, abondante en aperçus originaux, en pensées hardies et profondes. » J. Lorr. Ernest Renan (*Annales de Bretagne*, novembre 1892, p. 122).

(6) Jean TRIBALDY, *ibid.* Est-il nécessaire de rappeler que, vers cette époque, la tolérance était un des thèmes préférés d'Ernest Renan. C'est ainsi qu'il en parla à Launay à une conférence d'Anatole Le Braz, préparatoire à l'inauguration de la statue de Beizeux à Lorient.

surface de la terre (1)! N'aurait-il pu se répandre sur le monde entier? N'était-ce pas des savants étrangers qui en avaient les premiers commencé sérieusement l'étude? Et le celtologue Le Brigant n'avait-il pas adopté cette orgueilleuse devise, qui amusa tant Voltaire, *Celtica negata, negatur orbis*? Comme la Garonne, « si le Celtisme avait voulu!... ».

La porte avait été entr'ouverte. Quelques-uns s'étaient faufiletés. Pourquoi ne pas montrer un plus grand libéralisme? C'est ainsi que furent accueillis tous ceux qui voudraient prendre part aux dîners mensuels — le second samedi de chaque mois, de novembre à juin — à l'*Hôtel de la Marine*. Était sacré celtisant, quiconque s'intéressait au Celtisme ou à la Bretagne.

Et Renan donnera plus tard une justification de ce tolérant éclectisme en rappelant qu'en Bretagne, il est dans la coutume de recevoir l'étranger à sa table les jours de *pardon*.

En même temps Quellien s'efforçait de particulariser certains des dîners et d'en faire une sorte de solennités. Il y eut ainsi le dîner de la rentrée, celui des rois mages, le Grand Pardon des Bretons de Paris, et le dîner de l'anniversaire de la fondation (novembre, janvier, mars et mai). On était à peu près sûr que Renan les présidait; aussi l'affluence en était-elle accrue. Et Durocher de rappeler qu'au mois de mai, Quellien avait même organisé un concours de cidre (2).



Ch. Chassé a exprimé le vœu, en 1923, que fussent recueillis les propos de table de Renan aux réunions du *Dîner Celtique* (3). Le fils de Narcisse Quellien, Georges Quellien, détenteur des notes de son père, en avait eu l'idée. Or Renan improvisait mais sur des thèmes toujours familiers, entraîné vers la direction que lui avaient montrée, soit les propos de Quellien, soit les propos des convives. S'il lui arriva, une fois, de sortir un papier de sa poche, c'est assurément qu'il se sentait trop fatigué pour être sûr de continuer son effort jusqu'au bout. Car Pierre Laurant (4) vient

(1) « Propagandiste infatigable [Quellien] se charge de recruter tout ce qu'il peut de Bretons à Paris, auxquels ne tardèrent pas à se joindre des invités appartenant à la littérature et à l'art et venus des points les plus divers, Normands, Auvergnats, Alsaciens, Provençaux. Il était le secrétaire et en réalité l'âme, la force agissante, remuante, toujours prête du *Dîner Celtique*. » *La Revue Universelle*, loc. cit.

(2) Cf. *Les Chroniques*, loc. cit. « Quellien organise ce jour-là un concours. De vers? Ah! Non... Un concours de cidre, messeigneurs, et le vainqueur du concours de cidre gagne le droit de payer le champagne. Fiez-vous donc aux Bretons qui n'aiment pas le vin? ». N'est-ce pas le lieu de rappeler que Jouvin de Rochefort, voyageant en Bretagne au xviii^e siècle, nota que les Bas-Bretons (quand ils ne buvaient pas d'eau), buvaient de la cervoise et du vin et que le cidre n'apparaissait qu'après Lamballe.

(3) *L'Opinion*, ut supra.
(4) M. Le Bour'his-Kerbizet, cousin de Pierre Laurant, avocat à la Cour d'Appel de Paris, professeur de droit à l'École Turgot, a bien voulu communiquer un extrait du discours qu'il prononça le 13 avril 1930 au banquet des anciens élèves de l'École Turgot: « ...Permettez-moi de donner un conseil à ceux qui seraient, comme moi, dépourvus de don d'improvisation: « Quand vous assistez à un banquet, ayez toujours un discours tout prêt dans votre poche; on ne sait pas ce qui peut

contredire tout ce qu'ont dit les convives habituels du *Dîner* sur la manière dont s'y comportait Renan. Ce qui est le plus étrange, c'est que l'illustre écrivain, qui ne perdait rien, pas même une incidente de ce qu'il avait écrit, qui ne cessait de revenir sur ce qu'il avait dit d'un peu particulier, qui était sans cesse sollicité par son éditeur Calmann-Lévy, le plus étrange c'est ce que ce discours « écrit » ne paraît pas avoir été publié!

Dans les premières années, on se contentait du ravissement de l'entendre, mais on ne sténographait pas ses paroles. J'oserais l'avouer: à quoi bon? Les propos valaient surtout par l'atmosphère, car ils n'apportent en réalité rien de nouveau sur la pensée renanienne. Même, en ce qui concerne la Bretagne, ils ne constituent que des variations, pleines de charme et de bonhomie, où l'ironie le dispute à l'humour et à une certaine sorte d'attendrissement, ils ne sont qu'apparemment confidentiels, et chacun pouvait en avoir déjà lu l'essentiel ailleurs. Quellien ne pensa pas alors faire de la publicité dans la presse. Peut-être que Léon Durocher n'eut pas écrit son précieux article des *Chroniques*, si le *Dîner* n'avait été transporté une fois à Tréguier en 1884, une fois à Quimper en 1885 (1).

C'est Quellien qui eut l'idée du banquet de Tréguier (2), et Luzel l'idée du banquet de Quimper.

...Que Renan tournât parfois de mélancoliques regards du côté de la Bretagne et surtout de cette portion du Trégor, qui comprend Bréhat, Tréguier et Lannion, où se situent les souvenirs de son

arriver! — C'était l'opinion de mon illustre compatriote Ernest Renan. Je me souviens d'avoir, en 1890, assisté à un *Dîner Celtique*, organisé par le barde Quellien, et présidé par l'auteur des *Origines du Christianisme*. Toutes les branches de la race celtique devaient y être représentées, et l'on ne pouvait douter de la largeur de vue des organisateurs, en voyant un nègre du plus beau noir, qui sautait, annonçant entre un Écossais et un Gallois! — A l'heure où les bouchons, qui sautent, annoncent le champagne et les discours vont couler à flot, Renan se leva et nous lut son discours. Il nous dit que, grâce à ce manuscrit, il avait pu pendant tout le repas, savourer la finesse des conversations, la délicatesse des mets et la générosité des vins. — J'imitai son exemple, et grâce à cette précaution, j'ai pu prendre ma part des joies alimentaires et intellectuelles de ce banquet dont l'éclat ne le cède en rien au *Dîner Celtique* de 1894... ».

Mais depuis 1890, quarante ans avaient passé! Durocher écrivait en 1884 et en 1894, Loth en 1892. — Renan écrivit certainement, par contre, les discours de Tréguier et de Quimper, ces banquets — étant pour lui, d'une importance exceptionnelle. — Pierre Laurant est mort vers 1940 au manoir de Coët Dozo, en Saint-Guen, où il s'était retiré.

(1) « Les Bretons de Paris, que les Français nés malins et les Provençaux nés remuants accusent volontiers de ne pas savoir se produire, ont, sans s'en douter, appelé l'attention des gazettes parisiennes par deux manifestations d'un caractère inusité. N'ont-ils pas décidé leur président, E. Renan, qui depuis longtemps s'isolait très peu du Collège de France à accomplir un pèlerinage poétique au pays lointain qui lui avait donné le jour? » *Les Chroniques*, loc. cit., p. 41. — Éprouvons quelque plaisir à prendre Léon Durocher en défaut, car, ainsi qu'il le reconnaît lui-même au début de son article, Renan fut un grand voyageur. En 1877, on le rencontre à La Haye et à Ischia; en 1878, à Lyon, en Suisse, dans le Tyrol, en Italie; en 1879, à Iechla; en 1880, en Angleterre, dans les Vosges, en Suisse et en Italie; en 1881, en Savoie et en Italie pour la dernière fois; en 1883, en Savoie, et qu'en est vrai qu'en 1883 il est seulement allé à Marnes, près de Ville d'Avray, et qu'en 1884 il passait ses vacances à Bellevue; mais vers la fin de l'année, il était sur la Côte d'Azur.

(2) *Revue Universelle*, loc. cit. — Cf. aussi *Correspondance Renan-Berthelot*, passim.

enfance misérable, personne ne l'ignorait, depuis surtout que la *Revue des Deux Mondes* avait publié la première partie de ses *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse* (1). Sauf en 1868, où il avait effectué un voyage rapide, en compagnie de sa femme, Cornélie Scheffer, pour régler les affaires relatives à la succession de sa mère, il n'avait pas revu la cathédrale de Tréguier depuis 1845, année de sa rupture avec le séminaire de Saint-Sulpice et l'église catholique (2).

En 1868, il revit Guingamp, où avait habité son oncle Forestier et Tréguier où il demanda à l'abbé Mando — sans obtenir autre chose qu'un refus courtois — l'autorisation de visiter le collège où il avait fait ses études. Puis il passa quelques jours à Lannion chez « le cousin Joson » (3), dont M^{me} Renan fit la connaissance ainsi que des autres membres de sa famille et qui, leur faisant visiter la côte perrosienne, les mena au manoir de Trovern et à Ploumanach (4). Ils étaient revenus par Paimpol et Bréhat et, avant de regagner Paris, étaient allés converser avec Glais-Bizoin dans sa propriété de Cesson, près de Saint-Brieuc.

Ce bref voyage avait ravivé d'anciens souvenirs et donné un nouvel aliment à l'amour que Renan n'avait cessé de porter à la Bretagne, même quand, en majorité, elle paraissait s'indigner de ses livres et le traitait en apostat. Aussi quand, en 1869, il songea à se présenter à la députation, pensa-t-il à la circonscription de Lannion, où Jules Simon avait été, en 1847, candidat malheureux. Luzel, consulté, le détourna de cette idée (5).

Pourtant le projet de vacances dans sa province natale prenait corps. Il avait même demandé à Luzel s'il ne pourrait villégiaturer du côté de Roscoff. Celui-ci, peut-être trop prudent, le lui avait déconseillé. Mais, en 1875, il paraissait bien résolu à y venir avec sa famille et celle de Marcellin Berthelot pour les vacances de l'été. Tandis que « le cousin Joson » s'efforçait de leur ménager des gîtes à Perros-Guirec, où allaient leurs préférences, les circonstances les entraînaient ailleurs (6).

Les années passèrent. Or voici que le *Dîner Celtique* allait lui fournir en quelque sorte la possibilité d'illustrer par la vue et par la parole les souvenirs les plus chers et les plus lointains. Lui permettre de revenir en Bretagne, non pas d'une manière furtive, mais pour y être fêté, n'était-ce pas lui causer la plus intense des joies ?

(1) Tome XIV, 15 mars 1876, pp. 241-261; — tome XVIII, 1^{er} décembre 1876, pp. 481-507.

(2) Cf. Jean POMMIER, *Renan d'après des documents inédits* : — Pierre LASSERRE, *La Jeunesse de Renan*.

(3) Joseph Moreau, greffier en chef du tribunal de Lannion.

(4) Léon DUMARTEL, *La Famille maternelle d'Ernest Renan*. (*Annales de Bretagne*, loc. cit.).

(5) Il se présenta en Seine-et-Marne et fut battu.

(6) Obligé de se rendre en Sicile pour un congrès d'archéologues (Cf. E. RENAN, *Mémoires d'histoire et de voyages*. — *Vingt jours en Sicile*, 1875, pp. 77 à 117), c'est à Sclafis qu'il commença, cette même année, la rédaction des *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*.

Sans en parler à Renan, Quellien avait tout mis en œuvre pour la réussite de ce projet audacieux. Il vint à Tréguier, vit plusieurs personnes et particulièrement le maire : c'était le notaire Charles Le Gac. Après quelques hésitations, celui-ci promit d'agir pour éviter les incidents déplaisants et assurer le succès de la manifestation. Sans doute le clergé, à Tréguier était très hostile à Renan; mais il y comptait quelques admirateurs et bon nombre d'habitants de l'ancienne cité épiscopale ne pouvaient s'empêcher d'être fiers de la réussite éclatante de l'un d'entre eux.

Il restait à convaincre l'intéressé. Un dimanche de juin, Quellien rencontra — le hasard aidant — Renan qui remontait la rue de Rennes pour aller prendre le train à la gare Montparnasse et rentrer à Bellevue (1). Il parvint, non sans difficulté, à lui arracher, quelques jours plus tard, une adhésion qui aurait été plus rapide et moins réticente, s'il avait pu dissiper davantage de sérieuses appréhensions.

Le *Dîner* entra aussitôt dans les préoccupations de la presse parisienne. Comme il était naturel, c'est le *Journal des Débats* qui en parla le premier (2).

Le 1^{er} août 1884, à Guingamp, où il descendit du train, Renan fut salué par Yves Riou, le député-maire de la ville et par Luzel et Quellien. Il était accompagné de son gendre Jean Psichari (3). Comme il disposait d'une heure avant le départ de la voiture pour Tréguier, il déjeûna, avec ses amis, à l'*Hôtel de France*, rue Saint-Yves. Le propriétaire ne voulut pas être payé : « Je suis trop heureux, aurait-il déclaré, d'avoir donné le premier l'hospitalité en Bretagne à M. Renan pour désirer autre chose. » (4)

(1) *Correspondance Renan-Berthelot* et surtout René d'Ys, *Ernest Renan en Bretagne*, p. 252 et suiv. — En mai 1883, Renan qui, nommé au Collège de France, en 1862, avait dû cesser d'y professer dès sa leçon d'ouverture, avait été réintégré dans sa chaire par Jules Simon en 1870 et en avait été élu administrateur à la mort de Laboulaye.

(2) « 1^{er} août. Dans un restaurant situé place de Rennes, à Paris, ...un certain nombre de Bretons parisiens se réunissent chaque mois autour de la même table... M. Renan, président à vie... M. Renan s'est décidé cette année à venir à Tréguier. Le *Dîner Celtique* [Quellien] l'y a précédé et a organisé... une fête qui aura lieu demain samedi. » n^o du 4 août 1884. — Le même numéro, sous la date du 2 août, en donna un compte rendu succinct, dû à la plume de son chroniqueur A. Hallays, présent au banquet. — On suivra de préférence le compte-rendu plus complet du journal *Le Finistère*.

(3) Jean Psichari (1854-1929), professeur à l'École des Hautes Études avait épousé Noémi Renan. Il en eut quatre enfants : Euphrosyne (M^{me} Henriette Psichari, auteur du livre si précieux *Renan d'après lui-même*), Corie (M^{me} Siehan), Ernest et Michel, qui trouvèrent une mort glorieuse au cours de la première guerre mondiale.

(4) *Le Finistère*, n^o du 6 août 1884. — Ici on flaira un arrangement avec l'hôtelier dont Yves Riou ne fut sans doute pas innocent. Mais Renan en fut réconforté. — A rapprocher de J. L'YVEL, *Ernest Renan (Annales de Bretagne novembre 1892, p. 123)* : « Renan avait une excellente mémoire; aussi aurait-on pu faire, dans sa compagnie, d'anecdotes curieuses. La mort récente de Tennyson (1892) m'en fournit une en mémoire que j'entendis conter à M. Renan à un de nos dîners et qu'il tenait au grand poète anglais lui-même, Tennyson lui dit un jour que de tous les hommages qu'on lui avait prodigués dans sa triomphante carrière aucun ne l'avait aussi profondément touché que celui qu'il reçut dans un modeste hôtel de Basse-Bretagne. Au dément touché que celui qu'il reçut dans un modeste hôtel de Basse-Bretagne. Au moment où il voulait acquitter sa note, la maîtresse de la maison refusa tout argent en déclarant qu'elle était bien amplement payée par l'honneur qu'elle avait eu de en déclarant qu'elle était bien amplement payée par l'honneur qu'elle avait eu de recevoir sous son toit le grand poète qui avait chanté Arthur et les héros de la Table Ronde. » — Renan avait aussi raconté cette anecdote aux Gallois qui, sous la

A Tréguier, il se promena un peu comme pour « tâter le pouls » de la population (1). Le soir, il coucha dans sa maison natale (2). Le lendemain — c'était le samedi 2 août — vers midi, accompagné de Psichari, de Sébillot (3) sur l'épaule duquel il s'appuyait et des membres du *Dîner Celtique* lui faisant cortège, il se rendit à l'*Hôtel du Lion d'Or* (4). Une tente avait été dressée dans le jardin pour recevoir les deux cents convives du banquet (5).

A la droite de Renan prirent place Pasquiou, maire de Pontrioux, le doyen des maires présents, et Paul Sébillot ; à sa gauche, Le Sidaner, premier adjoint au maire de Tréguier et Luzel ; en face, le maire de Tréguier, Charles Le Gac et le député Louis Armez. Le dîner prenait, bien qu'on eût voulu l'éviter, l'aspect d'un banquet républicain (pourtant Renan l'était si peu), voire anticlérical.

Le menu dessiné par S. Urrabieta Vierge représentait un joueur de biniou adossé à un menhir (6).

A la fin du dîner, l'une des filles de l'hôtesse, Caroline Mallo, une rose à la main, apporta un télégramme d'adhésion des députés républicains de Bretagne retenus au Palais-Bourbon par les devoirs de leur charge.

Alors Quellien prit la parole pour présenter le *Dîner Celtique* à ses compatriotes et louer les qualités « celtiques » de Renan (7).

direction de John Rhys lui avaient rendu visite à Rosmopam en août 1889. Tennyson avait passé la nuit à Lannion. « Avant de partir, il demanda le compte à l'hôtesse qui lui répondit : — Oh ! rien, Monsieur. C'est vous qui avez chanté notre roi Arthur. » (Feuilles détachées, p. 88). — Renan aurait-il inventé, ou s'était-il produit un arrangement entre un érudit du voisinage et l'hôtesse lannionnaise ?

(1) Adolphe Brisson (*L'Envers de la Gloire*, pp. 131 et 132) rapporte une conversation qu'il eut avec Psichari au sujet du voyage de Renan à Tréguier. « Il était étrangement troublé. Les indigènes l'étaient aussi. Quelques-uns d'entre eux assuraient que le diable allait arriver dans le pays. Et la vue d'un chat noir que M. Psichari avait eu l'imprudence d'amener corroborait cette étrange fable. »

(2) Quand Renan passa, dans la suite, ses vacances à Rosmopam, s'il se rendait à Tréguier pour quelques jours, il ne manquait jamais de coucher une nuit dans sa maisonnette, où les Le Bigot, ses locataires, quoique désolés de son incrédulité, lui réservaient toujours grand accueil. Cf. ANATOLE LE BNAZ — *Autour de Renan*. (*La Terre du Passé*, p. 37 et suiv.)

(3) Cf. Léon Durocher. *Le Père Luzel*. (*Le Clocher Breton*, loc. cit.)

(4) Renan « avec son petit chapeau, sa démarche légèrement balancée » tandis que « vif, ardent, M. Quellien, secrétaire du *Dîner Celtique*, faisait songer à un Méditerranéen transporté, on ne sait comment, sur les côtes de l'Atlantique (7) » E. LAMALAN, *Tréguier et M. Renan*. (*La Revue Bleue* - 9 août 1884, p. 185).

(5) Le *Journal des Débats* indique 268 convives. « Sur son passage, écrit A. Hallays, les Tréguierois se détournent avec un respect mêlé d'une singulière ferveur. Mais combien y avait-il de Tréguierois, embusqués derrière leurs rideaux, à se signer sur son passage ? — René n'Ys, op. cit. fixe à 150 le nombre des convives. »

(6) « Le plus éloquent des panégyristes d'Ernest Renan fut peut-être un dessinateur, un Breton *in loco*, entendez un Cellibère, S. U. Vierge, mort depuis, qui avait orné le menu du banquet d'un dessin ravissant, où le disque lumineux des trains accourant de l'horizon arroyait joyeusement les brumes armoricaines, tandis que l'image de la maison de Renan prenait la place des armes de Bretagne. » Léon Durocher. *Le Dîner Celtique* (*Les Chroniques*, p. 41). En frontispice de l'article (p. 37) et le me suis permis de vous demander, Monsieur Renan, s'il ne vous arrive pas le soir de non pardons celtiques, de vous arrêter sur le seuil pour chasser le démon qui s'est, avec-vous dit, allié en vous au Breton de Tréguier... » René n'Ys, op. cit., p. 262. *Fait démenté* (*La Famille maternelle d'Ernest Renan* - *Annales de Bretagne*, loc. cit.) que, si influences qu'onées il y a chez Renan, elles sont extrêmement diluées. Elles ne lui viennent strictement pas, comme il l'a cru, de Joseph Féger, son grand-père du côté maternel, né à Lannion, d'une famille établie dans cette ville

Charles Le Gac lui succéda. Puis Renan, dans un discours exquis, où il rappelait ses souvenirs d'enfant et d'écolier, broda sur le thème de l'amour de la vérité, à laquelle il avait fait souvent de lourds sacrifices, thème qui lui était familier. C'est alors qu'il forma le souhait, sans toutefois espérer sa réalisation, de dormir son dernier sommeil dans le cloître de Tréguier, témoin de ses premières hésitations (1).

On en vint aux poésies et aux toasts. De la poésie de Luzel, on détachera cette strophe (2).

Ann digemer kenta, barz meur, en brezonnec
Hon iez muia caret hag ann eil, en gallec.
Hon goad hag hon buhez d'ar Franz, pa ve brezell ;
Mes hon c'halon bepred a chom en Breiz Izel.

— La première bienvenue, ô grand barde, en breton. — Notre langue préférée, la seconde, en français. — Notre sang et notre vie à la France, en temps de guerre ; — Mais toujours notre cœur demeure en Breiz-Izel.

« Un jeune poète », Léon Durringer (3), déclama « une poésie en vers sonores » ; puis le directeur du *Finistère*, Adolphe Paban (4), lut un poème de circonstance. Après eux, Armez, Lepelletier (5), Le Nordez, Ledrain (6), Blanchard portèrent des toasts. Et les chansons commencèrent, dans lesquelles se distinguèrent surtout Paul Sébillot et Guyomarc'h, le maire de Trédarzac (7).

« Une seule chose a manqué à la fête, disait le rédacteur du *Journal des Débats* (8), c'est un biniou ; mais il n'y a plus de biniou, ni joueurs de biniou » (9). Quant à E. Ledrain, le remarquait, non

depuis au moins deux siècles, mais peut-être d'un trissieux Joseph Cadllan, déjà fortement bretonnisé par son second mariage avec une Bretonne Elisabeth-Perrins Le Bras.

(1) Renan repose au cimetière Montmartre dans le caveau des Scheffer. « Mais le cloître, c'est l'Église, et l'Église, bien à tort, ne veut pas de moi. » *Discours et Conférences*, p. 216. — Une proposition de loi tendant à transférer ses cendres au Panthéon n'a pas été votée.

(2) Luzel « a vu, pour les moins celtiques, l'amabilité de la traduire. »

(3) Léon Durringer n'avait donc pas, en 1884, encore adopté, au moins définitivement, le pseudonyme de Léon Durocher.

(4) Adolphe Paban était alors l'auteur d'un recueil de poésies, *Sonnets fantastiques*.

(5) Edmond Lepelletier « le brillant chroniqueur de l'*Echo de Paris* » (Léon Durocher, loc. cit.), Lepelletier (1846-1913) était en 1884 rédacteur au *Mot d'Ordre*.

(6) Eugène Ledrain, ancien prêtre de l'Osatoire, était conservateur du musée du Louvre. C'était un savant égyptologue. On lui doit aussi une sérieuse *Histoire des Juifs*.

(7) Trédarzac est une commune voisine de Tréguier dont Renan apercevait les collines de sa chambre d'enfant. Laisant état d'une lettre personnelle d'Anatole Le Bras, Ch. Chassé (*L'Opinion* loc. cit.) en cite un passage dont voici quelques lignes. « ... Un des types les plus remarquables de ce dîner et qui représentait le Rennaisisme « paysan fut Guillaume Guymarc'h dit Guillaume Job, maître de Trédarzac et hardi breton qui lut une véhémentement distribue en vers bretons contre le clergé. » — Guillaume Guymarc'h, qui mourut en 1909, était aussi conseiller d'arrondissement.

(8) André Hallays est l'auteur d'une série d'ouvrages toujours intéressants sous le titre général *En Finistère*. L'un d'eux porte le titre de *Bretagne en Saintonge* (1914).

(9) Il a écrit aussi plusieurs livres sur des villes d'art et un sur *Rennesmarchés*.

(5) Parmi les convives de la table d'honneur : Joseph Morand, avocat à Lannion, cité mentionne encore Pierre Giffard, du Figeac ; Joseph Morand, avocat à Lannion et futur maître de cette ville de Bis du chef comte Jasson ; Henri Maugé, directeur du Lannionnais et poète délaissé qui a donné des vers aux Chroniques, au *Barzaz Breton*, etc., et dont plusieurs poèmes furent lus en 1909 au Cabaret Breton de l'Exposition Universelle, que dirigeait Léon Durocher ; Bertrand Robidou,

sans justesse que « ce que l'on voulait présenter comme un *Dîner Celtique* n'a pas été un dîner mais un banquet offert à M. Renan » (1). Pourtant l'alibi subsistait : Quellien en avait un peu fait l'historique, en avait évoqué l'atmosphère, avait même rappelé que le *Dîner* avait demandé au gouvernement que l'étude du bas-breton comme langue vivante fut introduite dans les collèges de Bretagne ; vœu qui sera exaucé en... 1950.

Le succès de la journée était plus grand qu'on n'avait pu raisonnablement l'espérer. Les discours avaient été de bonne tenue, et celui de Renan tout à fait remarquable. Il l'avait composé avec une extrême minutie, pesant mûrement chacun de ses mots, balançant harmonieusement chacune de ses phrases.

Quellien forma tout aussitôt le projet de les réunir dans une brochure avec le compte rendu du dîner. Elle devait coûter 266 francs. Il en informa Renan qui était rentré à Bellevue, enchanté, et qui résolut d'en supporter les frais.

Dès le 13 août, il y avait donné son approbation.

Monsieur,
Monsieur Quellien,
Attaché aux Archives des Affaires Etrangères,
La Roche-Derrien (Côtes-du-Nord).

Bellevue, 13 avril 1884.

Cher Monsieur Quellien,

Tout ce que vous ferez comme historien de la charmante fête que vous avez organisée sera sûrement du plus grand intérêt. Arrangez tout cela avec Luzel et Sébillot. Voulez-vous que je vous envoie les 266 francs par la poste à La Roche, ou que je vous les réserve pour votre retour à Paris ? Ce sera comme vous voudrez.

Le voyage de Bretagne a vraiment fait des miracles. J'ai des jambes, je me promène, je vais assez bien. Tout cela grâce à votre excellente idée.

Votre affectionné : E. RENAN (2)

« Dîner ou banquet » il n'importe ; l'agape trégorroise devait avoir quelques conséquences. Tout d'abord elle valut à Charles Le Gac les palmes académiques. En second lieu, parce qu'il n'y avait eu aucune note discordante en dehors du banquet, et que, à la table celtique, tout s'était passé à la grande satisfaction de Renan, Luzel se rassura et pensa à fêter son illustre ami l'année suivante à Quimper. Enfin elle convainquit Renan qu'il pouvait, sans inconvénient, venir passer ses vacances d'été en Bretagne, comme il le souhaitait depuis plus de quinze ans. Dès le début d'octobre 1884, sous les auspices de Charles Le Gac, revenu à ses fonctions notariales, il loua à la veuve d'un avoué de Lannion, M^{me} Le Scornet,

réducteur en chef de l'*Avenir de Rennes*, auteur d'ouvrages les plus divers, par exemple la *Dame de Coëtquen* et une *Histoire du Clergé pendant la Révolution*. — René n'Ya (*op. cit.*) y ajoute Armand Dayot et le sous-préfet de Guingamp.

Le menu du dîner de Trégnier est reproduit dans le livre de Léon Durocher, *Glaçons et Bistons*.

(1) *La Revue Bleue*, *loc. cit.*

(2) Cette lettre a été aimablement communiquée par M^{me} A. Rossier-Quellien, la petite-fille de Narcisse Quellien.

la maison assez vaste qu'elle possédait à mi-chemin de Perros-Guirec à Louannec (1). Et, depuis 1885 jusqu'à 1892 date de sa mort, Renan demeurera fidèle à cette villégiature (2).

◇ ◇ ◇

La grande presse ne s'occupa plus du *Dîner Celtique* jusqu'au banquet de Quimper, le 18 août 1885.

Que de soucis pour Luzel ! Il s'était formé à Quimper, en vue de cette solennité, un comité dont les principaux membres étaient Luzel, les députés Hémon et Caurant, et le directeur du *Finistère*, Adolphe Paban.

Mais un *Dîner celtique*, sans l'entremise de Quellien, était-ce possible ? Renan trouvait lui-même le zèle de son familier assez encombrant parfois si on s'en rapporte, entre autres, à une lettre du 28 juillet que lui écrivait Luzel.

« Je suis parfaitement de votre avis pour tout ce que vous me dites de Quellien... Dans une lettre que je viens de recevoir de lui... il me parle de commencer immédiatement la campagne de réclame. Voilà un mot qui me choque... et nous trouvons que le barde se démène trop et fait trop de bruit à propos d'une fête à laquelle nous voudrions voir conserver un caractère plus grave et plus digne, quelque chose d'un peu intime et privé, comme en famille, bien que la famille soit nombreuse, car vos amis et admirateurs, tant connus qu'inconnus sont nombreux par ici... » (3)

Modérer Quellien n'était pas aisé. Il informait le *Temps* et d'autres journaux qu'il était « le secrétaire-organisateur » du dîner et que, à cette occasion, il y aurait « un concours de binious et un défilé de costumes bretons ». Il lançait des invitations pour une date impossible et ne répondait pas aux lettres de Luzel qui attendait son arrivée à Quimper avec une impatience mêlée d'inquiétude (4). Il s'y discrédita d'ailleurs par ses vantardises et en soulevant de gênantes questions d'argent. Ne voulait-il pas garder pour ses frais les deux francs par convive réservés à la préparation de la salle ?

En raison de la session du Conseil général et des obligations de certains de ses membres, la date du 18 était la seule convenable. Un autre jour, le maire de Quimper lui-même, Astor (5), qui, en raison de certaines difficultés avait offert à Renan de le loger à l'hôtel de ville, aurait dû se recuser (6).

(1) Léon Durocher, *Rosmaphamon*, p. 39 et suiv.

(2) Après la mort, les membres de la famille de Renan revindront chaque année à Rosmaphamon jusqu'en 1920, date à laquelle la propriété fut acquise par un industriel du Nord, M. Delmazure. — Ch. Le Gac, *Rosmaphamon*, *L'Ami Breton* IV, p. 156 et suiv.

(3) *Lettres de Luzel à Renan*, *Annales de Bretagne*, t. XLII, 1935, p. 174.

(4) *Ibid.* Lettres du 5 août p. 175 et du 13 août p. 179... cf. Léon Durocher, *Le Père Luzel (Le Clocher Breton)*, *loc. cit.* : « Le sérieux de Luzel s'offensa ; une rancune naquit, se développa, prit des proportions farouches ».

(5) « Un brave et digne homme, le meilleur des maîtres, d'une probité austère et qui vous fera l'accueil le plus sympathique » *ibid.* 18 juillet p. 174.

(6) Renan fut logé à l'hôtel du Parc « en face du Mont Frugy, tout verdoyant avec la rivière Odet sous vos fenêtres, en un mot le plus beau quartier de Quimper » *ibid.* p. 175.

— Français nous sommes aujourd'hui, la France, aimons-la beaucoup —
Mais la Bretagne est notre grand'mère, nous sommes Bretons toujours (1)

Renan parla. Ce furent de délicieuses variations sur le thème de la race donnant « sa fleur quand elle émerge de l'oubli. » (2)

Louis Hémon lui répondit et Charles Monselet lut un délicat éloge de Quimper en une centaine de lignes (3).

Les binioues et les bombardes qui, à midi et demi, avaient annoncé le dîner, se firent entendre à nouveau et la parole passa aux poètes, Adolphe Paban, Rodellec (4), Düringer et Le Mouël (5). Quélien lut un quatrain télégraphié par Frédéric Mistral (6) et l'on se sépara à 4 heures 1/2, après avoir chanté *les Sabots de la Reine Anne*.

Quoiqu'en ait dit André Hallays (7), était-ce à un véritable *Dîner Celtique* que les convives venaient d'assister ? Au reste, le même journaliste, n'écrivait-il pas le lendemain (8) : « ...Des joueurs de biniou et de bombarde faisaient de temps en temps un grand tintamarre (9) et soufflaient à en mourir de leurs instruments. Après une interminable série de plats, apparurent au dessert les *krampouez mad*, le seul mets du pays qui nous a été servi... La fête, moins intime qu'à Tréguier l'an dernier, a, cette année encore, été intéressante pour tous ceux qui aiment la Bretagne. C'est un curieux spectacle que cette reprise de possession par l'auteur de *la Vie de Jésus*, de sa terre natale, de la terre de La Mennais et de Châteaubriand ».

Et oui ! c'est Renan qu'un petit nombre de Bretons plus ou moins émancipés politiquement et religieusement avaient fêté « avec une grande cordialité ». En dépit de Quélien, des poésies en breton et des binioues, ce *Dîner Celtique* avait encore été un banquet en l'honneur de l'illustre Trégorrois (10).

(1) La traduction, que Luzel, le 5 août, avait soumise à Renan, est, pour ces deux vers : « Nous sommes Français aujourd'hui et nous aimons ardemment la France — Mais la Bretagne est notre grand'mère et nous sommes toujours Bretons. »

(2) *Discours et Conférences*, p. 221 et suiv.

(3) Il y est notamment parlé des détracteurs de Quimper. La Fontaine et Piron. Et Monselet fait l'éloge d'Elle Fréron, l'ennemi de Voltaire. (*Le Finistère* 22 août 1885).

(4) Rodellec lut une poésie en vers bretons.

(5) Le Mouël lut une pièce de vers intitulée *La Veuve*.

(6) « Pour toute race révoquée
Le renouveau suit le déclin ;
Le cor des Alpes le salue,
Harpe éternelle de Merlin. »

(7) « Tout se passe comme au *Dîner Celtique*. — *Les sabots de la Reine Anne* résonnent sous les halles de Quimper avec le même entrain qu'aux abords de la gare Montparnasse... On applaudit quelques Bas-Bretons venus dans leur costume national. » (*Journal des Débats*, 20 août 1885). *L'Union Monarchique* (22 Août) précise qu'en dehors des six « sonneurs » il n'y avait que quatre costumes bretons.

(8) *Journal des Débats* 21 août 1885.

(9) Berthelot déclara qu'il trouvait les binioues trop criards.

(10) Sous le titre *La Fête des Celtisants*, on lit, dans *Le Sincère* du 22 août, journal assez peu favorable à Renan : « Le jour de la réunion des celtisants à Quimper suivait de trop près la fête patronale. — Un discours de M. Renan mérite après tout qu'on vienne de loin pour l'entendre. Il est vrai qu'on peut le lire à moins de frais... — Ils [les Celtisants] se sont réunis dans le marché de Quimper qui est de tous les édifices de la ville le moins pittoresque... — Quelques joueurs de binioues recrutés par le Secrétaire des Celtisants ont eu moins de succès [que les discours et les poésies]. Le biniou et la bombarde sont de jolis instruments pour le plein air et la distance.

Si ce n'est auprès des convives, le banquet de Quimper n'avait pas produit grande impression. Malgré les espérances d'Edmond Lepelletier, « le petit pamphlet de style biblique » n'avança pas les affaires des républicains (1).

Sans se préoccuper des élections, Renan et quelques intimes firent, le 19 août, une promenade à Audierne et à la pointe du Raz. Le jeudi 20, à une heure et demie, il prenait le train pour Brest où, avec les siens, il arriva à 4 h. 35. Un dîner intime lui fut offert. Le 21, il visita l'arsenal et la ville (2), puis rentra à Rosmapiam où il avait hâte de se remettre à *l'Histoire du Peuple d'Israël*.

◆ ◆ ◆

Les incartades de Quélien à Quimper devaient être suivies d'autres incartades quand le dîner revint à Paris pour ne plus s'en éloigner, au témoignage de Paul Sébillot.

Il n'avait pourtant pas été défavorable au « barde ». N'écrivait-il pas à Luzel, le 2 juin 1880 (3).

Hier soir a eu lieu le Dîner Celtique où l'on a souvent parlé de vous. Votre cousin Le Hautreau y assistait ainsi que le barde Quélien qui a lu le prologue d'un de ses poèmes bretons ; il y a des choses très remarquables dans certaines parties, entre autres un paysage trégorrois très bien tracé. Les autres convives étaient Renan, Gaidoz, S. de Barthélemy, Bertrand, Rhodé, Bouchor, Loth, Bourgetat et moi (4).

Assidu — il l'était lui-même — au *Dîner Celtique*, Paul Sébillot avait une tendresse un peu plus particulière pour le *Dîner de ma mère l'Oye* qu'il avait fondé. A ce moment le *Dîner Celtique* avait fondé. A ce moment le *Dîner Celtique* avait lieu le second lundi du mois. Sébillot, le 22 février 1882, avisait Luzel qu'il allait demander que la date en fut fixée désormais au premier lundi pour qu'il ne s'établisse par une apparence de concurrence entre les deux réunions (5).

Une crise éclata dès la rentrée de novembre 1885. C'est encore dans une lettre de Sébillot à Luzel qu'on en trouve la première confirmation.

Le Dîner Celtique, écrit-il le 11 mars 1886, *tient toujours, mais Quélien a l'art de mécontenter les plus importants des convives, dont quelques-uns ne*

Pour résumer, cette fête a peut-être manqué de pittoresque ; elle s'est ratée par la cordialité. Et puis, Renan, l'auteur de *La Vie de Jésus*, parlant de la chasse aux taupes, ce n'était pas un spectacle si banal.

Il avait aussi parlé de son parent « le torpilleur » et des « secousses électriques » qu'il avait données à des gens qui auraient mieux aimé dormir. » *Le Mot d'Ordre*, 20 août 1885.

(1) Les élections législatives du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, furent favorables aux conservateurs.

(2) *Le Finistère*, 22 août 1885.

(3) Nous devons la majeure partie des renseignements qui suivent à M. Paul-Yves Sébillot. Qu'il en soit notamment remercié pour nous avoir permis de reproduire quelques passages des lettres de son père à Luzel.

(4) Soit 11 convives.

(5) C'est sans doute à la suite de ce vœu que le *Dîner Celtique* eut lieu le samedi de chaque mois.

vennent plus. Au dîner, après le Pardon, nous tâcherons de l'empêcher de mourir en nommant une commission.

C'était vouloir combattre la sorte de dictature que Quellien s'était arrogée dans la conduite du Dîner. Et que l'indiscrétion de Quellien parût déplaisante à beaucoup se trouve confirmé parce ce qu'en dit à ce moment un autre convive. Il s'agit de « contenir le barde, qui est maladroit, indiscret et vaniteux. »

Et Sébillot insiste

Notre Diner Celtique, écrit-il encore à Luzel le 3 avril, meurt par la faute du barde ; Renan n'y vient plus parfois pour cause de santé mais je pense qu'il voit que Lenglier (1), Bertrand et quelques autres s'en sont éloignés à cause de lui (2).

Au dernier dîner, à part Séché et moi, il n'y avait personne jouissant de quelque notoriété. Je finirai aussi par ne plus y aller. J'ai présidé à peu près tous les derniers dîners...

C'est sans doute à l'un de ces dîners que Quellien commit ce qu'on doit appeler au moins un impair. Manquant de retenue et même de courtoisie à l'égard des convives, accaparant la parole, se grisant de ses mots et de ses gestes, encourageant parfois par des rires qui n'étaient pas toujours approbateurs ; il lui arriva de dire au sujet de La Villemarqué. C'est « notre maître à tous. »

« Poliment, je lui dis », écrivait Paul Sébillot : « Dites notre précurseur, et vous serez dans le vrai. »

Quellien était en effet un ami « très compromettant ». Il oubliait, par étourderie, que Luzel avait, après Le Men, pris une part active à la querelle du Barzaz Breiz et que, par sa faute encore, la Société des Traditions populaires, qui visait à faire du folklore une véritable science, voyait s'éloigner d'elle une douzaine de ses adhérents dont Gabriel Vicaire, Carnoy et Guillon. Ils devaient songer à fonder une société concurrente avec une revue également concurrente de la Revue des Traditions populaires.

L'atmosphère était donc très tendue.

M. Paul-Yves Sébillot (3) a bien voulu adresser cette note confirmative à la Nouvelle Revue de Bretagne, note qui achève d'éclairer les esprits sur les sentiments réels de Renan à l'égard de Quellien, sentiments qui ne sont guère conformes aux apparences que, on le verra plus loin, le « barde » s'ingéniait à maintenir aux yeux du public lettré dans l'intérêt d'une réputation qui tendait à s'effriter.

(1) Charles Lenglier était le proviseur du lycée Charlemagne.

(2) A cause de Quellien évidemment.

(3) Littérateur, romancier et critique d'art, M. Paul-Yves Sébillot est né à Dinan le 24 septembre 1885. Ses publications sont très nombreuses. Celles qui sont relatives à la Bretagne sont Contes et Légendes du Pays de Gouarec (1897) ; — Histoire du Peuple breton (1908) ; — Le Dernier Duc de Bretagne, avec une préface de Charles Le Goffic (1909) ; — La Lande et la Cité, poésies (1910) ; — La Bretagne pittoresque et légendaire (1911) ; — Le Folklore de la Bretagne (1950).

Mon père, écrit M. P.-Y. Sébillot, m'a dit que Renan était ennuyé de voir Quellien amener au Diner Celtique des écrivains et d'autres convives désireux surtout d'entrer en relation avec le Président. Il y invita une fois un noir très distingué d'ailleurs. Surpris de sa présence inattendue dans une réunion de Celtisants, l'illustre savant en fit la remarque à Quellien qui répondit par cette boutade : C'est le plus Celta de tous, c'est un des trois Rois Mages ! Peut-être, était-ce à un dîner de Noël... Ces présentations déplaisaient à Renan. Il eût aimé venir au Diner Celtique pour le seul plaisir d'y évoquer des souvenirs d'enfance et de jeunesse avec des compatriotes et sans être importuné par des requêtes ou des demandes de recommandation.

« Ce noir très distingué » c'était le docteur Janvier (1), grâce auquel, au Diner de décembre 1885 « Quellien avait offert à ses invités un régal ; au teintement des cloches d'Is se mêla, comme un frémissement de bambous, le do do d'une berceuse haïtienne... », empruntée au folk-lore de son pays natal (2).

(A suivre)

Léon DUBREUIL.

(1) Cf. Léon DUROCHER. Le Nègre du Diner Celtique (Le Fureteur Breton, t. VI, pp. 132 à 135). — Ch. CHASSÉ, Renan au Diner Celtique (L'Opinion, loc. cit.). — Le Dr Janvier est mort en 1911.

(2) Le Fureteur Breton, loc. cit., p. 133. — Cette berceuse, parole et musique, a été publiée par la Revue des Traditions populaires (n° de janvier 1906).



L'ÉPAGNEUL BRETON

Ce personnage de taille modeste fait beaucoup de bruit dans le monde depuis que sa renommée a franchi les limites des pays européens et conquis l'Amérique. Sa faveur aux Etats-Unis vient en effet immédiatement après celle de deux races anglaises de chiens d'arrêt de diffusion mondiale. Raison de ce succès : production en gros au moyen d'éléments peu dignes d'être élus. Ceci dit pour flatter d'une part notre orgueil d'éleveurs, mais aussi le soumettre à la douche froide indispensable. Qu'est donc l'Épagneul Breton ? D'où vient-il ? Qu'est-il au physique et au moral ? Quel avenir peut-il espérer ?

Ce chien menait, il y a moins d'un demi-siècle, une existence obscure au sein de l'Argoat, compagnon habituel des chasseurs professionnels. Il se distinguait à la chasse à la bécasse, sport national de la Bretagne, comme on le sait. La région côtière l'ignorait, et pourtant il peut revendiquer d'anciennes et illustres origines.

Sans remonter à l'Agasse des anciens Celtes, chien chassant à la surprise les animaux gîtés, les éventant, maîtrisant et rapportant, comme l'enseignent les vieux auteurs, tout autorise à dire l'Épagneul Breton un descendant du « Chien d'Oysel », décrit et reproduit dans le manuscrit médiéval de Gaston de Foix. Il faut dire : un descendant au vu de leur structure commune, en particulier céphalique, car il en est d'autres, tel le *Spaniel* du Pays de Galles (*Welsh spaniel*), sélectionné par nos parents Celtes de l'autre côté de la Manche. L'existence auprès de deux populations celtes de ces variétés oscillant autour du même prototype laisse grande vraisemblance à l'hypothèse de son existence très ancienne entre leurs mains. L'ascendant Agassé, dont le comportement était celui du chien d'arrêt au premier stade, et demeure celui des *Spaniels* modernes, pourrait sans doute être revendiqué pour une part et par l'Épagneul Gallois et le Breton. Mais faute d'en bien connaître l'architecture, il nous est défendu de l'affirmer. Est par contre certaine la ressemblance avec le « Chien d'Oysel », comme eux de taille moyenne, présentant crâne aux formes arrondies, face en carrure affinée, oreille médiocre et triangulaire, et secondairement robe claire. Sur le plan psychologie, les uns et les autres ayant même utilisations, parce que possédant les mêmes aptitudes.

Le type naturel auquel se rattachent l'Épagneul Breton et autres variétés qu'il n'y a pas à énumérer, est donc connu depuis une époque très reculée. Il s'agit d'un ensemble, et il importe de ne pas dire que seul l'Épagneul Breton en est le légitime représentant.

A remarquer qu'en conséquence il ne saurait être rattaché à l'Épa-

gneul Français, figure la plus légitime du grand Épagneul continental dont plusieurs variétés. Ce grand Épagneul dolicocephale et sublongligné (1) ne peut avoir un rejeton brachycéphale, bréviligné et plein-cintre comme notre Épagneul Breton et ses cousins. Ceci serait contraire à toutes les règles connues. En outre, l'image la plus ancienne que nous possédons de ce grand Épagneul remonte seulement à la Renaissance, soit bien longtemps après que Gaston de Foix dessinait le Chien d'Oysel.

La belle vèture composée de longs poils soyeux, propres aux grands Épagneuls, semble être le fruit d'une mutation, en vertu de sa fixité, et n'être pas sans doute de date très ancienne. Les races plus ou moins naines dérivées présentent ces belles soies, alors que notre Épagneul Breton et ses semblables ne portent que pelage assez grossier, plus court et nullement soyeux.

Ils sont donc d'une autre origine, ainsi que le démontre l'étude de leur histoire, de leur aspect physique et de leur psychologie propre. Qu'il y ait eu alliances entre les représentants des deux prototypes, on ne le conteste pas. Mais ceci est une autre histoire. Le rôle de la sélection est d'effacer la trace des croisements au sein de toute race, de les y noyer comme un cours d'eau se perd dans la mer, suivant l'expression des éleveurs d'Outre-Manche.

En vérité, les Épagneuls Français et Bretons ont été parfois croisés entre eux avant l'ère de la sélection méthodique. De là proviennent certainement ressemblances entre le premier et la famille des Bretons sous robe blanche et marron, ressemblances qui ont contribué à l'abandon de celle-ci pour large part. Injustement d'ailleurs, car il y a d'excellents représentants de la race bretonne sous poil blanc-marron, dans le meilleur type et dotés du moral original recherché.

Lorsque la réforme de la race a été entreprise (la réforme consistant à en renforcer le modèle et améliorer la fermeté de l'arrêt un peu compromis par l'abus prolongé de la chasse au bois), un autre croisement passager a été voulu. C'est celui qui fut exécuté entre mâle Épagneul Breton et Setter anglaise, suivi d'alliance consanguines entre père breton et filles métis de premier croisement. De ces opérations zootechniques de style classique est sortie la nombreuse population des chiens blanc-orange connus et appréciés dans le monde entier, on le peut dire.

Ce résultat acquis, il importait de n'y plus porter une main maladroite sous prétexte de mieux obtenir ce qui est bien acquis. L'ont compris les grands éleveurs, dont les affixes (2) sont, par ordre alphabétique : *Argoat, Armorique, Basse-Bretagne, Bleun-Brug, Pradalan, Rochellou, en Bretagne*, sans compter ceux réputés de la région parisienne et d'autres lieux. Ce qui sort des grandes maisons est homogène au physique et louable en qualité. L'immense succès de la race en témoigne sans discussion possible. Peu important les agissements du mercantilisme jetant sur le marché sa production en gros, obtenue au moyen d'éléments plus ou moins indignes. Ces procédés, toutefois, font tort aux élevages sérieux, contribuant à tromper le novice qui, dégoûté des suites d'une

(1) *Breviligné* : Cob (qu'il soit chien ou cheval), défini par Baron « bréviligné et plein cintre », c'est-à-dire refoulé dans ses lignes à côté cerclée.

Sublongligné, à lignes étendues et corsage ogival, les côtés étant cependant sensiblement arqués. Le longligné intégral est, lui, à lignes très étendues et corsage nettement ogival avec cotes longues et un peu cercleées.

(2) L'affixe est le mot accolé au nom du chien pour indiquer le chenil l'ayant produit.

expérience fatalement vouée à l'échec, va ensuite généralisant et condamnant à la légèreté, suivant une coutume qui nous est trop habituelle.

C'est au regretté sportman, homme de cheval bien connu, M. Arthur Enaud, avoué à Loudéac, que nous devons le lancement de l'Épagneul Breton, chien d'arrêt à toutes fins, propre à la plaine, au bois comme au marais, retriever (1) de marque comme l'exige notre pays de couverts. Les prompts succès obtenus aux épreuves par les chiens possédant la pointe de sang setter, sortis des élevages du docteur Gastel, du vicomte du Pontavice, de MM. Busnel et Le Chartier, tous gentlemen fougerais, ouvrirent, en la première décennie du siècle, la carrière du succès depuis jamais démenti. Parmi toutes les races de chiens d'arrêt nationales, le grand vainqueur des trials est l'Épagneul Breton, tel que le club responsable l'a façonné avec le concours des bons éleveurs qu'on ne saurait assez féliciter. Cette constatation doit être faite sans vanité de notre part, mais simplement pour rendre hommage à une vérité indiscutable.

Notre chien est établi dans le modèle *cob*, défini par le professeur Baron « bréviligne et plein-cintre ». Il est donc court de tronc, rond de corsage, sans être boudiné, dégagé dans l'encolure afin de conserver une certaine distinction. La tête est légère avec le crâne rond sans être en pomme; la face, ciselée sans aucun empatement, est faite en coin sans être pour autant pointue; l'oreille, de longueur médiocre, triangulaire, fixée au-dessus de la ligne de l'œil, très mobile, peu frangée. Le chien est à peine plus long que haut, assez près de terre.

Du Spaniel ancestral, il a conservé la vivacité, l'aptitude à explorer les plus mauvais fourrés et souvent celle de la rupture de l'arrêt à l'ordre pour la chasse à la bécasse; enfin, le fond inépuisable lui permettant de servir plusieurs jours consécutifs. L'introduction du sang de setter anglais à faible dose a affermi chez lui le geste de l'arrêt maintenu; de ce point de vue le différenciant de son cousin gallois, demeuré « *springer* » (2), pointant l'arrêt mais ne le maintenant pas, et bourrant le gibier. On a voulu, par contre, faire de l'Épagneul Breton le véritable chien d'arrêt du quasi-springer qu'il était. Nous ne pouvons donc nous en plaindre: c'est à cette modification de son comportement qu'il doit la plus grande part de ses succès.

Quel avenir peut-on espérer pour lui et, en général, pour le chien d'arrêt? Ceux de la formule dite « à tout faire », à laquelle il appartient, semblent être assurés d'un long bail, même si les mœurs nouvelles de la perdrix s'affirmaient de plus en plus semblables à celles des oiseaux coureurs. Si celle-ci, un jour, n'est plus accessible et doit se chasser en battue, le bois et le marais demeureront terres d'élection du chien d'arrêt, en particulier de celui qui nous intéresse. Incomparable au bois, en vertu d'une longue hérédité, il est devenu excellent chien à bécassine. Sans être le virtuose des marais à canards et de la chasse en eau profonde, il s'y comporte très honorablement. Enfin, sa taille de 0 m. 50 environ, sa résistance qui permet d'économiser sur le nombre des auxiliaires, conviennent absolument aux besoins du jour. C'est pourquoi on en voit tant, même en divers coins de sa petite patrie où l'on a mis

(1) Le chien pisteur est essentiellement le chien courant. La plupart des chiens d'arrêt possèdent cette aptitude derrière les gibiers blessés et sont appelés « *retrievers* » dans cette fonction.

(2) Le « *springer* » fait partir les oiseaux.

longtemps à l'adopter, tant il est vrai que le principe « Nul n'est prophète... » est de valeur universelle.

On en revient. Tant mieux. Nul n'aura à le regretter, pourvu qu'il prenne la précaution de ne s'adresser qu'aux bonnes sources. Comme on l'enseigne sagement, élever des animaux d'origine inconnue, c'est élever dans la nuit. Lorsqu'on sait le soin avec lequel on doit user des reproducteurs d'origine tracée pour réussir, on demeure stupéfait devant certaines confiances, ou surtout indifférences témoignées aux règles de la plus élémentaire zootechnie. Brochant sur le tout et de beaucoup les plus dangereux, les mercantis sans scrupules. Que leurs clients enfin avertis comprennent que le produit bon marché ne peut que les décevoir et les engager dans la confrérie des mécontents prompts aux critiques sans fondement. L'Épagneul Breton de bonne origine étant, en effet, considéré dans le monde des dresseurs comme appartenant à une race donnant peu de médiocrités sur le terrain, la sagesse commande de leur faire confiance. Confiance étayée, je le répète, sur une suite de succès ininterrompus depuis un demi-siècle.

R. DE KERMADEC.

P. S. — Le lecteur ne me pardonnerait pas d'avoir passé sous silence la question de la queue de l'Épagneul Breton à propos de laquelle tant d'encre a coulé.

Je n'y attache pas tant d'importance, de nombreuses races canines pouvant présenter, au besoin dans la même portée, chiots privés de l'appendice caudal (anoures), soit dépourvus d'un nombre variable de vertèbres (brachyures) soit présentant le fouet normal (macroures).

La perte de tout ou partie de l'appendice caudal n'est donc pas le monopole de notre épagneul et ce n'est pas un caractère racial.

Sélectionner les chiens de chasse sur le culte d'une anomalie qui ne retentit ni sur le type, ni les aptitudes spéciales, ne se conçoit pas.

On l'a compris enfin, après avoir sacrifié à la naissance des chiots de la meilleure origine parce qu'ils portaient quelques vertèbres de trop. Cela ne pouvait durer.

Toutefois, à l'origine de la sélection, cette variation tératogénique consistant dans la disparition totale ou partielle de l'organe a certainement contribué à éveiller l'attention des intéressés. De ce point de vue, nous devons nous en féliciter. Pour se faire remarquer il importe de piquer la curiosité. N'oublions pas l'aventure du chien d'Alcibiade.



Où en est l'hagiographie celtique ?

II

Un Parallélisme impressionnant

J'ai donné ailleurs (1) de longues listes de saints éponymes communs aux paroisses de notre Bretagne continentale et de la Bretagne insulaire. Je me bornerai ici à montrer quelques exemples de saints dont le culte est associé dans les deux Breagnes.

Voici saint Cadoc, associé tantôt à saint Maugan, tantôt à saint Pétroc. Près de Pleucadeuc (Morb.) (Plebs Catoci) se trouve la seigneurie de Saint-Maugan ; de même en Galles et en Cornwall, ces deux saints étaient honorés ou le sont encore en des lieux voisins. La distance n'est pas grande, non plus, de Saint-Cadou à Lopérec (Fin.) ; or leurs éponymes gallois Cadoc et Pétroc, sont donnés comme proches parents dans leurs anciennés *Vies*. Et ce n'est pas simple effet du hasard que saint Cadoc soit mis en relation avec le Mont Saint-Michel de Cornwall et qu'il ait donné son nom à la paroisse de Saint-Cadou (Fin.) où il avait autrefois une chapelle au Mont-Saint-Michel de Finistère.

Ploudaniel en Léon est voisin de Trégarantec, tout comme Llandaniol, le *lan* de Daniel, saint souvent mentionné dans l'hagiographie galloise, et Llangranog, le *lan* de Carantec sont voisins en Cardigan. Dans un autre comté du pays de Galles, le Carnarvonshire, deux lieux-dits signifiant la chapelle de saint Guiriec et l'ermitage ou *lan* de saint Ké sont également rapprochés comme, chez nous, Saint-Quay et Perros-Guirec (C.-du-N.). Des paroisses placées sous le vocable de saint Maugan et de saint Briec sont situées côte à côte en Wales et chez nous. Pluvigner (Plou Guinéar), au diocèse de Vannes, possède une chapelle de saint Meriadec ; or Guinear en Cornwall touche Camborne, appelé autrefois « *Ecclesia Sancti Meriadec* ».

L'association Iltut-Tugdual nous amène à ces intéressantes remarques : En Galles, l'île de Saint-Tudwall n'est pas loin de

(1) *Les Saints bretons* (1933). — *Nos Vieux Saints Bretons et Critique moderne* (1933).

Lanniltud ; en outre, Tugdual était l'éponyme de Merlthyr Tydfil, grande ville industrielle, où un lieu-dit était dédié à Iltut. Une localité du comté gallois de Brecknock, Lanhamlach a saint Iltut pour patron. Passons en Bas-Léon côtier : nous y trouvons Lanildut, Saint-Pabu et Trébabu. L'éponyme de ces deux dernières paroisses, Pabu, c'est le surnom de Tugdual. Il est incontestable que de fortes influences galloises s'exercèrent sur cette partie du Léon. Voici un confirmateur : suivant la remarque de M. Longnon, il n'y a que trois noms de lieux en France qui soient précédés du préfixe gallois *Aber* : ce sont l'Aber-Wrach, l'Aber-Benoît et l'Aber-Ildut, tous trois sur la côte ouest du Léon.

Saint Tugdual est, on le sait, le patron de l'ancien diocèse de Tréguier. Nombreux y sont les lieux où exista et existe encore un culte à saint-Iltut : Coadout, Troguény, Landebaeron, Plouguiel, Plounévez-Quintin. Dans le Vannetais, Ploërdut (le Plou d'Iltut) est la paroisse la plus voisine de Saint-Tugdual.

Nous pourrions nous livrer à ce jeu de comparaisons avec ces mêmes saints et d'autres — ou avec des couples ou des groupes d'autres saints. Disons au moins un mot de trois panceltiques : Maudet, Budoc et Samson, les trois saints qui ont le culte liturgique le plus étendu en Bretagne, en Cornwall et ailleurs. Un quatrième, Méen ou Méven a, je crois, le record dans les pays extraceltiques, puisqu'il est connu aux quatre points cardinaux de la France. Les deux premiers sont honorés l'un près de l'autre en Cornwall (Budock) et sur le littoral nord en notre région (Paimpol). Tandis que, dans une des îles Scilly, c'est avec Samson que Maudet va de pair. Par ailleurs, l'île Mdez, Lanmodez étaient jadis des enclaves de l'évêché-monastère de Saint-Samson de Dol. De ces constatations on a pu inférer que Budoc et Maudet étaient des moines et des missionnaires du pays de Galles ou d'une autre région britannique, qu'ils fondèrent des églises et des monastères en Cornwall et en Bretagne continentale et furent en relations avec Dol.

Ces coïncidences topographiques ne peuvent être purement fortuites. On dirait même que des secteurs entiers ont été transférés avec leurs saints de la grande île de Bretagne sur notre littoral. Le regretté Rev. Doble a montré que le district de Newquay comprend un groupe de paroisses qui ont pour patrons Briec, Pétroc, Merryn, Columba, Colan, Carantoc, Enoder, etc., et que ces mêmes saints ont eu des rapports entre eux ; et ils sont tous honorés sur la côte nord bretonne comme en Cornwall. Ainsi l'examen de groupements similaires de saints éponymes en divers pays celtiques présente une force de démonstration sur laquelle je ne crois pas opportun d'insister davantage : les vieux saints ont laissé trop de traces dans la topographie pour que l'on puisse contester leur existence et leur activité.

Prénoms et Noms patronymiques

Non seulement les noms des saints sont inscrits sur le sol : paroisses, trèves, églises, chapelles, quartiers, villages, mais ils sont

devenus des prénoms de baptisés et sont même portés par des familles.

S'il existe des noms de familles : Mériadec, Congar, Guérec par exemple aussi anciens que des noms de saints, il y a, je crois, au Moyen âge, des noms d'hommes, clercs et laïques, qui ont leur origine dans des noms de saints.

Dans cet examen, nos sources principales sont : chez nous et en face, les *Vies* ; du côté britannique, les notices paroissiales, surtout celles de Charles Henderson ; de notre côté breton, les *Actes du Saint-Siège* (au moyen âge) recueillis par le chanoine Peyron, et les cartulaires de Landévennec, de Sainte-Croix de Quimperlé, de l'église de Quimper, etc...

Je ne fais qu'effleurer le sujet ; mais voici, à tout hasard, quelques résultats de mes recherches : Le nom de famille Pétran, le même, selon La Borderie, que Perran ou Pérain, est très ancien ; de même Samson. De l'autre côté du Déroit, Petherick, forme corrique de Pétroc a donné son nom à une famille Petherick ; à Dol, le même saint a donné son nom à une famille Pétroc. Le moine Guas-Cadoc (l'homme, le serviteur de Cadoc) paraît à propos d'une charte qu'il signe à Pleucadeuc en 837. Hervé est très fréquent comme nom et comme prénom. Au x^e et au xi^e siècle, nous rencontrons chez nous Derrien, Deryan (nom et prénom), Arthmaël (Armel), Judicaël, Edern, Guehenno, Guennou, Guethenoc, Cadiou, Cadioc et plus tard Tadiocus (Cadiocus) ; au xii^e siècle Caradeuc (Caradic), Tutgual (Tugdual), Budoc, Budic et Buzic. Une famille du Cornwall au xiii^e s'appelle Roscadoc et une autre Ros-Merryn. Un Even Golvini (le génitif marque le nom de famille) est recteur d'Esquibien en 1317.

Dans ce domaine, des recherches plus poussées amèneraient bien des découvertes.

Ce qui peut être retenu par l'histoire

Les efforts de la critique en ces dernières années ont produit des résultats à la fois précieux pour les chercheurs et consolants pour les croyants : ceux-ci souffraient de voir le sujet trop souvent exploité contre les traditions bretonnes. Il faut convenir que les pieuses amplifications des auteurs de « *Vies* » avaient contribué à cet état d'esprit.

Alors, que sommes-nous fondés à tenir pour historiquement certain ? Je crois pouvoir résumer comme suit l'état de la question :

1^o C'est des régions britanniques du Sud-Ouest qu'étaient originaires le plus grand nombre de convertisseurs de notre pays bas-breton. Ces hommes étaient, comme nos ancêtres, de la race celtique. Vers le milieu du cinquième siècle, commença leur exode, chassés qu'ils furent par les envahisseurs nordiques. L'Irlande, qui n'avait pas connu l'invasion, n'a pas agi de façon directe sur

l'évangélisation de notre région : elle ne fournit pas de contingents d'émigrants, contrairement à l'opinion courante au temps d'Albert Le Grand. Une des conclusions des savants travaux de René Largillière, c'est que le culte des saints irlandais ne sera importé chez nous que plus tard. Saint Colomban, saint Sénan et saint Ronan seraient à peu près seuls d'origine irlandaise honorés en Basse-Bretagne. Comme, au moyen âge, les monastères d'Irlande étaient nombreux et importants, il devint courant de dire, chez les hagiographes, que les saints qui avaient traversé les mers étaient venus d'Irlande. La vérité est qu'ils étaient pour la plupart Welsh, Gallois. C'était un procédé fréquent, de la part des auteurs des *Vitæ* du xii^e siècle, de faire visiter l'Irlande, parfois l'Ecosse, par leurs héros, comme aussi de leur faire faire des pèlerinages à Rome, et — sous l'influence des Croisades — à Jérusalem.

Il nous est même possible de préciser davantage : Les régions du Sud-Ouest de la Grande-Bretagne comprenaient l'ancienne Domnonée (Cornwall et Devon actuels) et l'ancienne Cambrie (pays de Galles, Wales), qui a maintenant 12 comtés. C'est d'après le royaume britannique de Domnonée que la partie Nord de notre Bretagne ou affluèrent les émigrants s'appela primitivement la Domnonée, qui formait autrefois une principauté à demi-indépendante. Les colons britanniques établis chez nous donnèrent à leur nouvelle résidence le nom du pays qu'ils avaient quitté, tous comme les colons français et anglais qui se fixèrent au Canada donnèrent à ce pays les noms de Nouvelle-France et de Nouvelle-Angleterre.

2^o Les deux principaux centres monastiques gallois étaient Llan Illtyd, devenu Lantwit major en Glamorgan, et Llancarvan, situées à peu de distance du canal de Bristol. Nous parlerons plus loin de Llantivit major ; le monastère de Llancarvan eut pour fondateur le Gallois saint Cadoc. C'est là, pense-t-on, que plusieurs saints celtiques, entre autres Brandan et Malo reçurent leur formation.

Par sa situation, presque sur le même méridien que nos côtes, le Cornwall a été la région où les moines venus de Galles passèrent ou stationnèrent avant de s'embarquer dans la direction de notre presqu'île d'Armorique. Mais le Cornwall n'est pas leur patrie. Il y a bien quelques saints, Cuby, Seleven, etc... que les *Vitæ* et les traditions y font naître, mais ces saints n'émigrèrent pas chez nous.

Le Cornwall n'en eut pas moins deux fameux monastères : Padstow et St-Germain, plus ancien encore que le monastère de Bodmin, la grande cité corrique du moyen âge. Soulignons l'importance de Padstow (déformation de *Petroc's stow* ou l'église de Pétroc). Cette position-clé, sur l'ancienne route commerciale d'Irlande et du pays de Galles, joue un rôle de premier ordre dans le développement de l'entreprise missionnaire.

3^o Les *Vies* n'inventent pas quand elles nous montrent les saints traversant la Manche. L'exode, commencé vers 450, dura, avec des intermittences, deux siècles environ. Nous avons, à ce sujet, un précieux témoignage, celui du Breton insulaire Conded, mort en

Gaule aux environs de 685. Il nous parle des préoccupations religieuses des saints et nous apprend que l'émigration se poursuivait encore au milieu du septième siècle. (1)

En général, les colons s'installèrent les premiers ; les prêtres suivirent leurs compatriotes pour leur garantir les secours de la religion et organiser l'Eglise chrétienne dans les colonies britanniques d'Armorique. La tradition montre les colons déjà maîtres du sol et distribuant des terres aux moines qui arrivent : Briec trouve en Armorique un chef du nom de Rigual qui lui souhaite la bienvenue dans sa résidence ; Pol Aurélien se rencontre à l'île de Batz avec son parent, le comte Withur ; un troisième Gallois, Tugdual, débarque sur les côtes du Tréguier où habite le comte Deroch, son cousin, qui lui fait don de plusieurs terres.

4° Prêtres et colons débarqués sur nos côtes parlaient le celtique, qui était la langue de leur race et nous apportaient leur système particulier d'administration religieuse ; c'était le système monastique des paroisses. D'ailleurs, c'est un fait que dans toutes les régions celtiques : Irlande, Galles, Cornwall, Bretagne armoricaine, les évêchés-abbayes précédèrent l'introduction des évêchés-diocèses. Les prêtres s'installèrent d'abord près des côtes (où parfois subsiste encore une chapelle portant leurs noms), puis ils pénétrèrent à l'intérieur des terres auprès de leurs compatriotes et fondèrent des monastères.

5° Les émigrés ne perdent pas de vue leur pays d'origine. Les Vies, à commencer par la plus ancienne, celle de saint Samson, relatent sûrement leurs déplacements en Grande-Bretagne, en Petite Bretagne ou inversement. Plus tard, quand les Normands et les Anglo-Saxons eux-mêmes se seront assimilés l'histoire d'Arthur, leur ennemi breton, et qu'ils auront adopté celui-ci comme un glorieux ancêtre — le christianisme aura alors converti les Angles envahisseurs — la haine des races s'atténuera, et nos compatriotes bretons traverseront souvent la mer pour aller visiter les contrées d'où ils étaient sortis.

Le roi Edouard le Confesseur, qui régna de 1042 à 1066, accorda droit de cité aux Armoricains, qui émigraient en Angleterre pour échapper à la domination des Normands scandinaves. Il les traita en compatriotes. Voici la traduction du texte latin de sa décision : « Ceux qui viennent de la Petite Bretagne (*de Britannia minore*) doivent être accueillis chez nous comme d'authentiques sujets de ce royaume » et il rappelle leur souche britannique : « ils sont sortis de notre propre communauté. »

Ce que furent les Saints

Nos Pères dans la Foi furent des ermites ou des moines. Les documents les plus anciens sont ceux qui se réfèrent à des *lan*, c'est-à-dire à des ermitages ou des monastères. Charles Henderson

(1) DESSA, *Catalogue des Sources hagiographiques*, p. 31.

faisait observer qu'en Cornwall les églises qui furent originairement des oratoires d'ermites s'élèvent d'ordinaire sur des éminences de terrain, tandis que les églises qui sont d'anciens établissements monastiques sont situées au fond d'une vallée, près d'un cours d'eau. Le même phénomène s'est produit chez nous : sur les rivages de la rade de Brest, de l'Odet, du Jaudy, du Légué, de la Rance, de la mer d'Étel, subsistent encore des traces de monastères primitifs. Au début, il n'y eut que de simples oratoires occupant la place centrale parmi de petites cabanes de branches qui étaient les cellules des moines. On peut se représenter ces oratoires d'après les ruines qui restent encore, de ceux de Perranzubulo, de Gwithian et de Madron en Cornwall.

L'abbé qui présidait à la vie monastique avait sa cellule sur une hauteur. A proximité, une fontaine, puis un emplacement pour les sépultures. Le P. Minard nous a décrit un de ces cimetières, celui du monastère de Saint-Budoc dans l'archipel Bréhat. (1)

L'attribut de l'abbé était un bâton affectant plutôt la forme d'un bourdon de pèlerin que celle d'une houlette de berger. Il avait sa cloche. Certaines de ces cloches : celle de Pol Aurélien signalée dès le IX^e siècle, celle de saint Ronan, vénérée à Locronan, se trouvent encore dans les trésors de leurs églises ; celle de saint Ilut, maintenant disparue, était mentionnée à Llantivit au début du XII^e siècle. La plus antique des cloches qui aient été conservées est celle de saint Patrice Enfermée dans un écrin orné de pierreries, elle appartient à l'Académie royale de Dublin. Les « *Annales de l'Ulster* » la signalent dès 522.

Les moines s'occupaient de travail manuel, de défrichement et de culture. Dans un vieux récit relatif à saint Briec, il est rapporté que celui-ci et ses moines, une fois installés dans les possessions du Champ du Rouvre, se revêtirent de ceintures pour travailler, taillèrent dans les ronces et transformèrent un bois épais en une vaste clairière.

Nos vieux moines n'étaient pas moins pleins d'ardeur pour l'étude et les exercices spirituels : l'*Opus Dei*, l'office divin était leur mode ordinaire de vie. Ils pratiquaient jeûnes et vigiles s'imposant des mortifications, telles que la prière les bras en croix et l'immersion dans l'eau froide. Ceci explique le rôle des claires fontaines dans leur vie et la formation de légendes qui nous montrent leur puissance sur le jaillissement des sources.

D'autres légendes ont trait à la destruction des dragons. Elles semblent avoir pris naissance de bonne heure, puisque l'auteur ancien de la vie de saint Samson déclare avoir vu les cavernes où le saint extermina les serpents. Est-il nécessaire de recourir à l'explication que l'obscurité des grottes souterraines peuplait l'imagination de nos pères d'êtres fantastiques ? Il est bien possible que les forêts fussent alors infestées de bêtes féroces, et n'oublions pas que nos saints vivaient à l'époque du Beowulf, le fameux poème

(1) *Au Pays des Celtes. Revue bénédictine*, janvier 1927.

anglo-saxon : le héros d'une histoire était censé faire la conquête d'un monstre.

Conclusion

La réalité reste belle. Les convertisseurs de notre pays incarnent les vertus de notre race comme les héros de nos chansons de geste incarnent nos gloires nationales.

Ils ont dompté le dragon du paganisme. Nous sommes renseignés sur leur activité par Bède le Vénérable (675-735), qui fut en son temps le meilleur historien de la chrétienté. Nous sommes encore renseignés par l'auteur de la « *prima Vita Samsonis* », qui écrivait alors que les pas des saints pouvaient être suivis sur le sol qu'ils avaient foulé. Nous trouvons dans cette Vita une abondance de détails portant le cachet de la vérité : allusions à la vie ascétique, aux jeûnes en usage, aux disputes théologiques. Nous pénétrons à Llantivít, dans le Glamorgan, quand les parents de Samson conduisent leur fils au monastère d'Iltut et font les cadeaux traditionnels ; de même quand les moines pratiquent un dosage d'herbes pilées à l'usage de leurs confrères malades ; de même quand le Conseil est consulté pour la nomination de l'abbé. Le lecteur évoque en outre les montagnes et les forêts du pays de Galles, les estuaires et les marécages du Cornwall, les services solennels célébrés dans les monastères celtiques.

Samson quitte le Glamorgan, stationne en Cornwall, puis s'embarque pour notre Bretagne. Il fonde l'évêché de Dol, prend parti pour le prince Judual contre Conmore, se rend à la cour du roi des Francs Hitbert (Childebert) et obtient de ce dernier une concession en Normandie pour y fonder l'abbaye de Pentel.

Bref, de l'exposé de ces faits, nous emportons la conviction que Samson le mystique n'en fut pas moins « *A Born-Leader of Men* » un conducteur-né de peuples. Son influence et celle de sa famille monastique prirent une grande extension. De récentes découvertes nous déduisons qu'il y a tout lieu de croire que la Vallée de l'Oust fut évangélisée de bonne heure par le très ancien monastère de Balon qui dépendait de l'abbaye de Saint-Samson de Dol (1).

Samson avait été formé à l'école d'Iltut, le chef illustre du Séminaire gallois. Le monastère de Llantivít (Lan Iltut) restera puissant à travers la période médiévale. Après les moines celtiques viendront les clercs séculiers qui formeront une corporation solide, munie du pouvoir de direction sur d'autres circonscriptions religieuses et dotées de possessions territoriales nombreuses et étendues. Iltut n'émigra pas ; il mourut dans son monastère. Sa silhouette est esquissée dans la « *Vita Samsonis* ». Quelques mots le caractérisent : c'est le Magister représenté comme exerçant juridiction sur un groupe de monastères du Sud de Galles ; il est remarquable par sa science et par sa sagesse. Il est renommé par sa sainteté. On se

(1) Cf. Double, *Saint Cadoc* 1938.

souviert de lui longtemps après sa mort. Tel est le jugement porté sur lui au septième siècle.

Pol est un autre disciple d'Iltut. Bien que son histoire vraie ne nous soit parvenue que par fragments, il est certain qu'il fut un personnage remarquable, à en juger par les traces de son influence écrites sur le sol à travers le nord de la Bretagne (1).

Je viens de citer les grands Gallois. A Samson le Rev. Double a consacré une élégante plaquette, mais il a circonscrit son étude à Samson en Cornwall. Ses brochures sur Pol et Iltut sont parmi ses dernières (1941, 1944) ; aussi je leur ai fait des emprunts plus substantiels. *Pendent opera interrupta*. Interruption qui ne fait que rendre plus vif le regret de la disparition du savant *clergyman*.

C'est avec une intense satisfaction que nous voyons l'histoire des fondateurs de nos chrétientés élevée au niveau d'une branche importante de l'histoire médiévale. Qu'il s'agisse des « *trans-marins* » débarqués sur nos côtes ou des autochtones comme Corentin et Guénolé, nous sommes heureux de les voir sortir enfin de la pénombre, où ils avaient été si longtemps enveloppés. Il faut applaudir aux travaux hagiographiques qui ont pris un magnifique essor en ces dernières années et nous mettent en mesure d'extraire d'un considérable apport de folklore et de légendes un résidu historique appréciable.

Et maintenant, quel crédit accorder à nos Saints, à ceux, du moins, dont le culte liturgique est présentement autorisé par l'Eglise ? Le peuple les vénérât bien avant la décision d'Alexandre III (qui occupa le souverain pontificat de 1159 à 1181) de réserver au Saint-Siège les causes de canonisations ; c'est conformément à cette décision que saint Yves fut élevé aux honneurs des autels. En 1634, Urbain VIII exigea l'étape préalable de la béatification avant la canonisation, en exceptant de cette mesure les serviteurs de Dieu en faveur desquels on pouvait invoquer des traditions culturelles séculaires. C'est le cas de ceux de nos saints qui ont, depuis un temps très ancien, leur office au Bréviaire et leur messe au Missel dans les Propres de nos diocèses.

L. KERBIRIOU.

(1) Signalons dans le Finistère actuel : St-Pol-de-Léon, Mespaul, Moustier-Paul (en Plougar), Feunteun-Baol en Gulclan et en Landunvez, Prat-Paol (Plouguerneau), Ker-Paul (Kerlounn), etc., et l'association Iltut-Pol (Lantidut et les Lampaul : Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau, Lampaul d'Ouessant) et dans le Léon intérieur : Loc-Iltud en Sizun et Lampaul-Gulmillan.

*St Baol
Plouguerneau*



UN KLOAREK BAS-BRETON, AMI DE BRIZEUX :

YVES GESTIN, DE BRIEC

(Réponse à la question 206)

DANS une pièce de vers de ses Histoires poétiques, « La Taverne », Brizeux met en scène un Breton de Briec, Yves Gestin, lisant à ses compatriotes, dans une taverne de Paris, sa traduction bretonne de la Vie de Saint Corentin d'Albert Le Grand. Ce poème, le voici :

LA TAVERNE

A la mémoire d'Ives Gestin.

Tels sont les cœurs : parfois, sous les landiers fleuris,
En Bretagne il est doux de songer à Paris ;
Et, là-bas, regrettant notre libre campagne,
A Paris, nous aimions à causer de Bretagne.

« Silence ! nous disait, un soir, le bon Gestin,
C'est la vie en Breton du grand saint Corentin.
Barde, écoutez ; et vous, soldats, laissez vos verres,
Et, tous les trois, ouvrez des oreilles sévères :
Sais-je comme aujourd'hui le langage à tourné,
Et s'ils me comprendraient aux lieux où je suis né ?
Ainsi mes trois amis, faites un long silence,
Et pesez avec soin les mots dans la balance :
J'ai cru dans ce travail tomber à chaque pas,
Car le cœur est fidèle et l'esprit ne l'est pas. »

Le modeste écrivain ! comme de sa légende
S'exhalait cependant un doux parfum de lande !
Les mots qu'il redoutait, au meilleur coin frappés,
Dans les eaux de l'Avon semblaient par lui trappés,
Corentin ! Corentin ! tout près de vous, de grâce,
A votre historien réservez une place :
Voyez le soldat Pôl et le sergent Arzur,
Quels pleurs à votre nom dans leurs grands yeux d'azur !

Oh ! oui, c'est au milieu de cette vaste France
Que l'accent de l'Avon, du Rhin, de la Durance,
A toute sa douceur, et ceux qui l'entendront,
En passant dans Paris, tout à coup pleureront.
Dans ce gai cabaret attablés d'aventure,
Comme nos cœurs battaient durant cette lecture

« Mais, du vin ! rapportez du vin ! Je veux ici (1)
Sur quelques vers nouveaux vous consulter aussi,
Pour qu'un joyeux chanteur, si mon refrain vous touche,
Les jours de grands marchés, l'entonne à pleine bouche. » (2)

C'était un air connu (3). Sitôt qu'il l'entendit,
Arzur, le Cornouaillais, fit chorus : on eût dit
Que sa paroisse, assise au creux d'une vallée,
Passait magiquement devant lui déroulée,
Avec ses champs de mil, ses eaux vives, ses bois,
Et que d'un heureux père il écoutait la voix.
Pour le second soldat, l'aîné de ces deux braves,
Il était de Léon, où les hommes sont graves.
Pôl écoutait pensif. Mais lorsque la chanson
Chanta : « De la bombarde entendez-vous le son ? » (4)
Nous vîmes frissonner ses robustes épaules,
Comme sous un vent frais les bras noueux des saules ;
Puis à ces vers : « Heureux à la lutte un vainqueur !
De la fille qu'il aime il gagne aussi le cœur » (5)
Pareil au bruit plaintif d'un taureau qui ruminé,
Ce fut un long soupir du fond de sa poitrine ;
Enfin, ces mots venus : « O pays, notre amour !
Des bois sont au milieu, la mer est à l'entour ! » (6)
Cet hymne du pays, enthousiaste et tendre,
Ce chant, devant un frère il fallut le suspendre,
Car ses tempes battaient de mouvements nerveux,
Et ses mains agitaient follement ses cheveux.
« Qu'est-ce donc, notre ami ? » Mais d'un ton héroïque,
Et comme s'enivrant des brises d'Armorique :
« Si la fenêtre était ouverte, cria Pôl,
Mon cœur n'y tiendrait plus et je prendrais mon vol. »
Moi, plus heureux que Pôl, j'ai revu nos campagnes.
Libre, je vais errant des plaines aux montagnes ;
Mon âme, dans les bois, se prend à rajeunir,
Et sous les landiers d'or j'écris ce souvenir.

La scène avait dû se passer à Paris, à la fin de 1833 ou au début de 1839. Les vers ont probablement été écrits en Bretagne, au cours du séjour qu'y fit Brizeux entre septembre 1842 et janvier 1844.

(1) Après Gestin, c'est au tour du « barde » Brizeux de se faire entendre. Dans ces « quelques vers nouveaux » on reconnaît son œuvre en langue bretonne : *Barzonek pe Janzonek ar bretoned*, imprimé en 1836 et 1837. (Voir : *Autour de Brizeux* - N. R. B. Janvier 1947, p. 43). Les Bretons de Paris de 1837 considéraient comme hymne national « Ni zo hepred Bretoned ! »

(2) Brizeux désirait beaucoup voir vendre ses œuvres bretonnes sur feuilles volantes dans les foires. (Voir J. Ollivier, *Chanson Populaire*, page 273).

(3) L'air en était *Ann Hani Gor* qui est un des airs les plus connus. (Voir, dans la N. R. B. n° 3 de 1949, l'article de M. Corhes).

(4) Klevit Kanouen ar Biniou dit la chanson bretonne.

(5) Gourenait Mad ! Eur Gourenner en deuz halon ar merc'hed kasr, couplet du texte breton.

(6) Traduction des vers bretons de la chanson *Koad en he c'hreiz, mor en he izo* O breiz - izel ! o kered bre

Qui était donc cet Yves Gestin que Brizeux estimait tant ?

Yves Gestin naquit au village des Salles (1), en Brie (Finistère), le 29 frimaire an 6 (19 décembre 1797), de Yves, cultivateur, âgé de 34 ans, originaire de Brie, et de Françoise Le Tandé, âgée de 28 ans, originaire également de Brie (2).

Nous ne savons rien de son enfance. A l'âge de 21 ans (3), Gestin entra en Sixième, au collège de Quimper, en 1818-1819. A la distribution des prix, il eut trois « empires » et le prix de Progrès. En 1821, Gestin était en Quatrième et occupait le dix-huitième rang de sa classe sur 67 élèves. En 1824, il terminait sa rhétorique. Les palmarès ne lui attribuèrent aucun prix depuis la Sixième.

Gestin ne figure pas parmi les élèves de philosophie du Collège de Quimper pendant les années scolaires de 1825 et suivantes. Est-il entré au Séminaire ? Nous ne saurions l'assurer ; en tout cas, il n'y serait pas demeuré longtemps, car il ne reçut ni la tonsure, ni aucun ordre mineur. Suivant F. du Bois Saint-Sevrin, « en sortant du Collège, il s'occupa de donner des répétitions aux jeunes étudiants de Quimper ».

A la même époque, M. de Gourcuff (4), directeur des Assurances Générales à Paris, cherchait un précepteur pour ses trois jeunes enfants, Auguste, Charles et Henri. Quelqu'un lui recommanda Yves Gestin, « suffisamment farci de latin, garçon estimable et de bonne mine, dont la vocation sacerdotale ne s'était pas confirmée ». Gestin est engagé et quitte Quimper en compagnie de ses nouveaux élèves. Ce départ n'a pu avoir lieu avant 1825 ou 1826, et non 1822, comme l'avance F. du Bois Saint-Sevrin, puisqu'à cette date Gestin se trouvait encore au Collège.

Dans ses mémoires inédits, Alfred de Courcy (5) a raconté quelques

(1) En breton : *Ar Zalou*, comme l'écrivit Gestin dans le titre de sa brochure.

(2) Félix Du Bois Saint-Sevrin, dans son article : *Brizeux et son ami Gestin*, publié dans *L'Hermine*, n° du 20 octobre 1897, s'est trompé, non seulement sur la date de naissance, mais encore sur les prénoms de l'enfant et de son père et sur le nom de sa mère. Nous avons pu rectifier ces erreurs grâce à l'acte de décès de Gestin retrouvé à Paris par M. Leray, que nous remercions vivement de son obligeance.

(3) A cette époque il n'était pas rare de voir des jeunes gens entrer au collège à un âge déjà avancé. Jean-Guillaume Henry, de Mellac (le futur Abbé Henry, ami de la Villemarqué) avait 16 ans quand il entra en 7^e au collège de Quimper, en 1817.

Bouet écrivait, en 1855, dans sa *Galerie Bretonne* (chapitre : *École du Prêtre*) : « Plus d'une fois on a vu en plusieurs, dans les collèges, des écoliers de vingt-quatre ou vingt-cinq ans parmi les paysans destinés à la prêtrise. » Dans les notes qu'il a données à la réédition de la *Galerie Bretonne* de 1918, Frédéric Le Guyader, écrit, page 128 : « Vers 1859... il n'était pas rare de voir sur les bancs [du collège de Lesneven] des hommes de vingt à vingt-cinq ans ».

(4) Auguste-Casimir-Marie de Gourcuff naquit à Quimper (et non à Quimperlé comme l'a écrit Kerviler dans la *Bio-Bibliographie bretonne*, suivi par la suite par la plupart des personnes qui en ont parlé) le 11 novembre 1780, de Jean-Anne-Corentin, seigneur de Trémenec et de Kerdanet, et de Marie-Pélagie Euzenon de Kersalaün.

A l'âge de onze ou douze ans, Auguste-Casimir suivit ses parents en émigration à Hambourg où il dut chercher un emploi dans une maison de commerce. Il s'initia aux méthodes d'assurances très développées en Allemagne et en Angleterre.

Au début de 1802, il était revenu à Paris et, le 15 septembre, il obtenait un certificat d'annulation.

Dès ce moment, il s'employa à mettre sur pied le projet qu'il avait conçu dans son exil.

En 1817, M. de Gourcuff épousa à Quimperlé, le 17 novembre, Azathe-Joséphine Coëtneupren de Kersaint, fille de Guy-Pierre, contre-amiral, et de Agathe-Françoise Balna du Frélay, demeurant au manoir du Lézardieu.

L'année suivante, la compagnie des Assurances générales était créée et M. de Gourcuff en fut nommé Directeur le 3 juin 1818. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1861 ; il mourut dans l'hôtel de la compagnie, rue de Richelieu, le 17 mai 1866.

(5) Alfred de Courcy mérite une étude spéciale qui dépasserait le cadre d'une note.

péripiétés de la route. « Le voyage s'accomplissait en voiture de poste. Il se trouva une place pour Y. Gestin, devant M. et M^{me} de Gourcuff. Il garda timidement le silence jusqu'à Rennes. Là, sa curiosité, tenue en éveil, eut une explosion inattendue. Rennes, c'était déjà un grand nom pour Y. Gestin ! La voiture côtoyait un fleuve qu'il contemplait avec admiration. J'ignore si c'était l'Ille ou la Vilaine. « Madame, demanda doucement Y. Gestin, n'est-ce pas le Rhin ? » Les notions géographiques de notre Bas-Bretton étaient bien confuses, comme on le voit.

Enfin, nos voyageurs arrivèrent à Paris sans encombre. Yves Gestin est installé chez M. de Gourcuff et poursuit avec zèle et ponctualité ses nouvelles fonctions, au grand contentement de ses maîtres et de ses élèves.

Lorsque le moment fut venu, pour ces derniers, d'entrer dans un établissement d'instruction, M. de Gourcuff ne se sépara point de son protégé. Il fit entrer Yves Gestin dans un de ses services en qualité d'expéditionnaire. Sa belle écriture lui permettait de calligraphier à merveille les polices d'assurances.

En effet, en bon Breton, M. de Gourcuff réservait dans ses bureaux une large place à ses compatriotes. Dès 1819, 1821, nous y trouvons deux Quimpérois : Porquier et Le Guillou. Entre 1830 et 1840, nous y voyons : Guehenneuc de Lano, Saillour, Edmond Robinet (de Saint-Pol-de-Léon) et Barrère (de Morlaix), Le Bras, de Lesvern, Alfred et Pol de Courcy, Le Gonidec, Briot, Guezennec, Brousmiche (de Brest), Dauvin, Le Gris-Duval, Léopold de Lezeleuc, etc. Plus tard y rentreront : Le Pivain (de Landivisiau), de Lanjemet, du Frélay, deux Kersauson, de Penguern, d'Erin (de Morlaix) (1).

En septembre 1834, Le Gonidec, mis à la retraite, venait à Paris, où un an avant, La Villemarqué était arrivé, bientôt suivi par les Courcy. En octobre 1834, Léopold de Lezeleuc rejoignait également la capitale. Sauf Le Gonidec, c'étaient des jeunes gens pleins d'enthousiasme. Dans leurs cœurs bouillonnait un amour romantique pour une Bretagne idéale, entrevue seulement du seuil des manoirs qu'ils venaient de quitter. Dans le logis des Courcy, rue de la Victoire, un cénacle s'ouvrit. Brizeux en fut bientôt l'hôte assidu, suivi de Gabriel de la Landelle, d'Emile Souvestre, de Barazer de Lannurien, Edmond Robinet, Aurélien de Courson, Audren de Kerdrel, Louis de Carné... On buvait du cidre, on chantait des chansons bretonnes, on discourait... et on suivait aussi les leçons de breton de Le Gonidec. Brizeux, La Villemarqué et Yves Gestin paraissent avoir été les plus appliqués aux instructions du vieux maître. Des banquets furent organisés ; celui de 1838 est resté célèbre. Plus tard, M. et M^{me} de Gourcuff ouvrirent, chaque dimanche, les salons de l'hôtel des Assurances Générales à l'élite de la colonie bretonne de Paris (1).

Son fils, le colonel de Courcy a bien voulu communiquer des extraits des Mémoires de son père à mon ami Le Gouzou.

Quand, en 1837, Le Gonidec entra aux Assurances Générales, en qualité de Breton, des Laouénan : « M. de Gourcuff... employa de préférence, en qualité de Breton, des Bretons bretons. Aussi ne manque-t-il pas d'occasion de parler Bretonnek. J'ai été parfois très surpris par eux tous. J'y ai trouvé un Saillour, un Layrol, un Jastin, un tement accueilli par eux tous. J'y ai trouvé un Saillour, un Layrol, un Jastin, un Leveuc, un Lebras, un Courcy, un D'Erin, etc... »

(1) De Dujardin, *La vie et les œuvres de Le Gonidec*, page 350.

(1) Sur les réunions des Bretons de Paris à cette époque, voir : *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, pp. 19 et 108 ; *Revue de Bretagne*, juillet 1905, p. 362 et 5 ; Abbé Leclercq, *Brizeux, Sa vie et ses œuvres*, p. 136 et s. ; De Dujardin, *op. cit.*, chap. huitième.

Après cette longue digression, il est temps de revenir à Yves Gestin. Dans l'intimité de la famille de Gourcuff et au contact de quelques-uns des Bretons que nous avons cités plus haut, notre Cornouaillais s'était dépouillé de sa rusticité et de sa timidité natives. Au cours d'une réception chez ses protecteurs, très probablement, il remarqua une jeune pianiste appelée sans doute pour animer une sauterie. Il s'en éprit et fut agréé. Le 26 février 1831, Yves Gestin épousait, à la mairie du deuxième arrondissement de Paris, Louise-Amélie Daniel, professeur de piano, originaire de Châteaudun, où elle était née en 1808. M^{me} Daniel avait été admise, comme externe, au cours de piano du Conservatoire de musique le 12 novembre 1824. Le 30 novembre 1826, elle obtint le premier prix de piano, consistant en cent francs d'œuvres de musique.

Deux enfants issuèrent du mariage : un garçon et une fille. Le garçon, Jean-Félix Gestin, devint avocat et chef de contentieux au Gaz de Paris. La fille épousa Alexis Colmet-d'Aage qui accéda à l'emploi de sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.

Yves Gestin mourut à Paris, rue Neuve-Coquenard, n° 24, le 21 septembre 1840, à l'âge de 43 ans. Sa veuve lui survécut jusqu'au 14 mai 1885.

La traduction bretonne de la Vie de Saint Corentin, par Yves Gestin, était prête au début de 1839. Dans le but d'en faciliter l'impression, Brizeux s'entremît auprès d'Eugène Blot, imprimeur à Quimper, qui s'était déjà chargé de la diffusion de quelques-uns de ses poèmes bretons édités sur feuilles volantes. De la lettre qu'il lui écrivit, sous la date du 18 mars 1839, nous détachons ces passages : « Un de mes amis, M. Gestin (de Briec), vient de traduire en breton de Cornouailles une grande partie de cet admirable livre de la Vie des Saints, d'Albert Le Grand; aujourd'hui, il voudrait publier comme essai la seule vie de saint Corentin.

« Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, M. Gestin n'a parlé que le breton; mais, après ses études au collège de votre ville, ayant eu le bonheur de rencontrer ici M. Le Gonidec, il a pu, à son breton usuel, joindre quelque connaissance du breton écrit : union rare.

« Sa traduction, d'une exactitude parfaite et d'une charmante naïveté, réussira, je crois, dans toute la Bretagne comme texte de langue; et elle se vendra bien dans votre pays, qui a saint Corentin pour premier évêque et patron. Une trentaine d'exemplaires est le seul prix que le traducteur demande de cette première édition... (1) »

Au début d'avril, Gestin fit parvenir son manuscrit à Blot par l'intermédiaire d'Achille d'Amphernet qui se rendait en Basse-Bretagne pour se marier (2). En même temps, il écrivit à l'imprimeur pour lui recommander « de suivre scrupuleusement l'orthographe et le texte, et, avant de tirer, m'envoyer sous bande la dernière épreuve ». En post-scriptum, il ajoutait : « Ne soyez pas étonné de voir mon nom écrit en breton par un « J ». L'orthographe que j'ai adoptée m'en a fait une loi; c'est pour éviter que l'on prononce « Guestin » (3). »

Le manuscrit parvint bien à destination, mais Gestin ne recevait aucun avis de Blot. Après deux nouvelles lettres, ce dernier se décida à

(1) Félix du Bois Saint-Séverin, *op. cit.*, p. 28-29.
 (2) Il épousa à Bismollet, près Quimper, le 18 avril 1839, Thérèse-Marie-Jeanne du Bolabertlied.
 (3) On sait qu'un des principes de l'orthographe de Le Gonidec est de donner au G un son dur. Gestin fut un des premiers adeptes de Le Gonidec.

rassurer l'auteur en lui faisant savoir qu'avant de commencer l'impression, il désirait obtenir l'imprimatur de l'évêché. Diverses circonstances retardèrent l'octroi du visa demandé. Devant l'impatience de Gestin, Blot se décida à s'en passer et, le 14 septembre, il avisait l'auteur que l'impression était commencée, qu'il lui adressait 40 exemplaires et 20 autres à Brizeux. Dans sa lettre d'envoi, Blot spécifiait cependant qu'il se contentait, pour le moment, de tirer ces 60 exemplaires. L'impression a-t-elle été continuée? Nous ne saurions le dire, le bulletin de dépôt de Blot n'ayant pas été retrouvé. L'exemplaire que nous possédons ne porte aucun imprimatur. En voici le titre complet : « *Buë Sant Kôrintin, grêd gâd Albert ar Braz, euz a Vrontoulez, Bêlek ha Mamac'h euz a urz ar Vreudeur Prêzégèrien, troët è Brèzonek Kernê gâd Iouen Jestin, eâz ar Zalou, è Briék, ha Kiniget d'ann Otrou Brizeux, hê gen' urôad, barz brèzonek ha gallek. E. Kemper, lekêet er waskêrez gâd E. Blot, mab.* » s. d. in-8° 15 pages.

Cette annonce figure sur la dernière page : *Buë sent Breiz. A vézo lekêet hep dalé er waskêrez : Buë Sant Pôl; Buë Sant Guennolé, etc.* [Vie des Saints bretons. On mettra sans tarder à l'impression : la vie de saint Pol; la vie de saint Guennolé, etc.] Ces traductions ne virent jamais le jour, très probablement par suite de la mort prématurée de l'auteur. Gestin a suivi strictement la narration d'Albert Le Grand, paragraphe par paragraphe, sans rien omettre; il s'est astreint cependant à couper le texte en aînées qui n'existent pas dans le récit de l'hagiographe breton. Il observe les règles et l'orthographe de Le Gonidec (1). Dans son *Kent-Skridik*, ou *Petit Avant-Propos*, il s'en explique ainsi (nous traduisons) : « Il est vrai que j'écris suivant une mode nouvelle : vous ne devez pas en être surpris, ni me blâmer aussitôt; mais faites attention à toutes les lettres, et vous verrez qu'il n'en est aucune d'inutile. Des savants écrivent ainsi le breton depuis peu de temps, et comme je suis l'un de leurs disciples, je fais comme eux. Dites donc : voilà une bonne nouveauté. »

D'après les mémoires inédits d'Alfred de Courcy, les connaissances en langue bretonne de Gestin étaient fort appréciables des Bretons de la capitale. « Brizeux essayait sur lui le degré d'archaïsme permis dans ses vers. Si Gestin comprenait, ça passait (2). » Suivant le même de Courcy, Gestin aurait traduit en breton *l'Épître de l'histoire sacrée*. On ignore ce qu'est devenu le manuscrit de ce travail, de même que les traductions des autres Vies de Saints.

Daniel BERNARD.

(1) Dans la première liste de la « souscription de Paris » pour l'érection d'un monument à Le Gonidec, on trouve : Gestin (Briec) : 3 frs.
 (2) Ce modeste écrivain breton nous a paru mériter des recherches assez poussées. L'importance de son rôle fut certainement grande dans ce « cénacle » des *Assurances Générales*. Gestin devait être un des rares bretonnants, possédant sa langue dans toutes ses finesses. Brizeux ne devrait pas être le seul à « essayer » ses traductions sur Gestin, qui fut certainement un bon collaborateur pour Le Gonidec qui n'avait pas eu la possibilité de parler breton depuis 32 ans. (N'oublions pas qu'à 25 ans Le Gonidec ne savait pas le breton et qu'il quitta la Bretagne à 29 ans.)

Origine des moustiques en Bretagne

(Réponses à la question 235)

I

Je suis trop jeune pour apporter un témoignage personnel mais je crois volontiers que l'introduction des moustiques en Basse-Bretagne est récente.

1° En 1861, le D^r Louis Caradec publia une intéressante *Topographie médico-hygiénique du Finistère*. Page 238, il énumère les nombreux insectes nuisibles ; il en cite 15 sans mentionner les moustiques alors qu'il parle des mites, des puces, des mouches, taons, etc...

2° Il est curieux qu'avant 1886 aucun dictionnaire français-breton ne renferme le mot « Moustique ». Ni Grégoire de Rostrenen, ni Le Gonidec, ni Troude, ni Moal ne donnent ce mot qui apparaît seulement dans le dictionnaire du Rusquec avec, comme traduction, le mot *Fubuen*. Si les moustiques avaient été connus en Basse-Bretagne, il y aurait certainement eu un terme pour les désigner en langue bretonne. On objectera peut-être qu'en 1864 Prosper Proux a fait une chanson : *Ar Fubuen, Le Moustique* qui se trouve dans *Bombard Kerne*. Mais il faut remarquer que le titre complet est : « *Le Moustique, petit navire de guerre* ». Si on se souvient que Prosper Proux avait été marin, on comprend que voulant évoquer un des bateaux sur lesquels il avait probablement navigué, il choisit, pour traduire le nom de bateau « Moustique », le mot breton le plus approchant, « Fubuen » qui, selon tous les dictionnaires correspond au mot « Moucheron ». Aucun dictionnaire breton-français ne traduit *Fubuen* par *Moustique*.

KERNE.

II

Il me semble que depuis plus de soixante ans on connaît malheureusement les moustiques à Rennes. J'ai le souvenir de piqûres dans ma tendre enfance.

Un sexagénaire Rennais.

III

J'ai le souvenir précis d'avoir vu des moustiques pour la première fois dans le Finistère en 1920. Je ne serais pas surpris qu'ils fussent inconnus en Basse-Bretagne avant 1914. Ayant fait la guerre de 1914 dans un régiment composé de bas-bretons, je me souviens de leur étonnement quand ces maudites bestioles nous importunaient. J'ai interrogé deux vieillards originaires l'un de Brest, l'autre de Rostrenen. Ils déclarent tous deux n'avoir vu de moustiques que depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Une dame, âgée de 50 ans environ, me dit que dans les trois villes de Basse-Bretagne où elle a habité enfant et jeune fille, on ignorait les moustiques qu'aurait introduits, selon elle, la guerre de 1914-1918.

Matricule 6860.

IV

On peut trouver en Bretagne deux espèces de moustiques piqueurs : le *Culex* ou cousin, désagréable, mais inoffensif, et l'*Anophèle*, vecteur du paludisme. Des régions impaludées ont été signalées au siècle dernier en plusieurs points de la Bretagne, mais le paludisme autochtone paraît avoir disparu, probablement après l'assèchement des marais ; ceci ne veut d'ailleurs pas dire que l'*Anophèle* n'existe plus. Outre ces deux espèces, je me souviens avoir été piqué lorsque j'étais enfant dans les environs de Brest, à Sainte-Anne du Porzic, par de tout petits moustiques que je pense avoir été des *phlébotomes*. Le *stégomya* agent transmetteur de la fièvre jaune a été apporté à plusieurs reprises par des bateaux, puisqu'il y a eu des épidémies, mais n'a pas dû s'implanter.

Je ne sais si les moustiques piqueurs d'homme existaient auparavant chez nous. En tous cas, côtes et villes de la Basse-Bretagne n'avaient toujours paru être préservées, sauf en certains points favorables à la pullulation comme le lac de mer du Relecq-Kerhuon. Mais depuis une quinzaine d'années les citadins se plaignent de piqûres. A Brest, les premiers cas auraient été signalés vers 1936 dans le quartier du Château ; en 1945 les moustiques étaient très nombreux dans les baraques des environs de la gare. Morlaix, Quimper, se plaignent d'être infestés à leur tour.

Devant cette invasion des plus désagréables, quelles hypothèses peut-on émettre ?

1° L'introduction d'une race nouvelle est possible. Pour en être certain il faudrait cataloguer les moustiques actuellement existants et les comparer à ceux que l'on trouvait autrefois.

2° La modification d'une espèce ancienne à la fois dans ses habitudes et dans sa morphologie. Le Pr. Roubaud et le Pr. J. Legendre ont étudié les différences que l'on peut trouver entre les variétés d'une même espèce. Dans l'*Anopheles Maculipennis* par exemple, il existe une variété zootrope, dont l'indice maxillaire est

supérieur à 14 dents, qui ne s'attaque qu'aux animaux, et une variété anthropotrope dont l'indice est inférieur à 14 dents, et qui pique l'homme. Il est possible que ces mutations fassent passer l'animal d'une catégorie dans l'autre ; on s'est servi de ces variations pour essayer de lutter contre l'envahissement. Le Pr. Legendre a transplanté de Portrieux dans les Côtes-du-Nord à Pons en Charente-Inférieure, des *Culex Pipiens* zootropes : dans les années suivantes il a constaté une nette diminution des *Culex Pipiens* anthropotropes indigènes, que la concurrence vitale avait probablement fait disparaître, ou qui avaient changé d'habitat, quittant les eaux libres pour aller vivre dans les eaux souterraines, ou qui à tout le moins avaient pris les bonnes habitudes des *Culex* bretons.

On a aussi essayé avec un certain succès d'établir au devant de l'homme une barrière animale, par une éducation de la faune anophélienne que l'on oriente de façon permanente et stable vers les animaux, de façon à développer ses préférences pour le bétail et à l'amener à une indifférence de plus en plus complète à l'égard de l'espèce humaine. Ceci se fait en maintenant le bétail à l'étable, où gîte de préférence le moustique, pendant les heures d'activité des insectes, c'est-à-dire pratiquement la nuit, en tenant compte des habitudes de la variété à qui l'on a affaire, et de l'espèce d'animal qu'elle préfère, qui peut être le cheval, la volaille, le lapin, etc...

Mais dans notre cas particulier, faut-il attribuer l'invasion des moustiques à une diminution du cheptel aux environs des villes ? Je doute que l'on puisse retenir cette hypothèse. Tout au plus pourrait-on parler du moins grand nombre de moineaux citadins, coïncidant avec le remplacement du cheval par l'automobile.

3° L'existence de conditions nouvelles de vie, l'apparition de causes favorisantes : des différences dans la température, dans les précipitations atmosphériques, la création de gîtes à larves, marais, mares stagnantes, de grands travaux remuant la terre. Les bombardements ont pu aider la pullulation à Brest, mais n'expliquent pas l'invasion antérieure.

Le Pr. Legendre a signalé des faits curieux qui donnent peut-être la véritable explication, ou l'une des explications, et qui valent en tout cas la peine d'être retenus : l'augmentation considérable du nombre des moustiques sous l'influence du développement de l'urbanisme. Le progrès, comme souvent, doit se payer son prix et amène des inconvénients aussi désagréables qu'inattendus.

Le moustique s'adapte admirablement aux facilités que lui donnent les installations sanitaires, et sait tout aussi bien que l'homme profiter des avantages qu'il peut en tirer. Le Dr. Legendre a observé en Saintonge l'invasion des caves et des sous-sols où l'on installe les chaudières du chauffage central : le moustique y trouve une température chaude et égale qui lui permet de survivre plus longtemps. Les fosses fixes, les fosses septiques, lui donnent des gîtes admirables depuis que des chasses amenant l'eau en abondance diluent suffisamment le contenu pour qu'il puisse y pondre à son aise : on peut suivre l'infestation des villes et des bourgs au

fur et à mesure que l'urbanisme y fait des progrès (communications à l'Académie de Médecine des 28 Juillet et 3 novembre 1931, 1^{er} mars 1932).

Une enquête auprès des services d'hygiène pourrait faire savoir si dans les villes de Bretagne l'invasion des moustiques a coïncidé avec des installations nouvelles. Les remèdes en pareil cas seraient assez simples : siphons sur les tuyaux de chute, grillage à l'entrée des tuyaux d'aération, regards hermétiquement fermés. Encore faudrait-il les imposer.

Je m'excuse auprès des spécialistes d'avoir rédigé cette réponse de façon purement bibliographique, de loin et sans compétence. Je souhaite seulement qu'elle serve à déclencher une lutte contre un fléau insupportable : la Bretagne était jusqu'à présent préservée des moustiques, des taons, des bêtes rouges et autres désagréments du même genre : j'espère, lorsque j'y reviendrai, n'être pas obligé d'y ramener moustiquaires, serpentins fumigènes et huiles malodorantes mais protectrices.

Job KERINNOU.

V

IL ne semble pas que les moustiques soient d'importation récente en Bretagne, contrairement à la supposition émise. Je n'en veux pour preuve qu'une poésie bretonne du barde Prosper Proux (1812-1873). Ar « Fubuen », lestrig a vrezel (« Le Moustique, petit navire de guerre »), qui date au moins de 1866 puisqu'elle figure dans son recueil « *Bombard Kerne*, publié cette même année.

Si Prosper Proux, percepteur au Guerlesquin, connaissait les moustiques au siècle dernier, c'est évidemment que ces indésirables insectes, encore que moins nombreux et moins virulents chez nous qu'aux pays chauds, étaient depuis longtemps connus en Bretagne.

C. LE MERCIER D'ERM.



Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

230. — A PROPOS D'UNE ŒUVRE LISZT ÉDITÉE EN BRETAGNE.

En 1865, l'illustre compositeur Franz Liszt accepta de mettre en musique l'Hymne des Marins, Crux, composée par mon arrière grand-père, le Commissaire général de la Marine, Guichon de Grandpont, alors de passage à Rome. Le Pape Pie IX composa lui-même le texte de l'antienne. L'œuvre fut éditée à Brest, chez Lefournier en 1865. Je possède cette première édition.

Mais, dans ses Mémoires, mon arrière grand-père indique qu'à la suite d'une entrevue ultérieure qu'il eut avec Liszt à Paris, l'œuvre fut remaniée, et qu'il y eut trois éditions. Or, je ne possède ni la 2^e édition, ni la 3^e dont je n'ai qu'une version chiffrée (Méthode Galin-Paris-Chevé) d'ailleurs peut-être défectueuse, et dont j'ai donné une transcription en notation musicale ordinaire dans le Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord paru en 1938.

Quelqu'un possède-t-il la 2^e ou la 3^e édition de cette œuvre ?

H. CORBES.

231. — SAINT DILLEC.

Dans le guide touristique édité en 1932 par le Syndicat d'Initiative de Quimper et sa région, je relève sur la rubrique « Assemblées et pardons » :

« Baye - St-Eloi, pardon des chevaux, le 24 juin ».

« Baye - St-Dillec, le 1^{er} dimanche de juillet ».

Le 1^{er} de ces pardons est bien connu, et le pardon de St-Dillec a dû exister autrefois, mais sa disparition n'a laissé aucun souvenir à Baye. Je serais heureux si quelqu'un pouvait me donner quelques renseignements à son sujet et si possible m'indiquer la source utilisée par le rédacteur du guide.

T. A.

232. — PAUL VALÉRY EN BRETAGNE.

Pourrait-on avoir des précisions sur les séjours de Valéry dans notre province ? M^{me} Valéry, dans les *Nouvelles Littéraires* du 22 juin dit que son mari aimait la Bretagne :

« Il sympathisa fort aussi avec Maurice Denis, auprès de qui, en 1913 et 1920, il passa deux étés à Perros-Guirec. Et c'est là, me semble-t-il, qu'il composa les premiers vers sur les îles de La Jeune Parque ».

« Salut ! Divinités par la rose et le sel,
« Et les premiers jouets de la jeune lumière... »

La veuve du poète signale aussi un autre lieu de séjour pendant la guerre dernière :

« ...Je puis même vous dire que je ne l'ai jamais vu dans un tel état d'euphorie créatrice qu'à Dinard où, pour s'arracher à l'angoisse obsédante de la guerre, il écrivit *Mon Faust*, de juillet à septembre 1940. Nous avions quitté Paris en mai... »

Il serait intéressant de faire des recherches sur cette question.

R. Q.

233. — LE SCULPTEUR J. LE GOFF.

Dans sa substantielle étude sur les *Diners Celtiques*, M. Léon Dubreuil parle page 174, note 10, de ce sculpteur né à Pontivy ou à Auray qui aurait modestement commencé par être tailleur de pierre.

On serait curieux d'avoir de plus grandes précisions sur cet artiste breton. Est-ce lui qui serait l'auteur de la colossale statue du pape Urbain II à Châtillon-sur-Seine ?

J. Le Goff aurait-il une parenté avec les Trois frères Le Goff de Saint-Brieuc, dont l'un, Paul, est l'auteur du médaillon de Quellien ?

Un abonné de Redon.

234. — INVENTAIRE DES DISQUES BRETONS.

Quelques fureteurs pourraient-ils aider à dresser la liste des disques ayant enregistré de la musique bretonne (Haute-Bretagne et Basse-Bretagne) ?

Il faudrait indiquer les éditeurs et préciser si les disques sont encore en vente.

LEMARIÉ.

235. — DES VISIONS DANS L'ÎLE-ET-VILAINE ?

Au musée, des cartes (assez anciennes, d'ailleurs) portent les aires d'habitat des différents mammifères sauvages de France. L'une d'elle, en ce qui concerne la Bretagne, mentionne des visons au nord de Rennes, à Vitré. Cette localisation correspond à la région d'étangs et de landes, dont le centre est occupé par la forêt de Chevré. Y existe-t-il encore des visons de nos jours ?

A. LERAY.

236. — PAR LE PETIT DOIGT...

Comme tout le monde je connaissais la délicieuse chanson de Théodore Botrel, mais je ne pensais pas qu'il y eût là autre chose qu'une fantaisie imaginée par le chansonnier. Or aux magnifiques fêtes de Quimper, en juillet, j'ai vu défiler de nombreux couples de jeunes gens et de jeunes filles qui se tenaient « par le petit doigt ».

Cet usage aurait-il réellement existé ? Le trouve-t-on encore et où ?

Une Nantaise.

237. — LA SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE DE LORIENT.

Je relève sur un tome dépareillé d'un dictionnaire des arts (vers 1815), le cachet suivant (peu lisible) « Société Philotechnique, Lorient » (lecture conforme du libraire possesseur). Ce cachet semble dater de 1830 (environ). Peut-on me renseigner sur cette Société ?

D.

238. — FOLKLORE DU MARIAGE.

Où subsiste la coutume, signalée par de nombreux auteurs du XIX^e siècle, d'imposer au couple qui vient d'être marié la présence des filles ou garçons d'honneur, ou des deux, dans la chambre nuptiale, pendant la première, ou les deux ou trois premières nuits consécutives au jour du mariage ? Quelle raison en donne-t-on ?
A. V. G.

239. — L'ABBÉ QUENTRIC.

De curieuses légendes ont eu cours il y a une trentaine d'années sur l'abbé Quentric, vicaire-général du dernier évêque de Léon, Mgr de la Marche, qui mourut en émigration en Angleterre. N'a-t-on pas prétendu qu'il était devenu évêque d'York et qu'il avait laissé une fortune considérable ? Quelle vérité peut recouvrir ces légendes ? Serait-il possible d'avoir des indications précises sur les origines de l'abbé Quentric et sur sa carrière ?
C.

240. — UNE FAVORITE D'UN JOUR DE LOUIS XIV.

Quelle était, s'il faut en croire un article récemment paru dans un magazine féminin de Paris, cette « Bretonne de bonne lignée que le Roi-Soleil honora un jour de ses faveurs et qui, non seulement refusa dès lors de se marier, mais même ne voulut jamais plus laver son sein, qu'avaient, une seule fois, baisé les lèvres royales » ?
C. M. E.

241. — TRA MOR, TRA BRYTHON.

Ce dicton gallois, souvent cité, veut-il dire effectivement : « Tant (durera) la mer, tant (dureront) les Bretons » ? — Sinon, quel est son sens exact ?
Un Breton de Paris.

242. — A PROPOS D'AIRS BRETONS.

Votre revue s'est toujours intéressée, avec raison, à la musique bretonne ; les articles de M. Corbes comme celui du D^r C. Laurent ont certainement été appréciés car il me semble qu'il y a encore un vaste champ de recherches de ce côté.

Or parcourant un fascicule daté de mai 1950 de la revue *Ar Soner* j'y trouve un encartage en feuilles vertes consacré au « Règlement Intérieur » de *Bodadeg ar Sonerion*, association de joueurs de bombarde et de binou. Et à l'article 28 de ce règlement je relève la phrase suivante :

« Tout sonneur surpris à sonner un air non breton ou non celtique sera exclu de la société ».

Cette phrase m'a laissé songeur !

Passons sur cette restriction singulière à la notion courante d'universalité de l'art, qui frappe d'interdit toute œuvre étrangère à une communauté ethnique, et en vertu de laquelle un adhérent de la B. A. S. peut seriner à longueur de journée les moins intéressantes de nos rap-sodies bretonnes, mais n'a pas le droit de reproduire sur son instrument les inspirations rustiques d'un Couperin ou d'un Rameau.

Mais voici ce qui m'intéresse comme folkloriste : pour être rigoureusement applicables, les dispositions de cet « article 28 » supposent de deux choses l'une :

— ou l'existence d'une nomenclature complète et exclusive des airs considérés comme bretons et celtiques

— ou la possibilité de distinguer sans la moindre hésitation l'origine bretonne ou l'origine étrangère du premier air venu.

Dans ces conditions, le rédacteur de l'article rendrait à la science folklorique un grand service s'il voulait bien publier :

1° une liste des airs notés qu'il considère comme bretons : a) dans les différents recueils de cantiques parus depuis le XVII^e siècle ; b) dans les recueils si nombreux de chants populaires, de musique de danse, etc.

2° une autre liste des airs auxquels on doit refuser cette qualité.

En même temps, il serait bien inspiré en faisant connaître le critérium permettant de certifier d'une part le bretonnisme ou la celticité, d'autre part l'origine non bretonne ou non celtique de tels ou tels airs de danse, de marche ou de chant traditionnels.

(A titre d'exemple, les airs du *Conserit de Saint-Pol* et de *Mathlin an Dall* sont-ils bretons ? Peut-on en établir l'origine certaine, et un membre de *Bodadeg ar Sonerion* a-t-il le droit de les jouer sans courir le risque d'une exclusion ?).

KARER BREIZ.

N. D. L. R. — La « Question » posée par notre correspondant appelle une « réponse » étendue ; et c'est avec plaisir que la N. R. B. mettra sa plus large tribune à la disposition des rédacteurs du Règlement de la B. A. S. — ou de toute autre personne qualifiée — pour exposer de façon objective les données et la solution d'un problème qui intéresse non seulement les amateurs de folklore mais aussi tous les Bretons cultivés.

RÉPONSES

83. — JOUR DES PAUVRES.

Je serais tenté de croire que partout en Bretagne la mendicité fut organisée. N'y eut-il pas des arrêtés pris par les maires pour régulariser les visites des pauvres « chercheurs de pain » ?

Dans *La Bretagne Vivante*, Charles Géniaux qui connaissait spécialement le Morbihan, écrit : « Ils reviennent à intervalles réguliers dans les mêmes maisons » et il rapporte une parole d'un mendiant : « Je vais toucher mes fermes, c'est-à-dire recevoir les sous qu'on a coutume de me donner chaque semaine dans certaines maisons » (pages 34-35).
Une Normalienne.

Quéménéven (Fin.) avait, avant la guerre de 1914, deux jours réservés aux pauvres : les mardi et vendredi. Les pauvres de la commune et ceux de la région, surtout de Locronan, avaient un bisec. D'un côté, ils mettaient la farine de blé noir et de l'autre la farine d'avoine. Certains demandaient aussi du grain ou les reliqs du repas.
G. M. THOMAS.

129. — CASSE-PODIC.

J'ai lu avec intérêt les nombreuses réponses que vous avez reçues sur ce jeu que j'ai pratiqué moi aussi, il y a une trentaine d'années. Mais je vous signale qu'à Plougastel-Daoulas, d'après Le Goffic, ce serait, non pas le dimanche, mais le lundi de la Quasimodo (Lun ar Kaspontou) que ce jeu « se célèbre comme partout en Bretagne par un massacre général des pots brisés et des vaisselles hors d'usage » (*Le Goffic - L'Âme Bretonne - 4^e série, page 44*).
Un Breton d'Indochine.

179. — LES ABEILLES... ET L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

L'affirmation de de Courcy correspond à la réalité actuelle (1950). Il ne viendrait à l'idée de beaucoup de mes compatriotes d'exploiter seuls un essaim recueilli, ou acheté. L'exploitation d'essaims, pour *zaou hanter* (à demi) est courante et, seule, assure son succès.
D^r DUJARDIN (St-Renan).

195. — L'HERBE A L'ÉPINE.

Aurone, en latin *Abrotanum*, en breton *Afrosan*, cette plante était assez répandue il y a quarantaine d'années dans la région Quimperloise et connue sous le nom de « Louzroun an dréon ».

Je n'ai pas eu l'occasion de la retrouver ces temps derniers dans cette même région, J'ai noté récemment sa présence dans la région du Porzay, Elle y est appelée « Afron » ou « Avron », ces deux mots usités comme pluriel du mot breton « Afronnenn ».

T. A.

L'arone des champs seule commune dans nos régions est l'armonide des champs, Artemisia campestris L. utilisée comme succédané de Artemisia maritima L. qui a de faibles propriétés vermifuges.

A. H. O.

212. — PAUL JONES.

D'après un dictionnaire du temps (Nouveau dictionnaire historique de Watkins traduit de l'anglais par M. L'Écuy, Paris Crapet et au XI - 1803 - 8°), Paul Jones, né en Écosse à Abbigland dans le comté de Selkirk, fut nommé capitaine de la marine des États-Unis pendant la guerre d'indépendance. Il captura, entre autres, le Sérépis, navire anglais, supérieur au sien, qu'il ramena à Brest.

Paul Jones mourut à Paris en 1792. Alexandre Dumas lui a consacré un roman, Le Capitaine Paul (1838) dont il a tiré un drame en cinq actes, Paul Jones, représenté à Paris le 8 octobre 1838. Dumas fait de Paul Jones un fils naturel de la marquise d'Auray, Blanche de Sablé (1729-1781) et du comte de Morlaix. Ce dernier avant sa mort (duel avec le marquis d'Auray) aurait confié l'enfant à un serviteur qui l'emmena en Écosse pour, à 25 ans, lui faire connaître sa naissance. « Je fis un voyage sur nos côtes ; parti de Cherbourg, je visitai Saint-Malo, Quimper et Lorient » déclare Dumas dans la préface ; il affirme avoir trouvé trace aux archives maritimes à Lorient du passage dans ce port des frégates Le Rouger et l'Indien, commandées par Jones. Son récit lui aurait été raconté par un vieux employé du port dont le père était concierge du château d'Auray en 1784. Mais, il faut se méfier des affirmations de Dumas. C'est ainsi que dans Les Trois Mousquetaires (sous Louis XIII) il fait passer un navire au large du port de Lorient (fondé seulement au début du xviii siècle). Ses descriptions du Morbihan dans le tome II du Vicomte de Bragelonne semblent exactes, mais on reconnaît mal les lieux décrits. A l'époque où Dumas fait d'Aramis l'évêque de Vannes, c'est sembler-t-il Charles de Rosmadec qui occupait le siège épiscopal de Vannes (1647-1671).

J.-L. DERNAUVE.

225. — COUSIN A LA MODE DE BRETAGNE.

Le « Chercheur des Provinces de l'Ouest » dont le n° 7, Juillet 1960, dans lequel la même question avait été posée, donne la réponse suivante, signée A. K. « Le mot breton kenderen ou kenderenn (1) signifie cousin germain ; on a contracté l'habitude d'appeler neveu et nièce les fils et filles du cousin ou de la cousine germaine. Elle est fille de mon cousin germain et, partant, ma nièce à la mode de Bretagne. « J'ai un maître maçon qui est mon neveu à la mode de Bretagne » (Le Sage). En Bretagne, les jeunes enfants n'appellent-ils pas « tonton » des étrangers à la famille avec lesquels ils se trouvent fréquemment en relations ? »

G.-M. THOMAS.

D'après le Larousse, le cousin à la Mode de Bretagne est un parent éloigné dont la parenté serait difficile à établir.

Ceci peut être une application locale du vieux proverbe « tous les gentilshommes sont cousins à que crient Furetière (éd. de 1699) et plus tard Lâttré.

En Bretagne, où la classe des gentilshommes était fort nombreuse, et où les mariages se contractaient presque toujours entre familles de la même classe, le cousinage, au sens large, était la règle entre gentilshommes.

A noter, dans Furetière, le sens donné parfois au mot « cousin » : « scouffleur (au sens de pique-assiette de compagnie qui, sous prétexte de parenté, vient manger chez les gentilshommes du voisinage »).

Cette coutume devait être particulièrement fréquente en Bretagne où l'hospitalité a toujours été largement pratiquée.

D'autre part, on remarquera que, selon la coutume contraire sur ce point à celle qui est relatée dans les « Loix » civiles de Bonnat, il est de règle en Bretagne de ne pas élever le nom de neveu aux seuls enfants des frères et sœurs, et de l'étendre aux enfants des cousins germains, etc.

C'est aussi, pour la même raison, qu'un « oncle à la mode de Bretagne » est un simple cousin du père ou de la mère.

Il apparaît donc que l'origine de l'expression remonte à de très anciennes coutumes et à de vénérables traditions.

G.

(1) L'orthographe vraie est : kenderen.

226. — UNE FEMME SOLDAT.

Dans « La course et les corsaires du port de Nantes » (1896), de la Nicolière-Tejero, D. 443-444, nous parle de ce personnage :

Louise Antonin est dite fille de Louise Le Boucle née à Ajaccio ; elle mourut le 26 juin 1861 à l'âge de 90 ans. Elle se serait embarquée pour la première fois à Lorient sur la frégate La Cornélie et aurait fait campagne à St-Domingue ; capturée à son retour, elle passa 18 mois sur les pontons du Portugal et rendue à la vie civile. Elle s'engagea alors au 70^e de ligne, fut blessée au front par un ancien colonel au général commandant la 13^e division militaire où il demanda un secours pour elle ; elle résidait alors à Brest.

Une note à son sujet a paru dans le journal Le Breton du 19 décembre 1846. Une famille de ce nom a habité Brest. A. H. D.

228. — KARL MARX A BELLE-ISLE.

J'ignore si le théoricien du collectivisme fut interné à Belle-Isle mais je sais que le gouvernement, en juin 1849, lui fixa une résidence forcée dans le Morbihan. Mais de toute façon le séjour de Marx ne dut pas y être bien long, car, en août de la même année, il était à Paris, préparant son départ définitif pour Londres. D. MOCSCO.

233. — UN AVARE RENNAIS.

La forme la plus exacte — et la meilleure — de cette épithète, que je connais depuis mon enfance, doit être celle-ci :

Ci-gît, dessous ce marbre blanc,
Le plus avare homme de Rennes,
Qui trépassa le jour de l'an,
De peur de donner des étrennes.

G. LE MENCIER D'ERM.

232. — LES AMOURS DE HOÛCHE A VANNES.

Il ne peut vraisemblablement s'agir ici que de la trop fameuse Louise de la Roche de Bot du Grégo, vicomtesse de Ponthellenger. Maîtresse de Hoûche en effet (et de bien d'autres), espionne par dilettantisme, cette délicieuse « petite personne », comme disait Hoûche, lui a notamment rendu de très précieux services. Ainsi, au moment de l'affaire de Quiberon, c'est elle, à n'en pas douter, qui détourna de sa mission l'Armée Rouge (ou servait son mari) et l'attira dans le traquenard de Coëtlogon. De même, c'est elle encore qui, six mois plus tard, en Vendée, devait tenter de séduire et de livrer Charette.

« Épouse générale de tous nos généraux », a-t-on pu dire d'elle chez les Bleus, avant de devenir finalement l'épouse officielle et régulière du général Hoûche, cette dangereuse et perfide amazone, secrètement vendue aux ennemis de son parti, est bien connue des historiens de la Chouannerie — les Lenôtre, Le Fabier, Sagoret et autres — qui lui ont consacré des pages édifiantes. G. LA MENCIER D'ERM.

238. — QUEVAISE.

A propos de la thèse de M^{lle} Jeanne Laurent, archiviste paléographe, M. Henri Wapart, dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (1936), indique les traits principaux de ce genre de tenure, en vigueur du xii au xv^e siècle, dans les possessions de l'abbaye du Relec en Plouneour-Menez (Fin.) de la communauté de La Feuillée et partiellement dans celles de l'abbaye de Bégard (C.-du-N.).

1^o le droit de propriété est partagé entre le seigneur qui a le fief, et le tenancier qui a les édifices et les superficies (Analogie avec le domaine congéable). 2^o le tenancier perd sa tenure s'il l'a abandonnée plus d'un an, 3^o le plus jeune enfant, fils ou fille, hérite à l'exclusion des collatéraux (droit de juvénescence) ; s'il n'y a pas d'enfants, la terre, avec ses édifices fait retour au seigneur (droit de réversion).

Le terme de Quevaise viendrait du breton kweuz, forme évoluée de kweuz (champ avec) ; et cela du fait qu'à l'origine le tenancier en plus des édifices qu'il élevait, avait la concession d'un champ d'une contenance d'un journal (48 ares).

H. PENNARIS.

BIBLIOGRAPHIE

L'Art Eucharistique en Bretagne

par HENRI JOUIN-DUBOIS, Sous-Archiviste Départemental

Il est assez périlleux, après tant d'éloges, et des plus justifiés, dont a été l'objet *L'Art Eucharistique en Bretagne* (1), de M. Henri Jouin-Dubois, sous-archiviste départemental, de tenter d'en renouveler la critique. Remarquons seulement qu'il eût été désirable que fussent plus exclusivement groupées les pièces du mobilier proprement eucharistiques et traités à part, reliquaires, crosses abbatiales, cloches, dont le rapport avec cet Art est, après tout, secondaire. Mais il n'y a là qu'apparence de confusion, due aux nombreux remaniements de l'œuvre, telle qu'elle fut, à l'origine, conçue par l'auteur, amené par les exigences de l'édition à en modifier le plan.

Cette remarque faite, il ne reste plus qu'à accorder pleine confiance au guide sûr et aimablement disert, à la facture attachante, tout embaumée de poésie et de piété sereine, à la manière des moines du Moyen-Âge, si fécond en merveilles de leur « Métier Joli ». Afin de ne rebuter personne, mais au contraire de se rendre accessible à tous, M. Jouin-Dubois a dépouillé, dans la mesure du possible, son œuvre de l'appareil souvent rébarbatif des annotations marginales trop multipliées. On trouvera donc les sources principales, le plus souvent accrochées au texte, où le présent s'éclaire d'un passé dont beaucoup ignorent les premiers balbutiements.

L'Art Eucharistique en connut comme tout autre, et c'est à leur découverte que va le lecteur, à la suite de M. Henri Jouin-Dubois.

L'auteur déroule, l'intéressant historique de la patène, à travers les âges, du grand plat de verre souvent incrusté d'émaux, des premiers siècles, au plateau à l'ampleur réduite, depuis « que le Pain des Espèces Eucharistiques, bien différentes des Pains Primitifs, épais et arrondis, qui se rompaient en quatre parts, est fait de petites Hosties toutes minces ». Ici, l'on eût aimé quelques mots sur cette transformation qui n'alla sans doute pas sans émoi, comme il en fut toujours, dans les modifications de discipline ou d'usage courant, en matière religieuse.

Quant au premier Calice, celui dont s'inspirèrent les récits des Chevaliers de la Table Ronde, M. Jouin-Dubois ne se prononce pas sur la forme « à vaisseau d'argent, cratère d'émeraude », peut-être même de verre qu'interdira, au IX^e siècle, le décret de Léon IV. Les artistes, remar-

que l'auteur, « en la période haut gothique, donnent à l'ensemble de leurs calices une coupe large, fort évasée, portée sur un pied circulaire dont le diamètre dépasse, parfois, le pied de la coupe ». De la sorte, passe en revue tout le mobilier de l'autel, sans omettre burettes, fourchettes, chalmesaux, non encore disparus dans certains rites, et peut-être de nature à excuser la hardiesse des prêtres celtiques que rappelle M. Henri Jouin-Dubois, autorisant leurs diaconesses à la distribution de la Communion, « sans doute à l'aide de ce dernier instrument sous l'espèce du Vin », hardiesse sévèrement réprimandée par la lettre des évêques gallo-romains, dont notre saint Melaine.

Nous bornerons à la rapide aperçu du mobilier eucharistique, duquel M. Jouin-Dubois décrit jusqu'à la colombe, ce petit tabernacle aérien encore visible, suspendu au-dessus de l'autel, en la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Désormais simple souvenir, peut-être a-t-il pour origine la colombe rapportant à saint Ténéhan, dans un petit cône de cire façonnée par les abeilles qui la découvrirent dans un buisson, l'Hostie que le saint même ne se consolait pas d'avoir égarée. Dans un prochain fascicule, M. Jouin-Dubois résoudra-t-il ce problème, semblable légende étant rattachée de Saint-Lunaire, en son monastère des bords de la Rance (1).

Avant parlé des Œuvres, l'auteur en vient aux Ateliers-Ecoles, de France, des Flandres, d'Allemagne, d'Irlande, entraînant parfois son lecteur loin de la petite Bretagne. Ce n'est, au reste, pas pour longtemps. De la région de Fougères, M. Jouin-Dubois cite une Charte de Raoul II, Baron de Fougères, fixant dans sa ville épiscopale, l'orfèvre Robert de Kuetliot. La région de Pontivy en produit un du nom de « Pitur ». « Pitur, tu m'as fait ! » continue de proclamer la cloche de Saint-Mériadec à Sival, réputée pour la guérison des maux de tête.

Nous ne fermerons pas le bel album sans mentionner les illustrations qui ajoutent à son charme instructif, dont la carte de Petite Bretagne faisant mention des Ateliers producteurs et des sanctuaires possédant ces œuvres d'art ou les ayant possédées; elles mettent sous les yeux du lecteur, selon l'expression du duc de la Force, les chefs-d'œuvre de tant d'artistes anonymes. « Nul doute que M. Jouin-Dubois y ait ajouté en leur prêtant sa plume autorisée pour les faire connaître par la voix de son *Art Eucharistique en Bretagne*, si bien fait pour dévoiler le « Métier Joli des Orfèvres-Moines », qu'en une poétique métaphore, il fait partir des Druides à la guerre des Deux Jeunes.

Marthe Le BERRY.

N. B. — Nous croyons savoir qu'un second fascicule sera bientôt sous presse, parachevant ce que M. le Duc de la Force ne craint pas d'appeler un monument et qu'un autre Académicien, M. E. Male, déclare digne des Moines qu'elle fait revivre.

Depuis que ces lignes sont écrites, M. Jouin a vu son Œuvre couronnée du prix d'Académie Estennoci.

(1) Les Animaux dans la Légende Bretonne. Léon Le Berry (Abbat).

Le Directeur de la Publication : Francis LA BOURNIS-RENNET.

Imp. Bretonne, Rennes 21, 1926. — 19-19, D'après l'original de 1925, 4^e T., 222, T. 1925.

(1) En vente chez l'Éditeur, Blou-Roué, rue de la Monnaie, à Rennes. Prix : 500 frs.

PERIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— SEPTEMBRE-OCTOBRE 1950 —
N° 5



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
R. COURTON. — <i>L'art breton est-il en retard?</i>	321
A. RIVOALLAN. — <i>Fiona Maclvod</i>	335
V. GÉHAU. — <i>Médailleurs spirituels : Rennes, Lannernats</i>	340
A. RÉBILLON. — <i>Daguesclin</i>	343
L. DEFRÈRE. — <i>Autour du « Dîner Celtique » (suite)</i>	351
L. RENYAN. — <i>L'industrie en Bretagne</i>	365
D. BERNARD. — <i>Quelques observations sur la forme des champs</i>	372
C. LE MENCHEZ D'ENH. — <i>L'énigmatique Charles Le Brus</i>	374
J.-L. DEBAUVE. — <i>Arthur de Gobineau</i>	386
<i>Le Gu.</i>	390
<i>Le Coin du Fureteur</i>	395

Abonnement annuel : 450 frs - Le Numéro : 90 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 800-68 RENNES M. FICHET
5, Rue Paul-Louis-Courier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO

L. KERVVAN, né à Quimper le 3 mars 1901, après avoir envisagé de se destiner à l'enseignement primaire, à sa sortie de l'école normale de Quimper, s'orienta vers l'enseignement technique.

Inspecteur de l'enseignement technique, ingénieur électricien, il entra à l'inspection du travail, où ses observations sur la sécurité des travailleurs le conduisirent à des recherches qui honoreront un peu les données admises. Ses travaux furent publiés dans la *Revue Générale de l'Électricité*, les *Archives des Maladies Professionnelles*, *Le Médecin d'Usine*.

Mais, par ses fonctions M. Kervvan est appelé à se pencher sur divers problèmes économiques. Ceci le conduisit à voir tout ce qui économiquement peut influencer le comportement humain ; de là un ouvrage : *Nos Régions Naturelles - Notre Race* que les Allemands interdirent en zone Nord. Puis ce fut *Sommeurs-nous des Celtes* ? Il a publié quelques petits ouvrages d'une centaine de pages, monographies régionales : *La Rhodanie* ; *Le Midi* ; *L'Armorique*.

Après la libération, M. Kervvan fut directeur régional du Travail et de la main-d'œuvre à Rennes ; mais au bout d'un an il était appelé à Paris où ses connaissances techniques lui firent confier la responsabilité des questions d'hygiène et de sécurité dans l'industrie et le commerce de la région parisienne.

CAMILLE LE MERCIER D'ERM. — Poète, historien, critique, folkloriste, concrètement avec des recueils lyriques remarquables (*Les Exils*, *La Maise-aux-Violettes*, *Léda*, *La Guerre*), plusieurs importants ouvrages anthologiques parmi lesquels : *Les Bardes et Poètes Nationaux de la Bretagne Armoricaire* ; *Les Chants Nationaux des Peuples Celtiques* ; *La Chanson des Siècles Bretons* ; *La Bretagne Libertaire*, etc., ainsi qu'une édition critique de la vieille tragédie populaire *Bubrez ar penar Mab Emon*. Citons également *L'Étrange Aventure de l'Armée de Bretagne* (voir N. R. B., n° 2, 1950).

Après une période d'activités purement littéraires, manifestées à Paris, avant 1914, à la tête de la jeune équipe de *Argonautes*, revenu, entre temps, à ses sources originelles, s'est affirmé le pionnier d'une nouvelle Renaissance bretonne, en collaborant à de nombreux organes.

Poète avant tout, réfractaire à toute sujétion de la pensée et à tout « engagement » doctrinal, C. Le Mercier d'Erm, depuis longtemps fixé à Dinard, ne pouvait manquer — en y créant l'hebdomadaire *La Côte d'Em Grande* et le *Musée Breton*, réalisation unique en son genre — de faire concourir ces nouvelles formes d'activité à l'œuvre de renaissance bretonne. Du moins, ainsi que le constatait M. Auguste Dupout dans l'article précité, cette passion de la « Matière » au point entraîné, en des heures cruciales, à méconnaître la valeur fondamentale de la « Patrie » et à se départir d'un loyalisme qui fut sa règle constante pendant la longue épreuve subie par la communauté française.

◇ ◇ ◇

Par suite d'une erreur regrettable le dernier numéro de la revue ne donnait pas la « présentation » de deux auteurs d'articles. Nous donnons ci-dessous ces notices.

MICHEL-FRANÇOIS DESBRIÈRES, né à Nantes le 26 novembre 1928 est très près de ses débuts littéraires. Après avoir fait ses études au collège du Loquidy, « écrit un roman d'inspiration musulmane *Les frères imaginaires* (sa mère est corse, du pays « où la race est presque orientale », selon l'expression du poète Jean de la Boucra) et un essai sur *La seconde postérité de Pierre Loti*. A fait ses débuts dans *La Résistance de l'Ouest* à l'occasion du centenaire de la naissance de Pierre Loti. Collabore à *Voix-Revue*, aux *Cahiers du Nouvel Humanisme* et au *Souvenir d'Edmond Hosten*.

H. DE KERMADEC. — Né le 29 février 1875 à Plouézoc'h (Fin.). — Collabore au *Chasseur Français*, à *l'Éclaireur*, à la *Chasse Française Illustrée*, à *Au bord de l'eau*, *Plaines et Bois*, *Abécédraire*, à *Chasse et Pêche*, revue belge, jusqu'à sa disparition. A écrit deux brochures : *L'Épaveur Breton*, édité par Sport Canin en 1937 (épuisé). — *Le Chien d'arrêt* édité par Flammarion (collection *la Terre*) en 1949.

Nouvelle Revue de Bretagne

L'ART BRETON est-il en retard d'un siècle sur celui des autres provinces ?

LES voyageurs et érudits qui, au XIX^e siècle, ont étudié les monuments bretons, le plus souvent d'ailleurs assez superficiellement, ont été frappés du retard que présentaient certains d'entre eux par rapport à leurs contemporains des provinces voisines. Généralisant aussitôt, ils décrétèrent que l'art breton était en retard d'un siècle sur celui des autres provinces, slogan sans cesse répété depuis lors.

Dans quelle mesure cette assertion est-elle fondée ? C'est ce que nous nous proposons d'étudier ici très brièvement.

◇ ◇ ◇

Plusieurs remarques générales s'imposent, croyons-nous.

Tout d'abord, il n'est peut-être pas très justifié et même assez vain, semble-t-il, de comparer entre eux des éléments très différents et n'ayant parfois même, en fait, aucun point de comparaison. Ainsi qu'en effet l'a excellemment rappelé Roger Grand, l'art d'un peuple, qui est l'une des expressions de son génie, dépend de facteurs très divers et variant parfois du tout au tout d'une province à sa voisine. Il paraîtrait beaucoup plus logique, à ce point de vue, de rapprocher, par exemple, l'art breton, art populaire au premier chef de paysans et de marins disposant de bois et de granit, de celui des pays scandinaves ou yougoslaves où l'on

retrouve des facteurs analogues, plutôt que de l'art angevin et de l'art poitevin, arts de féodaux et de puissants monastères disposant de calcaire. Aussi est-ce à juste titre que le Musée du Folke-lore de Vienne a consacré une salle à l'art breton où sont exposées notamment, pour faciliter leur comparaison, des broderies qui se rapprochent, en effet, de façon saisissante des broderies yougoslaves de la salle voisine.

L'art d'un peuple dépend également, dans une très large mesure, de son histoire; aussi est-il dangereux de faire des généralisations hâtives sur de longues périodes. Il est à remarquer, en effet, que tout peuple engagé dans un conflit concentre nécessairement tous ses efforts pour y mettre un terme, et qu'à la fin des hostilités il s'adresse à l'étranger pour rattrapper son retard momentané dans tous les domaines qu'il n'a pu développer, y compris celui des arts. Des influences nouvelles peuvent ainsi être discernées après une guerre de longue durée. Il peut d'ailleurs en être de même à la suite de traités de commerce entraînant des courants d'échanges nouveaux.

Enfin, il convient, en fonction des matériaux dont les techniques de mise en œuvre sont différentes, de distinguer entre les différentes branches de l'art, celles-ci pouvant se développer de façons très diverses chez un même peuple.

En tenant compte de ces observations, nous allons résumer très succinctement comment s'est développé l'art breton au cours de l'Histoire, en examinant successivement l'architecture, la sculpture et la peinture et en indiquant quels rapprochements et quelles divergences l'ont peut observer dans le temps à leur égard.

ARCHITECTURE

Depuis leur établissement en Armorique jusqu'au règne de Salomon, les Bretons conservèrent comme habitat les huttes couvertes de feuillages et de roseaux usuelles en Grande-Bretagne lors de leur émigration. Ces cases, de plan soit circulaire, soit rectangulaire, étaient en tous points comparables, d'après la description d'Ermold le Noir, à celles que l'on voit encore en nombre en Afrique, au Maroc, par exemple. Quelques-unes étaient en pierres sèches; il en subsiste un exemplaire à l'île Maudez, d'ailleurs reconstruit en partie au XI^e siècle, et quelques autres en Grande-Bretagne et Irlande, notamment à Perran-Zabulo et Skellig-Michael.

Après les victoires de Nomenoë et de Salomon qui mirent en contact avec leurs voisins de l'Est les Bretons demeurés jusque-là à l'écart, l'on construisit exceptionnellement quelques édifices en maçonnerie, tels que l'église de Maxent et l'abbatiale de Landevennec. Il n'en reste malheureusement rien; mais, d'après un croquis coté de Ramé du premier de ces édifices, son abside était analogue et de dimensions sensiblement égales à celle contemporaine de Saint-Germain d'Auxerre (840-861).

Les incursions répétées des Normands qui suivirent la mort de Salomon, puis leur occupation de la péninsule, vinrent mettre un terme à cet essor; et, lors de la réorganisation de la Province à la fin du X^e siècle et début du XI^e siècle, l'on dut faire appel, ainsi que l'on sait, aux puissantes abbayes normandes, angevines, tourangelles et poitevines pour relever la Bretagne de ses ruines.

Aussi ne peut-on alors parler véritablement d'art breton. Les monuments très simples qui furent édifiés dans cette période de misère, ainsi que ceux plus importants construits à l'extrême fin du XI^e siècle et au

XII^e siècle sont inspirés, en effet, par les abbayes qui intervinrent, ainsi qu'il était naturel. Le plan des églises ligériennes imitées de Saint-Martin de Tours, dans lequel le chœur est entouré d'un déambulatoire avec chapelles absidales, fut en particulier adopté à Nantes, Vannes, Saint-Gildas-de-Rhuys, Loctudy, Landevennec, La Trinité de Fougères. Il est à remarquer, cependant, que la nef et le transept des édifices bretons ne furent pas voûtés, mais couverts en charpente.

Le granit, très dur à tailler par des outils alors d'un prix élevé, et le manque de chaux, firent que les monuments en pierre ne furent édifiés qu'en très petit nombre. Ainsi que l'indiquent les Vies des Saints écrites à cette époque, ce furent les édifices en bois qui demeurèrent la grande majorité.

Il n'en subsiste rien et il est donc impossible de préciser leur mode de construction (1).

Dans la période de prospérité qui régna en Bretagne du milieu du XII^e siècle à la guerre de Succession du duché, les constructions d'églises et de chapelles en pierre se multiplièrent, constructions de plan rectangulaire et généralement très simples, comprenant un chœur, avec ou sans bas-côtés, séparé par un arc diaphragme d'une nef divisée, le cas échéant, par une ou plusieurs files de supports. Une mention spéciale est due à un ensemble de monuments inspirés par Notre-Dame de Roscudon, et édifiés principalement dans les régions du Cap-Caval et du Cap-Sizun. Ces monuments, bien que présentant une influence anglaise caractérisée, sont très originaux, de proportions harmonieuses qui leur donnent, malgré leur exigüité, un cachet monumental, et particulièrement intéressants pour le sujet qui nous occupe. Tandis que la mouluration des divers éléments est en effet tout à fait conforme à celle des édifices contemporains des autres provinces, probablement d'ailleurs sous l'influence du chœur de Saint-Corentin, les grandes arcades demeurent en plein cintre et donnent un aspect archaïque à ces monuments. Les Bretons ne voulant pas leurs édifices n'avaient, en effet, nul besoin de l'arc brisé.

Pendant la Guerre de Succession du Duché, la Bretagne se couvrit de ruines et n'édifia rien; il en résulta un arrêt dans l'évolution des moulures et de certains organes tels que les supports, ainsi qu'on peut le constater notamment à Saint-Herbot et à l'église des Carmes de Pont-l'Abbé. Cet arrêt fut d'ailleurs de courte durée; et, pendant la longue période de prospérité qui suivit et qui dura jusqu'à la Ligue, l'art breton, sous l'impulsion de Jean V, prince fastueux élevé à la cour de Bourgogne, atteignit son apogée, influencé notamment dans toute la Basse-Bretagne, à partir de 1423, par Notre-Dame du Folgoët et la cathédrale de Quimper. L'emploi du kersanton dans le premier de ces édifices détermina l'ornementation plus importante des voussures et des chapiteaux, jusque-là simplement moulurés ou décorés de motifs très simples; la galerie à jour ainsi que les contreforts étagés du second se retrouvent dans toute une série de monuments cornouaillais d'un caractère bien

(1) L'on peut cependant, croyons-nous, en avoir quelque idée en examinant ceux qui demeurent encore en Ukraine ainsi qu'en Suède et Norvège, édifices formés de troncs d'arbres superposés autour de solides piliers, plutôt que les constructions en pans de bois des XV^e et XVI^e siècles qui subsistent dans la Province et qui appartiennent à un art plus savant et nécessitant un bourrage, sans doute importé de Normandie. Plusieurs de ces monuments ukrainiens et nordiques remontent d'ailleurs au XIII^e siècle et les érudits scandinaves sont d'accord pour admettre qu'ils perpétuent des types en usage à l'époque des Vikings.

particulier. Dans le Morbihan, les hauts porches occidentaux à arcs polylobés marquent également l'originalité de toute une famille de monuments. Enfin, à la fin du xv^e siècle, les clochers murs élevés et les chevets à nous multiples de l'atelier morlaisien Beaumanoir montrent qu'à cette époque, comme deux siècles et demi auparavant à Pont-Croix, la Bretagne proposait des solutions originales et n'était nullement en retard sur les provinces voisines. L'on voit, d'ailleurs, l'anse de panier apparaître à La Martyre et au charmant porche sud de la cathédrale de Quimper, dans la première moitié du xv^e siècle.

Dès la fin du xiv^e siècle et dans le premier tiers du xv^e siècle à Morlaix et à Saint-Pol-de-Léon, les architectes bretons avaient déjà montré leur capacité en édifiant les clochers de Notre-Dame du Mur et du Creisquer, ainsi que la rose si remarquable des Dominicains de Morlaix.

Le style flamboyant, avec ses courbes et contrecourbes, correspondait si parfaitement à la fantaisie innée de l'âme bretonne et s'harmonisait si bien avec les sites de l'Armorique que beaucoup de recteurs et fabriques obligèrent les architectes jusqu'à la fin du xvi^e siècle, et même plus tardivement, à reproduire des modèles souvent très antérieurs. C'est ainsi que la tour de Ploaré, imitée de celles de Saint-Corentin, fut édifiée de 1548 à 1603, soit commencée cent vingt quatre ans après son modèle.

De tels exemples ont pu dérouter des archéologues tels que Mérimée; mais ce fut une très grave erreur de leur part de généraliser et de croire que les maîtres d'œuvres bretons ignoraient les modes nouvelles qu'ils ont au contraire utilisées concurremment.

Si les capricieux ornements de la Renaissance se prêtaient mal à une exécution en granit et se répandirent en effet de façon plus lente et surtout plus progressive que dans les pays calcaires, l'on voit cependant, dès 1516, à Saint-Herbot et dans les monuments cornouaillais contemporains, apparaître des colonnes torsées et en nid d'abeille, ainsi que quelques ornements tels que la coquille et le fuseau, qui, combinés au style gothique, donnèrent naissance à un style hybride très particulier, dont le portail de Rumengol nous fournit l'un des meilleurs exemples.

Mais, dès 1530, à Bulat-Pestivien, puis en 1533 à Ploërmel, en 1535 à Guingamp et à Bourbriac, s'édifièrent dans le style nouveau de très importants ouvrages, et, en 1539, une aile de pur style classique fut ajoutée à la modeste chapelle de Kerfaoues en Ploubezre. Il est donc inexact de répéter que la chapelle du Saint-Sacrement accolée en 1537 à la cathédrale de Vannes, grâce à la générosité de Jean Daniël, et la chapelle Saint-Thomas de la collégiale de Nantes (1514-1524), due à la magnificence de Thomas Le Roy, et aujourd'hui détruite, étaient des monuments exceptionnels.

D'ailleurs, s'il est indéniable que de nombreux recteurs et fabriques étaient fort routiniers, ainsi que le montrent les clauses curieuses stipulées dans plusieurs marchés, quelques-uns furent, au contraire, séduits de bonne heure par la Renaissance. A Tressignaux, par exemple, le porche de la modeste chapelle rurale Saint-Antoine fut nettement imité de celui de Guingamp; et s'il est, on doit le reconnaître, un peu lourd, la grande coquille qui, à l'intérieur, surmonte le bénitier, est, au contraire, d'une très belle exécution.

Vers 1550, à Saint-Vougay, le château de Kerjean fut élevé dans le style de Philibert de l'Orme, et l'atelier qui le construisit édifia peu après

la charmante chapelle de Berven et le porche de Lanhouarneau qui servirent de modèle à la série si originale des monuments de la vallée de l'Elorn construits de 1580 à 1680. Ceux-ci montrent qu'outre les ouvrages d'architecture de Philibert de l'Orme, ceux d'Androuet du Cerceau, de Serlio et de Vitruve, colportés très rapidement, eurent une influence considérable en Bretagne. Si l'on veut bien se rappeler que le château de Villers-Cotterets, avec lequel celui de Kerjean offre tant de points communs, fut édifié de 1532 à 1539 et celui d'Anet commencé en 1548, l'on voit qu'à cette époque la Bretagne n'est nullement en retard, bien au contraire.

Une fiscalité excessive, conséquence des guerres de Louis XIV, vint, à partir de 1680, mettre un frein aux constructions religieuses. Les rares églises édifiées au xviii^e siècle eurent, en général, pour maîtres d'œuvres des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées à qui l'on doit certainement plus de reconnaissance pour le magnifique réseau routier qu'ils tracèrent, alors que pour leurs réalisations architecturales sans caractères.

On trouve cependant à cette époque, dans les ports que le commerce colonial avait enrichis, et notamment à Nantes et à Saint-Malo, toute une série d'hôtels particuliers et d'édifices publics dont les architectes connaissaient parfaitement les ouvrages de d'Aviler et de Blondel qu'ils ont largement mis à contribution. La plupart avaient d'ailleurs fait leurs études à Paris, tels Ceineray et son élève préféré Mathurin Cruey.

Tous ces édifices, de style purement académique, n'ont aucuns caractères particuliers et ne se distinguent pas de ceux contemporains des autres provinces; ils n'intéressent pas l'art breton.

Il en fut de même au xix^e siècle où s'accomplit une hécatombe d'églises et de chapelles anciennes pour faire place à des pastiches gothiques d'une banalité bien décevante et dont la méconnaissance par leurs auteurs des conditions climatiques locales font payer un lourd tribut à ceux qui ont actuellement la charge de leur entretien.

Au xx^e siècle, par contre, plusieurs architectes, tenant compte des enseignements du passé et mettant à profit les travaux publiés sur l'art breton et l'art irlandais, ont réalisé des édifices très originaux et parfaitement réussis, tels que l'église de Saint-Jacut-de-la-Mer et la charmante petite chapelle de Loguivy en Ploubazlanec, pour ne citer que quelques-uns des nombreux exemples des régions de Perros et de Dinard.

SCULPTURE

Les remarques précédentes concernant les matériaux s'appliquent peut-être plus encore à la sculpture qu'à l'architecture; aussi la plus grande partie de celle-ci fut-elle exécutée sur bois; nous l'examinerons tout d'abord.

Les dévastations de la Guerre de Succession du Duché, jointes aux destructions matérielles dues à l'humidité du climat, n'ont laissé malheureusement que peu de pièces antérieures au xv^e siècle. Quelques-unes de celles-ci sont d'ailleurs d'excellente facture, tel un crucifix du xiii^e siècle provenant de Trémel et conservé aujourd'hui dans la cathédrale de Tréguier.

À dater du xv^e siècle et jusqu'à la Ligue, la production de statuettes et de mobilier fut extrêmement abondante mais d'exécution très inégale. Si la très grande majorité des statues n'a en effet qu'une valeur d'imagier, quelques-unes dénotent cependant des artistes de valeur. Nous

nous bornerons à mentionner, au hasard, une charmante Sainte Barbe à la Chapelle Blanche, sœur d'une autre, aujourd'hui sous d'autres cieux, qui décorait le poteau d'angle de l'escalier d'une maison « à pondalé » de Morlaix ; la statue de saint Fiacre dans la chapelle qui lui est dédiée au Faouët ; une Trinité conservée au Musée de Quimper, les figures en ronde bosse ornant un bahut de la chapelle Saint-Gonery de Plougrescant, etc. Il convient également de mentionner particulièrement les retables de Larmor-Plage et de Crozon, ainsi qu'une Descente de Croix de Pencran et une Cène de Pont-Croix nettement influencés par les retables flamands importés en Bretagne et dont il subsiste notamment deux beaux spécimens anversoïis à la cathédrale de Rennes et à la chapelle de Kerdevot en Ergué Gabéric.

Les panneaux décoratifs sont particulièrement intéressants à examiner. Ils confirment tout d'abord, ainsi que l'avait montré l'architecture, qu'aux environs de 1550 la Renaissance était universellement connue en Bretagne et que, si des panneaux couverts de « dessins au compas » se sont perpétués au-delà de cette date, c'est qu'ils répondaient au goût profond des Bretons pour ce genre d'ornementation. Parmi beaucoup d'autres, l'on trouve de ce fait une démonstration éclatante, en même temps que pleine d'enseignements, dans la petite chapelle Sainte-Croix de Plélauff édifiée, dans les dernières années du xv^e siècle, aux confins de la Cornouaille et du Vannetais. Elle renferme un jubé des premières années du xvi^e siècle, accolé aujourd'hui au pignon ouest et servant de tribune. Or, tandis que deux des neuf panneaux sont déjà Renaissance, les sept autres, très variés d'ailleurs, sont encore tout gothiques. Mais, si ces derniers sont composés de mouchettes, les extrémités de celles-ci s'enroulent en spirale autour de rosettes qui donnent à l'ensemble une composition très proche des grandes initiales enluminées du Livre de Kells. Ces panneaux, comme tant d'autres analogues, prouvent ainsi l'existence d'une tradition très ancienne, en même temps qu'extrêmement tenace, et fait également ressentir combien la disparition des œuvres décoratives antérieures au xv^e siècle est une lacune irréparable pour l'histoire de l'art breton.

Après la réunion de la Bretagne à la France qui avait porté un coup mortel à la féodalité bretonne, l'art breton, sous l'impulsion acquise, persista dans la voie que lui avaient imprimée les ducs ; et, jusqu'à la Ligue, on n'observe aucun changement brusque dans son évolution. Mais, la paix revenue, les institutions furent prises définitivement en main par le peuple ; l'art devint plus populaire et plus traditionaliste.

Les statues conservèrent notamment une facture toute gothique, mais le costume suivit cependant l'évolution des temps et les modes nouvelles furent appliquées également aux scènes antiques, sans se soucier des anachronismes ainsi créés. Dans l'église de Loguivy-lès-Lannion, par exemple, l'un des mages d'une Nativité porte une magnifique fraise de l'époque Henri III, et, en sautoir, le collier du Saint-Esprit qui venait d'être institué. Ces anachronismes ne sont d'ailleurs pas particuliers à la Bretagne et se retrouvent dans le Folke-lore de nombreux peuples (1).

(1) Parmi l'admirable collection de toiles peintes populaires qu'il possède, provenant de la décoration ancienne de fermes, le Musée Nordique de Stockholm expose, par exemple, un *Festin d'Hérode* daté de 1810 dans lequel les convives, réunis autour d'une table, tous masculins d'ailleurs, portent l'uniforme des maréchaux de l'Empire, comme s'ils assistaient à un conseil royal de l'époque, tandis que Salomé, vêtue également d'une robe Empire, apporte cérémonieusement sur un plat la tête du Précurseur.

Ce serait, cependant, là encore, une très grave erreur que crier au retard et croire que les sculpteurs bretons n'ont pas connu l'ornementation classique de très bonne heure. Celle-ci leur est parvenue par deux voies bien distinctes : l'importation des retables levallais qui eurent une grande vogue en Bretagne, et surtout la propagation très rapide de gravures et de cahiers d'ornements tels ceux de Nicoletto de Modène et de Calladio, ainsi qu'en témoignent encore les portes de Saint-Servais et celles de Plouneventer.

Mais ce sont surtout les recueils édités par les artistes de la cour : Simon Vouet, Charles Le Brun, Audran, Bérain, Philippe Caffierie, qui servirent de modèles aux artistes bretons, tout particulièrement *Les Ameublements d'église*, de Le Pautre, édités chez Le Blond et chez Mariette, en 1659. Les sculpteurs bretons s'assimilèrent avec une rapidité surprenante ces ornements et frises qu'ils superposèrent à l'envi. Vers 1638, sur le remarquable retable du maître autel de Roscoff, puis en 1646 sur celui du maître autel de Saint-Jean-du-Doigt, sculpté par Jean Berthoullous, des amours jouent gracieusement dans les rinceaux et guirlandes de fleurs, identiques à ceux des recueils qui venaient d'être publiés quelques mois auparavant. La Bretagne possédait alors une pléiade d'excellents sculpteurs sur bois, tels les Lespaignol à Morlaix, les Lerrel et les Castel à Landivisiau, les Daniel, Le Déan et Le Roux à Quimper, les Cevaer à Pleyben, les Du Rufflay à Lamballe, les Dumains à Saint-Malo, les Boffrand à Nantes, etc. Le seul reproche qui puisse leur être adressé, semble-t-il, est d'avoir surchargé à l'excès leurs retables, peut-être d'ailleurs pour flatter l'orgueil des fabriciens et des recteurs, et d'avoir ainsi abouti à des compositions extrêmement lourdes, comme le retable du Rosaire de Loeronan, daté de 1668, ceux de Commana de 1682, celui de Saint-Tugen portant le millésime de 1694.

Beaucoup de ces sculpteurs étaient passés par Brest, et, s'ils n'avaient plus grand'chose à apprendre de l'art de Versailles lorsque l'atelier de sculpture de la Marine ouvrit ses portes, du moins y apprirent-ils à réagir contre cette surcharge des ornements, ainsi que le montraient du reste les retables récemment disparus de Gouesnou, celui très remarquable et toujours existant de Guiclan, ainsi que le si élégant lambris du chœur de Saint-Thégonnec. Ils y apprirent également à sculpter de grandes figures, car, chose curieuse, Colbert constatait, en 1670, qu'il n'y avait pas à Brest et environs d'artiste capable de réaliser celles-ci et dut envoyer de Paris des spécialistes comme moniteurs.

Au xviii^e siècle, les sculpteurs continuèrent la tradition, ainsi que le montrent notamment plusieurs œuvres estimables des bons artistes trégorois Yves Corlay, père et fils, particulièrement du second, auquel l'on doit, entre autres, le retable de l'Annonciation des Dames de la Croix de Saint-Brienc, conservé aujourd'hui dans la cathédrale de cette ville.

Au xix^e siècle, la Bretagne posséda également de bons sculpteurs sur bois, tels les Derrien à Saint-Pol-de-Léon, les Le Merrer à Brélévenez, les Aubert à Romillé, etc., dont le talent fut malheureusement employé, pour répondre aux désirs de la clientèle, à exécuter inlassablement un mobilier pseudo-gothique, dont les détails révèlent d'ailleurs une maîtrise digne d'un meilleur emploi.

Au xx^e siècle, comme pour l'architecture, une réaction heureuse s'est produite contre ces pastiches en faisant appel au vieux fonds décoratif

celle. Plusieurs ateliers, celui de Caurel particulièrement, ont abouti à des réalisations d'un très grand intérêt.

Examinons maintenant la sculpture sur pierre. Elle est, du fait du granit, extrêmement pauvre, jusqu'à ce que le kersanton ait été employé pour la première fois au Folgoët dans le second quart du xv^e siècle.

C'est à la fin du xi^e siècle qu'apparaissent les premiers ornements taillés dans la pierre par les Bretons, généralement en méplat. Ils sont très frustes et confirment le goût inné de la race pour les spirales, crossettes, entrelacs et motifs géométriques. Quelques figures apparaissent même à Yvignac, empruntées au répertoire anglo-normand, figures d'une exécution grossière, mais à peine inférieure cependant à celles contemporaines et si semblables de Durham-Castle, Dinton et Ipswich.

Au xii^e siècle, des chapiteaux importés de Saintonge à Saint-Gildas-de-Rhuys, pour la décoration des tombeaux de Saint-Félix, de Saint-Rioc et de Saint-Goustan servirent de modèles ainsi que l'a montré Roger Grand, pour ceux de l'abbatiale qui marquent un réel progrès sur les œuvres antérieures. Il est à remarquer que, là encore, les sculpteurs bretons ne purent s'empêcher d'incorporer à leurs modèles quelques-uns des motifs irlandais qui leur étaient si chers (1).

Au xiii^e siècle apparaissent quelques chapiteaux historiés, assez frustes à Perros-Guirec, où l'on distingue cependant sur la corbeille de l'un d'eux le Sacrifice d'Abraham, mais bien sculptés à Saint-Sauveur de Dinan où, notamment, les symboles des évangélistes de la façade occidentale sont d'excellente facture. Dans cette même église, ont été déposés deux chapiteaux en granit, également du xiii^e siècle, représentant respectivement la Tentation et l'Annonciation, œuvres qui ne sont pas sans valeur, non plus que le bénitier occidental dont les têtes des personnages, figurant sans doute les quatre fleuves du paradis, ont été martelés sous la Révolution. Au début du xiii^e siècle, à Guérande et à Merlévenez, la décoration, exécutée avec vigueur, montre également un atelier de qualité, peut-être d'ailleurs étranger à la Bretagne.

L'une des conséquences de la dureté du granit, et surtout de sa fragilité, fut la grande difficulté pour les artistes de dégager largement les crochets qui apparaurent ailleurs au xiii^e siècle; aussi la décoration romane persista-t-elle, de ce fait, assez tardivement dans plusieurs édifices du xiii^e, à Pont-Croix par exemple. L'on observe d'ailleurs, pour les mêmes raisons, un fait analogue en Grande-Bretagne, à Swaton Church notamment, aux environs de 1300. Ce n'était pas là, en effet, ignorance, ainsi que le prouvent les corbeilles sculptées du rond-point de Brélévenez décorées de crochets, peu développés il est vrai, dès le début du xiii^e siècle.

Devant cette difficulté, à partir de cette dernière époque et jusqu'au milieu du xv^e siècle, les chapiteaux demeurèrent en général simplement moulurés ou décorés de feuilles très simples, soit lancéolées, soit en forme de trelles, toutes d'ailleurs assez frustes. Par contre, de nombreux bénitiers des xiii^e et xiv^e siècles sont décorés d'arcatures abritant des

(1) Notons également, en passant, que ces importations de Saintonge eurent lieu à toutes les époques pour des sculptures de qualité, ainsi que le montre encore le beau jubé de Sainte-Croix de Quimper en pierre de Tallebourg, daté de 1541, et le rappelent tant l'Histoire de Saint-Maxent, de Pierre Porcher, imprimée à Rennes en 1622, mentionnant des statues de Notre-Dame, de Saint-Maxent et de Sainte-Marie-Magdeleine en pierre de Tallebourg, qu'une note du xviii^e siècle de Bernard sur la décoration de Saint-Louis de Brest.

motifs végétaux plus développés, généralement en méplat. Certaines de ces œuvres sont de bonne facture, particulièrement celles de Lehon et de Saint-Germain de Matignon.

L'on trouve également, au xiv^e siècle et dans les premières années du xv^e siècle quelques statues de pierre dignes d'intérêt, telle une Vierge à l'Enfant à Fougères, telle une Vierge à l'Oiseau à Saint-Méloir-des-Bois. Mais c'est surtout parmi les très nombreuses dalles funéraires qui subsistent et notamment parmi celles qui furent élevées à la fleur de la noblesse fauchée à la Roche-Derrien, en 1347, et à Auray en 1364, qu'il faut rechercher les œuvres les meilleures.

Si l'on ne peut attribuer avec certitude à des sculpteurs bretons les mausolées de marbre et d'albâtre des ducs Jean II et Jean III à Ploërmel, non plus que les tombeaux de marbre de Jeanne de Léon à Ploërmel et du connétable de Clisson à Notre-Dame du Roncier à Josselin, le remarquable tombeau en pierre de Kerinan de Guillaume Le Voyer, chambellan du duc Jean IV et de Renée Madeuc, sa seconde femme, jadis à Saint-Georges de Trédias et aujourd'hui à Saint-Malo de Dinan, est certainement leur œuvre. Il en est de même du tombeau de Rolland de Coetgourheden, sénéchal universel de Bretagne, à Notre-Dame de Guingamp, de ceux des fils du sire de Quintin tués à La Roche-Derrien, etc.

Au xv^e siècle, l'emploi du kersanton vint donner à la sculpture bretonne un prodigieux essor. Pendant près de trois siècles, les ateliers landernéens et brestoïsi qui utilisaient déversèrent sur l'ouest de la Province une quantité prodigieuse de porches sculptés, de statues, de tombeaux et surtout de ces calvaires si particuliers à la Bretagne sur la « mace » desquels une foule grouillante de personnages figure les scènes de la Passion telles que les représentaient les troupes contemporaines d'acteurs. Tous ne sont pas de qualité et même parfois d'exécution assez gauche, mais il est rare que l'on n'y découvre pas quelque motif charmant montrant la profonde sensibilité de l'imagier qui le tailla, tel sur le calvaire de Loqueffret cet angelot plongeant du sommet de la croix pour relever le voile de la Sainte Vierge, tandis qu'un autre soutient le bras du Christ de la Pietà. Que de détails pittoresques également sur le calvaire de Guimiliau comme l'épisode de Katel-Golet, fille débauchée que guette Leviathan !

Le kersanton permit de ciseler des statues plus fines qu'en granit à gros grain et jadis peintes, dissimulant ainsi la couleur noirâtre de ce matériau. Au Folgoët notamment, malgré les déprédations des patriotes de 1793, subsistent quelques bonnes pièces, comme la charmante Vierge surmontant la fontaine du chevet, une sainte Marguerite sortant du dragon qui l'avait engloutie, la statue du duc Jean V, enfin celle du cardinal de Coëtivy, en pèlerin, au pied du calvaire du placître. Parmi tant d'autres, mentionnons également les très fines statues de saint Jacques dominant la fontaine qui lui est dédiée à Tréméven, et de Notre-Dame de Rumengol terrassant le démon.

Le tombeau de Troilus de Mondragon, jadis à Beuzit-Saint-Conogan et aujourd'hui au Musée de Quimper, ainsi que les débris à Lesneven, de celui de Jacques Barbier, S^r de Kernao, dû au bon sculpteur Rolland Le Doré, sont des pièces de haute qualité. Le cénotaphe de saint Bonan, dans sa chapelle du Penity, est, par contre, une œuvre assez médiocre, mais intéressante cependant par un archaïsme que l'on retrouve également à Ploërmel sur le beau tombeau de Philippe de Montauban et de sa femme

Anne du Chastelier. Bien que du premier quart du XVI^e siècle, celui-ci est tout gothique encore et a son socle entouré de ces pleurants très finement sculptés si répandus depuis le tombeau du duc de Bourgogne par Jean de Marville. Beaucoup de monuments funéraires demeurèrent d'ailleurs tardivement dans la tradition gothique, tel celui, assez grossièrement taillé, de Rolland de Neuville, évêque de Léon de 1562 à 1613.

En dehors du remarquable tombeau de François II et de Marguerite de Foix, dû à Jean Perréal et Michel Colombe, de ceux de Guillaume Guéguen par Michel Colombe et de Thomas James par les Juste, œuvres qui n'appartiennent pas à l'art breton, la Bretagne posséda cependant quelques mausolées Renaissance et classiques taillés dans le granit, parmi lesquels nous mentionnerons le tombeau des chanoines Richard dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, le monumental tombeau de l'évêque de Tréguier Guillaume du Haigouet, dans la chapelle Saint-Gonery de Plougrescant et celui beaucoup moins connu, mais peut-être le plus intéressant par son ornementation Renaissance, de Ronan de Tremillec (+ 1548) et de sa femme Marguerite de Tréganvez (+ 1534) dans l'église de Mahalon.

Quelques ateliers, en effet, n'utilisaient pas le kersanton. Si la plupart taillèrent de ce fait assez grossièrement toute une série de calvaires et des tombeaux comme celui de saint Lery, quelques œuvres ne sont pas sans mérite comme les statues de saint Germain à Cast, de saint Guénolé à Landevenec, de saint Guillaume dans la cathédrale de Saint-Brieuc, etc. Il est même des œuvres en pierre de grande qualité comme le groupe de sainte Apolline du XV^e siècle, dans la chapelle Notre-Dame de la Houssaye à Pontivy, chapelle qui renferme également un intéressant retable en pierre du XVI^e siècle.

Il est à remarquer à cette époque la persistance du goût des artistes pour les spirales et volutes accusées qui remplacent les bras des cariatides des ossuaires de Landivisiau et de Sizun et se retrouvent dans la décoration de nombreux monuments : tourelle de l'église de Plogoff, fontaine Saint-Jaoua de Plouvien, etc. Ces ornements persistèrent également au XVIII^e siècle, au château de Colmaro en Cléguerec (1721) sur les contreforts de la tour de Laniscat (1751), etc.

Après l'ossuaire si remarquable de Saint-Thégonnec, édifié de 1676 à 1682 par l'atelier landernéen de Jean Le Bescond, les ateliers de sculpture sur pierre s'éteignirent peu à peu et l'on ne trouve plus guère au XVIII^e siècle, dans le nord de la péninsule, que l'atelier des Guérin à Brélévencz qui sculptait le tuffeau. Outre quelques retables, on lui doit quelques œuvres honorables, entre autres le sépulcre de Saint-Gilles-Pligeaux, exécuté en 1717 et sans doute également celui contemporain de Brélévencz. Les sculptures bretonnes ne pouvaient d'ailleurs que difficilement soutenir la concurrence des statues, bas-reliefs et autels en marbre de Carrare importés en nombre d'Italie par Marseille.

Au XIX^e siècle, la Bretagne eut quelques bons sculpteurs sur pierre, parmi lesquels les frères Le Goff, et, au XX^e siècle quelques artistes de talent qui, comme les architectes et sculpteurs sur bois, rompant avec les chemins battus et s'inspirant des traditions celtiques si vivaces, ont produit des œuvres de valeur; il convient, entre tous, de rappeler le nom de Quillivic.

PEINTURE

En raison de l'humidité du climat, il ne demeure, en dehors des œuvres sur verre, que trop peu d'éléments pour brosser un tableau, même succinct, de ce que fut la peinture décorative en Bretagne avant le XIX^e siècle. Il ne reste, en particulier, que quelques éléments, récemment mis au jour, des remarquables peintures dont l'évêque de Tréguier, Jean de Plœuc, avait fait décorer sa cathédrale tout entière.

Une Crucifixion du XI^e siècle, retrouvée sous un badigeon à Saint-André-des-Eaux et presque aussitôt effacée; une fresque du début du XV^e siècle, également disparue à Josselin; une danse macabre, le diè des trois morts et des trois vifs, le combat des vices et des vertus, de l'extrême fin du XV^e siècle, sur les murs et les lambris de Kermaria-Nisquit en Plouha; les peintures bien connues de Notre-Dame du Tertre à Châtelaudren, de la fin du XV^e siècle; celles du début du XVI^e de Saint-Gonery de Plougrescant; celles de Notre-Dame de la Joie en Guimaëc, signées de P. Barazer et datées de 1593, suffisent cependant à montrer qu'aux XV^e et XVI^e siècles, et probablement antérieurement, la plupart des églises et chapelles furent ornées de peintures décoratives. La perfection de celles décorant la voûte de Kernascleden ne pourrait d'ailleurs s'expliquer autrement. Toutes, d'ailleurs, n'atteignent pas la haute qualité de ces dernières, ainsi que les montrent, par exemple, celles qui subsistent à Pouldavid. Toutes ces œuvres montrent dans leur ensemble une tradition toute française et nullement en retard sur les œuvres contemporaines des provinces voisines.

Le décor des lambris subsista pendant tout le XVII^e et le début du XVIII^e siècle. La voûte de l'église du Quillio fut, par exemple, ornée en 1686 de peintures fort honorables par Le Corre, dit Dupont, de Pontivy, artiste qui exécuta en 1713 les peintures bien connues de la voûte du Bodéo; le lambris de Locquirec fut décoré en 1712 par le peintre Léonard Cléran; celui de Landéda, en 1750, par Herbaut le jeune qui peignit également, la même année, ceux de Cléden-Poher et de Kergloff.

Il ne reste également pas de tableau sur toile antérieur au XVII^e siècle, époque où la vogue des grands retables détermina une abondante production. Les confréries du Rosaire, passèrent notamment de très nombreuses commandes dans lesquelles la remise du rosaire par la Sainte Vierge à Saint Dominique et à Sainte Catherine de Sienna est parfois combinée, soit à la bataille de Lépante, ainsi qu'à Ploaré, soit, plus souvent, au Vœu de Louis XIII, à Andel, par exemple.

Si plusieurs des tableaux exécutés alors sont d'assez bonne facture, comme à Quéven une Messe de Saint-Grégoire datée de 1659 et signée de Jacques Le Goff, à Nizon, une Descente de Croix datée de 1670, à Mauron, un Christ en Croix daté de 1682 et signé Mourand, artiste qui exécuta également une toile pour Cadroc en 1677, aucun n'est un chef-d'œuvre. Les peintres se sont d'ailleurs bornés à reproduire le plus souvent les gravures colportées en Bretagne avec une extrême rapidité; ce sont beaucoup plus des artisans consciencieux que des créateurs.

Plusieurs d'entre eux eurent cependant de leur vivant une certaine réputation, tel le Morlaisien Jacques Noblet, sieur du Prê, que son acte de décès du 2 juin 1662 qualifie « d'excellent peintre », et à qui l'on doit entre autres un tableau votif de la chapelle de Suscinio en Ploujean, tel son compatriote Jacques Alix, sieur des Touches, qui peignit en 1668 le retable de Plougasnou, tel cet autre Morlaisien, Jean Destay, sieur de

Briou, qui avait reçu en 1638 commande du tableau du Rosaire de Péderneq, tel Jacques Stacony, également Morlaisien, qui fit en 1619 le grand tableau de l'autel du duc dans la cathédrale de Tréguier. Rappelons également parmi tant d'autres : Louis Desjardins de Nantes, expert en 1701 dans un différend entre les paroissiens de Bodilis et Guillaume Lerrel, Serviget de Lamballe, les Herbaut, dont l'un brossa un tableau de Sainte Edwette à Esquibien; Floch, dit Saint-Luc, à Lannion, et plus particulièrement Monsieur Rome, de Quimperlé, qualifié par Dôm Placide Le Duc « excellent peintre de la ville fort connu dans les pays étrangers ». Plusieurs peintres bretons travaillaient en effet à l'extérieur de la province, par exemple le Morlaisien François Taillafaix, qui, le 10 août 1619, traitait à Guéret avec l'archiprêtre de Saint-Sulpice pour un retable avec tableau « en plaete paincture en huile dans lequel sera représenté l'Aspention de la Sainte Vierge ».

Ces louanges emphatiques décernées par leurs compatriotes n'étaient d'ailleurs pas toujours méritées, si l'on en juge par les médiocres productions de la dynastie des Blevin qui décora au XVIII^e siècle de très nombreuses églises et chapelles du Goelo et du Trécor où ils jouissaient d'une grande réputation.

Si, pendant toute cette longue période, les peintres bretons n'ont fait preuve d'aucune originalité, au XIX^e et au début du XX^e siècle, par contre, la Bretagne a joué, ainsi que l'on sait, un rôle très important dans l'élaboration de la peinture moderne. Très nombreux furent en effet les artistes, tant bretons qu'étrangers, qui, tentés par ses paysages et ses costumes qu'avaient fait connaître Valentin et Perrin, vinrent planter leurs chevalets sur ses côtes ou dans l'Argoat; le romantisme ne fut d'ailleurs pas, semble-t-il, étranger à cette vogue.

Rappelons, parmi ceux qui fréquentèrent ainsi la Bretagne dans la première moitié du XIX^e siècle, le Quimpérois Jules Noël, qui peignit Hennebont et ses alentours, les frères Leleux, parisiens, à qui l'on doit notamment la *Noce Bretonne* du Musée de Quimper, le Colmarien Bernier, qui planta sa tente à Bannalec, le Nantais Luminais, dont la *Fuite du Roi Gradlon* voisine au Musée de Quimper avec la *Veuve de l'Île de Sein* d'Emile Renouf. Rappelons également à cette époque la décoration des chapelles de Saint-Corentin et de l'ossuaire de Saint-Servais due à l'original Yann d'Argent.

Peu après ces pionniers, Emmanuel Lansyer et Jules Breton s'installèrent à Douarnenez, mais ce fut surtout Concarneau qui, quelques années plus tard, vers 1880, attira les peintres. Autour du Concarnois Alfred Guillou et de son beau-frère Théophile Deyrolle, y séjournèrent notamment Granchi-Taylor, Legout-Gérard, l'Ukrainien Hirschfeld, les Américains Harrisson et Thomson, tandis que le Norvégien Fritz Thaulow se fixait à Quimperlé.

Bientôt, à leur tour, Gauguin et Maxime Maufra furent attirés par la Bretagne où ils formèrent à Pont-Aven de nombreux disciples dont Sérusier, avant que Gauguin n'émigre au Pouldu. Il est inutile de rappeler tout ce que la technique du néo-impresionisme leur doit.

C'est non loin du Pouldu, entre Lesconil et Loctudy, que, plus tard, Lucien Simon et son beau-frère André Daubez vinrent broser en d'élégantes toiles les pins rabougris des landes de Loctudy, les riantes rives de l'Odé, la cale de Sainte-Marine ainsi que les chatoyantes processions de Notre-Dame de la Joie toutes bannières déployées. Lucien Simon a plus particulièrement étudié la vie quotidienne des Bigoudens, documents

extrêmement précieux en même temps que d'une admirable technique, comme cette toile du Musée de Nantes représentant la récolte des pommes de terre près de Notre-Dame de la Joie.

A la même époque, Cottet s'installait à Camaret d'où il fit de fréquents séjours à Ouessant et à l'île de Sein qui nous ont valu des œuvres si pathétiques. C'est à Camaret, également, que, plus près de nous, a travaillé Désiré Lucas avant d'émigrer à Douarnenez, résidence préférée de Rivière.

Sur la côte nord, Bréhat a retenu quelques artistes dont Seevagen et le Trécor Maurice Denis, à qui Notre-Dame de la Clarté doit un très beau Chemin de Croix.

Enfin, dans le grand mouvement de rénovation de l'art breton que nous avons signalé à propos de l'architecture et de la sculpture, deux noms s'inscrivent particulièrement pour la peinture décorative : ceux de Jean-Julien Lemordant que le plafond du théâtre de Rennes et les toiles de l'Hôtel de l'Épée, à Quimper, ont rendu justement célèbre, et le prestigieux décorateur lamballais Mathurin Meheul.

Beaucoup d'autres artistes sont également venus occasionnellement en Bretagne, tels Corot, Jongkind, Georges Clairin à Plogoff, Claude Monet à Belle-Isle, Paul Signac à Concarneau. Ainsi, depuis plus de cent ans, la Bretagne n'a pas cessé d'exercer sur la peinture une influence très profonde.

Tandis qu'elle ne conserve, ainsi que nous venons de le rappeler, qu'un nombre infime de peintures antérieures au XVII^e siècle, elle possède, par contre, un nombre appréciable de verrières anciennes, prouvant l'existence au Moyen-Âge d'ateliers importants, notamment à Vitré, Rennes, Tréguier, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Quimper, Quimperlé, Nantes. Plusieurs ensembles remarquables subsistent encore dans la cathédrale de Quimper, la chapelle Notre-Dame du Crann en Spezet, l'église Saint-Mathurin de Moncontour, l'église de Guengat, l'église de Louvigné-de-Bais. Grâce aux nombreuses armoiries qui les décorent et qui sont l'une des caractéristiques des verrières bretonnes, celles-ci peuvent généralement être datées avec beaucoup de précision.

Les quelques œuvres antérieures au XV^e siècle indiquent une influence toute française dont les ateliers trégerois conservèrent longtemps les dais et les socles très importants, et, à Saint-Alban, peut-être exceptionnellement d'ailleurs, une influence anglaise. Brusquement, au début du XV^e siècle et sans doute en conséquence des accords commerciaux conclus par Jean V avec les villes de la Hanse, une influence rhénane très caractérisée se manifeste dans les cartons; la grande verrière de Quimper-Guezennec indique même celle de maître Franck de Lübeck. Vers 1520 environ, après le déclin de Bruges et le prodigieux essor d'Anvers, c'est aux éditeurs de cartons de cette ville que s'adressent, comme beaucoup de leurs confrères des autres provinces, les peintres verriers bretons, cartons influencés tant par les œuvres néerlandaises de Lucas de Leyde et Jacob Corneliz que par celles de Dürer.

Ces cartons ne furent d'ailleurs pas leur seule source de modèles, et ils copièrent également les estampes tant flamandes qu'italiennes importées en Bretagne dans des délais d'une surprenante rapidité. C'est ainsi, par exemple, que la Dormition de la Vierge de l'église de Duault, exécutée en 1594, est la reproduction exacte d'une gravure de Joan Stradanus postérieure à 1580 et que le Martyre de Saint-Laurent de la

chapelle du Crann, datant de 1548, est l'adaptation d'une œuvre de Baccio Bandinelli gravée en 1525 par Marc-Antoine Raimondi. Il est à remarquer que, sous l'influence de ces modèles, le décor Renaissance apparut de très bonne heure en Bretagne.

Plusieurs verrières commandées à des artistes étrangers eurent également une influence importante sur les ateliers bretons, telle la Crucifixion de La Martyre réalisée à Augsbourg, en 1535, par Jost de Negker et reproduite par les ateliers quimpérois à La Roche-Maurice, Tourné, Saint-Mathieu de Quimper, Trémaouézan, Notre-Dame de Tréguron en Gouézec.

La vogue des grands retables, en obstruant les magnifiques fenestrages des chevets, vint, au début du xvii^e siècle, mettre fin à l'activité des ateliers de peinture sur verre, mais détermina, ainsi que nous venons de le voir, une abondante production de peintures sur toile.

◇ ◇ ◇

Au cours de cette rapide enquête, nous avons constaté, à toutes les époques et dans tous les domaines, que les artistes bretons furent parfaitement avertis des grands courants artistiques contemporains et des initiatives étrangères. Nous avons également rappelé qu'à plusieurs reprises ils furent même des novateurs, et que, d'autre part, l'influence de la Bretagne dans l'élaboration de la peinture moderne fut loin d'être négligeable.

Nous avons cependant remarqué à diverses époques, début du xiii^e, fin du xiv^e et courant du xv^e siècle, plusieurs exemples d'archaïsme dus non à l'ignorance des maîtres d'œuvres, ainsi qu'il est généralement répété, mais aux facteurs très divers, techniques, historiques et psychologiques, qui influent si profondément sur l'évolution de tout art.

Nous avons noté particulièrement, à ce sujet, le penchant extrêmement tenace des Bretons pour les « dessins au compas », et notamment pour les spirales, volutes, crossettes, courbes et contrecourbes; aussi n'est-il pas étonnant qu'au xv^e siècle une clientèle profondément traditionaliste ait parfois imposé aux artistes des modèles antérieurs dans ce style flamboyant qui convenait si profondément à ses goûts.

Si quelques exemples d'archaïsme relevés ainsi à Saint-Herbot et Ploaré ont dérouter quelques archéologues, qui, à l'instar de Mérimée, ont visité la Bretagne un peu rapidement, nous avons vu combien il fallait se garder de généraliser. Nous avons, en effet, montré par des exemples que, malgré la difficulté de ciseler dans le granit des ornements Renaissance, ce style fut répandu dans toute la Province avant le milieu du xv^e siècle, c'est-à-dire aussi rapidement que dans le reste de la France. Quant au style classique, nous avons rappelé que les Bretons furent des premiers à l'adopter, à Kerfaoues notamment, dès 1539, et que Kerjean n'est postérieur que d'une douzaine d'années à Villers-Cotterets et contemporain d'Anet.

Pour affirmer que l'art breton est en retard d'un siècle sur celui des autres provinces, il faut vraiment bien mal connaître son histoire !

R. COUFFON.

FIONA MACLEOD

ou l'aveu d'une supercherie littéraire

A une date imprécise, mais qui paraît se fixer autour de 1900, Anatole Le Braz, encore à Quimper, recevait une lettre enthousiaste et reconnaissante d'une Ecossaise, en réponse à celle (tout aussi enthousiaste sans doute, mais nous ne l'avons pas) qu'il lui écrivait pour la remercier. Cette Ecossaise signait du nom de Fiona Macleod, et elle adressait ainsi ses œuvres à tous ceux qui lui semblaient dignes d'un tel hommage ; Anatole Le Braz, pour la Bretagne, Ernest Rhys, pour le Pays de Galles ; George Meredith, Gallois par le nom et Irlandais par sa mère ; les Irlandais Douglas Hyde, G. W. Russell, c'est-à-dire A. E., et William Butler Yeats ; sans compter Grant Allen, trop oublié peut-être aujourd'hui, et qui pensait avoir dans les veines une bonne part de sang celtique.

Depuis 1894, Fiona Macleod faisait paraître presque tous les ans un recueil de contes, ou une aventure romanesque, ou des récits folkloriques, tous vêtus d'un riche manteau de lyrisme un peu confus peut-être, un peu surabondant, mais qui ne choquait nullement, malgré cette pointe d'emphase, ses distingués correspondants. Car tous lui écrivaient, après chaque envoi, et à tous elle répondait longuement. Nous n'avons qu'une lettre à Anatole Le Braz, mais il n'est pas le moins favorisé. Elle saluait notre grand compatriote comme « un camarade celtic et un frère spirituel qui est aussi le représentant le plus en vue, parmi les vivants, du génie breton ». Elle préparait, disait-elle, un ouvrage sur la littérature bretonne contemporaine (franco-bretonne, précisait-elle) « où, toutefois, la grande place sera consacrée à l'examen de vos éminentes réussites en prose et en vers ». Et elle lui faisait parvenir la *Vie de saint Columba* par Adamnan : « Vous y trouverez, sous les légendes primitives et souvent crédules d'Iona, une beauté de pensée, une poignante délicatesse de sentiment, qui ne manqueront pas de susciter une réponse en vous, Breton d'entre les Bretons ». Là-dessus, elle lui servait un nouvel échantillon du style qui l'avait séduit dans *La Divine Aventure*, prétexte de cette correspondance. « Il me

semble qu'en écrivant l'histoire spirituelle d'Iona, j'écris l'histoire spirituelle des Gaëls, de toute la race celtique. L'exquise et merveilleuse petite île m'apparaît parfois comme un mortel tout pensif, dans les yeux duquel se lit le pathétique des désirs infinis et des idéaux inaliénables ; parfois comme une femme, belle, farouche, sacrée, inviolée, vêtue de haillons, mais auréolée des Arcs-en-ciel de l'Occident ».

C'était l'époque où bouillonnait en Irlande cette sève créatrice qui allait donner de si belles fleurs et des fruits si savoureux. L'Écosse gaélique, ou même non gaélique à la rigueur, car elle s'exprimait en anglais, s'agitait sous l'impulsion de Patrick Geddes et du groupe qui l'entourait, qui avait fondé à Edimbourg un organisme très actif, la Tour d'observatoire, à la fois centre de conférences et maison d'éditions. La maison d'éditions publiait certaines des œuvres de Fiona Macleod. Parmi les conférenciers, un critique très connu, William Sharp, annonçait pour le mois d'août 1895 une riche série d'exposés, qui devaient comprendre en particulier deux conférences sur la renaissance celtique (avec Ossian, Matthew Arnold, l'école celtique de décoration) et une troisième sur notre compatriote Ernest Hello : une défaillance cardiaque dès la première séance l'obligea à renoncer à ce projet.

William Sharp, Écossais lui aussi, de sang à moitié celtique par sa mère, était en relations avec toute l'élite des lettres anglaises ; parmi ses grands aînés, il avait eu l'honneur de connaître Tennyson et Browning, Rossetti et sa sœur Christina. Il correspondait couramment avec le grand prosateur Walter Pater, les grands romanciers Meredith et Hardy ; des critiques, les poètes Dowden, Katherine Tynan l'Irlandaise, Oscar Wilde, Masefield, aujourd'hui poète lauréat, et son ami Yeats. Il avait publié pour les éditions Tauchnitz une sélection des œuvres de Swinburne, au sujet de laquelle celui-ci ne fut pas entièrement d'accord, exprimant dans une longue lettre, d'ailleurs très amicale, des préférences et des antipathies contraires à celles de son anthologiste.

William Sharp était donc un personnage assez important du monde littéraire de langue anglaise ; il avait surtout acquis un excellent renom comme critique littéraire, bien qu'il eût de temps à autre fait paraître un recueil de poèmes. Mais il donnait à fond dans le « mouvement » national écossais, et c'est par lui que l'on apprit l'existence de cet écrivain, dont il était un peu le cousin, et qui signait Fiona Macleod. Souvent même, des gens qui, en écrivant à William Sharp, avaient dit du bien de Fiona recevaient de celle-ci une réponse directe, car son cousin lui avait fait part de leurs éloges. Cependant, personne n'arrivait à joindre la mystérieuse femme de lettres, qui se débattait habilement à tout essai de rencontre ou d'interview. On commençait à se poser bien des questions, lorsque la mort de William Sharp en 1905, près de Taormina, dans le domaine sicilien dont le roi de Naples avait jadis fait cadeau à Nelson, vint éclairer brusquement tout le problème.

Fiona Macleod et William Sharp ne faisaient qu'un, et Mrs

Sharp était autorisée à divulguer cette supercherie, qui se prolongeait depuis plus de dix ans. La surprise fut générale, car seuls quelques familiers de Sharp avaient pu entrevoir, certains même connaître, la vérité ; la surprise, et le scandale, car plusieurs des correspondants de l'insaisissable écrivain gaélique estimaient que l'on avait abusé sans excuse et sans retenue d'un quiproquo capable de les rendre un peu ridicules. Ces réactions d'amour-propre n'eurent qu'un temps, et on se mit alors à se demander pourquoi un homme de l'importance de William Sharp avait soumis à une telle épreuve ses contemporains, dont plusieurs de ses amis. On aurait pu élargir encore cet étonnement, et joindre au cas de la soi-disant Fiona Macleod ceux d'Ossian-Macpherson, lui aussi Écossais des Hautes-Terres, du Breton Hersart de la Villemarqué, et jusqu'à un certain point de notre grand Chateaubriand lui-même.

Supercherie, si l'on veut ; on ne saurait cependant classer nos quatre Celtes dans la même case que Mérimée avec son « Théâtre de Clara Gazul », ni que De Foe avec son « Journal de l'Année de la Peste ». Mérimée avait le goût de la mystification ; De Foe cherchait une bonne affaire. Les mobiles des deux Écossais et des deux Bretons semblent avoir été assez différents, ce qui ne veut pas dire plus purs ; peut-être furent-ils eux-mêmes les premières victimes d'une position presque intenable dans laquelle personne d'autre qu'eux-mêmes ne les avait mis. Ici, le double jeu de William Sharp ne manquera pas d'éclairer le problème, car nous avons en lui un accusé qui avoue, qui avoue même avec abondance ; ceux de ses amis qui l'avaient percé à jour, tout en respectant son secret, n'ont pas manqué de l'interroger, et il ne les a pas laissés sans réponse.

Gêné par son passé littéraire, il a craint de perdre son public habituel, ou pour mieux dire les éditeurs qui lui confiaient des tâches précises de critique et de présentation, s'il laissait paraître sous son véritable nom des effusions lyriques d'un ordre un peu trop différent même de ses poèmes jusqu'alors connus. Il aurait pu se contenter d'un pseudonyme, mais il a voulu se mettre complètement à l'abri, dédoubler sa personnalité au point que nul ne s'avisât de le reconnaître dans ce nouvel avatar. Tout d'abord, l'expédient a réussi ; les doutes cependant, chez plus d'un lecteur des deux genres d'ouvrages, se sont faits certitude, et Sir George Douglas, par exemple a pu écrire qu'une étude attentive des deux méthodes l'avait convaincu de l'identité des deux écrivains. Mais William Sharp était allé trop loin pour se découvrir de son vivant : n'avait-il pas catégoriquement déclaré que Miss Fiona Macleod n'était pas M. William Sharp, qu'elle n'était pas non plus Mrs William Sharp (car la femme de l'écrivain était elle-même critique d'art), qu'elle était tout simplement Miss Fiona Macleod ? Aventuré jusque-là, comment eût-il pu faire autrement que s'enfermer de plus en plus ? L'impasse était complète jusqu'à la révélation que seule devait permettre sa mort.

On sait que Macpherson poussa l'obstination jusqu'au-delà de la tombe. Tandis que Sharp inventait l'existence d'une femme à qui

attribuer « ce sentiment extasié de n'être qu'une avec la nature, cette extase et ce transport cosmiques », Macpherson avait cru bon de ressusciter du fond des âges un harde légendaire, et de faire passer sous son nom des poèmes en prose d'une curieuse beauté, si l'on songe à l'époque où ils furent écrits. Car ces soi-disant traductions du gaélique venaient en grande partie de l'imagination de leur pseudo-traducteur : des contradictions internes devaient bientôt ruiner sa thèse aux yeux des érudits capables d'en juger, car il prêtait au vénérable Ossian des poèmes tirés d'un tout autre cycle de l'épopée gaélique, et jamais, au grand jamais, dans aucun des innombrables manuscrits qui survivent, le Cycle de la Branche Rouge n'avait fusionné sur un seul point avec le Cycle Ossianique. Sommé de produire les originaux qu'il prétendait traduire, Macpherson passa le reste de sa vie à éluder cette sommation ; et lorsqu'enfin, après sa mort, on osa les faire paraître, ils suscitèrent ce commentaire méprisant : que les poèmes de Macpherson étaient des poèmes en anglais, traduits plus tard, et non sans maladresse, en un gaélique plein d'erreurs de toute sorte.

Aura-t-on la clé de la triple énigme en se penchant une fois de plus sur l'obstiné silence de La Villemarqué ? On aurait scrupule à parler encore de lui, si une certaine école, jalouse sans doute de l'apologie maurrasienne du « faux patriotique », n'allait jusqu'à lui faire gloire de ce que lui imputent justement à crime les véritables savants. En quoi serait-ce grandir la Bretagne que de lui inventer un passé tout imaginaire ? Et comment qualifier le procédé qui consiste à insérer dans l'histoire, par le détour d'un folk-lore truqué, des traits, des détails, des épisodes que l'on souhaiterait d'y voir figurer, mais qui, tout simplement, n'y figurent pas ? Pour un peu, nous verrions François Luzel au banc des accusés. Il faudrait alors lui adjoindre Renan, dont la spécialité n'était pas d'être celtiste, et qui ne pouvait en toute conscience douter que son confrère de l'Institut ne fût comme lui-même honnête et scrupuleux. Après avoir basé l'essentiel de ce qui concerne la Bretagne, dans sa « Poésie des Races Celtiques », sur les affirmations du « Barzaz-Breiz », on le voit, dans une édition postérieure, se dégager, avec une habileté toute renanienne, dans une Note qui dans sa modération flagelle La Villemarqué plus durement que tout réquisitoire.

Patriotisme mal compris ; et aussi idées préconçues qui refusent de céder aux faits la prééminence, obstination dans l'imaginé contre les droits du réel. Il y a aussi un peu de cela dans Macpherson, que son émule breton a dû étudier longuement : car l'Ecossois eut l'occasion d'écrire une histoire de Grande-Bretagne que fausse à chaque tournant le parti-pris en faveur des Gaëls d'Ecosse. Mais il faut encore chercher ailleurs le mobile commun à Macpherson et à William Sharp. Qu'en bons Ecossois ils aient été sensibles à l'appât du gain, c'est vite dit, et sans grande portée. L'un et l'autre étaient plus avides de gloire que d'argent : ont-ils réussi de ce côté ? Fiona Macleod est bien délaissée aujourd'hui : et même ceux qui s'intéressent à la littérature de langue anglaise des Hautes Terres d'Ecosse

lui préfèrent, de loin, des écrivains comme Neil Munro ou Neil Gunn. Quant à Ossian, l'Ossian de Macpherson, il a fait un tel chemin par toute l'Europe que l'on ne saurait parler sérieusement du romantisme sans lui réserver la place d'honneur parmi les précurseurs.

Est-ce donc, finalement, le mot de supercherie qui convient ici ? J'ai nommé Chateaubriand au début de ces lignes : je songeais à l'impitoyable démonstration de Joseph Bédier, en relisant cette phrase de la préface d'« Atala », celle de 1805 : « On m'a cru l'inventeur de quelques détails extraordinaires... » Eh ! oui, on l'a cru ; et il faut bien continuer de le croire. Voilà peut-être l'un des mots les meilleurs qui soient pour essayer de comprendre l'attitude de ces quatre écrivains : ils ont inventé, l'un a inventé Ossian, l'autre a inventé Fiona Macleod, un troisième a inventé notre glorieuse histoire, un quatrième, venu trop tard pour la découvrir, a un peu inventé l'Amérique.

Mis à part La Villemarqué, le mal est-il si grand ? L'un s'est arrogé le droit d'embellir de détails vraisemblables un voyage plus restreint que celui qu'il voulait conter ; l'autre a cru que l'on passerait plus facilement à une femme certaines bouffées de lyrisme qui cadraient mal avec son personnage. Macpherson a fait un peu le même raisonnement ; il avait tenté d'être lui-même, sans le moindre succès. Loin de se douter à quel point il était attendu, quelle soit de sensibilité nouvelle il allait étancher dans tout l'Occident, il n'a pas eu confiance, il a vu son pays et son époque tels qu'ils avaient déjà cessé de l'être au plus intime d'eux-mêmes.

Il est en tout cas bien curieux de noter, pour finir, ce trait peut-être celtique : alors que tant de gens ont à se défendre d'être des plagiaires, voici trois hommes qui passent leurs dernières années à se défendre d'être les auteurs de ce qu'ils ont pourtant écrit. L'obstination ne fait-elle pas partie des clichés qui servent pour les Celtes ? On n'est pas plus Celtes à cet égard ! Mais la tromperie n'est pas ici dans l'intention profonde ; elle vient par surcroît, comme une nécessité regrettable, et dans laquelle on s'enfonce avec une sorte de fureur désespérée. Ce qui domine, c'est en dernière analyse un excès d'imagination, la crainte de ne pas s'imposer par soi-même et sous son propre nom, et le recours à des subterfuges, inégalement condamnables, selon qu'il s'agit de fausser délibérément les données de l'histoire, ou de satisfaire sous un pseudonyme des tendances profondes, difficiles à exprimer ouvertement parce que l'on est trop connu déjà, comme William Sharp, ou trop obscur comme le jeune James Macpherson. Courtiser la gloire sous un masque, tout en sachant au fond de soi que la postérité rendra sa justice, est une attitude qui ne manque ni de courage, ni, malgré les apparences, de modestie et même de pudeur.

A. RIVOALLAN.

bonne heure, contrairement à tous les enseignements du christianisme, on a pris la complaisante habitude de « caresser sa petite pensée ».

Et ce n'est pas tout. Renan a, je crois, profondément aimé, aussi profondément qu'il pouvait aimer, et sa mère et sa sœur. Mais sachant bien toute la peine qu'il ferait à sa mère en renonçant au sacerdoce et à la foi, il n'en a pas moins quitté Saint-Sulpice et répudié le christianisme. Et en dépit de « Ma Sœur Henriette » et de la dédicace de la « Vie de Jésus », pourquoi s'est-il avisé d'écrire :

« Je n'ai jamais beaucoup souffert. Il ne dépendrait que de moi de croire que la nature a plus d'une fois mis des coussins pour m'épargner des chocs trop rudes. Une fois, lors de la mort de ma sœur, elle m'a, à la lettre, chloroformé pour que je ne fusse pas témoin d'un spectacle qui eût peut-être fait une lésion profonde dans mes sens et nuï à la sérénité ultérieure de ma pensée. » Henriette eût peut-être préféré mourir entre ses bras.

Il lui avouait jadis qu'il se laissait souvent emporter par son verbe, qu'il y avait « dans sa manière un petit côté d'exagération et de verve » et qu'il lui était « extrêmement difficile de ne dire que juste sa pensée ».

En d'autres termes, il y avait en lui un peu du « gendelette ». Et cette disposition n'a sans doute pas peu contribué à lui faire tout quitter pour vivre en toute liberté sa vie de penseur et d'écrivain.

LAMENNAIS

C'ÉTAIT un prophète d'Israël.

Seul, ou presque seul en son temps, il avait admirablement vu, compris, ou, tout au moins, senti et deviné, dans toute son étendue et sa complexité, le problème religieux moderne.

Il avait dénoncé avec une âpre éloquence qui, disait Frayssinous, eût réveillé un mort, la gravité de l'indifférence en matière de religion.

Pour combattre le mal, profondément convaincu, comme tout vrai chrétien, que l'unique remède était le retour au christianisme, il avait conçu tout un plan de campagne qui peut se résumer en ces trois principaux articles :

D'abord organiser ce que l'on a depuis appelé l'Action Catholique : associer généreusement les laïques aux clercs dans l'œuvre d'apostolat. De cette organisation la Congrégation de Saint-Pierre devait être le premier noyau.

En second lieu, pour répondre victorieusement aux préjugés répandus par la propagande voltairienne et encyclopédique, réconcilier définitivement le catholicisme avec la science sous toutes ses formes. Dans cette opération, la Congrégation était appelée à jouer un rôle essentiel.

Enfin, sinon, comme on l'a dit, réconcilier l'Église et la démocratie, du moins faire cesser tout malentendu entre ces deux grandes puissances ; associer le catholicisme à la lutte contre le paupérisme et les

MÉDAILLONS SPIRITUELS

RENAN

Il y a des âmes naturellement chrétiennes. Renan n'était pas de celles-là. Il était né écrivain, poète même, si l'on veut, avec toutes les qualités et tous les défauts qu'implique cette vocation, quand elle est irrésistible. « Jouir de soi-même », « caresser sa petite pensée », comme il l'écrivit à sa sœur Henriette, tout « clerc tonsuré » qu'il fût, il n'a jamais fait autre chose. Dès l'époque d'Issy ou de Saint-Sulpice, il aurait pu tenir le langage qu'il tenait cinq ans plus tard : « Sentir et penser, c'est tout mon être, c'est ma religion, c'est mon Dieu. »

Il suit de là que la crise religieuse qui lui a fait en 1843 quitter Saint-Sulpice n'était pas une vraie crise religieuse : c'était tout au plus une crise de carrière. Au fond, il s'était fait prêtre comme on se fait maître d'études, en attendant mieux. Il était donc tout disposé à écouter les habiles et incessantes suggestions de sa sœur Henriette qui, là-bas, dans sa lointaine Pologne, devenue très incroyante, un peu aigrie, semble-t-il, et humiliée de sa situation de gouvernante, prêchait sans se lasser, à ce frère qu'elle aimait tendrement, une libération qu'elle n'avait pu connaître. Et ce ne sont pas, comme il l'a dit, et peut-être cru après coup, des raisons « philologiques », — les faits et les textes le prouvent, — qui l'ont détaché du christianisme, mais des raisons « philosophiques », écho ou projection de ses dispositions intérieures. Il a connu Kant avant de connaître l'exégèse allemande. M. Goltsfrey avait raison, avant même d'entrer à Saint-Sulpice, « il n'était plus chrétien ».

Ses lettres de jeunesse, ses lettres d'Issy et de Saint-Sulpice nous font entrevoir en lui, sous le vernis ecclésiastique dont elles sont encore recouvertes, un fonds d'égoïsme ou d'individualisme, et même de dilettantisme, qui devait de plus en plus nettement apparaître dans la suite de son œuvre écrite, et qu'on pourrait suivre à la trace jusque dans ses livres les plus impersonnels. L'auteur de « L'Abbesse de Jouarre », ce livre qui scandalisait le puritain Taine, s'annonce déjà dans mainte page des « Origines du Christianisme » ; et, en fait de naïve immodestie, ou de puérile infatuation, que dire de cette toute petite phrase des « Souvenirs d'enfance » : « J'ai pu, seul en mon siècle, comprendre Jésus et François d'Assise ! » Voilà à quoi on arrive, quand, de trop

iniquités sociales. Tel était l'objet essentiel des campagnes de « l'Avenir ».

Lamennais a été désavoué avec une certaine rudesse par Rome, et surtout par de trop nombreux catholiques qui l'ont, par leurs violences, poussé hors de l'Eglise.

Léon XII, qui disait de Lamennais que c'était un homme à conduire avec la main dans le cœur, lui eût peut-être fait comprendre plus adroitement que Grégoire XVI que l'Eglise ne peut se dispenser de tenir compte des humaines contingences, que les temps n'étaient pas mûrs pour les réformes les plus souhaitables, qu'il ne faut pas risquer de troubler ou de scandaliser l'immense majorité des simples, et que la papauté se doit d'être « patiens, quia aeterna ».

Pauvre Lamennais ! Il faut pardonner à ses impatiences, à son impulsivité, peut-être à son orgueil. S'il revenait parmi nous, il trouverait nombre de ses vues réalisées par Léon XIII, Pie XI et Pie XII.

Victor GIRAUD.

DUGUESCLIN

U^x des slogans de la propagande nationaliste bretonne, il y a une trentaine d'années, quand elle fut prise en main par l'équipe de Breiz Atao, fut que Duguesclin, que l'on s'était, de son vivant déjà, accoutumé à considérer, en Bretagne aussi bien qu'en France, comme un héros national, libérateur du territoire et comme « le dixième preux » exemple des plus hautes vertus chevaleresques, n'était après tout qu'un traître. Et, pour mettre cette injure à la mode du jour, c'est de Duguesclin « collaborateur » que nos autonomistes, connaisseurs à la vérité en matière de collaboration, se sont vantés d'avoir récemment décapité la pauvre statue reléguée à Rennes, dans un coin du Thabor.

Duguesclin, c'est vrai, fut un serviteur dévoué de Charles de Blois, le prétendant français à la succession de Bretagne, et, par suite, le serviteur également du roi de France Charles V. Dans une époque effroyablement troublée et singulièrement critique pour le duché et le royaume, il dut choisir entre deux camps et deux politiques. Mais personne alors ne considéra que son choix pouvait être qualifié de trahison, et pour en juger aujourd'hui il faut un peu plus de sens historique que ne se soucient d'en avoir des gens pour qui la France doit à toute force apparaître comme l'irréconciliable ennemi de la Bretagne. Ce fut à leurs yeux, de la part de Duguesclin, un crime impardonnable que d'avoir eu le sentiment que les intérêts bretons et français se confondaient et que les deux pays avaient le même ennemi.

Pour quelles raisons et de quelle manière notre héros fut-il donc amené à pareille opinion ? De ses idées et de ses sentiments nous ne pouvons ordinairement juger que d'après ses actes. Nous ne possédons que fort peu d'expressions authentiques de sa pensée et il faut nous garder de croire aveuglément aux discours, réflexions ou réparties que lui prêtent les chroniques du temps.

Jusqu'au siège de Rennes de 1356, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où Duguesclin commença de jouer un rôle marquant et d'être cité dans des documents dignes de foi, « tout dans sa carrière n'est que fiction ou tradition invérifiable » (DELACHENAL). Nous en sommes, pour cette époque, à peu près réduits à la *Chronique rimée* de Cuvelier, trouvère fécond qui se chargea, vers la fin de la vie du connétable, de glorifier la mémoire de celui-ci, mais auteur crédule et sans talent, étranger à tout sens critique et fort peu soucieux de chronologie. Cependant, nous pouvons croire que, sous sa rude écorce de jeune gars breton, trapu et sans grâce, qui ne sut jamais lire ni écrire, Duguesclin révéla déjà de belles qualités

de caractère; non seulement de la franchise et du courage, mais aussi de la générosité et, à l'occasion, de la délicatesse de sentiment.

Sorti d'une ancienne et notable famille de l'évêché de Saint-Malo, mais d'une branche cadette, et fils d'un petit seigneur de peu de fortune, le métier des armes s'offrait à ce jeune gentilhomme batailleur, d'une vigueur et d'une adresse peu communes, comme une carrière naturelle dans cette période de guerre. Mais il n'allait pas devenir un des chefs de bandes qui furent le fléau de ce temps-là, mercenaires louant leurs services au plus offrant et terreur des pays qu'ils pillaient ou rançonnaient sans vergogne. Il eut l'ambition d'être un loyal chevalier, fidèle à la cause et au prince auxquels il s'était attaché, un soldat au service d'une autorité légitime et tutélaire pour une double lutte : contre l'envahisseur étranger et contre le brigandage des routiers. Et c'est ainsi qu'il parvint à la gloire.

Né entre 1320 et 1323, on ne sait au juste à quelle date, Duguesclin arrivait à l'âge d'homme au moment où commença la guerre de succession qui allait désoler la Bretagne de 1341 à 1364. On a supposé que, vers ses vingt ans, il avait pu, comme l'un de ses oncles, combattre un moment dans le parti de Montfort, de 1341 à 1344. En tout cas, il se distingua très tôt au service de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois.

La question de droit entre Jean de Montfort et Jeanne de Penthièvre n'était pas facile à résoudre et le jeune Duguesclin n'en a sans doute pas pris grand souci. Il ne s'est pas davantage demandé si l'un des deux prétendants ne représentait pas mieux que l'autre l'intérêt breton. Il n'y avait pas en effet d'intérêt national breton en jeu, mais seulement des intérêts princiers. Si Blois parut d'abord l'emporter, c'est parce qu'il eut pour lui, avec les évêques et les ordres mendiants qu'enthousiasmait sa piété, la quasi totalité du haut baronage avec la petite noblesse qui en dépendait, et parce qu'il trouva un point d'appui plein de ressources dans le vaste apanage de Penthièvre. Le lien féodal était encore puissant en ce temps-là. En se ralliant au parti de Blois, les Duguesclin ne firent que suivre l'exemple de la très grande majorité de la noblesse de leur région. Au reste, on ne prit spontanément parti que dans la noblesse, dans certains éléments du clergé et, parfois, dans la bourgeoisie. Dans la masse de la population, le seul sentiment vraiment puissant fut un ardent désir de paix, renforcé bientôt par une haine solide pour l'occupant anglais allié des Montfort. C'est cette aversion pour l'envahisseur étranger qui attacha fortement Duguesclin au parti de Blois, et c'est par là qu'il répondit à l'attente de ses compatriotes.

Jean de Montfort, qui mourut dès 1345, avait confié la tutelle de son jeune fils, le futur Jean IV, alors âgé de quatre ans, au roi Edouard III qui fit élever son pupille près de lui. En Bretagne, dès lors, les intérêts des Montfort s'effacèrent tout à fait derrière les intérêts anglais. C'est par une armée anglaise que Charles de Blois fut battu et pris à La Roche-Derrien, en 1347, un an après Crécy. La majeure partie du duché tomba ainsi sous la main du roi d'Angleterre qui la mit en coupe réglée. Il trouva le moyen d'y faire vivre ses bandes et d'encaisser par surcroît un beau revenu en affermant le pays aux capitaines des garnisons installées par lui dans les villes et les châteaux. La Bretagne devint alors « le repaire et la terre d'élection des aventuriers anglais » (E. Déprez) qui pillèrent ou rançonnèrent sans vergogne les populations. Le combat des Trente (26 mai 1351) ne fut pas une simple apertise d'armes; il

s'agissait, pour Beaumanoir et ses compagnons, de châtier les ravageurs de la région de Ploërmel.

A cette lutte contre les pillards étrangers, Duguesclin ne participa longtemps que comme un obscur chef de partisans dont on ne connaît guère qu'un seul exploit avec quelque certitude : la célèbre surprise du château du Fougeray, l'année même du combat des Trente. Mais, trois ans plus tard, nous le trouvons, au service du roi, attaché à la garnison de Pontorson, où le maréchal Arnoul d'Audrehem avait son quartier général. Une tradition, rapportée par d'Argentré, veut que Duguesclin ait été armé chevalier à cette époque-là, à la suite de sa brillante conduite dans l'affaire de Montmuran (avril 1354). Mais il est plus probable que ce ne fut que trois ans plus tard, par Charles de Blois lui-même, pour ses hauts faits lors de sa participation à la défense de Rennes assiégée par Lancaster (1356-1357). Il fut peu après investi de la capitainerie de Pontorson.

En Bretagne, les conditions de la libération de Charles de Blois et les trêves arrêtaient officiellement la lutte. C'est en Normandie et au voisinage de Paris que Duguesclin fut alors employé contre les Anglais et les Navarrais de Charles le Mauvais, puis, après le traité de Brétigny (1360), contre les compagnies de routiers qui continuaient à vivre sur le pays et qu'il fallait déloger de leurs repaires. La guerre ouverte ayant repris contre Charles le Mauvais, sa victoire de Cocherel (mai 1354) consacra la réputation du guerrier breton que Charles V, sacré à Reims juste à ce moment-là, estima dès lors comme le meilleur de ses capitaines.

Duguesclin cependant se considérait toujours comme lié à Charles de Blois et n'oubliait pas la Bretagne. Comme la guerre y avait recommencé entre Charles de Blois et le jeune Jean de Montfort devenu majeur en 1362 et enfin renvoyé dans le duché par Edouard III, il y revint au printemps de 1363. Mais ce ne fut que pour une courte campagne qui suffit toutefois à Duguesclin pour nettoyer le Trégorrois et le Léon et prendre Carhaix. On avait alors espéré le prochain rétablissement de la paix, Charles de Blois et Jean de Montfort s'étant mis d'accord pour un partage du duché; Jean aurait gardé les trois évêchés de Nantes, Vannes et Quimper, et Charles les six autres. C'était faire bon marché de l'unité de la Bretagne. Mais on ne s'arrêta pas alors à pareille considération. Et si Jeanne de Penthièvre s'opposa à cet arrangement, ce ne fut que par entêtement à ne rien sacrifier de ses droits.

La question de la succession de Bretagne ne trouva donc sa solution que sur le champ de bataille d'Auray (29 septembre 1364). Duguesclin se démettant de sa lieutenance de Normandie était venu à titre personnel rejoindre Charles de Blois. En face, Edouard III avait laissé au service de Jean de Montfort ses anciennes bandes cantonnées dans le duché et ses meilleurs capitaines, dont Jean Chandos qui commandait l'armée montfortaise, et Hugues de Calverly, Olivier de Clisson était auprès d'eux le seul chef breton de marque. La supériorité manœuvrière des Anglais, la manière surtout dont Hugues de Calverly utilisa le corps de réserve, leur assura la victoire. Charles de Blois fut tué et Duguesclin fait prisonnier.

La cause de Blois n'était pas pour cela irrémédiablement perdue. Mais la Bretagne était épuisée. Ce n'est pas seulement par leurs succès sur les champs de bataille, mais surtout par les années d'exactions auxquelles ils avaient soumis le pays, que les Anglais assurèrent le succès des Montfort. Mais c'est au roi de France que le traité de Brétigny avait

laissé la suzeraineté de la Bretagne. Entre Jeanne de Penthièvre, pour le moment découragée, et Jean de Montfort victorieux, ce fut donc Charles V qui négocia la paix, et le traité de Guérande donna au second la couronne ducale, la maison de Penthièvre ne pouvant, par la suite, faire valoir ses droits qu'en l'absence d'héritier mâle dans la ligne des Montfort.

Duguesclin n'allait pas se mettre au service de Jean IV, dans lequel il détesta toujours l'homme des Anglais, et qui resta, de fait, entouré de capitaines anglais auxquels, pour s'acquitter de ses lourdes dettes envers eux, il distribuait ses plus belles seigneuries. La paix durait alors entre la France et l'Angleterre; mais la France continuait de souffrir, en maintes régions, des ravages des « compagnies » de gens de guerre sans emploi que le Prince Noir rejetait de Guyenne, ou qu'Edouard III n'avait pas emmenés chez lui en signant la paix. On sait comment Duguesclin se chargea de rassembler le plus grand nombre de ces routiers pour les emmener en Espagne servir, contre le roi de Castille Pierre le Cruel qu'appuyait le Prince Noir, un prétendant adverse Henri de Trastamare, allié du roi de France. Ce fut une longue aventure au cours de laquelle Duguesclin tomba une fois prisonnier du Prince Noir, mais qui finit par la défaite et la mort de Pierre le Cruel et, pour Duguesclin, par le gain de terres et d'honneurs. Grâce à lui, Charles V acquit, sur l'arrière des Anglais de Guyenne, un allié utile, dont la flotte, par surcroît, l'aida puissamment dans l'Atlantique et la Manche.

En 1369, la guerre ayant recommencé entre Edouard III et Charles V qui préparait depuis longtemps la revanche du traité de Brétigny, Duguesclin, malgré les efforts des Castillans pour le retenir, répondit à l'appel de son roi. Le 2 octobre 1370, il reçut l'épée de connétable, honneur exceptionnel rendu à sa valeur; c'était une charge, en effet, ordinairement réservée à de grands seigneurs ou même à des princes. La tactique d'épuisement que Duguesclin fut d'accord avec Charles V pour employer contre les chevauchées que les Anglais lancèrent à plusieurs reprises à travers le royaume, de Calais vers Bordeaux ou la Bretagne, est bien connue. Le nouveau connétable avait conscience des défauts de la chevalerie française et de la supériorité des Anglais en rase campagne. Il s'était révélé comme un homme de guerre fertile en ressources, plein de bon sens autant que de courage, sachant atteindre son but sans risquer de rencontres hasardeuses. Ses dix années de commandement virent l'épuisement des efforts anglais. De 1373 à 1375, il reconquit le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Suivirent deux années de trêve qui virent la mort du Prince Noir (juin 1376) et d'Edouard III (juin 1377), et la main-mise française sur les belles possessions de leur allié Charles le Mauvais en Normandie (juillet 1378). Les possessions des Anglais sur le continent se trouvèrent alors réduites à la Guyenne, à Calais et à leurs châteaux de Bretagne. Mais comme il atteignait ce résultat, grâce à Duguesclin, Charles V se mit sur les bras une affaire de Bretagne qui se révéla aussi bien gênante pour son connétable que pour lui.

A l'origine de cette affaire il y a une indéniable trahison du duc Jean IV. Charles V avait pourtant traité avec ménagement ce vassal éminemment suspect, acceptant ses excuses de ne pas venir servir en personne auprès de lui, pourvu qu'il défendit son duché contre l'ennemi. Cependant, Jean IV avait déjà laissé des renforts anglais débarquer à Saint-Malo et traverser le duché pour se rendre en Guyenne. Il attendit toutefois près de trois ans avant de conclure, en juillet 1372, une alliance

offensive et défensive avec « son seigneur et père » Edouard III, contre le suzerain légitime auquel il avait fait hommage. S'y décida-t-il sous l'effet de l'irritation que lui causa l'ouverture du procès de canonisation de Charles de Blois avec l'appui de Charles V et de son frère Louis d'Anjou, gendre de l'ancienne duchesse Jeanne de Penthièvre ? Ce qui est certain, ce sont les inquiétudes de Jean IV qui redoutait un retour offensif du parti de Blois grossi des mécontents que faisaient ses exigences fiscales et une politique autoritaire à laquelle grands seigneurs, haut clergé et villes n'étaient pas alors accoutumés. Son passé et ses sympathies le persuadaient au reste de n'avoir confiance que dans l'appui anglais.

Avant que ne lui fût tombée entre les mains l'une des deux expéditions authentiques du traité d'alliance de juillet 1372 (aujourd'hui conservée au Trésor des Chartes de France), Charles V avait déjà été mis en alerte par le débarquement à la pointe Saint-Mathieu, en septembre 1372, de 600 Anglais. Duguesclin vint alors faire en Bretagne une promenade militaire à laquelle Jean IV n'opposa pas de résistance, mais seulement des protestations de sa bonne foi. Mais quand, en mars 1373, ce fut une armée anglaise de 4.000 hommes qui débarqua à Saint-Malo, la félonie du duc éclata à tous les yeux. Les grands barons bretons, Rohan, Beaumanoir, Clisson, Laval, Rochefort, réclamèrent aussitôt l'intervention du roi, et la noblesse du duché rallia en masse l'armée que Duguesclin rassemblait à Angers. Abandonné de tous, Jean IV, dès le mois d'avril, passa Outre-Manche, et le connétable occupa, à peu près sans coup férir, toute la Bretagne où les Anglais ne conservèrent que Brest, Auray, Derval et Bécherel. L'été suivant, Jean IV accompagna la grande chevauchée de Lancaster qui finit si piteusement à Bordeaux, sans avoir rien pu tenter du côté de la Bretagne. Deux ans plus tard, il débarqua à Saint-Mathieu avec une petite armée anglaise qui put s'avancer aisément à travers un pays dégarni jusqu'à Saint-Brieuc où il se heurta aux barons bretons détachés de l'armée de Normandie. Duguesclin guerroyait alors en Guyenne. La trêve de Bruges obligea Jean IV à retourner Outre-Manche avec ses Anglais. Cette trêve expirée, Lancaster tenta vainement, en juillet 1378, de s'emparer de Saint-Malo, vigoureusement défendue par ses bourgeois. Pris entre la place et l'armée de secours amenée par Duguesclin, et dut se rembarquer.

La tâche du connétable avait jusque-là été simple. Elle devint plus embarrassante quand Charles V résolut enfin de réunir au domaine royal la Bretagne confisquée sur un vassal félon. La libération du royaume, l'affaiblissement du gouvernement anglais par la mort d'Edouard III, et surtout, sans doute, le succès de l'opération qu'il venait de réussir en mettant la main sur les possessions normandes de Charles le Mauvais, vassal également convaincu de trahison, avaient décidé le roi à en finir avec la question bretonne. Cité devant le Parlement de Paris siégeant, avec les pairs, en présence du roi, Jean IV fut condamné, en décembre 1378, à la perte de son fief. On sait ce qui s'ensuivit. La Bretagne entière se souleva contre une sentence imprévue qui choquait les sentiments et menaçait les intérêts de ses habitants. Les partisans de Blois comme ceux de Montfort se liguèrent pour la sauvegarde, non pas de l'indépendance, mais de l'existence du duché, et pour rappeler Jean IV. Jeanne de Penthièvre, qui s'était fait représenter au procès pour y revendiquer le duché perdu par celui-ci, déçue pour le présent et pour l'avenir, se joignit elle-même au mouvement; et quand Jean IV, ramené

par une flotte anglaise, débarqua à Saint-Servan, le 3 août 1379, il fut accueilli, nous assure le chroniqueur anglais, par une foule enthousiaste.

Cependant, ce que l'on voulait en Bretagne, ce n'était pas une guerre d'indépendance avec l'aide de l'Angleterre, mais un accord entre le duc et le roi. Dès avant le retour de Jean IV, des négociations avaient commencé entre les barons bretons et Louis d'Anjou qui surveillait la frontière du duché avec Duguesclin. Mais bien que Jean IV ait paru, en octobre 1379, se résigner à s'en remettre, sur les instances de ses barons, à l'arbitrage de Louis d'Anjou et du comte de Flandre, — arbitrage auquel de plus pressantes affaires empêchèrent l'un et l'autre de s'employer au moment favorable — c'est de l'intervention anglaise que le duc attendait une décision; tandis que Charles V, de son côté, répugnait invinciblement à pardonner à un vassal félon dans lequel il n'avait aucune confiance. Une documentation trop pauvre ne permet pas d'expliquer dans le détail la conduite des différents partis. Deux textes toutefois illustrent assez clairement, et les sentiments de Jean IV, et ceux des Bretons. Le duc, après avoir renouvelé, le 1^{er} mars 1380, son alliance avec le roi d'Angleterre, insistait pour en recevoir un secours immédiat, lui écrivait :

Considérez que je risque de perdre à jamais mon pays qui se tournera tout entier contre moi à cause de mon alliance avec vous, et que, pour vous, j'ai mis mon honneur et ma vie en aventure.

Cependant que l'assemblée des trois Etats du duché, réunie à Rennes le mois suivant, s'adressait en ces termes au roi de France :

...Tout contrariés et tristes comme nuls autres ne peuvent l'être davantage de savoir que vous avez Mgr le Duc de Bretagne, nous et le pays de Bretagne en votre indignation... vous supplions... de charitablement pardonner à Mgr le Duc... ayant regard à la simplicité des Bretons, lesquels ont toujours été et seront, si Dieu plaît, vrais obéissants à la couronne de France.

Il n'est pas probable qu'il y ait eu double jeu de la part des notables bretons et qu'ils ne se soient tournés vers Charles V que parce que les secours anglais tardaient. La suite des événements prouve le contraire, comme elle prouve l'attachement de Jean IV à l'alliance anglaise.

Mais, que faisait et que pensait Duguesclin ? Avec Olivier de Clisson, il était le seul Breton de marque qui ne se fut pas rallié à Jean IV, restant fidèle au roi dont il partageait l'irréductible défiance à l'égard du duc. Jusqu'au mois de juin 1380 il commanda, aux côtés du duc d'Anjou, puis seul, la petite troupe d'observation laissée sur les confins de la Bretagne, résidant lui-même le plus souvent à Saint-Malo dont les bourgeois n'étaient pas moins hostiles que lui à Jean IV et à ses alliés. Mais, à la différence d'Olivier de Clisson qui poussait à une action immédiate contre son ancien ami Jean IV devenu son mortel ennemi, le connétable entendait bien n'avoir pas à combattre ses compatriotes; il escomptait visiblement une solution pacifique du conflit. Ce qui fournit prétexte aux conseillers qui encourageaient le roi à l'intransigeance, de le rendre responsable des lenteurs de l'affaire bretonne. Le chambellan Bureau de la Rivière l'aurait même accusé d'être de « la bande au duc ». Là-dessus, le prolix et peu véridique auteur de la *Chronique du bon duc Loys* (de Bourbon), a brodé une invraisemblable histoire qui a fait fortune. Duguesclin, indigné que l'on mit en doute sa fidélité, aurait renvoyé son épée de connétable à Charles V, et celui-ci

aurait député vers lui ses deux grands amis, les ducs d'Anjou et de Bourbon, pour le supplier de la reprendre; mais Duguesclin s'y serait refusé, déclarant qu'il préférerait se retirer en Espagne. Comme le fait observer Delachenal, l'historien de Charles V, celui-ci n'était pas un roi à faire pareille démarche, ni Duguesclin un sujet à faire pareille réponse. Nous voyons du reste que, jusqu'à sa mort, notre connétable garda son épée, son titre et son commandement.

Ce n'est pas pour l'éloigner de la Bretagne qu'on le chargea, en juin 1380, de cette campagne d'Auvergne au cours de laquelle il allait mourir, le 14 juillet, sous les murs de Châteauneuf-Randon. Il s'agissait d'une importante affaire qui n'était pas au-dessous de la tâche d'un connétable. Les compagnies de routiers anglais sans emploi, venues de Guyenne, commençaient de s'établir en Auvergne pour étendre de là leurs ravages vers le Languedoc et les pays de la Loire, et des députations des pays menacés étaient venues supplier le roi d'intervenir. Il n'est pas surprenant que Duguesclin ait été une fois de plus employé à la salutaire et difficile besogne qui lui avait valu une bonne part de sa popularité. Inopinément, la maladie, probablement la dysenterie, le terrassa.

Qu'il ne fût pas mort ainsi, sa tâche aurait été vite achevée en Auvergne, et il n'est pas douteux qu'il aurait été alors opposé à l'armée de Buckingham qui débarqua à Calais dans les derniers jours de juillet pour venir, de là, porter secours à Jean IV. Cette chevauchée n'atteignit la Bretagne que le 1^{er} octobre. Elle y fut mal reçue. Les villes fermèrent leurs portes aux Anglais. Ceux-ci assiégèrent Nantes sans succès du 8 novembre au 12 janvier. Charles V était mort deux mois après son fidèle connétable, le 16 septembre. Les oncles du jeune Charles VI, auxquels n'avait guère plu la sentence qui avait dépeuplé un grand vassal de son fief, étaient tout disposés à faire accepter par le nouveau roi, leur pupille, la soumission du duc de Bretagne. C'était le cas, en particulier, du plus jeune, mais du plus actif d'entre eux, Philippe le Hardi, le fondateur de la Maison de Bourgogne, qui devait inaugurer les relations si dangereuses plus tard de cette maison avec celle de Bretagne, « les deux cornes roides » dressées contre la monarchie. Jean IV ne céda pas de bon gré à la pression de ses barons qui l'invitaient à se soumettre au roi, maintenant que c'était possible. Il dut enfin le faire à des conditions assez humiliantes : implorer son pardon à genoux, renoncer pour le présent et l'avenir à toute alliance avec les ennemis du roi, servir au contraire le roi, en fidèle vassal, contre tous autres princes, spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre, maintenir les droits, privilèges et libertés de l'Eglise, de la noblesse et du peuple de Bretagne, enfin payer une indemnité de 200.000 livres. Mais le duc avait pris par avance la précaution de protester, par un acte authentique, que tout ce qu'il pourrait faire à l'encontre de ses obligations antérieures à l'égard du roi d'Angleterre lui serait imposé par la violence et par conséquent sans valeur. Cette réserve resta sans effet. Jean IV n'avait rien à attendre du roi Richard II d'Angleterre, trop faible pour rien tenter sur le continent.

Des événements dont Duguesclin fut le témoin intéressé pendant les dernières années de sa vie, on peut conclure qu'en Bretagne l'on était également attaché à l'existence particulière du duché et à son union avec la France. Entre eux-mêmes et le puissant monarque qu'ils considéraient comme leur souverain éminent, clercs, gentilshommes et bourgeois bre-

tous tenaient à conserver le pouvoir intermédiaire d'un duc qu'ils regardaient comme leur chef naturel, et comme un chef moins capable aussi de menacer gravement leurs privilèges et leur bourse. Mais si les prétentions politiques de leurs ducs pouvaient trouver quelque appui dans un particularisme ombrageux, ces mêmes ducs devaient prendre garde de ne pas heurter le sentiment d'une solidarité profonde entre la Bretagne et la France. Car, française, la Bretagne l'était par une étroite communauté de vie intellectuelle et religieuse, par la communauté de langue, le français devenant en Bretagne bretonnante la langue des gens cultivés, par le sentiment enfin que la France n'était pas l'étranger, mais le pays où il était naturel d'aller étudier et chercher fortune. Clercs et gentilshommes bretons affluaient au service du roi. Tout au long de la guerre de Cent Ans, les Bretons devaient occuper dans les armées françaises une place d'une exceptionnelle importance. Pour eux, l'envahisseur anglais fut par excellence l'ennemi et, en Bretagne, c'est de l'épithète de « Français reniés » que l'on flétrit, aussi bien qu'ailleurs, les amis des Anglais. Duguesclin a symbolisé avec un éclat merveilleux cette solidarité franco-bretonne, mieux que ne purent le faire les deux autres Bretons qui reçurent après lui l'épée de connétable, Olivier de Clisson et Arthur de Richemont. Tous les deux étaient de grands seigneurs dont la politique n'échappait pas au souci des intérêts dynastiques. Duguesclin a représenté plus purement, comme Jeanne d'Arc, le sentiment populaire. Pour le peuple, il fut essentiellement, comme elle, le libérateur, et vraiment un héros national. J'emprunte, pour conclure, à M. Pocquet du Haut-Jussé une citation par laquelle l'on voit comment Louis XI savait faire appel au sentiment national français contre le séparatisme des grands féodaux. Le roi s'adressait justement au duc de Bretagne, François II, lui rappelant

les grands et vaillants nobles hommes du pays de Bretagne qui tous ont vécu en la querelle des rois de France contre les Anglais et les Bourguignons et dont grande quantité sont, en grande vaillance et vertu, morts es batailles et guerres pour les rois de France, desquels [Bretons] le sang et la postérité devrait requérir à Dieu vengeance quand on voudrait, dans le duché de Bretagne, altérer, changer ou dissimuler la querelle sous laquelle ils ont si vertueusement fini leurs jours.

Duguesclin vit clairement, sans se laisser abuser, quelle était cette vraie querelle entre la France, Bretagne comprise, et l'envahisseur étranger.

A. RÉBILLON.

R

Autour du « Dîner Celtique »

LES DINERS A PARIS DE 1887 A 1890

POURTANT le *Dîner Celtique* ne mourut pas. On ne peut que supposer ce qui se passa en coulisse : des interventions auprès de Renan pour qu'il parût au moins quelquefois ; peut-être des promesses de Quellien que son tempéramment le rendit incapable de tenir.

Une fois de plus Renan se laissa faire. Il était foncièrement bon, et ne voulait contrister personne, sachant taire ses griefs et surmonter ses répugnances. Et puis n'éprouvait-il pas pour Quellien une sorte de pitié bienveillante qui fut même quelquefois admirative ? Il admit donc implicitement la continuation des sollicitations dont il était trop souvent l'objet, il pardonna les incartades du « barde » en refusant de s'en apercevoir, il trouva même des excuses à l'introduction de gens tout à fait étrangers à la Bretagne. Du moins il le laissa croire à ceux qui n'étaient pas ses confidents. Mais dans ses conversations avec Paul Sébillot, dans ses lettres à Luzel, il osait dire ce qu'il pensait. Quoiqu'il dût écrire plus tard, la présidence du *Dîner Celtique* exigeait de lui presque plus de sacrifices qu'il n'en retirait de satisfactions.

...Pour que cette esquisse fût plus précise, il faudrait que chaque réunion eût trouvé son chroniqueur, ou son écho, ou tout au moins que la presse parisienne eût consacré quelques lignes aux plus importantes d'entre elles. Il n'en est rien. C'est seulement à partir du mois de mars 1887, qu'il est possible de s'arrêter à quelques-unes et d'en saisir l'originalité.

Encore faut-il se méfier, Quellien n'apportant pas dans ses comptes rendus l'exacritude que Renan et les convives les plus sérieux auraient désirée. Les procédés de propagande du « barde » étaient aussi discutables que le seront les arguments qu'il avancera pour justifier l'érection du monument à Perrinaté.

Renan le présidait.

Les comptes rendus rédigés par Quellien, parurent presque

aussitôt. On y lisait dans l'un d'eux qu'autour de Renan, une soixantaine de convives avaient pris place et que « un verre de cidre à la main, M. Le Bastard, maire de Rennes, a bu à la Bretagne » (1). Il y aurait eu un feu de bengale...

Aussitôt après en avoir pris connaissance, Luzel, de Quimper, écrivit le 14 mars à Sébillot, demandant des renseignements complémentaires.

« Je vois par le « Temps » que le « Dîner Celtique » de samedi a été nombreux. Que s'y est-il passé ? Y a-t-on lu une poésie bretonne de moi que j'ai adressée depuis plus d'un mois, et sur sa demande, à ce farceur de la Mouche (2), qui ne m'en a même pas accusé réception, ni dit ce qu'il en a fait ou compte en faire. Je suis très mécontent de lui. Je ne comprends pas qu'on lui ait continué ses fonctions de Secrétaire organisateur du Dîner Celtique, car il n'est bon qu'à désorganiser, et je sais que plusieurs personnes s'abstiennent d'assister à vos réunions, uniquement à cause de lui... »

Par courrier tournant, le 16 mars, Paul Sébillot répondit à son correspondant :

« Au Dîner Celtique, j'ai annoncé la prochaine apparition de vos volumes (3), j'en parlerai également à la prochaine Mère l'Oye, le 21. C'est la seule mention qui ait été — à ma connaissance — faite de vous au Dîner. En fait de breton, le barde a lu le Pater Noster, déjà récité par lui l'an dernier, et a chanté une chanson trilingue des Escholiers de Tréguier (4). Je suppose qu'il garde votre poésie bretonne pour l'Annuaire du Dîner; mais j'ignore où et comment il sera publié (5). Les articles parus dans les journaux sont immenses; les bombardes et les binious, ainsi que le feu de Bengale, n'ont existé que dans l'imagination du barde. « Dieu me préserve des bombardes et des binious ! me disait Renan à un moment du dîner, j'en ai entendu assez à Quimper. » Un autre journal a publié un compte rendu aussi fantaisiste, et a fait porter un toast à Renan par Le Bastard, maire de Rennes, qui n'assistait pas au dîner. Il n'y avait aucun homme politique, sauf notre ami Le Huérou, qui ne l'est qu'en Bretagne. Bref, ces comptes rendus ont été de pures gasconnades, au moins quant à ces détails. Il aurait été très préférable de dire la vérité, à savoir qu'il y avait 45 convives dont 6 ou 7 Bretons bretonnants, autant de Gallos; le reste appartenait à des nationalités variées: il y avait un Hongrois, mais pas le moindre Ecosais.

« L'an dernier, j'avais voulu, avec le concours de Renan, donner au dîner une organisation plus sérieuse. Je fus assez mal soutenu. De là la colère du barde... »

Que Renan eût mal soutenu Sébillot pour ne pas mécontenter Quellien ne saurait surprendre. Dans tout ce qu'il ne considérait pas comme essentiel, il était vraiment « un pacifique », même en donnant à ce mot une légère nuance péjorative.

Evidemment des observations durent être faites à Quellien et il

(1) Cf. *Le Finistère* (16 Mars 1887) et *Le Lannionnais* (19 Mars).

(2) Quellien, en breton, signifie la Mouche.

(3) Il s'agit des *Chants populaires de la Basse-Bretagne* (Paris, Maisonneuve, 1887).

(4) La chanson trilingue dont il est question est *Kalz n amzer* (il y a longtemps). *Le Fureteur Breton* de décembre 1912-janvier 1913, rendant compte de son dixième Dîner annuel, dit (page 48) : « La soirée se termina par le *Kalz n amzer*, le chant trilingue qu'entonnait jadis le secrétaire du Dîner Celtique et qu'entonne ce soir l'auteur de la *Bretagne pittoresque*, Paul-Yves Sébillot — qui nous documente. — On serait heureux de voir publier cette chanson trilingue (français, breton et latin).

(5) Cet Annuaire ne fut en effet jamais publié. La poésie dont il s'agit *Al leina Keltia en Paris* (*Le Dîner Celtique à Paris*), datée de Quimper le 31 janvier 1887.

se peut que des dîners n'aient pas eu de comptes rendus ou en aient eu de moins « immenses », et peut-être plus véridiques. La méfiance reste de rigueur. Plusieurs d'entre eux nous sont demeurés inconnus. Renan lui-même dans *Feuilles détachées* (1) ne parle guère que des dîners de 1889 et de 1891.

Mais s'il est impossible d'établir la chronologie exacte des dîners (2), dont beaucoup ne méritaient sans doute qu'une très brève analyse, on peut heureusement se reporter à des articles d'ensemble postérieurs à celui que Léon Durocher écrivit pour les *Chroniques* en 1886.

Tiercelin (3), ayant assisté au dîner du mois de décembre 1890, se félicitait, dans l'*Hermine* de janvier 1891 (4) d'avoir « retrouvé la Bretagne à Paris » et louait le barde Quellien d'avoir transformé en dîner le cénacle primitif de la *Société Celtique*. Puis il continuait :

« ...Remercions Quellien de cette heureuse initiative. C'est lui qui a ouvert les portes, mais c'est lui aussi qui veille à l'entrée. Il est le saint Pierre de ce royaume des Elus dont le Père Éternel serait M. Renan et les principaux patrons MM. Bourgault-Ducoudray, du Cleuziou, A. Dayot, Emile Durand, Jouanst (5), Docteur Le Maguel, P. Ogé (6), Ary Renan, Sébillot, Waldeck-Rousseau (7), etc... Parmi les anges et les archanges, chargés de la musique et de la poésie dans cette cour céleste, je relève les noms de MM. Clouard (8), un jeune poète rennais dont on annonce deux volumes, L. Durocher, que les lecteurs du Parnasse Breton connaissent bien, E. Lettry (9),

(1) *Le Dîner Celtique*, pp. 73 à 86. — Le volume *Feuilles Détachées* parut en 1892.

(2) Dans la préface de son livre *Lois de Bretagne* (recueil de nouvelles), 1880, p. 11, Quellien parle de nos « banquets mensuels ». On sait, en effet, qu'ils furent mensuels, de novembre à juin, tant que vécut Renan ou peu s'en faut. (Voir à la fin de cet article quelques précisions).

(3) Louis Tiercelin (1849-1915), né à Rennes, est mort à Paramé. Il débuta en 1867 au théâtre de sa ville natale par deux comédies-proverbes. Dès lors, pendant près de soixante ans, il consacra sa féconde activité, presque toujours inspirée et soutenue par l'amour de la Bretagne, au journalisme, au théâtre et à la poésie. Il publia en collaboration avec J. Guy Ripart, les trois volumes du *Parnasse Breton contemporain*. Le 1^{er} octobre 1889, parut chez Hyacinthe Calbrière, « le Lierre breton », le premier numéro de l'*Hermine* qui, durant quarante-deux ans, exerça une influence profonde sur tous ceux qui se mélaient d'écrire. Les secrétaires généraux de la revue étaient Sullan Collin, de Saint-Brieuc, et Edouard Beaulieu, de Rennes. — On a pu dire que, grâce à Tiercelin, l'année 1889 a commencé « la période la plus glorieuse de la renaissance bretonne ».

(4) *La Province à Paris* (l'*Hermine*, p. 225 et suiv.).

(5) Damase Jouanst (1834-1893). Ce « célèbre éditeur bibliophile » était né à Rennes, d'après Tiercelin, à Paris d'après le *Larousse du XX^e siècle*. Il avait fondé la Librairie des Bibliophiles.

(6) Auteur de la statue de Brizeux à Lorient, le sculpteur Pierre Ogé, qui exposa notamment aux salons de 1890, 1892 et 1895, était originaire de Saint-Brieuc. Il sculpta le Monument aux Morts de 1870 de sa ville natale.

(7) Le célèbre homme d'État, Waldeck Rousseau, est né à Nantes en 1846. Il est mort en 1904.

(8) Albert Clouard a publié en 1907 *La Sainte our Maisons*. — En 1892, en collaboration avec Braud, il avait fait paraître le récit de leur voyage en Bretagne sous le titre *Tro Breiz*. Maurice Denis, dans son *Paul Sérusier* (Paris 1942) a écrit page 164 : « ...le poète Albert Clouard qui peint, lui aussi non sans talent, d'après les principes de Sérusier. »

(9) Étienne Lettry, auteur de *Lysistrata*, opéra-comique en trois actes, édité à Lorient, dont la musique avait été écrite par Eugène Pautrier.

Le Goffic, dont l'Amour breton est une des plus délicates choses qu'on ait écrites depuis longtemps. Le Mouël, l'artiste robuste et sain par excellence, E. Michelet, le délicat et le raffiné, Guy Ropartz (1) le multiple, dont je ne puis dire ici tout le bien que je pense.

« Je ne cite que les noms des habitués bretons et j'en passe — des meilleurs encore — sans parler des invités et des amis : prince Roland Bonaparte, MM. E. Lintilhac (2), Maurice Bouchor, Jean Richepin, Paul Bourget, Jean Rameau, François Coppée, etc... »

Complétons cette liste des dîneurs habituels et des invités (3). Parmi les premiers, le sculpteur Ad. Leofanti (4), Yann Nibor (5), le docteur Letourneau (6), Emile Gautier, Jean Le Fustec (7), René Huette (8), Olivier Merson (9), Gaston Leofanti, Ch. Lenormant, Jérôme Le Brigant (10), Charles Lenglier ; parmi les seconds,

(1) Le vénérable doyen des musiciens bretons, l'éminent membre de l'Institut, le premier à représenter la Bretagne à la section de musique de l'Académie des Beaux-Arts depuis la mort de Victor Massé. J. Guy Ropartz est né à Guingamp le 15 juin 1864. Poète et musicien, collaborateur de Louis Tiercelin, il a été nommé en 1894 directeur du Conservatoire de Nancy. Son œuvre est immense et remarquable. Sollicité par M. H. Gorhes, le musicographe si averti, sur ses souvenirs du *Dîner Celtique*, l'illustre maître lui a adressé le 7 avril 1950 la lettre suivante :

« Cher Monsieur,

« Je regrette vivement de ne pouvoir apporter ma contribution à la documentation que la « Nouvelle Revue de Bretagne » rassemble en vue d'un article consacré aux Dîners Celtiques. Je crois bien n'avoir assisté qu'à l'un d'eux et il y a si longtemps que je n'en garde qu'un souvenir très effacé. Je crois seulement qu'il y avait parmi les convives un contingent respectable de personnes qui n'étaient bretonnes que par la grâce d'une annexion assez arbitrairement prononcée par Quellien.

« Veuillez, cher Monsieur, recevoir l'assurance de mes sentiments très distingués.
Guy ROPARTZ. »

(2) Eugène Lintilhac, professeur, critique littéraire et sénateur, est né à Aurillac en 1854. Il est mort à Neuilly en 1920.

(3) Léon Durocher, *Le Dîner Celtique* (La Plume), 1^{er} mars 1894, pp. 91-92. Ce numéro de la Plume renferme une page où un dessin de Th. Salaün représente sous deux sonneurs un buste de Luzel et un buste de Quellien. — Cf. Léon DUBARON, *Le peintre Théophile Salaün* (La Nouvelle Revue de Bretagne, 1949, n° 6, pp. 466-468).

(4) Pierre-Adolphe Leofanti est né à Rennes le 10 juin 1838 de parents Italiens. Il ne fut naturalisé qu'en 1885. On lui doit notamment une statue du docteur Guépin et un buste de Renan.

(5) Yann Nibor [Jean Robin], né à St-Malo en 1837 et récemment décédé, est l'auteur renommé de chansons de marins.

(6) Charles-Jean-Marie Letourneau est né le 23 septembre 1831, à Auray. Professeur d'histoire des civilisations à l'École d'Anthropologie, ses deux ouvrages essentiels sont la *Physiologie des Passions* et le *Questionnaire de Sociologie et d'Ethnographie*. Il est mort à Paris en 1902.

(7) Jean Le Fustec, né à Rostrenen le 10 Mai 1855, mort à Paris le 22 mars 1910, auteur du *Réveil de la Race*, fut le premier grand druide du Gorsedd de la Bretagne armoricaine. Il dirigeait en 1889 la revue *La Pomme*, dont le rédacteur en chef était Léon Durocher et le secrétaire de rédaction Etienne Letty.

(8) René Huette était, en 1889, secrétaire de la Société littéraire et artistique de l'Ouest. Au troisième dîner amical de cette société, le 8 avril, on retrouvait un certain nombre des convives ordinaires du *Dîner Celtique* : Bourgault-Ducoudray, Léon Durocher, Emile Durand, Lansyer, Ad. Leofanti, Olivier Merson, Pierre Ogé, Guy Ropartz, Tiercelin, Etienne Letty, Adolphe Puban, Jérôme Le Brigant. (*La Pomme*, n° du 25 avril 1889).

(9) Luc-Olivier Merson, qui est né à Paris en 1846, avait des attaches en Bretagne, notamment à Préfailles (Loire-Inférieure). Il s'est surtout appliqué à peindre des sujets religieux. Il est mort en 1920.

(10) Archéologue réputé.

Ch. Raymond, Henry Oriol, le docteur Janvier, Napoléon Ney, Félix Régamey, Alf. Michaud, A. Theuriet, Jean Aicard, Raymond de la Tailhède (1), etc...

Ainsi qu'il a été dit précédemment, l'ethnographie complaisante de Quellien réussissait à « celtifier » non seulement des Normands, des Alsaciens ou des Provençaux, mais encore « des nègres » ! — Mais quoi, ajoute Léon Durocher, qui veut laisser ignorer toute mésentente, cette large hospitalité offerte aux affamés de langue bretonne n'affirmait-elle pas la vitalité d'une société à propos de laquelle on peut dire : tout homme a deux pays, le *Dîner Celtique* et le sien » (2).

◇ ◇ ◇

Glanons maintenant quelques indications avant d'arriver aux dîners qui sont devenus en quelque sorte, par la grâce de Renan, thèmes à littérature.

Il a été question précédemment du dîner du samedi 12 mars 1887. D'après nos recherches, il fut le premier, après ceux de Quimper et de Tréguier à attirer l'attention de la presse. Mais cette fois-ci, sans doute pour fêter une sorte de réconciliation — factice — entre les principaux des convives, Quellien avait fait trop bonne mesure.

Pourtant il ne dut pas trop trahir la pensée de Renan. On peut tenir pour exact que celui-ci y ait félicité « l'Association des Bretons de Paris qui poursuit depuis huit ans, sans bruit, mais avec une ténacité bretonne, son œuvre littéraire et confraternelle. »

Ainsi fut jetée dans l'histoire des sociétés bretonnes par le président même du Dîner le nom d'une autre association, ou plutôt n'était-ce pas une périphrase pour désigner le *Dîner Celtique* lui-même ? En tout cas le nom d'Association des Bretons de Paris était lancé. Il sera repris en 1891, par Armand Dayot pour en faire une société nouvelle.

Et Renan avait conclu, faisant sourire les initiés (mais cela pouvait être aussi un encouragement à rétablir la concorde) : « Ayons toujours cette cordialité que je viens chercher au milieu de vous » (3).

Puis Paul Sébillot chanta des chansons bretonnes et Léon Durocher lut quelques-unes des poésies de son livre *Clairons et Binious* (4).

Mais si Quellien avait ajouté au nombre des convives, il semble bien qu'il ait conservé avec beaucoup de fidélité l'allocation improvisée par le président du *Dîner*.

Du moins faut-il en croire Renan lui-même qui y donna son approbation par le court billet suivant :

(1) Ami de Le Goffic, de Barrès et de Jules Teller, Raymond de la Tailhède 1867, Moissac - 1938 Montpellier) donna plusieurs articles aux *Chroniques*.

(2) *La Plume*, loc. cit., p. 92.

(3) *Le Finistère*, 16 mars 1887.

(4) Dédicé à Renan, le livre avait paru en 1886.

Monsieur
Monsieur Quellien,
Attaché au ministère des Affaires étrangères
Cité Talma, 3
Paris.

Paris, 27 mai 1887.

*Cher Monsieur Quellien,
Cette rédaction me paraît fort bien faite. Elle fait tenir raisonnablement sur
ses pieds une conversation improvisée sans nul souci de publicité.*

*Votre très affectueux,
E. RENAN (1).*

Or voici, d'après une découpeure du *Mot d'Ordre* (2), comment Quellien rendait susceptibles d'être publiées, les allocutions de l'illustre Trégorrois.

Allocution de M. Renan

Voici l'allocution pleine de bonhomie et d'esprit que M. Renan a prononcée au cours du Dîner Celtique qu'il a présidé samedi.

A ce dîner, auquel assistaient un grand nombre de celtisants, plusieurs toasts ont été prononcés ; nous signalons, entre autres, celui de M. Quellien : Au Dîner Celtique et à son éminent président, de notre ami Ledrain, qui a rappelé les souvenirs du précédent dîner à Tréguier. Notre collaborateur Edmond Lepetit a associé, dans son remerciement au nom de la presse à M. Renan, sa double qualité de président du Dîner Celtique et d'administrateur du Collège de France. On a bu à la Bretagne et à la France.

Voici le texte de l'allocution de M. Renan.
Je ne fais pas de discours. Je n'aime pas cela, surtout à table. C'est la chose du monde la plus malsaine et la plus indigeste.

Un mot de M. Quellien m'a vivement touché : fidèle. Oh ! oui, toujours fidèle à notre petit Dîner Celtique ; fidèle, je le suis tout à fait. Il en est né beaucoup d'autres, il en naîtra encore des dîners bretons et celtiques ; mais pour moi, je serai toujours pour ce vieux « ann hini goz ». C'est celui que j'aimerai toujours. Pourquoi ? Mais c'est qu'il y a ici vraiment ce qui fait le charme de cette sorte de réunion : beaucoup d'abandon et de cordialité, et pas la moindre pose, ni la moindre prétention. C'est encore là une chose terriblement indigeste dans les dîners que la prétention et j'y suis absolument opposé ; ici, nous n'en avons pas une trace ; nous n'avons qu'un désir, qu'un plaisir, c'est de nous serrer la main et de nous rappeler réciproquement des souvenirs, des souvenirs qui nous sont chers.

Voilà le vrai. Il n'y a rien de meilleur que ces réunions d'un même pays, d'une même province à Paris, pour se retrouver et échanger quelques bonnes pensées, mais à une condition, c'est que, je le répète, il n'y ait derrière tout cela aucune préoccupation ni politique, ni religieuse, ni sociale, ni de place, ni d'emploi, ni de quoi que ce soit ; qu'il n'y ait qu'un plaisir, le plaisir de se trouver ensemble.

Et voilà pourquoi, Messieurs, je suis toujours si heureux, quand je le puis et quand la santé me le permet, de me trouver parmi vous (3). J'y rencontre vérita-

(1) Ce document et le suivant ont été communiqués par M^{me} Rossier-Quellien.
(2) L'allocution de Renan se retrouve aussi dans *Le Lannionnais* du 19 mars 1887, ce qui permet de la dater avec certitude.
(3) Une lettre du 3 mai 1882 montre quel véritable regret il éprouvait dans les premières années surtout, quand il ne pouvait assister au Dîner.

Monsieur,
Monsieur Quellien,
9, rue Guy-de-la-Brosse, Paris.

Paris, 3 mai.

*Quelle malencontreuse fortune. Je me proposais un elf plaisir au dîner breton d'après-demain, et voilà que cette soirée m'est prise de vive force.
Dites à nos amis combien je le regrette. Ce sera pour le mois de juin.
Votre très affectueux
E. RENAN.*

(Communiqué par M^{me} Rossier-Quellien).

blement la cordialité et la sympathie. Gardons cette sympathie : c'est le don de notre race. C'est par là que nous pouvons plaire au monde. Nous ne sommes pas des gens orgueilleux et montés sur leurs prétentions, comme certaines races qui peuplent ce bas-monde. Eh bien ! gardons cette amabilité. C'est ainsi que tout le monde nous aimera tels que nous sommes. Gardons ce don de sympathie qui est nôtre ; gardons notre bonne humeur. Ici, c'est une chose capitale, et ce doit toujours être le fond de ce dîner. Je vous le recommande bien vivement. Quand je ne serai plus de ce monde et que le Dîner Celtique aura lieu, gardez effectivement mon souvenir, et dites-vous bien : il nous le recommandait. Il n'était pas méchant ; il avait l'air assez bon ; il aimait bien. Il ne haïssait peut-être pas assez, par exemple, il avait ce défaut, défaut incontestable. Mais il aimait la bonne humeur (1). C'est la chose la meilleure (Applaudissements). Et j'ajoute autre chose : c'est à être content de la vie, à bénir la vie et les causes de la vie. Aimons le monde comme il est est ; tâchons certainement de l'améliorer, mais aussi d'être contents des situations actuelles, des situations que la Providence nous a données.

Je vous remercie donc bien vivement de cette réunion, qui est vraiment, dans ma vieillesse, une chose excessivement douce, et qui me rajeunit. Je me rappelle souvent, mon cher Quellien, les saints de notre vieille Bretagne, car c'est d'eux que nous tenons tous. Vous connaissez bien ce vieux saint Kirek, à Perros. J'imagine qu'il devait être gai.

M. Quellien. — Vous serez peut-être un saint de la Bretagne.
M. Renan. — Non. Mais ce devait être un homme excellent, saint Kirek, car il a gardé la spécialité de marier les filles pauvres (2). Et saint Ké (3), dont vous finirez par reconstituer la légende... il a dans la main de petits oiseaux. Il s'endort un jour, si bien que les oiseaux viennent faire leur nid dans le creux de sa main, et il a la bonté de continuer son oraison jusqu'à ce qu'enfin le nid soit construit et les petits éclos.

Imitons-le. Et, je le répète, ayons toujours cette cordialité que je viens rechercher au milieu de vous ; et si vous voulez bien, je boirai à la longue et heureuse vie du Dîner Celtique.

— Et au président (Applaudissements répétés).

...Plus intéressant fut le dîner du samedi 10 mars 1888, à l'occasion du neuvième anniversaire de sa fondation (4), bien qu'il n'eût réuni qu'une quarantaine de convives. Mais, parmi eux, il y

(1) L'optimisme voulu de Renan était une chose reconnue de tous ceux qui le connaissaient. En voici une preuve tirée d'une lettre sans date, mais évidemment postérieure à 1884, écrite par Octave-Murcheau à Narcisse Quellien.

Monsieur et cher co-armoricain,
Voilà une tulle qui me tombe sur la tête. Je dois être demain, de toute nécessité, à Menlan. Et je me vois forcé, bien à regret, de renoncer à cette petite excursion en Bretagne dont je m'étais promis bien des joies. Et puis, un contact vénérable et délicieux de M. Renan, je comptais gagner un peu d'optimisme, dire que la fièvre paludéenne est une chose exquise et me réconcilier avec toute la nature et toute l'humanité. Me voilà donc — pour combien de temps ? — condamné au pessimisme. Osez dire, après cela, que la vie est chose normale et bonne ?
Je vous serre bien tristement la main.

Octave MURCHEAU.

(Communiqué par M^{me} Rossier-Quellien).

(2) Cf. Léon DUBREUIL. *Le Culte de saint Gutree au pays de Perros* (pour paraître dans le prochain volume de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord).

(3) Cf. G. H. DOMTE. *Un saint de Cornwall dans les Côtes-du-Nord - Saint-Quay* (Mémoires de l'Association bretonne. — Congrès de Lannion 1929).

(4) À deux reprises (1887 et 1888) il est dit que c'est en mars qu'on célébrait l'anniversaire de la fondation du dîner, qui aurait, dès lors, tenu sa première réunion en mars 1879. Il ne faut pas trop s'attacher à des considérations qui pouvaient être d'opportunité. Quellien n'avait pas tant de rigueur chronologique ! D'ailleurs le *Journal des Débats* du 12 mars 1888 assure que c'est le grand Pardon des Bretons de Paris qui avait été célébré deux jours auparavant.

avait Waldeck-Rousseau, P. Zaccou, P. Sébillot, Jouaust, du Biez (1), Lansyer, Le Roux (2), Le Mouël, Raymond, Durocher et Quellien.

Au champagne « le barde » rochois, inaugura la série des toasts par « quelques mots charmants » à l'adresse de Renan (3), qui répondit avec sa bonhomie et sa malice sans malveillance.

Dussé-je allonger cette étude déjà longue, je ne résiste pas au plaisir de reproduire le compte rendu de ce dîner, donné par le journal *Le Finistère* (4), probablement d'après un de ses grands confrères parisiens.

...Au dessert, M. Quellien a fait une rapide biographie des Bretons illustres : Abeilard, du Guesclin, la duchesse Anne, Le Brigant, un des premiers propagateurs de la langue celtique, La Tour d'Auvergne, qui fut, non seulement un héros, mais un cellisant émérite (il s'était engagé pour exonérer du service le fils aîné de La Brigant (5), son maître et ami), Le Gonidec, l'auteur de la Grammaire Celtique, le poète Brizeux et, parmi les vivants, Waldeck-Rousseau et Renan, la plus éclatante personnification du génie breton à Paris.

Et voici l'allocution que Renan prononça alors.

M. Quellien est vraiment un homme incomparable : si j'étais bon Dieu ou président de la République, je lui donnerais une bonne place. J'en ferais mon publiciste officiel. Ah ! que je le remercie d'avoir fondé le Dîner Celtique... Quels bons moments j'ai passés dans cette excellente réunion ! C'est aujourd'hui l'anniversaire de la fondation de ce dîner qui entre dans sa dixième année. Nous sommes en plein pardon celtique. Je me retrouve au sein de ma chère Bretagne. C'est pour moi une très douce émotion... Au dix-septième siècle, quand on était vieux, on avait l'habitude de faire une retraite... Charmante habitude qui mettait un intervalle entre la vie et la mort. Je voudrais pouvoir faire cette retraite... en Bretagne (6). Mais la Bretagne est trop petite et le monde est trop grand. Le monde vous absorbe, on est obligé de vivre jusqu'au bout. Quel dommage ! Je me serais si bien reposé à Rozmapamon où j'ai une petite maison, non que je sois propriétaire, ah ! mon Dieu, non. C'est égal, je regrette de ne pouvoir me retirer complètement à Rozmapamon. A défaut de cette retraite, j'ai le Dîner Celtique. Les cellisants sont les témoins de mes jours d'apaisement. Ils pourront rédiger avec des documents authentiques ma biographie, ou plutôt mes biographies. Car il y en a beaucoup... qui se ressembleront probablement très peu... Elles seront évidemment très différentes. Quelle sera la vraie ? Il faudra voir. Je suis sûr qu'on dira d'étranges choses. On en dit déjà assez. Oh ! tenez, un comble.

Figurez-vous qu'on m'a fait une visite à Rozmapamon (7) et qu'on a vu dans ma bibliothèque un livre très mal retié. On en a conclu que c'était mon livre

(1) Né à Etrelat en 1852, Jacques du Biez est surtout connu comme critique d'art.

(2) Le sculpteur Etienne Le-Roux.

(3) *Le Temps* du 12 mars 1888.

(4) Numéro du mercredi 14 mars 1888.

(5) Inexact. C'est pour le 22^e enfant de Le Brigant que La Tour-d'Auvergne rengea comme simple grenadier.

(6) Il existe encore une coutume usée analogue dans certaines campagnes bretonnes. Quand ils se sentent fatigués, les vieillards se couchent dans la salle commune de la ferme et attendent placidement la mort.

(7) En août 1886, à la demande de Charles Le Goffic, un petit cousin de Renan, Joseph Morand, qui sera plus tard, maire de Lannion, l'introduisit, avec Maurice Barrés, à Rozmapamon. La visite dura dix minutes.

de prédilection. C'était un Cousin (1) — et alors... voilà comment on écrit l'histoire. On l'écrit drôlement aujourd'hui. On me prête des paroles et des attitudes... Quelle singulière littérature !... Vous direz que je ne suis pas aussi noir qu'on le raconte... ni aussi méchant qu'on le répète... Il paraît que je suis très méchant... Oh ! j'ai reçu des lettres à ce sujet, de ma méchanceté, surtout depuis une conférence que j'ai faite sur la propagation de la langue française (2)... Depuis ce jour, on m'en veut. On me condamne à des peines terribles. Mais, rassurez-vous, cela n'arrivera pas... un peu de purgatoire (3) peut-être. Mais, en somme tout le monde a quelque chose à purger. D'ailleurs, le purgatoire peut être un endroit charmant. J'y rencontrerai sans doute des convives du Dîner Celtique. En tout cas, ceux qui me connaissent diront que j'ai été un brave homme ; pas un homme de lettres — oh ! pour cela non — mais un brave homme... (4). Aussi ceux qui se souviendront de moi amélioreront ma situation dans l'éternité... C'est ainsi que j'aurai obtenu la béatitude éternelle... Et — pour terminer à la façon d'un prédicateur — c'est le bonheur que je vous souhaite à tous.

Les applaudissements crépitaient, puis Waldeck-Rousseau, invité à prendre la parole, a prononcé un petit discours « tout pénétré du plus pur esprit breton. »

« Je suis pris au piège », dit-il. J'étais venu, attiré par l'appât d'une allocution de M. Renan. Il m'est difficile, pour ne pas dire impossible, de lui répondre. Comment le remercier de toutes les choses charmantes qu'il nous a fait entendre, de tous ses livres dans lesquels on apprend l'art si difficile d'écrire ? Ces œuvres sont le plus bel éloge de la littérature française. Simplicité, franchise, droiture, telles sont les qualités de Monsieur Renan. Je voudrais vous parler longuement de la Bretagne ; je l'ai parcourue dans tous les sens, et cependant je n'ai pas la prétention de la connaître, je n'ai jamais pu parvenir à pénétrer son esprit... »

L'orateur engage ensuite M. Renan, qui a si admirablement parlé de la Palestine et du peuple juif, à écrire quelque chose de définitif sur la Bretagne et les Bretons. Le Breton a la religion de ses ancêtres ; ils étaient bons et braves : les petits-fils font comme leurs aïeux. Ce pays n'a pas dit son dernier mot, il appartient à M. Renan de le dire.

« Je bois, a-t-il dit en terminant, au prochain livre de Monsieur Renan sur la Bretagne ; je bois à Brizeux, le poète tendre et fort. »

Il y eut au moins quelqu'un à lire avec attention le compte rendu du *Finistère*. C'était un jeune professeur, venu deux ans plus tôt du collège d'Etampes où il n'avait fait que passer, et qui, nommé au lycée de Quimper, exerçait sa séduction sur ceux qui l'approchaient (5). Chargé du discours d'usage à la distribution des prix, le 31 juillet 1888, Anatole Le Braz adressa, sous une forme différente, la même invitation à Renan.

(1) Il s'agit de la brochure de Barrés, *Huit jours chez M. Renan*, parue au début de 1888, après avoir été publiée dans la *Revue de Paris et de Saint-Petersbourg*, dirigée par Arsène Houssaye. Barrés répondit dans le *Voltaire*. Cf. dans les *Huit Jours...* l'avertissement de la deuxième édition (1890). — Voir aussi Léon Denuau-Rozmapamon, le chapitre *Impertinences barrésiennes*.

(2) Il s'agit de la conférence du 2 février 1888. (V. *Feuilles détachées*, pp. 255-270, surtout les dernières pages).

(3) Cf. Maurice Barrés, *M. Renan au Purgatoire* (dans *Huit Jours...* 3^e édit. 1913, p. 51 et suiv.).

(4) Ces thèmes ont été repris notamment quelques mois après, le 7 août 1888, à la conférence faite par Anatole Le Braz à Lannion sur Brizeux et que Renan présidait.

(5) Né à Saint-Servais, alors village de Duault (Côtes-du-Nord) en 1859, mort à Menton en 1926.

... Qui étaient les Celtes ? d'où venaient-ils ? Ces questions, M. Waldeck-Rousseau les posait hier à M. Renan, dans l'un de ces diners qui réunissent quelquefois à Paris les dispersés de la Bretagne (1) ; espérons que M. Renan se croira tenu de répondre...

... Je crois à des lendemains assurés par une race qui a victorieusement bravé l'effort de vingt siècles, et que Michelet définit la plus sympathique et la plus perfectible des familles humaines (2).

Certes d'écrire une histoire de la Bretagne avait été une des tentations de Renan (3), mais il fallait d'abord achever l'histoire du Peuple d'Israël, complément de sa grande œuvre, les Origines du Christianisme.

...Revenons au Dîner du 10 mars 1888. Après le petit speech très applaudi de Waldeck-Rousseau, le concert commença. Airs chantés par Durand fils accompagné au piano par son père, poème d'Eugène Le Mouël, *Annette et Jan* « empreint d'un grand sentiment de la nature », chansons bretonnes (4). « Jusqu'après minuit, rapporte le rédacteur du Temps, la réunion est restée animée et très gaie ; on a dit des vers, on a fait de la musique, on a chanté, surtout ces exquises chansons populaires où semble s'être concentrée toute la grâce insinuante et naïve des anciennes populations de la Bretagne » (5).

...Maintenant Renan assistera de moins en moins aux diners (6)... Il souffrait du cœur, de rhumatismes, de la goutte. La mort approchait ; il le sentait, mais il espérait pourtant avoir assez d'années pour achever sa grande œuvre, dont la pensée n'avait cessé de l'habiter depuis ses dernières années de séminaire. Mais il fallait qu'il fût très sérieusement fatigué pour manquer le grand pardon ou le dîner des rois mages.

Le samedi 12 janvier 1889, à la fête du commencement de l'année, l'assistance, fut nombreuse et choisie. Des convives, « il en était venu de l'île de France, M. Coppée et M. Lemerre ; de la Lorraine, M. Theuriel ; du Cantal, M. Lintilhac ; de la Corse, M. le prince Roland Bonaparte ; de la Suisse, M. Chénevière (7), il y

(1) Je n'ai relevé le nom d'Anatole Le Braz, parmi les convives du Dîner Celtique, dans aucun des compte rendus qui s'y rapportent et que j'ai eus sous les yeux.

(2) La suite de ce discours a paru dans la N. R. B. de Mai-Juin 1930, pages 181-185.

(3) « Si je vivais longtemps encore, a dit Renan le 14 septembre 1891 au banquet que Dayot avait organisé à Bréhat en son honneur, j'aurais de quoi faire ; j'ai des projets de travail pour trois ou quatre vies. Je voudrais écrire une histoire de la Révolution française d'une manière qui la présenterait comme un accès de fièvre grandiose, étrange, horrible et sublime, un acte fondateur, espérons-le. Je voudrais composer une histoire d'Athènes presque jour par jour, une histoire de la science et de la libre-pensée, en contant la manière dont l'homme est arrivé à savoir un peu comment le monde est fait. Je voudrais écrire une histoire de Bretagne en six volumes. Je voudrais, etc. » Feuilles détachées (Fête de Bréhat), p. 122.

(4) Cf. Finistère, 14 mars 1888.

(5) Cf. René d'Ys, Ernest Renan en Bretagne, p. 134 et suiv.

(6) Au mois de novembre 1888 Quellien lut une poésie : *Minde* (Pierre tombale) « un souvenir de M. Hamouët qui fut un Celtisant de la première heure ». Hamouët était mort peu auparavant. La poésie de Quellien a été imprimée dans le Parnasse breton contemporain.

(7) Adolphe Chénevière, né à Genève en 1855, est mort à Bellèrive en 1917. Il était docteur ès lettres. Littérateur et romancier il a notamment traduit le théâtre

en avait aussi qui venaient de Bretagne, MM. Sébillot, Le Mouël, Léon Durocher, etc... » (1).

C'est à ce Dîner que Renan prononça la savoureuse allocution sur les rois mages, si souvent reproduite, que Durocher avait sténographiée (2). Puis, Quellien ayant dirigé le sort, c'est Renan qui fut le roi de la fête. Il s'en montra ravi.

Auparavant Quellien avait lu en breton, puis traduit en français, un poème de sa composition dont le président à vie avait écouté « avec attendrissement » les « strophes plaintives ».

« La cloche de Ker Is sonne tous les sept ans,
Sur la grève on s'arrête à l'écouter longtemps...
Ce même son voilé, tous les mois je l'entends.

Le corn-bout en Argoat sonnait la fin du jour,
A votre voix, Renan, nous marquons le retour
Des fêtes au pays ; Breiz vous tient en amour... »

Comme Quellien savait donc dire ce qui devait enchanter « l'enchanteur » de Tréguier !

Puis, après les distractions devenues, pour ainsi dire, rituelles, on se sépara en se donnant rendez-vous au grand pardon (3).

Il eut lieu le samedi 9 mars 1889 et réunit un nombre considérable de convives. « Il s'en trouvait hier soir à l'Hôtel de la Martine quatre-vingts. Des Bretons de Paris ? C'est-à-dire des Bretons de toutes les provinces de France, qui n'ont avec les vrais Celtes que des affinités intellectuelles... » (4).

Renan présidait entre Paul Gueysson (5) et Pierre Zaccane. Il avait en face de lui Paul Sébillot, devenu le chef de cabinet du ministre des Travaux Publics, son beau-frère Yves Guyot, Jean Richepin et le prince Roland Bonaparte (6). Au dessert, il disserta encore du Purgatoire (7), célébra en passant saint Yves (8), assura qu'il aurait aimé « prêcher un pardon en Bretagne » et termina sur le thème coutumier de la tolérance entre les hommes (9).

d'Ibsen. Il « n'est pas un Breton, mais il fréquente au Dîner Celtique depuis sa fondation. » (Guy ROBERT, L'Hermine, mai 1890, p. 164). Cependant Durocher, en 1886, ne l'a pas cité parmi ceux qui fréquentaient le Dîner.

(1) Le Temps, n° du 14 janvier 1889.

(2) « Renan parla comme il savait parler, sans apprêt, avec une négligence où se dissimulait la malice. » Adolphe BUISSON, L'Envers de la Gloire, p. 123. — Cf. Le Dîner Celtique (Feuilles détachées, p. 76).

(3) Le Finistère du 16 janvier 1889. Il n'y eut donc pas de réunion en février.

(4) Le Finistère du 11 mars 1889. — E. RENAN, Feuilles détachées, p. 79.

(5) Le Temps du 11 mars 1889. « E. RENAN, Feuilles détachées, p. 79.

(6) Ancien Polytechnicien, ingénieur de la marine, coliste et égyptologue, Paul Gueysson, né à Lorient en 1841, fils du peintre paysagiste Eugène Gueysson, fut député de Lorient en 1890, ministre des colonies en 1895. Il est mort le 20 mai 1914.

— Cf. Jean LORRAIN, Paul Gueysson (La Pensée Bretonne du 15 janvier 1918).

(7) « Attirés par de simples affinités intellectuelles », insiste Le Finistère du 13 mars, qui a visiblement démarqué le compte rendu du Temps.

(8) « ...Le Purgatoire doit être un séjour excessivement agréable ; on doit s'y trouver en excellente compagnie, car ce ne sont pas toujours, n'est-il pas vrai ? les personnes les plus agréables qui sont en Paradis... »

(9) « ...Pour trouver un saint avocat, on a dû le venir chercher en Basse-Bretagne... ». Ailleurs Renan dira qu'il avait aussi désiré écrire une « vie de saint Yves.

(10) Le texte complet de l'allocution se trouve dans Feuilles détachées, pp. 79 à 82.

— Cf. La Pomme, n° du 25 mars 1889.

Mais il ne dut pas assister au Dîner du mois d'avril « où on a particulièrement applaudi le baryton Péloga qui, de sa voix large et puissante, a magnifiquement détaillé les plus belles des mélodies bretonnes et des chansons populaires recueillies par Bourgault-Ducoudray et Ch. de Sivry : *Silbestrik* et la *Chanson des Arzonnais*, la Noël et Jean Renaud (1), ni à celui du mois de mai. On le revit, au Dîner, du mois de juin, le 18. Berthelot y assistait ainsi que Charles Frémine et le félibre Mariéton (2). Dans son improvisation il fut question de bien des choses : de Berthelot, de la « pure race celtique », des limites de la Bretagne « étant aussi larges que le monde », du Purgatoire, dont il ne parlera plus, pour ne contrister personne, des jolies grèves bretonnes (3) et de l'oiseau qui « se scie le cœur » (4).

Une autre fois (René d'Ys n'en indique pas la date) (5), Waldeck-Rousseau étant présent, mais éloigné par le souffrage de la Chambre des Députés, Renan arrangea à la mode bretonne l'apologie des Sept Dormants, critiquant avec finesse la politique de perpétuelle oscillation de notre pays et laissant entendre combien les convives désiraient une revanche électorale du célèbre homme d'Etat.

Serait-ce à ce dîner que, le 8 mai 1890, Berthelot s'excusa de ne pouvoir assister ? « J'aurais été volontiers prendre part à vos agapes amicales, écrivait-il à Quellien, si j'avais eu ma liberté samedi. Témoinnez-en tous mes regrets à nos amis... »

...À la rentrée de cette même année 1890, le samedi 8 novembre, le Dîner réunit quatre-vingts convives. On nota la présence des peintres Félix Régamey et Alex. Tanguy, du poète Maurice Bouchor, du prince Roland Bonaparte, de Léon Durocher, d'Etienne Lettry, d'Eugène Lintilhac, du capitaine Wey, du docteur Topinard, de l'explorateur de la Corée, Charles Varat, du grand musicien Guy Ropartz (6).

Depuis plusieurs années, on voyait Renan décliner. Cette fois, il revenait de Rosmapamon assez fatigué. Comme à l'accoutumée, on lui demanda comment il avait passé les vacances. Et il parla avec un charme particulier de ses « plus vieilles petites connaissances », les fleurs, les oiseaux et les jeunes filles, non pas les mêmes qu'autrefois, mais d'autres qui leur sont semblables. Puis

(1) *La Pomme*, n° du 25 avril 1889.

(2) Au cours de son allocution, Renan appela les Celtisants, « Les Félibres de l'Ouest ». — Le 21 juin 1891, à Sceaux, à la fête des Félibres à laquelle il avait été convié, Renan prononça un discours où se trouve ce passage : « ...Quellien a une ethnographie qui n'appartient qu'à lui. Tout le monde est Celta à ses yeux. J'ai vu à son Dîner des Lithuaniens, des Hongrois, des Polonais, des nègres. Au mois d'avril, il y a un pardon à la mode de Bretagne, où tout le monde peut être Breton une fois dans l'année. Vous aussi vous voulez qu'on puisse être Méridional une fois par an... » *Feuillets détachés*, p. 112.

(3) « Nous irons tous revoir la Bretagne, ou plutôt notre Bretagne, car nous avons chacun une Bretagne spéciale. » *Le Temps* du 29 juin 1889.

(4) *La Pomme* du 25 juin 1889. René d'Ys (op. cit., pp. 238-239) donne le menu de ce Dîner dont tous les mets sont bretons ou presqués tels.

(5) René d'Ys, op. cit. pp. 233-234. René d'Ys a pu bénéficier du secours des notes prises par Quellien.

(6) *Le Journal des Débats* du 9 novembre 1890 et *Le Finistère* du 12 novembre.

il égrena quelques-uns de ses plus doux souvenirs d'enfance, de la petite bonne Manon demeurée légitimiste après 1830, de ses cousines lannionnaises Adèle et Alexandrine (1), et, pour finir, après avoir louangé saint Yves, il évoqua un souvenir plus récent, celui de la petite visiteuse du Collège de France, de qui il avait accepté une image de piété (2). Quelqu'un proposa un ban en l'honneur de Renan et un ban en l'honneur de saint Yves. C'est le premier qui fut le plus nourri.

Le baryton Péloga se fit encore entendre et l'on se sépara après avoir bu « de larges rasades de cidre armoricain » (3).

C'est au Dîner de décembre qu'assista Louis Tiercelin. Il le déclara charmant » (4).

...Ce n'était pas jour de grande chambrée pourtant. M. Renan ne présidait pas. Le Dr Georges Pouchet (5), avec une aménité parfaite, siégeait sur le trône vacant du poète incomparable des « Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse ». On a bu du cidre, vraiment pas mauvais pour du cidre parisien et pour du crû de l'année dernière, où les pommes manquèrent, on le sait. On a beaucoup parlé de la Bretagne. L'aimable Quellien m'a honoré d'un toast infiniment trop flatteur, mais dont je le remercie, au nom de l'Hermine et des jeunes poètes que j'ai l'orgueil d'avoir groupés dans un mouvement auquel nos maîtres parisiens ont bien voulu faire attention, et à la valeur duquel ils rendent hommage (6). Nos jeunes amis seront heureux de savoir qu'ils sont connus à Paris et qu'ils sont aimés déjà... (7).

Léon DUBREUIL.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Léon DUBREUIL. *L'Ascendance maternelle de Renan* (*Annales de Bretagne* 1946, p. 53).

(2) *Feuillets détachés*, pp. 82 à 86.

(3) *Le Finistère* du 12 novembre 1890.

(4) *La Province à Paris* (*L'Hermine* de janvier 1891, p. 226).

(5) *La Province à Paris* (*L'Hermine* de janvier 1891, p. 226). Ce biologiste, qui fut professeur au Muséum, était directeur de la station biologique de Concarneau (voir *Nouvelle Revue de Bretagne*, janvier 1949, p. 70-71).

(6) Surtout Leconte de Lisle et José-María de Herédia, qui n'assistèrent jamais, semble-t-il, au Dîner Celtique.

QUELQUES PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

(7) Entre 1886 et 1890 le journal *Le Lannionnais*, auquel collaborait Quellien, journal très favorable à Renan, publiait des comptes rendus des Diners. Nous y relevons des renseignements sur des Diners dont nous n'avons pas parlé dans cet article et des détails intéressants sur ceux dont il a été question déjà. Le 11 juin 1887 « Cinquante celtisants avaient répondu aux convocations de M. Quellien. M. Renan qui partira pour la Bretagne à la fin du mois, a fait ses adieux aux Bretons de Paris... » ; — le 12 mai 1888 « Le Dîner Celtique de mai a été marqué par une brillante Fête du Cidre... » — Après qu'on eût dégusté des cidres précieux et applaudi la décision du jury qui avait décerné les deux premiers prix à M. Collet, de Pornichet, pour son cidre de Chateaubriant, M. Quellien, secrétaire du dîner, s'est levé et a lu la lettre suivante : Mon cher Quellien, Me voilà toujours rhumatial, mince, incapable de manger seul comme un enfant de deux ans. Excusez-moi auprès de nos amis et croyez à mes sentiments les plus affectueux. — E. RENAN. M. Renan s'est fait représenter par du cidre de Perros-Guirec, qui a mis en belle

humeur les poètes et les chansonniers du cru. Parmi les poètes, MM. Le Mouél et Gabriel Vicaire ont été fort applaudis. M. Quellien a dit « la seule véritable chanson de la ville d'Ys ».

— Réunion du 11 novembre 1888 sous la présidence de Renan. (Ch. Le Goffic y assistait). « Au dessert, après une allocution de M. Renan, enchanté de son pèlerinage au pays de Brizeux, [dont la statue avait été inaugurée le 15 septembre], N. Quellien et Léon Durocher ont redit les poésies qu'ils avaient dites à Lorient sur la tombe et devant la maison natale de Brizeux.

Réunion du 10 mars 1889 : plus de 80 Bretons (?). Discours de Renan : « Vous parlez comme un oracle, mon cher Quellien... ». Il y avait de nombreux poètes : « Tous ont dit des vers, M. Richepin d'abord. Ajoutons que M. Lintilhac a porté un toast au dieu Lug. Ce dieu Lug était en quelque sorte le Jupiter des Celtes, et son culte fut célébré depuis les Alpes jusqu'en Irlande. De récentes découvertes ont permis d'affirmer que le sanctuaire de ce dieu se trouvait dans le Puy-de-Dôme. Voilà qui fortifie admirablement les théories professées au *Dîner Celtique*, théories suivant lesquelles tout le monde est plus ou moins de Bretagne ».

Réunion du 18 mai 1889 : quarante convives ; présidence de M. Berthelot « ancien ministre de l'Instruction publique. — M. Renan souffre depuis quelques jours d'une assez forte goutte rhumatismale, qui pourtant est entrée dans une période décroissante, et lui a permis de reprendre ses travaux tout en restant alité. »

— Réunion du 18 juin 1889, retardée d'une semaine à la demande « de quelques Bretons de Bretagne, devant aller à l'Exposition ». Discours de Renan : « Mes chers amis, je suis excessivement touché des souhaits etc... ».

— Réunion du 8 mars 1890 : onzième « anniversaire » de la fondation. « M. Renan, dans une allocution pleine d'humour, a retracé les événements de l'année. Il a rappelé un certain nombre de vieilles légendes bretonnes, qu'il a sauvées de l'oubli des temps. Il a remercié en terminant les assistants de souhaits de bonne santé qu'ils avaient formulés pour lui. Puis il ajoute : « Aussi, depuis onze ans, de dîner en dîner, je reviens parmi vous. Chaque fois je me dis : ce sera le dernier ! Puis arrive l'anniversaire de notre fondation, je me laisse tenter et me voici parmi vous ! Quelqu'un est venu me voir récemment, qui m'a demandé si je voulais être — comment dit-on ? — *crémé* après ma mort. Cette proposition m'a surpris par sa soudaineté. Après réflexion, j'ai répondu que je voulais attendre. Oui ! c'est cela, il faut attendre. »

Au dîner de novembre 1890. Renan « dans une allocution toute familière, parle de l'emploi de son temps et exprime le regret de n'avoir pu assister à Tréguier aux fêtes organisées en l'honneur de saint Yves. « C'est, dit-il, un saint très curieux, etc... ». On aura à revenir sur cette allocution qui acheva de déchaîner contre Renan la violence de plusieurs journaux catholiques.

Sur deux de ces dîners voici quelques autres détails :

— Le 11 juin 1887, Charles Le Goffic lut une poésie et Hawuzx chanta, en plusieurs dialectes celtiques, des chansons populaires (*Le Finistère* 15 juin 1887).

— Au Dîner du 8 mars 1890, l'astronome Camille Flammarion était aux côtés de Renan. (*Le Finistère* du 19 Mars. — *L'Union Agricole* du 14 Mars). (*Le Temps* avait publié un compte rendu).

— On a vu (pages 353 et 363) qu'il y eut un Dîner en décembre 1890,

L'INDUSTRIE EN BRETAGNE doit, et peut se développer

DANS un récent numéro de la *N. R. B.*, M. Elie Gautier, étudiant l'agriculture en Bretagne, envisageait une transformation des exploitations qui libérerait une importante main-d'œuvre et il concluait qu'« à cette main-d'œuvre excédentaire, il faudra procurer du travail, en Bretagne, dans des industries qui restent à créer... »

Sinon, il sera indispensable de lui trouver un débouché dans d'autres régions. Mais nous savons combien le problème de l'émigration est complexe, et M. Elie Gautier, le grand spécialiste de l'émigration bretonne, dont toute la vie est penchée sur ce problème, envisage certes avec angoisse cette solution qui conduirait à renforcer encore une émigration bretonne déjà si importante.

Qui dit émigration dit misère, car on ne quitte une région que s'il devient difficile d'y vivre.

Tous nos efforts doivent donc tendre à éliminer les causes de cette émigration, à faire en sorte que la main-d'œuvre bretonne trouve sur place les débouchés qu'elle va chercher ailleurs.

Seule l'industrie, grosse consommatrice de main-d'œuvre, est capable d'absorber les excédents actuels. C'est dire que, du seul point de vue humain, le développement de l'industrie en Bretagne est une nécessité.

L'extension de l'industrie dans une région pose de nombreux problèmes et ses conséquences sont multiples. Ses conséquences sont toujours un enrichissement des collectivités, mais pas nécessairement un enrichissement individuel moyen, car des activités agricoles bien conduites peuvent aboutir à un standard de vie moyen très élevé. La misère des régions prolétariennes est bien connue. L'industrialisation intense n'est donc pas nécessairement un bien pour une région.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'il serait intéressant de rechercher l'activité optimum qui permettrait à la main-d'œuvre bretonne excédentaire de s'occuper sur place, sans faire appel à un prolétariat de main-d'œuvre déracinée, cette plaie du machinisme moderne, des grands centres industriels.

Ce qu'il faut éviter c'est de déraciner une main-d'œuvre pour aller vers la matière première et les gros centres de consommation, afin, au contraire, d'amener l'industrie là où est la main-d'œuvre. Il faut décentraliser, le transport facile des matières premières et de l'énergie le permettant maintenant, et sur le plan humain, nous n'aurons plus ces masses dépayées, coupées de toute attache avec la Nature, vouées à la vie artificielle des ruches humaines.

Or la Bretagne est terriblement défavorisée sur le plan industriel, alors que, par ses disponibilités en main-d'œuvre, elle devrait être la première bénéficiaire de la décentralisation, celle-ci étant, enfin, étudiée par nos pouvoirs publics. Car il ne suffit pas de déplacer de la main-d'œuvre : il faut la loger ; problème complexe, car en plus des maisons, il faut des routes, des égouts des transports en commun, de nouveaux employés du service d'eau, de gaz, d'électricité, de nouveaux cantonniers, de nouveaux facteurs, de nouveaux commerçants pour les ravitailler, etc., c'est-à-dire beaucoup d'improductifs. Tout ceci coûte cher, et il est bien plus simple d'amener l'usine là où est la main-d'œuvre.

Nous allons montrer combien nous sommes défavorisés et ensuite nous recherchons les possibilités d'amélioration.

Notre enquête

Les renseignements dont nous disposons sur l'industrie en Bretagne présentent d'importantes lacunes.

D'abord, nous n'avons pas reçu les renseignements sur la Loire-Inférieure.

Cependant, étant donné ce que nous savons de ce département, nous pouvons le considérer comme un département honorablement classé au point de vue industriel.

C'est donc surtout l'étude des autres départements qui offre de l'intérêt afin de voir combien est grande leur déficience.

Les données que nous allons commenter datent de fin 1945 et début 1946, c'est-à-dire d'une époque où nous ne trouvons pas encore réunies toutes les conditions normales d'exploitation pour certaines industries.

De plus, nous ne disposons que de données relatives aux établissements soumis au contrôle de l'inspection du travail ; restent donc en dehors les transports et les mines et carrières, principalement, ainsi que les ateliers d'Etat (arsenaux, manufactures de tabac, poudreries, etc.).

En outre, il nous a manqué les renseignements relatifs au travail des métaux dans le Morbihan, au bâtiment et travaux publics dans le Finistère, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine. Nous ne faisons pas allusion aux commerces dans ce qui suit ; commerces, agences, banques, soins personnels, etc. de plus de cinq personnes n'occupant d'ailleurs qu'un faible effectif, dont à peu près la moitié de main-d'œuvre féminine.

Notre enquête sur les établissements industriels a laissé de côté

la question artisanale qui ne peut être étudiée que séparément, et qui est très importante ; nous avons considéré comme artisanal tout établissement occupant au plus 5 salariés, définition arbitraire, mais qui est utilisée par certaines statistiques.

Ceci montre les limites de notre enquête et l'exploitation de nos chiffres devra en tenir compte ; de plus, par suite d'omissions, quelques établissements n'ont pas été recensés, mais ceci ne change guère les conclusions.

Les restrictions précédentes étant faites, il ne reste, pour les quatre départements, que 645 établissements occupant au moins 6 salariés.

MAIN-D'ŒUVRE FEMININE

Nous avons relevé la main-d'œuvre féminine afin de voir les débouchés qu'offre l'industrie à cette catégorie de salariés.

Ces 645 établissements groupent 28.862 salariés dont 12.531 femmes, soit plus de 40 %, proportion très élevée par rapport au reste de la France. Ceci tient à deux grosses activités où la main-d'œuvre féminine est abondante : la conserve dans le Finistère et le Morbihan, la chaussure en Ille-et-Vilaine ; ces deux activités groupent 50 % de la main-d'œuvre féminine totale.

Remarquons cependant que l'industrie de la conserve est saisonnière mais de plus en plus les périodes de fermeture des usines tendent à diminuer par l'adaptation des installations à des fabrications variées qui s'étalent sur presque toute l'année (poissons et légumes par exemple).

Voici les principales activités qui font appel à la main-d'œuvre féminine :

Industries alimentaires	4.578 femmes
» chimiques	281 »
» du papier-carton	314 »
» du livre (dont 745 à Rennes)	884 »
» du textile	639 »
» du travail des étoffes	1.332 »
» des cuirs et peaux	2.842 »
» du bois	622 »
» des métaux	701 »
» des terres au feu	234 »
	<hr/>
	12.427 »

Ces 13 activités groupent donc à peu près 98 % de la main-d'œuvre féminine.

En gros, on peut la répartir ainsi :

Industries alimentaires	36 %
Chaussures	20 %
Vêtements	10 %

Toutes les autres activités restent au-dessous de 10 %.
Quelles conclusions en tirer ?

Prenons un exemple. On parle de l'intérêt de développer l'industrie du lin. Quelle est l'importance de cette question ? Nos documents nous montrent que seuls six établissements de plus de 5 personnes s'en occupent, tous dans le Trégor (région de Morlaix-Lannion) et groupent 67 salariés dont 23 femmes.

C'est dire l'inexistence d'une activité textile, et la doublerions-nous que ceci ne représenterait qu'un faible appoint comme débouché pour la main-d'œuvre.

FAIBLESSE GENERALE DE L'INDUSTRIE

Ce n'est donc pas la situation de la main-d'œuvre féminine seule qui est à considérer ; au contraire même, pour le moment, sa place relative dans l'industrie est honorable, mais c'est la valeur absolue des effectifs ouvriers qui est anormalement basse, surprenante même.

Songez que toute la masse industrielle du personnel de tous les établissements des quatre départements, y compris les arsenaux, ne dépasse pas l'effectif des deux établissements les plus importants de l'automobile : Renault et Citroën.

Toute l'industrie chimique des quatre départements ne représente que 968 personnes, soit l'effectif d'une seule usine de moyenne importance, et notre industrie de l'ode, signalée par quelques auteurs comme caractéristique de nos côtes, n'est représentée que par un seul établissement de plus de 5 salariés ; quelques établissements d'ailleurs sont saisonniers, ne travaillent qu'à la récolte du goémon, préparent de la soude brute, mais ces usines sont peu nombreuses.

Toute l'industrie du papier-carton groupe 707 salariés, ce qui ne représente encore que l'effectif d'une seule usine moyenne.

Il en est de même pour le textile qui groupe 963 personnes.

L'industrie des pailles, plumes, soies, crins, que l'on dit intéressante pour la Bretagne, parce que c'est une productrice de soies de porc par exemple, n'occupe cependant que 78 personnes, soit l'effectif d'une seule usine de faible importance.

Ce pays qui a de l'argile, du kaolin, n'a pas de grandes tuileries, briqueteries, faïenceries de sanitaires, carreaux de céramique, etc..., pas même de grandes verreries, de grandes poteries, d'argile, de faïence, de porcelaine, de sorte que l'ensemble de ces industries des terres au feu n'atteint que 825 salariés, la valeur d'une seule usine moyenne.

Dans les industries qui totalisent plus de 1.000 ouvriers, il y a le bois qui réunit 2510 personnes, dont la moitié dans les Côtes-du-Nord et le tiers dans l'Ille-et-Vilaine, tandis que le Morbihan n'a pas 400 ouvriers dans des ateliers industriels, et le Finistère, à peu près complètement démuné de forêts, n'arrive qu'à 149.

L'industrie du Livre groupe 1782 personnes, mais grâce à deux établissements d'Ille-et-Vilaine qui réunissent 1524 personnes, tandis

que cette industrie est à peu près inexistante dans les trois autres départements.

Le travail des étoffes totalise 1944 salariés, dont la moitié en Ille-et-Vilaine et un tiers dans le Finistère.

Les cuirs et peaux font figure d'industrie à ranger dans les principales avec 5635 salariés, mais en fait à peu près tout est concentré en Ille-et-Vilaine (Fougères, surtout) qui réunit 5.170 salariés. Le Finistère n'a que 50 ouvriers, les Côtes-du-Nord 52, dans des exploitations industrielles.

Le travail des métaux (Morbihan exclus) n'occupe que 4300 personnes (ateliers de l'Etat non compris) ce qui est l'effectif d'une seule usine des régions industrielles.

Et en tête, nous trouvons les industries de l'alimentation (conserves surtout) avec 8109 salariés, dont les deux tiers dans le Finistère, 1/6 dans le Morbihan tandis, que cette industrie est à peu près inexistante dans les Côtes-du-Nord avec 167 salariés.

Même le bâtiment ne représente pas une grosse activité industrielle, car les chiffres que nous possédons pour les Côtes-du-Nord donnent 13 établissements de plus de 5 salariés, totalisant 781 personnes ; ailleurs, et provisoirement à cause de la Reconstruction, les effectifs sont sensiblement plus élevés.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR ORDRE D'IMPORTANCE
(y compris 150 établissements commerciaux groupant 4034 personnes, dont 1910 femmes) :

EFFECTIFS	6 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 500	de 500 +	TOTAL
Ille-et-Vilaine ..	54	79	75	41	24	3	276
Côtes-du-Nord ..	79	58	62	23	14	1	237
Finistère	25	31	30	47	24		157
Morbihan	48	39	26	9	3		125
	206	207	193	120	65	4	795

En arrondissant, on peut dire que sur 800 établissements de plus de 5 personnes,

200 (1/4) ne dépassent pas 10 ouvriers

200 (1/4) vont de 10 à 20 (ou 50 % ont moins de 20)

200 (1/4) vont de 20 à 50 (ou les 3/4 ont moins de 50).

Le dernier quart se répartit en 2/3 de 50 à 100, 1/3 au-dessus de 100, dont 4 seulement (0,5 %) de plus de 500 et aucun de plus de 1000.

(Rappelons qu'en fait il y a dans ces chiffres 150 établissements non industriels, commerces, agences, banques, réunissant 4.000 personnes environ, ce qui fait, en arrondissant, 30.000 personnes dans l'industrie ici recensée).

Ces salariés se répartissent comme suit :

- Industries alimentaires : 1/4 des salariés.
- Cuir et peaux : 1/6 des salariés.
- Métaux : 1/8 des salariés.
- Bois : 1/6 des salariés.

Avec les arsenaux, le bâtiment, les transports, il y a à peine 50.000 salariés dans l'industrie pour une population voisine de 2 millions et demi d'habitants, soit 2 % seulement, dont près de la moitié de femmes, c'est dire que l'industrie ne fait pas vivre 8 % de la population (ces 2 % n'étant pas exclusivement des chefs de famille).

Ce chiffre montre combien le niveau industriel de la Bretagne est bas et qu'il ne faut pas compter sur l'industrie pour offrir un débouché à la main-d'œuvre, dans son état actuel de développement.

Il serait indispensable de multiplier l'activité industrielle par 4 ou 5 pour que ces quatre départements bretons arrivent à la moyenne générale française. Ceci montre le chemin énorme à parcourir. Si nous serions de plus près la répartition géographique, nous pourrions dire que la Loire-Inférieure a une activité industrielle normale, que celle de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère serait à multiplier par 2,5, celle des Côtes-du-Nord serait à multiplier par 4, et celle du Morbihan par 8.

QUE FAIRE ?

Mais si les données précédentes sont des éléments positifs, vérifiables, par contre les causes de cette déficience ne peuvent que faire l'objet de suppositions, et les moyens de mettre en œuvre pour modifier cet état de choses restent pleins d'incertitude.

Les causes sont nombreuses, complexes, d'ordre géographique, géologique, économique, mais psychiques aussi très probablement ; leur analyse n'est pas facile, peut-être discutée, controversée, mais on peut les ramener à deux : la Nature et les Hommes.

Ces deux responsables interfèrent d'ailleurs l'un sur l'autre, et heureusement, car sinon il n'y aurait qu'à s'incliner avec fatalisme.

C'est pourquoi il convient de rechercher quelles situations peuvent être modifiées, compte tenu des déficiences que nous avons signalées, voir si les causes de ces déficiences sont irrémédiables, rechercher les méthodes pour arriver à un résultat sensible dans les branches d'activité où il apparaît que la Nature n'oppose pas un obstacle insurmontable à l'homme.

Nous ne nous égarons pas ainsi vers des chimères sentimentales, agréables à bercer, mais sans portée pratique, tout en nous fixant comme but : non pas développer une grande industrie qui ferait appel à une main-d'œuvre étrangère à la région, mais instituer en Bretagne une industrie suffisante pour faire vivre ses enfants, pour empêcher l'exode, donc capable d'absorber 200.000 ouvriers dans les quatre départements déficients.

C'est, à notre avis, en ce sens qu'il y a lieu d'analyser la situation pour conduire à une étude des moyens à mettre en œuvre pour aboutir à une industrialisation sur le plan humain.

Les efforts de tous ceux qui s'intéressent au problème social, au niveau de vie de nos compatriotes, sont à conjuguer pour mettre sur pied un travail cohérent orienté vers ce but ; il nous faut voir d'abord s'il peut être atteint, dans quel délai, et quelles sont les étapes que nous pouvons envisager comme accessibles actuellement.

Ce sera l'objet d'une deuxième partie.

◆ ◆ ◆

Mais ne nous dissimulons pas les difficultés énormes qui vont se présenter pour passer à la réalisation.

Il est à se demander si elles ne sont pas surtout d'ordre psychique : le Breton est-il apte à mener une industrialisation ? Si oui, pourquoi ne l'a-t-il pas fait jusqu'à présent ? N'est-il pas trop sentimental, plus tourné vers la méditation que vers l'action ? Que fait-il pour s'aider lui-même ? N'est-il pas orienté plutôt vers la dispersion des efforts que vers leur centralisation, conséquence d'un individualisme excessif ?

Avons-nous pu par exemple mettre sur pied un organisme régional pour l'application du Plan Monnet ? alors qu'un département de l'Est, la Moselle, tout seul, se sentait assez de dynamisme pour en créer un.

Si on parle d'une industrie importante chez nous (initiative due d'ailleurs à des étrangers à la région...) on crie de suite « et le paysage... ? ». Devons-nous vivre dans la contemplation ? Alors, ne nous plaignons pas.

Mais nous sommes certains que pour beaucoup ce temps est révolu, que quelques réalisateurs relèveront le gant, qu'enfin la Bretagne est prête à sortir de son isolement industriel, que plusieurs Bretons s'y consacrent, que des résultats sont imminents, et notre inventaire des buts qui sont à notre portée immédiate ne sera pas inutile.

L. KERVAN.

QUELQUES OBSERVATIONS sur la forme des champs auprès de la pointe du Raz

DANS cette revue, en septembre-octobre 1947, le regretté géographe Elicio Colin avait exposé les travaux de M. André Meynier sur le paysage rural en Bretagne. Il invitait les lecteurs de la N.R.B. à apporter leur contribution aux recherches entreprises sur cette question.

Etudiant la situation de la propriété rurale au XVII^e siècle dans notre commune natale (Cléden-Cap-Sizun) nous venons de dépouiller les 70 gros registres provenant du greffe des insinuations du présidial de Quimper de 1624 à 1706. Nous avons examiné particulièrement pour cette commune les actes de vente, d'échange, le fêage noble ou roturier et de baillée des domaines congéables concernant les terres de notre village d'origine, que nous connaissons parfaitement.

Dans ces actes, les divers genres de propriétés sont minutieusement décrits avec leurs contenance, leurs « cernes et aboutissans ». Les champs clos sont invariablement dénommés « parcs, cernés de leurs murailles et fossés ». Dans les *parou* ou *mezon* (autrement dit les terrains décelos), la contenance des parcelles est déterminée par le nombre de sillons, ou encore par tant de journées de labour à un homme avec sa pelle.

Comme la plupart des champs ou des *parou* ont conservé les mêmes noms depuis le XVII^e siècle, il nous a été bien facile d'identifier les portions de terres citées dans les actes de cette époque. Et nous avons fait cette constatation : la surface occupée par les espaces non cernés était deux fois environ plus grande que celle recouverte par les champs clos. De nos jours, la superficie des trois *mezon* qui subsistent représente à peine le quart du territoire dépendant du village en question. Depuis le dix-septième siècle, bien des clôtures ont donc été édifiées.

Voici encore quelques remarques faites en examinant la campagne à l'époque actuelle. La plupart des champs de notre village natal sont orientés du Nord au Sud, c'est-à-dire qu'étant plus longs que larges, l'une des extrémités est au Nord et l'autre au Sud. Si, parmi l'ensemble, on trouve des pièces de terre qui n'ont pas la même disposition, ces dernières portent généralement un nom caractéristique : *parc treuz* (champ de travers), ou *parc Korn* (champ en coin).

Dans les espaces décelos portant les noms de *parou* et *mezon* (*mechou*), les parcelles suivent presque toujours l'orientation des champs qui les entourent.

Lorsque vous apercevrez un champ possédant ses talus de tous côtés, entourés extérieurement de fossés, vous pouvez assurer que ce champ est enclos depuis fort longtemps. C'est l'opinion des campagnards que nous avons interrogés; d'ailleurs un grand nombre de ces terrains closurés portent le nom de *parc Koz* (vieux champ).

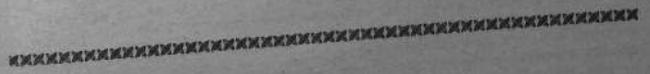
Le propriétaire du terrain voisin, s'il désire l'enclaver à son tour, n'aura à élever des talus que de trois côtés. Le suivant procédera de même, de sorte que, dans les champs ayant la même orientation, les fossés extérieurs se suivront dans la même direction.

Les parcelles bordant les *mene*, ou terres incultes, sont généralement orientés d'Est en Ouest, pour la simple raison que ces *mene* sont situés au midi du village, et que les terrains nouvellement défrichés ont été accolés aux flancs des anciennes cultures, en longues bandes longitudinales.

Nous avons encore remarqué que les chemins de terre desservant des champs rectangulaires et orientés du Nord au Sud, avaient une direction Est-Ouest, tandis que ceux qui assurent la fréquentation des champs orientés en sens contraire, se dirigeaient également du côté inverse. Y a-t-il une corrélation entre ces deux faits ? Nous posons la question sans hasarder une explication.

Il nous paraît utile, pour éclaircir les questions dont nous venons de parler, d'étudier les vieux textes. Les observations que l'on peut faire actuellement sur le terrain même ne seront toujours que des constatations qui n'amèneront jamais des conclusions sûres.

Daniel BERNARD.



PSEUDONYMES D'AUTEURS BRETONS

Dans le but de réaliser un Répertoire des Pseudonymes utilisés par des Auteurs bretons, je demande aux lecteurs de la N. R. B. s'ils ne savent pas à quelles personnalités doivent être attribués les Pseudonymes suivants :

- Ar mevel bihan — Barz Sant Gweltas — Barzik Kerglaz — Bodéane — Dirider Breiz — Er bugul noz — Erwoan a Gerarvor — Erwoan Breiz — Erwoanig Sant Tudor — Eur Gourinad — Fanch fall — Gwennel — Gweltas ar Barz — Herminik — Hervé de Kerbrée — Huelvar — Iann — Ab-Iann — Iann Sioul — Job an Avantur — Kenec'hdu — Kleodir — Laouenan Koad Ermit — Léon ar Gourenner — Merc'h Arvor — Munnidik — Paotr Ploubinec — Skrilh Mene-Bre — Vlan ! — Yan Jelvest.

D. B.

Et puis encore, voici que nous trouvons sur notre route deux autres Le Bras, qui sont même deux Charles Le Bras : le premier, un Morlaisien, né en 1811 (comme son homonyme lorientais cité plus haut), justifie l'étude dont il va tout-à-l'heure être l'objet et les recherches que j'ai pris la peine de lui consacrer; et, quand au second, j'en dirai seulement et sans plus tarder quelques mots qui suffiront à le situer à la place, d'ailleurs modeste, qu'ont pu lui mériter ses honnêtes productions, tant en breton qu'en français.

Deuxième du nom (et du prénom), ce Charles II Le Bras (1860-1936) ne se connaissait aucun lien de parenté avec son devancier morlaisien, mais il revendiquait, par contre, un cousinage « à la mode de Bretagne » avec Anatole Le Braz. Né en 1860, à Châteauneuf-du-Faou, où son père, originaire de Plestin-les-Grèves, était maître d'école comme celui d'Anatole, il fut boursier au Collège de Morlaix et reçut bacheliers-Sciences en 1877. Il aurait pu entrer dans l'enseignement secondaire, mais il préféra opter pour le primaire, voulant ainsi demeurer plus près du peuple breton. Après divers postes d'instituteur en de modestes bourgades cornouaillaises (notamment à Cléder, où il fut nommé en 1883), il devait achever sa carrière comme directeur de l'École Publique de Carhaix, fonction qu'il exerça de 1901 jusqu'à 1918. Il termina ses jours paisibles dans cette petite ville, le 13 mars 1936. Il avait débuté dans la littérature régionale, comme son cousin Le Braz, sous la bannière de *L'Hermine*, aux beaux jours de la « Renaissance Bretonne » de 1889. Cette même année, une de ses poésies paraissait dans le *Parnasse Breton Contemporain*, l'anthologie de la nouvelle génération lyrique publiée par Louis Tiercelin et J. Guy Ropartz. L'an d'après, un autre de ses poèmes était couronné par le groupement régionaliste *La Pomme*. Dès lors, il collabore, par intermittence, à *L'Hermine* et à divers journaux bretons. Ce n'est que sur le tard que Charles Le Bras réunira ses poésies de langue française en deux recueils successifs : *Ballades et Berceuses* (in-8°, Carhaix, 1924) et *An long des jours* (in-16, Morlaix, 1929). Entre temps, le poète-instituteur est revenu au breton, sa langue maternelle; ses premières « sônes » ont vu le jour dans *Ar Vra*, et d'autres suivront dans *An Oaled*. En 1927, le *Gorsedd* l'accueille et lui confère le rang de Druide. En 1930, les Editions *Armorica* publient, sous le titre *Var an Delen an Abardaez* (« Sur la Harpe du Soir »), l'unique recueil des poésies bretonnes qu'il a laissées, avec leur traduction française. Et l'on pourra, pour plus amples détails, se reporter à l'article biographique, avec portrait, que lui a consacré *An Oaled* en 1930 (1).

Pour mémoire, je crois devoir mentionner ici, en terminant, un autre Le Bras du siècle dernier, aujourd'hui fort oublié et dont la notoriété n'a d'ailleurs jamais dépassé le cercle restreint du clergé bretonnant du Léon. Il s'agit de l'abbé François Le Bras, né à Saint-Derrien, le 15 janvier 1838, successivement vicaire de Ploubour-Ménez et recteur de Guilers-Plogastel, où il fit construire une église nouvelle. Bénédictin à Saint-Pol-de-Leon à partir de 1883, il y fut aumônier de « La Providence » et y mourut le 17 mai 1901. « Poète infatigable et prosateur », a pu dire de lui son panégyriste l'abbé Kerné (2), il semble n'avoir publié,

(1) *Une Strophe bretonne* (Un maître d'école breton), avec une photo de Charles Le Bras in *An Oaled*, Carhaix, 1930, n° 32, p. 186-188.
(2) Abbé Kerné, *Saint-Joseph ou Bel-Air*, p. 256-7-8-9, 288, 258-9 (Morlaix, 1901).

en tout et pour tout, qu'un ouvrage de piété, *Miz an Anaon* (« Le Mois des Trépassés »), imprimé à Landerneau en 1891 (1).

Un « Chef d'œuvre » oublié

J'ai maintenant à présenter, autant qu'il m'est permis de le faire en l'état actuel, l'énigmatique figure, demeurée à peu près inconnue jusqu'à ce jour, de celui qui restera surtout — et presque uniquement et exclusivement — l'auteur de *Morgân*, au même titre que son compatriote Olivier Souëtre demeure, dans nos annales littéraires, l'auteur de *Kear-Is*.

Ce poème, *Morgân*, magique incantation d'un barde-ouvrier, éclair unique dans la pénombre d'une destinée sans histoire, nous apparaît avec un certain recul, comme l'une des plus étonnantes projections lyriques qui aient jailli des profondeurs de l'âme et de la langue des Celtes, au cours du siècle passé.

Ce « chef-d'œuvre » ignoré d'un demi-lettre, enseveli dans un injuste oubli, n'est cependant pas demeuré totalement inédit, puisqu'il a été imprimé au moins quatre fois en cent ans. Il vit le jour en 1850, dans une gazette locale, *L'Echo de Morlaix*, qui, depuis 1843, publiait assez régulièrement les poésies de Charles Le Bras. C'est donc le centenaire de *Morgân* que nous pouvons aujourd'hui célébrer et que marquera la publication de cet article. Un an plus tard, en 1851, la gwerz de Le Bras reparait dans un florilège édité à Saint-Brieuc pour un public plus cultivé, la *Bibliothèque Bretonne*. Des années passèrent, l'auteur mourut, un siècle s'acheva, puis, après un long silence, *Morgân*, la Sirène celtique, émergea de nouveau dans *Le Fureteur Breton*, en 1907, où je l'entrevis pour la première fois. Et enfin, dernière apparition, elle se manifesta, en 1941, dans la revue *Sav*, où resplendit soudain, dans la lourde angoisse des jours de colère, l'éclat de son immortelle jeunesse. Car *Morgân* la fée, Morgane la sirène, « née de la mer » et de l'extatique vision d'un humble barde, c'est, pour les Celtes mystiques, une surnaturelle émanation, un être de lumière et une « chose de beauté », mais, pour nous Bretons, c'est aussi un symbole.

◇ ◇ ◇

S'il n'eut point strictement la primeur de cette découverte, il faut du moins laisser à Charles Le Maout, imprimeur-éditeur à Saint-Brieuc, le mérite d'avoir révélé *Morgân* (texte et traduction) aux celtisants de son temps, en lui faisant place, en 1851, dans la *Bibliothèque Bretonne*, « collection de pièces inédites ou peu connues, concernant l'histoire, l'archéologie et la littérature de l'ancienne province de Bretagne » (2). C'est là qu'au siècle suivant, l'érudite celtologue Emile Ernault — auteur lui-même de poésies bretonnes sous le pseudonyme de « Barz ar Gouët » et qui termina sa longue carrière universitaire comme professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers — devait redécouvrir *Morgân*. Cette découverte, Emile Ernault voulut, en 1907, en faire bénéficier une nouvelle génération de celtisants en reproduisant la gwerz de Le

(1) In-18 de 172 p., Desmarlais, bnd., Landerneau, 1891.
(2) Sur ce périodique éphémère, créé et édité à Saint-Brieuc par l'imprimeur celtisant Charles Le Maout, on trouve dans la précieuse *Bibliographie de Sarber* les indications suivantes : « Publication mensuelle. Deux années seulement ont paru : de 1850 à 1852 », cf. *Sarber*, *Bibliographie de la Bretagne*, J. Pihou, éd., Rennes, 1901.

œuvre
Miz an Anaon
et de Kerné

mention : « La suite au prochain numéro », laissait prévoir qu'elle en publierait d'autres. Mais le numéro suivant, premier d'une nouvelle série de la revue transformée, et ceux qui vinrent après, ne parlent plus de l'ouvrier-poète.

Au surplus, ce poète-corroyeur était-il bien le même homme que le barde-sacristain ou sonneur de cloches dont m'avait entretenu Emile Ernault ? J'ai tenu à fixer ce point douteux et j'ai prié naguère Fanch Gourvil, l'érudit celtisant morlaisien, de faire quelques recherches à l'état civil de sa cité natale. Nous avons appris ainsi que Charles-Marie Le Bras est né à Morlaix, le 28 janvier 1811, de Jean-Louis Le Bras, sacristain, et de Marie-Julienne Gros, son épouse; qu'il a contracté mariage à Morlaix, le 27 avril 1842, avec Jeanne-Marie Gigant, domestique, née à Morlaix, le 14 mai 1816; que son père, Jean-Louis, est, en 1842, qualifié « ancien sacristain » sur l'acte de mariage, cependant qu'un frère cadet, témoin du contractant, Jean-François, « âgé de 28 ans », est, à son tour, désigné comme sacristain. Plus tard, en 1853, dans l'acte de décès d'une de ses nièces, où il intervient et signe en qualité de témoin déclarant, c'est Charles-Marie lui-même que nous trouvons investi de la même charge. En fait, une note manuscrite, apposée sur le numéro du 14 juillet 1855 du *Journal de Morlaix*, conservé à la Bibliothèque Municipale de cette ville, nous précise que Charles Le Bras est sacristain de Saint-Mathieu de Morlaix, paroisse dont le curé est alors M. Kermanac'h à qui furent dédiées au moins deux poésies de notre « sonneur de cloches ». Ainsi s'établit l'identité de ce personnage qui, d'abord ouvrier-corroyeur et poète autodidacte, devint par la suite, sous l'impulsion de La Villemarqué et de son école, le barde inspiré de *Morgân*, après avoir, entre temps, succédé, dans les fonctions de sacristain, à son frère Jean-François, qui lui-même avait dû succéder à leur père Jean-Louis.

Vestiges et « Reliques »

Publiée d'abord dans *L'Echo de Morlaix* en 1850, — voici tout juste un siècle, — *Morgân* avait, l'année suivante, connu, comme nous l'avons vu, les honneurs de la *Bibliothèque Bretonne*, éditée à Saint-Brieuc. Elle y avait trouvé une plus large audience, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée, le 13 décembre de la même année 1851, par le célèbre auteur du *Barzaz-Breiz*, Hersart de La Villemarqué, au barde morlaisien Jean-Pierre Le Scour :

« ... L'estime des hommes de cour, comme vous — écrit La Villemarqué — est une récompense bien au-dessus de ce que j'ai pu faire dans l'intérêt de la nationalité bretonne... Je suis heureux que Le Bras (sic) m'ait mis en rapport avec vous.

« Puisque vous êtes assez bon de vous intéresser à Le Bras, veuillez lui dire qu'il est indispensable de suivre une orthographe régulière pour le recueil qu'il doit publier. Il faut que ses poésies soient achetées par tous les amis de l'école celtique dont La Gonidek (sic) était l'illustre chef. S'il ne suit pas la méthode de ce dernier, il perdra beaucoup dans l'estime de ses meilleurs juges. Du reste, je crois prêcher à un converti car son Morgân ne laisse guère à désirer (1). »

Il n'apparaît pas que Charles Le Bras ait jamais réalisé le vœu de son chef de file en publiant un recueil de ses poésies bretonnes. L'œuvre imprimée, d'ailleurs fort modeste, qu'il a pu laisser semble se réduire,

(1) Lettre publiée dans *An Oaled*, N° 30, 1932, p. 158-159.

en définitive, à un petit nombre de productions lyriques, la plupart en français, quelques autres en breton, — dont *Morgân*, — qu'on trouve disséminées dans les journaux locaux, principalement *L'Echo de Morlaix* et *Le Journal de Morlaix*, auxquels, dès 1843 et jusqu'en 1867, le barde-sacristain assura une collaboration poétique assez fréquente. Outre *Morgân*, la gwerz exceptionnelle qui, comme on vient de le voir, avait valu à son auteur l'estime du « Penn-Sturier » (chef-pilote) de la Renaissance bardique, nous trouvons, sous la signature de Charles Le Bras, une quarantaine d'autres pièces, dont voici, dans leur ordre chronologique, la liste sommaire, obligeamment relevée par Fanch Gourvil dans les feuilles morlaisiennes de l'époque :

1843

1. *Notre-Dame du Mur* (« Echo de Morlaix », 2-XII-43).
2. *Le Génie de l'Armorique* (E. de M., 16-XII-43).

1844

3. *Au Riche* (E. de M., 20-I-44).
4. *Prière du Soir* (E. de M., 10-II-44).
5. *Le retour du Breton* (E. de M., 16-III-44).
6. *A M. L...* (E. de M., 27-IV-44).
7. *Le Père et l'Enfant* (E. de M., 11-V-44).
8. *Départ du jeune Missionnaire* (E. de M., 20-VI-44).
9. *La Recluse* (E. de M., 13-VII-44).
10. *Sainte Philomène* (E. de M., 3-VIII-44).
11. *Le Fils et la Mère* (E. de M., 24-VIII-44).
12. *Vierge de l'Isle* (E. de M., 19-X-44).
13. *Noël* (E. de M., 21-XII-44).

1845

14. *L'Ombre de Velléda* (E. de M., 8-II-45).
15. *Il est minuit* (E. de M., 26-VII-45).
16. *La Déception* (E. de M., 1-XI-45).

1846

17. *Notre-Dame de Mai* (E. de M., 9-V-46).

1847

18. *La Pauvre Mère* (E. de M., 23-I-47).
19. *A la Reine des Anges* (E. de M., 31-VII-47).

1849

20. *A la Vierge* (E. de M., 11-VII-49).

1850

21. *Morgân*, dédié « à M. Le Scour », texte breton et traduction française (E. de M., 4-V-50).
22. *Le Déménagement* (E. de M., même n°).

1852

23. *A ma fille Marie* (E. de M., 24-I-52).

1854

24. *Ar Gwennili ha Martolod Breiz-Izel* (« L'Océan », Brest, I-IX-54).
Reproduit ultérieurement sous le titre *Gwennili Breiz-Izel*, dans l'« E. de M. » du 16-II-56.
25. *Larmes silencieuses* (E. de M., 16-XII-54).
26. *Le vieux mendiant* (E. de M., 30-XII-54).

1855

27. *Le Souvenir* (E. de M., 27-I-55).
28. *Le Père et l'Enfant* (« Journal de Morlaix », 14-VII-55. Déjà publié dans « L'Echo » du 11-V-44).

1856

29. *Gwennili Breiz-Izel* (E. de M., 16-II-56).
30. *Les deux Inséparables* (E. de M., 23-II-56).
31. *Les deux Inséparables* (Journal de M., 23-II-56).
32. *A M. K...* (J. de M., même n°).
33. *A Madame K...* (J. de M., 27-XII-56).

1857

34. *A la mémoire de M. L... C...* (J. de M., 20-VI-57).

1858

35. *A. M. Keramanac'h* (J. de M., 16-X-58).
36. *La Rose Mousseuse* (J. de M., même n°).

1860

37. *L'Ange de la Famille* (E. de M., 30-VI-60).
38. *Jolie Intérieure* (E. de M., 14-VII-60).
39. *Départ du Missionnaire* (E. de M., 28-VII-60). Cette pièce est probablement la même que le n° 8 ci-dessus.

1861

40. *A Fr. Garnisson, ouvrier à la Manufacture* (J. de M., 9-III-61).

1867

41. *Adieu à l'Inflexible* (E. de M., 13-VII-67).

A ces 38 ou 39 pièces, — puisque deux ou trois d'entre elles figurent en double dans la liste qui précède, — il convient d'ajouter, pour être complet, celles mentionnées, en 1844, par *La Revue de l'Armorique* et que nous n'avons pas retrouvées dans les journaux de Morlaix. Savoir :

Jean Gobe-la-Lune.
C'est fête à Plourin.
A Monseigneur l'Evêque de Quimper.

Et aussi, en breton, une autre gwerz, *Clourec Rumengol* (« Le Clerc de Rumengol »), sensiblement de la même époque que *Margân*. Cette pièce, qui ne paraît pas avoir été publiée dans les journaux du temps, devait connaître, sinon la même faveur que sa devancière auprès des celtisants, du moins une plus large diffusion dans les milieux populaires du Léon ou du Trégor. Elle a effectivement fait l'objet de plusieurs tirages successifs sur feuilles volantes, mentionnés par le

regretté Joseph Ollivier dans le précieux catalogue bibliographique qu'il a consacré à la *Chanson populaire bretonne sur feuilles volantes* (1). Une première édition de *Clourec Rumengol*, qui ne comprenait pas moins de 54 couplets de 4 vers de 13 pieds, sorti, au printemps de 1851, des presses de l'imprimeur morlaisien Victor Guilmer. Sur la même feuille, destinée à la diffusion populaire, qu'assuraient alors, dans les pardons et les foires, les Iann ar Gwenn et autres chanteurs nomades, le texte de *Le Eras*, d'ailleurs publié sans nom d'auteur, se trouvait accolé à une autre chanson, *Pélerinés Rumengol* (« La Pélerine de Rumengol »), due à un prêtre celtisant, l'abbé Clec'h, vicaire à Lanmeur, qui l'avait adaptée d'une poésie française d'Hippolyte Violleau. *Clourec Rumengol* fut, peu après, réimprimé seul, à 2.000 exemplaires, par l'imprimeur barde Alexandre Lédan, lequel, dans sa déclaration légale à la préfecture, en date du 2 mai 1851, prenait soin de s'affirmer « seul propriétaire » de cette chanson, que nous retrouvons d'ailleurs transcrite de sa main, avec beaucoup d'autres, sur un des cahiers manuscrits qu'il a laissés (cahier VIII, p. 261-272).

La prétention abusive de Lédan alarma sans doute l'amour-propre de l'auteur. Toujours est-il que, sans tarder, Le Bras reportait sa chanson à Guilmer, qui, de juin à août 1851, en « sortait » successivement deux nouvelles éditions de 2.000 exemplaires, déclarées, cette fois, à la Préfecture comme étant effectuées « pour le compte de l'auteur, M. Charles Le Bras ». Ce qui, d'après Joseph Ollivier, n'aurait pas empêché le dévotieux « Barde de Notre-Dame de Rumengol », Jean-Pierre Le Scour, de laisser entendre à son entourage — et à Lédan lui-même — qu'on pouvait sans indiscretion lui attribuer la chanson du « Clerc de Rumengol ». Riche négociant en vins, Le Scour traînait dans son sillage une petite cour de bardes soiffeurs, dont Le Bras, qu'il régalaît généreusement et dont il aurait ainsi payé les complaisances. Quoi qu'il en soit, une cinquième et, semble-t-il, dernière édition, tirée à 1.500 et toujours non signée, vit le jour à Lannion, deux ans plus tard, en 1853, chez l'imprimeur J.-F. Le Goffic, père du futur académicien.

Un succès plus large encore et plus soutenu devait, pendant un demi-siècle, de 1853 jusque vers 1900, sinon au-delà, assurer à une autre chanson bretonne de Le Bras, celle des « Hirondelles » (n° 24 et 28 de la liste ci-dessus). L'enviable record d'au moins 7 éditions successives, issues respectivement des presses de divers imprimeurs leonnais et trégorrois (dont deux chez Guilmer à Morlaix, une chez Desleonnais et Trégoire, deux chez Le Goffic à Lannion, et la dernière moulins à Landerneau, deux chez Le Goffic à Lannion, et la dernière connue chez M^{me} Duchemin, nièce et successeur, depuis 1889, de M^{me} veuve Le Goffic). Publiée alors sous forme anonyme, — comme la plupart des productions à chanter de notre muse populaire, qu'on imprimait en « têtes de clous » sur « papier à chandelle », — et présentée soit seule, soit accompagnée d'une autre chanson ou d'un « cantique spirituel » à Notre-Dame de Rumengol, vraisemblablement à Le Scour ou à quelque autre barde du crû, la gwerz des « Hirondelles », qui comprend 16 couplets de 6 vers, porte, sur ces feuilles éphémères dont il ne subsiste aujourd'hui que de rares spécimens, le titre plus développé de : *Ar Gwennili a Martolod Breiz-Izel, Prizantier en Afriq. e toner ar Morianed* (« Les Hirondelles et le Marin de Bassa-

(1) A. LE GAZDAR, éd., Quimper, 1942 (p. 139).

Bretagne, prisonnier en Afrique, parmi les Maures»). La pièce se trouve mentionnée sous les n^{os} 63 A, 63 B, 117 A et 253 B, dans le *Catologue* de Joseph Ollivier, lequel semble d'ailleurs en avoir ignoré l'auteur, — et pour cause, puisque le nom de Charles Le Bras ne figure pas sur les feuilles volantes et que sa paternité ne nous est révélée que par la publication de son texte dans *L'Océan*, de Brest, dès 1854, et dans *L'Écho de Morlaix*, en 1856.

Le sillage qui s'efface

Pour en terminer, je crois devoir présenter ici la liste sommaire des articles consacrés à l'auteur de *Morgân* qu'il m'a été donné de relever au cours de mes investigations. Elle n'est d'ailleurs pas longue et s'établit comme suit :

- D). 1844. — *La Revue de l'Armorique*, t. IV., p. 396 : Article biographique non signé, reproduit ci-dessus.
- II). 1848. — *La Feuille d'Annonces*, 25-XI-48 : Article signé Hippolyte Violeau.
- III). 1857. — *Le Journal de Morlaix*, 10-I-57 : Article laudatif, signé P...
- IV). 1865. — *Le Journal de Morlaix*, 20-V-65 : Article biographique, signé E. T.
- V). 1907. — *Le Fureteur Breton*, Paris, N^o 13, oct.-nov. 1907 : Article de présentation et commentaire grammatical de *Morgân* par Emile Ernault.
- VI). 1924. — *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, Paris, 10-30 août 1924 : Note signée « Lohennec » (pseudonyme de Louis Le Guennec), en réponse à une enquête sur les ouvriers poètes.
- VII). 1932. — *An Galed* (« Le Foyer Breton »), Carhaix, N^o 40, 1932 : Note non signée et lettre de La Villemarqué à J. P. Le Scour, concernant Charles Le Bras.
- VIII). 1941. — *Sav*, Paris, N^o 21, Diskar-Amzer, 1941 : Note non signée de présentation, en tête d'une réimpression de *Morgân*.
- IX). 1942. — *Armor*, Rennes, 18-I-42 : Bref commentaire signé L. Lok (D^r Louis Dujardin), à l'occasion de la publication de *Morgân* par « Sav ».



Jusqu'à ces derniers jours, une énigme planait encore sur la fin de l'auteur de *Morgân*. D'après des souvenirs inédits laissés par son contemporain, le poète breton Hippolyte Violeau, et dont M. Adolphe Le Gozou a eu connaissance, Charles Le Bras, vers la fin de sa vie, aurait sombré dans l'alcoolisme et serait mort misérablement — sinon tragiquement — « dans la rue ». Bestait à savoir où, quand et comment. A l'époque de mes premières recherches, antérieures à 1914, Fanch Gourvil avait compulsé les listes d'état civil publiées par les journaux locaux de l'époque sans y trouver la moindre trace de son décès ni de celui de sa femme. J'en avais conclu que tous deux avaient dû, sur le tard, quitter Morlaix pour s'établir ailleurs. Depuis lors, une note, d'ailleurs sans référence, de la revue *An Galed* (1), nous avait péremptoirement affirmé que le poète morlaisien se serait éteint à Pont-Croix, vers les premières années de notre xx^e siècle, à un âge fort avancé et dans les fonctions imprévues de... Juge de Paix. Vérification faite, le Juge effectivement décédé à Pont-Croix, en 1908, n'avait de commun que le nom — et même pas le prénom — avec notre Le Bras. Comment, d'ailleurs, cet ancien ouvrier-corroyeur, tout sacristain et sonneur de cloches qu'il fut devenu par la suite, eût-il pu, sans études juridiques

(1) *An Galed*, n^o 40, 1932, p. 458.

préalables et tout au moins aux approches de la cinquantaine, pour mettre les choses au mieux, accéder *ex-abrupto* à cette magistrature cantonale ?

En dernière heure, — au moment où je termine la mise au point de cet article, — j'apprends que Fanch Gourvil, remontant à la source même, c'est-à-dire aux authentiques registres de l'état civil de Morlaix, y a enfin découvert l'acte de décès de Charles Le Bras. Voici, au surplus, cet acte *in-extenso* :

« L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le onze du mois de novembre, à 10 heures du matin, devant nous, Gabriel-Edmond Puyo, négociant, maire de Morlaix, sont comparus Messieurs Charles Le Bras, peintre en bâtiments, âgé de 33 ans, fils du défunt, et Libert Névo, forgeron, âgé de 65 ans, les deux domiciliés en cette ville, lesquels nous ont déclaré qu'hier, à 7 heures du soir, Morlaix, le vingt-huit janvier mil huit cent onze, y domicilié, rue du Mur, veuf en premières noces de Marie-Jeanne Gigant et en deuxième noces de Adèle Prigent, fils de feu Jean-Louis Le Bras, sacristain, et de Marie-Julienne Gros.

« Et ont les comparants signé avec nous le présent acte.
« Signé : Ch. LE BRAS, NÉVO, E. PUYO. »

De cet acte, il appert que c'est bien à Morlaix, au soir du 10 novembre 1877, qu'est décédé Charles-Marie Le Bras, corroyeur. Il n'est plus alors question du sacristain et « sonneur de cloches » qu'il avait été, après son père et son frère. Il était redevenu le simple corroyeur de ses débuts. Deux fois veuf, il laissait, de son premier mariage, un fils de 33 ans, Charles lui aussi, comme le père et l'aïeul. Et voici que ce barde-ouvrier qui, dans les annales locales, avait eu son heure de célébrité, et dont, bien au-delà de son clocher natal, les celtisants avaient fait cas, expirait obscurément « dans la rue » : exactement dans la rue de Paris, alors qu'il habitait rue du Mur, deux rues assez éloignées l'une de l'autre pour ne présenter, sur aucun point de leur parcours, aucun rapport de contiguïté. Cependant, les journaux morlaisiens de l'époque, revus de nouveau et sans plus de résultat par F. Gourvil, ont fait, semble-t-il, un complet silence sur cette mort étrange de leur ancien collaborateur. L'énigme finale n'est donc pas tout à fait dissipée. Est-il au surplus, souhaitable de déchirer ce dernier voile ? Peut-être vaut-il mieux ne pas pousser plus avant et ne point tenter d'émeûder davantage l'apparent mystère où s'enclôt encore l'humble et discret destin de l'auteur de *Morgân*. Qu'importe la misère de l'homme ! Il nous suffit que l'œuvre survive et que toujours la fée celtique resplescisse dans notre nuit de la même éternelle jeunesse.

Camille LE MERCIER D'ERM.



Arthur de Gobineau au Lycée de Lorient

Son renvoi. - Préparation à Saint-Cyr

(Réponse à la question 219)

Le collège de Lorient, fondé en 1813, devait devenir Lycée en 1852. Il donnait l'instruction depuis la 8^e jusqu'à la classe de Philo-Mathématiques. En 1833 il comptait 205 élèves dont 115 pensionnaires et, en 1834, 212 dont 120 pensionnaires. Les archives, dans les dossiers « Personnel » donnent de nombreux détails sur les professeurs et parfois sur les élèves. Il existe des tableaux avec les noms des élèves, le montant de la rétribution scolaire versée et une appréciation trimestrielle sur leur capacité, pour les années 1830 à 1832. Mais rien de 1833 à 1835 ; j'y ai cherché en vain le nom de Gobineau. En revanche la correspondance du principal avec le recteur de l'Académie de Rennes donne tous les détails sur le renvoi et les « insolences » du père du racisme. J'ai extrait de ces lettres, dans le coin desquelles figure la mention « confidentielle », ce qui concernait l'auteur de l'Essai sur l'inégalité des races humaines. La première lettre est de « l'insulté », le sous-principal Boutros (1). Les autres sont du principal.

« 10 octobre 1834... Un élève externe âgé de 18 à 19 ans, Artur (sic) de Gobineau s'était mêlé au dessin parmi les internes et demandait je ne sais quoi d'une voix moitié haute, moitié basse à l'un des élèves de son cours. J'attendis quelques instants que leur conversation se terminât. Voyant qu'elle se prolongeait : Messieurs, leur dis-je, je pense que vous aurez bientôt fini — Mais, M., je demande quelque chose, répond le jeune de Gobineau — Eh bien demandez le promptement et rentrez dans votre dessin. — Je n'ai pas de dessin. Mais... — Je ne suis pas un élève. — Ah ! Vous n'êtes pas un élève... en ce cas veuillez vous retirer de suite. — Voilà, par exemple, qui est passablement impertinent. — Monsieur cela suffit ; comme vous

(Documents inédits extraits des Archives départementales du Morbihan, série T, n° 563 et 160.)

(1) Faisant alors fonction de principal.

le dites vous n'êtes pas élève, car je vous déclare que de ce moment, vous ne faites plus partie des élèves du collège.

J'ai immédiatement rendu compte de cette affaire à M. le sous-préfet qui m'a prié de surseoir à l'exécution ; mais il n'était plus temps. Une lettre de M. Gobineau père avait été remise et déjà ce monsieur avait fait effacer le nom de son fils sur les registres.

L'affaire me semblait terminée, lorsque j'ai reçu la visite de M. du Couëdic, membre de la commission. Il venait, d'après une lettre que lui avait écrite le jeune homme (lettre dont j'ai entendu la lecture et qui, en plusieurs passages, m'a paru peu convenante) ; il venait, dis-je, me prier de revenir sur ma détermination, trouvant qu'il n'y avait pas lieu. Nous ne pouvions nous entendre : M. du Couëdic m'a dit, en partant qu'il en était bien fâché pour moi, pour le jeune homme et pour le collège.

J'en suis bien fâché pour ce jeune homme, ais-je répondu ; quant au collège, cet exemple ne peut qu'être utile à la discipline, avec des élèves plus enclins que nulle part à l'insolence. Quant à moi Mr. voici la copie de ma lettre au père de l'élève. Vous pouvez l'envoyer à l'Académie, au ministre, si vous voulez ; voilà les juges de ma conduite ; ils choisiront entre le jeune de Gobineau, élève du collège de Lorient, et moi qui en étais le principal quand il m'a appelé impertinent devant 50 élèves internes. Persuadé que ces MM. (1) reviendront à la charge... j'ai dû prendre les devants... »

Un rapport de Juin 1834 du principal Géronno (nommé sous Charles X) sur le personnel, porte cette appréciation sur Boutros : « Sous-principal. A de l'aptitude, de la capacité. Sa conduite est irréprochable, sa tenue très bonne. M. Boutros est généralement estimé. » En août 1834, Géronno démissionnait pour raison de santé. Son successeur Rallier, directeur de l'école normale primaire de Rennes, est nommé par le ministre le 12 novembre 1834. L'intérim fut assuré par Boutros faisant fonctions de principal. Il avait fort à faire avec les élèves généralement turbulents. Déjà plusieurs années auparavant il y avait eu une émeute (2). Et au cours de l'année scolaire 1833-34 l'élève Provost Duhamel avait été renvoyé.

Le 23 août 1834 Géronno écrivait encore :

Les élèves se plaignent de M. Boutros ; on attendait une révolte, il n'en a rien été. Ce mécontentement passager a eu je crois sa cause dans une punition générale infligée aux élèves par M. Boutros.

La rentrée de l'année 1834 s'était faite le 20 septembre. Le 10 octobre, le principal Rallier écrivait :

Il paraît que M. Boutros a été un peu vif envers un élève âgé et qui par sa conduite méritait des égards. Mais en définitive

(1) Les membres du bureau d'administration.

(2) Une mesure de la même époque avait même interdit aux financiers d'examiner et de saisir de recevoir des élèves non accompagnés de leurs parents ou correspondants.

la rentrée de l'élève serait absurde. ...Je vois très bien que nous aurons demain une séance très orageuse.

...15 octobre. Parmi les nombreuses affaires qui m'occupent, l'affaire Gobineau étant sans contredit la plus désagréable, je vais tout d'abord vous en faire connaître la suite, mais non la fin. Dans la séance de jeudi... J'ai dû faire une profession de principes assez vive en matière de discipline ; le bureau s'arrêta à un avis fort sage, savoir de passer à l'ordre du jour au sujet de la réclamation élevée par l'un des membres en faveur de l'élève exclu. Seulement, il fut convenu que d'un côté on engagerait l'élève à faire des excuses à M. Boutros à l'effet d'obtenir de lui sa rentrée ; de l'autre que j'inviterai officiellement M. le sous-principal à ne pas se montrer trop exigeant eu égard aux bons antécédents du jeune homme. Devant la décision du bureau, M. Boutros se sentit tout disposé à autoriser la rentrée du jeune Gobineau après un laps de temps suffisant pour ne pas donner à cette mesure le caractère d'un acte de faiblesse.

Les choses étaient donc en bon train lorsque samedi M. du Couëdic me donna communication d'une lettre adressée à M. Boutros par le jeune Gobineau en réparation de sa faute. Chaque mot de cette lettre dit une inconvenance, et chose qui aurait dû surprendre si l'on ne savait combien l'esprit de parti est aveugle, ce ne fut qu'à grand peine que je parvins à en convaincre le porteur. Les mots soulignés vous expliqueront la chaleur avec laquelle l'honorable membre du bureau plaide la cause du fils d'un des chouans les mieux caractérisés du pays. Je n'ai plus entendu parler d'eux depuis ce jour, mais l'affaire est loin d'être finie. La lettre de Gobineau n'a pas été rendue...

...20 octobre 1834 ; Monsieur le recteur,

L'affaire Gobineau s'est enfin terminée jeudi dernier par le dépôt d'une lettre de l'élève annonçant dans les termes les plus inconvenants qu'il renonce à toute idée d'accommodement. Cette missive a eu le meilleur effet possible en démontrant aux membres du bureau l'insolence du jeune homme et l'esprit de parti qui animait son défenseur. Cette sottise pouvait avoir de plus fâcheux résultats...

La lettre de Gobineau ne figure pas au dossier semble-t-il. En tout cas, le 7 janvier 1835, Rallier écrivait au recteur que Boutros était devenu la bête noire des membres du bureau d'administration.

L'élève Gobineau achevait sans doute sa dernière année d'études. Il y avait à Lorient un cours spécial de préparation à Saint-Cyr appelé « 1^{re} année de Saint-Cyr ». On y enseignait en particulier la fortification. Il était d'ailleurs question de supprimer ce cours de préparation à Saint-Cyr. En 1835, il était assuré par le sieur Levret, régent de mathématiques et de physique, très zélé, qui arrivait au collège à 5 h. 30 du matin et n'en repartait qu'à 9 h. 30 du soir. « Il lit toutes les éditions des livres de MM. les exami-

nateurs pour l'école navale » et s'occupait bien de ses élèves. Le 31 mars 1835, il était nommé professeur à l'école Navale mais obtenait de ne partir qu'en mai afin de pouvoir terminer son cours spécial de préparation à Saint-Cyr. Ce cours devant dépendre du collège, le jeune Gobineau put-il continuer à le suivre ? prit-il des leçons particulières avec Levret ? Nous l'ignorons. En tout cas, il figure 9^e et dernier sur la liste des aspirants à l'examen de Saint-Cyr dressée à Vannes le 10 juin 1835. (Il y avait bien plus de candidats, les années antérieures). Voici ce qui concerne l'auteur de l'Essai :

N^o 9 — de Gobineau Joseph-Arthur, né le 14 juillet 1816 ; parents : père, major d'infanterie, en réforme à Lorient ; termine ses études à Lorient. Ville d'examen : Lorient. Renseignements particuliers : le père de ce jeune homme jouit d'un traitement de réforme. Sa fortune est peu connue (1).

Parmi les autres candidats on trouve Filhol de Camas Hippolyte, Pradier, fils du secrétaire-général de la préfecture et Trochu Louis-Julès, né le 12 mars 1815, fils du conseiller général (son père jouit d'une fortune assez considérable), futur gouverneur de Paris en 1870. Cette rencontre est assez curieuse.

Quelques mois plus tard, le directeur du théâtre de Lorient, Robin, devait engager pour une douzaine de représentations la célèbre actrice Marie Dorval qui venait de créer à Paris tant de succès : *Angelo*, *La tour de Nesle*, *Chatterton*, etc. Elle était née à Lorient et toute la ville l'avait acclamée. On dit que par la suite Gobineau devint amoureux de l'actrice...

J.-L. DEBAUVE.

(1) En tout cas la famille ne demandait pas de bourse.

Nous regrettons d'être obligés de renvoyer au prochain numéro une autre intéressante réponse sur Gobineau signée Herry Mahé Lhostis.



LE GUI

(Réponses à la question 230)

I

a) Les Gaulois, comme les autres peuples de l'antiquité, attribuaient au gui des propriétés que, plus tard, aux xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, on attribuera à la Thériaque. Les auteurs latins en font mention (Pline l'aîné entre autres et même Plante). On employait le gui (*viscum album*) sous forme de glu. Voici ce que dit Dioscoride (1) de ses effets :

« La bonne glu est celle qui est fraîche étant verte au dedans et rousse au dehors qui aussi n'est aucunement âpre ni farineuse. Elle se fait de certains grains qui proviennent sur les chênes d'une certaine plante qui a les feuilles semblables au buis. Elle croît aussi aux poiriers et aux pommiers. Elle est émolliente, attractive et résolutive, elle cuit toutes les tumeurs et apostumes, même celles qui viennent derrière les oreilles étant demeslée avec résine et autant de cire. Appliqué sur un frontal et en un plumaceau il guérit cette maladie des yeux qu'on appelle Epictydes. Appliquée avec encens elle modifie les vieux ulcères malins de difficile curation. Cuite avec échaux, gagares, pierre assie et appliquée, elle consume la ratte. Appliquée avec orpin et sandaracha (sandaraque) elle fait tomber les ongles. Mêlée avec chaux et lie de vin elle est fortifiée en sa vertu. »

Matthiolo, dans les commentaires (2) qu'il ajoute à ce passage, prétend que « celui [le gui] qui croît aux chênes, rouvres et châtaigniers venant l'hiver perd ses feuilles... Porté à l'entour du colon du bras avec sa racine (si l'on doit ajouter foy aux superstitieux) il soulage grandement les femmes qui sont au mal de l'enfant. Nous avons expérimenté le gey qu'on trouve au poirier sauvage est singulier à ceux qui ont les membres retirés [atrophies], le broyant avec les feuilles et branches et graisse de chapon. Galien parlant du gey dit ainsi : « Le gey tient peu de terrestréité, il abonde plus en acrimonie qu'en amertume... » En outre, plusieurs font grand état de la poudre de gey de chênes (3), la faisant boire à ceux qui ont le haut mal et assurent que

(1) Pedacius Dioscoride, d'Anazarbe, d'abord soldat, plus tard médecin de Néron, écrivit au premier siècle, vers l'an 46 ou 47 : *De Materia Medica* (Traduit par Matthiolo).

(2) Commentaires de P. A. Matthiolo, médecin Siennais, sur les livres de la Matière Médicale de Pedacius Dioscoride Anazarben, Lyon (1680), in folio.

(3) C'est nous qui soulignons.

plusieurs en avoir guérir par ce moyen. Or, il faut que le malade en use tous les jours, l'espace de quarante jours et qu'il prenne garde qu'en coupant le bois il ne touche à terre (1). »

b) Nous n'avons jamais vu de gui sur les chênes; d'après plusieurs auteurs, il n'y aurait guère en France que douze à quinze localités où l'on en peut trouver.

c) La récolte du gui se faisait en hiver, à l'époque de la floraison, le sixième jour de la lune. Il était détaché de l'arbre avec une faucille d'or et recueilli dans une toile blanche, généralement une saie. On sacrifiait ensuite deux taureaux blancs.

d) Le gui peut s'implanter en France, en dehors du pommier et du peuplier, sur les poiriers, les cerisiers, les pins, les sapins, les tilleuls, les érables, l'amandier, l'aubépine.

e) Le gui, en général, n'a retrouvé de propriétés thérapeutiques qu'à la fin du xix^e siècle. Il a subi une éclipse. Officiellement, au xviii^e siècle, il ne servait qu'à la fabrication de la glu.

A l'heure actuelle, sa vogue semble diminuer. D'après la pharmacologie de Pouchet : la plante entière renferme un glucoside du groupe des Saponines se comportant comme un modificateur cardio-vasculaire hypotenseur efficace peu tonique. Les doses élevées provoquent de l'irritation gastro-intestinale. L'extrait du gui est employé contre l'hypertension artérielle ou veineuse, varices et hémorroïdes, hémorragies, hémoptysies. On l'emploie en poudre en extrait fluide de 15 à 50 gouttes dans une potion.

Docteur F. LEJEUNE.

II

La cérémonie de la cueillette du gui par les Druides a été rapportée par Pline. Voici la relation qu'en fait l'abbé Manet dans son *Histoire de la Petite Bretagne ou Bretagne Armorique*, publiée en 1834 (t. I, p. 252 et suivantes) :

« La cérémonie de la cueillette du gui marquait le commencement de l'année. On en faisait l'ouverture en cherchant sur un chêne d'environ trente ans ce fameux gui propre à devenir par sa consécration le spécifique et la panacée propre contre tous les poisons, la véritable clé du bonheur entre les mains de ceux qui en étaient les dépositaires. « Lorsqu'on l'avait trouvé, on dressait un autel triangulaire de gazon au pied de l'arbre et on commençait une espèce de procession. Les Eubages marchaient les premiers, conduisant deux taureaux blancs qui n'avaient point encore subi le jong, et destinés à servir de victimes. Les Bardes qui suivaient chantaient en musique des hymnes à la gloire de l'Être suprême et analogues au sacrifice qui se préparait. Les Novices, Ecoliers ou Disciples venaient après et étaient accompagnés d'un Héraut d'armes vêtu de blanc. Les trois plus anciens Pontifes, dont l'un portait le pain qu'on devait offrir, l'autre deux vases pleins d'eau et de vin, et le troisième une main d'ivoire attachée au haut d'une baguette pour représenter la justice et la puissance, précédèrent le Pontife-Roi. Celui-ci marchait seul, à pied, couvert d'une robe blanche et d'une magnifique tunique de lin fin, ceint d'une ceinture d'or et suivi d'une immense quantité de noblesse et de peuple. Ce cortège étant arrivé sous le chêne, l'officiant brûlait un peu de

(1) Steph. BLANGARDI, *Lexicon medicum renovatum Lugdani Batavorum*, apud Samuel Luchtmans (1735).

pain, versait un peu de vin et d'eau sur l'autel et partageait entre les prêtres ce qui restait de ces substances. Cela fait, il montait sur l'arbre, coupait le gui avec une serpette d'or et le jetait dans le rochet d'un de ses principaux ministres qui le recevait avec une vénération profonde. Le Suprême Pontife descendait alors, immolait les deux taureaux par le ministère des Eubages et priaît Dieu, les bras étendus et élevés, de communiquer sa bénédiction au présent qu'il allait faire de sa part au peuple prosterné durant ce temps-là contre terre.

Les Druides inférieurs distribuaient, par forme d'étrennes, à la multitude rassemblée, de très petites portions de ce gui sacré. Ils en envoyaient en outre à tous les temples et aux Grands qui se faisaient un honneur, autant qu'un devoir de piété, de le porter à la guerre pendu à leur cou. Maladies, enchanteurs, esprits malfaisants, rien n'était capable d'infirmer la puissance céleste de ce rameau mystérieux. La foudre elle-même respectait la maison qui le recevait.

Dans le canton de Fouesnant (Finistère), lorsqu'on a débarrassé les pommiers de ce parasite qui les épuise, on le donne aux vaches qui en sont friandes. Le gui passe pour favoriser la lactation.

Dans le pays de Morlaix, il y a une cinquantaine d'années, on utilisait les baies du gui pour fabriquer de la glu : on les cueillait avant maturité; en septembre, on les laissait macérer dans l'eau pendant une quinzaine de jours, puis on les écrasait avec un pilon sous un jet d'eau courante qui emportait la peau et les graines. Il demeurait une matière gluante et visqueuse qui, mélangée à de l'huile, constituait une glu d'excellente qualité.

Malgré mes recherches, je n'ai jamais pu découvrir, en Bretagne ni ailleurs, de gui poussant sur le chêne. J'ai interrogé des gardes forestiers, de nombreux cultivateurs; tous m'ont déclaré n'avoir jamais vu de gui sur le chêne.

En 1907, le *Journal des Débats* publia une série d'articles sur le gui. Le rédacteur scientifique affirmait que cette plante ne se rencontre jamais sur le chêne. Un lecteur lui répondit : « On peut en voir, mais rarement. »

Dans sa *Correspondance* (t. II, p. 165), M. R. de Kerallain (de Quimper) fait allusion à cette enquête et ajoute : « Je suis à peu près le seul propriétaire à posséder encore quelques beaux chênes de 3 à 400 ans, mais je n'ai jamais vu de gui sur ces arbres. »

Dans le pays de Fouesnant (Finistère), on peut remarquer de nombreux vergers dont les pommiers sont infestés de gui, sans qu'un seul des chênes de tout âge qui entourent ces vergers en présente la moindre trace.

J'ai essayé moi-même de faire croître le gui sur des chênes, en déposant les baies écrasées et gluantes sur les branches ou en les introduisant dans des incisions pratiquées sur ces branches. Mes essais ont toujours été infructueux.

J'en conclus que si le gui pousse sur le chêne, le fait doit être bien rare.

Louis Ogés,

III

J e n'ai vu du gui que sur les pommiers et sur les peupliers, jamais sur les chênes. Les personnes que j'ai consultées, tant dans le Finistère que dans le Morbihan m'ont affirmé n'avoir jamais vu ce parasite sur le chêne. Et pourtant, il dut y en avoir beaucoup autre-

fois. En effet, le dictionnaire de Grégoire de Rostrenen (1732) définit le gui : « Excroissance d'arbre ou plante qui naît sur le chêne, sur le poirier, pommier, etc. » Comme traduction du mot *gui* il donne *uc'hell-var* et *dour dero*, ou en vannetais : *deur dero* (eau de chêne). *Dero* (chêne) entrant dans la composition de ce mot, on est en droit de penser que c'est surtout sur le chêne que se trouvait le gui autrefois. On peut d'autant plus le supposer que, de son côté, le dictionnaire breton-français de Dom Le Pelletier (1752) parle de « gui de chêne ou d'autres arbres ». C'est spécialement le chêne qu'il indique comme portant ce parasite. Au mot *dour* on lit : « *Deur dero* ou *derf*, gui de chêne, mot à mot eau de chêne. » Et au mot *uc'hell-var* on trouve encore cette traduction : gui de chêne ou d'autres arbres.

A signaler que Grégoire de Rostrenen donne comme exemple : « Le gui est bon pour plusieurs maux. » Paul Floch (Plouray).

IV

I l est possible que les Gaulois aient su utiliser les vertus thérapeutiques réelles du gui. C'est un hypotenseur abaissant la pression artérielle et accélérant les battements du cœur.

On signale que le gui peut parasiter le chêne, mais rarement, et c'est peut-être pour cela, si la tradition est vraie, que les Druides le recherchaient et y attachaient tant de valeur.

Je n'ai jamais vu de gui que sur les pommiers et les peupliers. On prétend que le gui de peuplier est plus actif que celui du pommier et que l'activité est maximum pour la plante récoltée au printemps. La partie employée en médecine est l'écorce ou la feuille, et il n'y a pas lieu de distinguer entre le gui du pommier ou du peuplier.

Michel HÉBERT,
Étudiant en pharmacie.

V

C' est par Pline l'Ancien, dans son *Historia Naturalis*, que nous savons que le gui poussant sur le chêne rouvre, fait très rare, était regardé par les Gaulois comme un envoyé du ciel; on l'appelait d'un nom qui signifie remède universel; de fait, c'était un remède contre les poisons et il donnait la fécondité à tout animal stérile.

Il ne semble pas qu'il soit entré dans la thérapeutique médiévale. D'abord employé dans la pharmacopée moderne comme sédatif dans les crises d'épilepsie et les convulsions de l'hystérie, il fut bientôt délaissé du fait que la sédation nerveuse ne peut être obtenue qu'avec des doses élevées; or, l'on ne doit pas ignorer qu'à ces doses le gui est toxique, déterminant des hallucinations, et pouvant même causer une syncope cardiaque mortelle.

Fait curieux, ce sont les résultats probants obtenus par les « empiriques » de Sologne dans la guérison des hémoptysies tuberculeuses, qui ont mis sur la voie des remarquables vertus thérapeutiques du gui comme hypotenseur; c'est aussi un tonocardiaque, accélérant les battements du cœur, en même temps qu'il favorise la diurèse avec élimination d'urée. D'après le docteur Busquet, « il reste le seul médicament physiologique de tous les troubles circulatoires ne relevant pas d'une affection organique du cœur ». Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gui doit être regardé comme « une excellente acquisition de la phytothérapie » (Em. PERROT).

D'un autre point de vue, il est remarquable que le gui parasite un grand nombre d'arbres et d'arbustes, 118 espèces, mais qu'il est extrêmement rare sur le chêne (pour ma part, je n'en ai jamais vu); que, de plus, ses actions semblent variables selon l'espèce végétale sur laquelle il pousse: c'est ainsi que celui de peuplier est sensiblement plus toxique que les autres. D'après G. Bonnier (*Flore complète illustrée en couleurs de France, Suisse et Belgique*), très commun en France, on ne l'a cependant pas observé dans la partie occidentale du Finistère; ce qui serait un fait à contrôler.

E. GUÉGUEN,
Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie
de Nantes.

VI

UNE maison de Nantes faisait récolter du gui dans les campagnes des environs pour un usage thérapeutique au début du siècle.

A.-H. DIZERBO.

VII

BIEN que l'ouvrage *Les Plantes de Constantin et Faideau* (Larousse, 1922) indique, sans autre détail, que l'on a constaté la présence du gui sur le chêne, en 1859, dans le Doubs, en 1878 dans la forêt de Jeugny, j'aurais été assez disposé, voici quelques semaines, à considérer que le gui du chêne était une légende n'ayant d'autre source que ce que dit Pline l'Ancien sur ce sujet, et qu'on répète depuis des siècles.

En effet, depuis plus de cinquante ans, mon père et moi-même avons vainement, au cours de nos promenades dans les régions de Parthenay (Deux-Sèvres), Avranches et Granville et de Quintin, cherché le gui du chêne sans jamais le trouver.

J'ai pourtant consulté un de mes amis, inspecteur des Eaux et Forêts, et voici sa réponse:

« Les chênes à gui sont effectivement très rares. Je puis, néanmoins, vous affirmer leur existence. J'ai pu en observer dans le Loiret. Il existe en effet, en forêt de Montargis (forêt de chênes de près de 5.000 hectares), deux chênes à gui identifiés. L'un d'eux qui est un fort bel arbre, a été dédié à l'ancien directeur de l'École Forestière de Barres, M. Pardé. D'autre part, au voisinage immédiat du Domaine des Barres, j'ai observé un troisième chêne à gui, à environ cinq cents mètres de la grande route de Montargis à Nogent-sur-Vernisson, quelques kilomètres avant d'arriver à cette ville. »

Voici donc la question réglée, et mon scepticisme n'était pas de mise.
SERVAN MALO.

VIII

DANS le parc du Petit Séminaire de Sainte-Anne-d'Auray (Morb.) un magnifique chêne-rouvre porte de nombreuses et d'abondantes touffes de gui. Plusieurs tilleuls et des peupliers en sont également pourvus.
Abbé J. DANIGO.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

243. — M^{me} DE SÉVIGNÉ AU PAYS DE PORHOËT.

Je lis, dans l'ouvrage *Tro-Breiz, le Pèlerinage aux Sept Saints de Bretagne*, que vient de publier Florian Le Roy à la Librairie Celtique, quelques lignes relatives au petit domaine de Bodégat, en Mohon (Morbihan), dont M^{me} de Sévigné fut, en son temps, propriétaire. A ce sujet, l'auteur cite, entre guillemets, l'élogieuse description, évidemment empruntée à l'illustre épistolière, d'une jeune fermière de Bodégat, « si jolie, avec de beaux yeux brillants, une belle taille, une robe de drap de Hollande découpée sur du tabis, les manches tailladées »...

Peut-on, pour plus ample information, donner la référence exacte de cette citation?... A quelle lettre de la Marquise est-elle empruntée?... Qu'on veuille bien dire également si M^{me} de Sévigné a parlé plus longuement, soit dans la même lettre, soit en d'autres pages de sa volumineuse correspondance, de la paroisse de Mohon, au pays de Porhoët, et, plus spécialement, de Bodégat et de sa jolie fermière.
C. LE MERCIER D'ERM.

244. — A TRAFALGAR, NELSON FUT-IL TUÉ PAR UN PAIMPOLAIS ?

On a cru longtemps que le célèbre amiral anglais fut tué par le gabier Ferrec, de Landivisiau. Mais le *Publicateur des Côtes-du-Nord* du 2 mars 1876 attribue cette mort à un Gersalé, de Paimpol. Ce journal a reproduit le récit de cet événement fait par Gersalé lui-même et qu'avait publié la *Revue de France*.

Connait-on ce Gersalé ?

On sait (cf. *Annales Maritimes* 1830, 2^e partie, T. 2, p. 184, et *Acarémie de Marine*, T. XVII, 1933, p. 272) que la prétention du sergent Guillemard n'est qu'une « mystification ».

Un Midship.

245. — UN FACTEUR D'ORGUES-BENNAIS ?

Au cours d'un voyage dans les Alpes, j'ai relevé au Musée Savoisien de Chambéry sur un très beau buffet d'orgues sculpté provenant de la Sainte Chapelle du château de cette ville:
« Ce Soumier a été fait par Pierre Galeraud facteur d'orgue natif

de la ville de Reine en Bretagne, souz Monsieur Carpinel Archidiacre 1700

« Et de Monsieur Rey Maître de Musique et organiste de ladite chapelle. »

Que sait-on de ce Pierre Galerand ?

Un Vitréen.

246. — A propos de la « Belle Poule ».

Dans son livre sur le « Clos Poulet » publié en 1907, M. Armand Dagnet, auteur de nombreuses brochures et notices sur le pays malouin, écrit dans le chapitre concernant Saint-Servan : « Dans l'anse de Trocfin, qui commence au bas de la Goëletterie, l'état avait autrefois un grand chantier de construction de navires. De là se sont élancées maintes goëlettes destinées à nos hardis corsaires. La Belle-Poule, qui a ramené les cendres de Napoléon en France, avait été construite à Trocfin. »

Cette opinion est considérée par beaucoup comme une légende. Pour mon compte, j'ai le souvenir précis d'avoir lu, il y a quelque trente ans, dans la Revue Hebdomadaire, une notice sur l'abbé Coquereau, aumônier de la Belle-Poule, et l'auteur de cette étude disait que ce navire avait été construit sur les chantiers de l'un de nos ports normands, Cherbourg ou Le Havre.

Un lecteur pourrait-il apporter quelque lumière à ce point d'histoire locale ?

G. D.

247. — UNE STATUE DE BOURDELLE EN BRETAGNE ?

Le Mercure de France du 1^{er} avril 1934, dans un article intitulé : « Bourdelle et son chanoine », parle de l'achat d'une « Jeanne d'Arc » du grand sculpteur par un chanoine breton, supérieur d'un collège de jeunes gens. Aucune précision de plus n'étant donnée, je serais heureux de savoir où se trouve cette statue.

Un Finistérien de Toulon.

248. — LA RÉVOLUTION DE 1789 ET LA LANGUE BRETONNE.

Dans son intéressante étude : Les anciens Collèges de Saint-Brieuc et le Lycée Anatole-Le-Braz, M. Alfred Bosnier écrit qu'en 1795 l'École Centrale devait être ouverte à Guingamp. Mais la ville de Saint-Brieuc (devenue Port-Brieuc) l'obtint en faisant valoir entr'autres arguments qu'elle était un pays de langue française et que « le Corps législatif avait annoncé plusieurs fois son projet d'anéantir les idiomes en France ».

Que sait-on de ce projet « annoncé plusieurs fois » ? Visait-il spécialement le breton ou les pyrtois ? N'y eut-il pas à ce moment des défenseurs de la langue bretonne ?

Un Ancien du Lycée Anatole-Le-Braz.

249. — DE SARZEC.

La mission Ernest de Sarzec fouilla Tello en Mésopotamie (1877-1900). Son chef ne porte-t-il pas un nom d'origine bretonne ?

A. L. R.

250. — L'ACTUALITÉ DE PITRE-CHEVALIER.

Dans son intéressante étude sur Pitre-Chevalier, M. Durtelle de Saint-Sauveur montre qu'est bien mince la valeur historique de ses deux ouvrages. « L'œuvre du chroniqueur, écrit-il, a depuis longtemps sombré dans l'oubli ». Pourtant, on m'assure qu'il a paru depuis une dizaine d'années un ouvrage qui serait une copie textuelle de Pitre-Chevalier que le plagiaire aurait cyniquement signée de son propre nom. Quel pourrait être ce livre ?

LE COZ.

RÉPONSES

20. — OFFRANDES DE BEURRE.

P. de Béré signalait dans « le Chercheur des Provinces de l'Ouest » de 1882 (n° 9) qu'à Saint-Jean-de-Béré, en Châteaubriant (Loire-Inférieure), les cultivateurs déposent du beurre sur l'autel de la Vierge, au profit de l'église et sur l'autel de N.-D. des Sept-Douleurs au profit des âmes du Purgatoire. Il signale également qu'à Rouge (Loire-Inférieure) lorsqu'une génisse a vêlé pour la première fois, on dépose, sur un autel de son choix, le premier beurre produit par le lait de cette génisse afin que, par la suite, il n'arrive aucun accident de parturition à cet animal.

G.-M. THOMAS.

129. — CASSE-PODIC.

Dans « Furnez Breiz », Brizeux cite dans les proverbes :

« Du sul-ar-c'hasimado frika ar c'hoz podou »

« Le dimanche de la quismodo, briser les pots »

La traduction aurait du dire « les vieux pots ». Brizeux a oublié de traduire le mot c'hoz. Une bretonne de Caen.

179. — LES ABEILLES... ET L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

Cette exploitation des ruches en association devait être courante, mais n'avait-elle pas un aspect charitable ? Voici ce qu'en disait Brizeux il y a plus de 100 ans :

Qu'il (le vieux Faric) ait soin cet hiver de nos mouches à miel.

C'était l'associé de votre père Hob.

Car elles n'aiment pas, ces braves ouvrières,

À courir pour un seul les bois et les bruyères :

Elles veulent unir le riche et l'indigent.

Donc, si celui qui tient du ciel un peu d'argent

Et quelques beaux essaims, au pauvre les apporte,

(Les Bretons - chant dix-septième).

Mais il serait intéressant de connaître les pays où cet usage s'est conservé. Le Dr Dujardin vous a signalé qu'il est général dans le Bas-Léon. Quelles sont les autres régions où se pratique cette association ? Et a-t-elle conservé le caractère « social » souligné par Brizeux ? Une bretonne de Caen.

L'opinion exprimée par M. de Courcy dans ses Esquisses, et selon laquelle l'élevage des abeilles se faisait autrefois en co-proprieté entre plusieurs cultivateurs, ne paraît pas reposer sur une base sérieuse. Elle peut avoir pour origine le fait que jadis les essaims trouvés et capturés par deux ou plusieurs personnes qui se trouvaient ensemble devenaient leur propriété commune ; on les mettait dans des ruches portant une marque particulière. Le produit de la récolte devait être partagé entre les co-proprietaires. On prétendait que si une querelle s'élevait au sujet des ruches, les abeilles mouraient.

L'art d'élever les abeilles a été introduit en Bretagne par les moines. Ces établissements exploitaient eux-mêmes cette industrie et en tiraient d'importants revenus. Au 1^{er} siècle, les ruches de l'abbaye de Redon étaient placées sous la direction du moine Condeloc qui leur consacrait toutes les heures que lui laissait le service divin.

Le cartulaire de Quimperlé contient de nombreuses allusions à l'abondance de la production de miel en Basse-Bretagne aux 1^{er} et 2^{es} siècles. L'élevage des abeilles

se faisait sur chaque terre pour le compte d'un seul maître puisqu'on estimait ces terres soit d'après la quantité de céréales soit d'après la quantité de miel qu'elles rapportaient. Une mesure spéciale, le « eliahus » ou « hanafat » était utilisée pour la vente du miel. La valeur du « hanafat » était celle du setier de froment.

J'ai lu divers mémoires anciens relatifs à l'apiculture en Bretagne ; aucun ne parle de l'élevage des abeilles par plusieurs individus associés.

La Bretagne était jadis la région de la France qui produisait le plus de miel. Aux XVIII^e siècle, les cires bretonnes étaient reconnues pour être les meilleures du monde et faisaient l'objet d'un commerce important. Le miel et la cire de Bretagne étaient exportés en Espagne et en Hollande et fournissaient les marchés de Rouen, Le Havre, Nantes et Bordeaux.

En 1636, Duhulsson-Aubenay mentionne la « grande abondance de miel et de cire de Bretagne ». Vers 1835, Bouët écrivait dans *Breiz-Izel ou Vie des Bretons dans l'Armorique*, édition de 1918, page 143 : « Nos fermiers les plus soigneux élèvent beaucoup d'abeilles ; ils en ont quelquefois jusqu'à 25 et 30 ruches ».

En raison des revenus appréciables que leur procuraient les abeilles, les paysans d'autrefois avaient pour ces insectes une considération toute spéciale qui a donné naissance à un folklore particulier. Il serait intéressant de recueillir et de publier les usages, les traditions, les superstitions relatifs à l'apiculture d'autrefois qui fut prospère à une époque où l'on ne connaissait pas encore le sucre et où le miel en tenait lieu.

Louis OÜS.

202. — L'INSCRIPTION MARITIME ET LE PEUPEMENT BRETON.

J'ignorais cette révolution démographique provoquée par l'Inscription Maritime. Il me semble en tout cas qu'elle ne date que du XIX^e siècle, car c'est le système des classes (recrutement cotier et dans les navires marchands) qui est à la base de l'Institution de Colbert jusqu'à l'Empire.

Sous l'Empire, le nombre des marins s'étant raréfié par suite du peu d'importance de la Marine après Trafalgar, il fallut créer des quartiers d'Inscription Maritime à l'intérieur de la France. Nevers par exemple était un quartier. L'autre jour au Service Historique j'ai encore retrouvé pour la Restauration, trace de cette tendance dans un discours sur le Budget de la Marine Royale. J'ai même noté cette phrase de l'orateur : « On ne pourra plus dire que LA MER APPARTIENT AUX BRETONS ! ! ! »

Pour la région paimpolaise, je ne vois pas à quelle époque l'Inscription Maritime aurait pu provoquer un exode de l'intérieur vers la côte.

Aux XVIII^e et XVIII^e siècles nos marins sont assez nombreux du fait de l'importance de la Pêche à Terre-Neuve. Au XIX^e, la pêche d'Islande attire des terriens comme je l'ai montré dans mon *Paimpol au temps d'Islande*. Mais ces terriens venaient de paroisses relativement proches de Paimpol.

Je crois que c'est l'Industrie maritime qui a créé les marins. L'Institution et la réglementation viennent seulement après.

Ce que je dis ci-dessus concerne uniquement la Marine de Guerre de Charles X. Abbé KELLVIN.

La thèse soutenue par Philippe Ariès n'est pas conforme à la réalité pour la Bretagne. Il faudrait qu'il établisse 1^o que nos côtes étaient peu habitées avant le XVIII^e siècle, 2^o qu'il y eut à ce moment un mouvement de l'intérieur vers les côtes. Et je doute qu'il puisse le démontrer même pour une petite région de la Bretagne. Le surpeuplement breton n'a été ni causé ni aidé par l'Etat. Un historien.

225. — COUSINS À LA MODE DE BRETAGNE.

Ce n'est pas seulement entre gentilshommes bretons que le cousinage était la règle, comme vous le répond G. A mon avis, c'était général dans la société bretonne, aussi bien chez les paysans que chez les ouvriers. Et cela continue ; j'ai souvent recherché la parenté de gens se considérant comme « cousins » et j'ai pu constater l'éloignement de leurs ancêtres communs.

Du reste le vieux dictionnaire breton de Grégoire de Rostrenen ne donne-t-il pas un mot spécial pour les « cousins issus de germains » pour les « cousins au quatrième degré » et même pour les « cousins au cinquième degré » ? Je serais curieux de savoir si ailleurs on parle de « cousins au cinquième degré » et dans quelles autres langues il y a un terme spécial pour désigner ces cousins du 5^e degré.

À remarquer qu'on ne dit jamais, du moins dans ma région : « Cette famille nous est parente ou alliée » c'est toujours l'expression : « nous sommes cousins », même quand il y a un tel décalage dans les générations qu'on devrait dire : « Ce sont nos oncles au 5^e degré ».

Un secrétaire de mairie.

232. — LES AMOURS DE HOCHÉ A VANNES.

Il s'agit bien de Lise du Grégo, fille du Marquis du Grégo (émigré) et épouse du général républicain Bonté — pour les détails, voir Hervé du Halgouët ; inventaire des archives du château du Grégo (St-Brieuc 1913), p. 55 et suiv. (introduction aux papiers Bonté). J.-L. DENARVE.

235. — ORIGINE DES MOUSTIQUES EN BRETAGNE.

Il y a toujours eu des moustiques en Bretagne, leur activité dépend des circonstances météorologiques et des variations climatiques. Ils ne sont pas toujours inoffensifs car ils auraient, paraît-il, propagé le paludisme dans la région de La Roche-Mauricie vers 1935.

Les moustiques brestois ont pullulé depuis la guerre ; les Allemands avaient fait venir de Belgique des éléments de bavaques préfabriqués avec des roseaux comprimés ; ceux-ci auraient véhiculé des larves qui auraient profité du climat, des collections d'eau établies à l'époque en vue des incendies et des flaques d'eau, même qui remplissaient les trous de bombes. A.-H. DIZZIOU.

Les moustiques ont toujours existé dans les marais de Grande-Brière qui me sont familiers, également dans les marais salants croiseco-guérandais et dans le « lac » de Grandlieu. Je me souviens fort bien qu'en Septembre 1927 et 1935, la fin de soirée sur la plage de la Baule même était pénible à cause de ces bestioles.

En Brière il y a toujours eu des cas de paludisme, forme certes très bénigne, mais très nette, appelée « fièvre des marais ». Y. POUSSINOT.

236. — PAR LE PETIT DOIGT...

Autrefois à Trémuson (C-du-N.), le jour de l'Épiphanie, après vêpres les jeunes filles se réunissaient sous le porche et leurs prétendants les prenaient par le doigt. Un sous-marinier.

Dans *La Bretagne vivante*, Géniaux signale cet usage aux veillées du Morbihan : « sur un banc de lit, les gaisants causent à voix basse ou bien se regardent sans rien dire, leurs petits doigts enlucés (or le petit doigt est celui du cœur) ». (Page 74).

Dans une description de noces à Ploudaniel, il y a 100 ans, Max Rudiguet (p. 299) dit que derrière le binlou et la bombarde, « plusieurs couples se tenaient accrochés par le petit doigt ». (A travers le Finistère).

Dans Breiz-Izel de Bouët dont votre revue a souvent parlé, je trouve à la page 426 de la dernière édition : « La gavotte... consiste à tourner d'abord en rond en se tenant par la main et le plus souvent par le petit doigt... » PERRON.

239. — L'ABBÉ QUENTRIC.

« François-Marie Quentric naquit à Ploune le 20 avril 1746 et fut nommé vicaire général de Léon le 16 avril 1787. Il se réfugia à Jersey, puis en Angleterre. Rentré au début d'août 1814, il résidait à Paris. Il mourut cependant en Angleterre le 29 mai 1819 ».

C'est tout ce qu'en dit Daniel Bernard dans son « Clergé régulier dans le Finistère en 1790 », paru dans le *Bulletin Diocésain de Quimper* de 1941.

Il avait été recteur de Plougoum en 1776 avant de devenir membre du Chapitre de Léon. Jean-Marie C.

241. — TRA MOR, TRA BRYTHON.

Cette sorte d'adage gallois, citation rajouée du barde Talliesin, n'a jamais eu le sens qui lui est généralement donné en Bretagne : « Tant qu'il y aura une mer, il y aura des Bretons ! »

Une telle interprétation est imputable en premier lieu à La Villemarqué, qui, p. XXIII de son Introduction à certains exemplaires des *Kannouennou Santel* de l'abbé Henry, sorte de manifeste destiné « Au Clergé Breton » et intitulé : *Avenir de la langue bretonne* (1), écrit :

(1) Je crois indispensable d'ajouter ici quelques mots à l'usage des bibliophiles et bibliographes bretons, au sujet de cette Introduction. Elle apparaît dans l'un des deux exemplaires que je possède de la première édition (Saut Brick, E ti L. Prud'homme, *Moulin ha Lencier*, 1842, vol. in-12), paginée

Le barde Taliesin chantait, il y a douze cents ans :
« Nous conserverons à jamais notre Dieu et notre langue !
« Tant la mer, tant le breton ! *tra mor, tra breton !* »

Cette citation d'ailleurs inexacte resta à peu près oubliée chez nous jusqu'à la reprise des relations littéraires entre le Pays de Galles et la Bretagne, au début de ce siècle. Elle fut alors paraphrasée dans le refrain du *Bro goz ma Zadon* (*Tra ma vo mor*, etc.). Depuis elle a fait fortune, et avec elle, en gros, l'interprétation signalée plus haut.

Or, celle-ci repose sur un contresens. Quand l'on consulte les autorités galloises les plus indiscutables on s'en rend inévitablement compte.

Par exemple, dans la *Welsh Grammar* de John Morris Jones (*Oxford*, 1913), qui cite *The Book of Taliesin* (texte du XIII^e s. publié par Gwenogryn Evans), p. 410 de l'ouvrage on trouve de *Tra mor, tra Brython* cette traduction : « *beyond the sea, beyond (the borders of) the Britons* », soit en français : « Au delà de la mer, au-delà des frontières des Bretons ».

Le *Dictionary of the Welsh Language* de W. Owen (London, 1893) présente comme exemples de l'usage de *tra*, préposition : *tra mynyz*, « over the mountain », *tra môr* « beyond the sea », autrement dit : par delà la montagne », au-delà de la mer ».

Il existe bien en gallois un autre *tra*, conjonction, correspondant aux locutions françaises « pendant que », « tant que ». Mais on observera qu'elle précède toujours un verbe et non un substantif ou un nom propre : *tra ynho Ddu*, *tra gerddych*, *tra fyddai*, etc. Cf. J. M. Jones, *op cit.*, p. 445.

De tout ceci, il ressort que *Tra mor, tra Brython* ne saurait avoir le sens généralement admis par les bretonnants cultivés. Mais il y a pis : le *Tra ma vo mor* du *Bro goz*, dont l'euphonie est si contestable, du moins par rapport à l'original gallois : *Tra mor ya fur...* (1), constitue un barbarisme du fait que *tra* n'existe en breton qu'avec le sens de « chose », et que le génie de cette langue eut exigé dans le vers incliné : *Keit ma vo mor...*

F. GOURVIL.

de (18) à xxiv, fut reproduite dans le n° du 15 août 1842 de la *Revue de l'Armorique*, t. I, n° 1, p. 18 et suiv., puis réimprimée plus tard en une brochure de 34 pp. chez Claret, à Quimperlé.

Mon autre exemplaire des *Kanaouennou* la voit remplacer par une sorte de préface en breton, intitulée *Ar Vretonned*, signée à la p. 8 : *Anta Aotrou Henry, Belek*. Sans doute, le texte de La Villemarqué n'avait-il pas eu le don de plaire à l'auteur du recueil, car dans une lettre de fin 1843 à l'abbé Moal, recteur de Saint-Martin de Morlaix, l'abbé Henry, le traitant de *galleghe* (ez), manifeste son intention de le remplacer dans les exemplaires non brochés des *Kanaouennou* par un appel (*galwadennik*) de son côté rédigé à l'intention de ses compatriotes, et non plus seulement du « Clergé Breton ».

(1) Il faut sous-entendre ici : *tra fydd mor ya fur...*

SIENKIEWICZ ET LA BRETAGNE

M. André Le Bras, à propos de ma réponse de juillet-août 1949 p. 367, fait remarquer que j'ai commis une double erreur : M. Guy Kerandren n'a pas eu de fille, mais deux garçons, Joseph et Guy ; quant à son neveu il s'appelle Adolphe et non Guy Le Coulat. Je m'en excuse auprès des lecteurs de la N. R. B. et en particulier auprès de M. le capitaine au long-cours Adolphe Le Coulat, ancien maître de Trégastel.

Cette rectification ne modifie en rien ni le sens ni la conclusion de ma réponse.

Léon DUBREUIL.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOUR'HIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes 31.1266. — 12-50. Dépôt légal : 1950, 4^e T., 2591, T. 1000.

BIBLIOGRAPHIE

LOUIS LE GUNFF. — *Aut cent routes du Ponant*, poèmes bretons : 200 fr. — Editions de la Dernière Chance, 48, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).

François MILLEPIERRES. — *D'une arche à l'autre*, poèmes. Cahiers de La Lucarne, 78, place Saint-Jacques.



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
À NOS ABONNÉS.	
A. DIVERGÉS. — <i>Paul Féval et le roman historique</i>	401
Fanch GOUVIL. — <i>La langue bretonne dans l'enseignement</i>	407
LE MERCIER D'ERM. — <i>Bernard Shaw et les Celtes</i>	409
H. DE BEHOUANGER. — <i>Michel Rocher, commissaire général des 5 départe- ments bretons en 1848</i>	411
Jos LE DOARÉ. — <i>Contribution à l'étude des costumes bretons</i>	421
F. GOUVIL. — <i>Prénoms bretons et prénoms de Bretagne</i>	433
Léon DUBREUIL. — <i>Autour du « Diner Celtique »</i>	444
THOMAS. — <i>Un autonomiste de 1835</i>	454
DIVERS. — <i>A propos d'aïes bretons</i>	457
DIVERS. — <i>Le sculpteur J. Le Goff</i>	468
Léon DUBREUIL. — <i>L'usage de Quévoise</i>	471
<i>Le coin des jureteurs</i>	473
<i>Nécrologie et bibliographie</i>	480

Abonnement annuel : 450 frs - Le Numéro : 90 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier

dignes de retenir son attention, ce qui lui donnerait, espérait-il, une occasion unique de se distinguer dans ce genre en France. (1)

Plus tard, dans un autre article, nous nous proposons de tracer l'histoire de Bretagne telle qu'elle apparaît dans les romans de Paul Féval. Aujourd'hui, nous voulons montrer sa conception du roman historique, car, sans comprendre l'importance relative qu'il attachait à la recherche historique et à l'imagination, il est impossible au lecteur de juger l'exactitude du tableau présenté dans ses œuvres. Walter Scott, qui modifie peu les faits historiques pour les besoins de sa trame romanesque, gagne notre confiance plus facilement qu'Alexandre Dumas, embarrassé de moins scrupules et ayant aussi des connaissances historiques plus limitées. A quel point peut-on se fier à Paul-Féval ? Est-il possible d'accepter sans réserve le côté purement historique de ses romans ? C'est justement une réponse à ces questions que nous espérons apporter dans cet article.

Tout à fait au début de sa carrière littéraire, Paul Féval écrivait des romans historiques selon la méthode adoptée par Walter Scott. *Le Chevalier du Firmament*, œuvre assez gauche, datant de 1844, peut servir à caractériser cette phase initiale. Dès les premières pages, le lecteur se rend compte du grand soin apporté par Féval à créer une atmosphère authentique. Après avoir esquissé rapidement le milieu et l'époque dans le premier chapitre de leurs romans, beaucoup d'auteurs les négligent ensuite. Féval, au contraire, qui avait sous les yeux l'exemple de Scott, continuait à semer à travers son récit, jusqu'à la dernière page, de nombreux détails pittoresques. Non seulement il soignait la couleur locale, la description extérieure du monde qu'il dépeignait, mais il concentrait l'attention du lecteur sur le sujet historique. Dans *Le Chevalier du Firmament* ce sont les intrigues menant à l'abdication d'Alphonse VI, roi de Portugal, et à la régence de l'Infant Pierre qui sont au premier plan ; l'intrigue entre Simon de Souza et Marie-Elisabeth de Savoie, dont les détails sont sortis de l'imagination de l'auteur, est d'une importance toute secondaire.

Paul Féval suivait consciencieusement ses sources dans cette première phase et s'éloignait le moins possible de la vérité historique. Certaines erreurs qui paraissent dans ses romans, se trouvaient dans les livres d'histoire dont il se servait. C'est bien le cas pour *Le Chevalier du Firmament*, où le tableau de la cour portugaise au XVII^e siècle est inexact ; mais la lecture de *l'Histoire de la Conjuraison de Portugal* par l'abbé Vertot (2), l'unique source en langue française dont on disposait au milieu du XIX^e siècle, nous montre que Féval était resté fidèle aux faits historiques tels qu'ils y étaient présentés. Il a même reproduit mot pour mot le discours que Vertot attribuait à la Régente au moment où elle céda ses pouvoirs à Alphonse VI devenu majeur. À travers tout son livre, Féval a su ménager la partie fictive et romanesque de son récit, de manière à ne pas déformer les faits historiques.

Plus tard, à mesure que le succès couronnait ses romans et que sa facilité à écrire augmentait avec la pratique, Paul Féval attachait de moins en moins d'importance à l'exactitude historique de ses œuvres. Toutefois, il allait rarement aussi loin dans cette voie qu'Alexandre Dumas, qui se servait de l'histoire comme prétexte pour s'embarquer sur de folles fantaisies. Ce que Féval faisait d'habitude c'était de broier un

(1) Il aurait pu écrire : « La Bretagne est à la France ce que l'Écosse est à l'Angleterre », comme *Père-Chocotte* qui avait lui aussi l'influence de Walter Scott. (Voir l'article de M. Durleux de Saint-Sauveur dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, juillet-août 1954, p. 240.)

(2) Paris, 1689.

roman autour d'un court récit historique dont il conservait les détails essentiels. Voilà la manière de procéder qui aura toujours sa préférence. Que *La Fée des Grèves* (1851) nous serve d'exemple pour illustrer cette nouvelle phase. Féval a pris pour point de départ quelques lignes de *l'Histoire de Bretagne* par Dom Lobineau : le récit des événements qui suivirent l'assassinat au château de la Hardouinaie, en avril 1450, de Monseigneur Gilles, frère cadet de François I^{er}, duc de Bretagne ; celui-ci était responsable du crime aux yeux de beaucoup de ses contemporains. Le duc assiégeait la ville d'Avranches, occupée par les Anglais, quand lui parvint la nouvelle de la mort de son frère. Voici le passage en question :

Le Duc, après la réduction d'Avranches, ayant résolu, comme il a été dit, d'attaquer Tombelaine, alla coucher au Mont Saint Michel. En passant sur les grèves il fit rencontre d'un Cordelier qui demanda à lui dire quelque chose en secret. Le Duc s'arrêta pour l'entendre, et le Cordelier le cita de la part de feu Monseigneur Gilles son frère, à comparoître au jugement de Dieu dans un certain jour qu'il lui marqua... Le Duc fut suisi de fraieur à celle-ci, et il se fit une si étrange révolution dans son tempérament, qui promettoit une longue vie, qu'il ne passa pas le terme qui lui étoit marqué. Cependant il cacha pour le mieux qu'il put, la fraieur dont il étoit suisi, et prit Tombelaine, après quoi il se retira en Bretagne, pénétré de terreur et rongé d'un mortel chagrin. (1)

Nous allons faire un bref résumé de *La Fée des Grèves* pour montrer à quel point Féval s'est servi du passage que nous venons de citer.

Après la prise d'Avranches et de Tombelaine, le duc de Bretagne s'en va avec sa suite au Mont-Saint-Michel assister à un service solennel. Pendant l'office, un seigneur breton, Hue de Maurever, déguisé en cordelier, entre secrètement dans la basilique. Il crie à François devant toute l'assistance qu'en mourant, Gilles de Bretagne assignait son frère à comparoître devant le tribunal de Dieu dans un délai de quarante jours. Le cordelier disparaît mystérieusement, malgré les efforts des hommes d'armes du duc pour s'emparer de sa personne. Ebranlé par l'accusation, François I^{er} se retire à Nantes après avoir chargé un certain Méloir de trouver Hue de Maurever, mort ou vivant. Le roman raconte les aventures qui résultent de cette situation. Réfugié à Tombelaine, Hue de Maurever est défendu par sa fille et un jeune seigneur, Aubry de Kergarion. Méloir finit par trouver la mort dans les sables mouvants aux alentours du Mont. Avant de mourir dans le délai prédit, le duc de Bretagne mande Hue de Maurever pour lui pardonner et lui restituer ses biens.

Dans ce roman de trente-trois chapitres, la partie basée sur le récit de Dom Lobineau ne remplit que les trois premiers et l'épilogue. Le reste est de la pure fantaisie. Même les trois premiers chapitres contiennent quelques petits changements de détail par rapport au récit original. Lobineau place la prise de Tombelaine, après la visite du duc au Mont et sa rencontre avec le cordelier sur les grèves. Féval intervertit l'ordre des événements : il fait précéder la visite au Mont par la destruction de la base anglaise. Afin de produire un effet plus dramatique, il transforme l'entretien privé avec le cordelier en accusation publique au milieu d'une messe de requiem. Ces changements sont peu importants et n'atteignent en rien l'essentiel du récit de Dom Lobineau, mais ils suffisent pour montrer que Féval prend maintenant plus de liberté avec un texte historique. Sept ans auparavant, quand il écrivait *le Chevalier du Firmament*, il n'aurait osé modifier, même à ce point, les détails du récit dont il se servait.

Il existe un nombre restreint de romans, y compris *La Duchesse de*

(1) LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Livre XVII, p. CXXXVIII, Paris, Guizot, 1807, t. I.

Nemours (1), où Paul Féval a non seulement transformé certains incidents de peu d'importance, mais où il a vraiment déformé l'histoire. *La Duchesse de Nemours* raconte la trahison de Louis XI par Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Quoique le roi lui eût pardonné le rôle qu'il avait eu dans la ligue du Bien Public, il n'hésita pas à traiter avec l'Angleterre et fut décapité après sa condamnation à mort par le Parlement. Mais le Jacques d'Armagnac de Paul Féval, est la victime innocente des intrigues du roi. Acquitté par le Parlement, il est assassiné par les émissaires de la sœur du roi, Anne de Beaujeu, qui lui gardait rancune. Le roman continue par un récit entièrement fictif : la veuve de Nemours, Isabelle (2), s'étant échappée avec son fils Jean (3), reste cachée pendant de nombreuses années. Elle réussit enfin à obtenir justice pour son fils par la restitution des terres et du titre, et par la punition des coupables.

Il est rare que Féval déforme l'histoire à ce point. Il se contente, le plus souvent, de créer des aventures qui concordent avec les faits historiques. Tout au plus change-t-il quelques détails de ceux-ci (4). Même dans *Le Bossu*, plein des aventures invraisemblables de Lagardère, Féval fait preuve de prudence, chaque fois qu'il s'agit d'événements auxquels se mêlent les personnages historiques ; il est obligé de les peindre avec des couleurs bien tranchées, mais il évite de leur donner le plus souvent un air mélodramatique.

Plus la place occupée dans un roman par un personnage historique est considérable, plus les détails de sa vie sont difficiles à présenter sans déformation. L'histoire impose à l'imagination de l'auteur des entraves si serrées qu'il se trouve obligé de les briser à maintes reprises. Puisque Féval attachait de l'importance, au moins dans les détails essentiels, à l'exactitude de la partie historique de ses romans, il ne faut pas s'étonner que les personnages historiques y jouent le plus souvent des rôles effacés. Quatre seulement occupent le premier plan : Alphonse VI, roi de Portugal, dans *Le Chevalier du Firmament* (1844), Louis XI dans *L'Homme de Fer* (1856), le roi Philippe-Auguste dans *Les Deux Femmes du Roi* (5), et Jacques Stuart, le Chevalier de Saint-George, dans *La Cavalière* (1867). Toutefois, si les personnages historiques sont relégués à l'arrière-plan, dans les autres œuvres, ils n'en exercent pas moins une influence considérable sur le développement de la trame romanesque.

Placer un personnage historique dans un rôle important, amène un autre inconvénient : l'auteur, qui l'a recréé de toutes pièces, ne réussit pas à le rendre vraisemblable à bien des gens auxquels des lectures antérieures en ont donné une idée préconçue. Scott avait su tourner la difficulté en choisissant soit une époque éloignée, soit des personnages d'importance secondaire, mal connus de ses lecteurs. L'avantage de ce procédé n'avait pas échappé à Paul Féval, puisque des quatre personnages mentionnés plus haut, Louis XI était le seul sur qui le grand public était renseigné de façon détaillée.

Paul Féval décrit soigneusement le physique et le caractère des personnages historiques, en se servant des documents dont il disposait : par exemple, il dessine Jacques Stuart, d'après le portrait qu'en a laissé Horace Walpole, homme de lettres anglais du XVIII^e siècle (6). Cependant,

(1) Ce roman parut d'abord en 1864, sous le titre du *Maçon de Notre-Dame*.

(2) La duchesse de Nemours historique était Louise, fille du comte de Maine et cousine de Louis XI.

(3) Ce personnage est imaginaire.

(4) C'est en traitant l'histoire de Bretagne que Féval prend le plus de libertés. Nous espérons discuter cet aspect dans un prochain article.

(5) Ce roman parut d'abord en 1864, sous le titre du *Maçon de Notre-Dame*.

(6) Voir *La Cavalière*, 1^{re} partie, ch. III, Paris, Denon, 1867, p. 47-9.

il ne réussit pas à créer des personnages vivants, car ses descriptions manquent de nuances. Ayant peu d'aptitude pour les analyses psychologiques, il n'ajoute rien à ses modèles : son Louis XI apparaît comme le roi méfiant et superstitieux qu'on a vu dans *Quentin Durward* et *Notre-Dame de Paris* ; mais, à vrai dire, il n'en est qu'un pâle reflet.

Les personnages historiques qui jouent des rôles secondaires dans les romans de Paul Féval, sont nombreux ; inutile d'en donner la liste complète. Dessinés de la façon la plus sommaire, leurs caractères se composent d'un seul trait. Louis XIV est le roi orgueilleux (1), Philippe d'Orléans est un être faible et insouciant (2). Aucun n'est un personnage vivant. Quelquefois Féval s'est plu à donner des aperçus imaginaires sur la vie intime des grandes personnalités historiques, en particulier les rois. Ce procédé offrait l'avantage de montrer le personnage sous un jour inconnu et affranchissait l'auteur des entraves imposées par les connaissances historiques des lecteurs. Voilà comment Féval nous présente Louis XIV. Nous apprenons sa grandeur par la bouche des courtisans, mais quand le « Roi Soleil » fait son apparition, c'est dans une scène de vie privée. Toutefois, Féval ne profite pas de cette liberté : les actions du roi y sont revêtues d'autant de conformisme et de traditionalisme que s'il assistait à une cérémonie publique.

Passons aux personnages fictifs. Plusieurs d'entre eux portent de grands noms de la noblesse française et paraissent à première vue, de véritables personnages historiques. C'est que Féval ressuscite des dynasties éteintes dont les noms sont connus du grand public. *Le Bossu* raconte le meurtre en 1699 d'un Prince Philippe de Gonzague. Or le dernier duc de Nevers était Charles de Gonzague qui s'était retiré en 1631 au duché de Mantoue ; jamais le titre n'a été confirmé à une branche cadette de la maison de Lorraine. Les deux personnages en question sont des inventions. Parmi les autres romans où Féval se sert de ce procédé, mentionnons seulement *La Louve* : on y voit revivre au début du XVIII^e siècle, une branche cadette de Rohan, éteinte en réalité depuis le XVII^e siècle. Le roman revêt ainsi un air d'authenticité qui peut tromper bien des lecteurs. Ceux-ci pensent, en effet, qu'il s'agit de personnages historiques.

Mais la tâche principale de l'auteur du roman historique doit être la peinture d'un tableau fidèle des mœurs de l'époque dans un cadre correct. Si le tableau cède la place aux aventures romanesques, le récit se transforme en roman de « cape et d'épée ». Le souci de l'exactitude historique dont Paul Féval a fait preuve au début de sa carrière est accompagné de réels efforts pour faire revivre l'époque en question, bien que le tableau qu'il en fait ne soit pas complet. Ce que contient *Le Chevalier du Firmament*, ce sont des descriptions de la vie de la cour portugaise, mais rien qui puisse indiquer la vie des autres classes sociales. Plus tard, à l'époque où Féval écrivait plusieurs romans par an, la peinture des mœurs occupe une place bien moins importante. Toutefois, elle ne disparaît jamais entièrement. La galanterie et la préciosité de la cour de Louis XIV sont esquissées dans *Le Quai de la Ferraille* ; les mœurs dissolues des courtisans sous le règne de Philippe d'Orléans, dans *Le Bossu* et *Le Cavalier Fortune* (3). Mais pour une de ces scènes, combien d'autres y en a-t-il qui ne donnent au lecteur aucun indice du milieu ou de l'époque ?

(1) *Le Quai de la Ferraille* (1869).

(2) *Le Bossu* (1857). Il apparaît aussi dans *Le Cavalier Fortune* et *Le Loup blanc*.

(3) Ces descriptions ont disparu ou sont atténuées dans les éditions revues et corrigées.

Lié étroitement à l'étude des mœurs, le cadre n'en a pas moins d'importance. Après avoir reçu la place qu'il mérite dans les ouvrages de Walter Scott, il tend soit à disparaître presque complètement dans les romans historiques français, soit à supplanter l'étude des mœurs (1). Paul Féval tombe dans le premier de ces défauts : par exemple, il cherche à attribuer au Mont Saint-Michel (2) une fonction analogue à celle de la cathédrale dans *Notre-Dame de Paris*, mais il ne réussit pas à lui infuser cette vie puissante qui fournit peut-être au roman de Victor-Hugo sa plus grande beauté. D'abord, il manque une description suffisamment détaillée (3), qui permettrait au lecteur de s'imaginer les merveilles du Mont. Ce qui rend impardonnable cette omission c'est que Paul Féval connaissait bien les lieux, et qu'il en avait été vivement impressionné (4). Par conséquent, rien d'étonnant à ce que dans beaucoup de ses romans les descriptions du cadre fassent entièrement défaut. *Le Cavalier Fortune* ne contient rien, si ce n'est les noms de personnages, qui puisse le rattacher particulièrement au début du XVIII^e siècle. Les descriptions des mœurs à la cour du Régent, dont nous avons déjà parlé, pourraient, au fond, s'appliquer tout aussi bien à une autre époque. Des détails sur le costume sont très rares, sauf aux endroits où Paul Féval catque ses personnages sur les descriptions toutes faites : par exemple, Louis XI (*L'Homme de Fer*) (5). Quant aux personnages imaginaires, les détails de leur habillement manquent de netteté.

Pourquoi toute cette couleur locale occupe-t-elle une place si restreinte dans les romans de Paul Féval ? C'est qu'il n'était ni érudit ni « anti-quatrain ». Il avait partagé l'enthousiasme général des romantiques pour le passé et s'était vivement intéressé aux livres d'histoire, mais cela ne suffisait pas. Un cadre frappant et véridique ne peut résulter que de recherches approfondies. Il faut que l'auteur soit fureteur, comme Walter Scott. Féval ne l'était pas. Le goût lui en manquait peut-être ; le temps lui manquait certainement. Toutefois, sa documentation était moins superficielle que celle d'Alexandre Dumas. Il respectait, d'habitude, les événements historiques, mais il semblait ignorer la civilisation de l'époque qu'il décrivait. Du moins, il ne cherchait plus à la recréer après ses premiers romans.

Une fois lancé dans sa carrière de feuilletoniste, Paul Féval avait abandonné peu à peu la conception du roman historique qu'il avait héritée de Walter Scott. A partir de ce moment ses romans se rapprochèrent davantage de ceux d'Alexandre Dumas. Il devint vulgarisateur. Mais sa vulgarisation est moins dangereuse que celle de Dumas, puisqu'elle n'a pas les mêmes prétentions, et que les parties fictives et historiques de ses romans sont plus faciles à distinguer. Que le lecteur fasse attention, cependant, à cette habitude de donner aux personnages imaginaires des noms de familles éteintes. Paul Féval aurait pu écrire des romans historiques bien supérieurs à ceux qui sont sortis de sa plume s'il avait approfondi ses connaissances de la civilisation d'autan et résisté à la tentation de faire fortune en écrivant une demi-douzaine de romans par an. Peu d'écrivains se sont moins souciés de « l'art pour l'art ».

Armel DIVERRÈS.

(1) Voir MARRON (Louis), *Le Roman historique à l'époque romantique*, Livre III, ch. VI, Paris, Hachette, 1898, p. 356-86.

(2) Voir *La Fée des Grèves*.

(3) La seule description est longue de quelques lignes seulement. Voir *op. cit.*, ch. II.

(4) Il parle d'une visite faite au Mont dans un de ses articles sur la Bretagne dans *L'Artiste* de 1843, p. 318.

(5) Voir plus haut.

LA LANGUE BRETONNE DANS L'ENSEIGNEMENT

Tous ceux qui ont au cœur l'amour de la Bretagne, de son histoire et de sa langue, auront appris avec joie le vote définitif d'une proposition de loi relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, par l'Assemblée Nationale en sa séance du 22 décembre.

Ce vote, acquis sans débat, n'a fait, à cause de cela, l'objet d'aucun compte rendu dans la grande presse. Nous n'en devons pas moins souligner ici l'opportunité, tout en regrettant les circonstances qui l'ont fait rester en suspens pendant une année exactement, à cause d'une opposition surgie au sein du Conseil de la République.

Il vient enfin satisfaire partiellement les vœux de ceux qui, un peu partout en France, déploraient l'injuste ostracisme qui, depuis plus d'un siècle, pesait non seulement sur la langue bretonne mais aussi sur d'autres langues régionales comme le basque, le catalan, le provençal et l'occitan. Il aura fallu des années de luttes opiniâtres contre de solides préjugés et de vieilles méfiances ; il aura fallu vaincre des résistances et des routines, rompre de nombreuses lances avec des hommes de bonne et de mauvaise foi, gagner patiemment l'adhésion d'indifférents, puis d'adversaires, avant d'arriver à un résultat comme celui obtenu sur le terrain pédagogique, grâce à l'adoption d'une proposition de loi qui, pour la première fois en France, tient compte de l'existence sur le territoire national de certaines langues, et ceci non plus pour les combattre plus ou moins ouvertement, mais bien pour en permettre la culture et en assurer la survie.

Ce numéro étant sous presse au moment où est intervenu le vote de la loi, nous ne pouvons y consacrer un long article à l'événement. Mais, sans plus attendre, adressons ici les remerciements des amis de la langue bretonne aux hommes de gouvernement et aux parlementaires dont l'adhésion à la proposition a

rendu enfin définitive la loi sur l'enseignement des langues et dialectes locaux.

M. Pléven n'a pas voulu qu'on puisse dire que la langue bretonne aurait été sacrifiée officiellement sous un gouvernement présidé par un Breton. M. Delbos, qui avait accepté de soutenir le projet au temps où il détenait le portefeuille de l'Education Nationale, a tenu à lui conserver son appui auprès de l'Assemblée. M. Deixonne, rapporteur, qui fut hostile au même projet avant de se laisser convaincre de son utilité, vainquit bien des réticences au sein de la Commission de l'E.N. et de son parti. Tous les députés et sénateurs de Bretagne ont, de leur côté, fait bloc pour obtenir de leurs collègues le vote sans débat de la proposition, celle-ci étant elle-même l'aboutissement trop remanié, hélas ! de projets déposés il y a quelques années par MM. Hervé et Vouret'h.

Mais, ayant payé aux gouvernants et aux parlementaires un tribut de gratitude, nous ne saurions passer sous silence l'action tenace et persuasive des dirigeants de l'*Union des Défenseurs du Breton* (Unvaniez Difennourien ar Brezoneg), menée auprès des ministres et de leurs bureaux comme auprès des commissions intéressées, et sans laquelle rien n'eût sans doute été acquis à l'heure présente.

A cet égard, non seulement les bretonnants, mais aussi les partisans des autres langues régionales, doivent un cordial merci à MM. Léon Toulemon et le D^r Dujardin, qui, depuis la Libération, continuant sur un autre plan l'œuvre du regretté Léon Le Berre (*Abalor*), se sont dépensés en visites, en correspondances, en entrevues, et au besoin en polémiques, et dont la diplomatie et l'argumentation ont fini par triompher là où d'autres avant eux avaient échoué malgré le mérite de leurs efforts.

Fanch GOURVIL.



Bernard Shaw et les Celtes

GEORGE-BERNARD SHAW, qui vient de mourir, était Irlandais de naissance et, bien qu'il lui soit arrivé de s'en défendre, notamment dans la lettre qui suit (mais n'a-t-il pas dit le contraire ailleurs ?), il paraît vraisemblable qu'il était d'origine celtique. Du moins, peut-on suggérer que cet individualisme non-conformiste, ce goût du sophisme et cette virtuosité dans le paradoxe poussé volontiers jusqu'à l'outrance, cette ingéniosité dans la contradiction systématique, cet humour irlandais raffiné et renchérissant sur le britannique, qui distinguent sa manière de penser et d'écrire, le rattachent malgré lui au vieux fonds celtique qu'il renie.

A l'époque où fut écrite la curieuse lettre qu'on va lire, j'avais entrepris de soumettre à un certain nombre d'éminentes personnalités du monde celtique — en Grande-Bretagne, en Irlande et en Amérique — le plan de mon ouvrage sur « *Les Bardes et poètes Nationaux de la Bretagne Armoricaïne* ». Ce livre trouva dans ces milieux la plus large audience et fut notamment accueilli avec une faveur marquée par le futur « Premier » britannique J. Ramsay Mac Donald, qui, dans une lettre chaleureuse, « saluait l'œuvre avec enthousiasme », et par le Président Woodrow Wilson lui-même, qui, pendant son séjour en France, dans une entrevue privée, accordée, le 16 Mai 1919, à l'Ambassade des Etats-Unis, au Commandant Jacob, président du *Cercle Celtique de Paris*, voulut bien exprimer à ce dernier « son intérêt pour le peuple breton » et, en particulier, « la sympathie et l'admiration que lui inspirait l'âme bretonne, entrevue à travers les pages du magnifique ouvrage, *Les Bardes et Poètes Nationaux de la Bretagne Armoricaïne* », dont le Ct Jacob avait été récemment chargé de remettre un exemplaire spécial à l'éminent chef d'Etat.

Mais George-Bernard Shaw n'avait point pour habitude d'accorder sa voix à celles du chœur des fidèles. Il devait à son personnage et à sa légende de soutenir délibérément la contre-partie du principe de solidarité raciale au profit duquel, candide et non prévenu, j'avais cru pouvoir solliciter son adhésion.

La déception devait être complète et voici la lettre, scrupuleusement traduite de l'anglais et certifiée conforme à l'esprit de l'original, que je reçus de l'illustre fantaisiste, alors en pleine forme comme on s'en rendra compte :

Adelphi Terrace
(London)

Le 10 Janvier 1919.

Cher Monsieur,

Je suis extrêmement flatté de l'insistance avec laquelle vous proposez à mon attention votre ouvrage sur la Bretagne Armoricaïne. Je ne puis que vous

répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion de déclarer : c'est que je ne possède pas de compétence spéciale sur le sujet et que je ne suis, par conséquent, pas qualifié pour exprimer une opinion sur les mérites d'un livre traitant de telles questions.

Je ne suis pas un Celte. Il n'y a, d'ailleurs, pas de Celtes en Irlande et fort peu, si même il en reste, en Bretagne. Autant que je le sache, la Prusse est la seule contrée où le type national soit Celtique. Je n'appartiens même pas à la race Ibérique, qui est communément confondue avec la Celtique dans l'Ouest de l'Europe.

Je dois ajouter que mes observations concernant ce qui est appelé le réveil gaélique en Irlande et la connaissance plus imprécise que je puis avoir des mouvements similaires en Provence et en Bretagne, en Pologne et en Hongrie, me portent à penser qu'ils feront plus de mal que de bien tant qu'ils ne cesseront d'être entièrement dénués de sens critique. En Arles, on a réussi à produire une rude, laide et inhumaine race de femmes en persuadant toutes les femmes du cru qu'elles sont des Matrones Romaines. Quand nous aurons, de même, convaincu chaque Irlandais et chaque Breton qu'il est un poète-né et un héros préconçu, nous aurons efficacement travaillé à faire une engeance d'insupportablement vaniteux vauriens. (1)

Jusqu'à ce que vous ne soyez disposé à dire aux Bretons et à tous les autres pseudo-Celtes ce qu'il convient de leur faire entendre sur les très sérieux défauts de caractère qui les ont empêchés d'imposer leur insolente prétention d'être le sel de la terre, vous ne réussirez pas à m'intéresser chaudement à votre entreprise.

Fidèlement vôtre,

G.-BERNARD SHAW.

Consterné à la lecture de ce réquisitoire, décisif et sans appel — qui n'était, à tout prendre, qu'une boutade d'enfant terrible — j'en référerai sur-le-champ à un de mes amis bretons de Londres, qui connaissait Shaw mais qui, lui, n'en conservait pas moins sa foi celtique, au point qu'il devait, quelques années plus tard, solliciter et obtenir la nationalité irlandaise, après s'être fait le traducteur de Ramsay Mac Donald et l'historiographe de Patrik Pearse. Cet ami, Louis N. Le Roux, mort depuis (victime, en 1944, de l'explosion d'un V 2), en me retournant la lettre de Shaw, y ajoutait ce petit commentaire :

« Ne t'en fais pas !... G. B. S. est un cynique démolisseur, mais, au fond, il en rit dans sa barbe. Ne donne pas dans sa pose ou dans sa manie, c'est-à-dire ne le prends pas au sérieux. C'est une expérience qu'il tente pour voir si tu lâcheras pied. Réponds du tac au tac, mais cultive sa sympathie. C'est un dieu, en ce sens qu'il est plus craint qu'aimé, mais il s'impose à tous par son esprit critique et son érudition. C'est un maître. »

Le maître ayant parlé, le dieu ayant rendu son oracle, j'aurais eu mauvaise grâce à ne pas m'incliner. Aussi, pris-je mon parti de ma déconvenue, encore tout ruisselant de cette douche glacée, déversée d'une main féroce sur mes juvéniles enthousiasmes. Comme a pu l'énoncer — en français, cette fois — G. B. S., dans un calembour de sa façon, inscrit sur le « livre d'or » d'une hostellerie savoyarde, d'où il contemplait, un jour, les glaciers des Alpes : « C'est beau, mais pas... Shaw ».

— Pas « chaud » peut-être, mais « shaw » tout de même !...

Camille LE MERCIER D'ERM.

(1) « Vauriens » en français et souligné dans le texte.

MICHEL ROCHER

Commissaire général des cinq départements bretons en 1848

I. — Les débuts

AVOIR occupé un haut poste ne préserve pas de l'oubli, et tel est le cas de Michel Rocher (1) à Nantes, bien qu'une rue avoisinant le pont de la Madeleine porte le nom de celui qui régenta le dernier la Bretagne entière.

Le personnage n'avait pourtant rien d'effacé, comme en témoigna de prime abord son activité politique sous Louis-Philippe, aux côtés du docteur Guépin, dont le souvenir se montre plus durable. Guépin et Rocher exerçaient une égale autorité sur les opposants nantais de gauche. Tous deux reçurent la médaille de Juillet, et sans doute faut-il identifier le second avec le porte-étendard de la Garde Nationale qui escorta la duchesse de Berry prisonnière, dans son voyage maritime de Nantes à Blaye. Les occupations de Rocher prirent bientôt un tour moins officiel. Il devint trésorier de la *Société des Droits de l'Homme*, ou plus probablement de l'*Association Républicaine* fondée en 1833 par son ami le docteur Morhéry, que nous retrouverons par la suite. Ce zèle valut à notre héros une bonne place sur la liste des suspects, avec la mention « républicain exalté ». Elle ne suffit pas à le dépeindre, car il consacrait une partie de son temps au métier de chaudronnier et à ses goûts d'inventeur. On lui doit un appareil distillatoire permettant aux navires de rendre potable l'eau de mer. Ce fut l'objet d'une communication à la Société Académique de Nantes en 1837, et le Ministre de la Marine en commanda plusieurs exemplaires, dont le nouveau musée des Salorges conserve un modèle en réduction.

Quand les journées de février 1848 vinrent combler ses rêves, Rocher était avec son ami le docteur Guépin un des chefs du parti républicain, un des chefs les plus disposés aux mesures violentes, fût-ce à prendre la préfecture d'assaut. Guépin, catéchisé par le Procureur du Roi Raoul-Duval, parvint à calmer les impatients, mais s'émui de voir les premiers plis officiels arriver au domicile de son bouillant compagnon, « Ils sont à l'adresse de Rocher, dont vous connaissez les intentions et les procédés, confia-t-il à Raoul-Duval. Tenez-vous pour avertis. »

(1) Né à Nantes, le 2 Vendémiaire an IX (24 septembre 1800), fils de Michel Rocher et de Jeanne-Françoise Scheidecker. Marié le 17 avril 1824 à Bonne-Aglaé Marie. Mort à Nantes le 10 février 1861 (et, état civil de Nantes).

Ce fut pourtant à Guépin qu'échut, le 27 février, le poste de commissaire en Loire-Inférieure, et l'on put s'en étonner, car Rocher comptait en haut lieu quelques amis, dont Ledru-Rollin. Ce dernier réservait sans doute meilleur sort à son candidat, dont il fit, le 15 mars, un commissaire général dans les cinq départements bretons.

Pour la première fois depuis 1789, la province recevait une impulsion commune. Non plus celle d'un gouverneur ou d'un intendant à l'ancienne mode, parfois tenu en échec par le Parlement et les États, mais bien plutôt d'un véritable proconsul, pouvant surveiller, révoquer, suppléer et remplacer les commissaires et sous-commissaires, enfin prendre les mesures indispensables « tant pour le maintien de l'ordre que pour le triomphe des principes républicains ». Les mécontents le baptisèrent aussitôt : « duc de Bretagne ».

Les premiers actes du proconsul breton furent de nommer secrétaire général son ami Ernest Ménard (1), homme de lettres jusqu'alors étranger à l'administration, et d'inviter Guépin à gagner incontinent Vannes, où il permutait avec son collègue le commissaire Maunoury. On aimerait savoir si ce départ se fit de bon gré. Il ne paraît pas téméraire d'en attribuer la cause à une rivalité déjà ancienne entre Rocher et Guépin. Celui-ci, ajoutons-le, ne perdait pas trop à troquer la Loire-Inférieure contre son Morbihan natal, où le souvenir de sa famille et surtout de son père, député pendant les Cent-Jours, n'avait pas disparu. Ses ambitions électorales n'en souffrirent pas davantage : candidat à Nantes, il le devint aussi à Vannes.

II. — La situation en Loire-Inférieure

Et Rocher se mit à l'œuvre ardemment, si ardemment que son nouveau subordonné Maunoury en prit aussitôt ombrage, et le pria, le 25 mars, de lui laisser quelque autonomie ou de recevoir sa démission. Révolte sans lendemain : l'intéressé conserva en fin de compte ses fonctions, mais eut désormais pour principal souci sa candidature en Eure-et-Loir, laissant les mains libres au commissaire général.

Epurer les services publics, maintenir l'ordre et préparer les élections, tels étaient en somme les trois objectifs principaux. Guépin avait naguère abordé le premier en nommant des sous-commissaires à Châteaubriant, Savenay et Paimbœuf. Le canton de Blain reçut, on ne sait pourquoi, un délégué spécial, indépendant de Savenay, qui protesta. Ancenis conservait l'ex-sous-préfet Groleau, dont Rocher se débarrassera comme entaché de Philippisme. Guérande, que troublaient les partisans de l'ancien maire légitimiste Kerguistel, fut confiée à la vigilance du citoyen Galpiéd. Des missions d'enquête et de propagande échurent par surcroît à divers personnages, principalement Victor Mangin-Fils et Clémenceau (père de l'homme d'État). Ils dépensèrent 180 et 37 francs 50 à parcourir l'un la Loire-Inférieure, l'autre les alentours d'Ancenis. Même pour l'époque, ce n'était pas abuser de la situation.

A Nantes, le corps municipal fut non point dissous mais modifié par

(1) Ernest MÉNARD, auteur de romans historiques (*Pen-Mac'h*, *Le Champ des Martyrs*, *Robert d'Abriacel*, *L'Amiral de Bretagne*, *Ben Mar*), joua un rôle politique à Nantes, après la chute de l'Empire. Cf. Eudel (P.), *Le Comité Républicain de Nantes, 1870-1874* (Nîort, 1903, in-8°) et *Figures Nantaises*, 2^e série (Remes, 1911, in-8°), p. 163-172.

(2) Cet inévitable conflit fut esquivé ailleurs, par exemple dans la Sarthe, où Trouvé-Chauvel cumulait les commissariats départemental et général.

l'adjonction de nouveaux membres : Erriau, Dureau, Daniel-Lacombe et Bertin. L'avocat Evariste Colombel devint maire, et le filateur Chérot adjoint. Rocher avait promu ces deux derniers parce qu'ils représentaient « par leur position plutôt que par leurs opinions le parti aristocratique et financier de la ville ». Il attendait beaucoup et même trop de cette mesure conciliatrice.

Le maintien de l'ordre lui donnait davantage de souci. Sur la foi de rumeurs peu contrôlées, Rocher voyait déjà son département pris comme dans un étau entre les insurgés vendéens et morbihannais, venant se joindre à Nantes pour entraîner avec eux de trop nombreux ouvriers en chômage. Des fusils sortirent du château — non sans récriminations de l'autorité militaire — pour armer la Garde Nationale, où l'on s'efforcera d'introduire des ouvriers sûrs. Peut-être le commissaire général espérait-il en obtenir le commandement, mais les électeurs désignèrent pour colonel le citoyen Fouré.

Beaucoup plus réels que les Chouans et les Vendéens ressuscités étaient les chômeurs, victimes d'un arrêt brutal des affaires. Banques menacées de faillite, usines et chantiers sans travail préparaient une terrible émeute de la faim, à laquelle les 2.000 ouvriers d'Indret pouvaient apporter leur renfort.

Guépin avait rempli trop peu de temps ses fonctions pour prendre des mesures efficaces, sinon favoriser l'ouverture d'un Comptoir d'Escompte sans lequel aucune traite ne fût restée négociable. La souscription ouverte recueillit tout de suite 500.000 francs, mais rien de plus après. Devant le danger imminent, Rocher multiplia ses efforts dans tous les sens, soit à Nantes, soit auprès des ministères. Dès le 23 mars, il essaya de faire accorder par les Finances un prêt d'un million en rentes à la banque Croquevielle et Barjolle, alors très menacée. Indret reçut la visite du fils de l'ancien directeur Gingembre, chargé d'apaiser les esprits. Avant tout, il importe de trouver du travail, car les 200.000 francs consacrés par la ville de Nantes à l'ouverture d'ateliers nationaux ne pourront mener bien loin. A Indret, les heures de présence sont réduites, puis des départs organisés vers les ports militaires. Un groupe de 44 hommes se dirige vers Lorient. D'autres, par contre, se voient refuser l'accès de Brest par le préfet maritime, que soutient son ministre.

Reste la ressource traditionnelle des grands travaux. Mais elle exige des projets et aussi des fonds. Ce sont les premiers qui manquent le moins à l'actif commissaire général. Il talonne les Travaux Publics pour hâter la construction de deux gares, l'une à Mauves, l'autre à la Prairie-au-Duc, et d'un tunnel établissant la liaison avec le port, vœux assez mal exaucés. A la Marine est demandé l'armement d'une corvette et de deux bricks déjà construits. Plus difficile à résoudre est la question des moyens financiers, malgré l'appui du Conseil Général. Ce dernier n'hésite pas à se départir de son habituelle orthodoxie et affecte à divers besoins urgents, dont l'entretien des routes, une somme de 135.000 francs destinée à rembourser d'un emprunt la Caisse des Dépôts et Consignations, d'où un blâme virulent des Finances pour Rocher.

Une autre affaire mit en cause ses principes eux-mêmes. L'abolition de l'esclavage, décidée par l'Assemblée Nationale, risquait en contre-coup de ruiner le commerce nantais avec les Antilles. Rocher se fit alors l'avocat des armateurs auprès de Schœlcher qui présidait la commission d'émancipation, pour le mettre en garde contre les inconvénients de mesures trop radicales.

Il est difficile d'apprécier la portée de toutes ces tentatives, dont beaucoup dépendaient du bon vouloir ministériel, difficile également de savoir dans quelle mesure Ménard put faire preuve d'initiative. Le fait est qu'à Nantes aucun trouble n'éclata. Rocher dut pourtant négliger bientôt la Loire-Inférieure pour les autres départements bretons. Dès le 25 mars, il va faire un bref séjour à Rennes, et la première quinzaine d'avril sera tout entière consacrée à une tournée générale, pour prendre contact avec ses subordonnés et les populations. Nous allons le suivre dans ces voyages.

III. — A travers la Bretagne

La nomination d'un commissaire général avait médiocrement réjoui les commissaires départementaux, relégués au second rang en dépit de leurs pouvoirs « illimités ». En Ille-et-Vilaine, l'ex-professeur de Droit Hamon menaça tout de suite de se démettre, pour ne pas être régenté par un supérieur moins au courant que lui des choses rennaises. Une entrevue arrangea l'affaire, bien que Rocher fût peu enthousiaste de l'administrateur comme des administrés. Au premier, il reprochait d'être tout ensemble « froid » et « tiède », estimé sans doute de ses concitoyens, mais au prix de concessions excessives, bref, incapable, malgré ses réels talents, de s'élever au niveau des circonstances. Et que penser de Rennes, où « la République n'existe à bien dire que sur les murs ! ». L'opinion publique demeure indifférente et soumise à l'influence du clergé. Saint-Malo est le théâtre de menées philippistes et légitimistes, d'ailleurs peu sérieuses. En somme, rien de bon ni de mauvais ne peut venir de ces gens-là.

Le Morbihan, lui, s'affirme carrément mauvais, et une fausse manœuvre administrative n'y est sans doute pas étrangère. On a nommé, de « guerre lasse », non pas un commissaire, mais deux, presque-homonymes : le docteur Guépin et le publiciste Guérin, ex-rédacteur à *La Vigie*, journal d'opposition radicale qui passait pour bénéficier de l'appui discret de la droite. Les deux collègues semblent cohabiter en bonne intelligence. De fait, ils s'ignorent, au grand dam des affaires publiques. Guépin, découragé, abandonnera son poste au début d'avril, pour reprendre, à Nantes, le harnais de médecin. Fort peu de temps, il est vrai, grâce à l'appui de Rocher qui soutient son rival et ami, sans se faire trop d'illusions sur ses moyens, comme en témoignera le rapport ci-dessous (15 mai 1848) :

Recommandable par son caractère, ses aptitudes diverses et ses opinions, le citoyen Guépin manque de tenue dans les idées. C'est un homme d'élan et de spontanéité, prompt à s'enflammer, chez qui la prostration succède aussitôt à la fougue. L'amour de l'approbation qui le domine le rend facile à toutes concessions. Aussi, ses agissements du lendemain démentent souvent ceux de la veille. Chez lui, l'exécution précède la réflexion. Selon les temps, les lieux et les circonstances, son action peut être tour à tour utile ou nuisible. Je ne le crois pas apte à remplir des fonctions qui exigeraient à la fois circonspection, calme et fermeté.

Bien pires devaient être les défauts de Guérin, puisqu'il fut prié par Rocher, le 7 avril, de chercher un autre emploi, et s'en revint mal content à *La Vigie*.

Le vainqueur resté en place ne rencontra pas (les élections mises à

part) de trop graves difficultés, en dépit de l'inquiétude que lui donnaient certains notables, par exemple un Cadoudal à Plumelec. Elles semblaient bien excessives, les craintes de Rocher écrivant, le 26 mars, à Ledru-Rollin : « Tout semble s'organiser dans l'éventualité d'une Chouannerie. » Le commissaire général se rassura, mais voulut tout de même voir les choses de près à Lorient. Un sous-préfet octogénaire, Villemain, dut faire place au lieutenant de vaisseau retraité Courmet, rendu indépendant (au point de vue politique du moins) de Guépin, ce qui engendra d'inévitables frictions. Tout n'allait pas pour le mieux, non plus, dans le port, où les sous-officiers d'artillerie de Marine avaient interdit l'accès de la caserne à quelques-uns de leurs supérieurs. Courmet, par surcroît, entra immédiatement en conflit avec la Marine de Guerre, dont les chefs, voulant ignorer le pouvoir civil, refusaient leur visite au sous-commissaire. Le corps de l'Intendance Navale fut dissous, le préfet maritime Cosmao déplacé, ainsi que son major général. La cordialité ne régna point davantage avec leurs successeurs, qualifiés par Courmet de « républicains matinés ».

Dans les Côtes-du-Nord, le commissaire Conard, très estimé de Rocher, n'avait pas à se plaindre de ses administrés, gens paisibles ou plutôt indifférents, mais fort bons contribuables. La révocation gueltait le sous-commissaire de Dinan, Janvier, trop jeune avec ses 24 ans, et réputé « doctrinaire ». Il fallut, néanmoins, le maintenir sur la demande des habitants, et lui savoir gré d'arrêter par ses harangues une inquiétante démarche des citoyens de Pleudihen, venus manifester en masse contre la révocation de leur maire. Et Rocher attendit les élections pour régler le sort de ce jeune homme.

Ce fut le Finistère qui suscita le plus d'ennuis. Comme en Morbihan et ailleurs, le pouvoir commettait la lourde faute de nommer deux commissaires à la fois, sans prévoir que ces frères jumeaux deviendraient bien vite des frères ennemis. Ledru-Rollin avait ses candidats, son secrétaire général, Jules Favre, les siens, et chacun décidait à son gré, sans nul souci des conséquences (1).

Si quelqu'un offrait des titres indiscutables, c'était bien le docteur Morhéry (2), ancien membre de la Charbonnerie sous la Restauration, puis adversaire intraitable de la Monarchie de Juillet. Or, sitôt mis à la tête des Côtes-du-Nord, en place du citoyen Couard, une décision du 7 mars l'oblige à céder le pas à son prédécesseur réintégré (3), avec le Finistère pour compensation. Mais ce nouveau poste est occupé depuis

(1) P. HENRY, dans son *Histoire des Préfets* (Paris, 1950, in-8°), p. 157-158, signale que la Haute-Garonne eut six commissaires à la fois, tandis que douze autres départements en comptaient trois chacun (la liste annexée ne renferme, cependant, que onze cas).

(2) Robin de Morhéry (Louis-Armand-Napoléon), né à Loudéac (1805), où il exerça la profession de médecin, et mort à Paris (1864).

(3) Le petit nombre de textes officiels ne permet pas de dater tous ces événements avec certitude. Des recherches obligamment faites aux Archives des Côtes-du-Nord par M. Fr. Merlet, archiviste en chef, il résulte que Morhéry occupa indiscutablement ses fonctions à Saint-Brieuc, les 8 et 9 mars. On ne peut se fier tout à fait au récit d'A. Pigeon (*Un ami du peuple*, Paris, 1896, in-8°, pp. 52-55 et 195-196), malgré les documents reproduits (sans garantie, il est vrai). Selon cet auteur, Morhéry serait arrivé le 23 février (Louis-Philippe n'abdiqua que le 24), pour y apprendre de Couard que son poste se trouvait en Morbihan. Cette date est invraisemblable. D'autre part, que son poste se trouvait en Morbihan. Cette date est invraisemblable. D'autre part, un article de Pr. Hémon, dans *Le Finistère* (3 novembre 1867), attribue en partie le départ forcé de Morhéry aux démarches de Lepître-Bertrand, maire de Saint-Brieuc.

le 3 mars par Hippolyte Tassel (1). N'importe, Tassel, ballotté de Ledru-Rollin à Jules Favre, saura qu'il a été désigné par erreur. Il proteste et reçoit aussitôt avis, les lettres s'étant croisées, que sa nomination est la bonne; Morhéry se contentera du titre d'adjoint. Deux autres messages (13 et 15 mars) confirment la nouvelle, et Morhéry, sans doute sur le conseil de son collègue, part pour Brest, où il ne restera que trois jours (2). Le 16, voici Tassel nommé président du tribunal de Lannion. Peut-être accepterait-il, mais le magistrat évincé prétend ne quitter son siège que devant la force.

Il faut donc rester à la préfecture, où les deux commissaires rédigent simultanément des rapports contradictoires, Morhéry se montrant pessimiste, et Tassel plein de confiance. Pour mieux équilibrer les duumvirs, Jules Favre décide, le 22 mars, qu'ils sont égaux mais non inséparables: Morhéry résidera à Brest. Pour Rocher, homme lige de Ledru-Rollin, le véritable commissaire ne pouvait être que Morhéry. Il met donc à sa disposition un négociant de Quimperlé, Théophile Blin (3), dont le zèle va étonner tout le monde. Simple chargé de mission, d'ailleurs imprécise, le nouveau venu s' imagine être lui aussi commissaire, autant sinon plus que les autres, et, entreprend, le 26, de mettre Tassel à la porte de son cabinet, sous prétexte que sa révocation du 7 mars reste seule valable et serait confirmée par Rocher, supérieur à Jules Favre, voire à Ledru-Rollin. Nous ne connaissons cette farangue véhémement que par le témoignage un peu sujet à caution de Tassel lui-même (4). Toujours est-il que celui-ci, faisant front, se plaignit à Rocher, lequel désavoua son turbulent envoyé. Les bureaux ministériels, arbitres suprêmes, prièrent bientôt Tassel de prendre une autre carrière, puisqu'il n'avait pu se mettre d'accord avec son collègue pour l'implanter à Brest. En d'autres termes, Ledru-Rollin l'emportait sur son secrétaire général.

L'écho de ces disputes et contradictions avait quelque peu traversé les murs préfectoraux. Ce fut bien autre chose quand Blin entra en rapports avec le maire de Quimper sous le titre de commissaire-adjoint. Le maire, criant à l'anarchie devant cette pléthore administrative, se plaignit à l'Intérieur, dont la réponse, peu gracieuse pour Rocher, ne resta point ensevelie dans les tiroirs municipaux. Morhéry, de son côté, s'en prenait à Jules Favre dans la presse locale, sur quoi l'intéressé riposta par un blâme et l'ordre de publier une note ministérielle remettant les choses au point.

Morhéry et Blin brandissaient leurs démissions, Rocher de même. Un voyage à Quimper s'imposait depuis longtemps, et il eût été préférable, pour une fois, de suivre les invites répétées de Blin, dénonçant un noir complot contre Ledru-Rollin, « joué par les hommes de ses

(1) Tassel (Hippolyte-Yves-Marie), né à Lannion en 1802, secrétaire général du Finistère après juillet 1830 et bientôt démissionnaire puis avocat à Lannion, mort en cette ville (1869). A ne pas confondre avec son parent Yves Tassel, également élu député en 1848.

(2) D'après Pigeon (*op. cit.*, p. 193-194), Tassel aurait profité de l'absence de son rival pour démissionner ces membres de la préfecture et s'y installer à sa place. Cf. dans *Le Finistère* n° du 6 octobre 1837 un article de Pr. Hémon contredisant ces dires.

(3) Blin (Constant-Théophile), avocat à Nantes en 1816, puis directeur d'un journal de Rennes, enfin négociant à Quimperlé (Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne*, art. *Blin*).

(4) Ajoutons-y les deux lettres assez virulentes de Morhéry à Tassel (26 et 27 mars), publiées par Pigeon (*op. cit.*, pp. 194-195 et 206-207). Leur similitude donne à penser que la première ne fut qu'un brouillon inutilisé. La seconde aussi, sans doute, car Tassel, dans un rapport à Rocher (29 mars), rend hommage aux « mœurs faciles et conciliantes » de son collègue et rival.

bureaux », c'est-à-dire Jules Favre, que Morhéry, de son côté, tenait pour le contraire d'un « républicain pratique ». Rocher apparut donc, le 7 avril, pour apaiser les esprits. Au reste, Blin avait quitté la place, et pareillement Tassel. Morhéry, menaçant d'abord de se réfugier « dans la rue, pour n'être pas jeté par la fenêtre », finit par rester. Ainsi se termina une querelle plus propre à divertir les Quimpérois qu'à influencer favorablement sur leurs votes.

Rocher, continuant son voyage, s'en fut, le 10 avril, à Morlaix (1), où, descendu à l'hôtel de Provence, il prononça quelques révocations et prit intérêt à la fâcheuse situation du Bureau de Bienfaisance. Le 14, les Dinannais plantaient devant lui un arbre de la liberté. Deux jours plus tard, le commissaire général se trouvait de retour à Nantes, préparant la lutte électorale.

IV. — Les élections

Les élections législatives étaient le principal souci des commissaires, stimulés par des instructions plus véhémentes qu'adroites (Rocher le laissa entendre) de Ledru-Rollin (2). Ils devaient non seulement compter les suffrages, mais tout d'abord les orienter au bénéfice des « républicains de la veille », supérieurs à tous les autres candidats.

Rocher mit sans doute ces consignes péremptoires en regard avec les pronostics défavorables qui lui venaient de partout. Rien de bon à espérer de la Loire-Inférieure, où s'organise la droite, tandis que sommeile Mau-noury. Ille-et-Vilaine et Morbihan ne promettent guère mieux, et les Côtes-du-Nord restent inertes. En Finistère, Tassel annonce de faciles succès et Morhéry la déroute, tous deux le même jour. Et chaque commissaire de s'évertuer à convaincre les opposants ou les tièdes, soigner sa propre candidature (3) et choisir parmi les autres, sans mécontenter trop d'amis. A Nantes, Rocher et Guépin sont sur les rangs. Guépin se présente également à Vannes, combattu par *La Vigie* et l'ex-collègue Guérin, qu'il accuse de semer la division entre républicains. Le commissaire escompte, en revanche, l'appui du clergé rural et bénéficie du zèle de son subordonné lorientais Cournot, qui réclame un navire pour joindre plus aisément le personnel de l'Inscription Maritime et les douaniers. Le Finistère doit compter avec les ambitions de Tassel, qu'appuie le clergé. Hamon, en Ille-et-Vilaine, veut pour soutien de ses candidats non pas la bourgeoisie, qu'il soupçonne d'aspirer à une « république anodine », mais les ouvriers, dont un comité de 2.000 membres est formé par ses soins.

Seules, les Côtes-du-Nord donnent l'exemple d'une campagne électorale vraiment habile. Couard adresse au clergé une circulaire pour l'éclairer sur ses bienveillantes intentions, et lui offre carrément de choisir entre la guerre et la paix. Son candidat et collègue Morhéry prend

(1) Les renseignements sur le passage de Rocher à Morlaix et à Dinan sont tirés des notes obligeamment communiquées par M. Le Gonziou, qui a notamment consulté le *Leconte de Liste* de M. et A. Leblond (3^e éd., Paris, 1923, p. 228).

(2) Cf. les circulaires des 8 et 12 mars et 3 avril, publiées dans ses *Discours politiques et écrits divers* (Paris, 1879, in-8^o), t. II, et aussi l'article menaçant du *Bulletin de la République*, n° 16, qui prit l'apparence d'une communication officielle.

(3) Hamon, saisi de scrupules, ne voulut pas être candidat (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ms 1 et 3 Ms 12). Peut-être Cournot suivit-il son exemple.

une forte avance en annonçant l'abolition de l'impôt sur le sel (1), mesure très populaire dont il s'attribue pour une bonne part le mérite.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier dans leur détail les élections législatives de 1848, au risque de reprendre une étude déjà faite dans cette Revue (2). Rappelons seulement que, malgré tant d'efforts et quelquefois à cause d'eux, ces élections furent un désastre pour l'équipe de Ledru-Rollin. Rocher et Guépin en sortirent battus, Guépin doublement, et Tassel vainqueur. La désunion entre légitimistes et philippistes permit à la gauche de remporter des succès dans les Côtes-du-Nord, et au jugement de Rocher, d'y sauver « l'honneur de la triste Bretagne ». Morhéry passait, en queue de liste il est vrai.

Grandes furent la surprise et l'indignation chez les vaincus. Rocher déclara que les votes n'exprimaient pas l'opinion des électeurs, mais celle du clergé. Quant à Guépin, la désillusion lui inspira ces lignes qu'il n'eût sans doute point tracées quelques jours plus tôt : « Il y a longtemps, Rocher, que je combats la souveraineté populaire au nom de la raison. Les élections de Paris, voilà la souveraineté de la raison. Les élections du Morbihan, voilà la souveraineté populaire. » L'échec ne semblait pas, cependant, abattre l'actif et ingénieux commissaire. Diverses questions l'attiraient : biens communaux, baux à long terme, domaine congéable, extinction de la mendicité. Pour l'avenir, les jeunes curés ou vicaires ne manqueraient pas, sur ses invites, de borner leur action à l'étude d'Origène, saint Basile et saint Augustin. Et surtout, les résultats de l'enquête ouverte sur les opérations électorales allaient rendre vacants nombre de sièges, trois à six dans son seul ressort. Mais un ordre venu de Paris arrêta bientôt toute recherche.

Rocher, lui, se payait si peu d'illusions qu'il pensait devoir quitter prochainement la place, et pas mal de ses amis, tourmentés par la même crainte, lui demandaient à qui mieux mieux un poste de magistrat ou de percepteur.

Les élections, du moins, avaient été calmes. Le seul incident notable se produisit à Quimper, où la commission chargée de dépouiller les votes des soldats découvrit, égarée dans un paquet de bulletins, une lettre de Rocher à Morhéry et commit l'indécence de la rendre publique. Il y était question de l'affaire Tassel et de l'urgence pour Blin de trouver une situation : belle matière pour les polémiques locales.

Mais la proclamation des résultats eut aussitôt diverses conséquences. Des manifestants nantais s'en prirent, le 27 avril, à deux élus, l'avocat Waldeck-Rousseau et l'abbé Fournier, brisant les vitres du premier et pillant le presbytère de Saint-Nicolas. Les ouvriers d'Indret vinrent protester à leur tour le lendemain, mais avec calme, et désapprouvèrent les violences de la veille. Par contre, la Garde Nationale affichait ses opinions conservatrices. Ces « polissons militaires » régnaient à la mairie où, s'il faut en croire une boutade de Clémenceau père, nul n'eût pu crier *Vive la République !* sans connaître aussitôt le violon.

Le Morbihan, lui, donne cours à une petite agitation royaliste. Des cris de *Vive Henri V !* retentissent à Baud. Quelques bandes se forment pour prendre leurs fusils aux cultivateurs autour de Noyal-Pontivy et de Rohan, menacé de pillage. Guépin réclame armes et renforts. A Lorient, Cournet veut enrôler dans la Garde Nationale les ouvriers du port. Le

(1) Droit de 30 cent. par kg., aboli par décret le 18 avril 1848, mais rétabli au taux de 10 cent. par la loi du 28 décembre suivant.

(2) Voir N. R. B., 1948, p. 91-107.

préfet maritime s'y oppose, mais accorde deux cents hommes d'artillerie de marine, avec lesquels le sous-commissaire fait occuper Languidic, Plouay, Camors et Landévant. Ces troupes devront garder une attitude correcte envers l'habitant, mais non fraterniser, et répondront sans ménagements aux attaques. Aucune ne survient, et la seule guerre à signaler est celle qui a pour antagonistes Cournet, la préfecture maritime et aussi Guépin, dont le subordonné critique sans trop de respect les instructions contradictoires.

Rocher ne dut pas attacher grande importance à ces querelles, car son rôle était virtuellement terminé. Il part, le 6 mai, pour Paris. Mounoury et Ménard suivent l'exemple, et le secrétaire Blanchard-Luminais se plaint de sa solitude, aggravée depuis que la maladie du directeur des Postes paralyse le service télégraphique. La Loire-Inférieure semble alors s'administrer toute seule.

À Paris, le commissaire général n'en avait cure. Il rédigeait des rapports pour expliquer son échec, en montrant les causes, les effets, les remèdes. Les principales causes sont, d'après lui, la pression du clergé, mais aussi bien l'insuffisance des commissaires, Cournet excepté. Morhéry lui-même, quoique intelligent et patriote, tombe sous le blâme pour n'avoir jamais pris ses fonctions au sérieux. Les effets : une insurrection imminente en Vendée, où l'on signale le débarquement d'armes et la formation de compagnies de paroisse. Ces craintes, on le sait, ne devaient jamais se réaliser. Les remèdes ? Des mesures de salut public, d'abord. Il faut dissoudre, à Nantes, l'artillerie de la Garde Nationale, repaire de légitimistes, et faire venir un bataillon de gardes mobiles; partout déplacer les régiments; épurer l'administration, en commençant par les juges de Paix et les commissaires de police. On combattra l'emprise du clergé par l'ouverture de routes, de foires et d'usines, par le développement de l'instruction primaire, confiée à des instituteurs rendus indépendants des autorités locales. Enfin, des mesures non plus répressives mais préventives s'imposent. Ce travail abordait donc beaucoup de questions sauf une, à vrai dire capitale : par quel miracle la majorité parlementaire consentirait-elle à voter un programme ayant pour but ostensible d'empêcher sa réélection ? Rocher oublia de résoudre ce problème. Et, le 20 mai, il posait sa candidature au poste de préfet de la Loire-Inférieure (1).

Pas plus que les rapports, elle ne rencontra d'accueil favorable (2), car les temps se trouvaient changés, le ministre de l'Intérieur aussi. Rocher s'en revint à Nantes pour y dresser ses comptes. Comme il n'avait accepté les fonctions de commissaire général qu'à titre gratuit, ses demandes se réduisirent au remboursement de deux écharpes et des frais de voyage, au total 5.385 francs.

◆ ◆ ◆

Revenu dans l'opposition pour combattre, après Louis-Philippe, le prince-président, il reprit son activité clandestine, de concert avec Guépin qui semble avoir tenu, cette fois, le rôle prépondérant (3). Le

(1) Arch. Nat., F¹bi, 172/13 (dossier Rocher).

(2) La préfecture échut, le 12 juin 1848, à Marius Bampal.

(3) Cf. Lohré (H.), *La Franc-Maçonnerie dans la Loire-Inférieure, 1744-1948* (Nantes, s. d., in-8°), p. 47-56.

docteur fonda une association ouvrière, la *Société fraternelle universelle*, bientôt suspecte au pouvoir. Elle est dissoute le 28 novembre 1850 et les deux amis traduits en justice. Le procès finit en avril 1851 par un acquittement sensationnel, suivi d'un banquet de 500 couverts chez l'ex-commissaire général. Ce dernier eut la sagesse de disparaître quelque temps en décembre suivant, pour esquiver les conséquences du coup d'état, puis reprit la lutte. C'est probablement lui qu'on retrouve avec l'inséparable Guépin dans la société secrète *La Marianne*. Et son nom de figurer de plus belle sur la liste des suspects : « Regardé comme socialiste (1851). S'est occupé des moyens d'évasion de Belle-Isle pour Barbès et autres, Passeport demandé pour Dantzig en 1852 ». On le soupçonne, en outre, d'assurer la liaison avec les réfugiés politiques d'Angleterre, dont Ledru-Bollin. L'irréductible Rocher mourut le 15 février 1864, trop tôt pour survivre au Second Empire et entreprendre, comme Guépin et Ménard une carrière nouvelle où le sort aurait pu, cette fois, montrer plus de clémence.

H. DE BERBANGER.

NOTE. — Cet article utilise essentiellement la correspondance administrative de Rocher, laissée entre les mains de son secrétaire général Ménard, puis acquise par les Archives de la Loire-Inférieure en 1949. Aux Archives Nationales comme dans les collections départementales de Bretagne, la pénurie de documents semble presque complète.

Les événements de 1848 ont inspiré le roman d'Amédée Pigeon, *Un ami du Peuple* (Paris, 1898, in-8°), œuvre de faible valeur littéraire, mais où les vicissitudes de Morhéry, que désigne le titre, sont retracées à l'aide de ses papiers. Cf. sur ce livre le compte rendu de Pr. Hémon dans *Le Finistère* (15 et 22 septembre, 6 et 13 octobre, 3 novembre 1897), et sur son auteur la *Nouvelle Revue de Bretagne*, année 1949, p. 76 et 399. « Ces faits sont réels. Ces documents, pour la plupart inédits, n'ont été ni inventés ni altérés par l'auteur », écrivait Hémon (*Le Finistère*, 15 septembre 1897). Il est permis de se montrer plus circonspect, car Pigeon reproduit, on l'a vu, une lettre mal datée et une ou deux autres restées à l'état de brouillons sans suite.

*Avez-vous songé à envoyer
votre réabonnement ?*

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES COSTUMES BRETONS

L'Évolution des Costumes bretons du pays de Châteaulin depuis 100 ans

Les costumes bretons posent de nombreux et intéressants problèmes. Il ne semble pourtant pas qu'on les ait étudiés jusqu'à présent comme ils le méritaient.

Ainsi on ne s'est guère préoccupé d'établir de façon méthodique leur histoire ou leur géographie. S'il existe aujourd'hui une excellente carte, dressée par Y. Creston, pour la répartition géographique de la coiffe, il n'y a, par contre, rien de fait en ce qui concerne l'ensemble du costume féminin et les costumes d'hommes ou d'enfants.

Bien rares sont aussi les études complètes se rapportant à l'évolution d'un costume à travers les âges ; il n'est donc pas surprenant que plusieurs personnes aient pu s'imaginer, un peu naïvement, que les costumes actuels étaient déjà portés en Bretagne tels que, il y a quatre ou cinq cents ans. (1)

C'est méconnaître l'évolution qui a modifié si souvent les formes des costumes d'une même région. Il suffit par exemple d'examiner le costume que l'on portait ces dernières années à Kerfeunteun et dans la région immédiate de Quimper ; il est bien difficile de le retrouver dans les dessins pourtant minutieux qui furent gravés, vers 1800, par Olivier Perrin, pour les 120 planches de sa *Galerie Armoricaine*.

Il y a soixante-dix ans, au Musée de Quimper, furent montés, sous vitrine, des mannequins représentant une noce bretonne. (2) Ils portaient les costumes les plus typiques de la Cornouaille à cette époque. Il faut beaucoup d'attention pour les reconnaître dans ceux encore portés aujourd'hui, dans cette même région.

Plusieurs synthèses sur le costume breton ont déjà été faites. Elles

(1) Le guide Michelin Bretagne (1950) ne dit-il pas (pages 3 et 20) qu'en bien des coins de Bretagne on rencontrait encore l'habit du temps de Louis XIV et ne parle-t-il pas des « beaux costumes transmis de génération en génération pendant des siècles » ? Anatole Le Braz, dans *Au Pays des Parloirs*, n'a-t-il pas écrit : « Le costume local a peu varié depuis le XVI^e siècle » ? (page 332). De son côté, Charles Géniaux, dans *La Bretagne vivante* dit (page 67) : « Les paysans vêtus comme au moyen âge » !

(2) Ne faut-il pas déplorer que cet ensemble si précieux pour l'ethnographie bretonne doive bientôt disparaître par suite de l'incurie de conservateurs vraiment bien coupables ?

semblent prématurées car il n'existe pas encore assez de monographies se rapportant à l'évolution des costumes bretons. Aussi rien d'étonnant que la plupart d'entre elles manquent de précision, fourmillent d'inexactitudes et contiennent parfois de grossières erreurs (3).

Il est difficile en effet, pour ne pas dire impossible, à quiconque n'est pas du pays même, de faire une étude du costume breton sans commettre des erreurs, tellement la diversité des costumes, variant d'une paroisse à l'autre, est souvent question de nuances et de détails.

Ces détails caractéristiques, imperceptibles pour l'observateur étranger, prennent pourtant une grande importance dans le pays où l'habitant, du premier coup d'œil, sait découvrir ces signes distinctifs du costume local.

Mais des interprétations erronées ont été faites par des artistes ou écrivains, étrangers à la région pour n'avoir pas su distinguer dans un même pays, le costume de l'artisan du costume de la paysanne (4). Souvent ils ignorent que les costumes de grandes cérémonies (mariages, enterrement, première communion) sont différents, dans certaines régions, du costume du dimanche qu'il convient encore de distinguer du costume de travail ou de tous les jours (5).

Ceci montre la complexité du problème et la nécessité, pour entreprendre une étude sérieuse sur le costume breton, de se cantonner dans une région bien déterminée où il est possible de faire sur place de sérieuses enquêtes.

S'il est intéressant de posséder des documents anciens, il est nécessaire aussi de les confronter entre eux et de les faire confirmer par le témoignage des vieilles gens du pays ayant connu des costumes presque identiques (6).

◆ ◆ ◆

A cette étude des costumes nous voudrions apporter une contribution en suivant l'évolution des costumes pendant cent ans dans le pays de Châteaulin pour lequel, heureusement, nous avons des documents précis.

(3) Ainsi un ouvrage récent intitulé *Costumes Français*, édité et traduit en anglais en 1939 par les éditions « Hyperion-Press » de Paris, prétend représenter les costumes des provinces françaises. Il est regrettable qu'André Varagnac, à cette époque adjoint au Musée National de Folklore de Paris, ait couvert de son nom, en le préfaçant, un ouvrage qui, tout au moins en ce qui concerne la Bretagne, est d'une fantaisie carnavalesque et pourrait, en fait de Folklore s'intituler plus vraisemblablement « Folklore de Music-Hall ». Les planches peintes et dessinées par Lhuier, il y a quelques années, sont autrement consciencieuses tout en laissant paraître des erreurs de détails qu'il serait facile de relever.

(4) Le fait s'est produit dans l'étude des costumes de la vallée de l'Aulne dont il sera question dans cette étude. Nous avons le devoir dans l'intérêt même du Folklore, de relever en particulier les confusions qui se sont produites dans le livre de Maurice Bigot : *Les coiffes bretonnes : cent modèles différents* que Van Gemep signale pourtant comme une excellente étude avec localisations précises.

Il est impossible à qui voudrait étudier la coiffe de Châteaulin d'après cet ouvrage de comprendre quel que ce soit à son évolution, faute d'avoir distingué, au point de départ, la coiffe paysanne (N° 20, 21, 22 et 23) de la coiffe d'artisan (N° 19). A noter que la coiffe N° 21 n'a jamais été la coiffe de Brasparis comme il est indiqué en titre : c'est la coiffe de Châteaulin. Ces confusions sont impardonnables. Aubert amplifie et aggrave ces erreurs, comme nous le verrons plus loin.

(5) C'est le cas pour la grande cornette adoptée dans bien des régions comme coiffe de cérémonie. A Châteaulin-du-Faou, la coiffe de travail n'a pas ces brides en ailettes si caractéristiques dans la coiffe de dimanche.

(6) C'est le grand intérêt d'une étude approfondie faite en 1902 par le Docteur Picquenard sur l'évolution du chapeau glazik dans cette région de Quimper qu'il connaissait particulièrement. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1904, p. 134).

Nous croyons, du reste, qu'un certain nombre des observations formulées ici sont valables pour d'autres régions. En ce qui concerne l'évolution et surtout la disparition des costumes, les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets. Bien que localisée, cette enquête présente donc, pour tout folkloriste s'occupant de l'étude et de l'évolution du costume, un intérêt certain.

Nous avons la bonne fortune de posséder une description aussi minutieuse que précise faite en 1845 par l'éminent observateur Bachelot de la Pylaie (7). C'est un travail du plus haut intérêt ; et il apparaît bien à un certain nombre de détails très facilement contrôlables aujourd'hui encore (8), que l'on peut faire une confiance absolue à ses descriptions, sinon à ses déductions.

Ces observations sont les plus anciennes que nous possédions concernant la région qui nous occupe. Les descriptions de Duchatellier (1837) et de Goesbriand (1847) sont trop générales. (9)

Les lithographies de Lalaisse dans la *Galerie Armoricaine* en 1848 (10), les dessins de Darjou dans son ouvrage sur les costumes bretons publié vers 1860, sont aussi des plus précieux car ce sont des études faites d'après nature avec la plus grande exactitude. Cependant il ne faut pas en tirer plus qu'ils n'expriment : ainsi une coiffe dessinée de face devient parfois bien différente vue de profil. Ces dessins, autrement évocateurs qu'une pure description, permettent pourtant d'utiles comparaisons et d'intéressantes déductions.

Louis Hourticq reconnaissait leur valeur quand il affirmait, dans la nouvelle édition des costumes de cette *Galerie Armoricaine* : « Si l'artiste n'a pas résisté à la tentation de donner aux robes des souplesses d'une élégance un peu parisienne ou tout au moins urbaine, pour leur coiffure, il apporte la précision d'un technicien de la lingerie. Ces coiffures restent encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus caractéristique dans le costume breton (11) ».

Cependant il est intéressant, après avoir étudié ces dessins de Lalaisse, de les rapprocher des vieilles photographies, datant de 1860-1880, que l'on peut encore recueillir dans quelques archives familiales.

(7) Voir *Nouvelle Revue de Bretagne*, juillet 1947.

(8) Un exemple assez typique entre autre permet d'apprécier la valeur de la minute des observations de La Pylaie :

« Les sabots du Cornouaillais — fait-il remarquer — diffèrent de ceux du Léonnais par leur pointe plus allongée, et surtout par leur talon qui, au lieu d'être droit, rentre obliquement en dessous, de manière à s'avancer presque sous le milieu du pied. »

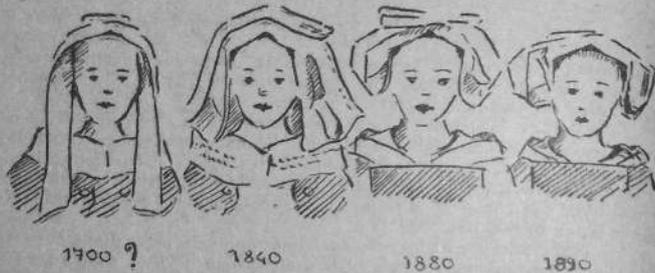
Or ces caractères distinctifs existent encore aujourd'hui absolument semblables à la description de La Pylaie.

(9) DUCHATELLIER, *Recherches statistiques sur le département du Finistère*, 3^e livraison, p. 54. — DE GOESBRIAND, *Communication du Congrès de l'Association Bretonne de Quimper de 1847*, in *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, année 1849, 2^e volume, 4^e livraison, pp. 208-215.

(10) Voir *Nouvelle Revue de Bretagne*, nov.-déc. 1940.

(11) Hourticq semble oublier qu'il y a aussi un costume de ville : celui de l'artisan qui a été dessiné par la Lalaisse dans la *Galerie*.

On se prend à regretter que cette réédition des *Costumes Bretons* de la *Galerie Armoricaine* ait été préfacée par une personnalité étrangère au pays et peu au courant de ses coutumes et traditions. Aussi ses considérations générales sont-elles vagues et imprécises. Hourticq reconnaît d'ailleurs lui-même (p. 7) : « Il faudrait suivre dans le détail une comparaison entre les coiffes que portaient les Bretonnes dessinées par Lalaisse vers 1850 et celles qu'arbovent aujourd'hui leurs petites-filles. Mais ces variations échappent à la description verbale. » C'est pourtant ce que nous allons essayer de faire ici.



1700 ? 1840 1880 1890

Enfin, grâce à la possession de nombreux clichés pris de 1910 jusqu'à nos jours, il nous sera facile de suivre, avec le minimum d'erreurs, l'évolution du costume breton dans la région de Châteaulin.

Des enquêtes faites sur place près de vieilles gens ou de personnes qualifiées (l'une d'elles vendait autrefois le tissu et les accessoires des costumes) permettront de connaître davantage et de préciser l'évolution, dans ces communes de Basse-Bretagne, situées dans la vallée de l'Aulne, de vêtements présentant les mêmes caractères.

I

LE COSTUME FÉMININ

Nous n'étudierons dans cette première partie que le costume des femmes de la région de Châteaulin et plus spécialement celui de la paysanne.

Il convient de noter que ce costume est très différent de celui de l'artisanne dans les mêmes paroisses. A Châteaulin tout particulièrement il est très facile d'en faire la comparaison et il paraît invraisemblable qu'on ait pu chercher à les faire dériver l'une de l'autre. (12)

(12) Aubert, ainsi que nous l'avons dit, renchérit sur toutes les erreurs de Bigot en ce qui concerne la coiffe de Châteaulin.

Sur la foi de documents photographiques exacts mais mal interprétés par lui faute de renseignements sur place, il confond « artisanne » et « paysanne » et il écrit ceci : « La spat des bords de l'Aulne s'est conservée la plus pure de toutes après avoir passé par diverses métamorphoses. Elle eut à un moment donné la forme d'un fer à repasser, souvenir du XVIII^e siècle ; un peu plus tard elle subit l'influence éphémère de la pomponne de Pont-Croix et devint enfin elle-même. » (Au Cœur de la Race, p. 246 dans la revue Breizhag).

Ce texte est incompréhensible et il contient au moins autant d'erreurs que de phrases !

Maurice Bigot, s'inspirant d'une vague ressemblance entre la coiffe d'artisanne de Pont-Croix et la coiffe de Châteaulin dont l'artisanne avait réduit les dimensions en supprimant le « cul de fer », avait écrit : « Le type de la coiffe de Châteaulin semble être venu de Pont-Croix ». Cette supposition, d'ailleurs parfaitement erronée, croyons-nous, devient chez Aubert une affirmation.

Il est vraiment difficile d'imaginer comment cette coiffe paysanne de Châteaulin (nommée par lui, on ne sait trop pourquoi « la spat ») qui se présente, dit-il, sous l'apparence d'un bois, tant de face que de derrière, ait pu dériver de la coiffe d'artisanne et encore plus de la coiffe de Pont-Croix.



1900 1910 1920 1930

IL Y A CENT ANS

Si Bachelot de la Pylaie n'a pas étudié le costume de la paysanne de Châteaulin, il a par contre décrit avec beaucoup de minutie celui de Brasparts qui lui était, à quelques détails près, identique.

« Les femmes de ce pays, nous dit-il, ont des coiffes d'une blancheur éclatante dont les larges pattes sont relevées de chaque côté en anse de panier ; mais elles les détachent et les laissent retomber ou pendantes lorsqu'elles vont entrer dans l'église (13).

« Ces pattes ainsi déployées, descendent à peu près jusqu'au coude. Leur habillement est toujours comme chez les hommes d'une couleur très foncée noire ou bleue.

« Elles ont un justaucorps par dessus lequel elles ont pour ceinture un ruban de laine verte, ou plus souvent de couleur écarlate, dont les deux bouts, en dehors du nœud, pendent par devant. Au lieu de fichu, leurs épaules sont recouvertes comme les jours ordinaires, par la collerette qui est une espèce de palatine faite en mousseline ou percale (14) ; mais elle est plus fine en même temps que plus ample et posée avec plus de recherche.

« Leur robe, ample par le bas, serre la taille au moyen de petits plis rapprochés et qui sont tous contigus. Un tablier violet ou bleu, ordinairement à carreaux, ne se met que les jours de grande toilette. Leurs bas sont de laine teinte en bleu ou blanc, assez souvent noirs ; ils sont tenus par des jarretières en laine également, mais dont la couleur, toujours arbitraire n'offre aucun caractère local. Elles ont des souliers fort découverts qui sont attachés par deux grandes boucles de cuivre.

« Elles portent par dessus leur coiffe, surtout quand le temps est brumeux ou pluvieux, une capote blanche, ou plus souvent un peu jaunâtre qui est carrée en dessus par derrière et à laquelle sont attachées des pattes qui descendent sur les épaules. Elle se trouve fendue de chaque côté sur celles-ci afin que le derrière puisse tomber à plat sur le dos, et que les deux pattes latérales reviennent en avant pour couvrir les côtés de la poitrine. »

(13) Encore de nos jours, dans toute la région de Châteaulin, Pleyben et Brasparts, les paysannes continuent à baisser, en signe de deuil, les ailes de leur coiffe et les épinglent sur la poitrine.

(14) Dans un autre paragraphe, Bachelot de la Pylaie décrit plus minutieusement cette collerette. (On remarquera qu'il indiquait déjà une « différenciation » spéciale à Brasparts.)

« Au lieu du fichu des villes, les femmes portent ici une espèce de mouchoir, ordinairement de batiste, dont elles s'entourent le bas du cou comme avec une palatine, et qui se relève dans sa partie moyenne par un pli ascendant, pour former une sorte de collerette ; celle-ci est disposée de manière qu'elle se tiennent en arrière à une certaine distance du cou, tandis que le bord inférieur se rabat sur le haut du dos et des épaules. Cette disposition de la collerette est du reste une mode particulière, sur laquelle il est facile de reconnaître les femmes de Brasparts de celles des autres paroisses. »

Cette description de la Pylaie est des plus intéressantes pour l'étude du costume de la région de Brasparts.

L'ANCIENNE COIFFE

En ce qui concerne plus particulièrement la coiffe, la Pylaie ne semble pas s'être préoccupé d'en décrire la forme typique dans ce pays. Sans doute les régions limitrophes tout au moins possédaient des coiffes identiques. Et de fait, si nous consultons les dessins de Labaisse, nous verrons que cette description pourrait se rapporter à un certain nombre de coiffes qui avaient entre elles une similitude frappante : la coiffe de Carhaix, de La Feuillée, de Plonévez-du-Faou, de Saint-Thois, de Châteauneuf-du-Faou, de même que la coiffe de Châteaulin, celle-ci différant très peu de celle de Pleyben et de Brasparts. Or, toutes ces villes situées dans le bassin de Châteaulin ont actuellement des coiffes nettement différenciées les unes des autres, il y a donc eu évolution et cette évolution s'est faite en cinquante ans au maximum car, depuis 1900, déjà, chacune de ces coiffes possède ses caractères spécifiques.

Observant de plus près ces mêmes dessins de la Galerie Armoricaine, il est permis de croire que déjà, en 1845, on se trouvait en présence d'une évolution de la coiffe primitive.

Les barbes ou mentonnières, primitivement baissées sur la poitrine, ont été relevées et épinglées sur le sommet de la tête, laissant pendre de chaque côté deux gracieuses volutes ou boucles qui descendent jusqu'aux épaules.

Il apparaît enfin, toujours d'après les documents de Labaisse et en observant aussi les vieilles photographies, que ces coiffes, confectionnées en toile de ménage, tissée sans doute par la paysanne elle-même, comme plus tard, devenues plus légères et plus fines, elles seront encore brodées par les jeunes filles du pays, que ces coiffes, disions-nous, se composaient de deux parties :

D'une part sur le devant, le voile (15), d'autre part en arrière le capuce ou camail, formant sac, se resserrant par un francis (16).

Le voile devenu la visagière (en breton ar visachen) formait d'abord un demi-cercle autour de la tête : ar kelt'h.

Le cercle de la visagière était une large bande lisse et se prolongeait de chaque côté en deux pans, ainsi que nous l'avons vu en parlant des mentonnières baissées, encadrant la face et retombant sur la poitrine à moins qu'au contraire elles ne fussent relevées au sommet de la tête par mesure de coquetterie ou plutôt de commodité. Ces ailerons portent en breton le nom de « Chinkellou ».

VARIÉTÉS ACTUELLES DE LA COIFFE DANS LA VALLÉE DE L'AULNE

Nous venons de noter la similitude frappante entre les coiffes, il y a cent ans, des principales paroisses de la vallée de l'Aulne.

Mais depuis lors, plusieurs types se sont formés par « différencia-

(15) Qui aurait été imposé jadis par divers conciles pour l'assistance aux offices religieux.

(16) Ces deux parties essentielles se retrouvent, il me semble, dans toutes les coiffes bretonnes bien que quelquefois très atrophiées par suite des caprices de la mode et de la réduction des coiffes en voie de disparition.

tion ». Nous ne parlerons pas de la coiffe de Carhaix ni de celle de Châteauneuf-du-Faou qui forment maintenant un groupe nettement à part. Nous laisserons de côté aussi la curieuse coiffe de Gouézec, ainsi que celle de Saint-Thois.

Trois groupes formeront l'objet principal de notre étude, car il existe entre ces trois groupes une similitude manifeste : nous sommes dans le pays « Rouzik » (17) essentiellement.



Au Nord, le groupe Brasparts qui touche quelques communes limitrophes. Au Sud, le groupe Pleyben qui ne dépasse jamais l'Aulne et comprend Pleyben, Lennon et Le Cloître-Pleyben.

Enfin, bien plus important, vers l'Ouest, le pays de Châteaulin, dont un certain nombre de communes portent le même costume à d'infimes détails près. La mode de Châteaulin « Kis Kastellin » s'étend à Dinéault, Trégarvan, Argol, Saint-Coultiz, Saint-Ségal, Lopérec, Quimerc'h, Rosnoën, Hanvec, Le Faou, Rumengol.

Lothey, de même type, a plus de différences. Au nord du Faou on retrouve une coiffe de même caractère, mais d'une forme tout de même bien modifiée, ainsi à l'Hôpital-Camfrout, Daoulas, Irvillac et Logonna-Daoulas.

Bien des détails de ce costume de paysanne qui pourrait paraître identique d'une paroisse à l'autre, sont en réalité bien différents et ne trompent jamais une personne du pays.

Si la même collerette est encore portée dans plusieurs paroisses, ici elle sera retenue sur les côtés par une épingle, tandis que là elle reposera librement sur le haut du croisé.

Mais ce qui différencie le plus les régions ou les paroisses les unes

(17) Nous expliquerons ce terme dans notre étude sur le costume de l'homme.

des autres, c'est surtout ce chef-d'œuvre de la parure féminine en Bretagne : la *coiffe*.

La façon dont est placé le cercle ou la forme qui lui est donnée, caractérise déjà un territoire. Ainsi, tandis qu'à Pleyben ou Brasparts cette partie de la coiffe épouse assez étroitement la tête, formant simplement une pointe au sommet, dans la région de Châteaulin proprement dite, il y a trois pointes (*trikorn*) une au sommet et les autres sur les côtés. Ces trois cornes se retrouvent toujours à travers les modifications successives de la coiffe depuis que Lalaisse, en 1845, les avait consciencieusement notées, jusqu'à nos jours où, même dans les coiffes très réduites, elles se distinguent encore.

Dans la seule région de Châteaulin, dont nous nous occupons, les paysannes d'un certain nombre de localités plus ou moins voisines ont adopté une coiffe dont les éléments sont semblables. Ainsi les *trons* ou barbes sont relevées et rattachées sur le sommet de la tête d'une façon presque identique. Elles se distinguent pourtant de telle sorte qu'il est impossible de faire erreur sur leur « paroisie » d'origine.

En ne considérant que les ailes ou *trons* de la coiffe on peut les caractériser ainsi :

A Châteaulin, les ailes sont carrées.

A Pleyben, les ailes sont rondes et légèrement redressées.

A Brasparts, les ailes sont rondes mais plus relevées.

A Lothey, elles sont tombantes.

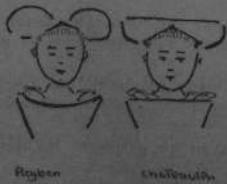
A Daoulas et Logonna, elles sont collantes, à peine détachées de la coiffe.

Ces observations ne concernent que la coiffe de paysanne et ne peuvent se rapporter en aucune façon à la coiffe d'artisanne dont nous parlerons dans un second article.

La coiffe de Châteaulin s'appelle la *coiffe carrée*, par opposition à celle de Pleyben qui est une *coiffe ronde* appelée parfois le « 8 ».

Il est curieux de constater que le *croisé* (cette partie du vêtement qui recouvre le buste comme corsage) est également droit à Châteaulin, tandis qu'à Pleyben il est arrondi de façon à découvrir davantage le cou.

On peut donc schématiser la coiffe et le *croisé* de Châteaulin par deux droites, tandis que dans la région de Pleyben, ces deux parties seraient représentées par des lignes courbes.



DESCRIPTION DE LA COIFFE

Comme toutes les coiffes bretonnes, la coiffe de Châteaulin comprend deux parties principales qui sont, d'une part la *visagière* avec le cercle (*Kele'h*) et les barbes ou mentonnières, et, d'autre part, la *capuce Strad fond* ou *capuchon* qui « coiffe » à proprement parler la tête.

A. — TRONS.

La visagière (*visachen*) est la partie la plus caractéristique de la coiffe de Châteaulin. Elle se compose de deux parties :

Le « cercle » qui repose sur le sommet de la tête (ou quelquefois légèrement en arrière) et l'encadre avec ses trois cornes « *trikorn* » distinctives de cette coiffe.

Descendant ensuite de chaque côté de la tête jusqu'aux oreilles, la visagière se relève pour former les ailes « *trons* » en courbe gracieuse. Les extrémités se croisent sur le sommet de la tête formant une ligne droite de 25 à 30 centimètres, maintenue rigide par une fine baguette, un fil d'argent, ou plus souvent par une paille.

Ce sont ces extrémités que l'on dénoue en signe de deuil.

B. — COIFFE DE CÉRÉMONIE.

Il ne semble pas qu'à Châteaulin la paysanne ait porté, comme à Brasparts, la grande cornette pour les mariages.

Pour les fêtes et les cérémonies, on prenait une coiffe brodée à la main que l'on garnissait d'une cocarde « *Kokarden* » formant sur le sommet une couronne de fleurettes. Les deux extrémités pendaient en arrière comme deux larges rubans cachant une partie de la chevelure.

Vers 1910, cette cocarde de fleurs fut remplacée par une cocarde de plumes dont la forme était identique.

Ces ornements disparurent vers 1920. Mais, de nos jours, les jeunes filles du Cercle Celtique de Châteaulin : *Al'houedertenn Kastellin*, renouant avec la tradition, ont repris la large coiffe brodée avec la gracieuse cocarde de fleurettes.

C. — POSE DE LA COIFFE.

Nous devons à l'obligeance de M^{lle} J., ces détails techniques, qui ne sont pas sans intérêt, sur la manière de mettre la coiffe.

On se doute en effet qu'une coiffe ne se pose pas comme un chapeau sur la tête : c'est un art et il y a la manière de s'y prendre. Nous connaissons des personnes qui, ayant changé de région et donc de coiffes, n'ont jamais pu arriver à ajuster parfaitement la nouvelle coiffe adoptée.

Pour mettre la coiffe :

— On peigne d'abord les cheveux.

— On les entoure d'une partie de ruban noir « *rogers* ».

— Les cheveux relevés par-dessus ce ruban sont ensuite ramassés dans la deuxième partie de ce ruban, formant ainsi une épaisseur : « *boullen* », dans laquelle on glisse parfois pour l'augmenter un petit « *boudin* », « *boullen stoup* ».

— La préparation de la chevelure terminée, on monte la coiffe, et il y a deux façons de s'y prendre :

a) Ou on prépare la coiffe avant de la poser et, dans ce cas, on l'arrange souvent sur le genou.

b) Ou on la pose directement sur la tête et avec les épingles on l'ajuste comme il convient.

Ainsi montée, la *Koeff Kastellin* (coiffe de Châteaulin) se présente avec ses *trikorn* sur le devant, le *deon* ou fond par derrière et de chaque côté relevées les basques ou *trons*.

On pourra se rendre compte de la difficulté d'ajuster convenablement une coiffe de ce pays quand on saura qu'il faut dix à douze épingles pour la faire tenir et qu'il en faut presque autant pour serrer le *bonlien* sur la tête.

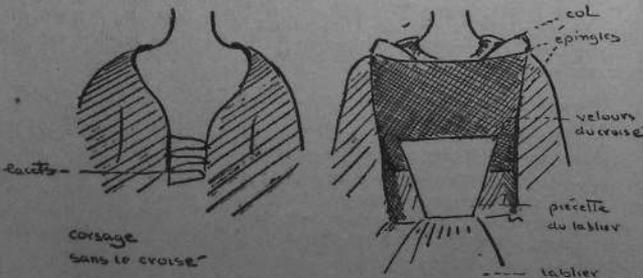
Un costume de paysanne de Châteaulin nécessite, pour bien faire, une trentaine d'épingles : de quoi piquer bien des amoureux !

AUTRES PARTIES DU COSTUME

ROBE ET TABLIER.

Le tablier permet les plus grandes fantaisies de couleurs. Il est tantôt jaune ou vert, plus souvent bleu ou mauve et, pour les jours de fêtes, garni de dentelles. (Dans le vêtement de deuil il est noir, évidemment.)

Par contre, dans toute la région de Châteaulin, aussi bien qu'à Pleyben, Brasparts, Lennon et Le Cloître, la robe restera rigoureusement noire. C'est un signe de distinction et les personnes de la région mépriseraient quelque peu les femmes de Châteauneuf-du-Faou qui portaient alors des robes de couleur et plus encore celles de Brennilis dont la robe était faite de couleurs rayées.



Un autre signe de distinction et de richesse était le velours. Dans la région de Châteaulin, la bande de velours entourant le bas de la robe et les manches était plus large que dans la région de Brasparts : c'était un pays riche et plus on était riche plus on portait de velours.

Cette considération pour le velours était telle qu'une personne qui ajoutait, au bas de sa robe ou aux manches, plus de velours que le

permettait son rang social, pouvait être très mal vue (8). Il était possible enfin d'avoir plusieurs rangs de bandes de velours alternant avec des bandes de broderies en perles noires.

Mais aujourd'hui, la robe tout entière est de velours noir agrémentée quelquefois, sur le haut de la manche, d'une broderie de perles noires.

LE CROISÉ.

Avec la robe, la deuxième partie du vêtement est le corsage largement échancré devant la poitrine. Pour cacher la combinaison et les vêtements de dessous, la paysanne de Châteaulin, Pleyben, Brasparts, porte le *croisé* qui couvre la poitrine et dont les extrémités supérieures sont rattachées à la hauteur des épaules.

Le *croisé* est, dans toute sa partie supérieure, en velours noir. Mais, les jours de fêtes, on le remplaçait parfois par un velours vert foncé. Les jours de cérémonie, ce *croisé* était recouvert d'une parterre de fleurs artificielles comme la cocarde de la coiffe. Ce *croisé* s'appelait alors le *croisé de fleurs*. (19)

Sur le bas du *croisé* venait s'épingler la piécette du tablier qui, les jours de cérémonies, pouvait être recouverte d'une dentelle noire.

JUPONS.

Le jupon est la robe de dessous. C'est une partie du vêtement que l'on peut encore apercevoir assez fréquemment. La robe en effet est une chose précieuse dont il convient de prendre le plus grand soin. Il n'est pas rare de voir des paysannes portant leurs beaux atours relever les bords de la robe pour s'asseoir sur un banc ou sur une chaise.

De même, les jours de pluie, elles n'hésiteront pas à relever largement les bords de la robe pour éviter qu'elle ne soit salie par la boue (20). On peut donc admirer ainsi le jupon dont la couleur, autrefois très voyante, souvent rouge, est plus ordinairement blanche aujourd'hui.

Jadis, pour les mariages et grandes cérémonies, la paysanne portait couramment plusieurs jupes, les unes au-dessus des autres.

Voici la toilette d'une mariée de Brasparts vers 1890 :

- 1° Une jupe de drap bleu avec des petits plis,
- 2° Une jupe de drap blanc.

(18) Le breton au langage toujours très cru disait d'une personne pauvre qui mettait plus de velours qu'une riche :

« Ar c'hoec'h znez an doue. »
La m... remonte contre l'eau !

Le français, plus élégant et... moins imagé, dirait : elle n'est pas dans la note.

(19) Ce *croisé* était habituellement de velours. Mais pour bien montrer que ce velours était du velours de soie, et non de coton ou de laine, on avait bien soin de laisser apparent, dans le bas (visible de chaque côté de la piécette du tablier) le *liseré* qui borde habituellement la pièce de velours de soie.

(20) Il n'y a pas longtemps j'ai rencontré, un jour de pluie, une *hortéden* qui descendait vers la ville ayant retroussé hardiment les bords de sa robe de velours ; et pour préserver sa coiffe de la pluie, elle avait posé sur la tête un grand mouchoir blanc.

Le tableau était pittoresque : au-dessus du jupon blanc, la robe retroussée faisait un gros bourrelet de velours noir ; puis sur la tête ce mouchoir blanc faisant office de petit parapluie pour préserver la coiffe. Et ainsi vêtue, notre brave paysanne, sans se départir de sa dignité, trotta rapidement, ne craignant pas d'abîmer son précieux costume.

3° Une jupe de coton blanc.

4° Une jupe ou robe de drap noir pour couvrir le tout. (21)

LE COL.

Le col prend naissance sur le devant en haut du croisé et retombe sur le dos du corsage en dégagant le cou.

Le col (qui se nomme aussi la collerette) est plus petit à Pleyben et Braspartis qu'à Châteaulin. Il a normalement suivi l'évolution de la coiffe. Jadis très ample, il faisait le tour complet et cachait entièrement le cou. Vers 1890, le devant du cou se dégage par raison de commodité et aussi de coquetterie. Par la suite, le cou se laisse voir complètement et la collerette, devenue un simple ornement, repose sur le haut du corsage dans le dos.



Evolution du col

La paysanne de Châteaulin retient le col par devant à l'aide d'une épingle d'argent et même d'or. Et cette façon de l'attacher la distingue encore des paysannes de Pleyben et Braspartis.

Aujourd'hui le col existe toujours, mais considérablement réduit et à peine visible de face. Le plus souvent il est remplacé par une pèlerine de laine ou une fourrure de prix, sauf pour les cérémonies.

(A suivre.)

JOS LE DOARÉ.

(21) En 1837, Duchatellier décrivant le costume de l'arrondissement de Châteaulin écrit : « L'habillement des femmes se compose de deux à trois jupons en grosse étoffe, toile ou herlinge (linge et fil), de deux justins ou justaucorps, d'une coiffe, d'une paire de bas de couleur rouge ou bleu, d'un tablier de couleurs mélangées, de sabots et de souliers. »

Prénoms bretons et Prénoms de Bretagne

Sous le titre : *La Fidélité des Bretons à leurs Saints*, nous avions reçu la QUESTION suivante :

Les Saints bretons ont été à l'ordre du jour l'été dernier aux belles fêtes du Blenn-Brug à Saint-Pol-de-Léon. C'est justice, bien que des exagérations risquent parfois de dénaturer la véritable portée d'une vénération à laquelle ces saints « patriotes » ont droit de la part de nos contemporains.

Sans vouloir discuter ici la question de savoir si le peuple breton est bien fondé à revendiquer pour lui seul des personnages ayant prêché une religion universelle, ainsi que l'y invite M. Georges G. Toudouze, on peut être surpris de certaines affirmations du même écrivain dans un article intitulé : Le Précieux Symbolisme des Saints de Bretagne, Cahiers de la Jeunesse Bretonne (SKED), n° 1, pages 6-7.

A propos de la « mise régulière dans l'hagiographie » de ces Saints, il assure entre autres choses que leurs sanctifications sont la preuve éclatante d'une vertu tout à fait bretonne : le culte du souvenir et la reconnaissance envers les bienfaits.

Si l'affirmation de cet écrivain était pleinement fondée, elle devrait pouvoir s'appuyer sur les noms de baptême usités dans ce pays, car à toutes les époques, dans les pays catholiques, on a pu juger de la popularité des saints d'après le nombre plus ou moins grand de nouveaux-nés mis sous leur patronage.

Or est-il certain qu'à cet égard les Bretons soient particulièrement soucieux de donner à leurs enfants des prénoms comme : Malo, Samson, Pol, Cornély, Herbot, Tugdual, Maudez, Cado, Ivy, Téliau, Gurvai, Suliau, Primel, pour ne tenir compte que de ceux cités dans l'article de M. Toudouze ?

Le chanoine Kerhirion (N. R. B. 1950, page 298) a effleuré le sujet mais il ne l'a pas traité.

La N. R. B. ne pourrait-elle étudier cette intéressante question des prénoms bretons si injustement délaissés, et établir une sorte de statistique des noms de baptême en faveur aujourd'hui et autrefois parmi nos compatriotes ?

— Il y aurait là, semble-t-il, matière à observations pour les ethnographes et les amateurs d'histoire bretonne comme pour les spécialistes de l'hagiographie pure.

GUENAEI M. (Hagiophile).

Nous avons immédiatement transmis cette « Question » à notre collaborateur F. Gourvil, spécialisé, on le sait, dans les recherches relatives aux noms de personnes. Celui-ci nous a adressé une réponse documentée que nous sommes heureux de reproduire en même temps que la question posée. Considérant que son envoi ne clôt pas l'enquête, l'auteur de l'étude serait désireux, nous assure-t-il, de la voir poursuivre dans l'intérêt de l'histoire et de la philologie.

N. D. L. R.



L'écrivain bien connu invoqué par l'auteur de la « Question » reproduite ci-dessus a publié, en 1942, chez Hachette, un ouvrage intitulé : *Anne et le Mystère breton*, qui met en scène de nombreux personnages imaginaires, Bretons pour la plupart.

En lisant cet ouvrage, un étranger à notre pays, ignorant tout des choses de « chez nous », pourrait être persuadé non seulement qu'il y a en Bretagne des prénoms différents de ceux que l'on connaît généralement en France, mais encore que ces prénoms y sont seuls en usage.

C'est ainsi que parmi les personnages, principaux ou épisodiques, on peut y relever : Yann-Joël TRÉVÉZEL, fils de Hervé, et petit-fils de Tanquy TRÉVÉZEL ; Goulven, fils de Budoc LE BRAZ ; Corentin CORNEC, Stephen MEROUR, Alain BAGUÉNES, Melar FERRE, Alain MAO, Mona LE COZ, Jacut PESTIVIEN, Gildas HAMON, Hoel QUÉMENER. La couleur locale à ses droits et ses charmes. Tout de même, le lecteur parisien, savoyard ou périgourdin de *Anne et le Mystère breton*, appelé un jour à faire plus ample connaissance avec nos compatriotes, pourrait trouver qu'en la circonstance l'auteur a un peu forcé la dose, au point de donner une image inexacte de l'anthroponymie bretonne, tant en ce qui concerne les noms de famille qu'en ce qui touche aux prénoms. (Onze noms de famille bretons sur ONZE ; quatorze prénoms bretons sur QUATORZE, Record imbattable...)

Je n'ai, dans la présente « Réponse » à m'occuper que de ces derniers. Et, pour commencer, il m'est loisible de certifier que, collectionnant depuis plus de vingt-cinq ans des milliers de notes sur les noms de baptême et prénoms existant en Bretagne à travers les âges, j'ai été amené à constater que, dans leur ensemble, nos compatriotes ne manifestent aujourd'hui, et ne semblent guère avoir marqué dans le passé un attachement EXCLUSIF à leurs saints « nationaux », du moins par le moyen de prénoms imposés au baptême ou à l'état civil. La vérité m'oblige à déclarer de plus que, si le « nationalisme » d'un peuple peut s'exprimer par la somme des « petits noms » inscrits dans les actes officiels intéressant la masse de ses ressortissants, le peuple breton est aujourd'hui, comme depuis huit cents ans au moins, L'UN DES MOINS PARTICULARISTES QUI SOIENT.

Dans le passé

Les plus anciens documents connus permettant de savoir comment se nommaient les Bretons il y a dix à onze siècles sont les chartes de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, publiées en partie par Dom Morice et Dom Lobineau, puis en totalité par Aurélien de Courson, sous le titre de : *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne* (vol. gr. in-4°, Paris, Imprimerie Impériale, MDCCCLXIII). Ce répertoire, le plus complet et le plus précieux pour l'étude de l'onomastique bretonne ancienne, contient des milliers de noms, de surnoms, puis de patronymes, échelonnés de l'année 832 à l'année 1145. Dans les premières chartes, qui sont contemporaines de Nominé, cette onomastique est exclusivement nationale. Un même document, daté du 10 décembre 833, contient les noms uniques (les surnoms et les prénoms de famille ne devant entrer dans l'usage que deux siècles plus tard) : Rivall, Deurholarn, Trehlonuen, Tanetnin, Matuidel, Eunan,

Roenholarn, Uuoron, Moruacten Uuoletec, etc., pour la plupart disparus. Mais, soit que l'usage des noms « barbares » fût encore des plus vivaces, soit que le culte des saints ne se soit manifesté de façon tangible qu'avec la prolifération des chapelles aux noms en Loc- (X^e-XI^e s.) ou en Saint- (XI^e s. et suiv.), un fait est patent : à savoir que sur les 6 à 7.000 noms contenus dans l'index de l'ouvrage, une vingtaine tout au plus correspondent à ceux de personnages diversément connus de notre hagiographie. Sans qu'on puisse l'affirmer en aucune manière, il se peut que les suivants, par exemple : Rihouanen, Herveus, Cadoc, Arthmael, Caraduc, Tutwal, Winhael, Tanght, témoignent d'une dévotion à saints RIOVEN, HERVÉ, CADO, ARMEL, CARADEC, TUGDUAL, GUENHAEL, TANGUY... mais le compte en est vite établi ; et, de toute façon, les éponymes des *Fyou*, des *Tré*-, des *Lan*- déjà existants, et ceux des futurs *Loc*- n'ont influé que de façon insignifiante sur le choix des noms donnés au baptême par les riverains bretons de la Vilaine, des pays de Vannes et de Nantes, entre le IX^e et le XII^e siècle.

Par ailleurs, l'examen attentif des noms de donateurs, de moines, de témoins, qui apparaissent dans les chartes de Redon, révèle qu'au fur et à mesure que la chronologie des documents se rapproche de ce dernier siècle, les noms étrangers à la langue bretonne, qu'il s'agisse d'appellations bibliques (*Abraham, Moïse, Daniel*), de surnoms latins (*Noti, Autem, Liber, Bibens Vinum*), de prénoms germaniques (*Alan, Fredebert, Berengarius, Etelfrid*), ceux-ci se comptant par centaines, (1) de sobriquets ou de patronymes français (*Barbotus, Cokelin, Gobillart, Orri le Bovier*, etc.) deviennent de plus en plus nombreux, au point de contrebalancer les « autochtones » dans une même charte rédigée avant 1108, et de les submerger complètement dans une autre datant de 1148.



Pour la Basse-Bretagne, où la situation aurait pu être tout autre, c'est ensuite aux Cartulaires de *Landévennec* (Édit. La Borderie, Rennes, 1888), et de *Sainte-Croix de Quimperté* (Édit. Léon Maitre, Rennes, Paris, 1903), dont les textes intéressent particulièrement la Cornouaille, du X^e au XII^e s., qu'il faut faire appel si l'on veut connaître les noms que se donnaient nos ancêtres en plein Moyen âge. Le second, quoique infiniment moins riche que celui de Redon, est un document capital du point de vue qui nous intéresse. Les noms bretons y prédominent encore (26 personnages du nom de *Endo* (aujourd'hui *Enzeu*) ; 32 *Eunen* = Even ; 18 *Gradlon* ; 24 *Guegan* = Guéguen ; 20 *Guihomarch* ; 18 *Herveus* ; 17 *Morvanus* ; 18 *Jévecael* = Jézequel, Gicquel, etc. ; 41 *Riwallon* ; 14 *Tanki* = Tanguy, pour citer les plus fréquents) ; mais ils sont parfois surclassés par les *Daniel* (27), *Guthelmus* = Guillaume (35), *Gausfridus* = Geoffroy, *Geoffroy* (18), *Johannes* = Jean (10), *Robertus* (17), *Alanus* (14), *Altfret*, *Aufredus* (= *Aufroy, Alfret*) (17), *Bernardus* (13), *David* (8), *Gauria* = *Garia* (8), *Jacob* (9), etc. Et quoi qu'il en soit, les noms de baptême visiblement inspirés par la dévotion à tel ou tel saint breton y sont aussi l'exception. On y relève deux *Gulguenn* (Goulven), 17 *Hervé*, 10 *Jastin*, deux *Terethian* (Thérézien) et une dizaine de *Tutwal* (Tugdual) ; mais, chose curieuse,

(1) Ils appartiennent au début pour une bonne part à des personnages d'origine française.

pas un seul *Corentin*, *Guethiern*, *Guénolé* (Winwaloe), ou l'un de ces hagionymes qui se retrouvent par centaines dans les noms de lieu de la région située entre le Scorff et l'Odé. C'est donc signe qu'aux *xiii^e* et *xiiii^e* siècles encore, si l'on honorait les saints nationaux ou locaux en leurs chapelles, on se passait volontiers de l'imposition de leurs noms au premier des sacrements, la plus grande faveur restant aux noms profanes, ou allant à ceux de personnages réputés, PARFAITEMENT ÉTRANGERS A LA BRETAGNE.

◇ ◇ ◇

Un autre document, des plus suggestifs du point de vue onomastique, n'est autre que le recueil des dépositions de témoins au procès de canonisation de saint Yves Héloüry. On sait que ce saint mourut en 1303. Son procès se déroula dans les années 1330. Les personnes appelées à y déposer étaient des gens qui avaient personnellement connu l'« Avocat des Pauvres », c'est-à-dire nées au plus tard dans le quatrième quart du *xiii^e* siècle, ou miraculées par son intercession, et nées au plus tard dans le premier tiers du *xiv^e*. Leurs noms et prénoms, reproduits dans l'Index Alphabétique des *Monuments Originiaux de l'Histoire de saint Yves* (1), nous donnent une idée concrète de l'anthroponymie bretonne — surtout, mais non exclusivement trégoroise — aux plus belles époques de la foi et de l'indépendance de la Bretagne.

470 personnes : 373 hommes et 97 femmes y figurent, les premiers se partageant 56, les secondes 42 prénoms différents. Il serait fastidieux de les énumérer tous. Signalons toutefois que sur les 56 prénoms masculins, 12 sont bretons (*Hervé*, *Rinoul*, *Prigent*, *Guïomar*, *Briand*, *Euzen*, *Conan*, *Euen*, *Cadiou*, *Gildas*, *Hynisan*, *Merien*) (2) et que la même origine peut être attribuée à 8 prénoms féminins sur 42 (*Lévénéz*, *Bleuzen*, *Azou*, *Amon*, *Gloaguen*, *Guenvréd*, *Iunarc'hant*, *Aurèquen*).

Mais c'est moins le nombre et la variété de ces prénoms qui nous intéresse ici que la fréquence de leur dévotion, et leur caractère, sacré ou profane. Or, d'une part, il ressort des pointages auxquels je me suis livré à leur sujet qu'ils réunissent ensemble 81 *personnages sur 470*, soit un prénom breton contre six étrangers ; d'autre part, comme *Hervé* et *Gildas*, seuls parmi les 23, sont des noms de saints reconnus, il en ressort que, aux *xiii^e*-*xiv^e* siècles, en pleine Basse-Bretagne, le *martyrologe national* n'était mis à contribution que pour un *nouveau-né sur vingt-cinq* !

◇ ◇ ◇

Les remarques ci-dessus peuvent s'appliquer en gros aux siècles suivants ; mais si le nombre des prénoms bretons en usage reste sensiblement le même, quelle que soit la région étudiée, la proportion de ceux qui les reçoivent va diminuant à mesure que l'on se rapproche de notre époque. Si les germaniques *Guillaume*, *Geoffroy*, *Auffray*,

(1) « Publiés pour la première fois par A. de La Borderie, l'abbé J. Daniel, le B. P. Perquès et D. Teyssier », 1 vol. gr. in-4°, Saint-Brieuc, *Prud'homme*, 1888.

(2) On n'a pas fait entrer ici en ligne de compte les 55 Yves (*Yves*, *Yvon*, *Yvon*), et les 41 Alain (*Alouan*) de l'Index mis à contribution : 1^o parce qu'il s'agit là en réalité de prénoms « étrangers », qui, à l'époque, n'étaient pas sanctifiés ; 2^o parce que en ce qui concerne Yves, les dépositions ainsi nommées étant *les contemporains d'Yves Héloüry*, celui-ci n'avait naturellement pu avoir aucune influence sur la vogue dudit prénom.

Havoise, *Alice*, les bibliques *Daniel*, *Jacob* étaient déjà répandus au *x^e* au *xiii^e* siècle, les *Jean* n'ont commencé à proliférer qu'au début de ce dernier, et le prénom *Marie*, resté longtemps interdit, semble-t-il, et complètement absent au *Procès de saint Yves*, ne connaît la vogue qu'à partir de la fin du *xiv^e*.

Quelle était par exemple la situation à cet égard dans l'une des villes bretonnes les plus « bretonnantes », quelques années après la signature de l'acte d'Union ?

A Morlaix, où j'ai pointé les prénoms de tous les baptisés, de leurs père et mère, de leurs parrains et marraines pour l'année 1550, voici des chiffres valables pour un total de 1044 personnes appartenant aux différentes classes sociales :

115 *Jean* et 112 *Marie* (soit chacun 11 % environ de la population), 69 *Marguerite*, 66 *Anne*, 59 *Françoise*, 52 *Catherine*, 45 *Pierre*, 33 *François*, etc., pour les prénoms les plus répandus parmi ceux de provenance diverse ; 15 *Hervé*, 3 *Bizien*, *Tanguy*, *Maudez*, 2 *Riou*, *Tugdual* ; 1 *Euen*, *Guïomarc'h*, *Jaoua*, *Mériadec*, *Pascoet*, pour les prénoms bretons, masculins ; 3 *Lévénéz* et 1 *Jaouen* pour les féminins, soit en tout : 13 prénoms se partageant 40 personnes, pour un ensemble de 105 noms de baptême et 1044 recensés.

Même si l'on considère désormais le nom d'*Yves* comme breton, du fait de l'origine du saint qui l'a illustré, les 72 personnes qui le possédaient à Morlaix en 1550, réunies aux *Hervé*, *Tanguy*, *Maudez*, *Tugdual*, *Jaoua* et *Mériadec*, ne nous donnent encore à eux tous que 9 % à peine d'une population presque exclusivement bretonne se trouvant placés sous la protection de saints « indigènes ». Mais si la grande popularité du plus célèbre de ces saints n'était venue entre temps conférer à son nom le caractère breton qu'on lui accorde aujourd'hui, la proportion indiquée eût été seulement de 4 %.

Il apparaît donc clairement que, même au temps des Ducs, les Bretons ont été plus attirés par les prénoms « universels » de leur époque que par ceux dont le lustre ne franchissait point les frontières de leur pays : que même au temps où leur religion aurait logiquement pu revêtir un certain particularisme dans l'attachement aux saints « nationaux », ils ont, dans leur immense majorité, librement donné à leurs enfants ou à leurs filleuls des noms empruntés AU MARTYROLOGE ROMAIN, A LA LITTÉRATURE CHEVALERESQUE, OU MÊME A L'HISTOIRE DE FRANCE PLUTÔT QU'À CELLE DE LA BRETAGNE.

◇ ◇ ◇

C'est pourquoi relativement peu de prénoms provenant des noms de saints bretons se retrouvent dans nos noms de famille.

Maudez étant le plus « répandu » de tous, et s'étant vu dédier pas moins de 77 églises et chapelles dans les sept évêchés primitifs de la Bretagne, c'est à peine si l'on trouve aujourd'hui une demi-douzaine de familles portant le nom de ce moine irlandais. Malgré sa popularité, exceptionnelle par rapport à celle de n'importe quel autre saint local, il est sureclassé en Bretagne même par saint *Nicolas*, évêque de Myre et par saint *Laurent*, martyr, lesquels ont en chacun une centaine de chapelles entre Dol et Penmarc'h.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que, dans le seul département du Finistère, sous les graphies *Lourans*, *Laurant*, *Laurens*, *Laurent*, le nom de ce dernier, devenu patronyme, groupe aujourd'hui plus de mille électeurs des deux sexes, et que le diminutif *Nicoul*, et la forme pleine *Nicolas* y réunissent ensemble dans les 1800 homonymes sur les listes électorales.

peut l'imaginer. *Barnabé* y cotoie *Juvénal*; *Romain* y voisine avec *Ismaël*, *Oclave* avec *Hyacinthe*, *Fortuné* avec *Pacôme*, *Oâilon* avec *Eric*, etc.

Voyons la place qu'y tiennent les bretons sur le plan onomastique proprement dit puis, sur le plan de la statistique.

Nous avons déjà cité *Yves* (600), le plus répandu de beaucoup; *Hervé* (112), *Alain* (102). Pour leur faire la plus large part possible, ajoutons-y les suivants dont le contingent, isolé de l'ensemble, pourrait sembler respectable, surtout qu'on y a incorporé plusieurs, d'origine latine ou autre, pour le seul fait qu'ils se rattachent à un culte local, et témoignent ainsi d'une certaine fidélité à la tradition.

(Les noms étrangers aux langues celtiques sont mis en italique.)

Corentin (65), *Donatien* (19), *Goulven* (11), *Clet* et *Rogatien* (9), *Tanguy* (8), *Armel* et *Melaine* (7), *Gildas* (6), *Pol* et *Trémour* (4), *Colomban*, *Guenaël*, *Guénolé*, *Hernin*, *Prigent*, *Tugdual* (3), *Brieuc*, *Démet*, *Derrien*, *Herlé*, *Renan*, *Ténéhan* (2), *Alban*, *Alour*, *Elouen*, *Efflam*, *Evy*, *Gobrien*, *Guigner*, *Hermeland*, *Judicael*, *Malo*, *Maudez*, *Méen*, *Mériadec*, *Modéran*, *Nonna*, *Patern*, *Servan*, *Thérézien*, *Thuriau*, *Tudy*, *Vinoc*. (1)

Annexons-leur pour la forme : 2. *Yann* et *Loïc*, qui sont des bretonnisations plutôt que des prénoms originaux (2). Cela nous donne en tout 49 noms de baptême bretons ou locaux, sur un total de 338, soit environ 15 % de l'ensemble.

Mais, comme il importe de le souligner, c'est moins le nombre même des prénoms bretons diversement répandus qui compte, que le nombre des personnes portant l'un ou l'autre d'entre eux. Or, en totalisant les chiffres qui s'y rattachent dans les listes mises à contribution, nous arrivons au maximum de 1017, soit 7,6 % du contingent.

On peut m'en croire lorsque j'affirme que ces indications ne seraient sans doute pas sensiblement modifiées si, au lieu de porter seulement sur 13.000 individus, on les étendait — chose pratiquement difficile à réaliser — à des pointages portant sur 100.000 personnes nées en Bretagne de parents bretons. Elles reflètent, sans déformation essentielle de leurs grandes lignes, la physionomie générale de l'onomastique des prénoms dans la péninsule armoricaine, et la statistique applicable à ceux-ci pour une période allant du XVIII^e au premier tiers du XX^e siècle.

Il n'y a donc à en tirer quoi que ce soit de positif en ce qui concerne soit l'attachement marqué de Bretons nés il y a vingt ans, ou il y a deux cent-cinquante ans, aux souvenirs de leur hagiographie nationale,

(1) La plupart des éponymes de ces prénoms ont leurs « Vies » dans Albert Le Grand ou sont cités par lui dans la notice de quelque saint de Bretagne. On pourra donc consulter l'une des éditions de cet auteur à leur sujet. *Prigent* est étranger à notre hagiographie nationale, mais remonte à l'enfance de la langue bretonne. *Saint Alban* *Démet*, éponyme de *Plozévet* (Fin.); *Elouen*, ermite du VIII^e siècle possède une chapelle à Saint-Guen (C.-du-N.); *Evy* doit être pour *Yvy*; *Herlé* est le patron de *Ploaré* (Fin.); *Servan*, évêque écossais, est honoré en Grande-Bretagne, sur la côte d'Emeraude et dans le Morbihan.

A part *Yves*, *Corentin*, *Hervé* et *Maudez*, presque tous ces prénoms ont un caractère local, et ne sont usités que sur un territoire assez restreint : *Guolven*, *Ténéhan*, *Tanguy*, de Douarnenez, *Démet* au sud d'Audierne, *Alour* et *Tudy* dans ceux de Quimper et de parties du Morbihan, *Hermeland*, *Donatien* et *Rogatien* dans la Loire-Inférieure, *Modéran*, *Servan*, *Méen* et *Judicael* dans l'Ille-et-Vilaine. Avec un peu d'habitude on arrive à localiser assez exactement l'origine de personnes ainsi prénommées.

(2) *Yann* est la bretonnisation actuelle de *Jean*; quant à *Loïc*, vraisemblablement inventé par Brizeux, il ne saurait s'appliquer comme diminutif ni à *Louis* ni à *Gaillaume*, qui donneraient respectivement : *Loezig* et *Laontig*.

soit leur particularisme provincial, étant donné que près de 93 % de nos compatriotes nous apparaissent prénommés exactement comme ils auraient pu l'être si, au lieu d'être nés au Conquet, à Paimpol ou à Guérande, ils avaient vu le jour à Pontoise, à Villedieu-les-Poêles ou à Brive-la-Gaillarde.

Aujourd'hui

Mais il apparaît que depuis quelques années les prénoms bretons — ou du moins certains prénoms supposés tels — semblent connaître une vogue jusqu'ici inconnue.

Pour me rendre compte des innovations éventuelles qui ont pu se manifester dans ce compartiment de l'anthroponymie armoricaine, je me suis astreint à dresser l'inventaire de tous les prénoms imposés à des nouveau-nés dans environ trois cents communes de Bretagne, à l'aide des rubriques d'état civil publiées dans trois numéros consécutifs de l'hebdomadaire *La Bretagne à Paris, en France et dans le Monde* (semaines du 27 octobre au 17 novembre 1950).

Mes dépouillements ont porté sur 2431 naissances, enregistrées dans des localités dépendant en nombre sensiblement égal de chacun des départements bretons, et m'ont livré 125 prénoms masculins et 190 féminins.

Ne pouvant m'étendre trop longuement à leur sujet, je mentionnerai cependant comme faisant « florès » :

Chez les garçons *Michel* (116 répétitions), *Alain* (58), *Jean* (57), *Daniel* (53), *Bernard* et *Gérard* (46), *Jean-Yves* (44), *André* (35), etc.

Chez les filles *Année* (48), *Marie-Thérèse* (41), *Martine* (40), *Marie* (38), *Jacqueline* (38), *Nicole* (37), *Monique* (35), *Annick* (31).

Pour la plupart ce sont des noms auxquels ne s'attache aucun caractère mystique. Certains relèvent de la mode, du cinéma, de la littérature, de l'actualité, surtout parmi les prénoms féminins : *Jocelyne*, *Liliane*, *Huguette*, *Michèle*, *Ghislaine*, *Marie-France*. Quelques-uns, cependant, comme *Chantal* (qui, en réalité n'est pas un prénom), *Christine*, *Bénédictine*, *Bernadette*, d'abord inspirés par une récente sanctification, et adoptés dans la noblesse et la bourgeoisie, témoignent plutôt aujourd'hui d'un certain esprit d'imitation, ainsi que les « précieux » *Marglène*, *Olivia*, *Nadie*, *Myriam*, *Yolène*, *Réjane*, et tant d'autres.

Quelle est, en définitive, dans ces 315 « petits noms », la part de la Bretagne ?

Elle se compose, à première vue, de 17 prénoms, pour 203 naissances chez les garçons, et de 8 pour 79 naissances chez les filles.

a) MASCULINS.

Alain (58), *Yves* (31), *Joël* (24), *Hervé* (20), *Yvon* (12), *Loïc* (11), *Yannick* (5), *Armel*, *Guenaël*, *Ronan* (2), *Erwan*, *Goulven*, *Mikaël*, *Pierriek*, *Tudal*, *Yvonnick*, *Yves-Marie*, chacun une imposition. (1)

b) FÉMININS.

Annick (31), *Joëlle*, *Joële* (8), *Marie-Annick*, *Mariannick* (18), *Jeannick*, *Jannick* (5), *Armel* (3), *Annaik*, *Guenaëlla*, *Souzig*, *Souzle*. (1)

(1) Je n'ai pas cru devoir faire entrer dans cette énumération de noms « bretons » : *Patrick*, forme anglaise du français *Patrice* et de l'irlandais *Padraig*, qui connaît une vogue grandissante ailleurs qu'en Bretagne (29), et que j'ai rencontré une fois bretonnisé : *Pudeaig*.

A puis forte raison en ai-je écarté un certain *Helmut*, camouflage de l'allemand *Helmut*, inspiré, qui sait ? à quelquel « super-breton » par la nostalgie de l'Occupation.

En acceptant sans contrôle ces différentes appellations pour les déclarer toutes « bretonnes », nous arriverions à un total de 282 nouveau-nés, sur 2431, soit à peu près 11 % ayant reçu au baptême ou à l'Etat civil un nom « du pays. »

Mais qu'on se place sur le terrain purement hagiographique, ou sur le terrain purement bretonnant pour en discuter, il y a lieu de faire un tri parmi ces vingt-cinq noms de baptême, dont neuf seuls sont authentiquement de chez nous, et dont deux autres y ont un droit de cité déjà ancien.

Passons donc sur *Alain* et *Yves*, et signalons le bretonnisme intégral de *Hervé*, *Armel*, *Ronan*, *Guenaël*, *Erwan*, *Goulven*, *Tudal*, puis, si l'on veut, d'*Armelle* et de *Guenaëlla*. Ce sont là les seules attaches que l'ensemble des 315 prénoms dévolus en trois semaines, dans trois cents communes de Bretagne, conserve avec notre hagiographie ou avec notre onomastique ancienne.

Le reste se compose soit de bretonnisations, soit d'assimilations arbitraires. Avec la prononciation bretonne du français Jean on obtient le diminutif *Yannick*. (Mais quel besoin d'écrire obstinément *-ick* au lieu de *-ic* ou *-ik* ?). Ce genre de formation est d'ailleurs recherché, et appliqué uniquement à des noms français : Anne, Marie-Anne, Yvon, Pierre, Jeanne, Françoise (par l'abréviation bretonne : *Soaz*), fournissent ainsi : *Annick*, *Mariannick*, *Yvonnick*, *Pierrick*, *Jeannick*, *Soazic*, et le tour est joué. Mais il est à remarquer que ce ne sont point les bretonnants du peuple qui se livrent à de tels jeux ; la plupart de ces impositions se pratiquent dans les villes, et semblent plus spécialement en vogue dans les pays de la Marche, là où la langue bretonne n'a été à aucun moment en usage. Il est par contre exceptionnel de les rencontrer dans les cantons de la Montagne d'Arré ou à l'intérieur du Léon.

Le cas de *Joël*, *Joële*, *Joëlle* mérite une mention spéciale. *Joëlle* fut donné comme nom, par le bon poète L. Giblat, à l'héroïne de son drame *Le Bazvalan*, souvent représenté en Bretagne après la guerre de 1914-1918. Depuis une vingtaine d'années il s'est vulgarisé ; et ceux qui le donnent à un enfant sont certainement persuadés qu'il s'agit là d'un nom authentiquement breton. En réalité, *Joël* est le nom d'un petit prophète juif, et n'a de commun que son homophonie avec celui de *Hoel*, roi de Bretagne, lequel est d'ailleurs systématiquement négligé.

◆ ◆ ◆

Je n'ai pas la prétention d'avoir, par mes différents pointages, présenté ici tous les prénoms bretons encore usités à travers notre péninsule. J'en connais d'autres, comme *Thivizian*, *Sezny*, *Edern*, *Brévalaire*, *Thamec*, *Goustan*, *Melan*, *Coupaia*, *Eliboubane*, *Conogan*, *Thégonnec*, qui n'ont plus qu'une existence précaire, mais que l'on peut encore glaner de temps à autre dans les rubriques d'Etat civil.

Seraient-ils dix fois plus nombreux, ils ne représenteraient encore pas la dixième partie des noms de saints et saintes du martyrologe breton, tel qu'il peut être dressé avec le secours de l'hagio-toponymie, ou des noms propres révélés par les chartes de Redon et de Quimperlé surtout. Et si je mettais en parallèle tous les prénoms bretons encore vivants et les noms bretons de personnes antérieurs à l'usage des surnoms et noms de famille, ce serait pour dresser le bilan d'un véritable désastre sur le terrain de notre onomastique et celui de notre hagionymie.

Mais, j'y insiste, l'abandon de tout ce riche répertoire n'est pas un

phénomène récent, n'est consécutif à aucune proscription systématique à quelque époque que ce soit, de la part de quelque autorité que ce soit. Il résulte simplement d'une carence du sentiment national chez nos ancêtres, carence qui s'est d'abord manifestée dans l'aristocratie, subissant l'attraction d'une civilisation plus raffinée, d'une littérature plus riche, et qui peut parfaitement s'allier avec une conception de la défense de certaines « libertés » et « franchises ». Le peuple qui, tôt ou tard, finit par adopter ceux des goûts de l'aristocratie qui sont à sa portée, ne pouvait que suivre l'élite de son pays, lorsqu'en pleine période ducale, elle accorda sa préférence aux noms et aux saints étrangers. Nous avons vu ce qu'il en était du temps de saint Yves, puis un peu après l'Union. Nous voyons ce qu'il en est aujourd'hui.

Rien de tout ce qu'on vient de lire ne justifie, hélas ! les affirmations de fidélité collective à telle dévotion, ou d'attachement à une tradition millénaire. Il peut en coûter de le constater, mais, cent fictions additionnées ne font pas une vérité. Et la vérité a des droits imprescriptibles grâce auxquels elle finit toujours par se faire entendre, fût-ce « à la face du Monde », *Yn erbyn y Byd*, comme le proclament nos frères Gallois.

FR. GOUVIL.

N. B. — En terminant, je crois devoir répondre ici d'avance à ceux qui seraient portés à me taxer de quelque « défaitisme » sur le terrain où j'ai été appelé à introduire les lecteurs de la N. R. B.

Prêchant d'exemple en tant que patriote breton, j'ai donné à mes sept enfants des prénoms « du crû », dont certains ont été inscrits pour la première fois grâce à moi dans l'Etat civil de notre pays. Mais ce ne sont ni des *Soazig*, ni des *Pierrick*, ni des *Guëlle* ou autres mièvreries, mais bien d'authentiques témoins de notre hagiographie ou de notre histoire légendaire : *Arzel*, *Miliau*, *Tristan*, *Maudex*, *Otven*, *Enora*, etc...



Autour du "Dîner Celtique"

LA FIN DU DINER

LE Dîner Celtique avait-il vécu ? On en aurait pu douter. Il avait déjà subi plus d'une bourrasque depuis le Dîner de Quimper. Faut-il les rappeler ?

L'échec du Dîner de Quimper avait été imputé à Quellien, qui s'était fait un adversaire déclaré de F.-M. Luzel.

A ce sujet je ne puis résister au plaisir de reproduire quelques extraits de ses lettres à Paul Sébillot, parvenues trop tard à ma connaissance pour que j'aie pu en faire usage au cours des articles précédents (1). Mais elles recréent une atmosphère dont il est bon de rester environné.

Quelques mois après le Dîner de Quimper, Quellien, rentré à Paris, et ayant raconté à Paul Sébillot ce qu'il avait voulu, s'était vanté d'une réussite à laquelle lui seul accordait quelque créance et avait obtenu de lui qu'il écrivit au Maire de cette ville une lettre qu'il aurait été intéressant de retrouver.

Elle parut si singulière à Astor qu'il la communiqua immédiatement à Luzel. Celui-ci s'empressa de dessiller les yeux de Sébillot.

Quimper, 20 Décembre 1885.

Mon cher Sébillot,

Ce Quellien est vraiment impayable : le maire de Quimper m'a communiqué la lettre qu'il vient de recevoir de vous à son sujet. Je vois entre autres choses, dans cette lettre, que la ville de Quimper lui doit de la reconnaissance pour la manière habile et heureuse dont il aurait organisé le Dîner Celtique du 19 août dernier, à Quimper, et il demande encore 260 francs, je crois, pour indemnité de ses déboursés. C'est par trop vouloir abuser de la crédulité des gens ou les croire naïfs. Mais je vois que vous n'êtes pas au courant de la manière dont les choses se sont passées à Quimper et il est bon que je vous en dise un mot. En réalité, c'a été, sinon un four complet, du moins quelque chose d'approchant, et cela, de l'avis de tout le monde ici, par la faute du secrétaire organisateur dont la légèreté, l'étourderie et les vantardises ont indisposé tous les Quim-

(1) C'est à l'obligeance de M. P.-Y. Sébillot, le fils du grand folkloriste, que nous sommes redevables de cette communication.

pérois contre lui. Je sais qu'il rejette une grande partie de l'insuccès sur le changement de jour, qui a été porté du mardi 18 au mercredi 19 (1). Eh bien ! il est certain que cela n'y a rien fait ou très peu de chose. D'ailleurs, je l'avais prévenu à temps (trois semaines à l'avance) que cette date du mardi ne pouvait être maintenue pour la raison que nos Députés et Conseillers généraux républicains, dont le maire de Quimper, seraient retenus ce jour-là au Conseil Général tandis que le lendemain ils pourraient disposer de tout l'après-midi. A trois lettres que je lui écrivis dans ce sens, il ne fit aucune réponse (2) et continua de faire dans les journaux de solides réclames : concours de binious, défilé de costumes, etc... Renan, qui était en ce moment à Perros-Guirec s'émut de tout ce bruit qui lui déplaisait fort et m'écrivit de modérer l'ardeur de notre homme et de prendre l'affaire en mains et enfin de changer le jour. Mais modérer Quellien sur cette pente, impossible, et quant au partage dans la direction de la fête, il n'en voulait à aucun prix. J'avais beau le presser de venir à Quimper, il n'y arriva que huit jours avant la date fixée pour le repas. Je croyais au moins que toutes les invitations étaient faites, ou presque toutes ; or, il n'en était rien ; il comptait ; il affirmait que les annonces faites dans « Le Figaro », « Le Temps », et les journaux de Bretagne devaient suffire et qu'il nous arriverait plus de monde que nous ne pourrions en recevoir, au moins 500. Je lui remis néanmoins une liste de 300 noms et lui demandai de faire des invitations à nouveau, avec la date du 19 au lieu du 18. Une partie de ces invitations furent faites, d'autres ne le furent pas, et c'est ainsi que pas une seule ne parvint à Brest, à Landerneau et autres localités importantes. Quellien avait égaré deux de ces listes. Il passait tout son temps à clubauser, à se vanter et à s'enivrer dans les cafés ? Quant à la partie financière, il a recueilli 300 francs par le prélèvement de deux francs sur chaque convive. Renan lui a remis par mon intermédiaire un billet de 100 francs, auquel nous avons ajouté un autre de pareille somme, produit d'une cotisation entre quelques celtisants ; la ville a pris à son compte l'installation des tables, les imprimés, les binious et autres musiciens et autres menues dépenses ; les frais d'hôtel de Quellien ont été payés... Quels sont donc ses autres déboursés ? Nous l'avons prié de nous fournir une note détaillée, ce qu'il n'a jamais voulu faire. Je mets en fait qu'il n'a pas dépensé 100 francs, y compris ses frais de voyage, et il a reçu 500 francs. Il a voulu faire une spéculation, une affaire commerciale. Voilà la vérité. Il nous est encore resté 300 francs à payer à l'hôtel parce qu'il a forcé l'hôtelier, qui ne voulait préparer que pour 200 personnes, à préparer pour 300, disant qu'il répondait de tout. Quellien achève de perdre le Dîner Celtique, et Renan m'a dit qu'il n'en voulait plus en province, à moins que ce ne soit chez lui à Perros, à 25 ou 30 personnes choisies.

J'ai cru devoir vous mettre au courant de tout ce qui précède, vous serez assez discret, j'en suis certain, pour ne pas faire sentir à Quellien que je vous ai écrit à ce sujet...

Votre bien dévoué,
F.-M. LUZEL.

Assurément l'irritation était grande chez Luzel, qui ne pouvait admettre ni la légèreté ni l'imprévoyance de Quellien. Peut-être lui a-t-elle fait dépasser un peu les bornes.

Or c'est à lui que le Maire demanda, sinon de rédiger la réponse qu'il aurait à faire à Sébillot, du moins de lui fournir les indications essentielles. Il est probable que la lettre d'Astor fut rédigée par Luzel lui-même. On peut du moins l'inférer du début de la nouvelle lettre personnelle qu'il adressa à Sébillot.

(1) Ici Luzel fait une confusion : c'est du 19 que le Dîner fut reporté au 18.

(2) Le 5 août, Luzel écrivait à Renan : « J'ai écrit trois lettres coup sur coup à Quellien et je ne reçois pas de réponse. » *Annales de Bretagne*, t. XLII, p. 175.

Quimper, le 26 Décembre 1885.

Mon cher Sébillot,

Vous tenez à présent la lettre de M. Astor que vous attendiez, n'est-ce pas ? J'ai un peu malmené Quellien, et il le mérite en vérité. Si le Secrétaire Organisateur des Diners Celtiques, comme il s'intitule, ne s'était mêlé de rien, ici, et avait laissé faire aux autres, tout aurait parfaitement réussi. Je lui en veux encore d'avoir légèrement compromis par ici, M. Renan, dont il se donnait pour le Secrétaire. Quoi ? un individu si léger et si étourdi !... disait-on. Mais je ne veux pas m'étendre davantage sur ce chapitre...

...Louis Hémon est à Paris (quai d'Orsay, 11) et vous pourriez causer avec lui sur le Diner Celtique de Quimper et l'impression produite par ici par Quellien.

Je vous écris à la hâte ; je suis très occupé en ce moment, et pour surcroît de besogne, voilà que le rédacteur en chef du journal « Le Finistère » (1) étant malade, le soin de la rédaction me tombe encore sur les bras, pour quinze jours — ce qui est loin d'être amusant.

Bien à vous,
F.-M. LUZEL.

On a vu que le mécontentement de Renan fut assez tenace pour le tenir l'année suivante presque entièrement éloigné du *Diner Celtique*, que nombre de convives ordinaires s'en écartèrent et que Paul Sébillot, dont la sévérité à l'égard de Quellien était pourtant grande, consentit à en présider presque toutes les réunions — non sans se plaindre.

On a vu aussi que le *Diner* du 12 mars 1887, que Renan présida, marqua une réconciliation apparente entre les habitués et lui redonna un élan dont il avait grand besoin. Les assistants étaient, en majeure partie, tout à fait autres que ceux des premières années : les uns s'étaient éloignés de Paris ; les autres étaient mécontents de la tournure qu'avait prise le *Diner*. Pour eux, il tenait plus du cirque que de tout autre spectacle. Et c'est souvent à cette sorte de « spectacle » qu'était dû son succès plus ou moins avéré.

Grâce à Renan, le *Diner* allait donc survivre. Mais Renan subit les conséquences de la légèreté de Quellien, qu'il s'obstina à soutenir, sans se faire d'illusion sur son compte, et aussi de quelques-uns de ses propos de table que les comptes rendus de Quellien diffusaient. Il avait toujours été l'objet de violentes attaques, qui redoublaient alors. Venues des journaux de droite, elles éloignèrent du *Diner* même des celtisants dont les opinions se seraient accommodées peut-être de moins de tapage.

Quant à Luzel, il était loin de désarmer, comme le prouve l'extrait de sa lettre du 27 mars 1887 à Paul Sébillot.

Mon cher Sébillot,

Quimper, 27 mars 1887.

...Le charlatanisme de Quellien avec son *Diner Celtique* fait beaucoup de tort à Renan par ici. Vous devriez lui en toucher un mot, discrètement, comme je

(1) Luzel prenait en effet une part active à la rédaction du *Finistère*. Quelle que fut son irritation d'avoir vu Quellien reparaitre au *Diner Celtique*, il ne manquait pas de reproduire dans les colonnes de ce journal les meilleurs comptes rendus des journaux parisiens. C'est pourquoi il a été fait de nombreux emprunts au *Finistère*.

J'ai fait moi-même en 1885. Mais il semble l'avoir oublié, bien qu'il m'eût promis de ne plus paraître au diner prétendu celtique. L'« Océan », de Brest, a publié, ces jours derniers, deux articles très violents et ignobles contre Renan, à propos de ce diner et du charlatanisme de La Mouche ; je les ai envoyés à Quellien, mais cela ne le rendra pas plus sage.

De La Villemarqué est à Paris. Dans un article paru dernièrement dans un journal de Quimper, l'« Union Agricole » (1), qui s'honore d'avoir Quellien pour collaborateur, il est dit que le *Diner Celtique*, présidé ordinairement par M. de la Villemarqué, et quelquefois par M. Renan, a été fondé par Quellien. Vous savez bien, et lui aussi le sait, que le véritable fondateur est Guido... (2)

Luzel exagérait bien un peu quand il s'indignait contre *L'Union Agricole* et travestissait de bonne foi (mais la colère obnubile parfois) le texte du journal. Le numéro du 18 mars reproduisait un article du journal *Le Monde* « inspiré par l'Archevêché » de Paris, qui, au reste, rendait compte d'une manière sympathique du *Diner* du 12. Il y était dit : « Les Bretons de tous les partis vont s'asseoir de temps en temps à la table du *Diner Celtique*. M. le Vicomte de la Villemarqué préside quand il est à Paris le banquet. Samedi dernier c'était M. Renan qui exerçait cette fonction... »

Quant à l'article du journal royaliste *L'Océan* (n° du vendredi 18 mars), il était en effet très violent, mais sa diatribe ne l'était guère plus que celle de nombreux journaux catholiques et royalistes.

Se référant à un article de *L'Autorité*, il montrait Renan voulant encore faire parler de lui.

...A-t-il voulu racheter les malpropretés de son dernier livre ? (3) — Non certes !

Cette fois, il portait un toast, le blasphémateur, mais il n'a pas découvert la vérité dans la coupe. (4)

Voici le discours de ce maître fourbu, s'adressant à des gens qui venaient de faire un repas pantagruélique.

Et le journal publiait une bonne partie de l'allocation de Renan qui a été reproduite dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*.

...Si les auditeurs de M. Renan, qui sera toujours en horreur à tous les vrais Bretons, insultent les saints à la manière de l'apostat, la béatification se fera longtemps attendre.

L'auteur démoniaque de *La Vie de Jésus* et le satyre de l'Abbesse de Jouarre devrait bien avoir la pudeur de se taire et de respecter les vieux saints de la Bretagne qui ne méritèrent jamais la flétrissure de sa louange réprouvée.

Voici d'ailleurs en quels termes l'Agence Havas et une série de feuilles ont rendu compte de la petite fête champêtre, présidée par le renégat dont la mémoire restera toujours odieuse, en dépit de la presse du boulevard, et n'en déplaît à l'Académie !

(1) C'est dans ce journal que Anatole Le Braz, devenu professeur au Lycée de Quimper, donna ses premiers articles relatifs à la Bretagne. (Le directeur de *L'Union Agricole*, M. Terrier, avait participé au *Diner* de mars 1887.)

(2) Dans cette lettre à Sébillot, Luzel écrivait encore : « Loth brûla toujours d'envie d'entreprendre *La Villemarqué*. C'était la querelle du *Burnez-Breiz* qui allait continuer avec bientôt l'appui d'Anatole Le Braz. »

(3) Le quatrième des *Drames Philosophiques* : *Abbesse de Jouarre*.

(4) Allusion au discours prononcé le 2 août 1884 au Diner de Tremier. (Cf. Léon DUBREUIL, *Rosmopamon*, le chapitre *Verlotelem Dilczi*.)

Ce compte rendu était celui de Narcisse Quellien lui-même. Heureux de la réapparition de Renan à la présidence du *Dîner*, il l'avait corsé à plaisir, faisant porter un toast par le maire de Rennes, Le Bastard, qui n'était pas présent, et inventant la fête champêtre ».

A dix heures, avait-il écrit, une surprise était ménagée aux invités. Dans le jardin de l'hôtel, éclairé aux flammes de Bengale, un petit orchestre, composé de binious et de bombarde, on redit, au milieu d'une émotion indescriptible, les principaux airs populaires du pays...

L'article de *L'Océan* se continuait par une invraisemblable diatribe de trente-quatre lignes. Il était signé « H. C. »

Ce qu'il faut retenir c'est que les variations littéraires au sujet des saints bretons, dont il ne méconnaît cependant jamais les mérites, celles aussi qui avaient trait au Purgatoire paraissaient, dans sa bouche, d'ignobles injures au regard des âmes pieuses, manquant ou de compréhension ou de sérénité.

Il ne s'agissait guère encore que de saint Kérék ; quand il parlera de saint Yves, les passions se déchaîneront encore avec une égale violence et il devra lui-même déclarer un jour qu'il ne brodera plus aucune variation sur le Purgatoire pour ne plus contrister personne.

Assurément la personnalité de Renan suffisait, puisqu'il y avait effectué un retour définitif, à maintenir l'existence du *Dîner*, alors que le seul « charlatanisme » de Quellien l'eût probablement « tué » ou y eût diminué l'affluence et la qualité des convives. Car Quellien était devenu « la bête noire » non seulement de Luzel, mais encore de Loth et l'on sait ce qu'avec plus de modération en pensait Paul Sébillot.

... Je suis étonné que Narcisse — lui écrivait encore Luzel, le 12 décembre 1887 — ait quelque influence dans vos réunions et à la « Revue » (1), comme ailleurs. Il ne produit rien de bon, il est parfaitement ignorant dans les questions de folklore et n'écrit que des phrases prétentieuses et vides. Je suis contrarié, comme plusieurs autres, de le voir prendre à Paris, comme représentant le folk-lore bas-breton. Loth m'écrit qu'il va s'occuper de lui de nouveau dans les « Annales de Bretagne » (2). Il a cessé de correspondre avec moi et compte sans doute me payer ainsi l'argent qu'il me doit, sans compter une assez forte somme qu'il m'a laissée à régler, depuis sa malheureuse campagne de Quimper...

Et en post-scriptum :

Le Dîner Celtique est sans doute mort sous Narcisse ?

Ce qui pouvait donner, disons cette espérance à Luzel, c'est qu'il semble n'y avoir eu aucun compte rendu du *Dîner* depuis

(1) Il s'agit de la Société des Traditions populaires et de la revue de cette Société, où Quellien provoquera une sorte de schisme.

(2) Il s'en était une fois occupé (*Annales de Bretagne*, juillet 1886) à propos de l'Argot des Nomades en Basse-Bretagne. On y lisait notamment : « Le plus grand nomade de La Roche-Derrien est probablement l'auteur lui-même qui fait au moins une fois par an le voyage de la capitale à son pays natal, chargé par l'Etat de missions périodiques dont les archives du Ministère gardent le secret avec un soin bien rare... » Dans le n° 3 (tome III) d'avril 1888, il l'« érvintera » à nouveau à propos de l'article *Armorique* que Quellien avait donné à la *Grande Encyclopédie* (pp. 448-449).

celui du 9 juin. Sans doute, en Bretagne, les journaux de gauche s'occupaient-ils volontiers de Renan, mais c'était pour louer le discours qu'il avait prononcé en octobre à la séance annuelle des cinq académies, dont il était alors le président, c'était surtout pour parler des démarches du comité Brizeux dont il partageait avec Jules Simon la présidence d'honneur (1) en vue de l'érection à Lorient d'une statue au chœur de *Marie*.

Mais le *Dîner* survivait. Les louanges et les diatribes alternaient. Jules Lemaitre ironisait assez méchamment à propos de *l'Abbesse de Jouarre* et semblait tourner le dos à son ancien maître, qui clouait son pharisaïsme au pilori dans la préface de la 21^e édition des *Drames Philosophiques* avec une extrême délicatesse : Barjès publiait les *Huit Jours chez M. Renan*, qui visaient à déconsidérer celui auquel il devait, comme il le dira plus tard, tant de « bénéfices intellectuels » ; les journaux de droite continuaient leurs attaques, mais à Rennes et à Lannion notamment montraient une tenue assez rare.

Ce fut l'allocution du *Dîner* du 9 novembre 1890 qui les déchaîna. Renan y avait parlé de saint Yves et fait notamment allusion aux dix-sept personnes qu'il aurait ressuscitées. Les plaisanteries qui avaient accompagné l'énoncé de ces miracles avaient été très anodines et très inférieures aux réserves qu'a faites, par exemple, M. Alexandre Masseron, sur la crédibilité de certains des témoignages recueillis au cours de l'enquête de son procès de canonisation. Mais il semblait qu'il y eût des sujets interdits à Renan.

On lit à la date du 21 novembre 1890, dans le journal *Le Lannionnais* :

DEFENSEURS DE SAINT-YVES

Jusqu'à ce jour, l'illustre auteur de la Vie de Jésus avait échappé, sinon aux critiques, au moins aux injures du « Journal de Lannion ».

L'oubli est aujourd'hui réparé, et, pour se rattraper, l'organe clérical a publié contre M. Ernest Renan ce que nous pourrions appeler deux fleurs de haute convenance, l'une de son propre cru, l'autre empruntée au « Journal de Rennes ».

C'est le dernier Dîner Celtique qui occasionne contre notre éminent compatriote ces politesses de goupillon.

Pourquoi aussi les compte rendus des journaux ont-ils rapporté que le ban en l'honneur de M. Renan avait été beaucoup plus nourri que celui pour saint Yves.

« Il est à craindre, dit tristement le « Journal de Lannion », que la plupart de ces Bretons de Paris n'aient plus les croyances qui sont le plus bel apuanche (sic) du caractère Breton. »

Oui, c'est vraiment à craindre, bon « Journal de Lannion ». Mais est-ce bien une raison pour aller emprunter à défaut Veuillot son fameux répertoire ?

Si saint Yves, qui n'a pas ressuscité moins de 17 personnes, daignait se ressusciter lui-même, comme c'était un saint bien élevé, nous sommes persuadés qu'il prierait ses défenseurs du « Journal de Lannion » ou d'ailleurs, d'avoir plus de décence de style vis-à-vis de son compagnon de gloire. H. M.

(1) Un peu plus tard on voulut adjoindre La Villemarqué à la présidence d'honneur auprès de Renan et de Jules Simon. Le Maire de Lorient était le président actif du Comité Brizeux, les secrétaires Ary Renan et Quellien.

L'aimable poète que fut Henry Mauger nous a habitués à une autre forme de style et même de polémique. Voilà où en étaient arrivées les passions.

Or le premier volume du *Journal des Goncourt* parut sur ces entrefaites. Renan, d'après une conversation du *Diner Brébant*, en 1870, y était accusé nettement d'antipatriotisme. Incompréhension totale d'Edmond de Goncourt sur le caractère des propos de Renan, dont la riposte (1) l'affecta au point, au dire d'Alphonse Daudet, de hâter sa mort.

Le *Journal de Lannion* en avait profité pour redoubler de sarcasmes.

N'insistons pas davantage. Mais il était sûr qu'à un moment donné le *Diner Celtique* se ressentirait de ces polémiques. Cependant, tant que vécut Renan, Louis Tiercelin lui-même ne s'offusqua pas des ironies du grand historien qui poursuivait avec régularité la rédaction de son *Histoire du Peuple d'Israël*.

Et Quellien paraissait toujours au *Diner Celtique* et ne changeait pas son personnage. Luzel ne parvenait pas à admettre la longanimité de Renan à son égard.

Le 5 avril 1892, Paul Sébillot lui écrivait encore :

« Renan a des faiblesses relativement au barde. Voyez dans ses « Feuilles détachées (2) », « Le Diner Celtique » ; pour qui le lira, il sera avéré que le barde en est à lui tout seul le fondateur, alors que la vérité est qu'il a été fondé par un groupe dans lequel se trouvaient MM. Gaidoz, Loth, A. de Barthélemy, Rolland (3), Hamonic et moi, que les premières réunions eurent un caractère bien différent de celui qu'elles ont eu depuis. Je ne crois pas que la Bretagne ait beaucoup à se féliciter de la tournure gasconne dont on l'a affublée ; nous valons mieux ou moins que cela, comme on voudra ; en tout cas, ce n'est pas nous... »

Les souvenirs de Paul Sébillot ne sont pas absolument précis et nous n'avons rien à modifier de ce qui a été dit dans le premier des articles consacrés au *Diner Celtique*.

Assurément était-il devenu fort différent de ce qu'il avait été quand il n'était que celui de la *Société Celtique*. Gaidoz s'en était éloigné depuis longtemps. Il est vrai qu'il avait aussi laissé à d'Arbois de Jubainville la direction de la *Revue Celtique* pour s'occuper de la revue *Mélysine*, où il lui arriva de montrer quelque exagération de sévérité à l'égard de Paul Sébillot lui-même.

La Bretagne n'avait pas non plus beaucoup à se féliciter du caractère que le *Diner* avait pris. Mais si Renan montrait tant de faiblesse à l'égard de Quellien, c'était pour bien des raisons : communauté des origines, pitié, bonté et aussi reconnaissance intime à l'égard de celui qui ne cessait de le louer, et Renan n'était pas inaccessible aux flatteries, même s'il en connaissait et procla-

(1) Lettre de Renan du 26 novembre 1890 à son jeune cousin Joseph Morand, publiée dans le *Lannionnais*, 30 novembre, et notamment dans l'ouvrage de Jean POUSSIER, *Ernest Renan d'après des documents inédits*.

(2) Ce livre parut en 1891.

(3) Eugène Rolland.

maît la vanité. On se bornera à citer les titres de quelques articles de Quellien : *M. Renan en Bretagne (Le Lannionnais, 16 octobre 1886)*. — *Un Discours de M. Renan (extraits, d', 11 février 1888)*. — *La Jeunesse de M. Renan (Revue Bleue, 1890)*, etc., sans compter les articles dithyrambiques au moment de l'inauguration de la statue de Brizeux et les comptes rendus des *Diners*.

Renan savait bien que Quellien le compromettait, mais il ne voulut pas en convenir. Et c'est dans cet état d'esprit qu'il mourut le 2 octobre 1892, ayant peut-être peu d'estime mais beaucoup d'amitié pour son thuriféraire.

◇ ◇ ◇

Terrassé par le mal, Renan était de plus en plus rare au *Diner Celtique*. Pourtant, il présida encore la réunion des rois mages, le samedi 11 janvier 1891. Il y aurait eu, ce soir-là, une centaine de convives dont le prince Roland Bonaparte, Paul Guieysse, Charles Normand (1), Lintilhac, Georges Bastard (2), Léon Durocher, le sculpteur briochin P. Ogé, l'éditeur Jouaust et un prince indien, dont le nom n'a pas été donné par la presse (3). Renan reconnut que, ce soir-là, il s'est un peu répété (4). Il parle encore des rois mages et plaisante Quellien à leur sujet : « Si nous ne sommes pas certains qu'ils [les rois mages] soient venus en Bretagne, c'est du moins excessivement probable, n'est-ce pas, mon cher Quellien ? Faites des recherches là-dessus ; vous trouverez des preuves, j'en suis sûr » (5).

Et puis : « Ce sont nos vrais patrons. Nous autres, idéalistes, nous suivons comme les mages une étoile... Celle qu'ils suivaient les a conduits à une crèche, où, sur la paille, ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient. — Les étoiles que nous suivons ressemblent à l'étoile des mages, elles nous mènent à tout, excepté à la richesse. »

Une fois encore Renan fut le roi de la fête et les convives enthousiastes levèrent leur verre en criant « le roi boit ».

Le banquet du Grand Pardon devait avoir lieu un jeudi de la mi-mars. « M. Renan qui devait présider, comme d'habitude, cette réunion, est souffrant ; cependant son état n'est pas grave ». Comme on tenait à sa présence, il fut décidé au dernier moment que cette réunion serait renvoyée à la fin d'avril (6).

En réalité, le *Diner* eut lieu le samedi 12 août avec une centaine de convives parmi lesquels le journal *Le Siècle* cita Maurice Boucher, Trélat, le « breton de Provence » Jean Aicard, Gabriel Vicaire,

(1) L'architecte Charles Normand était le directeur de la revue *L'Art des Monuments*, (2) Georges Bastard est né à Nantes en 1851. Ecrivain et journaliste, il est l'auteur d'*Hommes de Mer*.

(3) *Le Jour* du 12 janvier et *Le Finistère* du 15 janvier.

(4) *Feuilles détachées*, pp. 78 à 79.

(5) Quellien n'en avait-il pas trouvées et même fabriquées pour sa Perrinole ?

(6) *Le Finistère* du 19 mars 1891.

Tabourieux, proviseur du Lycée Voltaire, le commandant Schneider, le docteur Letourneau, les explorateurs Charles Varat et Poussart. Il semble que le plus grand nombre des convives n'appartenait pas à la Bretagne (1).

Or voici le « petit discours plein d'esprit et de bonne humeur » que prononça Renan et tel que le rapporte le journal *Le Lannionnais* (2) :

« Mon ami Quellien, (3) n-t-il dit en substance, faisant allusion à une réforme modeste m'a donné une sorte de rendez-vous dans douze ans. Douze ans ? Eh bien ! soit, cela ne me cause aucun embarras.

A cette date, je compte encore présider cette fête essentiellement mobile, invention délicieuse de Quellien. A ce propos, je ne regrette pas comme il l'a dit malicieusement, que le sexe second ne prenne pas part à nos festins intellectuels. C'est sage, croyez-moi, à cause de la pomme. Nous ne sommes pas des Normands.

Célébrer un Pardon à Paris, est-il rien de plus original, et de plus exquis ? Ah ! notre petite dinette du début a prospéré. Nous avons fait des conversions. Tout le monde peut être Breton.

Il n'est pas question de séparatisme ici. Ce n'est qu'à Paris que les vieilles provinces peuvent exprimer leur âme, évoquer les fantômes gracieux du passé. Voyez les félibres, ce sont des Parisiens.

On a créé des Universités en province, mais les professeurs veulent tous venir à Paris. Je ne dis pas que ce soit bon. Il faudra peut-être s'arranger pour maintenir ces messieurs hors des fortifications en leur assurant des avantages sur place.

Les journaux de province, j'ai entendu dire qu'ils se faisaient à Paris aussi. Et, ma foi, on a peut-être raison ; si je vis dans douze ans, c'est à Paris que je fêterai le Grand-Pardon de Bretagne. Paris est la transition naturelle entre le vieux fédéralisme et l'unitarisme. Je ne suis si vous êtes comme moi, j'adore les transitions.

M. Jean Aicard me disait tout à l'heure à brûle-pourpoint : « Est-ce que vous trouvez que le monde est devenu méchant depuis deux jours ? » Mon Dieu, ma philosophie là-dessus est bien simple ; au fond, je ne suis pas dupe de la vie, mais il me plaît de le paraître. C'est plus commode et c'est dans ce sens que la foi vous sauve. Quand je n'y serai plus, pensez à moi, un verre de vrai cidre, comme celui-ci, à la main !

Et puis conservez la tradition de ce dîner. Ce dîner, c'est une arche au milieu du déluge, une arche où il y a un peu de tout, des Provençaux, des Auvergnats, et même des Bretons. Je bois à notre réunion et à notre ami Quellien.

Quand il reçut *Le Lannionnais*, Renan alors très attaqué fut un peu inquiet. Ne s'était-il pas un peu trop découvert ? N'avait-il pas effleuré quelques sujets litigieux sur lesquels il aurait aimé ne pas se prononcer et à propos desquels il laissait transparaître sa pensée.

Il écrivit aussitôt à Quellien, qui était l'auteur de l'article.

Monsieur,
Monsieur Quellien,
Rue Denfert-Rochereau, 32 ou 34 (1), Paris.

Paris, 20 avril 1891.

Mon cher ami,

Je viens de lire le Pardon dans *Le Lannionnais*. Mon petit speech détonerait vraiment dans un journal sérieux. Des enfantillages, bons entre nous, grâce à l'indulgence de ces Mrs, ne vont pas au grand public. Tâchez que ce ne soit pas reproduit à Paris. Au revoir, cher Quellien ; mille bien bonnes amitiés.

E. RENAN (2).

Des mois passèrent. Le premier *Dîner Celtique* eut lieu à la rentrée de 1891, le second samedi de novembre. Renan n'y assista pas. Il y avait là Paul Sébillot, Lintilhac, Charles Varat, Jouaust, l'ingénieur Michaud, les sculpteurs Ogé et Campagnac, l'architecte Félix Ollivier (3). Emile Durand et Yann Nibor. D'autres encore sans doute.

La dernière fois que Renan parut à un *Dîner*, ce fut à celui du grand pardon de 1892. Trop souffrant pour assister à tout le repas, il ne vint qu'au dessert avec son fils Ary. « C'est là qu'il conta aux convives et à ses compatriotes, les Bretons de Paris, et de sa voix douce, qui semblait déjà une voix de l'au-delà, la légende de Notre-Dame de Délivrance de Runan » (4). Il mourut le 2 octobre 1892.

(La fin au prochain numéro).

LÉON DUBREUIL.

(1) Quellien habitait alors 32, rue Denfert-Rochereau.

(2) Communiqué par M^{me} Roasler-Quellien.

(3) Auteur du monument à Ferrinaté que Quellien voulait édifier sur le Menec Bre.

(4) Fut l'archibede du village breton à l'Exposition Universelle de 1889.

(4) René d'Ys. *Ernest Renan en Bretagne*, p. 241. — Cf. Léon DUBREUIL, *Rozmopanion*, le chapitre la Cloche de Runan, p. 265 et suiv.



(1) L'article du *Siècle* a été reproduit par *Le Finistère* du 16 avril 1891.

(2) N° du 19 avril 1891.

(3) Les journaux ne donnent pas souvent le nom de Quellien dans la liste des convives. Mais on peut tenir qu'il était toujours présent. — Cf. *L'Union Agricole* (de Quimper) du 18 novembre 1891.

Un autonomiste de 1835

(Réponses à la question 227)

I

J'ESPÈRE que votre excellente équipe de « fureteurs » réussira à nous fixer sur cette histoire d'un vicomte D. L. qui, en 1835, dans le Finistère, aurait, selon Paul Féval, passé en justice à Quimper pour avoir pris les armes dans le but de rendre son indépendance à la Bretagne ! Sauf erreur, nulle part ailleurs que dans ce roman *La Louve*, il n'existe, chez des contemporains, la moindre mention de cette étrange révolte.

Il y a une vingtaine d'années, étant en garnison à Quimper, j'avais essayé de trouver trace de cette affaire « vicomte D. L. » J'avais en effet lu dans l'ouvrage de Danio, *Histoire de notre Bretagne* (pages 194-196) qu'en 1832, au moment de l'aventure de la Duchesse de Berry dans l'Ouest : « Il se trouva quelques Bretons prêts à saisir avec empressement cette occasion de reprendre les armes ». Evidemment... pour se séparer de la France ! L'auteur parlait de « l'attitude nationaliste d'un gentilhomme breton le Vicomte de L. qui fut traduit devant un conseil de guerre à Quimper ». Comme références on donnait : Féval - *La Louve* - Editions Ollendorff, p. 155. (Mais la citation de Féval n'était pas absolument identique à celle qui se trouve dans la N. R. B.).

Profitant de quelques loisirs, j'avais fait des recherches aux archives départementales du Finistère et je crois pouvoir assurer qu'il n'y eut aucune affaire de ce genre à Quimper, ni en correctionnelle, ni aux assises, ni... en conseil de guerre. Le Finistère fut très calme en 1832. Dans l'affaire Caro, le morbihannais qui fut jugé à Rennes, je n'ai pas non plus trouvé de « Vicomte de L. »

Mais cette « histoire » a été utilisée plusieurs fois par les autonomistes bretons désireux de se trouver des ancêtres. Je ne me souviens plus si c'est dans *Breiz-Atao* ou *Breiz-Dishual* que j'ai vu exploiter cette prétendue révolte à main armée.

J'étais donc persuadé qu'en la circonstance notre bon Paul Féval avait été victime de cette tendance à la mythomanie trop commune chez nous autres Celtes. (Voir les articles de M. Gourvil sur *Le Gonidec* et de M. Rivoallan sur *Fionna Macleod*). Mais votre question nous apprend maintenant que le fait ne se situe plus en 1832

mais en 1835-36. Il faudrait donc refaire pour 1835 et 1836 les recherches auxquelles je me suis livré en vain pour 1832. Il me semble extraordinaire qu'une révolte à main armée de 1832 ait été jugée seulement en 1835-36. Les conseils de guerre sont plus expéditifs. A remarquer que votre question parle d'un « Vicomte D. L... » alors que Danio dit « de L. ». Et il n'est plus question, dans cette « *Histoire de notre Bretagne* », de conseil de guerre mais du « tribunal de Quimper ».

Je suis surpris que dans un roman, Paul Féval (qui donne très rarement des références historiques) ait tenu à écrire cette note précisant et localisant un événement donné qui vient seulement confirmer son appréciation de la noblesse bretonne. C'est la seule « note » de bas de page de *La Louve*.

Mais d'autre part, il me paraît extraordinaire que personne d'autre n'ait parlé à ce moment de cette révolte. Comment expliquer, sur cette affaire, le silence d'écrivains « patriotes » comme de La Villemarqué, comme Pitre-Chevalier ? Ce dernier dans *Bretagne et Vendée* donne, à la fin de son livre, une très imposante « liste des principaux personnages des insurrections de 1800 à 1832 ». Pour l'année 1832, il y a de 250 à 300 noms parmi lesquels j'ai trouvé quelques « de L... » mais... aucun d'eux n'est du Finistère.

Espérons que la sagacité de vos correspondants réussira à éclaircir ce point d'histoire qui, je l'avoue, continue à m'intriguer.
Un officier en retraite.

II

J'AI tenu à vérifier le texte de Paul Féval dans la première édition de *La Louve* de 1857. Au tome II, page 59, j'ai trouvé, en note de bas de page, les huit lignes reproduites dans la N. R. B. de Mars-Avril 1950. La réédition en 2 volumes du même ouvrage, en 1862, (Cado) page 23 donne encore exactement ce texte.

Mais dans des éditions postérieures il y a une variante importante. Dans les deux premières éditions, dont un extrait a été reproduit dans la revue, on trouve à la 5^e et 6^e lignes : « C'était en mil huit cent trente cinq ou trente six ». Or plus tard, à une date que je n'ai pu établir, la note commence par ces mots : « En 1832, Monsieur le vicomte du L..., accusé, etc... » et plus loin encore : « Le vicomte du L... » La plus récente réimpression (2^e trimestre 1950) faite par Albin Michel donne, p. 85, ces deux modifications du premier texte. (1)

Donc, après 1862, Féval a fait deux importantes corrections :
1^o Ce n'est plus « 1835 ou 36 » mais « 1832 ».

2^o Au lieu de « Le Vicomte D. L... » c'est « Monsieur le Vicomte du L. »

Les éditions 1857 et 1862 contiennent également un autre passage qui plus tard a été modifié et qu'il est bon de relever pour

(1) Je n'ai pu voir l'édition Calmann-Lévy de 1862, ni l'édition Patane de 1877, ni l'édition Ollendorff de 1895, qui, toutes trois, étaient une édition des œuvres complètes.

l'amusement des personnes s'intéressant à l'histoire du costume breton.

Il s'agit précisément du paragraphe dont dépend la note de bas de page. Voici ce qu'écrivait Féval :

Les gens de Bretagne n'ont point usurpé leur réputation d'inébranlable constance. A l'heure où nous écrivons, il y a encore là-bas, vers les montagnes Noires et le long de ces rivages de l'Ouest incessamment battus par la tempête, des gentilshommes laboureurs, habillés comme au sixième siècle (2) qui rêvent encore tout éveillés l'indépendance de la Bretagne.

Dans les éditions postérieures à 1862 (comme l'édition de 1950) on lit : « dix-septième siècle » au lieu de « sixième siècle ». (3)

Prétendre qu'en 1857 il y avait en Basse-Bretagne des gentilshommes habillés comme au sixième siècle... dut paraître bien excessif !!! Même au « dix-septième »...

J'aurais voulu pouvoir établir la date où apparaissent ces modifications. Peut-être un des lecteurs de la N. R. B. pourra-t-il fixer ce point. Féval, en précisant « 1832 » au lieu de « 1835 ou 1836 », et en donnant des initiales un peu moins sommaires, a-t-il voulu répondre à des critiques qui lui auraient été faites ?

C'est vraisemblablement, après sa conversion de 1875, que Féval, relisant tous ses ouvrages pour les expurger, aura apporté dans *La Louve* les corrections dont je viens de parler. Il faudrait le vérifier dans cette édition collective des « œuvres soigneusement revues et corrigées » qui parut chez Palmé de 1877 à 1883 (une quarantaine de volumes).

Mais pour répondre à la question et revenir au fait précis que Féval donne comme historique, je crois pouvoir dire qu'au tribunal de Quimper ni en 1832 ni en 1835, 1836, 1837-1838, un procès de ce genre ne fut évoqué.

Ayant en vain dépouillé les journaux de l'époque, j'ai tenu à voir les répertoires des jugements des Assises et du Tribunal Correctionnel de Quimper en 1832, en 1835, en 1836 ou 1837 et en 1838. Il n'y est pas fait mention d'un procès autonomiste, ni d'une affaire où aurait été impliqué un Vicomte D. L... ou du L...

Louis OGÈS.

III

L'AUTONOMISTE en question qui était plutôt un légitimiste, avait nom Joseph Jégou du Laz et résidait au manoir de Pratulo en Cléden-Poher (Finistère).

Maire de sa commune en 1830, il se démit de ses fonctions à l'avènement de Louis-Philippe. Accusé de conspiration, il subit une perquisition en règle et la découverte de papiers compromettants amena son arrestation. Il fut incarcéré à la prison de Rennes durant trois mois. Il mourut au château de Pratulo en 1861.

G.-M. THOMAS.

(2) C'est moi qui souligne.

(3) Il y a aussi plusieurs petites corrections de style, par exemple : « il y a encore » fait place à « il restait encore » ; « gentilshommes paysans » est substitué à « gentilshommes laboureurs », etc.

A propos d'airs bretons

(Réponses à la question 242)

BODADeg AR SONERION
Comité de Censure
Musicale

AVANT de répondre à vos questions il convient de situer tout d'abord les raisons de notre intransigeance traduite par cet article 28. Vous n'ignorez pas qu'avant la guerre, et même durant l'occupation, le répertoire des associations bretonnes, qu'il s'agisse du Bleun-Brug, des Cercles Celtiques, d'Ar Brezoneg er Skol, du Gorsedd des Bardes, et mêmes des politiciens bretons, était truffé avec le plus mauvais goût, et le mépris le plus profond de nos richesses propres, d'apports étrangers. Je ne citerai pour mémoire que les airs ou les chants qui me restent à l'esprit :

Kenenn Veur ar poblou goasquet ..	Air Flamand
Ami c'est l'heure des danses. ..	Air Alsacien
Allêho	Air Anglais
Mari Vastrouilh	Air Anglais
Sol de Bretagne	Hymne Hillérien
Paotred yaouank karantezus. ..	Air Berrichon
Bretoned Soun !	Air Allemand (Hymne Nazi)
Roum, falaridondéno	???

Je cite également quelques exemples d'airs celtiques et gallois, sur lesquels des paroles bretonnes furent adaptées : Hirvoudou (Ecosse), Va mestrez Kollet, Bro goz ma zadou, An Erminig du, Va zi bihan, etc.. (Galles), An daou soner Landévant, Skendenn garet (Eire).

Ces airs, qui sont sans doute très beaux, ont causé un grand tort à la musique bretonne. Que penser d'un commerçant qui passerait son temps à vendre les produits du voisin et qui laisserait les siens pourrir dans son arrière boutique ?

Un mythe avait été créé. La musique bretonne n'existait pas puisqu'il fallait aller ailleurs en chercher. Or nous osons prétendre, sans vaine forfanterie, que la musique bretonne, la musique populaire l'entends, est l'une des premières — sinon la première — du monde. Tant au point de vue variété que du point de vue richesse.

Il est évident qu'à l'origine cette musique n'était pas bretonne (pas plus que les huitres de Belon, les choux-fleurs de Saint-Pol ou les fraises de Plougastel). Au Moyen âge, la musique Européenne avait peu de caractère défini ; la forme mélodique de la phrase comptait plus que la mesure ; seule la beauté d'une phrase lancée par une voix restant dans le médium comptait.

Il fallut attendre les musiciens lettrés et surtout le grand J. S. Bach pour que, les règles fixées, les modes définis, les tons et demi-tons divisés en comas et en limmas d'une manière catégorique, la musique puisse évoluer dans le monde entier dans le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. Les instruments nouveaux : les bois, les cordes, les cuivres, orchestrés selon des principes d'harmonie et de mouvement devenus classiques, permettent les grands concerts. C'est là l'aboutissement normal de la musique primitive, de même que l'orgue n'est que le perfectionnement de la flûte de Pan.

La musique populaire bretonne, elle, est restée en dehors de la progression. Elle est « arriérée », encore à ce Moyen Age fabuleux. C'est ce qui fait sa valeur, son caractère particulier. Il s'est cependant produit une évolution en Bretagne ; en Basse-Bretagne particulièrement, car la Haute-Bretagne, en musique comme en chorégraphie, a subi l'influence romane.

Cette évolution se constate aujourd'hui par des enclos bien délimités et dont les frontières sont sensiblement les mêmes que celles des danses et des costumes. La musique populaire n'est pas en Bretagne une matière archéologique, elle vit ; chaque jour il se crée des airs nouveaux, des chansons nouvelles ; les « illettrés » qui composent ces marches, ces danses, ces *soniou* ou ces *gwerzes*, possèdent en eux les règles indéfinies de la tradition. Ils commettent rarement une faute.

Nos instruments : le biniou et la bombarde, sont restés primitifs ; nulle amélioration n'a été apportée depuis au moins deux siècles, dans le principe même de l'instrument. La clé permettant la note sensible, n'a qu'une raison de facilité, car jadis le sonneur bouchait ce trou directement avec l'auriculaire. Si aujourd'hui ces instruments sont fabriqués en grande série, avec les moyens que met à la disposition de notre président, Dorig Le Voyer, la lutherie moderne, les principes n'ont point varié. Dorig Le Voyer a unifié la tonalité des instruments et fixé celle-ci au si bémol ; avant lui les tonalités de fa, fa dièze, sol, la, la bémol, si bémol, si naturel, ut, et même ut dièze, étaient monnaie courante. L'adoption du grand biniou a certainement eu une répercussion sur l'indépendance de la bombarde. Le contrepoint qu'exécutait le biniou traditionnel à certains moments d'une danse, ne se fait plus. Il n'en est pas moins vrai que la tradition est poursuivie par des jeunes, *sans cassure*, et avec le concours de la presque totalité des vieux sonneurs. Ceux-ci ne seraient pas venus à nous si notre action avait bouleversé leurs habitudes.

Ceci dit j'en viens maintenant à cet article 28.

Lorsque nous avons repris en 1941 l'idée que Doriz Le Voyer voulait déjà lancer en 1939 — et que la guerre ne permit pas de réaliser — créer en Bretagne une Association de Sonneurs, nous nous heurtâmes à ce mythe dont j'ai parlé plus haut. Il nous fallut deux années avant de pouvoir lancer B. A. S. Nous avons compris qu'avant de construire il fallait d'abord détruire. Détruire ce mythe, ces mauvaises habitudes, qui plaçaient la musique bretonne dans la situation d'une matière négligeable parce que sans intérêt. Le répertoire breton ne s'étendait pas au

delà de 10 % des airs connus et chantés dans les rassemblements bretons. (Je ne parle évidemment pas du peuple, qui lui n'a jamais suivi les mauvais bergers).

A cette époque, les sonneurs de biniou et bombarde n'hésitaient pas à sonner en public les derniers Vincent Scotto à la mode. Les « Ploum Ploum tralala », « Yop la boum Prosper », et autres « Petits Vins Blancs » n'ont jamais eu un caractère breton, et nos instruments nationaux n'étaient point destinés à faire s'agiter en cadence les partisans de la rumba, du tango ou du swing.

Une règle stricte s'imposait, avec une seule sanction : le renvoi. Nous ne regrettons pas de l'avoir adoptée, puisqu'aujourd'hui, le répertoire des Cercles Celtiques est 90 % breton, et 85 % celui des *keurennou* et couples de sonneurs (les 15 % complémentaires étant des airs d'Eire, de Galles ou d'Ecosse).

Ceci ne veut pas dire qu'en répétition, qu'en étude de doigté, nous n'utilisons pas des airs étrangers au répertoire breton traditionnel. Je puis vous citer cet exemple de Jef Le Penven imposant à un candidat à l'examen du *Trec'h Seizenn*, un air de J.-S. Bach écrit dans la tonalité du biniou, en épreuve de déchiffrage. Je puis vous citer encore ce fait que personnellement je pratique l'étude du *be-bon* et du *woogie-boogie*, uniquement pour acquérir une plus grande agilité des doigts et des rythmes nouveaux, mais il ne me viendrait pas à l'idée de le faire en public. L'adjonction des instruments bretons à un orchestre, que préconisait voici quelques années un mien ami, musicien de talent, n'est pas non plus possible car ces instruments ne sont pas transpositeurs. Pour le faire, il faudrait écrire dans le ton du biniou toutes les partitions de l'orchestre. C'est pour la même raison qu'il n'est pas possible de sonner sur le *levriad* (et vous savez que la bombarde ne peut sonner seule) les airs de Couperin ou de Rameau. Non seulement ces airs dans leur presque totalité dépassent la tessiture de nos instruments, mais encore ils posent des accidents irréalisables, même à l'aide de « fourches ».

Et puisque vous citez Rameau, je ne puis faire autrement que de vous soumettre cet *An dro* recueilli à Carnac par Doriz Le Voyer. Comparez-le avec le « *Tambourin en Rondo* », vous jugerez vous-même des relations qui existent entre ces deux airs. Le Tambourin est certainement du point de vue musique pure, supérieur à l'*An dro*, mais ce dernier a cette saveur et ce caractère du Vannetais que ne possède pas le Tambourin. C'est l'éternel problème du savant et de l'illettré ; les deux sont doués mais seul le savant possède la science.

Qui dit musique populaire, dit instruments populaires, qui dit musique savante dit instruments savants. Il existe pour jouer Couperin ou Rameau, Beethoven, Wagner ou Bach, ou même nos Debussy, Fauré, Ropartz, des instruments internationaux. Pour la musique bretonne nous avons la bombarde et le biniou. Il m'est arrivé une fois de sonner à la bombarde et accompagné à Porgue « la Cantate de la Pentecôte » de J.-S. Bach ; c'est un essai que je ne tiens pas à renouveler. Demandez donc aux Ecosais de jouer sur leur Bag-pipe, un air de Mendelsohn, d'E. W. Elgar ou de Coleridge-Taylor ; ils vous répondront que pour ce faire il existe d'autres instruments que la cornemuse. Ils consentent — avec peu d'enthousiasme — à interpréter Granville Bantock, mais c'est là à peu près tout. Et en Irlande, si l'influence de Haendel, se fait sentir dans la musique et le chant, nul piper n'a jamais été tenté par sa musique elle-même.

Quant aux nomenclatures « complètes et exclusives » que vous pro-

posez, elles sont irréalisables, pour la bonne raison, que le dixième à peine, des airs existants, est recueilli (de fraîche date), que nous ignorons la qualité de ce qui reste à noter, et enfin parce que notre Comité de censure n'a pas pour mission de doucher les enthousiasmes, mais de fixer l'authenticité de l'air qu'on lui soumet.

J'ai personnellement recueilli depuis dix années, exactement 814 airs, et les paroles de 272 chants. Ce travail, insignifiant en comparaison de ce qui reste à faire, n'a pu être réalisé que durant mes loisirs et mes vacances. Nous ne sommes pas des professionnels et notre premier souci doit être, hélas, de songer aux nourritures du corps avant celles de l'esprit.

Cependant, pour apaiser vos craintes de voir la B. A. S. se fourvoyer sur des terres qu'elle ignore, je vous fait part de notre intention d'éditer un jour les règles de la musique bretonne. Ces règles ne sont pas encore toutes définies ; elles varient d'une région à l'autre, et pour mettre au point un tel monument, il faut être autant géographe que musicien.

Nous n'avons pas de temps à perdre à établir des listes d'airs considérés bretons, ou non bretons. Notre Comité de Censure reçoit les airs notés par nos membres et juge s'ils doivent être adoptés, si nécessaire il les corrige, ou les rejete purement et simplement.

Ce sont des questions que nos membres ignorent bien souvent. Nos publications (*Sonif'a Sonerion en 1947*), et *C'houez er beuz*, qui verra le jour au début de 1951, fournissent un répertoire assez étendu à nos membres. Les airs choisis sont classés par région après avoir été « épiluchés » par le Comité de censure.

Bien souvent l'influence d'un instrument chromatique se fait sentir — accordéon particulièrement — il convient alors de débarrasser l'air de ses appoggiatures et fioritures qui dénaturent le caractère, le sortent du mode initial. Ces fantaisies, sans doute classiques dans la java ou la samba brésilienne, n'ont rien à faire dans notre musique ; l'air est donc remis « à nu », et partant des principes connus, on redonne à la mélodie sa forme primitive ; on peut y ajouter les appoggiatures classiques de la bombarde, suivant les exemples multiples que nous possédons.

Les compositions de nos membres lui passent également entre les mains. C'est suivant ce même procédé, que les « toniou nevez » sont admis après correction, ou rejetés.

La richesse et la variété de notre répertoire sont telles que nous n'avons pas besoin de puiser ailleurs des matières nouvelles. Lorsque celui-ci sera épuisé, il sera bien assez tôt d'envisager autre chose ; pour l'instant nous tenons à rester dans la tradition. Sauvons d'abord ce que nous avons négligé, nous verrons ensuite s'il est opportun de revenir aux airs Hitlériens, anglais ou berrichons.

Et j'en viens à la « cellicité » des airs. Je vous dis tout de suite que je considère la musique galloise comme n'ayant pas droit à ce titre. Elle me plaît infiniment, elle est vraiment belle, se prête admirablement à l'harmonisation, mais n'a aucun rapport avec la musique d'Eirex, ou d'Ecosse. La musique galloise a subi l'influence anglo-saxonne du protestantisme. Les *Canu Penillion* sont des tours de force d'harmonie, qui ne font que renforcer la thèse que le peuple gallois est sans doute l'un pas droit au caractère « Cellique ».

Il n'en est pas de même de la musique Irlandaise ou Ecossoise. A plusieurs reprises, dans les *Ceili de Dublin*, j'ai écouté les orchestres (accordéon, violon, batterie), le *Uilleann-pipe* ou le bag-pipe interpréter

les danses traditionnelles ou les *Country dances* ; je n'ai pas entendu un air qui ne fut du plus pur style Irlandais. Il en est de même pour l'Ecosse, fréquemment à la radio, il nous est donné d'entendre des concerts de musique écossaise ou le « quart d'heure » de « *Scottish Country dances* ». Ces musiques sont construites suivant des principes définis, leur forme mélodique et leur rythme permettent de les reconnaître entre toutes. Il n'en est pas de même pour la musique galloise, mis à part les airs propagés par Taldir, Paotr Tréouré et quelques autres.

Dans nos examens B. A. S. nous tolérons les airs celtiques. Ceux-ci sont facultatifs et donnent des points en plus ; mais cela ne nous fait pas perdre de vue que nous avons avant tout à juger la valeur d'un sonneur breton et non ses connaissances musicales internationales.

Cet article 28 n'a donc qu'un caractère préservatif de l'authenticité des programmes présentés, c'est aussi une garantie du respect de la tradition. Du point de vue touristique, il a aussi son importance, car je ne crois pas qu'un visiteur étranger, attiré par des sonneurs, puisse trouver intéressant, l'interprétation « bretonne » d'un quelconque « Y a le feu chez Adèle ».

Polig MONJARET.

II

LAISSANT de côté la question de savoir s'il est ou non opportun de limiter l'activité des sonneurs de binioù, à l'exécution des seuls airs bretons ou celtiques — en fait, la structure de l'instrument s'oppose à l'exécution de la plupart des morceaux de musique savante, et même de certains airs populaires français ou étrangers — j'examinerai seulement la question posée aux lecteurs de la N. R. B.

A quoi peut-on reconnaître qu'un air est breton ? J'avoue d'ailleurs très humblement être dans l'incapacité de donner une réponse simple permettant un tri facile entre mélodies bretonnes et non bretonnes.

Quand l'auteur est connu, la difficulté est à peu près résolue. Encore faudrait-il préciser qui on considère comme auteurs bretons ? Sont-ce seulement ceux nés en Bretagne de parents bretons, ou également ceux ayant l'une de ces deux qualités ? Et puis, du fait qu'un compositeur est breton, toutes ses mélodies ont-elles le caractère d'airs bretons ? Pour certains, on peut en douter.

Mais lorsqu'on aborde les chansons populaires, il est fort rare que l'auteur soit connu. Sans doute, personne ne croit plus à la « génération spontanée » des chants populaires ; ceux-ci ont à l'origine un auteur, qui souvent n'était pas un homme du peuple mais dont le nom et l'époque sont souvent oubliés. Ce qui rend une chanson « populaire », c'est, non pas son origine, mais son adoption par le peuple, qui en assure la transmission, principalement par la tradition orale, et souvent la transforme. J'ai dit : « principalement par la tradition orale », mais la transmission des chansons populaires n'est pas toujours exclusivement orale. (On sait le rôle joué en Bretagne par les chansons imprimées sur feuilles volantes depuis le XVIII^e siècle).

A cet égard, on peut dire que les chansons de *Botrel* étaient devenues au commencement du XX^e siècle, d'authentiques chansons populaires de Haute-Bretagne. Les airs gallois, écossais, irlandais que depuis un demi-siècle on adapte — à tort selon moi — à des paroles bretonnes et que les trois quarts des auditeurs prennent pour d'authentiques airs bretons (confusion fort regrettable), deviendraient, s'ils venaient à descendre des

tréteaux des fêtes celtiques jusque dans les fermes de nos campagnes et à s'y répandre — ce que je ne crois pas, l'ère du développement de la véritable chanson populaire paraissant close — deviendraient d'incontestables airs populaires bretons, d'autant que les chanteurs les modifieraient peu ou prou. Et, dussé-je avoir l'air d'énoncer un sacrilège, j'affirmerai que *la Madelon* et autres chansons de guerre, sans compter maint air de café-concert montmartrois qu'éruécité la radio, sont — hélas ! — beaucoup plus entendus dans nos campagnes, même basse-bretonnes, que les antiques *gwerziou* et *soniou*. Ce sont en quelque sorte des chansons populaires modernes !! (qui évidemment sont aux antipodes de la mentalité bretonne traditionnelle, mais correspondent malheureusement à la mentalité de trop de Bretons d'aujourd'hui.)

Mais elles ne sont pas d'origine bretonne, dira-t-on. Sans doute, et ceci me ramène au problème direct de la *nationalité d'origine des chansons populaires*. Quand on saura que *paroles et airs sont interchangeable*, c'est-à-dire qu'un même air peut servir à plusieurs poésies et vice-versa, quand on songera que les auteurs en sont le plus souvent inconnus, et qu'il a existé entre les différentes provinces et les différentes nations des *échanges culturels incessants*, on mesurera l'étendue et la difficulté du problème.

Déjà les vieux recueils de cantiques du *P. Maunoir*, de *Pierre Barisny*, et plus tard de l'*Abbé Henry* faisaient appel à *quantité d'airs français* (« *var eun ton galleg* » disait le texte). De l'autre côté de la Manche, les harpistes gallois du XVIII^e siècle ne se sont pas contentés de donner un « coup de pouce » aux mélodies populaires, pour en faire des airs plus grandioses, plus dignes de rivaliser avec les compositions de *Purcell* et de *Haendel* ; ils ont adopté et adapté un certain nombre d'*airs de danses ou d'opéras anglais* (ainsi que je compte l'établir un jour dans la *N. R. B.*).

Peut-on au moins s'appuyer sur *l'allure d'un air, ses particularités mélodiques et rythmiques* pour en affirmer l'origine ? J'ai essayé de le faire pour établir l'authenticité des airs du *Barzaz-Breiz*, et suis arrivé à cette conclusion qu'il était *probable que la plupart des airs n'avaient pas été inventés par Hersart de la Villemarqué, et étaient d'origine bretonne*. Mais ce n'est qu'une *probabilité* et qui vaut seulement pour l'ensemble de l'œuvre.

Il faudrait d'abord, pour donner une réponse précise concernant l'origine d'un air déterminé, être sûr qu'il n'a pas été altéré au cours de ses pérégrinations et de ses transmissions orales. Or, c'est le contraire qui est presque certain, bien que les airs s'altèrent moins vite que les paroles.

Et puis, *telles ou telles particularités mélodiques et rythmiques ne sont pas, d'ordinaire l'apanage d'un peuple unique*. Les *modes grecs* ou les *modes du plain-chant* qu'on rencontre souvent dans les mélodies populaires bretonnes se trouvent également dans le *folklore d'une foule de peuples*, à commencer par celui de la *Grèce moderne*, naturellement ; de même les *rythmes irréguliers*. Inversement beaucoup d'airs bretons sont en majeur ou en mineur moderne et ont un rythme « carré ». La *gamme pentatonale*, qui semble si caractéristique de l'Écosse, se retrouve en *Chine* et chez certaines tribus d'*Indiens* !

Il ne faut pas oublier que la « *langue musicale* » d'un pays ne diffère pas de celle d'un autre pays autant que deux véritables langages. Il y a dans l'expression musicale une large part d'internationalisme ! la nationalité et l'atavisme du compositeur se décèlent souvent plutôt par des tendances générales que par des caractéristiques précises susceptibles

d'être mises en formule. Enfin le facteur « *temps* » joue souvent son rôle en la matière plus que le facteur « *espace* » et, par exemple, les compositions des différents pays d'Europe au XVIII^e ont un air de famille, et diffèrent moins entre elles que ne diffèrent l'une de l'autre des compositions émanant d'auteurs de même nationalité appartenant les unes au XVIII^e siècle, les autres au XX^e.

Sans doute pour déterminer l'origine d'un air populaire, on peut parfois abandonner les critères rationnels et scientifiques et s'en rapporter plus sûrement à l'intuition. Quand un Breton entend chanter ou jouer certains airs, un secret instinct l'avertit qu'il s'agit d'un air du terroir sans qu'il puisse en déterminer les raisons théoriques. Bien des vérités se « sentent » plus qu'elles ne se démontrent.

Mais cet instinct lui-même n'est pas infallible. Outre que souvent sa voix se tait et ne nous avertit pas de l'origine d'une mélodie, il est sujet à erreur. Ainsi, récemment j'ai étudié des chants et des danses des différentes provinces du Nord de l'Espagne ; peut-être en entretiendrais-je un jour les lecteurs de la *N. R. B.* Eh bien, j'ai rencontré des airs de danse que je *définis n'importe qui de ne pas confondre avec des airs de binious*, et des airs de chansons qui ressemblent à s'y méprendre à des *soniou*... et pas seulement en Galice, l'Armorique espagnole, pays de la *gaita* (cornemuse), mais en *Vieille-Castille*, en *Leon*, en *Aragon*, et jusqu'en *Catalogne*.

Alors, que conclure ? Il faudrait des volumes pour traiter la question de façon satisfaisante. Encore n'aboutirait-on qu'à des conjectures plus ou moins probables.

En somme les *chansons populaires bretonnes sont des chansons que les populations de Bretagne ont adoptées spontanément parce qu'elles correspondaient à leurs goûts et à leur mentalité, qu'elles se sont transmises principalement par la tradition orale, en les altérant plus ou moins, et dont les auteurs ont d'ordinaire, fini par être oubliés, au point que ces chansons apparaissent comme l'œuvre collective et anonyme de la foule*.

Leur origine est le plus souvent impossible à établir de façon sûre, que ce soit au moyen de la *critique externe* (étude de leurs sources) ou de la *critique interne* (étude de leurs particularités mélodiques, modales ou rythmiques).

Il est donc la plupart du temps impossible à un musicien ou à un groupe de musiciens de se prononcer avec certitude sur le caractère breton ou non d'une chanson, ou d'indiquer des recettes infailibles pour composer des airs bretons, ou « *bretonniser* » — je m'excuse du néologisme — des airs qui ne le sont pas. *Spiritus ubi vult spirat*... Le souffle de l'inspiration poétique ou musicale bretonne est à cet égard aussi libre, aussi indépendant que les autres messages par lesquels l'homme est mis en communication avec les régions supérieures de l'art et de la pensée.

H. CORBES.

III

LA question posée au sujet de l'authenticité bretonne des airs généralement considérés comme bretons appellerait une large étude, appuyée sur les résultats d'une enquête minutieuse et patiemment poursuivie en Bretagne et au-dehors.

Pour aider éventuellement à cette enquête, s'il advient qu'elle doive être entreprise ou reprise par des chercheurs qualifiés, voici tout du

moins quelques indications relatives au *Conscrit de Saint-Pol*, proposé en exemple par le questionneur.

Dans un curieux recueil de « poèmes et chansons populaires inspirés par la tradition historique du peuple breton », publié, il y a une vingtaine d'années, par Camille Le Mercier d'Erm, sous le titre *La Chanson des Siècles Bretons*, on trouve précisément deux versions, l'une française, traditionnelle, et l'autre en breton, moins connue, du fameux *Conscrit*. A ces textes, précédés de leur notation musicale, l'auteur du recueil a joint un commentaire critique d'où j'extrahis ces lignes :

« La *Chanson du Conscrit de Saint-Pol* fut écrite, croit-on, par la Marquise de Kerouzeré, vers 1830 sinon avant, en des temps où le cauchemar des guerres de l'Empire hantait encore la mémoire de nos populations décimées. L'Amiral Réveillère l'a attribuée, moins vraisemblablement, à Loiza Puget. L'air, dont l'origine nous est inconnue, en admettant qu'il n'ait pas été composé pour les paroles de cette chanson, date probablement de la même époque. Il a trouvé, depuis, une vogue imprévue et même il a eu l'étrange fortune de devenir aussi populaire en Belgique qu'en Bretagne : en effet, un poète d'origine bretonne, Adolphe Le Roy (1810-1885), fixé à Tournai, où il a maintenant sa statue, a fait de notre chanson une transposition en patois wallon sous le titre : *Les Cheung Cloiters* (« Les cinq Clochers de Tournai »), de sorte que l'air de notre *Conscrit* est devenu, en Belgique, l'air de la Chanson de Tournai. » (1)

Cette migration occasionnelle d'un air présumé breton a inévitablement sa contrepartie dans les importations, anciennes ou récentes, d'airs étrangers à notre pays et qui s'y sont acclimatés au point qu'on a le plus souvent oublié leur origine et qu'on a pris l'habitude de les considérer comme autochtones. Ainsi, d'aucuns ont pu remarquer une singulière analogie entre l'air connu de la « Duchesse en sabots » (*C'était Anne de Bretagne...*) et celui, très populaire dans l'Est de la France, de *En passant par la Lorraine*, dont le thème musical a, par surcroît, inspiré à Louis Ganne sa fameuse *Marche Lorraine*. Ainsi, également, a-t-on pu prétendre, que l'air de notre célèbre *Kouss, Breiz-Izel* procédait d'une chanson française autrefois assez connue : *Dors, fille de Cherbourg*, à moins qu'elle ne soit inspirée, comme le dit M. Charles Chassé, de *En revenant de Chandernagor*, « romance qui connut une grande vogue vers 1885, lors de la campagne du Tonkin » (2). On sait, d'autre part, qu'un certain nombre d'airs naturalisés bretons ont été, comme celui même de notre « chant national », *Bro goz ma Zadou*, importés de Galles ou d'Irlande. Ce qui, pourra-t-on dire, ne sort pas du cercle de la famille celtique. Quoi qu'il en soit, il ne paraît guère douteux que des recherches un peu poussées permettraient d'identifier d'autres emprunts, d'origine diverse. Dernièrement encore, je retrouvais dans certain air de danse, bien connu en Basse-Bretagne et familier à nos sonneurs de la vieille école et sans doute aussi de la nouvelle, d'évidents échos de la *Marche Turque* de Mozart.

Ce que je remarque ici à propos des chansons et des airs de danses est d'ailleurs valable aussi pour les cantiques, comme le constatait l'érudite celtisant « Lok » (Dr Louis Dujardin), dans sa préface aux *Cantiques Bretons du Diocèse de Quimper et de Léon* (3) : « Les auteurs

(1) Adolphe Le Roy était-il vraiment d'origine bretonne ?

(2) Préface à *La Chanson bretonne sur feuilles volantes*, de Jh. Ollivier, p. XLII.

(3) 2^e édition, 1945, Quimper.

de cantiques [bretons] sont accommodants, nous disait-il... Assurément, leurs préférences vont aux airs bretons : airs de cantiques ou encore airs de chansons... Mais ils accueillent aussi, bien volontiers, des airs latins... et ils ne se font aucun scrupule d'emprunter des airs de cantiques français. » Ces airs français et qu'on croyait spécifiquement bretons, l'auteur du recueil de cantiques français composés, en 1921, sur des airs qu'il croyait bretons, le Chanoine Bargilliat, n'a pas été peu surpris d'apprendre, par des correspondants bénévoles, qu'ils provenaient, en fait, soit du Béarn ou de la Savoie, soit, simultanément, de plusieurs provinces très éloignées les unes des autres, soit même parfois — indirectement — en remontant plus haut dans le temps, d'un fonds commun, issu de l'Ile-de-France !

Ceci rejoint les pertinentes observations formulées dans la N. R. B. de Mai-Juin dernier par notre très averti compatriote, le Dr C. Laurent, au sujet de l'origine des airs de nos chansons bretonnes ; observations qui, au surplus, nous sont présentées sous l'autorité magistrale d'un parfait expert en la matière, Anatole Loquin, qui fut, au siècle dernier, l'un des grands spécialistes de la musique populaire en France.

R. M.

IV

SANS prétendre être un spécialiste, je m'intéresse beaucoup à la vieille musique bretonne surtout aux cantiques et j'estime que les problèmes soulevés par le Dr Laurent comme par Karer Breiz méritent une sérieuse étude. Je me permets de vous soumettre quelques observations en vous laissant le soin d'apprécier si elles doivent être publiées.

Très nettement je dirai que, le plus souvent, il me paraît impossible de décider si un vieil air populaire est vraiment breton d'origine. Prenons nos cantiques : j'ai devant moi les trois recueils diocésains (1). Combien d'airs authentiquement bretons pourra-t-on trouver dans les 113 cantiques de Vannes, dans les 170 de Saint-Brieuc et dans les 256 de Quimper ? (Je m'empresse de dire que nombre de cantiques sont communs à deux diocèses). Qui pourrait affirmer que le tiers seulement de ces cantiques est certainement breton ?

Du reste l'abbé Le Marrec dans la préface du recueil finistérien dit son scepticisme :

Il ne faut pas oublier que beaucoup d'airs nous viennent du français... on a voulu voir, dans la tonalité de nos cantiques bretons, une survivante de l'ancienne musique celtique, voire même de la musique grecque. Pourquoi ne pas y discerner plutôt l'influence du plain-chant, en usage dans les églises bretonnes bien avant la composition des cantiques ? C'est incontestablement au plain-chant que certains airs doivent et leurs modes diatoniques et leur aversion de la sensible.

Dans le même ouvrage, Lok, ar furcher brezonek, consacrant une étude à la musique des cantiques bretons, écrit :

L'apport des airs français dans nos cantiques bretons, est plus important qu'on ne le croit généralement.

Lok — qui est un ardent bretonnant — montre que de tout temps les kantikou ont emprunté des airs français. C'est le Père Maunoir qui, en

(1) *Recueil diocésain des cantiques populaires* (Saint-Brieuc) 1947. — J. Le Marrec, *Cantiques bretons du diocèse de Quimper et de Léon*, 2^e édition (Quimper) 1945. — *Notations musicales du recueil des cantiques populaires à l'usage des fidèles du diocèse de Vannes* (Vannes) 1937.

1642, déclare que la plupart de ses airs ont pour auteur le musicien du Roi de France. En 1702 Le Bris donne 172 cantiques dont Lok considère seulement 92 comme bretons. Le fidèle ami de la Villemarqué, l'abbé Henry publia en 1865 un recueil de Kantikou : sur 146 airs, Lok trouve 8 latins et « au moins » 34 français. (Je souligne « au moins » car, à mon avis, il y en a bien 58 « au moins » dirais-je à mon tour...)

De son côté l'érudit musicographe qu'est M. Corbes, dans l'intéressante étude qu'il a faite (Votre revue Janvier 1950) sur les *Cantiques spirituels de Pierre Barissy*, de 1710 déclare que pour 29 airs bretons, il y a 21 airs français (var an ton gallec) et 12 airs nouveaux dont je pense que plus d'un était français.

C'est donc avec raison que Lok écrivait :

Des mélodies considérées comme bretonnes sont en réalité de vieux airs français, par exemple pour ne citer que quelques-uns : les airs empruntés aux cantiques de Grignon de Montfort

et il cite plusieurs cantiques qui passent pour être authentiquement bretons.

On sait que notre saint Grignon de Montfort n'hésitait pas à faire chanter ses « Souffrances de la Vierge au pied de la Croix » sur l'air populaire « *Un conard étendant ses ailes* » ou à adapter un très beau cantique aux airs de « *Paie chopine, ma voisine* » ou d' « *Un de nos pauvres ivrognes est malade* » (1)

A une des questions posées par Karer Breiz, Lok avait répondu dans cette préface. Se demandant combien le recueil finistérien comprend d'airs authentiquement bretons, il écrit : « Il est assez difficile d'en indiquer le nombre d'une manière exacte... » Pour moi je dirai que c'est le plus souvent impossible. (2)

Mais, tout en croyant à l'origine française ou romaine de la plupart de nos airs bretons, je ne doute pas que tous, en devenant populaires chez nous, ont été modifiés et transformés plus ou moins rapidement et plus ou moins profondément. Nous trouvons ici le très intéressant problème soulevé par le Dr C. Laurent dans votre revue de Mai-Juin. Cette adaptation par le peuple de Bretagne de la musique française pose des questions passionnantes : cette évolution s'est-elle faite partout en même temps, et avec la même force ? En un mot, s'est-elle faite selon des lois uniformes dont la communauté à toute la Basse-Bretagne permettrait de croire à un « tempérament musical breton » qui aurait été assez puissant pour « nationaliser » réellement les airs d'origine française ?

Je l'ai cru longtemps. Mais je suis devenu sceptique devant ce fait qu'on a trouvé dans d'autres « provinces-musées », éloignées de Bretagne de 1.000 kms, exactement des airs chantés chez nous depuis plus de 100 ans. D'autre part, dans un même diocèse il y a plusieurs variantes d'un

(1) R. P. FRADET, *Les œuvres du Bienheureux de Montfort... Ses cantiques*. (Pontchâteau) 1929. — Voir également GASTROUX, *Le cantique populaire en France*. (Lyon).

(2) Airs bretons et français étaient, de tous temps, communément chantés et même contestés sur le binou. Nous avons le témoignage formel d'un homme auquel on ne contestera pas une réelle compétence en musique celtique et qui vint étudier la veillée. Après avoir constaté que les binoues sont nombreux en Bretagne, « comme d'ailleurs dans d'autres régions de la France », il ajoute qu'il est difficile de considérer comme « nationaux » ces instruments sur lesquels « on joue aussi souvent des airs français que des airs bretons ».

C'est le Gallois, le Rv. Thomas Prior qui nous donne ces observations, page 20 de son ouvrage *Literary Remains*.

air traditionnel. Dans un rayon de 20/25 kms on découvre, pour le même cantique, de curieuses modifications dans le même air. Malgré la diffusion des recueils notés *unifiant* les airs, malgré les progrès — bien faibles mais réels — faits dans l'éducation musicale du peuple, on sait le mal qu'a le clergé breton à donner l'unité voulue au chant de certains cantiques dans les pardons ou pèlerinages réunissant des paroisses assez éloignées les unes des autres. Votre savant collaborateur, M. Corbes avait bien raison d'écrire dans son étude sur les airs du Barzaz-Breiz : « Beaucoup d'airs chantés aujourd'hui dans nos campagnes ont subi des modifications dans la bouche des chanteurs depuis un siècle. »

Mon impression est donc qu'on ne pourra pas facilement — si on le peut jamais — découvrir de lois générales auxquelles aurait obéi cette évolution qui, parfois du reste, a revêtu des formes différentes et mêmes contradictoires. Mais je m'empresse d'ajouter que cette question dépasse le modeste amateur que je suis.

Quant à l'interdiction faite aux membres de la B. A. S. de jouer sur le binou « des airs non-bretons », elle me semble d'autant plus ridicule, du seul point de vue musical, qu'il me paraît impossible de constituer un répertoire de musicographes assez qualifiés pour authentifier le caractère originel breton de 200 ou même de 100 airs parmi les chants qui sont populaires en Basse-Bretagne depuis très longtemps. Admettrait-on que ce « directoire » soit autorisé à rectifier, à redresser et à reconstituer certains airs qui sont, pour le moins, « mélangés » ? Serait-il honnête de prétendre « bretonner » ces airs ? Dans quel sens devrait se faire cette « naturalisation » ? Si on répondait que seront reconnus comme bretons les airs convenant au binou, je récuserai ce « critère » car je vois beaucoup d'airs français et étrangers bien plus jouables sur le binou que certains airs celtiques.

Je me refusais à admettre qu'une décision aussi grotesque aurait pu être imposée à nos jeunes « sonneurs ». Mais je viens d'en avoir confirmation par un cousin (à la mode de Bretagne...) qui appartient à une Bagad. Voici textuellement ce qu'il m'a dit et que j'ai tenu à lui faire répéter : *Il est exact que nous ne pouvons jouer un air français sous peine d'exclusion à vie. Notre règlement de 1946 spécifie formellement qu'on serait exclu si on jouait La Paimpolaise ou Le Binou. Actuellement cependant il y a une tolérance : si le public nous réclame du Botrel, nous pouvons en jouer mais seulement dans ce cas car nous n'avons pas le droit de le faire spontanément.*

Et ce jeune homme m'exposa que leur censeur, M. Jef Le Penven était seul qualifié pour permettre de jouer un air. Seraient interdits *Kousk Breiz Izel, Dalc'h Sonj...* et d'autres airs bretons. Mais je n'ai pas su si le *Conserit de Saint-Pol* et *Mathilin an Dall* étaient autorisés.

Cette exclusion à vie semble inquiéter les sonneurs car cette sanction les empêcherait dans l'avenir de se procurer des instruments. Mais mon jeune cousin ne m'a pas dissimulé sa surprise de voir appliquer cette grave mesure pour avoir joué un air français alors qu'un « sonneur » convaincu de propagande anti-française dans une manifestation publique, où était invité son groupe, a été seulement « provisoirement suspendu »... Mais ceci est une autre histoire qui n'intéresse pas la question musicale posée dans votre revue. En vous signalant cette différence de sanctions, j'ai voulu vous montrer l'importance attachée à cette proscription des « airs non bretons » que, pour ma part, je ne comprends pas.

A. B. P.

Le sculpteur J. Le Goff

(Réponses à la question 233)

I

C'est bien à Pontivy qu'est né ce sculpteur, probablement vers 1831-1832. J'ai souvent entendu mon père me parler de son camarade d'école. Fils d'un menuisier, il fut, encore très jeune, simple tailleur de pierres. Doué et travailleur, il se fit remarquer par ses dispositions et il réussit à se faire apprécier. C'est bien lui qui sculpta la statue d'Urbain II. Mon père m'a dit qu'elle fut taillée dans du Kersanton, à Brest il me semble. Le Goff a fait aussi les sculptures de la chapelle de l'île Berder.

Il venait d'achever la dorure de la statue de Sainte-Anne quand, rentré à Paris, il mourut subitement en Mars 1890.

Un tourangeau né à Pontivy.

II

A la mémoire de celui qui fut le principal décorateur de la basilique, les « Annales de Sainte-Anne-d'Auray » (Année 1889-90 p. 180-182) ont consacré une notice qui répond à quelques-unes des questions posées.

Né à Pontivy (Morbihan), Joseph Le Goff a été vraiment le fils de ses œuvres. Entraîné vers l'art par une irrésistible vocation, il travailla énergiquement à développer en lui des aptitudes qui le firent apprécier bien vite. Souvent il nous a parlé des travaux de sa jeunesse dans la cathédrale d'Auch, qui commencèrent à mettre en relief son remarquable talent. Ceux qu'il fit à Sainte-Anne lui donnèrent la réputation et l'aiderent à sortir de la foule...

...Nous devons signaler encore la statue monumentale qui surmonte la flèche de la Basilique, dont l'exécution est due à son habile ciseau.

Tous ces travaux le firent apprécier de l'éminent architecte de Sainte-Anne, M. Deperthes, qui confia à l'artiste breton une partie des sculptures de l'Hôtel-de-Ville de Paris, lorsqu'il en entreprit la

reconstruction. La statue d'Urbain II, à Châtillon-sur-Seine, qu'il exécuta ensuite, donna à son nom le retentissement que tous les artistes désirent.

C'était la renommée pour lui. Mais la maladie vint l'abattre, dans la force de l'âge et du talent. L'année dernière, une première attaque de paralysie fit craindre pour ses jours ; il guérit cependant et s'empressa de revenir à Sainte-Anne, pour terminer le perfectionnement de la statue, enfin replacée sur son piédestal.

En achevant ce travail, il avait, ce semble, comme un pressentiment de sa fin prochaine : — Sainte Anne, disait-il en souriant tristement, est bien égoïste : elle me donne la santé quand elle a besoin de moi ; quand elle n'a plus besoin de moi elle me laisse retomber malade.

Il avait une foi assez vive pour comprendre que la souffrance est méritoire, et que Dieu sait mieux que nous ce qui est utile au bien de notre âme. En partant pour Paris, la veille du dimanche de la Passion, il jeta un dernier regard sur la statue de sainte Anne, en lui faisant ses adieux. Deux grosses larmes coulèrent sur ses joues.

C'était un homme de cœur. En face de la mort, qui allait venir, le Breton se retrouva avec sa chrétienne énergie. Cinq jours après son arrivée à Paris, une nouvelle attaque vint le frapper, plus violente que la première. Un prêtre fut appelé. Quand il se présenta, le malade lui dit :

— Vous ne me connaissez pas ? Je suis Breton ; c'est moi qui ai fait les sculptures de la Basilique de Sainte-Anne.

— Oh ! alors, répondit le prêtre, puisque vous êtes Breton et que vous avez travaillé pour sainte Anne, nous allons nous entendre facilement.

Notre ami se confessa aussitôt et reçut l'Extrême-Onction. Quelques heures après, il rendait le dernier soupir. Il n'avait que 58 ans.

Communiqué par M. l'abbé J. Danigo.

III

Joseph Le Goff est né à Pontivy, rue du Fil, le 28 Août 1832. Son père était menuisier et sa mère « marchande ».

Il mourut le 27 Mars 1890, à Villemomblé (Seine). Le bulletin des lycéens de Pontivy lui a consacré un article que vos lecteurs seront peut-être heureux de lire. Eugène CORONÉ.

LE 9 Juin, on lisait dans les journaux : « Un orage, d'une extrême violence, s'est abattu sur le village de Châtillon-sur-Marne. La foudre est tombée sur une statue monumentale du pape Urbain II, qui domine la vallée de la Marne. La statue, frappée à la base, a été fendue en deux, l'escalier intérieur a été détruit. De gros blocs de granit jonchent le plateau. Une pierre pesant 10 kilos environ a été projetée à 100 mètres de distance et a crevé le toit de l'école. »

Cette statue était l'œuvre de M. Le Goff, de Pontivy. A ce propos, voici ce que *La Dépêche de Brest* écrivait, le 19 avril 1887 : « Les promeneurs brestois qui suivent la route du Port de Commerce au Gaz n'ont pas été sans remarquer une laide construction en planches, installée au milieu d'un chantier de pierres de granit. Cette baraque, très haute et étroite, sert d'atelier à un sculpteur bien connu, puisque notre compatriote, M. Le Goff...

« En ce moment, M. Le Goff termine un pape Urbain II, statue colossale en granit destinée à être transportée loin de nous, sur les bords de la Marne.

« Cette statue, haute d'une quinzaine de mètres, est formée de blocs de granit rapportés, qui seront, ensuite, disjoints pour être transportés par chemin de fer à destination. Le piédestal, composé de blocs de granit également taillés ici, a déjà été expédié et installé : il attend sa statue.

« Le pape Urbain II est représenté en grand costume pontifical, prêchant la croisade et soulevant les masses au cri légendaire de *Dieu le veut*.

« Les amateurs, qui pourront visiter cette œuvre remarquable, admireront la grandeur du travail et la finesse de tous les détails. M. Le Goff est un artiste qui fait honneur à notre pays. »

Il fait honneur, spécialement, à Pontivy, où son souvenir est conservé par le nom que porte une rue de la nouvelle ville.

L'Echo des Lycéens (juillet 1934).

Nous nous excusons d'être, faute de place, encore empêchés de publier la réponse Herry-Mahé Lhostis (sur Gobineau). Pour la même raison nous renvoyons au prochain numéro les abondantes et bien documentées réponses reçues à la question 250, « Actualité de Pitre-Chevalier ».



L'USEMENT DE QUEVAISE

(Réponse à la question 238)

C'EST une incontestable erreur que de limiter du XI^e au XV^e siècle l'existence de l'usement de Quevaise. En réalité il a continué d'être en vigueur jusqu'à la Révolution.

Comme preuve je me bornerai à reproduire quelques extraits d'une *Notice* vraisemblablement rédigée par un des deux procureurs fiscaux du domaine de Penlan, peut-être Le Bourva de Saint-Hugeon, vers 1788. (Je ne conserve pas les graphies de l'époque).

« ...La terre qu'on nomme la seigneurie de Penlan est un membre de la seigneurie de Bégard et a le même usement que la seigneurie de Bégard, c'est-à-dire, que dans les deux seigneuries les terres et héritages sont également possédés par les vassaux ou... en simples héritages à devoirs de lods et ventes au dernier 8 [12,5 %], rachats et autres droits seigneuriaux, ou à titre de convenants, domaines non congéables de l'abbaye de Bégard, lesquels, dans les derniers temps, les colons ont nommé *Quevaises*, tiré du mot bas-breton *Quenaize*, qui vut dire *va dehors*, parce que, suivant l'usement de ladite abbaye, lorsque le propriétaire décède sans hoirs légitimes de son corps, la tenue ou convenant retourne à l'abbé et aux religieux par déshérence et droit de réversion.

« Cependant autrefois on n'usait pas de ce mot de Quevaise, mais on disait seulement domaine ou convenant à l'usement de l'abbaye de Bégard, ce qui se pratiquait de la même manière aux abbayes du Relec et commanderies du Paraclat [paroisse de Saint-Laurent - C.-du-N.], qui ont également le même usement. Un pareil est aussi observé au duché de Rohan où il y a déshérence et droit de réversion quand le propriétaire décède sans hoirs légitimes de son corps et le juveigneur succède aussi à tout du convenant à l'exclusion de ses frères et sœurs.

« On sait que suivant ledit usement, les ventes se payent au denier quart [25 %], avec toutes les autres obligations et charges auxquelles les quevaisiers possédant domaines de ladite abbaye sont tenus...

« ...Ce mot *quevaise* ou *qué armez* est un mot nouveau, fabriqué et donné aux convenants qu'on dit à l'usage de Bégard par les convenanciers et par rapport à la réversion desdits convenants qui retournent au seigneur lorsque les propriétaires décèdent sans hoirs légitimes de leur corps et parce que *quevaise* ou *qué armez*, mot bas-breton, veut dire en français *va-dehors*, d'où vient que quelquefois les notaires dans leurs actes nomment ce convenant du fief *va-dehors*... » (Archives départementales des Côtes-du-Nord, série H, — Carton 124).

La *quevaise* ayant été considérée comme entachée de féodalité fut supprimée, avec beaucoup d'autres droits, par la loi du 25 août 1792. Une telle suppression fut définitive parce que les seigneurs ecclésiastiques où l'usage était en vigueur disparurent pour toujours.

On me permettra de renvoyer le lecteur à mon livre déjà ancien (1915) *les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution* (dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution*), t. I, pp. 532 et suiv. (*la quevaise*).

Dans le même ouvrage (t. I, pp. 117 à 119) j'ai reproduit les douze articles de l'usage de *quevaise* tels que les a publiés le juriconsulte Michel Sauvageau dans ses *Coutumes de Bretagne* (pp. 373-374). Rennes et Brest 1771.

A l'article 2 il est spécifié que si le détenteur n'occupe pas en personne sa tenue, la délaisse ou cesse d'y demeurer pendant un an et un jour, « le seigneur peut en disposer ».

Léon DUBREUIL.



Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

251. — « JULIE » FILLE D'EMILE SOUVESTRE ?

A propos d'*Olivia*, ce remarquable roman de l'anglaise Dorothy Bussy, qui obtint récemment un succès international et qui vient d'être mis en film, je relève dans l'hebdomadaire *Le Rouge et le Noir*, sous la signature de Danielle Hemmert, textuellement les lignes suivantes :

« Que Dorothy Bussy me pardonne d'avoir su, sans son aide, que Julie était, très probablement, la fille d'Emile Souvestre, dont le père, éminent écrivain — en son temps ! — moraliste, et dramaturge, vivait au milieu d'une société brillante et cultivée. Sa fille, très belle et douée, eut une éducation exceptionnelle et son besoin d'activité lui fit créer, près de Paris, ce pensionnat pour recevoir les jeunes étrangères dont elle devint vite l'idole. Ce n'est point au Canada, mais à Londres, qu'elle devait mourir plus tard. »

La Julie du roman *Olivia* étant l'héroïne de l'histoire et par ailleurs une figure hautement attachante, il serait intéressant d'avoir de plus amples renseignements à son sujet, ce qui permettrait peut-être de savoir dans quelle mesure sa personnalité avait été marquée par l'influence paternelle.

Pierre HÉLIAS.

Depuis que cette question nous a été envoyée, Radio-Paris, le 28 nov., dans un interview de l'interprète de Julie dans le film, a également dit qu'il s'agissait de la fille d'Emile Souvestre. (N.D.L.R.)

252. — CELTISANTS D'AUTREFOIS.

Dans l'*Inventaire Sommaire* des Archives du Finistère, série B, (Amirauté de Morlaix et de Quimper), p. 26, je trouve mention de la nomination, comme interprètes, des nommés Maurice Derrien et François Floch : le premier de langue hollandaise, le second des langues anglaise, écossaise et irlandaise au siège de l'Amirauté de Morlaix. (20 Mars 1715).

Cela semble indiquer que certains de nos compatriotes cultivaient ou pratiquaient les langues celtiques il y a 250 ans. Existe-t-il dans les archives d'autres ports bretons un indice que des bretonnants des siècles passés aient ainsi connu suffisamment les idiomes d'outre-Manche pour être assermentés comme interprètes gallois ou irlandais ?

Un Briochin.

253. — ASTRONOMIE BRETONNE.

Ayant recueilli dans beaucoup de régions, en France comme à l'étranger et aux colonies, les noms (ou périphrases) par lesquels on désigne les étoiles et les planètes, je serais très heureux si vos lecteurs voulaient bien faire connaître les noms des astres en langue bretonne mais avec la traduction française.

Un astronome alsacien.

254. — KERANNA.

Le *Doctrinal ar Christenien*, publié en 1628 à Morlaix, parle de Keranna (p. 167). Ce livre très rare avait été communiqué à M. Ernault par M. de la Villemarqué. Pourrait-on le retrouver ou tout au moins obtenir copie du passage relatif à Keranna ?

Abbé J. DANIGO (Ste-Anne).

255. — LE SECRÉTAIRE DE PITRE-CHEVALIER.

Dans l'Introduction de *La Bretagne ancienne et moderne* — dont M. Durtelle de Saint-Sauveur a bien montré la valeur... romantique — Pitre-Chevalier, à la page 5, remercie : « M. A. Chargueraud, le digne secrétaire de M. Monteil, qui a bien voulu devenir le nôtre, et mettre à notre disposition cette sagacité patiente et ce goût éprouvé qui ne tarderont pas à produire quelque bon ouvrage. »

L'historien Monteil est actuellement bien oublié mais il est connu. Qui pourrait être ce Chargueraud qui dut être plus qu'un secrétaire mais un collaborateur chargé de préparer l'ouvrage ? Ne serait-il pas bien plus responsable des erreurs monstrueuses de ce livre que Pitre-Chevalier lui-même trop pris par son activité littéraire pour avoir fait les recherches voulues ?

H. B. (du Croisic).

256. — IF ET FOUR.

Dans la région vannetaise les fours de campagne sont parfois ombragés d'un vieil if. Cette coutume se retrouve-t-elle ailleurs en Bretagne ? Lui donne-t-on une signification quelconque ?

Abbé J. DANIGO.

257. — JOSSELIN, CENTRE D'ÉDUCATION AU XVII^e SIÈCLE.

En parcourant la notice relative à ce chef-lieu de canton du pays Gallo dans la première édition du *Dictionnaire de Bretagne d'Ogée*, t. II ; p. 213 et suiv., mon attention a été attirée par un passage de la brochure intitulée : *Le Lis fleurissant parmi les épines, ou Notre-Dame du Roncier triomphante dans la ville de Josselin, de 1666 à laquelle Ogée a fait de larges emprunts*, p. 226, dans un résumé du chapitre V de cette brochure, *L'Ordre admirable de la procession solennelle qui se fait à Josselin, le mardi de la Pentecôte*. On lit ce qui suit :

Marchaient d'abord six Compagnies de Bourgeois et Habitants de la ville et des fauxbourgs, commandé par un gentilhomme.

Puis une compagnie de deux ou trois cents Léonnais, demeurant à Josselin pour apprendre le français et faire le commerce. Ils étaient vêtus de bleu, bonnet sur la tête, galant sur l'oreille, avec leur chupanne et leurs grandes chausées à la Suisse, l'épée au côté, la hallebarde en mains, commandés par un bourgeois.

Je laisse de côté ce qui a trait au costume des Léonnais de l'époque, qui intéressera sans doute nos ethnographes, pour ne retenir que ce qui

concerne la présence de « deux à trois cents » d'entre eux à Josselin en 1666.

A cette époque les bretonnants aisés du Léon semblent avoir tenu à ce que leurs enfants apprennent le français en les envoyant dans une ville où le breton n'était pas en usage. Existe-t-il, ailleurs que dans le *Dictionnaire d'Ogée*, quelque détail relatif à la réputation de Josselin comme centre d'éducation pour les Bas-Bretons sous l'ancien régime ?

P. R. (Lorient).

258. — MANUSCRITS DE MOLIÈRE EN BRETAGNE ?

Que sait-on sur Musnier du Trohéon, payeur des Etats de Bretagne et gendre du comédien Lagrange, mort en 1692 ?

Il est probable que la veuve de Lagrange remit au payeur les papiers de son mari et sans doute aussi les manuscrits de Molière. Ces papiers auraient été transportés par Musnier au château de Ferrière ou la Ferrière en Normandie. (Claretie - Vie de Molière, p. 65 - Lemerre S. d.)

J.-L. DEBAUVE.

259. — UNE CÉRÉMONIE SPÉCIALE DU JEUDI-SAINT.

Ma grand-mère, originaire de Ploërmel, m'a souvent parlé d'une cérémonie tout-à-fait spéciale qui se célébrait à l'occasion du Jeudi-Saint dans une paroisse voisine. Si mes souvenirs sont exacts, il y avait plusieurs processions dans la nuit. Pourrait-on dire : 1^o quelle était la commune ; 2^o en quoi consistait exactement cette cérémonie et enfin 3^o si ces processions se sont maintenues ? (Ma grand-mère aimait chanter le cantique spécial dont le refrain se terminait par *en hun halon*).

Un prêtre né au Canada de parents bretons.

RÉPONSES

129. — CASSE-PODIC.

Dans *La Bretagne à Paris* du 27 juillet 1935, Louis Beaufrière, évoquant son enfance à Quimperlé écrivait ces lignes :

« J'ai huit ou neuf ans. Je joue avec une bande de chenapans de mon âge, à la Quasimodo, au bas de la Grand' Rue (rue Savary maintenant) ; nous rions, lançons des pots ébréchés que nous avons été quoter chez les voisins. Gare à celui qui n'attrape pas le tronçon au vol et le laisse ! Toute la troupe court après lui et, que ce soit un garçon ou une fille, on le prend, qui par les jambes, qui par la tête, et on le tasse son derrière sur le pavé... »

On peut situer cette scène vers 1880.

Yves-Marie FOURNIS.

211. — GORETERIE.

Je ne sais au juste en quoi pouvait consister le droit ainsi désigné dans le texte signalé par M. L. Dubreuil. Mais le mot lui-même est intéressant. Il faut sans doute voir une déformation de *Coreterie*, mot hybride formé sur le breton *Korred*, « étuse, barrage », en utilisant le suffixe français *erie*. Le gallois *Cored*, traduit dans le dictionnaire de W. Owen (1893) : *A weir for taking fish*, « barrage pour prendre du poisson », représente la forme moderne d'un mot au pluriel dans le Cartulaire de Llandaff (Pays de Galles) ; *Coreteu*, dont le toponyme *Coreteu*, en Plouescat, est la réplique armoricaine. Au singulier, on a en vieux breton : *Corellomercus* dans une charte datée de 840 du Cartulaire de Redon, désignant une « étuse sur la Vilaine devant Avéscar, et *Corret*, château ruiné en Yvias (C.-du-N.), sur les bords du Loff.

La traduction anglaise donnée plus haut du gallois *Cored* peut d'ailleurs éclairer le sens de *Goreterie*. Il peut s'agir là d'un droit prélevé par une abbaye ou un château sur le produit des pêches effectuées aux barrages fluviaux ou maritimes dépendant de tel ou tel établissement.

E. GOUVIL.

En 1583 parut un *Glossaire du droit françois contenant l'explication des mots difficiles qui se trouvent dans les ordonnances des rois...* Cette œuvre d'un professeur de droit de Bourges fut refondue en 1704 par de Laurière. Une réédition, parue en 1882, contient cette définition : *Gords* : espaces dans des rivières où l'on a dressé des pieux pour tendre des filets et prendre du poisson.

Une ordonnance de 1669 interdit la pêche au gord dans les rivières navigables.
J. L. DESAUVRE.

231. — SAINT-DILLEC.

V. Bail, de la *C^{lre} diocésaine d'Histoire et d'Archéologie du Diocèse de Quimper*, Notice sur Baye, année 1902, pp. 359 et s. L'auteur du guide touristique de 1932 devait être Léon Le Berre, directeur du journal *L'Union Agricole et Maritime*, de Quimperlé, qui a pu se documenter sur place.

La notice sur Baye publiée dans l'*Annuaire du Finistère* de 1881 dit « il y a pardon à Saint-Dillec, le 1^{er} dimanche de juillet ».
Une institutrice.

230. — LE GUI.

J'ai vu du gui sur un chêne à quelques kilomètres au sud de Quimper, dans l'orphelinat de Kerbernes ou Plomelin. C'était il y a une trentaine d'années. Assez chétif, ce chêne se trouvait tout près de l'établissement ; on le voyait à gauche et non loin de la route qu'on prend pour aller de Kerbernes au chemin départemental n° 20, connu sous le nom de « route des châteaux ».

Je ne sais si l'arbre vit toujours et s'il porte du gui. Mais avec le jardinier de l'orphelinat, j'ai, autrefois, examiné cette touffe de gui.

A. DAMALIX,
Président de la Société d'Horticulture
et de Sylticulture de Quimper.

Le professeur Guéguen, dans sa réponse sur le gui, souhaitait qu'on vérifie si le gui n'a pas été observé dans la partie occidentale du Finistère. Je crois qu'on peut assurer qu'il n'existe pas de gui sur aucun arbre d'Audierne à la Pointe du Raz.
Daniel BERNARD.

236. — PAR LE PETIT DOIGT.

Dans la région de Pontivy, au début du siècle, la danse normale était la « passée », qu'animait le souffle endiable des binioues. Cavalier et cavalière se tenaient par le petit doigt dans la grande chaîne de la ronde. A chaque reprise du musicien, les deux doigts enlacés s'envolaient et dessinaient en l'air un petit tour désinvolte. Et cette envolée régulière ajoutait un charme étrange à l'air entraînant et au battement rythmé des pieds.

L. B. K.

237. — LA SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE DE LORIENT.

Deux groupements littéraires et artistiques ont été créés à Lorient, pendant la première moitié du XIX^e siècle. Le premier en date, qui s'intitulait *Le Cercle*, fut fondé en 1806 ; nous savons, par l'analyse de son règlement de 1808, que ses membres se réunissaient pour lire les journaux et les ouvrages de littérature, pour jouer aux cartes et au billard, et qu'ils organisaient des concerts et des bals.

Y parlait-on politique ? Parfois, en dépit des statuts ; aussi l'autorisation ministérielle accordée en 1819 fut-elle retirée deux ans plus tard, par arrêté préfectoral. Il fallut une démarche de M. Roquefort, directeur, auprès des autorités, pour obtenir un sursis. Encore le Ministre de l'Intérieur recommandait-il au Préfet du Morbihan de surveiller les réunions. C'est en 1833 seulement que la société fut définitivement reconnue, pour lui permettre la construction d'un nouveau local.

Ses membres, en 1822, étaient au nombre de 81 ; dans le bureau figuraient les représentants du haut commerce lorientais : les Vrinault, Henry, Chardin, Le Jeune, Besné et Prus. Le règlement de 1845 fixa à 160 le nombre statutaire des adhérents (âgés de 25 ans au moins) et porta la cotisation à 52 francs par an. Le bureau était constitué d'un directeur, d'un secrétaire, d'un trésorier et de 6 commissaires.

L'année même où le Cercle obtenait son existence légale, une dizaine de personnes de Lorient se groupèrent pour fonder *La Société Philotechnique* (octobre 1833). Son but était identique à celui du Cercle : cultiver et encourager les arts ; mais les bals étaient proscrits.

Sur l'intervention de M. Le Déau, député de Lorient, le Ministre de l'Intérieur attribua à la bibliothèque du nouveau groupement, un lot de 12 volumes ayant trait à la littérature et aux beaux-arts. Le premier règlement date de 1839. Il prévoit

125 titulaires, âgés d'au moins 21 ans, versant 40 francs de cotisation. Les « musiciens-artistes » sont admis sans payer de droit d'entrée.

A la tête du bureau siège le président, assisté d'un secrétaire, d'un économiste, d'un trésorier et des commissaires aux sections de littérature, de musique, de peinture et du billard, jeu qui paraît très en vogue à cette époque.

On reste un peu rêveur en constatant que le salon de lecture était ouvert l'été à 5 heures du matin !

L'économiste achetait des instruments de musique qui servaient pour les répétitions et les concerts.

En 1855, petite modification au titre de la Société qui devient : *philotechnique et littéraire*. Le président est alors un avoué : M. Aubin ; ses assesseurs ou commissaires sont, pour la littérature : M. Deschamps, notaire ; pour la peinture : M. Le Béhenec, greffier au Tribunal Maritime ; le trésorier est M. Sionnet, adjoint. Parmi les 65 membres, on note : M. de la Haichois, maître, et de nombreuses personnalités du barreau, de la marine, de l'armée, de la Justice, du corps médical, ainsi que des négociants et rentiers.

La rivalité des deux sociétés prit fin en 1860, après des pourparlers rendus longs par des susceptibilités personnelles.

Le groupement issu de cette fusion s'intitula : *Cercle Philotechnique*. Son règlement, aussitôt approuvé par le Préfet, était un amalgame bien facile à réaliser, tant les buts des deux sociétés s'avaient identiques. Deux concessions furent faites à l'ancien Cercle : le président prit le nom de directeur, et les bals furent instaurés. On y invitait les jeunes gens de la ville, âgés de 18 à 25 ans.

Jusqu'à quand subsista le Cercle Philotechnique ? Fut-il florissant et actif ? Son existence est encore attestée en 1872 avec ces indications succinctes : « président : Amiral Jan de Bellecroix, 240 membres, excellente attitude » (Arch. du Morbihan, T. 1322).

Sans doute les historiens du vieux Lorient pourraient-ils ressusciter la physionomie de ce groupement qui semble avoir été un cercle mondain et artistique plutôt qu'une réunion d'érudits.
P. THOMAS-LACHOUX.

239. — NOTRE-DAME DES NEIGES.

Une chapelle dédiée à Notre-Dame des Neiges a existé autrefois à Lannilis (Fin.), au hameau de Pouffazon (aujourd'hui Pouffougou). Une chapellenie s'y desservait encore en 1788. Cette chapelle fut le théâtre de vifs incidents en 1793 entre les représentants de la Convention et le peuple outré de voir enlever la cloche. (Rapport de Sevellec aux A. D. sur ces incidents). Elle disparut à la Révolution et il ne reste même plus de ruines. Mais l'emplacement en est visible. La statue de N.-D. des Neiges, provenant de la chapelle, a été encastrée au pignon d'entrée de la ferme voisine.

YVES NICOLAS (Lannilis).

Aux Forges des Salles de Perret, en pleine forêt de Quénevez, existe depuis un temps immémorial un culte de N.-D. des Neiges. Une statuette de la Vierge très vénérée, s'abritait modestement dans le tronc d'un chêne. Chose étrange, les Allemands l'avaient respectée, et aussi les explosions formidables qui ont libéré la forêt des montagnes de munitions accumulées dans sa futaie.

Or, quelque temps après la Libération on s'aperçoit que la statuette a disparu. Emoi général dans le pays. La Comtesse du Litart, dont le château est proche, et qui partage cette dévotion, demande aux recteurs des environs de signaler la disparition au préne du dimanche, et de conjurer l'auteur du rapt de restituer la statuette.

Quelques jours après, un garde retraité trouve, le matin, la statue disparue sur le seuil de sa porte. Il la rapporte à M^{me} du Litart. Tout le pays se réjouit de ce retour ; on décide de construire un oratoire pour abriter cette statuette. C'est actuellement chose faite. Le culte a repris. Après tout, la Sainte Vierge avait peut-être trouvé ce moyen d'être dérangée de faire construire un oratoire plus digne d'elle que le tronc d'arbre des premières dévotions.

L. B. K.

J'ai le souvenir d'avoir vu une église paroissiale dont Notre-Dame des Neiges était la patronne, dans le Tréguier des Côtes-du-Nord, peut-être du côté de Lannion ou de Patmpol.
J. Le M.

Dans l'ancien évêché de Tréguier plusieurs sanctuaires étaient dédiés à Notre-Dame des Neiges.

- 1^o *Eglises paroissiales* : Louargat, Brelevenez.
- 2^o *Chapelles* : Plouec, Plonnerin, Guernehanay (en Plouaret). (Les deux dernières chapelles sont actuellement détruites.)

Ces édifices religieux appartiennent jadis aux « Moines Rouges ».

BANCHEROV.

243. — M^{me} DE SÉVIGNÉ AU PAYS DE PORHOET.

Il s'agit d'un passage de la lettre du 15 juin 1680 écrite aux Rochers et adressée à M^{me} de Grignan.

Le domaine de Bodézat, où se trouvait le château de Caro de Bodézat, champion du Combat des Trente, passa par mariages à la famille de Sévigné; rien ne prouve que M^{me} de Sévigné y ait séjourné; mais elle donna deux tableaux à l'église de Mohon: la Flagellation et une Descente de Croix.

La lettre par laquelle M^{me} de Sévigné en annonça l'envoi au prieur-recteur a-t-elle été retrouvée?

(Voir *Le Morbihan*, par CAYOT-DÉLANDRE.)

BERTHELOT.

Note pour aider à répondre à deux questions posées dans *Nouvelle Revue de Bretagne*, de septembre 1950.

Voir *Mém. Soc. Hist. Archéol. Bret.*, T. VII, 2^e partie, 1926, entièrement consacrée à M^{me} de Sévigné en Bretagne.

244. — A TRAFALGAR, NELSON FUT-IL TUÉ PAR UN PAIMPOLAIS ?

C'est la première fois, semble-t-il, que ce nom de Gersalé est indiqué. *Le Fureteur Breton* de 1912 avait étudié la question, Page 39; il citait une chanson de La Landelle qui attribue cet honneur à un provençal, mais qui avait utilisé le mousqueton d'un camarade breton pour tirer de la hune d'artimon du *Redoutable*. L'historiographe anglais de Nelson confirme que le coup serait bien parti de la hune d'artimon de ce bateau.

Mais, page 157, on lit que Nelson fut tué, non pas par un marin, mais par un grenadier embarqué sur le *Bucentaure*. Ce fantassin n'était ni breton ni méridional, mais lorrain; Toussaint Lincé, né à Metz, fut décoré de l'ordre, peu connu, des *Trois Toisons d'Or*, avec ce motif: « Il a tué l'Amiral Nelson à Trafalgar ».

Un vieux fureteur.

La mort de Nelson est entourée d'une véritable légende, chaque province française semblant revendiquer l'auteur du coup de fusil mortel.

En 1942, à la suite de la publication d'une brochure, « *Lundivisiau, fille du Léon* », où je parlais du gabier Ferrer, né dans cette ville, rue Saint-Guénal, je reçus de M. Guy Le Normand, professeur au Collège de Moulins, le renseignement suivant: « J'ai trouvé par hasard, en feuilletant les *Annales de la Marine*, année 1854, le renseignement suivant: « *Le Redoutable*... avait fait payer cher à l'Angleterre sa victoire. Il avait lancé le coup qui lui tua un grand homme, le chef illustre de la flotte anglaise ».

Ce passage, ajoute G. Le Normand, est tiré de l'éloge funèbre de l'Amiral Ducrest de Villeneuve par le comte de Salvandy.

G. M. THOMAS.

245. — UN FACTEUR D'ORGUES RENNAIS ?

D'après Norbert Dufourcq, le spécialiste de l'histoire de l'orgue, Pierre Galerand (ou Gabran) dut être à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle un facteur d'orgues très apprécié, surtout dans le midi de la France. De 1695 à 1704 on le signale à Bordeaux, Condom (Gers), Montpellier, Vaison (Vaucluse). Il semble avoir enseigné la facture d'orgues à Charles Boisselin, le célèbre facteur d'orgues du Midi (voir Dufourcq, *Documents inédits relatifs à l'orgue français*, Paris, 1935).

Marziou, organiste.

Voir Bulletin 1948 de Soc. Hist. Archéol. Bret., p. 43, cite: Bull. Soc. Arch. Drôme, T. LXX, déc. 1946, p. 91, article de Pinet (à la Bible Municipale n° 69843). Voir biographie de Galerand dans thèse Norbert Dufourcq sur l'histoire de l'Orgue.

M. POCQUET DE HAUT-JUSSÉ.

Voici des renseignements à ce sujet. Ayant lu, il y a quelques années, dans le Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (tome LXX, 1946), un article faisant mention d'un facteur d'orgues rennais, Pierre Cabran, auquel serait dû l'orgue de Saint-Paul-Trois-Châteaux, j'écrivis à l'auteur de l'article, M. Pinet, pour lui demander s'il ne pourrait me donner quelques informations sur ce personnage. J'ajoutais que ce nom, Cabran, ne me semblait pas rennais. M. Pinet voulut bien me

répondre aussitôt. « Le nom du personnage qui vous intéresse est Pierre Galran et non pas Cabran. Il a été mal imprimé. » En même temps, M. Pinet me donna des indications bibliographiques: Pinet, un article de Norbert Dufourcq; *Orgues coudées* et *orgues provençales* (tirage à part des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1934), et aussi les deux importants ouvrages, également de Norbert Dufourcq: *Esquisse d'une histoire de l'orgue en France du XIII^e au XVIII^e siècle*, Paris 1935; *Documents inédits relatifs à l'orgue français XIV^e-XVIII^e siècle*, Paris 1934.

M'étant référé à ces deux ouvrages, j'y ai trouvé à plusieurs reprises mention du facteur d'orgues qui m'intéressait, et qui est effectivement indiqué comme originaire de « Rennes en Bretagne ». Le nom qui lui est donné, Pierre Galran, est d'ailleurs une graphie défectueuse. La forme exacte est sans aucun doute Pierre Galerand, ainsi que le porte l'inscription relevée à Chambéry. En tout cas, sans aucun doute possible, il s'agit d'un même personnage. Signalé en 1695 comme restaurant l'orgue de Saint-Projet de Bordeaux, il travaille ensuite à Condom. De là, il passe à Montpellier où, en 1698, il restaure le petit orgue de la cathédrale. Deux ans plus tard, en 1700, l'inscription relevée dans la *N. R. B.*, le montre à Chambéry. En 1701, on le retrouve à Montpellier où il répare le grand orgue. Cette même année 1701, il arrive à Avignon et s'associe à un menuisier-sculpteur en passe de devenir facteur, Charles Boisselin. En 1701, 1702, 1704, il construit pour le compte de Boisselin « divers orgues ». En même temps, il travaille à son propre compte. En 1702, il restaure l'orgue de Vaison. Le 7 novembre 1705, il passe un marché avec les religieuses dominicaines du monastère de Saint-Véran et Sainte-Praxède d'Avignon pour la construction d'un orgue dans l'église dudit monastère.

Ces quelques indications montrent combien grande fut l'activité du facteur d'orgues Pierre Galerand. Son nom mérite de n'être pas oublié dans sa ville natale, « Rennes en Bretagne ».

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.



NÉCROLOGIE

Le vendredi 8 décembre dernier restera marqué, pour les lecteurs de la N. R. B. du souvenir de la mort soudaine de M. Yves BÉCOR. Ses occupations professionnelles l'avaient empêché d'apporter à la Revue le concours actif qu'il eût souhaité, mais en toute circonstance, il lui témoigna sa vive sympathie.

On sait quelle place tenait, dans les milieux agricoles, cet ingénieur de haute culture. D'autre part, le fin lettré s'était acquis une réputation de spécialiste dans les questions de littérature et de langue bretonne, ainsi que dans celles de musique celtique. Il les enrichissait par un travail constant et consciencieux, par un commerce assidu avec la Faculté des lettres de Rennes, elle-même en liaison avec ses confrères du pays de Galles.

A la famille du regretté défunt, bon chrétien et bon breton, la Nouvelle Revue de Bretagne présente ses respectueuses condoléances.

M. B.

BIBLIOGRAPHIE

Yann ar Floc'h, ~~Konchenou~~, Eus bro ar stern Aon, 294 pages. Librairie Le Dault, Quimper.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOURHIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes 31.1296. — 1-51, Dépôt légal : 1951, 1^{er} T., 3063, T. 906.

Bretons en sortirent vainqueurs. Le bon droit a parfois des revanches magnifiques.

Nous sommes moins fiers de ce triomphe, que de l'indignation à laquelle obéit Beaumanoir à la vue du martyr infligé à une population innocente. Il y avait encore, au XIV^e siècle, en Bretagne, des chevaliers au cœur généreux, dignes des héros légendaires de la Table Ronde. Le Roi Arthur eût applaudi !

Ce combat est trop glorieux pour qu'une revue bretonne puisse l'oublier ; nous comptons lui conserver un numéro spécial de notre Revue.

Pour revenir à une réalité plus terre à terre, nous adressons nos vifs remerciements à nos abonnés pour leur fidélité à la N.R.B. Leur nombre s'est encore accru au cours de l'année 1950, grâce à la propagande qu'ils ont bien voulu faire autour d'eux. Quelques-uns mêmes, se doutant des difficultés que rencontre la presse, nous ont adressé des abonnements de soutien. Sans aller jusque-là, dans nos ambitions, nous demandons à nos abonnés d'accepter, pour 1951, un relèvement à 500 fr. du prix d'abonnement annuel resté inchangé depuis plusieurs années. Nul ne s'étonnera de cette hausse discrète, à une époque où la presse supporte, chaque année, des majorations nouvelles ; elles ont dépassé 18 % au cours de la seule année 1950 !

En conséquence, nous prions nos abonnés de vouloir bien nous faire parvenir avant le 15 février prochain (C.C.P. Fiches 880-68, Rennes) les 500 fr. de ce réabonnement. Passée cette date, ils ne s'étonneront pas de se voir présenter une traite à fin février, majorée des frais. Nous savons qu'ils lui feront honneur. Nous les en remercions.

Bloavez mat !

